



RAPPORT ANNUEL
2004

GRUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



Sommaire

Profil	1	Activité 2004	73
Message du Président	2	Réseaux de détail	74
Stratégie	4	Réseau Société Générale France	76
		Réseau groupe Crédit du Nord	82
		Réseaux de détail à l'étranger	84
		Services financiers spécialisés	88
Faits et chiffres	7	Gestions d'actifs et services aux investisseurs	92
Chiffres clés du Groupe	8	SG Asset Management	94
Activité 2004, présentation succincte	10	Gestion privée	98
L'action Société Générale	14	Services aux investisseurs	100
Relations avec nos actionnaires	17	Boursorama	102
		Banque de financement et d'investissement	104
Gouvernement d'entreprise	21	Éléments financiers	113
Informations	22	Éléments juridiques	273
Conseil d'administration	28	Table de concordance	311
Comité exécutif	32		
Comité de direction du Groupe	33		
Rémunération des dirigeants	34		
Les plans d'options	36		
Responsabilité sociale et environnementale	39		
Exercer pleinement notre responsabilité sociale et environnementale	40		
Les enjeux du Groupe	42		
Les engagements du Groupe	43		
Le système de management de la responsabilité sociale et environnementale	44		
Les progrès de la démarche	46		
Agir en banquier responsable	48		
Déontologie et lutte anti-blanchiment	48		
Risques et contrôle interne	50		
Responsabilité vis-à-vis de nos clients	54		
Relations avec nos fournisseurs	59		
Développement local et mécénat	60		
Agir pour un environnement meilleur	63		
Ressources humaines	65		

*Ce document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2005, conformément à l'article 211-6 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF.
Ce rapport est disponible en version anglaise et sur le site : www.socgen.com.*

Le groupe Société Générale publie aussi un bilan social au titre de l'année écoulée en application de la loi 77-769 du 12 juillet 1977.



Bernard Quesniaux
Né en 1953 à La Flèche,
France
Sans titre, 1993
Aquatinte, 28 x 38 cm

En 1995, à l'occasion de la construction de la Tour à La Défense, la Société Générale a constitué une collection d'œuvres d'artistes contemporains. En 2004, quatre nouvelles pièces ont enrichi cette collection qui est, désormais, présentée au grand public, aussi bien à Paris qu'en province. Certaines de ces œuvres illustrent ce rapport et témoignent de la politique active de la Société Générale en matière de mécénat d'art.

Profil

La Société Générale est l'un des tout premiers groupes de services financiers de la zone euro.

Avec **92 000 personnes** dans le monde, son activité se développe dans **trois grands métiers** :

■ **Réseaux de détail et Services financiers,**

avec plus de **16 millions de clients** en France et à l'international ;

■ **Gestions d'actifs et Services aux investisseurs,**

classée parmi les principales banques de la zone euro avec **315 Md EUR** sous gestion et **plus de 1 115 Md EUR** en conservation au 31 décembre 2004 ;

■ **Banque de financement et d'investissement,**

SG Corporate & Investment Banking (SG CIB) classée durablement **parmi les leaders européens et mondiaux** en marchés de capitaux en euro, produits dérivés et financements structurés.

Professionalisme, esprit d'équipe et innovation

sont les valeurs du Groupe.

La Société Générale figure dans les quatre principaux indices internationaux de développement durable.

AA- (Standard & Poor's), **Aa2** (Moody's), **AA-** (Fitch)

*M EUR : millions d'euros
Md EUR : milliards d'euros*

1^{re} banque de détail non mutualiste en France ⁽¹⁾

3^e banque de financement et d'investissement de la zone euro par le résultat courant avant impôt ⁽²⁾

4^e banque gestionnaire d'actifs de la zone euro ⁽³⁾

7^e capitalisation boursière en France (33,1 Md EUR au 31.12.2004) ⁽⁴⁾

(1) Par le PNB et le nombre d'agences (Source : Société Générale et rapports annuels de sociétés) – (2) Par le résultat courant avant impôt (Source : Société Générale et rapports annuels de sociétés)
(3) Par le montant des actifs gérés (Source : Société Générale et rapports annuels de sociétés) – (4) Source : Bloomberg.

Message du Président



Daniel Bouton
Président-Directeur général

En 2004, la croissance mondiale a été forte mais inégalement répartie. Les États-Unis et la Chine ont connu une activité économique soutenue, contrastant avec les performances modérées de l'Europe. Les déséquilibres structurels de l'économie mondiale se sont traduits par un dollar faible et un renchérissement des matières premières, notamment du pétrole, sans pour autant provoquer des turbulences fortes sur les marchés financiers. Les taux d'intérêt à long terme sont restés bas, avec une politique de resserrement progressif de la Banque centrale américaine, et les marchés des actions ont été progressivement mieux orientés.

Dans ce contexte contrasté, exigeant des métiers une bonne capacité d'adaptation, le groupe **Société Générale a réalisé une très bonne année avec un résultat net de 3,1 Md EUR, en croissance de plus de 25,4 %, et une rentabilité des fonds propres (ROE) après impôt de près de 18,9 %.**

L'une des explications de cette performance provient d'un **coût du risque exceptionnellement bas**. Le Groupe a bénéficié de l'assainissement de la situation des entreprises, mais également de l'amélioration de sa gestion du risque de crédit et de la qualité et la prudence de son provisionnement pendant les années précédentes.

Mais ces résultats sont avant tout le reflet d'une mobilisation de l'ensemble des équipes de la banque en faveur de la croissance et de la rentabilité.

En 2004, **les métiers historiques de la Société Générale ont confirmé la solidité récurrente de leurs contributions aux résultats du Groupe :**

■ Les **Réseaux de détail en France**, sous enseignes Société Générale et Crédit du Nord, ont confirmé l'excellence de leurs positions. Leurs fonds de commerce ont continué à croître, dans le prolongement de la stratégie de croissance régulière de nos parts de marché. Nous avons poursuivi nos efforts en matière de qualité de service afin de préserver notre image de marque vis-à-vis des clients. L'offre multicanal est devenue entièrement opérationnelle et la centralisation de back offices s'est poursuivie, permettant d'envisager des gains de productivité dans les prochaines années.

■ La **Banque de financement et d'investissement a réalisé un remarquable exercice 2004** sans augmentation des risques de marché. SG Corporate & Investment Banking a confirmé ses positions

“

**Le groupe Société Générale
a dégagé en 2004
une rentabilité très élevée.”**

de leader au niveau mondial, notamment en dérivés actions et financements structurés tels les financements export ou ceux sur matières premières, et a progressé nettement sur les autres métiers où elle recherche une position d'excellence en Europe (marchés de capitaux en euro). Compte tenu d'une reprise nette en matière de charge du risque, le ROE après impôt atteint ainsi le niveau très élevé de 41,4 %.

Ces deux métiers continueront à se développer en s'appuyant sur des fonds de commerce de grande qualité et avec le souci d'améliorer en permanence le service rendu à nos clients.

2004 aura également été une nouvelle année de développement pour les relais de croissance du Groupe. Les Services financiers, les Réseaux de détail à l'étranger et la nouvelle branche "Global Investment Management and Services" (GIMS), regroupant les activités de gestions d'actifs et les métiers titres, sont des métiers dans lesquels nous avons beaucoup investi depuis 5 ans et qui connaissent une forte croissance de leur produit net bancaire.

■ Ils représentent ensemble désormais plus du tiers du Groupe quels que soient les indicateurs utilisés.

■ Leur croissance en 2004 s'est faite principalement de manière organique, car nous avons investi dans nos réseaux de distribution et en marketing afin de conquérir de nouveaux clients. Mais le Groupe a également réalisé des acquisitions (leasing en Scandinavie avec Elcon, banque de détail en Grèce avec General Bank of Greece) et conclu des partenariats, principalement en gestions d'actifs en Asie (State Bank of India en Inde, Resona au Japon, IBK en Corée).

Nous attendons de ces métiers dans les prochaines années la poursuite d'une forte croissance à la fois organique, en capitalisant sur les parts de marché acquises et en tirant parti des multiples synergies au sein du Groupe, et par des acquisitions s'intégrant bien à nos dispositifs existants.

Parallèlement à ces nombreux développements commerciaux, l'adaptation de nos modes de pilotage et de notre organisation s'est poursuivie. En effet, dans un environnement où la liquidité est surabondante et entraîne des marges, notamment sur le crédit, historiquement basses, il convient de rester plus que jamais vigilants sur **la maîtrise des risques, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et la création de valeur dans la croissance externe.**

■ La maîtrise des risques reste un domaine dans lequel il faut toujours progresser. C'est ainsi que :

- la gestion active des risques de crédit, client par client, et de leur diversification s'est améliorée ;
- les activités de Banque de détail en Argentine ont été cédées début 2005 ;
- les risques de marché n'ont pas augmenté, avec l'objectif de préserver une structure équilibrée entre les revenus provenant des clients et ceux provenant des activités de *trading* pour compte propre.

■ **L'amélioration de l'efficacité opérationnelle** se traduit par une nouvelle baisse du coefficient d'exploitation et par la mise en place de nombreuses initiatives internes destinées à assurer un meilleur service à la clientèle et un fonctionnement toujours plus efficace de notre organisation, que ce soit par des mutualisations ou des harmonisations de systèmes informatiques, des politiques d'achat cohérentes ou plus généralement des améliorations des processus de traitement des opérations. Parmi celles-ci figure la création de la branche GIMS et en son sein du métier titres (GSSI – Global Securities Services for Investors) qui regroupe les activités de FIMAT (un des principaux courtiers mondiaux sur produits financiers) et de conservation de titres de la Société Générale ; Boursorama lui a également été rattaché. La branche rassemble désormais les expertises destinées à apporter une réponse cohérente et adaptée aux besoins de la clientèle des investisseurs et sera en mesure d'optimiser les investissements destinés à ces métiers.

■ **La création de valeur** est à la base de nos décisions quotidiennes et de nos projets d'investissement. Nous favorisons ainsi le développement rentable du Groupe et le sens des responsabilités des équipes conformément aux attentes de nos actionnaires.

Cette stratégie a permis à la Société Générale de confirmer sa solidité financière (Moody's a ainsi relevé début 2005 sa note long terme à Aa2) et sa place de 6^e capitalisation bancaire boursière de la zone Euro. La Société Générale est prête pour la mise en œuvre des normes comptables IFRS en 2005 et se prépare à respecter les nouvelles exigences prudentielles de Bâle II.

Le dynamisme en 2004 est le fruit du travail des 92 000 collaborateurs du Groupe animés des mêmes valeurs : l'innovation, le professionnalisme et l'esprit d'équipe, au service de nos clients.



“

Moody's a relevé, début 2005, la note long terme à Aa2 du groupe Société Générale, confirmant ainsi sa solidité financière.”

Stratégie

Trois priorités stratégiques : équilibre du Groupe, croissance à long terme et efficacité opérationnelle

Maintien d'un portefeuille de métiers et d'un profil de risques équilibré

Le profond rééquilibrage entamé à la fin des années 1990, qui a vu les fonds propres alloués à la Banque de financement et d'investissement progressivement réduits au profit des autres activités du Groupe, a produit ses fruits. À l'avenir, la Société Générale entend poursuivre le développement de ses différents métiers avec une contribution équilibrée provenant des Réseaux de détail en France, de la Banque de financement et d'investissement, et des relais de croissance constitués des Services financiers, des Réseaux de détail à l'étranger et des métiers de Gestions d'actifs au sens large. Cet équilibre du portefeuille de métiers et du profil de risques permettra au groupe Société Générale d'assurer croissance et rentabilité.

Choix des meilleures options géographiques et de métier pour une croissance à long terme

Consciente des évolutions de fond de l'économie mondiale, la Société Générale renforcera ses positions sur les zones et les métiers disposant des meilleures perspectives de croissance à long terme. Elle compte y parvenir de manière organique par transfert d'expertises (parmi les projets déjà engagés : la Banque de détail en Russie et la Banque de financement et d'investissement en Asie), par partenariats (Gestions d'actifs, par exemple) ou par acquisitions si des opportunités conformes à ses critères de création de valeur se présentaient.

Efforts renouvelés d'efficacité opérationnelle

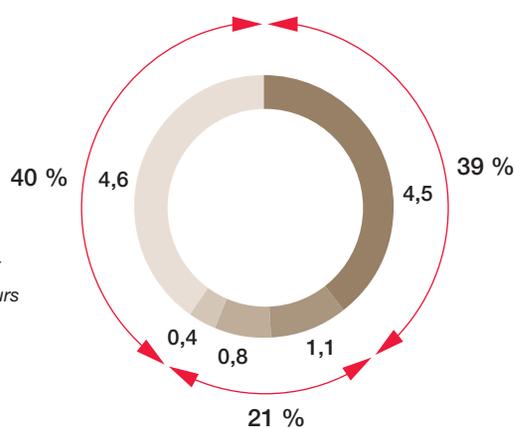
Parallèlement aux initiatives de développement, l'attention de l'ensemble du Groupe restera portée sur la maîtrise des frais généraux comme sur l'identification et la mobilisation des gains de productivité.

PRODUIT NET BANCAIRE DES MÉTIERS

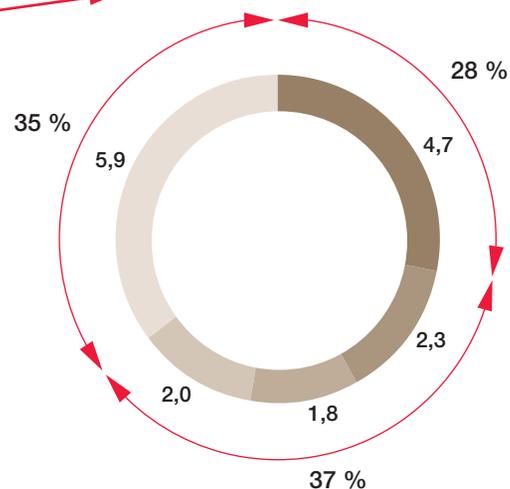
En Md EUR

+ 7,9 %/an

- Banque de financement et d'investissement
- Gestions d'actifs et Services aux investisseurs
- Services financiers
- Réseaux étrangers
- Réseaux France



Produit net bancaire
des métiers 1999 :
11,4 Md EUR



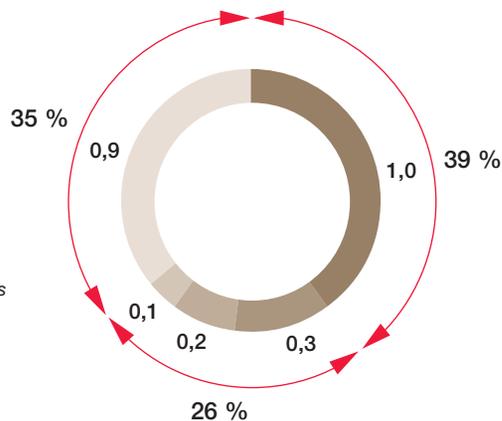
Produit net bancaire
des métiers 2004 :
16,6 Md EUR

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES MÉTIERS

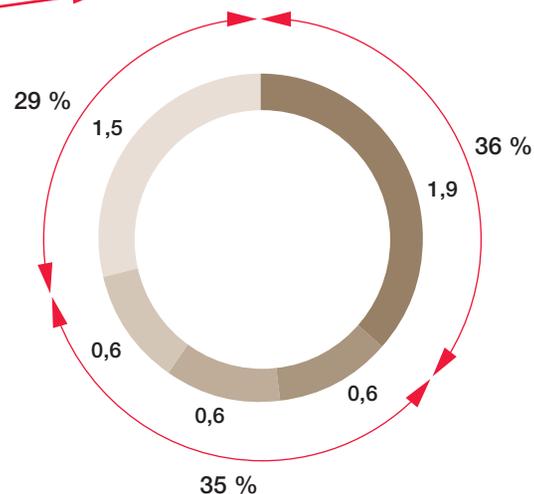
En Md EUR

+ 14,6 %/an

- Banque de financement et d'investissement
- Gestions d'actifs et Services aux investisseurs
- Services financiers
- Réseaux étrangers
- Réseaux France



Résultat d'exploitation
des métiers 1999 :
2,7 Md EUR



Résultat d'exploitation
des métiers 2004 :
5,2 Md EUR



Olivier Mosset
Né en 1944 à Berne, Suisse
Sans titre, 1993
Sérigraphie
69 x 69 cm



Faits et chiffres

Chiffres clés 2004

DONNÉES CONSOLIDÉES DU GROUPE

	2004	2003	2002	2001	2000
Résultats (en M EUR)					
Produit Net Bancaire (1)	16 416	15 637	14 573	13 966	13 799
Résultat d'exploitation	4 908	3 843	2 746	2 703	3 392
Résultat net	3 465	2 755	1 651	2 327	2 877
Résultat net part du Groupe (2)	3 125	2 492	1 397	2 154	2 698
Réseaux de détail et Services financiers (3)	1 615	1 377	1 243	1 142	1 014
Gestions d'actifs (3)	392	290	310	252	257
Banque de financement et d'investissement	1 459	1 052	470	654	1 144
Gestion propre et autres	(341)	(227)	(626)	106	283
Activité (en Md EUR)					
Total du bilan (4)	601,1	539,4	501,4	512,5	455,9
Crédits clientèle (4)	198,9	177,5	174,2	166,3	148,5
Dépôts clientèle	174,5	160,2	152,8	150,5	123,7
Actifs gérés	315	284	269	297,7	203,9
Fonds propres (en Md EUR)					
Capitaux propres consolidés	18,6	16,9	15,7	15,8	13,7
Fonds propres consolidés (5)	23,0	21,3	19,5	19,9	16,9
Effectifs moyens (6)	93 359	90 040	88 278	86 574	71 149

(1) Chiffres 2001 et 2002 retraités de frais généraux auparavant comptabilisés en déduction de Produit Net Bancaire, en conformité avec 2004.

(2) Chiffres 2002 et 2003 retraités en raison de transfert interne d'activités.

(3) Chiffres 2001 et 2002 retraités des modifications internes de périmètre effectuées en 2003.

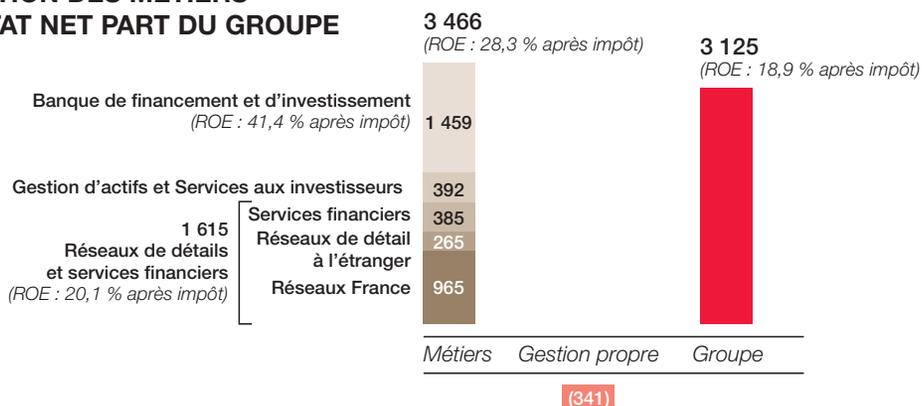
(4) Chiffres 2001 et 2002 retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2001 et 2002.

(5) Capitaux propres consolidés, intérêts minoritaires, Fonds pour Risques Bancaires Généraux et actions de préférence.

(6) Y compris personnel intérimaire.

CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

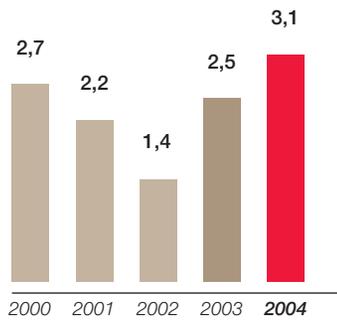
En M EUR



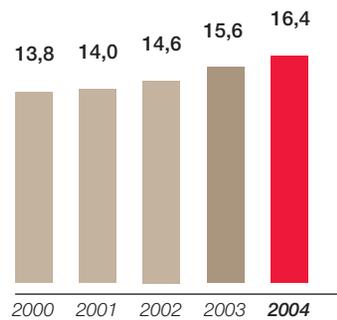
Bonnes performances provenant de l'ensemble des métiers

3,1 Md EUR de résultat net part du Groupe : **+ 25,4 %**

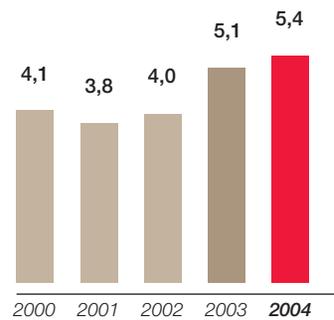
4,9 Md EUR de résultat d'exploitation : **+ 27,7 %**



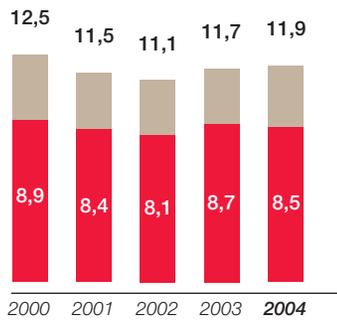
**RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE**
En Md EUR



**PRODUIT NET
BANCAIRE**
En Md EUR

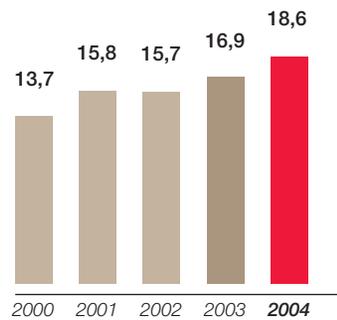


**RÉSULTAT BRUT
D'EXPLOITATION**
En Md EUR

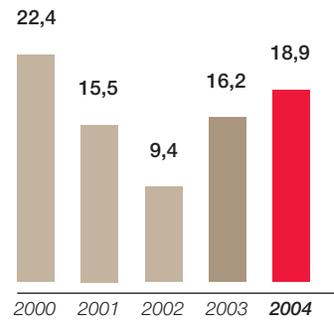


■ Tier one

**RATIO INTERNATIONAL
DE SOLVABILITÉ**
En % en fin d'exercice



CAPITAUX PROPRES
En Md EUR



ROE APRÈS IMPÔT
En %

Croissance
des résultats
sur le moyen terme

Solidité
des fondamentaux

Bonne rentabilité
du Groupe

ROE : 18,9 %
après impôt

ROE = Return On Equity.

Activité 2004

Présentation succincte de l'activité 2004

L'activité du Groupe s'articule autour de trois grands pôles, avec une structure équilibrée :

- Les Réseaux de détail et Services financiers, qui regroupent :
 - les Réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord ;
 - les Services financiers : financements spécialisés aux entreprises et particuliers, assurance-vie et dommages ;
 - et les Réseaux de détail à l'étranger.

- Les Gestions d'actifs et Services aux investisseurs, qui comprennent la gestion mobilière, la gestion privée, Boursorama ainsi que le métier titres nouvellement créé ; ce dernier regroupe : (i) les activités exercées par Fimat, broker du Groupe spécialisé sur les marchés dérivés listés, (ii) l'ensemble des services titres rendus aux clients investisseurs institutionnels, sociétés de gestion, banques d'investissement,

intermédiaires de marché et particuliers, et (iii) les services titres et d'épargne salariale assurés auprès des entreprises.

- La Banque de financement et d'investissement, qui recouvre :
 - la Banque de financement et taux ;

- les activités Actions et Conseil.

À ces trois pôles opérationnels s'ajoute le pôle Gestion propre, qui inclut notamment la gestion patrimoniale du Groupe (gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires, et des actifs immobiliers patrimoniaux), la gestion actif/passif et l'activité de centrale financière du Groupe. Les comptes de la Gestion propre enregistrent notamment l'amortissement des écarts d'acquisition des différents pôles du Groupe.

En 2004, comme en 2003, près des trois-quarts des fonds propres (y compris les survaleurs non amorties) des métiers ont été alloués aux activités de Réseaux de détail et Services financiers, ainsi qu'aux Gestions d'actifs et Services aux investisseurs.

Durant l'année 2004, le Groupe a confirmé sa capacité à délivrer une croissance élevée, grâce à l'équilibre de son portefeuille

En Md EUR	2003	2004	Variation	
Produit Net Bancaire	15,6	16,4	+ 5,0 %	+ 6,0 % ⁽¹⁾
Frais de gestion	(10,6)	(11,0)	+ 3,8 %	+ 2,9 % ⁽¹⁾
Résultat brut d'exploitation	5,1	5,4	+ 7,5 %	+ 12,7 % ⁽¹⁾
Charge du risque	(1,2)	(0,5)	- 55,9 %	- 56,3 % ⁽¹⁾
Résultat d'exploitation	3,8	4,9	+ 27,7 %	+ 36,2 % ⁽¹⁾
Résultat sur actifs immobilisés	0,4 ⁽²⁾	0,1		
Amortissement de Goodwill	(0,2)	(0,2)		
Résultat exceptionnel et FRBG	(0,2)	(0,0)		
Résultat net part du Groupe	2,5	3,1	+ 25,4 %	+ 35,0 % ⁽¹⁾
ROE Groupe (après impôt)	16,2 %	18,9 %		
ROE des métiers (après impôt)	24,0 %	28,3 %		
Ratio Tier one	8,7 %	8,5 %		

⁽¹⁾ À périmètre et taux de change constants et hors plus-value sur cession de l'actif immobilier Trocadéro enregistrée en PNB au 1^{er} trimestre 2003 pour 187 M EUR.

⁽²⁾ Dont plus-value Crédit Lyonnais : 242 M EUR avant impôt au 2^e trimestre 2003.

d'activités et à la contribution dynamique de ses relais de croissance – Réseaux de détail à l'étranger, Services financiers, Global Investment Management & Services (Gestions d'actifs et Services aux investisseurs). Les revenus de la Banque de financement et d'investissement sont stables par rapport à 2003, qui constituait une référence élevée, et ses revenus clientèle progressent ; les revenus sont en hausse dans tous les autres métiers, notamment dans les relais de croissance du Groupe.

Croissance des métiers

La croissance des fonds de commerce, tant organique qu'externe, s'est poursuivie en 2004 dans tous les métiers.

Le nombre de comptes à vue des réseaux domestiques a progressé de 2,2 % dans un pays bancarisé à près de 100 %, tandis que les productions de crédit et la bonne tenue de la collecte d'épargne aux particuliers, notamment en matière d'assurance-vie, ont été dynamiques sur l'exercice. Les Réseaux de détail à l'étranger ont poursuivi leur forte croissance, tant organique qu'externe,

en 2004 ; le pôle a notamment intégré General Bank of Greece (GBG), suite à une prise de participation majoritaire (50,01 %) ; sur l'année, le centre de gravité du pôle a poursuivi son déplacement vers l'Europe, 70 % des revenus provenant désormais de filiales implantées dans des États membres de l'Union européenne ou candidats à l'entrée dans cette dernière.

L'activité de financements spécialisés constitue désormais un grand acteur européen diversifié ; plus de 60 % des revenus de la ligne-métier sont générés hors de France ; en 2004, le Groupe a notamment intégré les activités Equipment Finance et Factoring du groupe norvégien Elcon.

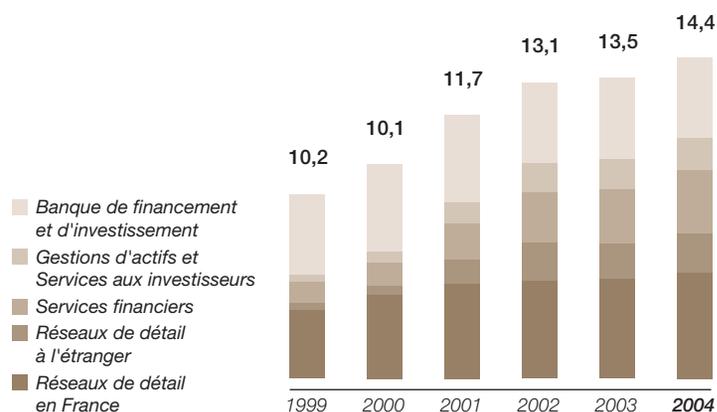
Les Gestions d'actifs ont enregistré une collecte nette record de 24,8 Md EUR en 2004, qui portent l'encours d'actifs sous gestion à 315 Md EUR au 31 décembre 2004.

La Banque de financement et d'investissement a conservé son positionnement de premier plan sur les produits dérivés et les financements structurés, et a consolidé la part de ses revenus commerciaux : en 2004, les revenus de *trading* et d'arbitrage ne

FONDS PROPRES MOYENS ALLOUÉS AUX MÉTIERS

(hors Gestion propre), y compris les survaleurs non amorties

En Md EUR





comptent que pour 30 % des revenus totaux du pôle, contre 34 % en 2003.

Le Produit Net Bancaire progresse de 5,0 %, à 16,4 Md EUR (+ 6,0 % à périmètre et change constants). Il progresse de 3,9 % dans les Réseaux de détail en France, de 16,3 % dans les Réseaux de détail à l'étranger, de 12,7 % dans les Services financiers et de 14,3 % dans les Gestions d'actifs et Services aux investisseurs. À périmètre et change constants, les revenus de la Banque de financement et d'investissement progressent de 1,6 % par rapport à 2003, qui constituait une référence élevée. Cette croissance des revenus du Groupe demeure principalement assise sur un développement des fonds de commerce existants, complété par des acquisitions ciblées réalisées en 2004 dans les relais de croissance du Groupe.

Maitrise des frais généraux et poursuite de la baisse du coefficient d'exploitation

Le Groupe a poursuivi en 2004 ses actions de rationalisation des frais généraux autour des principaux axes suivants :

- le dispositif multicanal et la centralisation des back offices ;
- la centralisation des achats ;
- l'intégration des acquisitions et les synergies.

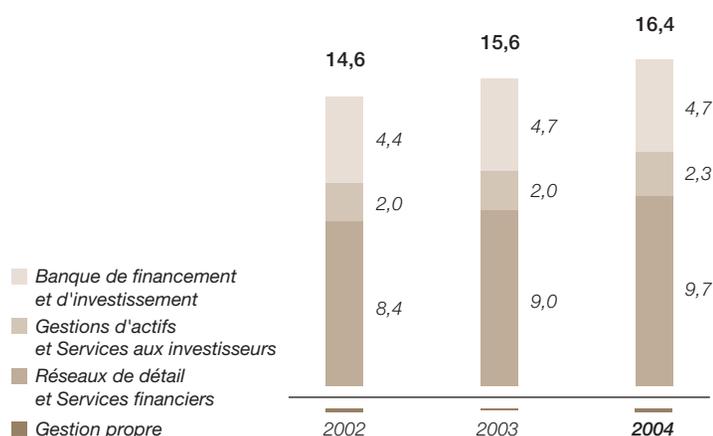
Les frais généraux du Groupe ressortent à 11,0 Md EUR, en progression de 3,8 % (+ 2,9 % à périmètre et change constants), inférieure à celle des revenus ; cette évolution reflète la poursuite d'une politique d'investissement couplée à un strict contrôle des frais de fonctionnement.

Le coefficient d'exploitation du Groupe s'inscrit en baisse sur l'année, à 66,8 % contre 67,6 % en 2003.

La croissance du PNB ainsi que la maîtrise des frais généraux expliquent la progression du RBE (+ 12,7 % à périmètre et change constants et hors la plus-value de cession sur actif immobilier de 187 M EUR comptabilisée en PNB au 1^{er} trimestre 2003).

PRODUIT NET BANCAIRE DU GROUPE

En Md EUR



Faible charge du risque

Sur l'année, la charge du risque s'inscrit en baisse de 56 %, à un très faible niveau résultant à la fois d'un environnement de crédit favorable et de facteurs propres au Groupe : politique de diversification systématique du portefeuille d'activité, amélioration des techniques de gestion du risque et couverture prudente des expositions à risque. En 2004, le coût du risque des Réseaux de détail en France s'établit à 32 points de base des encours contre 37 points de base en 2003, confirmant l'amélioration structurelle du profil de risque. La charge du risque de l'ensemble des Réseaux de détail à l'étranger et Services financiers s'inscrit en diminution de 6 %. La Banque de financement et d'investissement enregistre une reprise nette de provisions de 60 M EUR sur l'ensemble de l'année, uniquement par reprise de provisions spécifiques sur créances remboursées ou cédées, sans diminution des provisions générales pour risque de crédit.

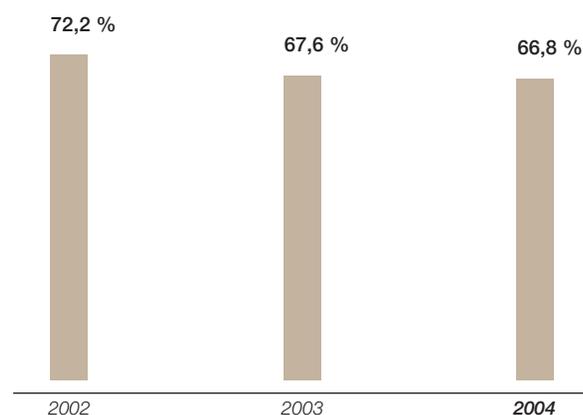
Résultats en forte progression

Avec une charge du risque très faible, le résultat d'exploitation ressort en nette augmentation : +36,2 % à données constantes et hors plus-value immobilière. Le résultat net part du Groupe s'élève à 3,1 Md EUR, en hausse de 25,4 % par rapport à 2003. Le résultat d'exploitation du Groupe s'inscrit en forte progression à 4,9 Md EUR (+28 % en données courantes, +36 % à périmètre et change constants et hors plus-value immobilière).

Dans un environnement boursier sans tendance marquée ni opération majeure, le résultat sur actifs immobilisés du Groupe s'établit à 119 M EUR sur l'année. Après amortissement des survaleurs, de la charge fiscale (taux annuel effectif d'impôt du Groupe : 28 %) et les intérêts minoritaires, le résultat net part du Groupe ressort à 3,1 Md EUR, en hausse de 25 % sur celui de 2003. Le ROE après impôt du Groupe progresse à 18,9 % sur la période, à comparer à 16,2 % en 2003.

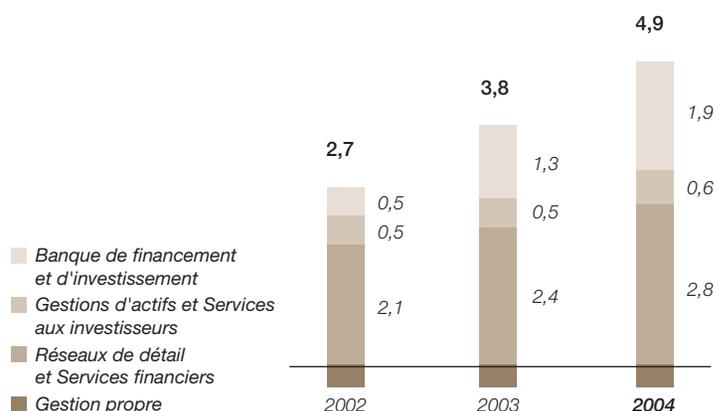
La structure financière du Groupe est solide : au 31 décembre 2004, son ratio Tier one s'élève à 8,54 %.

COEFFICIENT D'EXPLOITATION DU GROUPE



RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU GROUPE

En Md EUR



L'action Société Générale

Parcours boursier

En 2004, l'action Société Générale s'est appréciée de 6,4 %, clôturant à 74,45 EUR. Cette performance se compare à une progression de l'indice CAC 40 de 7,4 % et de l'indice des banques de la zone euro EURO STOXX BANK de 10,9 %.

Au 31 décembre 2004, la capitalisation boursière du groupe Société Générale s'élevait à 33,1 Md EUR, ce qui la situait au 7^e rang des valeurs du CAC 40 (5^e valeur de marché de l'indice en termes de "flottant") et au 6^e rang des banques de la zone euro.

Sur l'année 2004, le marché du titre est demeuré très liquide avec un volume moyen quotidien échangé de 129 M EUR, soit un taux journalier de rotation du capital de 0,41 % (contre 0,48 % en 2003). En valeur, le groupe Société Générale s'est classé au 8^e rang des titres les plus traités du CAC 40.

Places de cotation

L'action Société Générale est cotée à la Bourse de Paris (service à règlement différé, groupe continu A, code valeur 13080) et à la Bourse de Tokyo. Elle se négocie par ailleurs aux États-Unis sous forme de certificats d'action (ADR).

Indices boursiers

L'action Société Générale figure dans les indices CAC 40, EURO STOXX 50, MSCI Europe, FTSE Eurotop, FTSE4GOOD et Dow Jones Sustainability Index World. La Société Générale a fait son entrée dans l'indice STOXX 50 (indice des 50 principales capitalisations boursières d'Europe), le 20 septembre 2004.

Rentabilité totale ⁽¹⁾ pour l'actionnaire

Le tableau suivant indique, pour différentes durées de détention d'une action Société Générale se terminant au 31 décembre 2004, la rentabilité totale de l'investissement en cumulé, d'une part, et en

moyenne annualisée, d'autre part. Ainsi, un actionnaire ayant détenu un portefeuille d'actions Société Générale du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2004 (5 ans) aurait obtenu une rentabilité totale ⁽¹⁾ cumulée de 64 % sur la période ou de 10,4 % par an en moyenne.

Évolution du dividende

De 1999 à 2004, le dividende versé par le groupe Société Générale a progressé de 16,3 % par an en moyenne. L'objectif du Groupe est d'augmenter le taux de distribution par rapport à la moyenne des dernières années et de le fixer à un niveau proche de 45 %.

RENTABILITÉ TOTALE ⁽¹⁾ POUR L'ACTIONNAIRE

Durée de détention de l'action	Date	Rentabilité totale ⁽¹⁾ cumulée	Rentabilité totale ⁽¹⁾ moyenne annualisée
Depuis la privatisation	09.07.1987	885 %	14,0 %
Depuis 15 ans	01.01.1990	600 %	12,9 %
Depuis 10 ans	01.01.1995	430 %	16,4 %
Depuis 5 ans	01.01.2000	64 %	10,4 %
Depuis 4 ans	01.01.2001	37 %	8,2 %
Depuis 3 ans	01.01.2002	38 %	11,4 %
Depuis 2 ans	01.01.2003	50 %	22,5 %
Depuis 1 an	01.01.2004	12 %	12,2 %

Source : Bloomberg

DIVIDENDE, TAUX DE DISTRIBUTION ET RENDEMENT DE L'ACTION

	2004	2003	2002	2001	2000
Dividende net (EUR)	3,30 ⁽³⁾	2,50 ⁽²⁾	2,10 ⁽²⁾	2,10 ⁽²⁾	2,10 ⁽¹⁾
Taux de distribution (%) ⁽⁴⁾	43	41	62	39	31
Rendement net (%) ⁽⁵⁾	4,4	3,6	3,8	3,3	3,2

⁽¹⁾ Rentabilité totale = plus-value + dividende brut (y compris avoir fiscal) réinvesti en actions.

⁽²⁾ Les personnes physiques disposent en outre d'un avoir fiscal à 50 %.

⁽³⁾ Proposé à l'Assemblée générale.

⁽⁴⁾ Dividende net / bénéfice net par action.

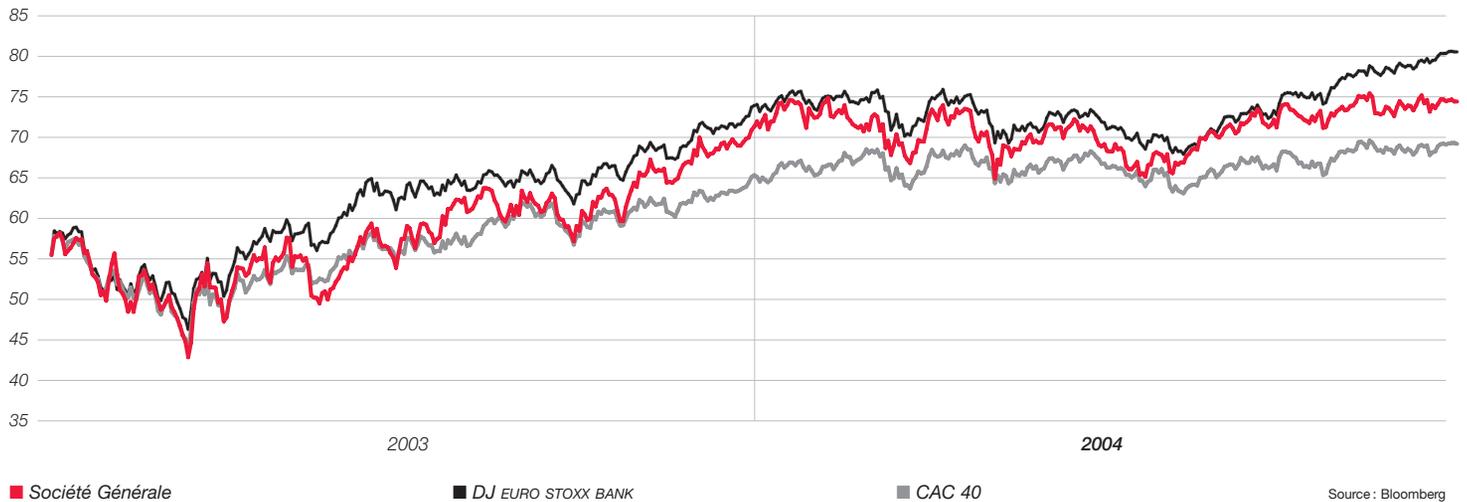
⁽⁵⁾ Dividende net / dernier cours à fin décembre.

DONNÉES BOURSIÈRES

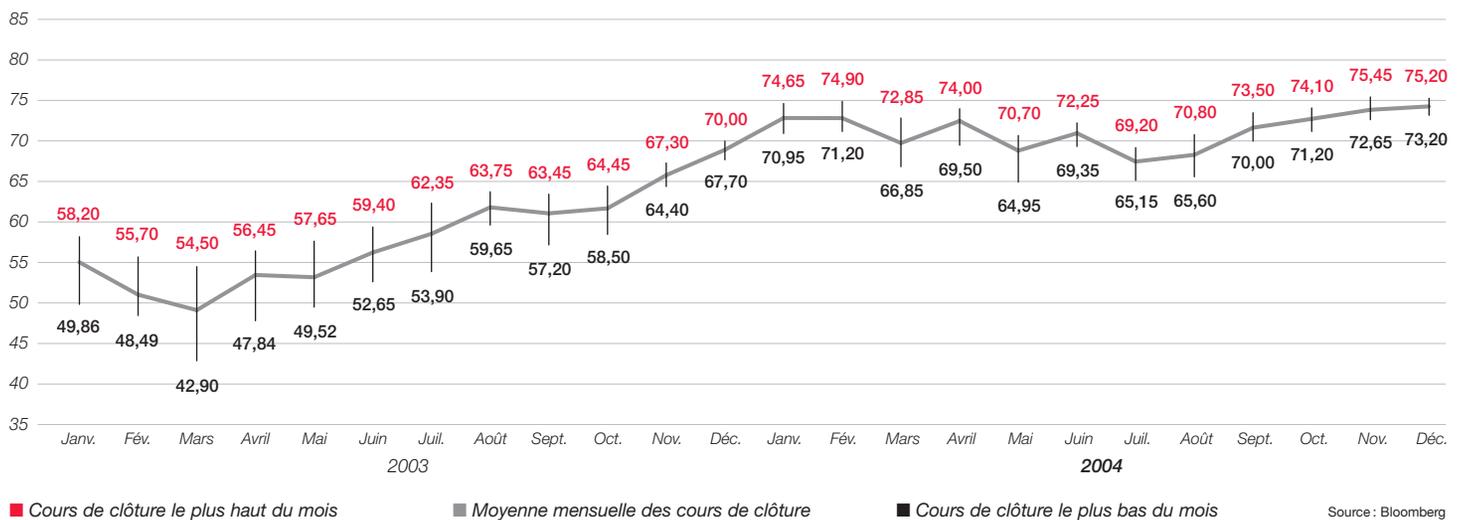
	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Capital social (en nombre de titres)	445 153 159	438 434 749	430 170 265	431 538 522	423 248 418
Capitalisation boursière (Md EUR)	33,1	30,7	23,9	27,1	28,0
Bénéfice net par action (EUR)	7,65	6,07	3,41	5,35	6,78
Actif net par action – Valeur en fin d'exercice (EUR)	45,5	41,0	38,4	38,6	34,4
Cours (EUR)					
plus haut	75,5	70,0	80,5	74,6	70,1
plus bas	65,0	42,9	38,1	45,9	48,2
dernier	74,5	70,0	55,5	62,9	66,2

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION COMPARÉE AUX INDICES CAC 40 (1) ET DJ EURO STOXX BANK (1) DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2003

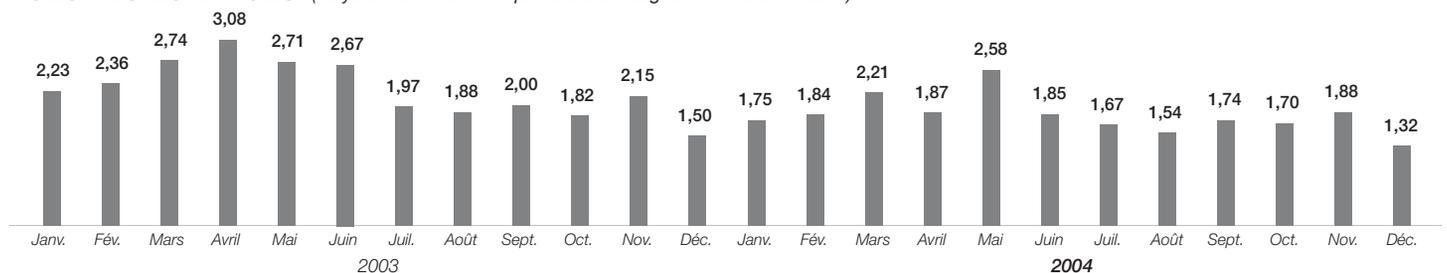
(1) Indice base cours Société Générale.



ÉVOLUTION MENSUELLE DU COURS DE L'ACTION



VOLUMES ÉCHANGÉS (moyenne des volumes quotidiens échangés en millions de titres)





Capital social

Au 31 décembre 2004, le capital social était divisé en 445,2 millions d'actions au nominal de 1,25 EUR.

L'augmentation de 6,7 millions du nombre d'actions sur l'année 2004 correspond à :

- l'émission de 5,2 millions d'actions souscrites par les salariés du Groupe dans le cadre du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié ;
- l'exercice d'options de souscription d'actions émises par l'entreprise à hauteur de 1,5 million d'actions. Dans l'hypothèse où toutes les options consenties seraient exercées, le nombre de titres émis serait de 448,5 millions d'actions, soit une dilution potentielle maximale de 0,74 %. Le capital social serait alors porté à 560 585 283,75 EUR, divisé en 448 468 227 actions.

Rachat d'actions

Depuis le lancement de son programme de rachat d'actions en septembre 1999, la Société Générale a procédé à l'acquisition de 65,1 millions de titres sur le marché pour un montant net global de 3,8 Md EUR. Elle a procédé en février 2002 à l'annulation de 7,2 millions d'actions pour un montant de 438 M EUR. Au cours de l'exercice 2004, la Société Générale a racheté

14 millions d'actions pour une valeur de 961 M EUR et vendu ou transféré 4,7 millions d'actions représentant un prix de revient de 271 M EUR.

Au 31 décembre 2004, la Société Générale détient 30,4 millions d'actions propres (hors les 9 millions d'actions d'autocontrôle représentant 2,02% du capital),

soit 6,82 % du capital, représentant 1 831 M EUR. Sur cette base, 15,7 millions d'actions correspondant à un prix de revient de 844 M EUR sont affectés à la couverture des options d'achat attribuées aux salariés. Le Conseil d'administration de la Société Générale, réuni le 9 février 2005, a procédé à l'annulation de 11 mil-

lions d'actions Société Générale sur autorisation de l'Assemblée générale du 29 avril 2004.

Mouvements sur le capital

Au cours de l'année 2004, le fonds E (salariés de la Société Générale) est passé de 8,03 % à 6,88 % du capital.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE (1) SUR 3 ANS

	Situation au 31.12.2004		Situation au 31.12.2003		Situation au 31.12.2002	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Salariés et anciens salariés via le Plan d'actionnariat mondial Groupe	7,42	13,57	8,46	14,21	7,83	13,11
Groupama	2,97	2,92	3,02	2,89	3,08	2,82
Meiji Yasuda Life Insurance Cy	2,49	4,73	2,52	4,68	2,97	5,28
CDC Section générale	1,87	3,10	1,97	3,14	1,88	2,94
Fondazione CRT	1,66	1,63	1,68	1,61	(2)	(2)
Dexia	1,44	1,42	1,31	1,26	1,40	1,28
Aviva	1,39	1,37	1,37	1,33	4,14	4,51
PSA	(2)	(2)	0,80	1,38	1,66	3,00
Pernod Ricard	(2)	(2)	(2)	(2)	0,69	1,26
Public	71,92	71,26	72,01	69,50	70,80	65,80
Autodétention	6,82	0,00	4,81	0,00	3,46	0,00
Autocontrôle	2,02	0,00	2,05	0,00	2,09	0,00
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Base de référence	445 153 159	452 307 138	438 434 749	457 086 131	430 170 265	469 480 478

À la connaissance de la Société Générale, aucun autre actionnaire, hors OPCVM, ne détient plus de 1 % du capital ou des droits de vote.

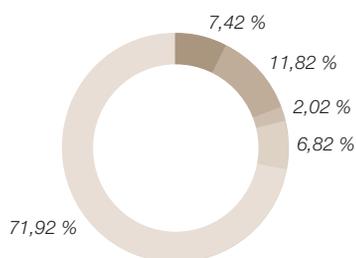
(1) Y compris droit de vote double (article 14 des statuts de la Société Générale).

(2) Actionnaires détenant moins de 1 % du capital ou des droits de vote.

COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31.12.2004

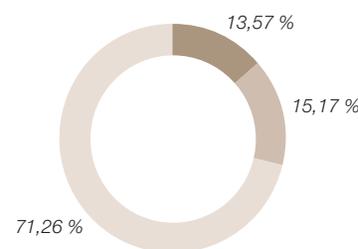
En % du capital

- Plan d'actionnariat Groupe
- Actionnaires > 1 %
- Autocontrôle
- Autodétention
- Autres



En % des droits de vote

- Plan d'actionnariat Groupe
- Actionnaires > 1 %
- Autres



Relations avec nos actionnaires

Des relations à long terme de qualité avec nos actionnaires

Une équipe dédiée

Ces relations incombent au quotidien à une équipe dédiée, répartie entre les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels. Elle est en charge de mettre en œuvre les principes d'action définis par le Groupe en matière d'information financière et de développer une politique de proximité fondée sur l'écoute et le dialogue.

Quatre principes d'action permanents

Notre politique en matière d'information financière repose, depuis la privatisation du Groupe, sur quatre principes :

- l'égalité d'accès à l'information pour tous les actionnaires et sa disponibilité immédiate ;
- la participation des investisseurs au développement du Groupe ;
- le respect des délais recommandés en matière de publication des comptes ;
- la transparence de l'information délivrée.

Toute information financière jugée de nature à influencer le cours de Bourse fait l'objet d'un communiqué de presse, en langues française et anglaise, et est

immédiatement consultable sur le site www.ir.socgen.com.

En matière de communication des résultats, la pratique consiste à les rendre publics dans les 24 heures suivant leur arrêté par le Conseil d'administration.

Après publication du communiqué adressé aux médias, une présentation suivie d'un exercice de questions-réponses est proposée aux professionnels : analystes financiers, investisseurs institutionnels et journalistes de la presse spécialisée. Ces conférences sont également accessibles par téléphone et via Internet, en direct, puis en différé.

Ces présentations sont déclinées dans les semaines qui suivent auprès des investisseurs institutionnels des principales places financières européennes et nord-américaines, sous forme de rencontres collectives ou individuelles.

Elles sont par ailleurs reprises et adaptées pour des réunions organisées en France à l'intention des actionnaires individuels.

Le Groupe organise également des rencontres spécifiques, notamment à l'occasion de la présentation de ses plans stratégiques et financiers à moyen terme, permettant des échanges approfondis entre la Direction générale et les investisseurs.

Comité Consultatif des Actionnaires (CCA)

Le Comité Consultatif des Actionnaires, créé en 1988, regroupe 14 membres : 2 représentants d'associations d'actionnaires, dont le mandat est permanent, et 12 actionnaires individuels nommés pour 3 ans. Porte-parole des actionnaires individuels auprès de la Direction générale, ce Comité a une double mission :

- formuler un avis sur la politique de communication du Groupe avec ses actionnaires ;
- suggérer des idées nouvelles et des améliorations en matière de communication actionnariale.

Le Comité Consultatif des Actionnaires s'est réuni 2 fois en 2004.

La première réunion a été consacrée à l'élargissement du Club des actionnaires (dont le seuil d'adhésion a été abaissé à 100 actions Société Générale) et à la représentation formelle du CCA lors de l'Assemblée générale du 29 avril 2004. L'élargissement du Club des actionnaires a été lancé à l'occasion du renouvellement des cartes du Club, fin 2004.

La seconde réunion avait pour thème le rapport annuel et l'optimisation de son usage par les investisseurs particuliers.

LE COMITÉ CONSULTATIF DES ACTIONNAIRES

De gauche à droite : Guillaume Raffy, Patrice Leclerc (Président du Club Assact SG), Michel Gouy, Christiane Tincelin, Marcel Tixier (Président de l'ANAF), Brigitte Reech, Philippe Citerne, Sylvie Owen, Guy Scherrer, Eric Pérouse, Patrick Bindschedler, Kathleen O'Donoghue. Ne figurent pas sur la photo : Martine Adam-Roussel, Florence Klein-Bourdon, Annie Méa.





Les résultats annuels sont publics avant fin février, les semestriels fin juillet-début août et les trimestriels dans les 45 jours suivant la clôture du trimestre.

Ils sont présentés par pôle d'activités (Réseaux de détail et Services financiers, Gestions d'actifs et Services aux investisseurs, Banque de financement et d'investissement). Chaque pôle est détaillé par ligne-métier.

Un dispositif complet d'écoute et de dialogue

La Société Générale déploie, depuis maintenant plusieurs années, un dispositif complet pour être plus proche de ses actionnaires individuels et de ses investisseurs institutionnels.

En 2004, l'Assemblée générale a réuni 900 participants.

Actionnaires individuels

Rencontres

Réunions :

Trois grandes réunions (Nice, Bordeaux et Nogent-sur-Marne) et cinq réunions de proximité en province, plusieurs milliers d'actionnaires rencontrés.

Un salon : Actionaria (plusieurs centaines de contacts).

Comité Consultatif des Actionnaires : 2 réunions par an.

Activités du Club des actionnaires :

Près de 30 000 actionnaires en 2004 (détenant au minimum 200 actions, seuil abaissé à 100 actions à compter du 1^{er} janvier 2005). Organisation de visites de la Tour Société Générale, participation à des concerts,

à des conférences sur l'art ou sur l'œnologie, à des voyages...

Communication écrite

Lettre de l'actionnaire : 4 numéros par an, suivant les résultats trimestriels, diffusés auprès de plus de 60 000 abonnés.

Chroniques du Club : diffusion trimestrielle aux membres du Club des actionnaires, soit environ 30 000 exemplaires.

Téléphone

N° Vert : 0 800 850 820

Service téléphonique gratuit donnant accès aux cours de Bourse du titre Société Générale et à un journal vocal, mis à jour chaque semaine et permettant de dialoguer en direct avec les interlocuteurs en charge des relations avec les actionnaires individuels. 75 000 connexions et près de 2 000 dialogues en direct par an.

Investisseurs institutionnels

Rencontres

Roadshows : plusieurs centaines de réunions, avec des analystes et des investisseurs.

Conférences : 7 conférences thé-

matiques cette année (3 à Paris, 3 à Londres et 1 à Monte-Carlo). Réunions à la Tour Société Générale : groupes d'investisseurs venant rencontrer l'équipe dirigeante.

Une journée Investisseurs à la Tour Société Générale.

Communication écrite

Envois de communiqués de presse.

Mise en ligne des présentations de résultats, 4 fois par an, et de toutes les présentations publiques.

Téléphone

33 (0)1 42 14 47 72

Internet

Site dédié : www.ir.socgen.com
Contenu : rapports annuels (depuis 1997), résultats trimestriels (depuis 1999), agenda communication financière, contacts, cours de l'action, communiqués de presse.

Plusieurs milliers de connexions par an.

SERVICE DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Actionnaires individuels

Numéro Vert Actionnaires : 0 800 850 820

Télécopie : 33 (0)1 41 45 92 27

E-mail : actionnaires.individuels@socgen.com

Investisseurs institutionnels

Téléphone : 33 (0)1 42 14 47 72

Télécopie : 33 (0)1 42 13 00 22

E-mail : investor.relations@socgen.com

Internet - site dédié : www.ir.socgen.com

Comment participer à l'Assemblée générale des actionnaires ?

L'Assemblée générale annuelle est, pour les actionnaires, une source d'information directe sur la vie de la société, et l'occasion de prendre part aux débats et de se prononcer sur les résolutions proposées à leur approbation.

Comment les actionnaires sont-ils avisés ?

En consultant les journaux d'annonces légales (BALO) un mois avant l'Assemblée, dans lesquels un avis de réunion est publié, précisant l'ordre du jour et les résolutions proposées, puis, 15 jours avant l'Assemblée, un avis de convocation fixe la date et le lieu de la réunion. Une information est également publiée dans la presse, disponible sur le site internet www.socgen.com, et mise en ligne sur le Numéro Vert 0 800 850 820.

Les actionnaires inscrits au nominatif reçoivent, 15 jours avant l'Assemblée, un dossier de convocation regroupant tous les documents d'information et le formulaire de vote.

Qui peut participer à l'Assemblée ?

Tout actionnaire ayant ses actions inscrites en compte 2 jours avant l'Assemblée peut y assister. Les actionnaires ayant reçu un dossier de convocation et qui désirent participer à l'Assemblée doivent demander une carte d'admission en cochant la case concernée et en renvoyant le formulaire de vote.

Les actionnaires détenant des titres au porteur doivent intervenir auprès de leur intermédiaire afin de demander un dossier de convocation et une carte d'admission, ou un certificat d'immobilisation des actions.

Ce certificat est établi ou transmis à la Société Générale automatiquement si l'actionnaire lui remet un formulaire de vote complété et signé. Si un actionnaire ne reçoit pas la carte d'admission à temps, il pourra néanmoins se présenter aux guichets d'accueil de l'Assemblée muni de son certificat d'immobilisation.

Comment voter ?

Pour les actionnaires présents, le vote est effectué en séance à

l'aide d'un boîtier électronique remis à l'accueil après la signature de la feuille de présence.

L'actionnaire qui souhaite exprimer son vote sans se déplacer peut, en retournant le formulaire de vote remis dans le dossier de convocation, soit voter par correspondance, soit se faire représenter par son conjoint, soit donner pouvoir au Président de séance.

Internet

L'Assemblée générale peut être suivie en direct et en différé sur le site : www.socgen.com

AGENDA DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE 2005

10 FÉVRIER	Résultats de l'exercice 2004	25 MAI	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2005
10 MARS	Publication des comptes 2004 en normes IFRS	4 AOÛT	Résultats du 2 ^e trimestre 2005
9 MAI	Assemblée générale des actionnaires	17 NOVEMBRE	Résultats du 3 ^e trimestre 2005
30 MAI	Mise en paiement du dividende		



Yves Aubry

Né en 1939 à Noirmoutier, France

Erosion, 1977

Photographie, cibachrome

55 x 81 cm



Gouvernement d'entreprise

Informations

Rapport du Président

Conseil d'administration

La Société Générale est une société anonyme à Conseil d'administration. En avril 2003, le Conseil d'administration a confirmé la structure moniste d'organisation de la Direction, estimant que celle-ci était la mieux adaptée aux circonstances de la Société. Le Président, M. Daniel Bouton, exerce les fonctions de Directeur général et est assisté de M. Philippe Citerne, Directeur général délégué.

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs du Directeur général ou du Directeur général délégué, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au règlement intérieur et aux orientations arrêtées par le Conseil d'administration.

Administrateurs

Les administrateurs sont détenteurs à titre personnel d'un nombre significatif d'actions : si le minimum statutaire est de 200 actions, la Charte recommande la détention de 600 actions minimum par administrateur nommé par l'Assemblée générale : cette recommandation est respectée par 93 % d'entre eux. Conformément au règlement

intérieur, la moitié des jetons de présence est versée en proportion de la participation aux réunions du Conseil ou des Comités (voir page 35).

La Charte de l'Administrateur prévoit que chaque administrateur de la Société Générale s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés sur lesquelles il dispose d'informations non encore rendues publiques. Comme les cadres du Groupe disposant d'informations privilégiées, les administrateurs ne peuvent intervenir sur les titres de la Société Générale pendant les 30 jours qui précèdent la publication des résultats et ne peuvent réaliser sur ces titres des opérations de type spéculatif (obligation de détenir les titres au moins 2 mois, interdiction des transactions sur options).

La Charte de l'Administrateur a été modifiée en janvier 2005 pour étendre cette règle aux opérations sur les titres de filiales cotées de la Société Générale. Par ailleurs, les administrateurs sont tenus d'informer la Société des opérations réalisées sur le titre Société Générale par eux-mêmes ou leurs proches. Jusqu'à la publication du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), fin novembre 2004, cette information portait

sur l'ensemble des opérations réalisées sur le premier ou le second semestre, et était communiquée à l'AMF qui la rendait publique. Depuis cette publication, l'information porte sur chaque opération et est adressée sans délai par chaque administrateur à la Société Générale, qui transmet l'information à l'AMF et la rend publique.

Compétences

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le règlement intérieur du Conseil prévoit que celui-ci examine régulièrement les orientations stratégiques du Groupe et délibère préalablement sur les modifications des structures de direction du Groupe, ainsi que sur les opérations, notamment d'acquisition et de cession, susceptibles d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Depuis 2003, le règlement intérieur définit très précisément les règles applicables aux cas d'approbation préalable par le Conseil d'administration des projets d'investissement ou, plus généralement, des opérations stratégiques (voir article 1^{er} du règlement).

INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société Générale veille à respecter les recommandations des rapports AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Dès septembre 1995, 3 comités (Comité des comptes, Comité des rémunérations, Comité de sélection) ont été institués.

Depuis le début de l'année 2000, le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités est régi par un règlement intérieur. Une Charte de l'Administrateur regroupe les règles déontologiques applicables aux administrateurs de la Société Générale. Le règlement intérieur et la Charte, ainsi que les

Le Conseil est informé et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux et décide de la mise en œuvre des plans d'options dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale.

Fonctionnement

Un règlement intérieur régit le fonctionnement du Conseil d'administration. Celui-ci est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande du tiers des administrateurs. Il se réunit au moins 5 fois dans l'année, notamment pour approuver les comptes sociaux et consolidés.

Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil. De même, il délibère au moins une fois par an sur les risques de toute nature auxquels la Société est exposée. L'avis du Conseil est mentionné, le cas échéant, dans les communiqués de presse diffusés à l'issue des réunions.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission,

notamment en vue de la préparation de chaque réunion du Conseil. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements significatifs pour la Société.

Chaque administrateur bénéficie des formations nécessaires à l'exercice de son mandat. Ainsi M. Cicurel a-t-il bénéficié en 2004 d'un complément de formation sur la Banque de détail.

Travaux du Conseil en 2004

En 2004, le Conseil d'administration a tenu 9 réunions, dont la durée a été en moyenne de 3 heures. Le taux d'assiduité des administrateurs a été de 84 % contre 82 % en 2003 et 79 % en 2002.

Le Conseil d'administration a approuvé les comptes annuels, semestriels et trimestriels.

Le Conseil a procédé à des nominations au sein des Comités. Le 20 avril, M. Wyand a été nommé Président du Comité des comptes en remplacement de M. Calvet, M^{me} Lulin et M. Cohen en ont été nommés membres. Le 8 novembre, M. Cicurel a été nommé aux Comités de sélection et des rémunérations.

Le Conseil a délibéré sur diverses opérations d'acquisition et de cession, conformément à son

règlement intérieur. Il a ainsi approuvé la cession de la participation dans Sophia. Il a été informé de la cession de la filiale argentine de Banque de détail, et de l'acquisition de General Bank of Greece et de Hanseatic Bank (Allemagne). Il a débattu de la stratégie de développement du Groupe en Asie.

Le Conseil a passé en revue la stratégie du Groupe, en particulier dans le domaine de la Banque de détail. Il s'est fait présenter la politique des ressources humaines et la politique de communication.

Il a examiné le bilan de certaines acquisitions récentes, en particulier de la Komerčni Banka.

Le Conseil d'administration a revu la situation du Groupe en matière de risques et examiné les rapports annuels adressés à la Commission bancaire sur le contrôle interne et les risques, ainsi que les lettres de suite de la Commission bancaire consécutives à des missions d'inspection de celle-ci.

Le Conseil d'administration s'est fait présenter les plans de continuité d'activité de la Banque et a été tenu informé des travaux relatifs à l'application des normes comptables IAS/IFRS (*International Accounting Standards/ International Financial Reporting*

Standards) et aux futures normes prudentielles Bâle II.

Le Conseil a décidé un plan de stock-options et une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié.

Comités

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que ses délibérations sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés, composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions. Ces Comités sont au nombre de 3 : le Comité des comptes, le Comité des rémunérations et le Comité de sélection. Le Conseil peut aussi créer un ou plusieurs Comités ad hoc.

Comités des comptes

Composé de 4 administrateurs depuis le 20 avril 2004, M^{me} Lulin, MM. Cannac, Cohen et Wyand, dont 3 sont indépendants, et présidé par M. Wyand, le Comité des comptes a pour missions :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement, et de s'assurer de la pertinence et de la permanence

statuts de la Société sont mis à la disposition des actionnaires dans le présent rapport annuel.

Le présent chapitre est composé de 2 parties. La première, consacrée aux travaux du Conseil, constitue le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation de ces travaux (articles L. 225-37 et L. 225-51 du Code de commerce). Elle a été présentée au Comité de sélection

et au Conseil d'administration. Les rapports d'activité des Comités ont été approuvés par les Comités. La seconde partie, d'une part, de la composition du Conseil et son évaluation, d'autre part, des relations avec les Commissaires aux comptes ; elle a été approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 9 février 2005, après avis du Comité de sélection et du Comité des comptes.



des principes et méthodes comptables appliqués ;

- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes et le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes (voir la rubrique "Commissaires aux comptes", page 27) ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le rapport annuel sur le contrôle interne, établis en application de la réglementation bancaire, et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse.

Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Rapport d'activité du Comité des comptes pour 2004

Le Comité s'est réuni 7 fois en 2004 et tous les membres étaient présents lors des réunions (93 % en 2003).

Lors de chaque arrêté des comptes, le Comité entend les Commissaires aux comptes, hors la présence de la Direction générale, avant d'entendre la présentation des comptes faite par la Direction financière et les commentaires de la Direction des risques et du Secrétaire général sur les risques de toute nature. Depuis 2002, l'un des mandataires sociaux participe à une partie des réunions consacrées à chaque arrêté et engage avec le Comité un dialogue sur les faits marquants du trimestre. Des présentations plus détaillées sont faites par d'autres cadres sur certains sujets touchant notamment aux principaux risques, à la gestion du bilan, au contrôle interne ou aux aspects financiers des projets d'acquisition.

Au cours de l'année 2004, le Comité a examiné les projets de comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes. Il a notamment vérifié l'adéquation des provisions aux principaux risques identifiés, ainsi que les méthodes et le niveau de provisionnement des portefeuilles de participation. Il

suit de près l'évolution des frais généraux et celle des principaux dossiers de risques, qu'il s'agisse des risques de crédit, des risques de marché ou des risques juridiques, ainsi que l'évolution des principaux postes du bilan et du hors-bilan.

Le Comité a examiné le rapport sur le contrôle interne et le rapport sur la mesure et la surveillance des risques présentés à la Commission bancaire, le rapport du déontologue à la Présidence, le plan de tournée de l'Inspection générale et les programmes d'amélioration de l'audit interne et du contrôle des risques.

Il a été consulté sur des projets de réponse du Groupe à des lettres de suite de la Commission bancaire.

Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des Commissaires aux comptes pour 2004.

Le Comité a revu le dispositif de contrôle de certains risques de marché et a été consulté sur la révision annuelle des limites fixées dans ce domaine.

Le Comité des comptes a été tenu informé de manière détaillée de l'état d'avancement et des conséquences des projets IAS et Bâle II. Il a également examiné la politique fiscale du Groupe.

Il a émis un avis sur les aspects financiers du bilan de Komerční Banka et sur les indicateurs de

suivi des acquisitions. Il s'est fait présenter la stratégie et les résultats des activités de Banque de financement et d'investissement aux États-Unis.

Enfin, le Comité a examiné les cas de dérogation aux règles internes, relatives aux missions susceptibles d'être confiées aux Commissaires aux comptes.

Comité des rémunérations

Composé de 4 administrateurs indépendants, MM. Baird, Cicurel (à compter du 8 novembre 2004), Jeancourt Galignani et Ricard, et présidé par M. Jeancourt Galignani, le Comité des rémunérations :

- propose au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toutes natures perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application, en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- propose au Conseil la politique d'attribution des stock-options et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- est informé de la politique de rémunération du Groupe, en particulier pour les principaux dirigeants ;
- prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux et réunit les administrateurs extérieurs au Groupe pour en délibérer ;

- prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale.

Rapport d'activité du Comité des rémunérations pour 2004

Au cours de l'exercice, le Comité des rémunérations s'est réuni à 5 reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 69 % (92 % en 2003). Cette baisse est due à l'empêchement de M. Baird, qui n'a pu assister aux séances du Comité en 2004.

Lors de ses réunions, le Comité a préparé la fixation par le Conseil de la rémunération variable des mandataires sociaux et proposé au Conseil une modification de la rémunération fixe du Directeur général délégué. Il a été informé de la rémunération des membres du Comité exécutif (voir "Politique de rémunération des dirigeants", page 34).

Il a préparé l'évaluation des mandataires sociaux et en a délibéré avec les autres administrateurs extérieurs au Groupe, avant d'en rendre compte au Président et au Conseil d'administration.

Il a également examiné les modalités de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Enfin, le Comité a étudié les conséquences de la nouvelle norme IFRS 2 sur la comptabilisation en comptes consolidés des plans d'options.

Le Comité a proposé au Conseil un plan de stock-options (voir la rubrique "Plans d'options", page 36).

Comité de sélection

Ce Comité, composé du Président du Conseil d'administration et des membres du Comité des rémunérations, est présidé par le Président du Comité des rémunérations. Le Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs, ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible.

Le Comité de sélection prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration. Il propose au Conseil d'administration la présentation des membres du Conseil d'administration dans le rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants. Il fait toute proposition au Conseil sur sa composition après avoir, en tant que de besoin, diligencé les enquêtes utiles. Le Comité de sélection est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du

plan de succession des mêmes dirigeants.

Rapport d'activité du Comité de sélection pour 2004

Le Comité de sélection a tenu 5 réunions en 2004 ; le taux de participation a été de 76 % (93,75 % en 2003), en raison de l'empêchement de M. Baird.

Il a préparé l'examen par le Conseil du chapitre du rapport annuel 2003 relatif au gouvernement d'entreprise, en particulier en ce qui concerne l'appréciation du caractère indépendant des administrateurs (voir ci-après). Il a proposé au Conseil les nominations d'administrateurs soumises à l'Assemblée générale de 2004. Il a préparé les propositions à faire en vue de l'Assemblée générale de 2005.

Par ailleurs, le Comité a débattu de la taille optimale du Conseil d'administration et des modalités de représentation des salariés, et préparé les propositions du Conseil à l'Assemblée générale en la matière.

Enfin, le Comité a préparé l'évaluation du Conseil d'administration (voir ci-dessous). Il a revu le plan de succession des mandataires sociaux et serait en état de faire une proposition au Conseil à ce sujet à tout moment.

Il s'est fait présenter le plan de succession des responsables de branche.

Rapport du Conseil

Composition du Conseil (au 31 décembre 2004)

Le Conseil d'administration comporte 17 membres, 1 femme et 16 hommes, dont 3 sont des représentants élus des salariés. Les administrateurs étrangers sont au nombre de 4. L'âge moyen des administrateurs est de 60 ans. Au cours de l'année 2004, sa composition a été affectée par les événements suivants :

- expiration du mandat de M. Calvet à l'Assemblée générale du 29 avril 2004 ;
 - nomination par l'Assemblée générale de M. Cicurel en remplacement de M. Calvet ;
 - ratification de la nomination de M. Azéma ;
 - renouvellement par l'Assemblée générale de MM. Baird, Citerne et Jeancourt Galignani.
- Conformément aux recommandations des rapports AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a, sur le rapport de son Comité de sélection, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2004 au regard des critères d'indépendance définis dans le rapport précité. Il a tout particulièrement étudié les relations bancaires entretenues par le Groupe avec les entreprises dont ses administrateurs sont des dirigeants, en vue d'apprécier si celles-ci étaient d'une importance et d'une nature telles qu'elles pouvaient affecter l'indépendance de jugement des administrateurs. Cette analyse est fondée sur une étude multicritère inté-

grant plusieurs paramètres (endettement global et liquidité de l'entreprise, poids de la dette bancaire dans l'endettement global, montant des engagements de la Société Générale et importance de ces engagements par rapport à l'ensemble de la dette bancaire, autres relations commerciales...). Le Conseil d'administration s'est également attaché à analyser la situation des administrateurs ayant un lien avec des groupes actionnaires de la Société Générale.

Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a estimé que M^{me} Lulin, MM. Azéma, Baird, Cannac, Cicurel, Cohen, Jeancourt Galignani et Ricard ainsi que Meiji Yasuda Life devaient être regardés comme administrateurs indépendants. Meiji Yasuda Life est administrateur depuis plus de 12 ans. Toutefois, conformément au rapport AFEP-MEDEF, l'appréciation du critère d'ancienneté (12 ans maximum) doit être faite à la date d'échéance du mandat, cette ancienneté n'ayant pas été atteinte lors du dernier renouvellement.

M. Ricard est également considéré comme indépendant, dès lors que les relations bancaires qu'entretient avec la Société Générale le groupe qu'il préside ne sont pas de nature à affecter l'indépendance de son jugement et que les liens capitalistiques des deux groupes ont été dénoués fin

2002. Pernod Ricard ne détient plus de titres Société Générale depuis 2003.

M. Azéma, Directeur général de Groupama, est considéré comme indépendant, dès lors que Groupama détient nettement moins de 10 % du capital de la Société Générale et que ni les relations bancaires qu'entretient Groupama avec la Société Générale, ni le partenariat noué entre Groupama et Société Générale pour le lancement de Groupama Banque ne sont de nature à affecter l'indépendance de son jugement, compte tenu de l'enjeu limité que représente ce dernier pour les deux groupes.

M. Cicurel, Président du Directeur de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, est considéré comme indépendant, dès lors qu'il n'existe aucun lien de dépendance économique entre la société qu'il dirige et la Société Générale.

Les autres administrateurs ne sont pas considérés comme indépendants au regard des critères définis par le rapport AFEP-MEDEF, soit parce qu'ils sont dirigeants ou salariés du Groupe, soit parce qu'ils sont administrateurs depuis plus de 12 ans (MM. Viénot et Wyand).

Les administrateurs indépendants sont ainsi au nombre de 9 sur 17 (soit 53 % du Conseil d'administration et 64 % des administrateurs nommés par l'Assemblée générale).

Cette situation est conforme à l'objectif que s'est fixé le Conseil d'administration d'atteindre la proportion de 50 % d'administrateurs indépendants, recommandée dans le rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002, au fur et à mesure des renouvellements.

Elle est également conforme à l'objectif arrêté par le Conseil qui est d'assurer une diversité et un équilibre des expériences et des compétences des administrateurs, ainsi que de concilier continuité et renouvellement progressif.

Le Conseil d'administration comporte 3 administrateurs élus par les salariés de la Société Générale pour 3 ans. Leur élection est intervenue en 2003.

En 2000, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé la réduction de la durée des nouveaux mandats à 4 ans (au lieu de 6 ans), ce qui permet désormais de renouveler tous les ans environ un quart des administrateurs nommés par l'Assemblée générale (les administrateurs représentant les salariés étant renouvelés tous les 3 ans par élection).

Évaluation du Conseil d'administration et des mandataires sociaux

Le Conseil d'administration a procédé durant l'automne 2002 à la deuxième évaluation de son fonctionnement après celle réalisée en 2000. Cette évaluation a

été mise en œuvre avec l'aide d'un cabinet de conseil extérieur à la Société qui a interrogé, individuellement et sur la base d'un questionnaire détaillé validé par le Comité de sélection, tous les administrateurs sur leur appréciation du fonctionnement du Conseil et sur leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Sur cette base, plusieurs modifications du fonctionnement du Conseil ont été décidées début 2003, dont certaines ont donné lieu à modification du règlement intérieur et de la Charte de l'Administrateur. En 2004, un questionnaire d'évaluation, portant notamment sur les progrès réalisés par rapport à la précédente évaluation, a été élaboré par le Comité de sélection et soumis aux administrateurs. Le Conseil a délibéré sur les conclusions ressortant des réponses au questionnaire. Les points principaux relevés ont concerné la nécessité de présentations régulières sur la politique des ressources humaines et la situation des systèmes d'information, l'utilité de formations spécifiques sur les risques, l'intérêt de rencontres plus fréquentes avec les responsables de branche et de métier. Comme en 2003, les mandataires sociaux ont fait l'objet d'une évaluation préparée par le Comité des rémunérations. Cette évaluation a été précédée d'une réunion spécifique des administrateurs extérieurs au Groupe (ni dirigeants ni salariés).

Commissaires aux comptes

Les comptes de la Société Générale sont certifiés conjointement par le cabinet Ernst & Young Audit, représenté par M. Christian Mouillon, et la société Deloitte & Associés (changement de dénomination en octobre 2004), représentée par M. José Luis Garcia. Leur mandat prendra fin à la clôture des comptes 2005.

La société Deloitte a repris à compter de 2003 le mandat antérieurement exercé par le cabinet Barbier Frinault et Autres (ex-Andersen), démissionnaire. Pour effectuer ce choix, le Conseil d'administration avait confié en 2002 à son Comité des comptes le soin de conduire la procédure d'appel d'offres. Le Comité a approuvé les conditions et la procédure de l'appel d'offres et le choix des 4 cabinets d'audit invités à soumissionner ; il a revu les conclusions de l'examen des offres effectué par un comité interne et, après avoir auditionné les concurrents, a sélectionné le cabinet Deloitte.

Dès 2001, afin de renforcer l'indépendance des Commissaires aux comptes de la Société, le Conseil d'administration avait décidé de limiter la proportion des honoraires versés aux réseaux dont ils font partie pour des tâches non liées à leurs missions d'audit. En 2002, le Conseil a adopté des règles plus strictes, reposant sur une

distinction entre les différents types de missions susceptibles d'être confiées aux auditeurs externes et aux réseaux dont ils font partie.

L'article 104 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 a modifié la législation relative aux règles d'indépendance des Commissaires aux comptes, en interdisant à un Commissaire aux comptes la fourniture de toute prestation autre que d'audit et en imposant des restrictions sur les prestations qui peuvent être fournies par le réseau auquel il appartient.

Le Conseil d'administration du 5 novembre 2003, prenant acte de ces évolutions, a arrêté le nouveau dispositif applicable aux

relations entre les sociétés du Groupe et leurs Commissaires aux comptes.

Ces règles sont susceptibles d'être modifiées en fonction des mesures d'application de la loi et notamment des positions prises par le Haut-Conseil du Commissariat aux comptes qu'elle institue. Ernst & Young et Deloitte & Associés ne peuvent réaliser que des prestations entrant dans la mission du Commissaire aux comptes :

- pour la Société Générale ;
- pour ses filiales.

Toute mission n'entrant pas dans ce cadre, qui sera précisé par le Haut-Conseil du Commissariat aux comptes, est donc exclue. La loi n'interdit pas la fourniture

de services par les Commissaires aux comptes et leur réseau à des sociétés du Groupe qu'ils n'auditent pas. Le Conseil d'administration a toutefois retenu une règle plus stricte : de tels services ne peuvent être rendus que hors de France et après autorisation expresse du Comité des comptes.

Les Commissaires aux comptes présentent annuellement un état déclaratif des honoraires perçus. Il est rendu compte chaque année au Comité des comptes de la manière dont ces règles sont appliquées, avec la présentation des honoraires versés par type de mission aux réseaux dont font partie les Commissaires aux comptes.

HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES – EXERCICE 2004

<i>En milliers d'euros (hors taxes)</i>	Deloitte & Associés		Ernst & Young Audit		Total 2004	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	7 676		9 922		17 598	
Missions accessoires	2 008		2 065		4 073	
Sous-total	9 684	99 %	11 987	94 %	21 671	96 %
Autres prestations						
Juridique, fiscal, social	63		292		356	
Technologies de l'information	–		45		45	
Audit interne	–		–		–	
Autres	68		391		459	
Sous-total	131	1 %	728	6 %	859	4 %
Total	9 815	100 %	12 715	100 %	22 530	100 %

Conseil d'administration

au 31 décembre 2004



Daniel Bouton

Né le 10.04.1950

Président-Directeur général de la Société Générale

Membre du Comité de sélection - Détient 47 772 actions

Première nomination : 1997 - Échéance du mandat : 2007

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Schneider Electric SA, Total SA, Veolia Environnement.

Biographie : Directeur du Budget au ministère des Finances (1988-1990). Entré à la Société Générale en 1991, Directeur général en 1993, Président-Directeur général en novembre 1997.



Jean Azéma

Né le 23.02.1953

Directeur général de Groupama

Administrateur indépendant⁽²⁾ - Détient 600 actions

Première nomination : 2003 - Échéance du mandat : 2005

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Mediobanca, Veolia Environnement - *Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration* : Bolloré Investissement.

Biographie : Entré à la Mutualité agricole en 1975, Directeur financier de Groupama Vie en 1987, devient Directeur général de Groupama en 2000.



Philippe Citerne

Né le 14.04.1949

Administrateur, Directeur général délégué de la Société Générale

Détient 62 700 actions

Première nomination : 2001 - Échéance du mandat : 2008

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Unicredito Italiano Spa - *Membre du Conseil de surveillance* : Sopra Group - *Représentant permanent de la Société Générale au Conseil d'administration d'Accor*.

Biographie : Après avoir exercé des fonctions au ministère des Finances, il rejoint la Société Générale en 1979. Directeur des études économiques en 1984, Directeur financier en 1986, Directeur des relations humaines en 1990, Directeur général délégué en 1995, Directeur général depuis novembre 1997.



Euan Baird

Né le 16/09/1937

Administrateur de sociétés

Administrateur indépendant⁽²⁾ - Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations - Détient 600 actions

Première nomination : 2001 - Échéance du mandat : 2008

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Scottish Power, Areva.

Biographie : De nationalité britannique. Entre en 1960 dans le groupe Schlumberger, en 1979 devient Directeur général adjoint responsable des opérations wireline. Président de Schlumberger de 1986 à 2003. Président de Rolls-Royce de 2003 à juin 2004.



Marc Viénot⁽¹⁾

Né le 01.11.1928

Président d'honneur de la Société Générale

Détient 38 736 actions

Première nomination : 1986 - Échéance du mandat : 2007

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Alcatel, Ciments français - *Membre du Conseil de surveillance* : Groupe Barrière.

Biographie : Après une carrière à la Direction du Trésor du ministère des Finances, entre à la Société Générale en 1973, Directeur général en 1977, Président de 1986 à 1997.



Yves Cannac

Né le 23.03.1935

Membre du Conseil économique et social

Administrateur indépendant - Membre du Comité des comptes
Détient 700 actions

Première nomination : 1997 - Échéance du mandat : 2006

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : AGF - *Membre du Conseil de surveillance* : Solving International.

Biographie : Membre du Conseil d'État de 1965 à 1985. Président de Havas de 1978 à 1981. Président de Cegos de 1985 à 1999.

Mandats exercés au cours de l'exercice 2004 dans des sociétés par actions non cotées

Philippe Citerne

Président : Systèmes Technologiques d'Échange et de Traitement (STET).
Administrateur : Crédit du Nord, Généal, Grosvenor Continental Europe, SG Hambros Bank and Trust Ltd, Trust Company of the West TCW Group.

Marc Viénot

Membre du Conseil de Surveillance : Société Générale Marocaine de Banque.

Jean Azéma

Directeur général : Groupama Holding, Groupama Holding 2.

Yves Cannac

Administrateur : Caisse des Dépôts Développement.



Michel Cicurel

Né le 05.09.1947

Président du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de la Compagnie Financière Saint-Honoré

Administrateur indépendant⁽²⁾ - Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations depuis le 20.12.2004
Détient 600 actions

Première nomination : 2004 - Échéance du mandat : 2008

Autre mandat exercé dans des sociétés cotées :

Membre du Conseil de Surveillance : Publicis.

Biographie : Après une carrière à la Direction du Trésor de 1973 à 1982, il est nommé Chargé de mission, puis Directeur général adjoint de la Compagnie Bancaire de 1983 à 1988, de Cortal de 1983 à 1989. Administrateur délégué de Galbani (groupe BSN) de 1989 à 1991. Administrateur Directeur général, puis Vice-Président Directeur général de Cerus de 1991 à 1999.



Elie Cohen

Né le 08.12.1946

Professeur à l'Université de Paris-Dauphine

Administrateur indépendant⁽²⁾ - Membre du Comité des comptes depuis le 20.04.2004 - Détient 600 actions

Première nomination : 2003 - Échéance du mandat : 2006

Biographie : Professeur agrégé des universités en Sciences de gestion, Docteur d'État ès Sciences économiques, Professeur à Paris-Dauphine, Président de l'université de Paris-Dauphine (1994-1999).



Robert A. Day⁽³⁾

Né le 11.12.1943

Chairman and Chief Executive Officer TCW Group Inc.

Détient 2 104 717 actions

Première nomination : 2002 - Échéance du mandat : 2006

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Freeport.

Biographie : De nationalité américaine. Diplômé de Robert Louis Stevenson School (1961), Bachelor of Science Economics de Claremont Mc Kenna College (1965), Gérant de portefeuille à la banque White, Weld & Cy à New York (1965). Créateur en 1971 de Trust Company of the West (TCW).



Antoine Jeancourt Galignani

Né le 12.01.1937

Président de Gecina

Administrateur indépendant⁽²⁾ - Président du Comité de sélection et du Comité des rémunérations - Détient 1 064 actions

Première nomination : 1994 - Échéance du mandat : 2008

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : AGF, Total SA, Kaufman et Broad - *Président du Conseil de surveillance* : Euro Disney Sca.

Biographie : Directeur général adjoint du Crédit Agricole de 1973 à 1979. Directeur général de la banque Indosuez en 1979, Président de 1988 à 1994. Président des AGF de 1994 à 2001, Président de Gecina depuis juin 2001.



Elisabeth Lulin

Née le 08.05.1966

Fondatrice et Gérante de Paradigmes et Caetera

(société spécialisée dans le benchmarking et la prospective des politiques publiques)

Administrateur indépendant⁽²⁾ - Membre du Comité des comptes depuis le 20.04.2004 - Détient 700 actions

Première nomination : 2003 - Échéance du mandat : 2005

Biographie : En fonction au ministère des Finances (1991-1996), nommée Chargée de mission au cabinet d'Edouard Balladur, puis Conseiller technique au cabinet d'Alain Juppé (1994-1995), Chef de l'unité Communication externe de l'INSEE (1996-1998). Depuis 1998, Gérante de Paradigmes et caetera.

(1) Ancien mandataire social.

(2) Voir pages 25 et 26.

(3) Mandataire social d'une filiale du groupe Société Générale.

Robert A. Day

Chairman : Oakmont Corporation.
Administrateur : Freeport-McMohan Copper and Gold Inc., McMohan Exploration Cy, Syntroleum Corporation, Synta Pharmaceuticals, Fisher Scientific Inc.

Michel Cicurel

Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Private Equity Partners SAS.
Président du Conseil d'administration : ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie).
Administrateur : Banque Privée Edmond de Rothschild (Genève), Edmond de

Rothschild Limited (Londres), La Compagnie Financière Holding Edmond et Benjamin de Rothschild (Genève), La Compagnie de Trésorerie Benjamin de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie), Cir International (Luxembourg), Rexecode.
Censeur : Paris-Orléans.
Membre du Conseil des commanditaires : Rothschild & Compagnie Banque.

Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré : Cogifrance.
Représentant permanent de Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque : Assurances et Conseils Saint-Honoré, Edmond de Rothschild Corporate Finance, Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Edmond de Rothschild Multi Management, Equity Vision.



Meiji Yasuda Life Insurance Cy

(compagnie d'assurance à forme mutuelle exerçant son activité dans l'assurance-vie)

Administrateur indépendant⁽²⁾ - Détient 11 069 312 actions

Représentée par **Kenjiro Hata**

Né le 27.07.1928

Senior corporate Advisor Meiji Yasuda Life Insurance Company

Première nomination : 1988 - Échéance du mandat : 2005

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Kirin Brewery Cy Ltd - Vérificateur : Chubu Electric Power Ltd, Mitsubishi Estate Cy Ltd.

Biographie : De nationalité japonaise. Entré dans le groupe Meiji Life en 1954, Chairman en 1998, il est, depuis le 02.07.2003, Senior Corporate Advisor de Meiji Life, devenu Meiji Yasuda Life.



Patrick Ricard

Né le 12.05.1945

Président-Directeur général de Pernod-Ricard

Administrateur indépendant⁽²⁾ - Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations - Détient 200 actions

Première nomination : 1994 - Échéance du mandat : 2005

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Provimi, Altadis.

Biographie : Entré dans le groupe Pernod-Ricard en 1967, Président depuis 1978.



Anthony Wyand

Né le 24.11.1943

Administrateur de sociétés

Président du Comité des comptes depuis le 20.04.2004
Détient 1 000 actions

Première nomination : 2002 - Échéance du mandat : 2007

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Unicredito Italiano Spa, Société Foncière Lyonnaise.

Biographie : De nationalité britannique, entré chez Commercial Union en 1971, Executive Director d'Aviva jusqu'à juin 2003.



Gérard Baude

Né le 01.11.1947

En poste au service des moyens de paiement à l'agence d'Aix-en-Provence

Administrateur élu par les salariés - Détient 240 actions

Première nomination : 1993 - Échéance du mandat : 2006

Biographie : Salarié de la Société Générale depuis 1968.



Philippe Pruvost

Né le 02.03.1949

Conseil en gestion de patrimoine à l'agence d'Annemasse

Administrateur élu par les salariés - Détient 3 000 actions

Première nomination : 2000 - Échéance du mandat : 2006

Biographie : Salarié de la Société Générale depuis 1971.



Marc Sonnet

Né le 16.10.1947

Chargé de relations sociales - Aix-en-Provence

Administrateur élu par les salariés - Détient 200 actions

Première nomination : 2003 - Échéance du mandat : 2006

Biographie : Salarié de la Société Générale depuis 1973.

Mandats exercés au cours de l'exercice 2004 dans des sociétés par actions non cotées

Kenjiro Hata

Vérificateur : The Hokkoku Bank Ltd, Shin Estu Polymer Cy Ltd, Daido Steel Cy Ltd.

Antoine Jeancourt Galignani

Président du Conseil d'administration (non executive) : SNA Group Liban.
Membre du Conseil de surveillance : Jetix Europe NV, Hypo Real Estate Holding AG.

Elisabeth Lulin

Administrateur : Doma viva SA.

Patrick Ricard

Président du Conseil d'administration : Comrie plc.
Président-Directeur général : World Brands Duty Free Ltd.
Président : Austin Nichols Export Sales Inc.
Membre du Conseil de surveillance : Wyborowa SA.
Administrateur : PR Finance SA, Société Paul Ricard, Martell & Co SA, Chivas

Administrateurs dont le renouvellement est soumis au vote de l'Assemblée générale

Jean Azéma

Né le 23.02.1953

Directeur général de Groupama

Administrateur indépendant - Détient 600 actions

Première nomination : 2003 - Échéance du mandat : 2005

Voir biographie p. 28.

Elisabeth Lulin

Née le 08.05.1966

Fondatrice et Gérante de Paradigmes et Caetera

(société spécialisée dans le benchmarking et la prospective des politiques publiques)

Administrateur indépendant - Membre du Comité des comptes depuis le 20.04.2004 - Détient 700 actions

Première nomination : 2003 - Échéance du mandat : 2005

Voir biographie p. 29.

Patrick Ricard

Né le 12.05.1945

Président-Directeur général de Pernod-Ricard

Administrateur indépendant - Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations - Détient 200 actions

Première nomination : 1994 - Échéance du mandat : 2005

Voir biographie p. 30.

Brothers Ltd, The Glenlivet Distillers Ltd, Aberlour Glenlivet Distillery Ltd, Boulevard Export Sales Inc., Peribel SA, Distillerie Fratelli Ramazzotti Spa, Duncan Fraser and Company Ltd, Glenforres Glenlivet Distillery Ltd, House of Campbell Ltd, Irish Distillers Group Ltd, Larios Pernod Ricard SA, Muir Mackenzie Ad Company Ltd, Pernod Ricard Swiss SA, Polairen Trading Ltd, Sankaty Trading Ltd, Peri Mauritius Ltd, Populus Trading Ltd, White Heather

Distillers Ltd, W. Whiteley and Company Ltd, PR acquisitions II Corp, William Whiteley & Co Inc.
Vice-Président du Conseil d'administration : Austin Nichols and Co Inc.
Représentant permanent de Pernod-Ricard au Conseil d'administration : Cusenier SA, JFA SA, Pernod-Ricard Europe SA, Pernod SA, Ricard SA, Santa Lina SA, Campbell Distillers Ltd,

Ets Vinicoles Champenois (EVC) Galibert et Varon.
Représentant permanent de Santa Lina au Conseil d'administration : Cie Financière des Produits Orangina (CFPO) SA, Société Immobilière et Financière pour l'alimentation (SIFA) SA
Représentant permanent d'International Cognac Holding au Conseil d'administration : Renault Bisquit SA

Anthony Wyand

Président : Grosvenor Continental Europe SAS.

Administrateur : Adyal, Aviva Participations.

Représentant permanent : Aviva Spain, CU Italia.

Membre du Conseil de surveillance : Aviva France.

Non Executive Director : Grosvenor Group Holding Ltd.

Comité exécutif

Mission : assure, sous l'autorité du Président-Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe



(1)

(2)

(3)

(4)

(5)

(6)

(7)

(8)

(9)

Daniel Bouton (1)
Président-Directeur général

Philippe Citerne (2)
Directeur général délégué

Didier Alix (5)
Directeur général adjoint
Particuliers et Entreprises

Jean-Pierre Mustier (8)
Directeur général adjoint
en charge de la Banque de
financement et d'investissement

Philippe Collas (9)
Directeur général adjoint
en charge des Gestions d'actifs
et des Services aux investisseurs

Alain Py (7)
Président-Directeur général
du Crédit du Nord

Frédéric Oudéa (4)
Directeur financier du Groupe

Christian Schricke (3)
Secrétaire général du Groupe

Bernard de Talancé (6)
Directeur des ressources
et relations humaines du Groupe

**Participent aux réunions
du Comité exécutif
pour les sujets relevant
de leurs compétences :**

René Querret
Directeur des systèmes
d'information du Groupe
Hervé Saint-Sauveur
Conseiller du Président

**Assistent aux réunions
du Comité exécutif :**

Didier Hauguel
Directeur des risques du Groupe
Hugues Le Bret
Directeur de la communication
du Groupe

Comité de Direction Groupe au 28 février 2005

Mission : échanges sur la stratégie
et les questions d'intérêt général du Groupe

Daniel Bouton
Philippe Citerne
Didier Alix
Jean-Pierre Mustier
Philippe Collas
Alain Py
Frédéric Oudéa
Christian Schricke
Bernard de Talancé



Alain Closier
Directeur du métier Titres



Hugues Le Bret
Directeur de la Communication du Groupe



Benoît Ottenwaelter
Directeur délégué à la Direction des grandes entreprises et des institutions financières, Banque de Financement et d'Investissement



Alain Clot
Directeur général de SG Asset Management



Jean-Pierre Lesage
Directeur financier de la Banque de Financement et d'Investissement



Christian Poirier
Directeur de la Stratégie et du Marketing de la Banque de Détail



Yves-Claude Abescat
Directeur de la Banque d'Investissement des Entreprises



Michel Douzou
Directeur délégué du Réseau France de la Société Générale



Pierre Mathé
Directeur de la Gestion privée



René Querret
Directeur des Systèmes d'information du Groupe



Thierry Aulagnon
Directeur de la Banque d'Investissement pour l'Europe



Kim Fennebresque
Directeur général de SG Cowen



Jean-Louis Mattei
Directeur de la Banque de Détail hors France métropolitaine



Hervé Saint-Sauveur
Conseiller du Président



Bernard Beaufile
Directeur général délégué du Crédit du Nord



Jean-François Gautier
Directeur des Services financiers spécialisés



Inès Mercereau
Directeur de la Stratégie du Groupe



Jean-François Sammarcelli
Directeur du Réseau France de la Société Générale



Jacques Bouhet
Directeur général adjoint délégué de la Banque de Financement et d'Investissement



Didier Haugel
Directeur des Risques du Groupe



Christophe Mianné
Directeur des Produits dérivés sur actions et indices



Patrick Soulard
Directeur général adjoint délégué de la Banque de Financement et d'Investissement



Marc Breillout
Directeur de la Dette et du Financement



Alexis Juan
Président du Directoire de Komercni Banka



Philippe Miécret
Inspecteur général



Catherine Théry
Directeur des Fonctions support du métier Titres



Yannick Chagnon
Directeur des Paiements domestiques et internationaux



Maurice Kouby
Directeur des Systèmes d'information de la Banque de Détail



Jean-Jacques Ogier
Directeur général de SG Amériques



Yves Thieffry
Directeur des Fonctions support de la Banque de Financement et d'Investissement

Rémunération des dirigeants

Politique de détermination de la rémunération des dirigeants

Président et Directeur général délégué

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a retenu pour les deux mandataires sociaux la structure de rémunération suivante :

- une rémunération fixe susceptible d'être revalorisée en fonction des pratiques de marché ;
- une rémunération variable égale à une fraction de la rémunération fixe, déterminée chaque année par le Conseil qui arrête les comptes de l'exercice. Depuis 2002, le Conseil d'administration a décidé que la part variable comprendrait deux éléments :
 - le premier, en fonction des objectifs de Bénéfice Net Par Action (BNPA) fixés en valeur absolue à l'avance pour l'exercice. La part relative à cet indicateur peut varier entre 0 et 150 % de la rémunération fixe, ces taux plancher et plafond correspondant à des objectifs plancher et plafond de BNPA et un taux de 75 % correspondant à la réalisation de l'objectif central de BNPA. Le Conseil veille chaque année à ce que des effets de structure ou des profits et pertes exception-

nels n'altèrent pas le jeu de la formule et que le montant fixé traduise bien l'évolution réelle des résultats du Groupe ;

– le second, sur la base d'indicateurs qualitatifs via la fixation d'objectifs clés sous-tendant la réussite de la stratégie de l'entreprise et fixés à l'avance pour l'exercice. La part correspondant à ces indicateurs peut varier entre 0 et 100 % de la rémunération fixe, un taux de 75 % étant attribué lorsque les objectifs sont réalisés. La part variable versée aux mandataires sociaux est ensuite réduite du montant des jetons de présence perçus par ceux-ci, tant de la Société Générale que des sociétés extérieures au Groupe dont ils sont administrateurs.

La rémunération fixe du Directeur général délégué, égale à 55 % de celle du Président, a été portée à 60 % à compter du 1^{er} juillet 2004. Sa rémunération variable reste fixée à 55 % de celle du Président.

MM. Bouton et Citerne bénéficient d'un régime complémentaire de retraite des cadres de direction de la Société, avec pour seule spécificité liée à leur qualité de mandataires sociaux la prise en compte dans l'assiette de la rémunération d'activité de référence, en sus de la rémunération fixe, d'une rémunération variable,

fixée forfaitairement lors de leur première nomination comme mandataires sociaux à 60 % de leur rémunération fixe. Ils bénéficient d'une voiture de fonction. MM. Bouton et Citerne ne bénéficient d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où ils seraient conduits à quitter leur fonction de mandataire social. Titulaires d'un contrat de travail avant leur nomination, dont l'application a été suspendue pendant la durée de leur mandat, ils bénéficieraient des indemnités prévues par ce contrat au cas où il serait mis fin unilatéralement à celui-ci.

Autres membres du Comité exécutif

Pour le Président du Crédit du Nord, un processus identique à celui appliqué à MM. Bouton et Citerne est appliqué, le Conseil d'administration fixant, sur proposition du Comité des rémunérations, sa rémunération fixe et sa rémunération variable, qui est liée directement à la performance de la Société.

Pour les autres dirigeants membres du Comité exécutif ⁽¹⁾, leur rémunération, fixée par la Direction générale, est également constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des respon-

sabilités confiées et prenant en compte les pratiques de marché ;

- une rémunération variable fixée par la Direction générale et arrêtée tant en fonction des résultats du Groupe que des performances individuelles réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Outre ces deux composantes, ces dirigeants bénéficient, au même titre que l'ensemble des salariés, de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise. Ils ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du Groupe ou à l'extérieur, ceux-ci revenant à la Société Générale.

Les membres du Comité exécutif bénéficient d'une voiture de fonction.

(1) Le comité est composé du Président, du Directeur général délégué, des 3 Directeurs généraux adjoints des branches Particuliers et Entreprises, Banque de financement et d'investissement et Global Investment Management and Services, du Président du Crédit du Nord, du Directeur financier du Groupe, du Directeur des ressources et relations humaines du Groupe et du Secrétaire général du Groupe.

MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS AU TITRE DE 2004

Le montant de la rémunération fixe du Président est resté inchangé depuis 2001. S'agissant de la rémunération variable, le Conseil d'administration a fixé la part correspondant aux objectifs de BNPA en fonction des résultats de l'exercice 2004 et la part correspondant aux résultats obtenus sur les objectifs qualitatifs en fonction de l'appréciation portée sur ceux-ci, sur proposition de son Comité des rémunérations. Il a ainsi fixé le montant global de la part variable à 2,10 M EUR pour le Président et à 1,15 M EUR pour le Directeur général délégué.

MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS AU TITRE DE 2004

En M EUR	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération globale ⁽¹⁾ (jetons compris)	Rémunération globale à la charge du Groupe ⁽¹⁾
Le Président	1,00	2,10	3,10	2,94
Le Directeur général délégué	0,58	1,15	1,73	1,67
Les 7 membres du Comité exécutif	2,04	8,05	10,09	10,09

(1) La rémunération globale s'entend comme la somme des rémunérations fixes perçues en 2004 et des rémunérations variables, afférentes à l'exercice 2004, versées en mars 2005. La rémunération globale à la charge du Groupe s'entend de la rémunération globale versée

par le Groupe, qui ne comprend pas les jetons de présence versés aux mandataires sociaux par des sociétés extérieures au Groupe, soit 159 000 EUR pour le Président et 61 000 EUR pour le Directeur général délégué.

ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DEPUIS 2001

Rémunérations (en M EUR)	2001				2002				2003				2004			
	Fixe	Variable ⁽¹⁾	Total	dont SG ⁽²⁾	Fixe	Variable ⁽¹⁾	Total	dont SG ⁽²⁾	Fixe	Variable ⁽¹⁾	Total	dont SG ⁽²⁾	Fixe	Variable ⁽¹⁾	Total	dont SG ⁽²⁾
Le Président	1,00	1,25	2,25	2,18	1,00	0,80	1,80	1,70	1,00	1,95	2,95	2,80	1,00	2,10	3,10	2,94
Le Directeur général délégué	0,55	0,69	1,24	1,19	0,55	0,44	0,99	0,94	0,55	1,07	1,62	1,58	0,58	1,15	1,73	1,67
Total	1,55	1,94	3,49	3,37	1,55	1,24	2,79	2,64	1,55	3,02	4,57	4,38	1,58	3,25	4,83	4,61

(1) Ce montant comprend les jetons de présence versés par la Société Générale et ceux versés par des sociétés extérieures au Groupe ; la rémunération variable versée est égale au montant de la rémunération variable fixé par le Conseil, après déduction du montant de ses jetons.

(2) Rémunération globale à la charge du Groupe, déduction faite des jetons de présence versés par des sociétés n'appartenant pas au Groupe.

TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS INDIVIDUELLES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Perçues en 2004 de la Société Générale (art. L. 2256102-1 du Code de commerce)

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable*	Jetons de présence	Avantages en nature reçus
Daniel Bouton	1 000 000		42 440 ⁽¹⁾	Voiture
Philippe Citerne	575 000		33 830 ⁽¹⁾	Voiture
Jean Azéma			6 658	
Euan Baird			42 440	
Gérard Baude			33 830 ⁽²⁾	
Pierre Bilger			20 683	
Jacques Calvet			56 899	
Elie Cohen			22 322	
Yves Cannac			61 204	
Robert A. Day			23 069	
Kenjiro Hata			18 764 ⁽³⁾	
Marie-Thérèse Henry			11 509 ⁽⁴⁾	
Antoine Jeancourt Galignani			51 048	
Elisabeth Lulin			22 322	
Philippe Pruvost			33 830 ⁽²⁾	
Patrick Ricard			48 896	
Marc Sonnet			20 169 ⁽⁴⁾	
Serge Tchuruk			11 509	
Marc Viénot			31 678	
Anthony Wyand			56 899 ⁽⁵⁾	

(1) Les jetons de présence perçus par le Président et le Directeur général délégué s'imputent sur la rémunération variable et ne se cumulent pas avec elle.

(2) Versés au syndicat SNB Société Générale.

(3) Versés à Meiji Yasuda Life.

(4) Versés au syndicat CFDT Société Générale.

(5) Dont 39 118 EUR versés à Aviva plc.

* Voir tableau ci-dessus.

Jetons de présence versés aux administrateurs de la Société

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée du 22 avril 2003 à 650 000 EUR. Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, décidées par le Conseil d'administration du 23 février 2000, sont les suivantes :

- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre chacun des administrateurs, les membres du Comité des comptes recevant toutefois chacun deux parts ;
- l'autre moitié est répartie entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil et des Comités auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice.

Obligation de détention d'actions Société Générale pour les principaux dirigeants du Groupe

Le Conseil d'administration a décidé en 2002 que les membres du Comité exécutif du Groupe devaient détenir en moyenne et au minimum le nombre d'actions Société Générale suivant :

	Nombre d'actions
Président	8 500
Directeur général délégué	4 500
Autres membres du Comité exécutif	2 500

Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement via le Plan d'épargne d'entreprise. Les membres du Comité exécutif ne remplissant pas ces conditions doivent se mettre en conformité à l'occasion de l'exercice de leurs options. Au 31 décembre 2004, les membres du Comité exécutif, avec un total de plus de 147 000 actions, détenaient en moyenne plus de 16 000 actions à cette date.

Les plans d'options

Politique générale

Les attributions d'options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale ont pour but de rémunérer, motiver et fidéliser trois catégories de salariés. La première catégorie est constituée par les cadres dont la contribution aux résultats du Groupe est importante en fonction des responsabilités qui leur sont confiées. La deuxième catégorie correspond aux cadres à haut potentiel dont les compétences sont les plus recherchées sur le marché du travail. La troisième catégorie vise les cadres dont les prestations ont été remarquablement utiles à l'entreprise.

D'une manière générale, le bénéfice de ces options est consenti pour une durée de sept ans avec un différé d'exercice de trois ans et, sauf cas particuliers, l'exercice de ces options est soumis à la condition que le contrat de travail du bénéficiaire soit en vigueur à la date à laquelle elles sont levées. Depuis le plan de 2000, compte tenu des dispositions fiscales en vigueur en France, les actions

issues de la levée des options sont incessibles avant quatre ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français.

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé en 2003 d'examiner tous les ans l'opportunité d'un plan de stock-options et de l'arrêter, le cas échéant, lors de sa séance de janvier.

Plan 2004

Le 14 janvier 2004, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a procédé à une attribution d'options d'achat d'actions répondant à trois objectifs principaux :

- fidéliser des jeunes cadres à potentiel qui ont démontré leur capacité à être durablement performants ;
- envoyer un message fort à des managers et experts confirmés très performants qui occupent des postes clés, avec une attention particulière aux cadres clés des entités nouvellement acquises qui contribuent de façon significative aux résultats du Groupe ;

- récompenser l'encadrement supérieur pour le niveau exceptionnel des résultats de l'année.

Les options ont été attribuées à 1 550 cadres du Groupe, mandataires sociaux inclus, pour un total de 3 788 300 options, soit 0,86 % du capital. Le prix de cession des titres a été fixé à 70,00 EUR, sans décote, à l'arrondi près, par rapport à la moyenne des 20 cours de bourse ayant précédé la réunion du Conseil. 791 personnes (51 %) ont été attributaires pour la première fois, 752 (48 %) sont des jeunes cadres, 350 (22 %) sont des femmes et les salariés des filiales représentent 36 % du total des attributaires.

Plan 2005

Le 13 janvier 2005, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a procédé à une nouvelle attribution d'options d'achat d'actions pour un total de 4 040 000 options. Le prix de cession des titres a été fixé à 75 EUR, sans décote par rapport à la moyenne des 20 cours de bourse ayant précédé la réunion du Conseil.

INFORMATIONS SUR LES PLANS D'OPTIONS MIS EN PLACE POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Options attribuées			Levées	Cessions	Expiration	Valorisation
Date d'attribution	Prix d'exercice	Nombre d'options	possibles à compter du	possibles à compter du	des options	unitaire (1)
13.01.2005	75,00 EUR <i>dont Comité exécutif (9 personnes)</i>	4 040 000 <i>468 500</i>	13.01.2008	13.01.2009	12.01.2012	15,12

(1) La valorisation unitaire des options est fournie à titre purement indicatif. Elle a été réalisée selon la méthode Black & Scholes utilisée pour la valorisation d'options échangeables, ce qui n'est pas le cas des stocks-options qui sont incessibles.

Cette valeur théorique ne correspond pas nécessairement à la plus-value qui pourra être réalisée lors de la cession du titre, laquelle dépendra du cours du jour à la date de l'exercice.

Elle ne correspond pas non plus à la valeur qui sera retenue par la détermination des charges à constater lorsque la norme IFRS 2 sera en vigueur. Cette valeur, calculée à la date d'attribution selon une méthode binomiale et qui prend en compte les comportements d'exercice des options observées à la Société Générale, serait égale à 12,82 EUR pour le plan 2005.

SUIVI DES PLANS D'OPTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE au 31 décembre 2004

(avec indication des options consenties aux membres de l'État-major du Groupe en poste lors de leur attribution)

Options attribuées				Options levées										Options annulées	Options restantes fin 2004	Valorisation unitaire (1)	Dilution potentielle du capital
Date d'attribution	Prix d'exercice	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options	Levées possibles à compter du	Cessions possibles à compter du	Expiration des options	en 1998	en 1999	en 2000	en 2001	en 2002	en 2003	en 2004				
25.06.97	18,94 EUR	334	1 690 760	25.06.02	25.06.02	24.06.04	28 600	18 620	44 580	13 440	454 965	489 179	530 636	110 740	0	0,00 EUR	
	dont Direction	27	594 000				16 000	16 000	2 000	0	134 720	137 300	259 820				
24.06.98	45,35 EUR	541	1 953 200	24.06.03	24.06.03	23.06.05	0	0	32 800	11 200	600	428 631	920 951	99 200	459 818	29,48	0,10 %
	dont Direction	25	451 200				0	0	22 000	0	0	81 200	212 280				
08.09.99	48,50 EUR	714	3 502 400	08.09.02	08.09.04	07.08.06	0	11 200	8 400	13 150	92 505	1 043 085	212 400	2 121 660	26,63		
	dont Comité exécutif	9	502 000				0	0	0	0	32 000	79 650					
02.08.00	51,00 EUR	1 477	2 268 000	02.08.03	02.08.05	01.08.07	0	0	0	0	8 754	72 896	274 820	1 911 530	24,65		
	dont Comité exécutif	-	0				0	0	0	0	0	0					
12.01.01	66,00 EUR	258	3 116 500	12.01.04	12.01.05	11.01.08	0	0	0	0	0	44 250	217 000	2 855 250	14,11	0,64 %	
	dont Comité exécutif	9	743 500				0	0	0	0	0	0					
16.01.02	62,50 EUR	1 092	3 543 977	16.01.05	16.01.06	15.01.09	0	0	0	0	0	180	273 127	3 270 670	17,12		
	dont Comité exécutif	9	313 000				0	0	0	0	0	0					
22.04.03	52,00 EUR	1 235	3 891 579	22.04.06	22.04.07	21.04.10	0	0	0	0	0	0	80 396	3 811 183	24,52		
	dont Comité exécutif	9	331 000				0	0	0	0	0	0					
14.01.04	70,00 EUR	1 550	3 788 300	14.01.07	14.01.08	14.01.11	0	0	0	0	0	0	20 000	3 768 300	14,77		
	dont Comité exécutif	9	469 250				0	0	0	0	0	0					
			23 754 716				28 600	18 620	88 580	33 040	468 715	1 019 069	2 611 998	1 287 683	18 198 411		
	dont Direction		3 403 950				16 000	16 000	24 000	0	134 720	250 500	551 750				0,74 %

N.B. En 1997, 1998 et 2001, il s'agit d'options de souscription d'actions. En 1999, 2000 et de 2002 à 2004, il s'agit d'options d'achat d'actions. Le prix d'exercice correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action pendant les 20 séances de bourse qui ont précédé la réunion du Conseil ayant décidé l'attribution des options, assortie d'une décote de 20 % pour les attributions de 1997 et de 2000.

(1) La valorisation unitaire des options est fournie à titre purement indicatif. Elle a été réalisée selon la méthode Black & Scholes utilisée pour la valorisation d'options échangeables, ce qui n'est pas le cas des stocks-options qui sont incessibles.

Cette valeur théorique ne correspond pas nécessairement à la plus-value qui pourra être réalisée lors de la cession du titre, laquelle dépendra du cours du jour à la date de l'exercice.

Elle ne correspond pas non plus à la valeur qui sera retenue par la détermination des charges à constater lorsque la norme IFRS 2 sera en vigueur.

Cette valeur, calculée à la date d'attribution selon une méthode binomiale et qui prend en compte les comportements d'exercice des options observées à la Société Générale, serait égale à 17,33 EUR pour le plan 2002, 13,23 EUR pour le plan 2003 et 14,92 EUR pour le plan 2004.

OPTIONS DÉTENUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

	Date d'attribution	Prix d'exercice	Nombre d'options attribuées	Options levées en 2004		Date d'attribution	Prix d'exercice	Nombre d'options attribuées	Options levées en 2004
Le Président	24.06.1998	45,35	104 000	47 000	Le Directeur général délégué	25.06.1997	18,94	40 000	40 000
	08.09.1999	48,50	160 000	0		24.06.1998	45,35	52 000	0
	12.01.2001	66,00	250 000	0		08.09.1999	48,50	90 000	0
	16.01.2002	62,50	90 000	0		12.01.2001	66,00	137 500	0
	22.04.2003	52,00	109 000	0		16.01.2002	62,50	50 000	0
	14.01.2004	70,00	120 000	0		22.04.2003	52,00	60 000	0
	13.01.2005	75,00	120 000	0		14.01.2004	70,00	66 000	0
					13.01.2005	75,00	66 000	0	

Options de souscription ou d'achat d'actions de sociétés du Groupe consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attribués et options levées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux :

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré
Options consenties en 2004 par une société du Groupe	354 000	70,00 EUR
Options levées en 2004 sur une société du Groupe	269 860	47,12 EUR

Tableaux élaborés conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

Attributions d'options Société Générale aux salariés

Plan	Total des 10 plus importantes attributions d'options par plan	Plan	Total des 10 plus importantes attributions d'options par plan
1997	129 060	2001	476 000
1998	140 000	2002	251 375
1999	272 000	2003	308 125
2000	22 000	2004	354 000



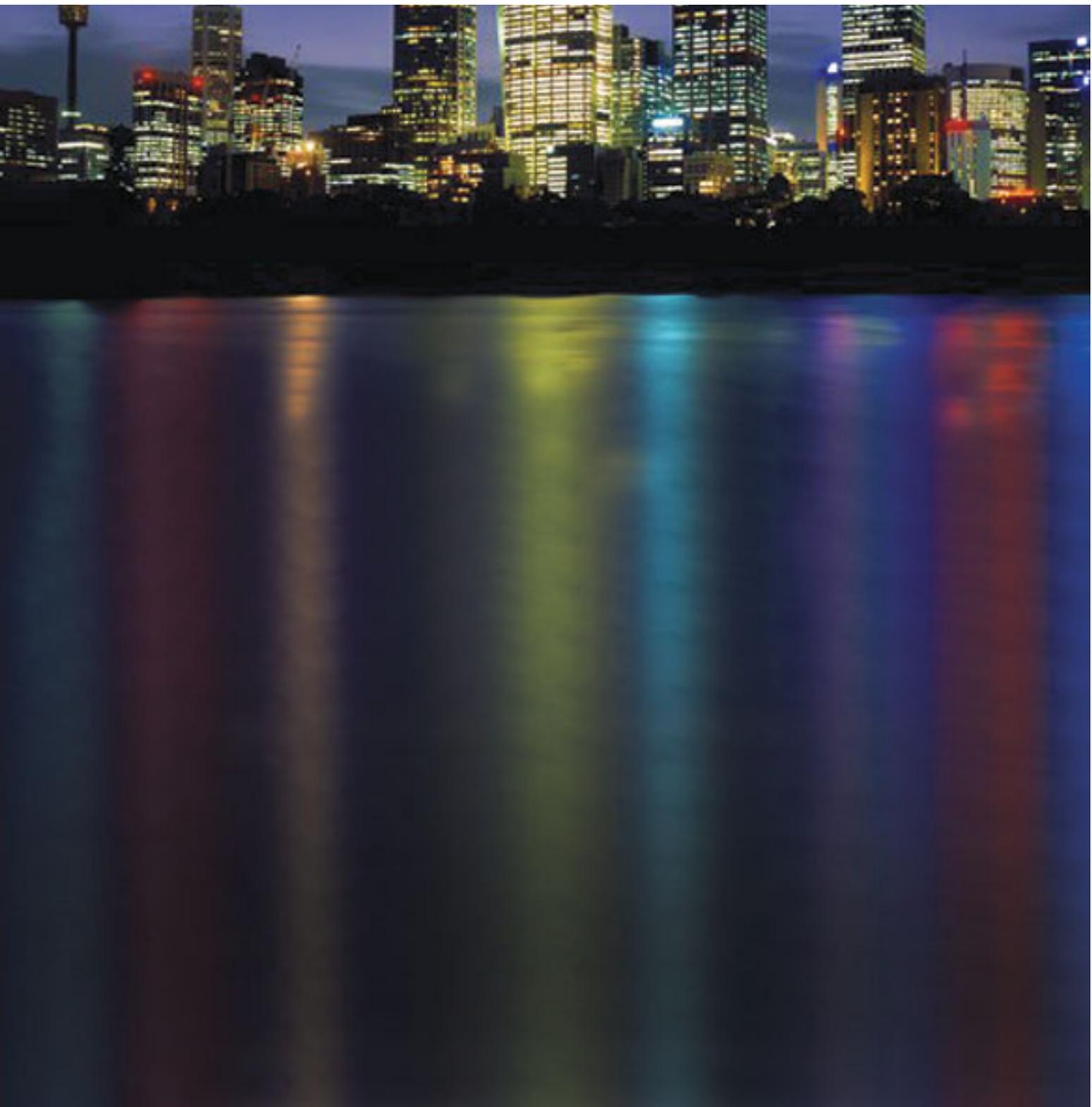
Sol Lewitt

Né en 1928 à Hartford, États-Unis

*Horizontal color bands
& vertical color bands, 1990*

Gravure sur papier Somerset

61 x 105 cm



Responsabilité sociale et environnementale

Exercer pleinement notre responsabilité sociale et environnementale



Notre vision de la responsabilité sociale et environnementale nous conduit à prendre pleinement en considération les aspirations de toutes nos parties prenantes : nos actionnaires, nos clients, nos 92 000 collaborateurs, nos fournisseurs et les acteurs de la société civile qui nous observent et ont des attentes vis-à-vis de l'entreprise.

Notre Groupe a consolidé en 2004 sa dimension internationale et nous exerçons notre responsabilité sociale et environnementale avec le même niveau d'exigence, quelle que soit la diversité des situations et des cultures que nous rencontrons dans les 80 pays où nous sommes implantés.

Dans ce contexte, la maîtrise des risques est un enjeu majeur. Notre première responsabilité est de préserver durablement la force de chacun de nos métiers. Cette exigence est renforcée par l'émergence de nouvelles catégories de risques (multiples risques environnementaux), l'accentuation des risques juridiques et l'accroissement des risques de réputation. La Société Générale a mis en place une organisation et des moyens lui permettant de faire face à ces nouveaux défis.

L'exercice de cette responsabilité n'est en rien un frein au développement et à l'innovation ; bien au contraire, elle s'intègre dans toute démarche nouvelle, comme le montre l'examen des nouveaux produits, prenant en considération l'ensemble des risques, y compris d'image. Le développement des préoccupations sociales et environnementales crée de nouvelles opportunités de marché, auxquelles la Société Générale doit répondre, ce qu'elle fait déjà avec la participation dans le marché des quotas d'émission de gaz à effet de serre ou le financement des énergies vertes.

Exercer pleinement notre responsabilité sociale et environnementale, ce n'est pas seulement l'affaire des dirigeants du Groupe, cela concerne aussi chaque collaborateur. Nos valeurs y concourent : professionnalisme, esprit d'équipe et innovation. Elles font le succès de la Société Générale depuis 140 ans."



Daniel Bouton
Président-
Directeur général



La Société Générale
est présente dans les
principaux indices internationaux
de développement durable

Un médiateur indépendant
depuis 1996

PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

La présente section du rapport a été élaborée en tenant compte des prescriptions de la loi NRE (cf. p. 298) et des principaux standards en matière de reporting RSE (responsabilité sociale et environnementale).

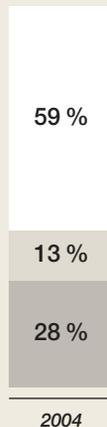
En règle générale, ce qui concerne les politiques et les systèmes de management porte sur un périmètre mondial, identique à celui de la consolidation financière. Pour les autres volets et notamment les indicateurs, se reporter aux précisions données dans les parties concernées.

À la demande de la Société Générale et dans le cadre de sa mission de Commissaire aux comptes, Ernst & Young a conduit des travaux de vérification portant sur les informations environnementales et sociales du présent document.

L'avis d'Ernst & Young est disponible en p. 303.

RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE DES ACTIVITÉS DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

- Part bénéficiant au personnel
- Part payée aux États
- Part revenant aux actionnaires



LA DÉMARCHE INNOVATION

Lancée mi-2003, la démarche "Innovons à tous les étages" consiste à collecter auprès de l'ensemble des collaborateurs des idées innovantes et des innovations quel qu'en soit le sujet. Animée par un réseau d'"innovateurs", cette démarche a permis de récompenser en 2004 les meilleures d'entre elles dans 7 domaines, dont la Satisfaction client, la Vie au travail ou le Développement durable. 150 innovations ont été sélectionnées pour cette compétition.

En M EUR		2004
Produit Net Bancaire	A	16 416
Charges générales d'exploitation (autres que frais de personnel)	B	3 702
Valeur ajoutée brute	C = A - B	12 714
Autres éléments du compte de résultat ⁽¹⁾	D	(1 588)
Valeur ajoutée nette	E = C + D	11 126
Frais de personnel		6 603
Impôt sur les bénéfices		1 398
Résultat net part du Groupe		3 125

(1) Dotation aux amortissements (-662), charge du risque (-541), résultats des sociétés mises en équivalence (+42), gains et pertes sur actifs immobilisés (+119), résultats exceptionnels (-48), amortissement des écarts d'acquisition (-217, -186), dotation nette au Fonds pour Risques Bancaires Généraux (+28), intérêts minoritaires (-340).

Plus de 60 000 salariés et anciens salariés
actionnaires de la Société Générale

7 750 recrutements
dans le monde en 2004

Les enjeux du Groupe

En tant qu'intermédiaires financiers, les banques jouent un rôle décisif dans la croissance économique. Elles mettent leur expertise au service de tous leurs clients pour les aider à se développer. Elles contribuent à anticiper et prévenir les risques affectant les activités économiques.

Traditionnellement, les activités bancaires font l'objet d'une forte régulation de la part des pouvoirs publics ou d'organismes de surveillance et de contrôle. Mais notre responsabilité en tant que banque doit aller au-delà du simple respect de ces dispositifs de régulation. En effet,

- la bonne santé et la solidité du secteur financier sont une condition essentielle du développement économique et social ;
- la banque contribue à renforcer le lien social (services bancaires de base, lutte contre le surendettement, appui financier à la microfinance...).

La confiance, fondement même du métier de banquier

Une maîtrise sans cesse renforcée de nos risques et la confiance de nos clients constituent clairement les premières réponses aux menaces potentielles qui pèsent sur les actifs immatériels essentiels que sont notre image et notre réputation, gages de notre pérennité.

La Société Générale a renforcé au cours de ces dernières années son dispositif de vigilance, qui repose sur quatre piliers principaux : le gouvernement d'entreprise, la déontologie, la gestion des risques et les processus de contrôle interne.

Donner confiance aux différentes parties prenantes implique que nos comportements et notre organisation leur apportent la preuve que notre éthique des affaires est irréprochable, notamment sur les questions de corruption, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

C'est par une écoute et une collaboration avec l'ensemble de nos parties prenantes que nous mesurons et entretenons la confiance

qu'elles nous témoignent. Ces échanges constituent l'une des clés d'un progrès partagé et d'un enrichissement mutuel.

L'effet de levier de nos métiers

C'est au travers de nos métiers que l'effet de levier pour la contribution au développement durable est le plus significatif.

Par une politique de maîtrise des risques allant au-delà d'une stricte vision financière, nous encourageons un développement économique responsable. Par ailleurs, bien que d'une taille encore modeste, notre gamme de produits socialement responsables contribue à une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable par les entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients ou pour notre propre compte.

Une gestion responsable des compétences de nos collaborateurs

Ces principes d'actions responsables valent également pour la bonne gestion des compétences de nos collaborateurs.

Les enjeux sont multiples pour préparer l'avenir :

- accompagner l'évolution de nos métiers, en maintenant une pyramide de compétences équilibrée ;
- poursuivre la mise en œuvre de politiques sachant concilier le développement professionnel et personnel ;
- respecter des pratiques équitables au quotidien (non-discrimination, parité dans le recrutement et la promotion...).

Une volonté de maîtriser notre "empreinte environnementale"

Bien que les conséquences directes sur l'environnement de l'activité bancaire soient incomparablement plus faibles que celles du secteur industriel, nous nous attachons à les réduire en agissant sur les principaux leviers dont nous avons la maîtrise (consommations de papier et de fluides, optimisation des voyages professionnels, gestion raisonnée des déchets, normes Haute Qualité Environnementale...).

LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Droits de l'homme ■ **PRINCIPE N° 1** : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence, et à... ■ **PRINCIPE N° 2** : ... veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme

■ Normes du travail ■ **PRINCIPE N° 3** : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ■ **PRINCIPE N° 4** : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ■ **PRINCIPE N° 5** : L'abolition effective du travail des enfants ■ **PRINCIPE N° 6** : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Les engagements du Groupe

En 2004, la Société Générale a soutenu l'ajout du dixième principe du Pacte mondial (Global Compact) consacré à la lutte contre la corruption.

L'engagement en matière de droits humains se traduit dans les pratiques du Groupe, par exemple :

- les principes du Pacte mondial font partie intégrante des référentiels pour les fournisseurs ;
- des procédures d'examen du respect des droits de l'homme précèdent les financements de projets ;
- des règles permettent de maîtriser la présence du Groupe dans des pays "sensibles" : toute implantation se justifie par le développement d'une activité bancaire effective, en réponse à un besoin avéré de la clientèle. Fin 2004, la Société Générale est implantée dans 9⁽¹⁾ des 27 pays classés sensibles selon l'Eiris⁽²⁾. La Société Générale participe activement aux travaux de l'Unepfi⁽³⁾ depuis 2001 et à ceux de groupes tels que celui de Wolfsberg (lutte contre le financement du terrorisme) ou de Transparency International.

Elle soutient les principes de Londres⁽⁴⁾ et le Carbon Disclosure Project (initiative britannique relative à la réduction des gaz à effet de serre). En 2004, le Groupe a parrainé de nouveau le Forum annuel de l'OCDE et le Federe⁽⁵⁾.

Fin 2004, la Société Générale a signé en France la Charte de la Diversité dans l'entreprise avec 35 autres grandes entreprises, confortant ainsi son engagement pour la diversité culturelle, ethnique et sociale de ses équipes. En France, la Société Générale est membre du CNDD⁽⁶⁾ depuis sa création et poursuit son engagement dans le réseau de l'ORSE⁽⁷⁾. Au Royaume-Uni, elle a adhéré à l'association Business in the Community⁽⁸⁾. En République tchèque, KB est devenue membre d'un groupe créé par l'Unepfi, chargé de développer les pratiques responsables dans la finance en Europe centrale et de l'Est. Son système de management du risque intègre les critères sociaux et environnementaux, suivant les recommandations de la BERD.

Les 6 engagements de la Charte de la Diversité dans l'entreprise

1. Sensibiliser et former nos dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
2. Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement et la promotion professionnelle des collaborateurs.
3. Chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification.
4. Communiquer auprès de l'ensemble de nos collaborateurs notre engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.
5. Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels.
6. Inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de notre engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats.

(1) Algérie, Cameroun, Chine, Égypte, Émirats arabes unis, Iran, Kazakhstan, Tunisie et Vietnam.

(2) Ethical Investment Research Service (Eiris) est la première et la plus ancienne (1983) agence d'information sociale et environnementale européenne ; c'est sur la base de sa recherche que FTSE4 Good élabore la composition de ses indices.

(3) United Nations Environment Program Finance Initiative.

(4) The London Principles for Economic Prosperity, Environmental Protection and Social Development.

(5) Forum européen du développement durable et de l'entreprise responsable, organisé par Les Échos.

(6) Conseil national du développement durable.

(7) Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises.

(8) Comme ses 700 autres membres, cette ONG s'engage dans une démarche d'amélioration progressive se traduisant par l'adoption de pratiques responsables de conduite des affaires, l'accompagnement des communautés défavorisées et l'innovation par le partage d'expériences.

■ Environnement ■ **PRINCIPE N° 7 :** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ■ **PRINCIPE N° 8 :** ... à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ■ **PRINCIPE N° 9 :** ... à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

■ Lutte contre la corruption ■ **PRINCIPE N° 10 :** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Le système de management de la responsabilité sociale et environnementale

Des échanges actifs avec nos parties prenantes

Parties prenantes	Enjeux RSE spécifiques de la relation	Exemples de dispositifs d'écoute, de dialogue et de reporting
<ul style="list-style-type: none"> ■ Pouvoirs publics (en France et à l'étranger) ■ Autorités de régulation dans nos pays d'implantation ■ Organismes professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contribuer au développement et mettre en œuvre des pratiques commerciales éthiques, loyales et transparentes ■ Contribuer aux projets de réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réunions de concertation ■ Missions de contrôle et de vérification menées par les régulateurs ■ Groupes de travail interprofessionnels
<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisations et institutions internationales 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecter les engagements signés ■ Participer aux progrès de gouvernance mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation aux groupes de travail de l'Unepfi, du Global Compact, de l'OCDE...
<ul style="list-style-type: none"> ■ Actionnaires, investisseurs (individuels et institutionnels) ■ Agences de notation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offrir un niveau de rémunération qui soit dans le cadre de relations d'affaires loyales, équitables et transparentes ■ Délivrer une information transparente ■ Faciliter aux actionnaires l'exercice de leur responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assemblée générale, rapport annuel, résultats trimestriels ■ Réunions d'actionnaires, Club des actionnaires, Comité consultatif des actionnaires ■ Road shows, rencontres avec les agences de notation financière et extra-financière, réponses aux questionnaires des agences
<ul style="list-style-type: none"> ■ Clients 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Satisfaire les besoins et attentes des clients dans le cadre de relations d'affaires loyales, équitables et transparentes ■ Favoriser le développement de bonnes pratiques environnementales et sociales 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entretiens conseillers de clientèle, téléconseillers, banque à domicile, banquiers conseil... ■ Service des relations clientèle, médiateur depuis 1996 ■ Enquêtes de satisfaction (tous marchés de détail) au niveau national et local ■ Diagnostic environnemental et social (financement de projets)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser le développement de bonnes pratiques environnementales et sociales 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appels d'offres, cahiers des charges (incluant notamment des clauses environnementales), questionnaires fournisseurs
<ul style="list-style-type: none"> ■ Collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser le développement professionnel et personnel de nos collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entretiens individuels avec les gestionnaires RH, processus d'évaluation ■ Enquêtes de satisfaction interne ■ Conférences
<ul style="list-style-type: none"> ■ Instances représentatives du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintenir les conditions d'un dialogue social approfondi 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'entreprise européen, Comité de groupe, CCUES, Comités d'établissement, CHSCT... ■ Réunions avec les organisations syndicales ■ Commission Paritaire de Recours Interne (CPRI) ■ Conseil d'administration (administrateurs salariés)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Retraités 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintenir le lien social avec les anciens collaborateurs qui ont contribué au développement du Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Journal interne <i>Sogéchos</i> ■ Amicale des retraités, en relations étroites avec la Direction des ressources et relations humaines ■ Accès de l'Amicale des retraités aux moyens de communication d'entreprise
<ul style="list-style-type: none"> ■ Associations de consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer des pratiques commerciales non discriminatoires et transparentes ■ Communiquer sur notre politique Produits 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comités consultatifs du secteur financier ■ Sites Internet ■ Réponses aux sollicitations (via Service de presse/Direction de la qualité, Direction marketing, Service des relations clientèle...)
<ul style="list-style-type: none"> ■ ONG environnementales/ Droits humains – Société civile 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Agir en entreprise solidaire ■ Être en conformité avec ses engagements de responsabilité à l'égard de la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions de mécénat, partenariats à long terme avec des associations et ONG ■ Réponses aux sollicitations (via Service de presse, Direction du développement durable, Département mécénat/sponsoring...) ■ Groupes de travail avec différentes ONG

Une organisation intégrée

La Société Générale a activement participé à la diffusion des pratiques de gouvernance au sein du monde de l'entreprise, notamment en pilotant les rapports AFEP-MEDEF de 1995, de 1999 et de 2002 sur le gouvernement d'entreprise. L'ensemble du dispositif de gouvernement d'entreprise à la Société Générale est détaillé dans la première partie du présent rapport. Le système de management est articulé autour de l'organisation suivante :

- le Comité exécutif du Groupe qui valide les orientations et décide des principales actions ;
 - des dispositifs et organes contribuant au développement durable dans l'ensemble du Groupe (voir ci-dessous) ;
 - l'animation de cette politique est assurée par la Direction de la qualité, de l'innovation et du développement durable, rattachée au Secrétariat général ;
 - un réseau de contributeurs dédiés au développement durable au sein des branches et entités du Groupe, constitué de 25 cadres, est chargé d'impulser et de définir les plans d'action de leurs directions, de les animer et d'en assurer le reporting.
- L'animation de la politique s'appuie sur un certain nombre d'outils : une base de données intranet développement durable, une revue de presse, mais aussi la sensibilisation du personnel par la diffusion de brochures et l'organisation de conférences ;

- en 2004, le protocole de *reporting* portant sur plus d'une soixantaine d'indicateurs chiffrés a été revu par Ernst & Young. Ce protocole sera diffusé au cours de l'année 2005 à l'ensemble des entités du Groupe ;
- ce système de management est fondé sur différents référentiels et standards internationaux, en particulier la *Global Reporting Initiative* (GRI), le *Global Compact* et l'Uneppi (voir tableau en annexe, page 297).

DES RESPONSABILITÉS À TOUS LES NIVEAUX

PDG et DG délégué / Comité exécutif

ENGAGEMENTS, ORIENTATIONS ET NORMES

- Dispositif de gouvernance
- Dispositifs de déontologie :
 - juridique
 - fiscale
 - anti-blanchiment
 - contre le financement du terrorisme
- Comité de déontologie
- Inspection générale et contrôle interne

Directions fonctionnelles

RISQUES

- Comités des risques
- Prise en compte des aspects du développement durable dans l'instruction des dossiers de crédit

RELATIONS HUMAINES

- Règles de sécurité des personnes
- Infocentre RH mondial
- Règlements intérieurs
- Charte de la Diversité

GESTION

- Comité immobilier Groupe
- Charte de l'Acheteur
- Cahier des charges développement durable pour les fournisseurs

FINANCES ET COMMUNICATION

- Service relations investisseurs
- Sites intranet et Internet grand public

Branches

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- Comité de pilotage développement durable trimestriel
- Médiateur indépendant
- Service des relations clientèle
- Comité des nouveaux produits

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

- Comité des nouveaux produits
- *Screening Committee* (projets sensibles)
- Comité de revue des portefeuilles de financement
- Groupe de réflexion sur l'intégration des critères extra-financiers dans les activités de crédit

GESTIONS D'ACTIFS

ET SERVICES AUX INVESTISSEURS

- Processus d'analyse ISR
- Équipe ISR dédiée
- Comité d'éthique sur la biotechnologie

CRÉDIT DU NORD

- Médiateur indépendant
- Service des relations clientèle
- Processus d'analyse sociale et environnementale

Les progrès de la démarche

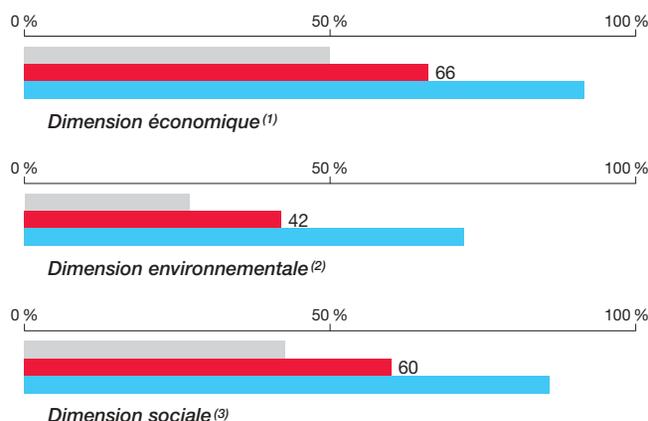
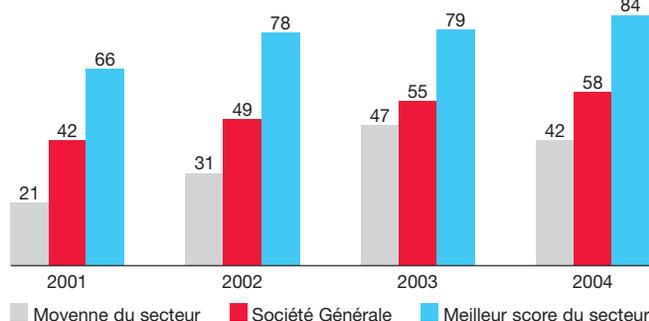
La reconnaissance externe de notre performance

Le groupe Société Générale est présent dans les principaux indices de développement durable depuis leur création



Une notation supérieure à la moyenne du secteur

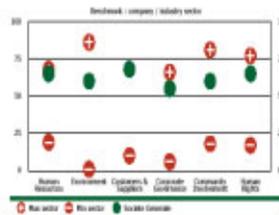
Pour l'agence SAM (Sustainability Asset Management, l'agence de notation des indices de développement durable de Dow Jones), la notation de la Société Générale est en progression constante depuis 2001 et représente en 2004 près de 70 % du meilleur score contre 64 % en 2001.



Pour Vigeo, le Groupe a fortement progressé et obtient la note maximale dans sa gestion des relations avec ses clients et ses fournisseurs.

Criteria (min -- / max ++)	Rating 2004/05	Score 2004/05
Human Resources	+	65
Environment	+	60
Customers & Suppliers	++	68
Corporate Governance	=	55
Community Involvement	+	60
Human Rights	+	65

Score scaling: 0 to 100



(- sous la moyenne, = à la moyenne, + avancé, ++ pionnier)

En 2003, **Innovest** a décerné une note A en social (classée 7^e) et BBB en environnement (classée 12^e), sur une échelle de 7 notes allant de AAA à CCC.

Le titre Société Générale est présent dans 86 % des fonds éthiques français⁽⁴⁾.

(1) Lutte contre la corruption, déontologie, gestion des risques, gouvernement d'entreprise et niveau de connaissance en matière de développement durable.

(2) Niveau de la politique et du système de management environnementaux, exploitation des opportunités d'activité, performance environnementale pour compte propre et gestion des risques environnementaux, notamment en matière de financement.

(3) Développement du capital humain, mesures des pratiques sociales, engagement envers les parties prenantes et prise en compte des besoins des clients et populations en difficulté.

(4) Novéthic – Spécial ISR français – La lettre de l'économie responsable, juillet 2004.

Tableau de synthèse des principaux objectifs et réalisations

	Objectifs 2004	Réalisations	Objectifs 2005-2007
Engagements	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des engagements et de l'implication de la Société Générale 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien au 10^e principe du Global Compact Participation de SGKB au CEETF de l'Unepfi 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer notre participation dans les groupes de travail de l'Unepfi
Organisation et système de management	<ul style="list-style-type: none"> Fiabiliser et étendre le système de mesure et de reporting des indicateurs RSE Sensibiliser les collaborateurs à la RSE 	<ul style="list-style-type: none"> Protocole de reporting et indicateurs formalisés Conférences sur les risques climatiques, le commerce équitable et les relations avec les ONG 	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion d'une directive Groupe sur la RSE Renforcer la communication interne sur la RSE
Déontologie et lutte anti-blanchiment	<ul style="list-style-type: none"> Fondre dans une charte unique les différents manuels et chartes de déontologie Développer un logiciel expert Profil visant à exploiter les données disponibles sur nos clients et leurs opérations Étendre progressivement la diffusion de l'outil e-learning 	<ul style="list-style-type: none"> Outil Profil développé Développement de nouveaux modules d'e-learning 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement des outils Profil et Siron Adaptation du dispositif de conformité au nouveau règlement sur le contrôle interne
Risques	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de Bâle II 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du projet Bâle II Renforcement des Plans de continuité d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de Bâle II Maintenance des PCA
Clients	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la prise en compte des critères SEE dans nos activités de financement Développer des partenariats sur le marché de la microfinance Élargir la gamme de produits développement durable Engager de nouveaux chantiers d'assurance qualité 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un Comité de pilotage pour la prise en compte des critères SEE⁽¹⁾ dans le financement des projets (projet SERA) Refinancements et prises de participation dans des institutions de microfinance Nouvelles certifications ISO 9001 pour CGA, Sogécap, Sogessur, Société Générale Marocaine de Banques 	<ul style="list-style-type: none"> Projet SERA : décliner le projet en directives opérationnelles par ligne-métier, former l'ensemble des commerciaux à l'approche SEE Notation SEE des contreparties de la ligne-métier financement des matières premières Test auprès de la clientèle d'un compte à option zéro papier
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à la vérification par l'audit interne du respect des volets environnementaux et sociaux des procédures d'achat Généraliser le recyclage des produits électroniques en fin de vie 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration d'un questionnaire fournisseurs SEE dans les appels d'offres Mission d'audit interne sur l'insertion des clauses RSE dans les appels d'offres et contrats Généralisation du recyclage des matériels électroniques et informatiques en fin de vie 	<ul style="list-style-type: none"> Consolider les pratiques auprès de tous les acheteurs Augmenter l'usage du papier recyclé
Société civile	<ul style="list-style-type: none"> Rester fidèle à nos grands partenaires Verser à une association caritative les sommes collectées lors de la délivrance de cadeaux Jazz 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien ou renouvellement du parrainage de grands partenaires (forum OCDE, APF, Unapei...) Sommes cadeaux Jazz versées à Handicap International Opération déc. 2004-fév. 2005 : 1 EUR versé à l'Unicef pour toute ouverture de comptes jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer nos partenariats au niveau local, en France et à l'étranger
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Systématiser les bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> Signature de la Charte de la Diversité dans l'entreprise Déploiement du Plan mondial d'actionnariat salarié 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la fiabilisation des indicateurs sociaux et l'élargissement du périmètre de reporting Accroître la diversité des équipes Favoriser le développement personnel des collaborateurs (Performance et Développement Personnel – PDP)
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'élargissement du périmètre du reporting pour compte propre Réaliser un bilan Carbone® pour les immeubles centraux Définir des normes Groupe en matière de gestion immobilière 	<ul style="list-style-type: none"> Élargissement progressif du périmètre de reporting Bilan Carbone® réalisé pour les principaux immeubles centraux Augmentation de la part d'énergie "verte" de 15 à 21 % pour la Tour Société Générale 	<ul style="list-style-type: none"> Fiabiliser les indicateurs et élargir encore le périmètre de reporting Groupe Limiter les voyages professionnels en avion Étude d'opportunité pour une certification ISO 14001 de nos processus de gestion des immeubles centraux Promouvoir les éco-comportements Accroître la part d'électricité "verte"

(1) SEE : Social, Éthique et Environnemental.

Agir en banquier responsable

Déontologie et lutte anti-blanchiment

Le rôle clé exercé par la déontologie

La déontologie a toujours fait partie des valeurs largement partagées par la Société Générale. Elle n'est pas l'expertise de quelques-uns, mais la culture de tous, avec en premier chef les commerciaux et leur hiérarchie. La culture déontologique pour une banque peut se résumer à quelques principes simples tels que :

- ne pas travailler avec un client ou une contrepartie que l'on ne connaît pas bien ;
- être capable en toute circonstance de justifier une position prise ;
- savoir apprécier la légitimité économique d'une opération.

Pendant longtemps la réputation d'un banquier a reposé essentiellement sur la sécurité qu'il inspirait à ses clients. Au cours des années 90, la montée des affaires a conduit à un renforcement des réglementations et à une prise de conscience toujours plus grande du risque d'image.

Plus récemment, des banquiers ont pu être mis en cause pour avoir financé des projets dangereux pour l'environnement, ou pour avoir développé des activités dans des pays à la réglementation laxiste.

La prévention du risque d'image est une mission qui a été assignée à la Direction de la déontologie, dès sa création en 1997, en sus des missions traditionnelles concernant les marchés et les produits financiers. Cela a conduit à la mise en place de dispositifs spécifiques destinés à prévenir des risques tels que celui d'être impliqué dans des montages structurés ayant pour objet de cacher aux yeux des tiers la réalité des comptes.

Parallèlement, la Direction de la déontologie s'est vu confier la prévention du risque de blanchiment, à partir de 2001.

Les missions de la Direction de la déontologie

■ Définir, en conformité avec les demandes des régulateurs et les obligations légales ou réglementaires, les politiques, principes et procédures applicables en matière de déontologie, de lutte contre le blanchiment, et s'assurer de leur application.

■ Veiller au respect des règles professionnelles de marché et assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêt éventuels à l'égard des clients.

■ Proposer au Comité de déontologie les règles de déontologie personnelle que doivent respecter tous les collaborateurs du Groupe.

■ Sensibiliser, former et conseiller les opérationnels.

■ Coordonner les relations des entités du Groupe avec les régulateurs français et étrangers.

OUTILS AU SERVICE DE LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET ANTI-TERRORISME

■ SAM et LABO : filtrage des virements internationaux pour lutter contre le financement du terrorisme.
En 2004, 36 millions d'opérations ont été filtrées.

Pour les opérations passant par le réseau de distribution :

■ CRIBLE : outil utilisé pour la surveillance des chèques et de certains virements internationaux ;

■ EMBARGOS : procédure de filtrage du fichier clients ;

■ PROFIL : détection des opérations suspectes à partir d'une analyse du profil de fonctionnement de chaque compte.

Les temps forts 2004

De nouveaux dispositifs pour lutter contre le blanchiment

La Société Générale a poursuivi son effort de renforcement du dispositif anti-blanchiment :

- le déploiement d'un outil informatique dans les Réseaux de détail en France qui analyse le profil de fonctionnement de chaque compte et détecte des opérations suspectes (entrée en exploitation début 2005) ;
- l'acquisition d'un outil similaire pour les filiales du Réseau de détail à l'étranger (installation début 2005) ;
- l'acquisition d'un outil de formation à distance (*e-learning*) à la lutte anti-blanchiment, construit par la Fédération des banques françaises et déployé à partir de janvier 2005 auprès des commerciaux des salles de marché et des Réseaux de détail en France.

Un renforcement de notre organisation

La Société Générale a conduit une mission d'organisation au sein de la Banque d'investissement pour renforcer le dispositif de prévention et de contrôle du risque déontologique en anticipation notamment de la mise en œuvre des nouvelles directives européennes sur les activités de marché. Elle a abouti à la création de sept postes de collaborateurs chargés de la déontologie en salles de marché, proches des opérationnels mais dont le rattachement hiérarchique à la Direction de la déontologie garantit l'indépendance de jugement.

Avec le renforcement de la lutte anti-blanchiment, les moyens humains de la Direction centrale de la déontologie passeront en 2005 de 23 à 34 personnes. Pour l'ensemble du Groupe, au-delà de l'implication de tous les collaborateurs, 200 personnes sont affectées à plein temps à la veille déontologique et à la lutte contre le blanchiment.

La lutte contre la corruption

La Société Générale a des règles très strictes en matière de lutte contre la corruption, se conformant notamment aux dispositions de la législation française. Les dispositions et contrôles obligatoires sont diffusés via des instructions actualisées et applicables à l'ensemble du Groupe. Dès 2001, transposant les dispositions françaises, le Groupe a adopté une instruction destinée à l'ensemble du personnel. Celle-ci porte sur la lutte contre la corruption des agents publics à l'échelle européenne et internationale.

En 2004, l'instruction sur la "lutte contre le blanchiment des capitaux dans le Groupe" a été refondue : elle prévoit des dispositions spéciales de contrôle dans le cadre des relations professionnelles avec des personnes politiquement exposées par leurs fonctions actuelles ou passées et avec les sociétés liées à ces personnes.

Paradis fiscaux et pays non coopératifs

Le groupe Société Générale a défini des règles strictes afin d'éviter des implantations injustifiées dans un pays considéré comme un paradis fiscal par l'OCDE ou un pays figurant sur la liste noire du GAFI (Groupe d'Action Financière). Pour autant, le Groupe ne s'interdit pas toute présence dans ces pays, dès lors qu'y est développée une activité bancaire et financière effective répondant aux besoins économiques de la clientèle locale (la principauté de Monaco par exemple). Le cas échéant, le Groupe applique les dispositions spécifiques prévues par le Code Général des Impôts à l'égard des pays à fiscalité privilégiée, en déclarant spontanément, en France, les revenus des entités implantées dans ces pays, dès lors que celles-ci entrent dans le champ d'application défini par la loi (article 209 B du Code Général des Impôts).

270

collaborateurs environ, dont 200 à temps plein, chargés de la déontologie et de la lutte anti-blanchiment

Risques et contrôle interne

Accompagner le développement des activités par une gestion élargie des risques

La gestion des risques est partie intégrante de la culture du groupe Société Générale. Son objectif premier est de contribuer au développement du Groupe en optimisant la rentabilité globale, ajustée des risques.

Un partage des rôles pour une meilleure maîtrise

Parce que les risques sont inhérents à toute activité bancaire, leur prise en compte est primordiale, depuis la décision de lancement d'une opération jusqu'à son échéance finale. C'est pourquoi la gestion des risques est en premier lieu de la responsabilité des Directions opérationnelles, qui sont notamment chargées :

- d'analyser les risques de chaque transaction qu'ils initient ;
- de vérifier que ceux-ci sont compatibles avec leur délégation de prise de risque ;
- d'assurer la gestion dynamique de ces risques ;
- d'évaluer la rentabilité ajustée du risque de leurs opérations.

Les enveloppes de rémunérations variables tiennent compte du coût du risque⁽¹⁾. Afin de rendre cette gestion des risques encore plus efficace et de veiller à

son adaptation permanente aux nouveaux types de risques, la Direction des risques est responsable d'un dispositif de maîtrise et de contrôle des risques indépendant, chargé d'assurer la validation des risques pris et de surveiller leurs évolutions.

Cette Direction est rattachée directement à la Direction générale du Groupe et est indépendante des Directions opérationnelles.

Des principes clairs

Le Groupe applique les principes suivants :

- un strict respect, contrôlé en permanence, des obligations législatives et réglementaires, et des normes établies dans le cadre de la politique de risques du Groupe ;
- un devoir de conseil vis-à-vis de nos clients ;
- la volonté de développer des relations d'affaires uniquement

(1) En matière de crédit, le coût du risque mesure les pertes générées par le défaut de certaines contreparties, clientes de la Banque.

avec des contreparties dont l'identité est parfaitement établie et qui partagent le même esprit d'intégrité et de responsabilité que le nôtre ;

- privilégier les règles de prudence et de bonne conduite, la qualité et la diversification des risques, quand bien même cela est de nature à limiter la profitabilité à court terme ;
- ne réaliser d'opération de financement significative avec un client que si elle apparaît dans son bilan ou est convenablement divulguée à ses auditeurs externes.

Des objectifs et procédures largement diffusés

La stratégie est fondée sur des objectifs clairement explicités pour chaque catégorie de risque (crédit, marché, pays, opérationnel). Elle se traduit sous forme de politiques et procédures d'application déployées par la Direction des risques qui définit les critères de sélection des opérations les plus pertinents pour le Groupe et les décline selon différents axes d'analyse. Un site intranet dédié permet une diffusion large de cette information à l'ensemble du Groupe.

Exposition au risque de crédit sur clientèle non bancaire :

304 Md EUR
(267 Md EUR en 2003)

89 %
sur des grands pays développés

32 %
d'engagement hors bilan

Charge du risque :
541 M EUR
(soit, rapportée aux encours pondérés : 20 points de base)
(1 226 M EUR en 2003)

Encours douteux :
5 %
des crédits à la clientèle (5,8 % en 2003), couverts par provisions à hauteur de 77 %

Un dispositif de suivi permanent

Plusieurs instances permettent un suivi et un contrôle de l'action menée en matière de gestion des risques :

- dans le cadre de son activité de préparation des travaux du Conseil d'administration, le Comité des comptes procède à une revue approfondie du dispositif de gestion, de prévention et d'évaluation des risques ;
- à l'occasion du Comité des risques, le Comité exécutif est amené à définir les systèmes d'encadrement, à revoir les évolutions des caractéristiques et risques du portefeuille du Groupe et à décider des infléchissements éventuels des stratégies associées ;
- dans le prolongement du Comité des risques, le Comité grands risques se consacre à la revue des expositions importantes (dossiers individuels ou segments de portefeuille) ;
- les Comités nouveaux produits s'assurent, préalablement au lancement de toute nouvelle activité, que les infrastructures nécessaires à sa bonne gestion sont en place et que les risques générés sont correctement analysés, mesurés et maîtrisés ;

• enfin, les différentes équipes de l'Inspection générale et des audits sont amenées à se prononcer sur les risques dans les différentes missions qu'elles conduisent à travers le Groupe.

Des méthodologies et des systèmes adaptés

La Société Générale consacre des ressources très importantes à l'adaptation des moyens de gestion et de suivi des risques du Groupe. En particulier, les systèmes d'information sont continuellement adaptés aux évolutions des produits traités et des techniques de gestion du risque associées.

En matière de risques de contrepartie sur produits de marché, les méthodes actuelles de mesure d'exposition sont complétées par des mesures fondées sur des scénarios de risque maximal, de manière à renforcer encore la sélectivité des opérations.

S'agissant des risques de marché, le dispositif mis en place a permis d'obtenir la validation par la Commission bancaire du modèle interne (VaR) sur la quasi-totalité des opérations concernées.

En matière de risques de crédit,

les procédures d'approbation et de suivi des risques prennent progressivement en compte la notation interne des contreparties et des concours, selon les principes établis par le Comité de Bâle (méthode IRBA). Cette approche vient compléter les indicateurs de capital économique, de rentabilité ajustée du risque (Raroc) et de valeur ajoutée économique (EVA) introduits dans le Groupe au cours des dernières années. Cette adaptation des méthodes requiert la mobilisation de ressources importantes, afin de modéliser toutes les activités et d'adapter les systèmes d'information.

Les procédures de gestion de crise sont également régulièrement testées dans le cadre de la gestion des dispositifs de continuité d'activité supervisés par un département spécialisé, mis en place cette année au sein du Groupe.

Plan de Continuité d'Activité (PCA)

—
Cette activité consiste à développer, au niveau de chacune des entités du groupe Société Générale, des organisations, procédures et moyens destinés à faire face à des sinistres d'origine naturelle ou accidentelle, ou à des actes volontaires de nuisance, en vue de protéger leurs personnels, actifs et activités essentielles, et à permettre la poursuite des prestations de service, puis la reprise des activités. Créée en 2003, une Direction dédiée à cette activité a pour mission de :

- proposer une politique globale Groupe ;
 - définir les méthodologies applicables ;
 - diffuser les meilleures pratiques ;
 - coordonner et homogénéiser les dispositifs de continuité d'activité des branches et des Directions centrales.
- Une directive interne au Groupe fixe les principes applicables en matière de PCA et définit les rôles et responsabilités qui incombent aux différents acteurs de ces plans.

25 M EUR
VaR de trading
moyenne
sur l'année 2004

VaR = Value at Risk

Estimation de la perte maximale qu'un portefeuille d'actifs peut subir, dans un intervalle de temps et avec une probabilité donnés, à partir de l'étude des variations historiques des paramètres de marché (taux, change, actions...).

Favoriser la pérennité des activités par un contrôle interne sans cesse renforcé

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques que comportent ses activités, le contrôle interne du groupe Société Générale revêt une importance capitale.

Le contrôle interne se définit dans la Charte d'Audit du Groupe comme l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, aux règles internes et aux orientations définies par l'Organe exécutif de l'entreprise. Le contrôle interne vise notamment à :

- déceler et à mesurer les risques encourus, à exercer sur eux un contrôle suffisant ;
- garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières et de gestion ;
- vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication.

Le contrôle interne est de la responsabilité de chacun

La surveillance permanente de leur activité par les opérationnels eux-mêmes constitue la pierre angulaire du contrôle interne. Elle se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir, au niveau opérationnel, la conformité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. La surveillance permanente comporte deux volets :

- la sécurité au quotidien concerne l'ensemble des salariés et repose sur le respect permanent par chacun d'entre eux, pour toutes les opérations qu'il traite, des règles et procédures en vigueur ;
- la supervision formalisée constitue l'obligation de la hiérarchie de vérifier, sur une base régulière et inscrite dans des procédures précises, le respect par les agents des règles et procédures de traitement et l'efficacité de la sécurité au quotidien.

Assurer la surveillance permanente implique que les modes opératoires soient formalisés et mis à disposition des salariés. Le contenu de la surveillance perma-

nente est repris pour chaque entité du Groupe dans un dossier qui définit, à partir d'une analyse de l'activité, les procédures de contrôle devant être respectées.

Nombre de Directions sont par nature impliquées dans le contrôle interne

Au-delà de leur mission de traitement administratif et financier de l'ensemble des opérations initiées, les services de bases arrière de l'ensemble des activités du Groupe assurent un rôle de contrôle de premier niveau, conformément aux exigences réglementaires.

Parallèlement, un certain nombre de Directions fonctionnelles indépendantes des Directions opérationnelles concourent au contrôle des opérations du Groupe, sur la base de contrôles permanents et périodiques.

- la Direction des risques, responsable du dispositif de maîtrise et de contrôle des risques du Groupe, chargée d'assurer la validation des risques pris et de surveiller leur évolution ;
- la Direction financière et du développement du Groupe, qui établit les comptes consolidés

du Groupe et les comptes sociaux de la Société Générale, et assure la fiabilité des informations financières et comptables diffusées à l'extérieur du Groupe ;

- les Directions financières des branches, qui garantissent pour l'ensemble de la branche la qualité des données, le respect des règles comptables, réglementaires et de gestion ;
- la Direction de la déontologie, qui veille au respect des règles et principes déontologiques des différents métiers exercés par le Groupe ;
- les Directions juridique et fiscale, qui veillent respectivement à la sécurité juridique et fiscale de l'ensemble des activités du Groupe en liaison avec les services de même nature existant dans les filiales ;
- l'audit interne et l'Inspection générale.

LES COMITÉS D'AUDIT

Lieu d'échanges privilégié entre l'audit de chaque branche et ses tutelles hiérarchique et fonctionnelle, le Comité d'audit est un rouage majeur du dispositif de contrôle interne. Il permet, au moins une fois par an, l'examen de ses conditions d'exercice et de son activité.

Selon un ordre du jour fixé par l'Inspecteur général, il traite de la surveillance permanente, des missions effectuées, du plan d'audit à venir, du suivi par l'audit des préconisations de l'Inspection générale et, le cas échéant, des autorités de tutelle et des auditeurs externes.

Les services d'audit interne couvrent l'ensemble des entités du Groupe

L'audit interne est un dispositif permanent ayant pour mission d'évaluer périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité à laquelle il est rattaché.

L'audit interne du Groupe s'appuie sur trois principes : indépendance, impartialité, universalité. Il couvre ainsi l'ensemble des activités et des entités du Groupe, et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction. Il est doté de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif. Avec des équipes de près de 1 100 auditeurs, le contrôle interne a des effectifs supérieurs au ratio "effectifs/audités" de 1 % généralement observé dans le secteur bancaire.

Le contrôle interne se structure au sein du groupe Société Générale à deux niveaux : les Services d'audit interne et l'Inspection générale.

Chaque branche du Groupe est dotée d'un Service d'audit interne, dirigé par un Contrôleur

général placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de la branche.

Le Contrôleur général a autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur les auditeurs des différentes activités de la branche concernée. Ce dispositif s'est enrichi d'un Service d'audit des Directions fonctionnelles, rattaché au Secrétariat général du Groupe.

Chaque Service d'audit interne identifie méthodiquement les zones de risques de la branche et définit un plan d'audit annuel, permettant une couverture régulière de son domaine. Dans ce cadre, les auditeurs conduisent des contrôles de sécurité, de conformité et d'efficacité, et évaluent la qualité de la surveillance permanente des services audités. Au vu de leurs constats, ils identifient des recommandations et en contrôlent la mise en œuvre.

Ce dispositif est complété par des audits spécialisés. Ainsi, la Société Générale s'est dotée d'un audit comptable, d'un audit juridique, d'un audit des risques de contrepartie et d'un audit de sécurité informatique. Ils sont sous la responsabilité hiérar-

chique du responsable de la Direction fonctionnelle compétente et interviennent à l'échelle du Groupe. Ils permettent aux Directions fonctionnelles concernées d'exercer un contrôle direct sur les principes et procédures qu'elles définissent pour le Groupe, en renforçant leur ancrage opérationnel et leur accès aux informations de terrain. Ils interviennent en assistance des audits de branche sur des points spécifiques.

L'Inspection générale conduit des missions de vérification et assure la qualité du système de contrôle interne

L'Inspection générale mène des missions de vérification portant sur tous les aspects des activités et du fonctionnement des entités du Groupe. Elle rend compte de ses observations, conclusions et recommandations à la Direction générale. Elle intervient dans l'ensemble du Groupe, sans exception. Dans le cadre de ses missions, elle émet un certain nombre de préconisations, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi périodique par le Comité

exécutif du Groupe. Elle intervient dans le cadre d'un plan d'audit validé annuellement par la Direction générale.

En outre, l'Inspection générale est chargée de veiller à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne à la Société Générale et dans l'ensemble de ses filiales. Pour ce faire :

- elle conduit des missions dans les différentes Directions fonctionnelles impliquées dans le contrôle interne ;
- elle évalue plus spécifiquement la qualité des prestations effectuées par les Services d'audit ;
- elle valide les plans d'audit des Services d'audit ;
- l'Inspecteur général dispose d'une autorité fonctionnelle sur les Contrôleurs généraux et les Responsables des audits spécialisés.

Du fait de sa mission, l'Inspecteur général est auditionné régulièrement par le Comité des comptes du Conseil d'administration et entretient des contacts étroits avec les Commissaires aux comptes et les représentants des autorités de tutelle.

L'AUDIT EN CHIFFRES

Au total, les services d'audit interne du Groupe comprennent près de 1 100 personnes.

Les effectifs d'audit des branches et audits spécialisés comprennent plus de 900 personnes, dont 80 % en Banque de détail, 12 % en Banque de financement et d'investissement, 5 % en Gestions d'actifs et Services aux investisseurs, et le reste dans les audits spécialisés (comptable, juridique, informatique...). L'Inspection générale comporte 190 personnes.

Responsabilité vis-à-vis de nos clients

Une relation de qualité

Un niveau de satisfaction élevé et en progression constante

L'enquête téléphonique nationale réalisée par la Société Générale en 2004 auprès de 7 500 clients montre la qualité des résultats obtenus, qui sont à la hausse sur les trois grands marchés de la Banque de détail (les particuliers, les professionnels⁽¹⁾, les entreprises), et le renforcement de ses positions concurrentielles. Cette étude s'inscrit dans une démarche d'écoute qui comprend aussi des enquêtes locales auprès de 30 000 clients, des enquêtes qualitatives et un dispositif d'écoute interne.

Une organisation et des moyens nouveaux

Satisfaire et fidéliser les clients constituent un axe majeur de la stratégie de la Société Générale, qui passe par une amélioration permanente des méthodes d'analyse de la satisfaction des clients

et des outils facilitant l'anticipation de leurs besoins. À cet effet, la Direction de la distribution du réseau Société Générale a nommé un Directeur de la satisfaction client.

Par ailleurs, la Banque s'est dotée d'un dispositif nouveau, *Know Your Customer* (KYC), au sein de la Banque de financement et d'investissement. Cette fonction transversale assurant le processus d'entrée en relation avec les nouveaux clients et permettant une revue périodique des clients est aujourd'hui pleinement opérationnelle.

Ces processus intègrent des critères d'analyse basés sur le risque présenté par le client et son activité (*Risk-based Approach*). Assurée par une équipe de 40 personnes au niveau mondial, la fonction KYC complète les efforts des lignes-métiers et de leurs fonctions de support dans ce domaine. Elle s'appuie sur un système d'information centralisé permettant de disposer d'une vue d'ensemble de la clientèle.

La maîtrise des processus est également un enjeu majeur. Toutes les certifications ISO 9001 et certifications de service du

Groupe ont été renouvelées en 2004. Les nouvelles certifications ISO obtenues en 2004 concernent : CGA (Compagnie Générale d'Affacturage, première société d'affacturage certifiée en France sur l'ensemble de son activité), Sogessur (gestion des contrats IARD aux particuliers), Sogécap (gestion des contrats et services aux clients pour l'assurance-vie) et la Société Générale Marocaine de Banques (activité Titres).

La sécurité des moyens de paiement est une préoccupation constante. Le nouveau chéquier Société Générale comporte des dispositifs sécuritaires innovants (papier, encre, graphisme) visant à rendre plus difficiles les tentatives de falsification et de contrefaçon.

Depuis son lancement en 2004, le Service de paiement sécurisé par Internet e-carte bleue connaît un réel succès : 300 000 personnes y ont souscrit et témoignent d'un taux de satisfaction de 96 %.

La qualité récompensée

■ Oscar du Meilleur service aux assurés pour Sogécap, décerné par le magazine *Gestion de Fortune*.

■ Trophées Casques d'Or *Meilleure relation client par téléphone* pour la Banque directe du Crédit du Nord (1^{re} place, pour la 2^e année consécutive) et la Société Générale (3^e place).

■ Trophées Casques d'Or *Meilleure relation par e-mail* pour la Société Générale (2^e place) et la Banque directe du Crédit du Nord (3^e place).

■ *Meilleure banque privée en France pour la Gestion privée*, décerné par Euromoney.

■ *Élue Banque de l'année pour les meilleurs services financiers aux particuliers* en République tchèque pour la Komerční Banka, décerné par le concours

MasterCard Bank of the Year,

■ 3^e entreprise au *Podium de la satisfaction clients* (indice de satisfaction de 80 contre 77 pour le secteur des banques), évaluée par Bearing Point et TNS Sofres.

(1) Les "professionnels" sont les clients professions libérales, artisans, commerçants et agriculteurs.

DES CLIENTS FIDÈLES

Le système de management de la qualité vise à renforcer la fidélité de nos clients. Celle-ci se mesure via deux indicateurs :

- le nombre moyen de produits détenus par les clients particuliers, qui passe de 7,4 en 2003 à 7,7 en 2004 ;
- leur ancienneté moyenne, qui est de 12 ans en 2004, avec la répartition suivante : de 0 à 5 ans, 37,5 % ; de 6 à 10 ans, 18,7 % ; de 11 à 20 ans, 24,8 % ; plus de 20 ans, 19 %.

ENQUÊTES DE SATISFACTION CLIENTS (réseau France)

Satisfaction clients (score sur 100)	Société Générale 2003	Société Générale 2004	Crédit du Nord 2004	Moyenne du secteur 2004
Particuliers	71	72	74	70,7
Professionnels	62	65	65	61,7
Entreprises	61	65	71	62

Source : Baromètre concurrentiel - Vague 2004 CFI Group.

Un nombre de réclamations faible et stable

La Société Générale a toujours porté une attention particulière au traitement des difficultés signalées par ses clients. La gestion de 40 millions de produits pour plus de 5,5 millions de clients en France peut donner lieu à des dysfonctionnements à l'origine d'insatisfactions ou de désaccords. En 2004, le nombre de ces situations rapporté au nombre de comptes à vue ressort à 0,36 %, identique à celui de 2003.

Le client dispose de trois niveaux de recours : son conseiller en agence, le service des relations clientèle si un désaccord persiste, et, en dernier recours, le médiateur via une boîte à lettres dédiée. M^{me} Christiane Scrivener, ancien Secrétaire d'État à la Consommation et ancien commissaire et parlementaire européen, est le médiateur indépendant du groupe Société Générale depuis 1996. Les clients sont informés du dispositif par un message au verso de leur relevé de compte. En 2004, le nombre de dossiers se situe dans la moyenne des cinq dernières années.

Des relations en toute transparence

En 2004, les banques françaises se sont engagées à rendre "la banque plus facile pour tous". À la Société Générale, la plupart de ces engagements étaient respectés de longue date, comme la non-facturation des frais liés à une fermeture de compte. Des mesures complémentaires ont été décidées pour faciliter l'accès à l'information tarifaire (affichettes visibles et dépliants tarifaires en libre-service dans les agences, accès depuis la page d'accueil du site Internet en 2005).

En outre, dans le cadre de la contractualisation de ces relations, la Société Générale s'est engagée à adresser aux clients n'ayant pas signé de convention de compte une lettre spécifiquement consacrée à ce sujet en 2005.

La politique de crédit aux particuliers du réseau de la Société Générale et des filiales CGI, Franfinance et Fiditalia, intègre plusieurs dispositifs de prévention du surendettement, notamment par la transparence des informations communiquées aux clients, par l'octroi de montants limités en cas de crédit renouvelable pour

un nouveau client, en tenant compte de l'historique de la relation client.

Meilleure adaptation à la diversité de la clientèle

La clientèle de la Société Générale est représentative de toutes les tranches de revenus de la population française (cf. graphique). Un point fort : grâce à son offre de prêts très compétitive, la Société Générale est leader sur le marché des étudiants.

La Société Générale s'est engagée à favoriser l'accès aux moyens de paiement pour ses clients sans chéquier. Une offre commerciale comportant un nombre adapté de virements, prélèvements, TIP ou une carte à autorisation systématique doit être mise en place d'ici mi-2005. Pour limiter la marginalisation de populations souvent tenues à l'écart des produits bancaires, Franfinance travaille avec l'association Fasst (œuvre sociale des intérimaires en France), qui apporte la garantie nécessaire à l'octroi du crédit.

Accessibilité des automates

En France, 90 % des distributeurs automatiques de billets sont adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite. Il est prévu d'assurer l'accessibilité de la totalité des distributeurs d'ici 2006.

Qualité

En France, la Société Générale est membre actif des Comités de certification "environnement" et "services aux particuliers" de l'AFAQ⁽¹⁾ (délivrance des certificats ISO 9001 et 14001) et membre de la Commission de normalisation "management de la qualité" de l'Afnor⁽²⁾.

(1) Association Française pour le Management et l'Amélioration de la Qualité.

(2) Association Française de Normalisation.

NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS PAR LE MÉDIATEUR

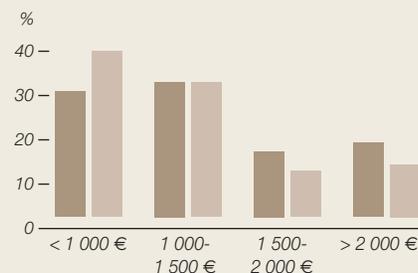
	2001	2002	2003 ⁽¹⁾	2004 ⁽¹⁾
Nombre de dossiers	99	106	223	173
dont : Placements	39 %	37 %	57 %	54 %
Moyens de paiement	17 %	17 %	10 %	14 %
Fonctionnement des comptes	23 %	23 %	20 %	19 %
Prêts	21 %	23 %	12 %	13 %

(1) Y compris Crédit du Nord.

RÉPARTITION DE LA POPULATION ET DE NOS CLIENTS PAR REVENUS MENSUELS

■ Clients Société Générale
■ Population française

Source : Operbac 2004 - Institut CSA.





Des financements responsables

Un dispositif innovant pour une analyse de risques toujours plus complexes

Un projet transversal à toutes les lignes-métiers

Créée en 2004, l'équipe pluridisciplinaire du projet SERA⁽¹⁾ a engagé des travaux visant à assurer une plus grande vigilance socio-environnementale sur les opérations de financement, dans le respect de nos engagements (Unepfi et Global Compact), suivant les bonnes pratiques observées (notamment les Principes de l'Équateur) et en tenant compte des recommandations de différentes parties prenantes. Les travaux de cette équipe ont conduit :

- à la rédaction de procédures internes à l'intention des équipes commerciales et d'évaluation des risques. Ces procédures portent sur le rappel des engagements en matière de RSE, la catégorisation des opérations selon leur impact socio-environnemental, les thèmes à étudier pour une *due diligence* socio-environnementale, les clauses spécifiques à intégrer dans la documentation

(1) SERA signifie Socially and Environmentally Responsible Approach.

juridique des opérations de financement, la veille active sur le portefeuille d'opérations ;

- aux actions de sensibilisation des personnels, notamment au travers d'entretiens avec toutes les lignes-métiers de financement concernées ;

- à la définition d'un programme de formation des personnels à la prise en compte de la RSE.

En 2005, l'accent sera mis sur le suivi des opérations, le parachèvement des procédures, avec les directives par ligne-métier, et la mise en oeuvre des actions de formation.

Le rôle des ingénieurs-conseils

Les lignes-métiers et les analystes de risques utilisent très souvent les compétences des ingénieurs-conseils internes pour les assister dans l'approche des situations industrielles. S'appuyant sur son expérience acquise dans l'industrie, l'ingénieur-conseil évalue aussi l'exposition du client en ce qui concerne les aspects développement durable. Dans les cas les plus délicats (montants importants, sites sensibles...), la mission de l'ingénieur-conseil peut être prolongée par un audit externe.

Les ingénieurs-conseils contribuent à la mise en place et à l'utilisation de différents outils par les opérationnels :

- des fiches "environnement" présentant les principaux risques environnementaux d'un secteur d'activité ;
- un questionnaire environnemental interne, utilisé comme outil de prédiagnostic dans les dossiers de montage des crédits.

Des réalisations en faveur du développement durable

De nouveaux indicateurs de suivi

Des indicateurs chiffrés permettent de suivre :

- la part des crédits ou des financements conformes à des règles d'évaluation environnementale ou sociale ;
- la part des engagements dans les secteurs considérés comme sensibles par la plupart des fonds éthiques. Les secteurs analysés sont : jeux, tabac, alcool, armement ;
- le montant des financements "verts" (éoliennes, cogénération, traitement des eaux et déchets, transports en commun).

Le financement du commerce équitable

Le département Financements des matières premières a ouvert en 2003 une ligne de crédit de 300 000 EUR en faveur d'Alter Eco, une des marques pionnières du commerce équitable en grande distribution.

Alter Eco achète des matières premières à 24 organisations de producteurs agricoles situées dans 18 pays émergents, notamment au Sri Lanka, en Inde, Thaïlande, Afrique du Sud, Éthiopie, Palestine, Bolivie, à Cuba et au Brésil.

La ligne de financement de la Société Générale permet à Alter Eco de financer ses stocks en Europe et de préfinancer les coopératives de petits producteurs qui ont un accès limité aux sources traditionnelles de financement.

Plus de 50 %

des financements ont fait l'objet d'une évaluation environnementale ou sociale préalable en 2004 (en nombre de projets de la ligne-métier mondiale Financements structurés)

Moins de 1,1 %

des financements pour les secteurs sensibles (stock à fin 2004 par secteur d'activité)

Des financements protecteurs de l'environnement

Le groupe Société Générale est très présent dans le domaine des financements protecteurs de l'environnement.

Les éoliennes

La Société Générale a arrangé le financement de deux parcs éoliens, les Éoliennes de la Haute-Lys et les Éoliennes de l'Argonne/Côtes de Champagne pour un montant total d'investissement de 92 M EUR, et un montant de financement de 77 M EUR. Ces parcs ont à eux deux une puissance de 74 MW pour une production annuelle de 200 000 MWh. Le groupe Crédit du Nord a également financé les Éoliennes du Parc de Saint-Simon, inauguré en 2004, d'une puissance de 11 MW pour une production annuelle de 20 000 MWh. Ces trois projets représentent près du tiers de la puissance éolienne installée en France (260 MW en juin 2004).

Le retraitement

et la valorisation énergétiques

Principaux actifs financés en 2004 :

- les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Nîmes (exploitées par Onyx) et

de Rambervillers (50 % Onyx – 50 % Novergie) pour un montant total de financement de plus de 100 M EUR (dont la Société Générale a financé plus de 65 %) ;

- l'unité de cogénération de 50 MW qui alimente en vapeur les installations industrielles (papeterie) de Cartiere Paolo Pigna (CPP) en Italie, réalisée par Siram (groupe Dalkia) pour 58 M EUR. La Société Générale en est seul arrangeur et prêteur.

Les transports

La Société Générale intervient en faveur des transports propres (cf. : financement des collectivités territoriales, page 60) par l'intermédiaire des Sofergie, dont les encours sont de l'ordre de 330 M EUR.

Les financements

de projets export

dans les pays émergents

La Société Générale finance des biens d'équipement et des projets d'infrastructures qui sont de nature à favoriser le développement économique des pays, par exemple :

- financement de l'extension du métro de Santiago du Chili : 200 M EUR ;

- financement de la construction et de la mise en opération de la centrale thermique de Skikda en Algérie (825 MW) : 382 M USD. Toutes les demandes présentées à un organisme de crédit export OCDE doivent faire l'objet d'un examen préalable sur l'aspect environnemental. Celles supérieures à 10 millions de DTS⁽¹⁾ ou situées dans une zone sensible font l'objet d'une classification très proche de celle de la Banque mondiale.

(1) Droits de tirages spéciaux, monnaie de compte du Fonds Monétaire International.

552 M EUR
de financements
"verts" accordés
en 2004 en France

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

- **UNE COMPOSANTE DU RISQUE DE CRÉDIT** quand la contrepartie a des activités exposées (retrait du permis d'exploiter, amendes, obligation de dépolluer) ;
- **UNE POSSIBILITÉ DE PERTE DIRECTE** ;
- **UNE RESPONSABILITÉ INDIRECTE** (risque de réputation) dans le cas d'opérations conduites avec des contreparties peu soucieuses de développement durable ou du respect des droits des travailleurs.



Des produits responsables

Une offre adaptée aux nouvelles préoccupations des clients

Une démarche responsable dans l'investissement

Actionnaire de Vigeo depuis sa création, SG Asset Management a pris une participation en octobre 2004 dans Ethix SRI Advisors, société de conseil et de veille ISR basée à Stockholm, afin de se placer au cœur du marché ISR et de disposer d'une information de premier niveau.

La démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) permet d'intégrer des critères complémentaires de valeur ajoutée pour l'investisseur. L'analyse ISR de SG Asset Management couvre près de 500 grandes valeurs et propose diverses approches de gestion. SG Asset Management dispose d'équipes spécialisées ISR en France et au Royaume-Uni, et gère de nombreux mandats avec des approches ISR qui peuvent varier selon les pays : aux États-Unis et aux Pays-Bas, les investisseurs privilégient une approche sélective qui peut aller jusqu'à l'exclusion

sectorielle ; au Royaume-Uni, l'engagement actionnarial est mis en avant ; en France, on pratique plutôt une approche sélective. Le processus ISR du Groupe en France est ainsi appliqué selon des demandes spécifiques de clients dans des mandats ou des fonds dédiés, ou encore dans trois fonds ouverts au public. SG Asset Management gère un fonds nommé SGAM Invest Développement Durable. Crédit du Nord gère deux autres fonds ouverts au public : Étoile Partenaire et Étoile Environnement. Ce processus est également appliqué dans les fonds d'épargne salariale de la gamme Arcancia Label. Ceux-ci furent les premiers fonds d'épargne retraite en France à obtenir, dès 2002, ce label ISR de la part du CIES (Comité Interentreprise de l'Épargne Salariale).

Par ailleurs, SGAM Private Equity investit pour le compte de clients (fonds d'investissement, fonds de fonds...) dont les exigences éthiques et de gouvernement d'entreprise sont élevés.

Tout en recherchant la rentabilité et la durabilité de ses investissements, que ce soit dans le domaine des biotechnologies ou

des technologies de préservation de l'environnement, SGAM Private Equity prend en compte des critères de développement durable. Un comité éthique et des comités scientifiques composés de personnalités reconnues dans leur domaine sont les garants de cette politique. Par ailleurs, des audits externes sont réalisés en tant que de besoin.

Une volonté de développer la microfinance

La microfinance propose des services financiers (crédit, épargne, assurance) à des micro-entrepreneurs exclus par le système financier classique. Les Institutions de la Microfinance (IMF) disposent de régimes juridiques et fiscaux adaptés à leurs activités et bénéficient souvent de subventions des organismes internationaux.

La Société Générale est devenue un acteur significatif dans le refinancement de certaines IMF. C'est ainsi qu'au travers de ses filiales d'Afrique et du Bassin méditerranéen, elle accorde des prêts adaptés à certaines IMF ; les crédits consentis se sont montés en 2004 à plusieurs dizai-

nes de millions d'euros au Bénin, au Cameroun, en Jordanie et au Maroc.

Forte de son expérience et au vu des retombées favorables, la Société Générale a décidé de poursuivre vigoureusement ses actions dans le domaine de la microfinance.

INNOVER DANS LES PRODUITS SOLIDAIRES

Fonds de partage

Depuis 1996, la Société Générale propose un fonds de partage, nommé Conciance, qui permet aux clients de verser tout ou partie des revenus du fonds à une ou plusieurs associations choisies parmi une vingtaine préalablement sélectionnée (encours de 5,3 M EUR au 31 décembre 2004).

Fidélisation solidaire

Dans le cadre du programme de fidélisation Jazz, les clients contribuent à hauteur de 0,25 EUR à chaque commande de cadeaux. La Société Générale a choisi de verser ces contributions (100 000 EUR en 2004) à Handicap International.

Relations avec nos fournisseurs

Transparence et professionnalisme

La Société Générale considère que sa politique d'achats est un levier d'amélioration des pratiques sociales et de l'environnement.

Les innovations mises en place par la Direction des achats du Groupe ont été reconnues en 2004 par deux sociétés de notation extra-financière : Vigeo et SAM.

Chaque trimestre, un point est fait sur les progrès de la démarche développement durable au sein de la Direction des achats. Les manifestations internes et les événements significatifs sont mis à profit pour développer la sensibilité sur ces sujets. La diffusion de messages emprunte tous les canaux disponibles : intranet, journaux internes, séminaires...

En externe, la Direction des achats du Groupe partage savoir-faire et souci d'amélioration au sein de réunions professionnelles avec d'autres entreprises (travaux de l'ORSE, rencontres de la

Compagnie des dirigeants et acheteurs de France).

La Direction des achats a défini les objectifs pour les années à venir : consolidation de la démarche engagée, promotion de l'utilisation d'un carburant "vert" pour le parc automobile, récupération des cartes bancaires arrivées à échéance, extension de l'utilisation d'énergie renouvelable, développement de l'utilisation du papier recyclé...

Un questionnaire RSE dans tous les appels d'offres

Celui-ci est utilisé pour l'évaluation de leur réponse. Le questionnaire est accompagné de la présentation des engagements du groupe Société Générale en faveur du respect des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement et de la lutte anti-corruption.

Par ailleurs, tous les contrats signés par la Société Générale

comportent depuis 2003 des clauses engageant le fournisseur à respecter les principes de responsabilité sociale et environnementale. Un premier audit des contrats a été lancé fin 2004.

Des achats plus respectueux de l'environnement

Le Groupe agit chaque année sur de nouvelles catégories d'achats dans un objectif de préservation de l'environnement. Par exemple, en 2004 :

- l'achat à EDF d'électricité "verte" produite à partir d'énergies renouvelables, porté de 15 à 21 % pour la Tour Société Générale ;
- le lancement d'un support des cartes bancaires moins consommateur de chlore ;
- la généralisation du recyclage des matériels électroniques et informatiques en fin de vie (voir aussi chapitre "Environnement").

3,5 Md EUR
d'achats

40 000
fournisseurs

700
nouveaux contrats
intègrent
des clauses socio-
environnementales

La totalité des acheteurs de la Direction des achats a bénéficié d'**actions de sensibilisation** au développement durable

Développement local et mécénat

Acteurs du développement local

Politique de développement en Afrique et en Europe de l'Est

La présence d'un système financier fiable et efficient a toujours été une des pierres angulaires du développement d'un pays.

La Société Générale, au travers de ses Réseaux de détail à l'étranger, organisés autour de trois ensembles géographiques principaux (cf. page 84), joue un rôle moteur dans le développement économique des pays où elle est implantée. En effet, sa stratégie et son implantation parfois ancienne dans ces pays lui permettent de participer durablement à leur essor économique ; les valeurs du Groupe partagées par les 27 000 collaborateurs des filiales concernées lui ont permis de multiplier par sept le nombre de ses clients depuis six ans.

Sa stratégie de croissance ciblée, qui s'appuie sur l'évolution continue de la gamme de produits et de services bancaires distribués par les filiales, tant à la clientèle de particuliers qu'à celle d'entreprises, participe au développement économique de ses clients. Par ailleurs, le rôle de nos implantations va parfois au-delà du rôle

de banque classique, par exemple en assurant la mise à disposition des salaires des agents de la fonction publique ou en distribuant les pensions des retraités de l'État non bancarisés.

Politique de développement local en France

Au travers de ses activités de financement, la Société Générale contribue à la mise en place de conditions favorables au développement local, grâce, par exemple :

- au financement des collectivités territoriales et notamment de leurs projets d'aménagements, d'infrastructures et de transports propres (tramway de l'agglomération mulhousienne pour 62 M EUR, financement de bus roulant au gaz naturel, usines de traitement des ordures ménagères de Nîmes).

Les engagements en France s'élèvent à 7,4 Md EUR au 31 décembre 2004 ;

- au financement du secteur de la santé : hospices civils de Lyon, CHU de Grenoble, CH de Fécamp, CH de Meulan-Les-Mureaux..., et des établissements accueillant des personnes handicapées physiques ou mentales ;

- au financement du secteur associatif, avec une part de marché supérieure à 10 %. Une équipe dédiée en central et des relais dans les agences accompagnent le tissu associatif en assurant des relations suivies avec les grandes associations caritatives nationales : Secours catholique, Secours populaire, Armée du salut, Fonds Social Juif Unifié... ;

- au soutien à la création d'entreprises : en 2004, la Société Générale a poursuivi son action en faveur des créateurs et des jeunes entreprises (voir ci-dessous). Par ailleurs, notre filiale d'affacturage CGA commercialise une offre dédiée aux micro-entreprises et aux entreprises nouvellement créées ;

- aux synergies renforcées avec deux réseaux d'accompagnement partenaires : des cadres de la Société Générale animent des actions de formation de Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) Entreprendre en France et participent à la vie de 30 % des 230 plates-formes d'initiative locale de France Initiative Réseau (FIR) ;

- au financement des apprentis artisans pour leur permettre de poursuivre leur formation.

Projet de développement durable au Cameroun

La Société Générale de Banques au Cameroun (SGBC) a signé un partenariat avec une ONG pour soutenir l'important projet camerounais, "Campement des éléphants de Garoua". Son objet est de maintenir la présence de populations locales à proximité du Parc national de la Bénoué (zone de biosphère protégée, classée par l'Unesco en 1981), sans mettre en péril l'équilibre écologique de la région ; ce programme s'accompagne du retour des éléphants sur le site et de recherches sur la faune sauvage de la région. La SGBC a entrepris une campagne de communication nationale sur ce sujet.

CRÉATION D'ENTREPRISES

- ENTRÉE EN RELATION avec 21 388 créateurs en 2004 (décembre 2003 à novembre 2004)
- PART D'INFLUENCE de 10,4 %
- PORTEFEUILLE au 30 novembre 2004 de 65 514 jeunes entreprises de moins de trois ans
- TAUX DE PÉRENNITÉ de ces entreprises supérieur à la moyenne nationale

Mécénat de solidarité

Les actions engagées en 2004 se situent dans la continuité des axes définis précédemment.

Faciliter l'engagement du personnel du Groupe

Fort de soutien accru de la Société Générale et de ses adhérents dont le nombre est en progression constante, *Talents et Partage*, l'association indépendante de solidarité des salariés et retraités du Groupe, a sensiblement augmenté le nombre et le volume de ses dons (voir ci-contre).

Les projets parrainés par des collaborateurs en activité ou retraités du Groupe ont porté en priorité sur l'enfance en difficulté, le handicap ainsi que l'aide à l'insertion. Cette approche s'applique aussi dans d'autres pays, comme en République tchèque où la fondation Jistota a contribué au financement d'équipements et d'unités de soins dans différents hôpitaux du pays.

Par ailleurs, en cas d'utilisation du Compte Épargne Temps dans le

cadre d'un congé solidaire⁽¹⁾, un avenant à l'accord RTT signé en mars 2004 prévoit un abondement de 10 % du temps dans la limite de 10 jours.

Agir au travers des réseaux et filiales du Groupe en France et à l'étranger

Ceux-ci sont les mieux à même d'être à l'écoute des besoins. De nombreuses actions sont engagées par les filiales d'Afrique : par exemple, l'aide apportée à un camp de réfugiés libériens au Ghana et le financement de l'impression de 200 000 dictionnaires pour les enfants du secondaire ; au Cameroun, la signature d'une convention avec une ONG (cf. point de repère p. 60) et le partenariat avec un foyer dédié à la protection des enfants des rues ; à Madagascar, financement d'un orphelinat et partenariat de trois ans avec une association d'aide aux handicapés mentaux. Ce type de soutien est également développé au Proche-Orient (par exemple partenariat avec *Help Lebanon* pour la rénovation de quartiers en difficulté), aussi bien qu'en Europe (parrainage de la fondation Samu

Social agissant en faveur des sans-abri en Roumanie...).

Renforcer l'action en France par de nouveaux partenariats

Plusieurs axes ont été définis par le Groupe en matière de solidarité : enfance, handicap, santé, aide à l'insertion sociale et économique :

- partenariat avec l'Unicef pour l'opération *Mon premier compte* : versement à l'Unicef d'un euro lors de l'ouverture d'un compte par les jeunes de moins de 18 ans (décembre 2004 – février 2005) ;
- financement de l'Association des Paralysés de France pour son spot publicitaire diffusé sur TF1 lors de la journée nationale *Offrez-vous un sourire !* ;
- aides apportées à l'Unapei pour une exposition itinérante de photos (*Jeux de Miroir sur le handicap*) ;
- contribution versée à la Fondation de la deuxième chance (aide à l'insertion) ;
- soutien apporté aux Assises nationales de la cancérologie organisées par la Ligue nationale contre le cancer.

Aide aux victimes en Asie de Sud

À la suite du raz de marée de décembre 2004 :

- un don de 1 M USD a été versé par le Groupe à la Croix-Rouge ;
- une aide d'urgence, abondée par le Groupe, a été envoyée en Indonésie par *Talents et Partage* ;
- les implantations asiatiques ont collecté les dons des collaborateurs, que le Groupe a abondés d'un montant équivalent.

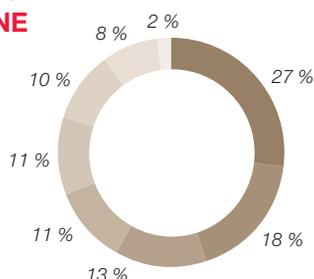
Talents et Partage

En 2004, plus de 70 projets ont été accompagnés – une cinquantaine sous forme de dons financiers pour plus de 250 000 EUR (contre 100 000 EUR en 2003) et environ 25 sous forme de dons de matériels informatiques qui ne sont plus utilisés par l'entreprise. Deux tiers des projets ont concerné des pays en développement (pays africains, Cambodge, Népal, Haïti...). *Talents et Partage* est aussi engagée dans des actions de bénévolat (collecte de jouets, participation à la Banque alimentaire...).

(1) Ce congé exceptionnel, de 2 ans maximum, peut être pris avec l'accord de l'entreprise, qui assure alors au salarié 4 mois de salaire.

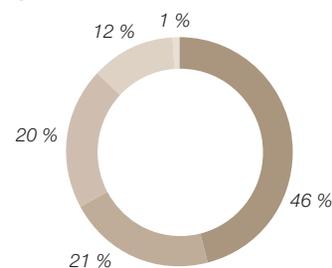
RÉPARTITION DE L'ACTION SOLIDAIRE PAR DOMAINE

- Santé
- Divers
- Précarité
- Enfance
- Éducation
- Handicap
- Humanitaire
- Citoyenneté



RÉPARTITION DE L'ACTION SOLIDAIRE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE D'ORIGINE

- France
- Europe hors France
- Afrique & Moyen-Orient
- Amériques
- Asie & Asie Pacifique (hors aide aux victimes en Asie du Sud)





Partenariats sportifs et mécénat culturel

Partenariats sportifs

En 2004, la Société Générale a renouvelé son soutien aux sports dont elle favorise le développement aux côtés des fédérations concernées. La Société Générale partage avec le rugby, depuis 1987, certaines valeurs communes : solidarité, esprit d'équipe. Le partenariat avec la Fédération Française de Rugby a été renouvelé jusqu'en 2008. La Société Générale sera aux côtés du XV de France lors de la Coupe du monde de 2007 en France. Partenaire officiel de la Fédération Française de Golf depuis 2001, la Société Générale contribue au développement de la pratique de ce sport par le plus grand nombre et notamment les jeunes (Trophées des écoles de golf...). Hors de France, de nombreux soutiens couvrent différentes disciplines, en fonction des pratiques locales ; la Banque Roumaine de Développement a renouvelé en 2004 ses partenariats avec les fédérations roumaines de rugby et de tennis ; en Slovénie, SKB est partenaire de l'équipe et du comité olympique slovènes. En République tchèque, la Komerční Banka soutient le Handisport.

Par ailleurs, le partenariat avec la Fédération Française de Bridge a été renouvelé pour une période de 4 ans et a été l'occasion de renforcer les dispositifs prévus en faveur de l'essor de cette activité chez les jeunes.

Mécénat musical

En 2004, la Société Générale a poursuivi son action en faveur de la musique, en faisant mieux connaître le rôle de l'association Mécénat Musical Société Générale (MMSG) par une série de 29 concerts ouverts au public, à Paris et en province (la *Tournée générale – Un mécène en fête !*). De nombreux jeunes artistes et diverses formations ont ainsi pu se produire devant plus de 20 000 personnes. MMSG a signé deux nouveaux partenariats : l'un lors de la création de la Chambre philharmonique, nouvel orchestre dirigé par Emmanuel Krivine et composé de musiciens de différents pays européens ; l'autre avec le chœur *Accentus*, destiné à renforcer le soutien à la création contemporaine. Ce soutien à la musique s'exprime aussi au travers des filiales et à l'étranger : partenariats en

Russie avec le théâtre Bolchoï, en République tchèque avec le Théâtre national de Prague, au Liban avec le festival Beiteddine.

Art moderne et contemporain

2004 a été marquée par une volonté de renouveau et d'ouverture vers l'extérieur : au travers de partenariats temporaires (musée des Beaux-Arts de Bordeaux, salon d'art contemporain Art-paris), le public peut désormais découvrir une partie des œuvres de la collection d'art contemporain de la Société Générale. De nouvelles acquisitions ont été réalisées en 2004 pour enrichir la collection constituée dans les années 1990, de façon à y faire entrer des œuvres de nouveaux artistes.

Un cycle de conférences sur l'art moderne est proposé au personnel, et des visites privées d'expositions (partenariat avec la revue *Connaissance des arts*) sont offertes à la clientèle.

Golf : l'Open de France

Épreuve majeure du circuit professionnel européen, l'Open de France fêtera son centième anniversaire en 2006. La Fédération Française de Golf a souhaité donner une nouvelle dimension à cette compétition dont la Société Générale est devenue partenaire officiel en 2004, confortant ainsi sa position de banque du golf en France.

Partenariat Handisport

Le partenariat avec la Fédération française Handisport a permis à la Société Générale et à sa filiale en Grèce d'être aux côtés des athlètes français lors des Jeux paralympiques d'Athènes. Le soutien du Groupe ne concerne pas uniquement les sportifs de haut niveau, puisque ce partenariat, ainsi que ceux conclus avec des clubs affiliés à Handisport au travers du réseau d'agences, contribue aux efforts menés par ces institutions pour aider leurs adhérents à surmonter leur handicap et à se réintégrer socialement.

CONTRIBUTIONS SOLIDARITÉ/ MÉCÉNAT/PARTENARIATS SPORTIFS (hors frais de fonctionnement)

(en millions d'euros)	2002	2003	2004
Solidarité	1,6	2,2	2,3 ⁽¹⁾
Culture	2,0	2,3	2,6
Partenariats sportifs	4,5	6,0	7,7 ⁽²⁾
Total	8,1	10,5	12,6

(1) Hors aide aux victimes de l'Asie du Sud.

(2) Dont 1,1 M EUR de partenariats sportifs hors de France recensés depuis 2004.

Agir pour un environnement meilleur

Du fait de leur métier, les banques ont une "empreinte environnementale" plus réduite que de nombreux autres secteurs.

Dans ce contexte, la Société Générale a poursuivi ses efforts pour mieux connaître et mieux maîtriser ses consommations.

L'élargissement du reporting environnemental

En 2004, le recensement des consommations d'énergie, eau, matières premières et production de déchets couvrent la quasi-totalité de la France, réseau et filiales, ainsi que plusieurs implantations étrangères : Allemagne, Espagne, États-Unis, Grande-Bretagne, Hong Kong, Italie, Japon, République tchèque et Roumanie (cf. annexe NRE p. 300). Par ailleurs, 15 indicateurs d'impact environnemental direct ont été définis dans le cadre de la mise en place d'un reporting structuré.

Le premier bilan Carbone®

Conformément à ses engagements, la Société Générale a réalisé en 2004 un bilan Carbone® de ses principaux immeubles centraux sur la période du

1^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2004. Confiée à un expert environnemental et comptabilisée selon la méthode de l'Ademe⁽¹⁾, cette analyse très complète a été menée sur la base de consommations réelles et couvre le périmètre le plus large des activités, comprenant par exemple amortissements et livraisons⁽²⁾.

Si des réductions limitées d'émissions de gaz à effet de serre (GES) seront possibles sur les postes de consommation d'énergie des bâtiments, un certain nombre de bonnes pratiques existent, permettant des économies d'énergie et la réduction des GES : extension de la visioconférence et utilisation des services de téléconférences, matériels bureautiques équipés de mise en veille automatique...

L'enjeu majeur d'amélioration porte sur les transports (36 % des émissions), principalement sur les voyages professionnels, en limitant leur nombre et en privilégiant les moyens de transport les moins polluants.

Des pratiques de gestion économes des ressources et des déchets

Divers dispositifs de gestion des ressources existent depuis maintenant une dizaine d'années dans les immeubles centraux :

- des systèmes d'autorégulation thermique ;
- depuis 1995, des systèmes de récupération de la chaleur émise par les salles informatiques permettent de couvrir 95 % des besoins de chauffage et d'économiser 6,5 GWh par an ;
- une gestion très structurée des déchets confiée à une fonction dédiée depuis 1997.

Dans le réseau français d'agences, l'ensemble des installations fait l'objet depuis 5 ans d'une maintenance régie par un contrat cadre géré dans les services centraux et par des contrats d'application au niveau local, ce qui

(1) Ademe : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

(2) Amortissement des immeubles, du mobilier, du matériel informatique et des véhicules, réparti sur la durée de vie comptable (20 ans, 5 ans, 2 ans).

BILAN CARBONE DES PRINCIPAUX IMMEUBLES CENTRAUX

Effectifs concernés, en nombre d'occupants	8 695	Part des émissions liées au fonctionnement des bâtiments	23 %
Émissions de gaz à effet de serre, en tonne/équivalent Carbone	7 835	Part des émissions liées à l'amortissement des bâtiments	22 %
Émissions par occupant, en kg/équivalent Carbone (hors restauration)	901	Voyages professionnels, en nombre de Km	14 736 716
Part des émissions liées aux transports (tous trajets domicile-travail et voyages professionnels)	36 %	Trajets domicile-travail, en nombre de Km	71 946 576



permet une maintenance préventive et une plus grande pérennité des installations existantes. Les guides de recommandation de bonnes pratiques pour optimiser les installations de génie climatique ont été déployés en mars 2003 et ont pour but d'harmoniser les techniques et matériels utilisés, et de fiabiliser les installations.

En matière de déchets, de nouvelles directives très précises sur le recyclage systématique des tubes fluorescents sont parues en 2004. Les actions pour diminuer la consommation de papier ont été entreprises ; par exemple, les éditions internes ont diminué de 18 % en 2004 (soit 9 millions de pages). Par ailleurs, des rappels réguliers sont effectués auprès des collaborateurs pour privilégier l'utilisation de papier recyclé en interne.

Ces pratiques sont suivies également dans le réseau de filiales à l'étranger :

- en 2004, le programme de SG CIB Australie pour recycler les *toners* ;
- l'installation dans les locaux de SG Hong Kong de rideaux automatiques permettant de diminuer la consommation d'énergie.

Les innovations en faveur de l'environnement

Énergies renouvelables

La Société Générale poursuit son programme de recours aux énergies renouvelables et a signé un nouveau contrat de fourniture de 21 % d'électricité "verte" avec EDF. Ce nouveau contrat s'applique depuis le 1^{er} juin 2004 à la Tour Société Générale. Ce sont ainsi environ 11 GWh sur les quelque 54 GWh consommés annuellement qui proviendront de sources d'énergie renouvelable (énergie éolienne, solaire, marémotrice, biomasse...).

Projet de tour Granite : une tour HQE

La Société Générale réalise un projet de construction d'une nouvelle tour d'une hauteur de 180 m, offrant 68 000 m² de bureaux, qui sera insérée en parfaite harmonie entre l'ensemble Valmy déjà existant à La Défense et le tissu urbain de Nanterre. Confié à l'atelier de Christian de Portzamparc, ce projet constitue un challenge architectural ambitieux. Il bénéficie de la démarche de certification Haute Qualité Environnementale

(HQE) mise en place par le CSTB⁽¹⁾, à savoir la réalisation de trois audits aux stades de la programmation, de la conception et de l'exécution pour garantir la conformité aux exigences environnementales.

La Société Générale a par ailleurs défini ses objectifs en matière de qualité environnementale et d'innovation pour cette construction, notamment les cinq thèmes : qualité sanitaire de l'air, confort hygrothermique, confort visuel, économie d'énergie, confort acoustique. D'autres sujets feront l'objet d'un suivi spécifique, car ayant des incidences sur l'environnement intérieur et extérieur du projet, tels le chantier propre, les produits et procédés de construction.

(1) CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment.

DES ATELIERS D'IMPRESSION ÉCOLOGIQUES

Dans nos ateliers d'impression et de routage en France, un programme détaillé de préservation de l'environnement est opérationnel :

■ installation de cuves de rétention pour stocker les effluents classés "déchets spéciaux", résultant de la production des microfiches, et contrôle de la qualité des eaux usées rejetées ;

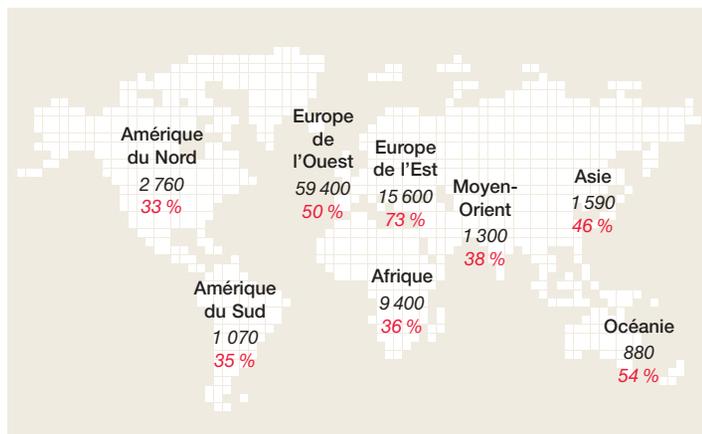
■ utilisation d'enveloppes totalement recyclables, y compris le cristal des fenêtres, pour l'envoi des 120 millions de relevés de compte clientèle par an ;

■ remplacement des films produits par le studio de PAO par la transmission de fichiers informatiques aux imprimeurs ;

■ suppression de 1,1 million de duplicatas de microfiches des journaux électroniques par an.

Ressources humaines

Des talents multiples, une réussite collective



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR GRANDE ZONE GÉOGRAPHIQUE

Part des femmes en %

6 PRINCIPES DE GESTION RH :

- PROXIMITÉ ■ RESPONSABILITÉ ■ PERFORMANCE
- RECONNAISSANCE ■ DÉVELOPPEMENT ■ MOBILITÉ

La spécialisation et l'internationalisation progressive des métiers bancaires et la politique d'acquisitions menée depuis 1997 ont fortement modifié la gestion des ressources humaines du groupe Société Générale au cours des deux dernières décennies. L'effectif global, stable sur cette période jusqu'en 1997, a doublé en 6 ans, tandis que la part des salariés hors de France croissait fortement pour atteindre près de la moitié de l'effectif. La part des femmes, variable selon les pays, représente aujourd'hui plus de la moitié de l'effectif. La fonction Ressources Humaines (RH) a relevé le défi que constituent cette diversité et l'accompagnement de collaborateurs aux multiples métiers, profils et cultures.

Avancer ensemble au service d'une stratégie partagée

Un groupe dynamique

Des recrutements importants et en progression

Le Groupe a accueilli, en 2004, 7 750 nouveaux collaborateurs – soit une hausse de 25 % par rapport à 2003 – dont 70 % en

contrat à durée indéterminée et 54 % de femmes. Ils ont rejoint principalement les équipes des Réseaux de détail en France et à l'étranger (71 %) et de la Banque de financement et d'investissement (17 %).

Pour accompagner son développement, notre Groupe mène une politique de recrutement active, qui permet d'assurer la relève des collaborateurs et le renouvellement des compétences. Cette politique est adaptée aux caractéristiques des métiers, activités ou zones géographiques.

Dans la Banque d'investissement et de financement, où le volume des recrutements est particulièrement lié au contexte économique des activités, il s'agit d'attirer les bons profils (par exemple d'experts sur des marchés étroits), notamment en Europe, et de fidéliser une population sensible au niveau de rémunération globale. La problématique est proche dans la branche Gestions d'actifs et Services aux investisseurs (GIMS). Les Réseaux de détail gèrent des situations différentes selon les métiers et les localisations : rééquilibrage de la pyramide des âges, renouvellement et formation des équipes parallèlement à

92 000 salariés,
dont 51 % de femmes

116
nationalités
représentées

7 750 nouveaux
collaborateurs
accueillis en 2004

7 630 stagiaires
d'études

la réorganisation pour le réseau en France, intégration et fidélisation des collaborateurs des entités étrangères récemment acquises.

La politique des Directions fonctionnelles se caractérise par la recherche de profils confirmés, d'experts (notamment IAS et Bâle II), et de jeunes cadres.

En France, dans un marché de l'emploi contrasté, la Société Générale demeure l'un des premiers recruteurs, avec 2 360 nouveaux salariés en contrat à durée indéterminée et 945 en contrat à durée déterminée⁽¹⁾. Le Groupe a poursuivi en 2004 l'accueil de jeunes en contrat d'apprentissage et les partenariats pédagogiques auprès des Bac + 2/3 et Bac + 5. Bénéficiant d'une excellente image⁽²⁾, la Société Générale veille à la qualité et à la diversité de ses nouveaux collaborateurs.

Un effectif en croissance, lié au développement du Groupe

Le Groupe a renforcé ses moyens humains en liaison avec son

développement et son internationalisation (dont l'acquisition de General Bank of Greece au 1^{er} semestre 2004).

La situation de certains marchés a conduit le Groupe à réduire marginalement ses effectifs sur quelques implantations. Le total des licenciements s'est inscrit en forte baisse, à 850 départs en 2004 – soit moins de 1 % de l'effectif global – contre un total de 2 173 (dont 1 589 licenciements économiques) en 2003. Les 352 licenciements économiques ont été réalisés majoritairement à l'étranger et ont concerné les Réseaux de détail à l'étranger (172, essentiellement en Europe de l'Est) et la Banque de financement et d'investissement (92 majoritairement aux États-Unis, Royaume-Uni et Japon).

En France, la Société Générale et le Crédit du Nord ont enregistré 648 départs en retraite sur la période ainsi que près de 1 000 départs en CATS⁽³⁾. La

(3) Les accords CATS (Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés), qui permettent au salarié qui le souhaite et s'il en remplit les conditions d'accès de quitter l'entreprise avec suspension de son contrat jusqu'à son départ en retraite.

(1) Dont 769 en contrats de qualification et d'apprentissage.

(2) Enquête annuelle TNS Sofres auprès des jeunes diplômés en France.

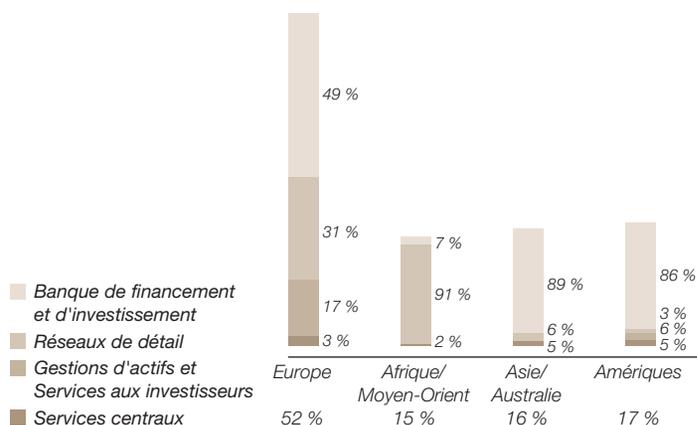
Programme 4D

La refonte du dispositif de Banque de détail de la Société Générale en France (programme 4D) est devenue une réalité en 2004.

Sont ainsi opérationnels :

- 18 Pôles Services Clients (PSC), regroupant chacun les activités de base arrière de plusieurs Directions d'Exploitation Commerciale (DEC), soit 2 630 salariés concernés ;
- 54 DEC, avec nouvelles structures et nouveaux métiers ;
- 4 Centres de Relation Clientèle multimédia (CRCm) à Lyon, Lille, Nanterre et Marseille sur les services de banque à distance.

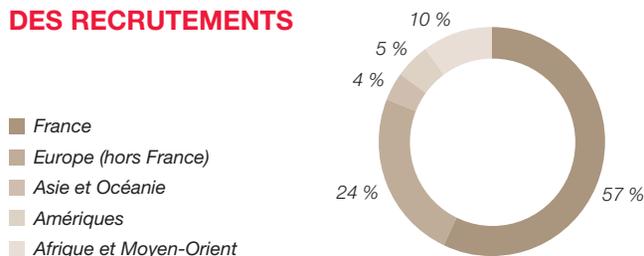
RÉPARTITION DES EXPATRIÉS ET CADRES INTERNATIONAUX PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR BRANCHE AU SEIN DE CHAQUE ZONE



150 missions de Volontariat International en Entreprise (VIE)

250 000 CV reçus, dont près de la moitié sur le site recrutement

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RECRUTEMENTS



Société Générale devrait connaître son pic de départs à la retraite en 2009 et 2010, avec environ 2 000 départs par an, soit 5 % de l'effectif.

Implanté dans près de 80 pays, le Groupe comprend ainsi 92 000 collaborateurs, dont 45 % hors de France métropolitaine.

Les RH, partenaires du progrès

Des principes Groupe fondateurs pour les RH

Les équipes RH accompagnent l'évolution des activités, des besoins et des attentes, tant des entités que des collaborateurs. Elles s'appuient sur les deux principes fondateurs de cohérence et de subsidiarité : cohérence des politiques globales Groupe (emploi, rémunération, formation, politique sociale) et mutualisation des moyens, assurée par la Direction des ressources humaines (DRH) Groupe et subsidiarité (décentralisation pour la mise en œuvre des gestions individuelles et collectives propres aux branches assurées principalement par les DRHs dédiées).

La performance des RH : un travail d'équipe

Une démarche spécifique, "Performance RH", a été expérimentée en 2004 en vue d'améliorer la qualité des services RH. Elle repose sur la fixation pour les managers et les RH des priorités de gestion et des processus à améliorer. Un contrat personnalisé permet d'en assurer le suivi. Une dizaine de sites pilotes, représentatifs des différents métiers du Groupe en France et à l'étranger, a été choisie pour tester la démarche déployée sur 37 entités au 1^{er} trimestre 2005.

Nouvelles normes comptables et gestion des RH

Renforcée par les contraintes légales et intégrant les spécificités des politiques RH, la formalisation des engagements sociaux – avantages du personnel (IAS 19) et rémunérations basées sur actions (IFRS2) – a été un chantier important pour le Groupe en 2004. L'intégration de l'impact IAS sur la gestion des RH a conduit à un réexamen approfondi de nos engagements et à vérifier la pertinence des provisionnements des avantages octroyés.

Un intérêt partagé : la cohésion et le développement individuel

Cohésion et appartenance

Refléter la diversité des sociétés et des pays d'implantation

Conscients que la diversité, qui existe déjà dans notre personnel français, est un atout pour la créativité et la compétitivité du Groupe, la Société Générale a signé la Charte de la Diversité proposée par l'institut Montaigne en France (cf. page 43, "Les engagements du Groupe").

Par ailleurs, le Groupe a signé en France une convention avec l'ANPE en faveur de recrutements qui s'attacheront à refléter la diversité de la société française. Ainsi, pour les postes de "conseiller accueil" et "conseiller de clientèle multimédia", les candidats, aux profils et âges variés, peuvent faire valoir leur expérience commerciale ou une activité de service en relation avec la clientèle, même en l'absence de diplômes. 55 collaborateurs ont été recrutés dans ce cadre en 2004.

Synergie des talents à l'international

La mobilité internationale est un levier d'action spécifique des RH pour soutenir la présence du Groupe dans le monde. 700 expatriés français et 135 cadres internationaux apportent leur expertise dans les différents pays du monde. Plus de la moitié exercent dans les pays européens. Tout en partageant leurs savoir-faire et les pratiques du Groupe, les collaborateurs exerçant hors de leur pays d'origine contribuent au renforcement du sentiment d'appartenance des salariés locaux. Ils sont les vecteurs de la culture du Groupe et de ses valeurs.

L'intégration : un enjeu majeur

La Société Générale s'emploie activement à favoriser l'intégration culturelle et professionnelle de ses nouveaux collaborateurs par des séminaires d'intégration dédiés. En 2004, 1 093 cadres des différentes entités du groupe Société Générale (dont 33 % venant de l'étranger) ont suivi à Paris le séminaire d'intégration du Groupe. Ils y ont découvert la diversité de métiers, de cultures, de générations qui contribue à ses performances.

LE SÉMINAIRE D'INTÉGRATION RÉSEAUX DE DÉTAIL À L'ÉTRANGER

Ouvert depuis avril 2002 et créé à l'origine pour accueillir 20 personnes, ce séminaire reçoit les cadres à potentiel détectés dans nos filiales. D'une durée de 3 jours, il réunit 5 fois par an 45 participants. Les stagiaires complètent le séminaire par des visites individuelles ou collectives dans différents centres d'activités (réseau France et services centraux). 144 collaborateurs ont ainsi été accueillis en 2004.



Lieu d'échanges entre les dirigeants et les collaborateurs, ce séminaire favorise le développement de réseaux interpersonnels et est souvent complété par des journées d'accueil au niveau des branches d'activités. SG CIB a accueilli 320 collaborateurs à ses sessions d'intégration, dont 50 étrangers.

Ainsi près de 580 cadres (dont 44 % de femmes) de la branche Réseaux de détail et Services financiers spécialisés en France et à l'international ont également assisté à la journée d'intégration de leur branche.

Partager les ambitions

Une attention particulière est portée à l'animation des managers pour leur faire partager la stratégie, les objectifs et les valeurs du Groupe : ainsi la Journée annuelle des directeurs réunit 2 000 cadres du Groupe. Par ailleurs, fin 2004, la Direction générale a regroupé 235 managers, dont 45 femmes et 42 collaborateurs étrangers, représentatifs de la diversité du Groupe.

Associer chacun à la performance et aux résultats du Groupe

Les salariés sont associés aux résultats du Groupe par des dispositifs d'intéressement et/ou de participation, et/ou d'actionnariat. Selon l'accord Société Générale, l'intéressement est calculé en fonction du résultat brut d'exploitation de l'exercice et pondéré par l'évolution d'indices d'activités. Il est ensuite distribué aux collaborateurs proportionnellement au salaire de base perçu au cours de l'année de référence. Les salariés Société Générale peuvent investir les sommes attribuées dans un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE), qui leur permet de se constituer une épargne en valeurs mobilières dans des conditions financières et fiscales avantageuses, les versements volontaires étant complétés par un abondement de l'entreprise. Quatre fonds communs, dont un investi en actions Société Générale, sont à disposition des salariés.

En 2004, le montant global de l'intéressement attribué aux salariés Société Générale, au titre de l'exercice 2003, a représenté 48,1 M EUR. Au total,

236,7 M EUR ont été investis dans le PEE en 2004, dont 64,3 M EUR d'abondement et 172,3 M EUR de versements volontaires des salariés.

Des rémunérations compétitives

Le Groupe intervient dans des pays, des marchés et des métiers de plus en plus différenciés, qui nécessitent des pratiques de rémunération adaptées. Dans ce contexte, notre Groupe développe des dispositifs de rémunération efficaces qui s'appuient sur des principes généraux et des bonnes pratiques ayant vocation à s'appliquer dans toutes les entités :

- une rémunération qui soit pour les collaborateurs la reconnaissance explicite de leurs performances individuelles et collectives, qui les associe ainsi aux résultats du Groupe et constitue un facteur d'attractivité, de motivation et de fidélisation ;
- une rémunération compétitive dans le contexte économique, social, juridique, fiscal, culturel propre à chaque pays et à chaque entité, en ligne avec les plans d'activité et les objectifs des métiers, qui repose sur des

Plan Mondial d'Actionnariat Salarié 2004

— Depuis 1987, la Société Générale conduit une politique active d'actionnariat, marquant sa volonté d'associer le plus grand nombre de ses collaborateurs à ses résultats, et illustrant les valeurs qui sont les siennes : professionnalisme, esprit d'équipe et innovation. Précédemment réservée aux salariés et anciens salariés de la Société Générale France et du Crédit du Nord, l'augmentation de capital a été étendue depuis 2003 pour concerner en 2004 plus de 160 autres entités du Groupe, réparties dans 47 pays. 56 % des 97 000 ayants droit ont souscrit à l'opération, dont 68 % en France (pour la Société Générale et les filiales françaises) et 35 % à l'international. 5,2 millions d'actions ont été créées et 302,9 M EUR investis (contre 292,1 M EUR en 2003)⁽¹⁾. Plus de 60 000 salariés et anciens salariés dans le monde sont aujourd'hui actionnaires de la Société Générale avec près de 7,5 % du capital fin 2004.

(1) Intéressement et participation : 59,2 M EUR. Autres versements volontaires : 163,8 M EUR. Abondement : 79,8 M EUR.

L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Groupe compte 1 649 salariés handicapés dans le monde. En France, la Société Générale poursuit sa politique volontariste d'emploi et de recrutement de personnes handicapées, en partenariat avec une association interentreprises.

Plus de 1 000 personnes titulaires d'une reconnaissance Cotorep* ou d'une rente d'invalidité exercent un emploi à la Société Générale. Le recours aux Centres d'Aides par le Travail continue à être encouragé (mises sous pli, confection de valisettes d'accueil...).

* Commissions Techniques d'Orientation et Reclassement Professionnel.

enquêtes de marché régulières. Cette compétitivité s'apprécie en prenant en compte tous les éléments constitutifs de la rémunération (salaire fixe, variable, individuel et collectif, prévoyance et couverture des frais de santé, épargne, retraites...);

- un examen périodique de la rémunération de chaque collaborateur pour en vérifier l'adéquation avec sa qualification, le niveau de ses performances, son marché de référence.

Développement individuel

L'appréciation et l'accompagnement de la performance

La performance collective du groupe Société Générale est intimement liée à sa capacité à développer les compétences individuelles de ses collaborateurs. Pour répondre à cet enjeu, la gestion des RH repose sur quelques éléments clés, parmi lesquels l'appréciation professionnelle. Celle-ci s'appuie sur des entretiens individuels d'évaluation entre manager et collaborateur.

Le Groupe a décidé d'étendre progressivement à l'ensemble

de ses cadres le programme baptisé "Performance et Développement Personnel" (PDP), proposé en 2003 à ses 1 200 cadres supérieurs. Il vise à définir et à suivre la réalisation non seulement d'objectifs de performance mais aussi d'objectifs de développement personnel.

De même, la branche Banque de financement et d'investissement a déployé en 2004 un système en ligne, appelé *e-appraisal* qui facilite les échanges entre le cadre, son manager et les RH pour la préparation et le suivi de ces évaluations.

Gestion de carrières : anticipation, ouverture et dynamisme

Le groupe Société Générale a construit sa réussite sur les compétences et les capacités d'adaptation de ses collaborateurs. La gestion des carrières repose sur une collaboration étroite entre salariés, managers et spécialistes RH.

La mobilité, qu'elle soit géographique, fonctionnelle ou entre les différentes entités du Groupe, est une des formes de développement de carrière. Elle permet de maintenir et d'accroître les com-

pétences des collaborateurs et de participer à la fois à leur évolution professionnelle et à la performance collective. Elle contribue aussi à l'intégration des nouveaux arrivés et des nouvelles entités, et donc à la cohésion du personnel du Groupe.

Compte tenu de la diversité des profils des collaborateurs, des métiers et des entités du Groupe, cette mobilité prend différentes formes et ne se réalise que si elle est pertinente pour l'entreprise et pour le collaborateur.

Au sein de la Société Générale, plus de 5 200 salariés ont changé de poste en 2004.

La Société Générale continue d'étendre la pratique des Comités de carrière pour les cadres, notamment dans les entités nouvellement acquises. Grâce à la vision transversale de ses participants (managers et RH), le Comité de carrière a plusieurs objectifs :

- permettre aux participants d'échanger sur les compétences, la performance, les souhaits et le potentiel d'évolution des collaborateurs et faciliter ainsi l'élaboration de parcours professionnels de développement, notamment pour ceux à fort potentiel ;

- sécuriser l'organisation en identifiant des successeurs potentiels, et appréhender les forces et les faiblesses des ressources humaines d'une entité. Le Comité de carrière participe ainsi à la maîtrise des risques opérationnels. La mise en place de gestion par "filiales" pour les collaborateurs des activités de support spécialisées telles que l'informatique, la finance, les risques et les RH, lancée en 2003, s'est concrétisée en 2004 par la réalisation de Comités transversaux de carrière et d'actions de développement des compétences et par le déploiement de nouveaux outils et méthodes. L'un des objectifs de 2005 est de renforcer cette politique et de définir des parcours de professionnalisation pertinents.

Développer les compétences des collaborateurs

Le groupe Société Générale a une forte tradition d'investissement dans la formation de ses salariés. En France, plus de 50 M EUR sont dépensés chaque année sur ce poste. Au niveau Groupe, en 2004, plus de 61 300 collaborateurs ont suivi au moins une action de formation



(dont 54 % de femmes), soit deux tiers des salariés, pour un total de 2,1 millions d'heures dispensées. Les salariés de la Société Générale en France peuvent accéder depuis 2004 au catalogue des formations directement par l'outil intranet Self Service RH.

Le Groupe favorise aussi la promotion interne comme reconnaissance de l'évolution des compétences et des responsabilités de ses collaborateurs.

Au sein de la Société Générale en France, près de 4 000 salariés ont changé de niveau⁽¹⁾ en 2004, soit plus de 10 % de l'effectif.

Vecteurs de promotion interne, les cursus des techniciens de la banque TMB et cadres sont proposés depuis de nombreuses années à nos collaborateurs :

- en 2004, 202 candidats se sont inscrits au cursus TMB, dont 107 femmes. Les collaborateurs du réseau France constituent 97 % des candidats de ce cursus ;
- le cursus cadres est également une formation interne dispensée sur 2 ans et constituée d'une phase préparatoire, durant laquelle le candidat réalise une mission, et

d'une phase de formation composée de trois modules : action commerciale et rentabilité, management d'équipe et de projet, et analyse de risques. En 2004, sur les 235 personnes inscrites (dont 127 femmes), 38 % ont été reçues. Les lauréats accèdent ainsi à des postes et des responsabilités de cadre.

En matière de développement managérial, les efforts ont porté sur la mise en place de programmes transversaux (développement des leaders : *"Build on diversity"*), et de formations dédiées à destination des managers de différents niveaux.

En France, 1 700 salariés ont suivi l'une des 26 actions de développement managérial proposées. Des expériences de *coaching* individuel commencent à être mises en œuvre pour les managers. Quels que soient les objectifs retenus, l'approche, qui respecte un code déontologique strict, conduit l'intéressé à progresser en autonomie et responsabilité.

Assurer la relève des dirigeants

Plus de 110 personnes ont participé au programme "Futurs dirigeants". Mis en place en 2002, il

permet d'évaluer les pratiques managériales individuelles et de définir celles à faire évoluer. Un parcours de carrière et des formations sont proposés à cette fin. Il répond également à des objectifs plus collectifs, comme la maîtrise de la conduite du changement. La dernière session, à Prague, a permis de présenter l'expérience de la Komerční Banka en matière d'accompagnement du changement dans le cadre d'une fusion réussie.

Prendre en compte l'évolution des attentes des collaborateurs, au-delà de la relation contractuelle "employeur-salarié"

Comme chaque année, la Société Générale a réalisé, en 2004, une enquête de climat social auprès de 1 400 salariés en France, avec l'aide d'un cabinet externe spécialisé assurant la confidentialité et l'analyse des réponses. Les principaux enseignements issus des résultats permettent à l'entreprise d'adapter sa politique sociale.

Un dialogue social nourri

Le Groupe a le souci d'un dialogue social de qualité. Une cen-

Congés : des dispositions novatrices

—
Un avenant à l'accord Société Générale sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été signé en mars. Il simplifie la gestion des congés, en alignant les périodes de référence d'acquisition et d'utilisation des congés annuels sur l'année civile, comme pour les jours RTT. Il a aussi introduit des assouplissements pour l'épargne de jours de repos dans le Compte Épargne Temps (CET) et son utilisation (pour congés, passage à temps partiel ou monétisation), ceci avec un système d'abondement au versement et à l'utilisation, par exemple dans le cas d'un congé solidaire ou au bénéfice d'une association reconnue d'utilité publique.

(1) Classification de la Convention collective des banques.

"SIDA ENTREPRISES", L'EXEMPLE DU CAMEROUN

Les filiales africaines de la Société Générale ont rejoint en 2003 l'association "SIDA Entreprises". Notre filiale au Cameroun a signé avec le Comité de lutte contre le SIDA une convention, afin d'élargir au secteur privé les moyens de lutte contre cette maladie et de mobiliser des ressources financières. Un programme de communication sur la maladie a été organisé avec une ONG spécialisée.

Une équipe de "pairs éducateurs" a animé des réunions de sensibilisation et d'information pour les salariés ; enfin, des actions de dépistage sont régulièrement menées. Ces actions sont réalisées sur la base du volontariat du personnel, mais les différents coûts sont assumés par la filiale (brochures, formation, éducation, moyens humains, etc.).

taine d'accords ont été signés pour l'ensemble du Groupe en 2004, dont 15 accords ou avenants en France portent sur la rémunération, le temps de travail, les instances représentatives du personnel, leur accès à l'intranet et à la messagerie électronique de l'entreprise, le régime de prévoyance ou celui de retraite supplémentaire.

Une communication sociale ciblée

Les différentes sociétés du Groupe veillent à informer régulièrement leurs salariés tant sur l'évolution du Groupe que sur les sujets RH les concernant directement. À titre d'exemple, la Société Générale, comme sa filiale Crédit du Nord, ont mis à disposition des informations détaillées sur les conséquences de la réforme des retraites (loi Fillon d'août 2003), actualisées au fil de la publication des textes réglementaires. De même, la filiale tchèque Komerční Banka a mené auprès de ses salariés des actions de communication sur les nouvelles options de fonds de pension.

Assurer la protection de l'ensemble des salariés

Une des préoccupations de la politique RH de la Société Générale consiste à s'assurer de la protection de tous les salariés du Groupe.

L'ensemble des collaborateurs du Groupe bénéficie d'une protection adéquate dans le domaine de la santé et de l'invalidité. Les régimes de couverture adoptés dans de nombreux pays⁽¹⁾ dépassent le cadre des obligations légales locales.

Sur le long terme, les régimes de retraite proposés aux salariés sont, dans une grande majorité⁽²⁾ des pays, plus avantageux pour les salariés du Groupe que ceux recommandés ou imposés localement.

Le nombre d'accidents survenus sur le lieu de travail s'inscrit en baisse, à 444, pour l'ensemble du Groupe.

Dans la plupart des pays occidentaux, des programmes de prévention ont été mis en œuvre : visite médicale régulière, campagne de vaccination anti-grippale sur le lieu de travail.

(1) 65 pays, soit 83 %.

(2) 52 pays, soit 67 %.

Au Royaume-Uni, les avantages de l'assurance santé des salariés ont été renforcés en cas d'absence de longue durée pour maladie.

Dans les pays d'Afrique où les risques épidémiques sont mal maîtrisés, la prévention par les campagnes de vaccination, auxquelles nos entités participent activement, contribue à endiguer de graves maladies comme la méningite, la fièvre jaune, la tuberculose.

Dans les pays plus défavorisés (Bénin, Brésil, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Madagascar, Maroc, Sénégal, Tchad), l'action en faveur du développement économique local est axée sur le soutien à la scolarisation, sous forme d'une prime forfaitaire allouée aux salariés dont les enfants sont en cours d'études.

Se donner les moyens de faire face aux situations à risque

Depuis 2003, le Groupe a mis en place une politique, des équipes et des moyens pour assurer la continuité de l'activité (Cf. "Point de repère PCA", page 51). L'objectif premier est d'encore mieux assurer la sécurité des personnes, notamment en situation de

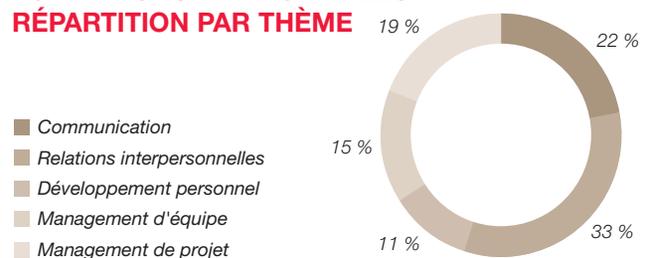
risque particulier. Les mesures conçues pour faire face à ces situations exceptionnelles sont variées et adaptées aux contextes locaux. Par exemple, des Numéros Verts sont mis à disposition des salariés, qui peuvent ainsi s'informer directement et de façon personnalisée sur les événements exceptionnels qui ont un impact sur leur activité. Lors des graves troubles survenus en Côte d'Ivoire en fin d'année, le Groupe a veillé à assurer la protection de l'ensemble de notre personnel (expatriés et locaux) par des mesures adaptées.

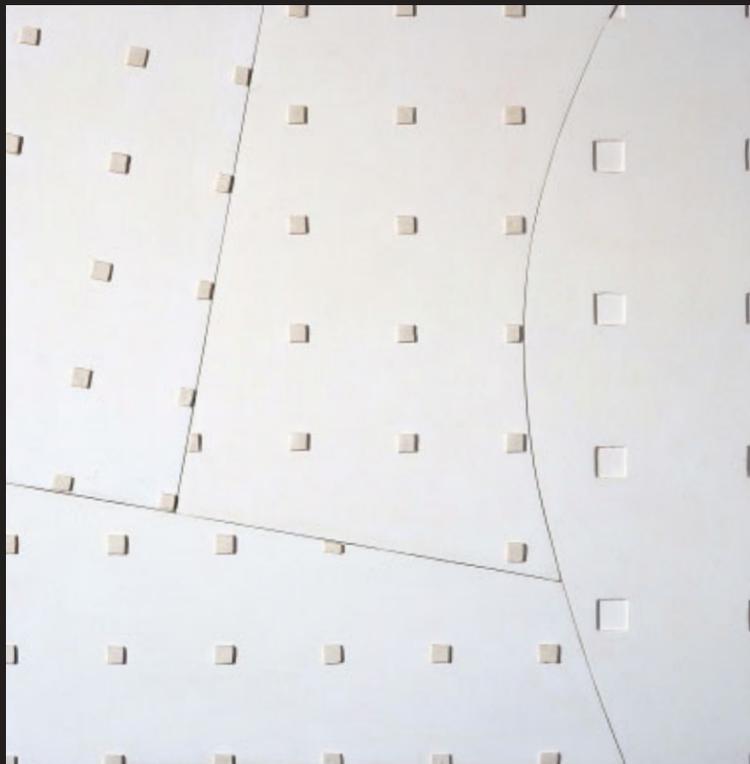
Enfin, en cas de risque sanitaire spécifique (cas du Syndrome Respiratoire Aigu Sévère – SRAS – ou grippe aviaire par exemple), des mesures d'urgence sont également prévues.

EXEMPLE DU MAROC

La Société Générale Marocaine de Banques s'est dotée d'un système de promotion interne, adapté à ses besoins, permettant à ses agents de se former et d'accéder par voie d'examen à l'exercice des responsabilités de cadre. Ce cursus, étalé sur 2 ans, auquel 100 personnes s'inscrivent en moyenne, est inspiré du modèle français.

FORMATIONS MANAGÉRIALES : RÉPARTITION PAR THÈME





Bernard Michel

Né en 1954 à Casablanca, Maroc

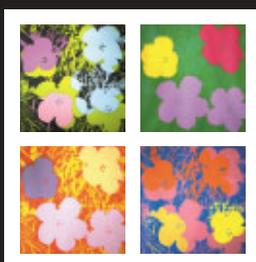
Mandorle, 1994

Bois enduit

120 x 120 cm



Activité 2004



Andy Warhol
1928-1987, États-Unis
Flowers, 1971
Sérigraphie
90 x 90 cm

Réseaux de détail

Les réseaux de détail regroupent les Réseaux France (Société Générale et groupe Crédit du Nord), les Réseaux de détail à l'étranger et les Services financiers spécialisés

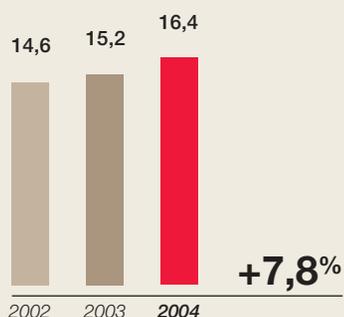
1^{re} banque
de détail
non mutualiste
en France

16,4 millions
de clients particuliers
soit **+7,8 %**

20,1 % : ROE
après impôt

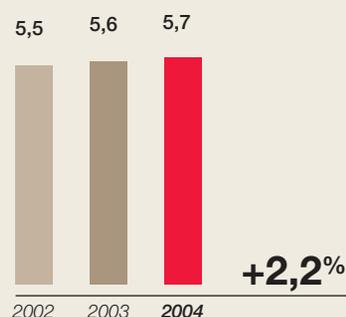
Un acteur européen majeur
des services
financiers spécialisés
aux entreprises

Croissance de l'activité commerciale



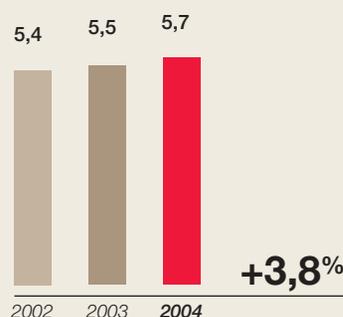
**CLIENTS PARTICULIERS
DES RÉSEAUX
DE DÉTAIL**

En millions



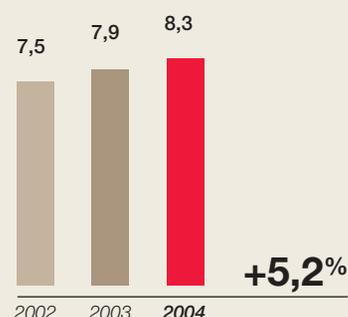
**COMPTES À VUE
EN FRANCE**

En millions



**CARTES BANCAIRES
EN FRANCE**

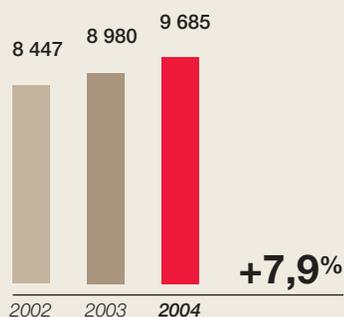
En millions



**COMPTES ÉPARGNE
EN FRANCE**

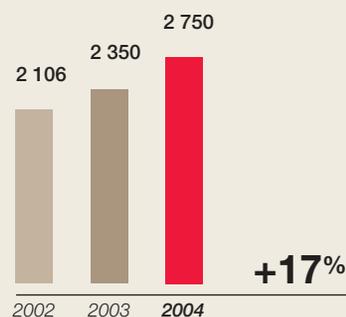
En millions

Progression des revenus et de la rentabilité



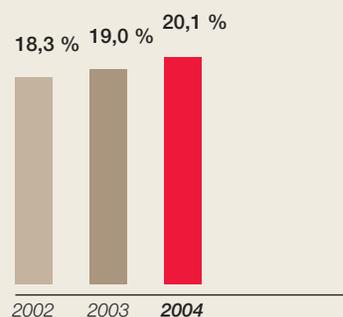
**PRODUIT NET
BANCAIRE**

En M EUR



**RÉSULTAT
D'EXPLOITATION**

En M EUR



ROE APRÈS IMPÔT



**RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE
PAR MÉTIER**

L'environnement des métiers de Banque de détail est demeuré peu propice en 2004. Malgré ce contexte, les performances commerciales et financières ont été excellentes.

En 2004, le produit net bancaire (PNB) de la Banque de détail est en hausse de 7,9 % et représente 59 % du PNB du Groupe.

Le résultat net part du Groupe du pôle "Réseaux de détail" augmente quant à lui de 17,3 %. Le ROE après impôt poursuit sa progression et s'établit à 20,1 %.

Ces résultats traduisent les efforts constants de développement et de fidélisation de la clientèle et la recherche systématique de synergies entre les différentes lignes-métiers du Groupe.

COMITÉ DE DIRECTION "PARTICULIERS ET ENTREPRISES"

Didier Alix
Directeur général adjoint,
"Particuliers et Entreprises"

Yves-Claude Abescat
Directeur de la Banque
d'investissement des entreprises

Yannick Chagnon
Directeur des Paiements domestiques
et internationaux

Michel Douzou
Directeur délégué du Réseau France
de la Société Générale

Jean-François Gautier
Directeur des Services financiers
spécialisés

Maurice Kouby
Directeur des systèmes d'information
de la Banque de détail

Claude Labatut
Directeur des ressources humaines
"Particuliers et Entreprises"

Jean-Louis Mattei
Directeur de la Banque de détail hors
France métropolitaine

Emile Noebes
Directeur financier
"Particuliers et Entreprises"

Christian Poirier
Directeur de la stratégie et du
marketing de la Banque de détail

Jean-François Sammarcelli
Directeur du Réseau France
de la Société Générale

* Hors groupe Crédit du Nord.

Réseau Société Générale France

Développement commercial soutenu

Croissance du fonds de commerce

Au cours de l'année 2004, la croissance du fonds de commerce s'est poursuivie à un rythme soutenu. Le nombre de comptes à vue a progressé de 2,3 % pour atteindre plus de 5,3 millions.

Ces performances résultent du fort engagement du personnel, des succès remportés sur tous les marchés et de la qualité de l'implantation de la Société Générale dans des zones en fort développement.

Approche ciblée et partenariats

Des actions de conquête sont menées notamment auprès des jeunes de moins de 25 ans qui représentent un client sur quatre. De nombreuses opérations commerciales ciblées par tranche d'âge ont été lancées tout au long de l'année : opération Bac 2004 pour les lycéens, campagne "Prêt-à-portable" et "Coupez le cordon avec Pack jeunes" destinées aux étudiants...

Cette politique ciblée a permis une forte progression du nombre de **livrets Jeunes** (+8 %) pour les 12-25 ans et de **livrets Eurokid**

(+11 %) destinés aux moins de 12 ans.

Les prêts immobiliers sont aussi une occasion privilégiée de gagner de nouveaux clients.

À cet effet, la Société Générale propose les solutions **Habipack** acquéreur et Habipack investisseur, qui comprennent un prêt immobilier, une assurance habitation et des services spécifiques (système de protection à distance, garantie des loyers impayés...).

Par ailleurs, la politique de partenariat durable entre la **Banque Fédérale Mutualiste (BFM)** et la Société Générale, développée depuis 1986, a montré toute son efficacité en 2004 avec 32 000 nouvelles ouvertures de comptes à vue BFM/Société Générale, soit 8 % des ouvertures de comptes à vue du réseau Société Générale. Près de 600 000 clients sont concernés par ce partenariat, qui permet de proposer aux agents de la Fonction publique une gamme de prestations spécialement conçue à leur intention.

Adaptation permanente de l'offre de produits et services

Les actions de fidélisation prennent appui sur une gamme

Pack Jeunes : une solution bancaire simple et complète pour les 18-24 ans

Plus de 150 000 jeunes ont souscrit en 2004 à cette offre, qui associe une carte bancaire, une assurance des moyens de paiement, une exonération d'agios, un programme de fidélité...



STRATÉGIE

- DÉVELOPPEMENT du fonds de commerce et du taux d'équipement des clients.
- VALORISATION du capital clients grâce aux outils de gestion de la relation client.
- FINALISATION du déploiement du dispositif de distribution multicanal.
- CULTURE des synergies avec les autres lignes-métiers du Groupe.

22 450
collaborateurs

2 141 agences

complète de produits et services (pack Jazz, Logitel Net, crédit à l'habitat), adaptée à tous les besoins. La croissance régulière du taux d'équipement de la clientèle de particuliers, avec une moyenne de 7,7 produits par compte à vue en 2004 contre 6,6 en 2000, atteste du succès de notre offre.

Lancé en 1998, le pack Jazz a atteint en 2004 plus de 1,9 million d'adhérents. La Société Générale a enrichi la formule en créant **Jazz Duo** pour les cotitulaires de comptes, qui peuvent ainsi bénéficier de toutes les prestations de ce produit : carte bancaire, assurance des moyens de paiement, services associés, programme de fidélité.

Relations banque-clients : des engagements clairs

En novembre 2004, les banques françaises se sont engagées à mettre en place des mesures afin de "rendre la banque plus claire et plus simple" pour leurs clients. Celles-ci se concrétiseront tout au long de l'année 2005.

À la Société Générale, les efforts entrepris pour privilégier la clarté et la transparence nous ont permis de mettre en pratique très tôt

certains de ces objectifs : brochures tarifaires disponibles en agences et sur Internet, remise à l'ensemble des clients des conventions de compte qui précisent le fonctionnement au quotidien du compte de dépôt ainsi que les produits et services dont le client bénéficie.

La Société Générale est en outre une des premières banques à avoir nommé, dès 1996, un médiateur.

Les mesures adoptées fin 2004 ajoutent des engagements concrets qui répondent à des priorités essentielles : renforcer tout ce qui peut aider le client à faire ses choix, permettre à tous de disposer d'un compte bancaire et faciliter le fonctionnement du compte dans les meilleures conditions.

Clientèle de particuliers

Épargne : les liquidités et la sécurité privilégiées

En raison de faibles taux d'intérêt, d'un chômage persistant et de la forte volatilité des marchés financiers, les particuliers ont conservé un important volume de liquidités. L'évolution des encours de dépôts à vue de la Société Générale en témoigne : + 6,9 % en 2004 contre + 2,5 % en 2003.

Les encours sur livrets ordinaires ont quant à eux progressé de 13 %. En revanche, les modifications réglementaires et fiscales ont continué d'affecter le PEL (Plan d'Épargne Logement), dont les encours augmentent moins fortement qu'en 2003 (+ 1,5 %). Par ailleurs, il n'est plus possible en 2004 de souscrire un PEP (Plan d'Épargne Populaire).

Incertitude sur les marchés boursiers

Les marchés actions n'ont pas réédité leurs performances de 2003, en raison notamment de l'accélération de la chute du dollar et de la flambée des prix du pétrole, et ce, malgré le très bas

Une information tarifaire accessible par tous

Une brochure reprenant l'ensemble des conditions appliquées aux opérations bancaires est accessible en agences et sur Internet. Un dépliant a également été envoyé par courrier en mars 2004 à l'ensemble des clients particuliers afin de les aviser avec un préavis de trois mois des changements de tarifs des produits et services inclus dans la convention de compte.



5,3 millions
de comptes à vue :
+ 7 % en 3 ans

7,7 produits
par compte à vue
de particuliers

78 Md EUR
d'encours de crédits :
+ 7 %

197 millions
de contacts clients
à distance : **+ 20 %**

Le PERP Epicea primé

Le PERP de la Société Générale est considéré comme l'un des meilleurs produits du marché par *Les Dossiers de l'Épargne* (Label d'Excellence 2005), *Mieux Vivre Votre Argent* (juin 2004) et *Le Revenu* (juin 2004).



niveau des taux d'intérêt et la forte progression des résultats des entreprises.

La légère reprise des indices boursiers en 2004 a toutefois permis à l'État de relancer les privatisations ; ainsi le réseau Société Générale a contribué activement au placement des titres des sociétés Pages Jaunes, Snecma et Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône.

Forte collecte des fonds garantis

Le climat actuel d'incertitude a incité nos clients à privilégier les fonds garantis. À la suite du succès de Sogélyre, la Société Générale a lancé **Sogélyre Cliquet** qui propose, outre le capital investi, une majoration liée à la performance d'un panier de fonds. Ces deux gammes ont enregistré une collecte de 990 M EUR, tous supports fiscaux confondus. Les autres catégories d'OPCVM et les fonds plus exposés aux risques ont reculé, à l'exception des supports de l'offre d'épargne programmée **Déclic Bourse** (+ 15 %).

Dynamisme de l'assurance-vie et de l'épargne retraite

Le PERP (Plan d'Épargne Retraite Populaire) a été créé en 2004 par la loi Fillon pour favoriser la constitution d'une épargne en vue de la retraite, grâce à un régime fiscal incitatif.

La Société Générale a lancé le **PERP Epicea**, contrat d'épargne à versements libres ou programmés permettant aux souscripteurs (particuliers ou professionnels) de se constituer individuellement un complément de revenus sous forme de rente viagère et de bénéficier de déductions fiscales immédiates. Grâce à l'efficacité du réseau, 71 000 plans étaient souscrits à fin 2004.

La même préoccupation de constituer une épargne à long terme a profité également à l'assurance-vie, qui conserve tous ses avantages – souplesse, fiscalité, préparation à la succession – et demeure le produit d'épargne financière préféré des Français. La production du réseau, en hausse de 21 %, a surperformé celle du marché.

La préférence actuelle des épargnants pour la sécurité a entraîné un repositionnement vers des supports en euros ou garantis.

TROIS NOUVELLES CAMPAGNES DE PUBLICITÉ EN 2004

Ces campagnes de publicité ont été lancées autour du thème "La banque qui vous simplifie la vie" :

■ deux films sur la gratuité de la consultation des comptes par Internet pour les clients particuliers ;

■ un film signé Gérard Jugnot à l'intention des 18-25 ans ;

■ une saga humoristique constituée de plusieurs films réalisés par Antoine de Caunes et portant sur la possibilité de contacter un conseiller par téléphone jusqu'à 22 heures.

Crédit : croissance exceptionnelle de l'immobilier

Le marché du crédit immobilier est demeuré très soutenu en 2004, bénéficiant de facteurs favorables, notamment de conditions financières avantageuses. Après 6 ans de croissance rapide, la production de crédits immobiliers en France a atteint un niveau historique en 2004.

Le réseau Société Générale a réalisé une production de près de 11 Md EUR, en hausse de 15 % par rapport à 2003. La proportion des prêts à taux révisable s'est accrue, pour atteindre 27 % du total des prêts accordés grâce au succès des **Prêts Immobiliers Double Sécurité**, qui assurent aux clients un plafonnement des taux révisables.

En matière de crédit à la consommation, le gouvernement a décidé de créer un crédit d'impôts pour relancer la consommation ; la Société Générale a pris l'initiative d'abonder cet avantage fiscal en le portant de 2 à 3 ans. Les encours d'**Expresso**, crédit amortissable, ont progressé de près de 5 %.

Les encours de crédits renouvelables ont quant à eux enregistré une hausse de 10 %.

Clientèle de professionnels (1)

Dans un contexte concurrentiel toujours très marqué, la Société Générale a poursuivi le développement de son action commerciale en prenant appui sur l'organisation et sur l'offre conçues pour les professionnels.

Après quatre années de commercialisation, le package **Signature Pro**, créé pour simplifier la gestion au quotidien, est à présent détenu par plus de 50 % des clients.

Lancée fin 2003, la nouvelle solution monétique "clés en main" **Progécarte** a séduit plus de 56 000 professionnels. Le réseau conforte aussi sa place de leader sur le marché français de la carte Visa business avec plus de 170 000 porteurs.

La satisfaction des clients constitue un des principaux éléments de différenciation. C'est pour cette raison que nous avons mis en place dès 2002 un baromètre afin de la mesurer. Il en ressort que les efforts entrepris portent leurs fruits et se traduisent par une hausse significative des indicateurs de satisfaction, de confiance et d'image.

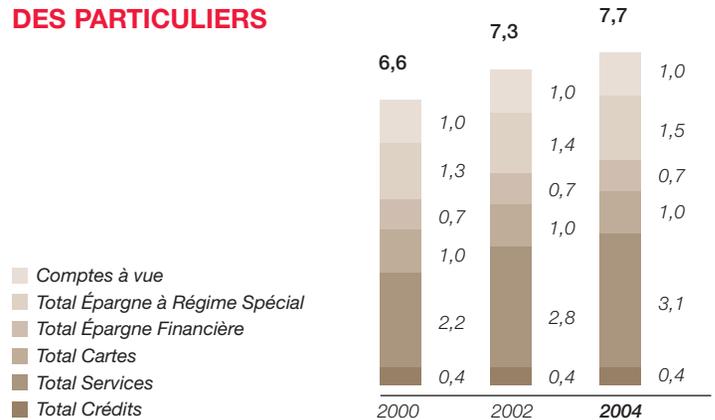
(1) Professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs.

Label d'Excellence pour le Perco Arcancia Pro

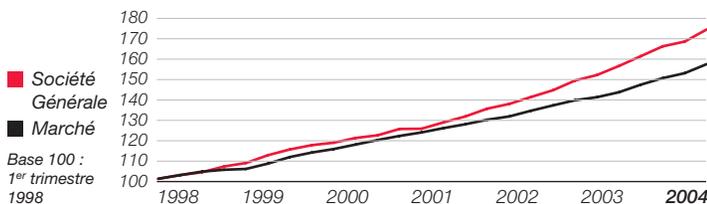
Les *Dossiers de l'Épargne* ont été décernés aux plans Arcancia Pro. Le **Label d'Excellence 2005** : ces plans ont obtenu la plus haute distinction parmi tous les produits étudiés (entre septembre 2003 et 2004).



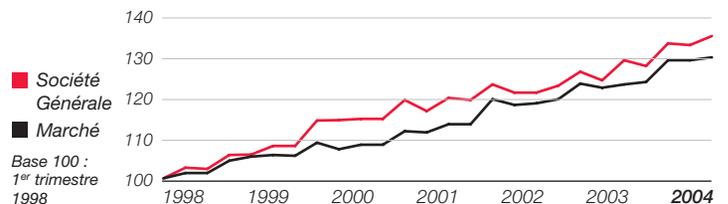
ÉVOLUTION DU TAUX D'ÉQUIPEMENT DES PARTICULIERS



ÉVOLUTION DES ENCOURS DE CRÉDITS AUX PARTICULIERS



ÉVOLUTION DES ENCOURS DE DÉPÔTS BILANTIELS HORS BONS DE CAISSE (RÉSIDENTS)



Clientèle des entreprises

Grâce aux gains de productivité réalisés au cours des exercices passés, les entreprises ont, en 2004, amélioré leurs résultats. Les PME, axe stratégique de développement de la Société Générale, sont pour leur part demeurées dynamiques, avec une hausse de leurs encours de crédits d'investissement (+7,1%), et de leurs crédits de fonctionnement (+2%).

En dépit d'un fort recul des dépôts à terme lié à la faiblesse des taux, les dépôts bilantiels de l'ensemble des clientèles commerciales ont été soutenus (forte progression des dépôts à vue). La Société Générale a renforcé la gestion des comptes des entreprises sur Internet avec **Sogecash Net** et a créé **Sogetrade Net**, site transactionnel proposant la gestion des opérations de crédits documentaires à l'import ; son offre de services sera enrichie en 2005.

Le **Perco** (Plan d'Épargne Retraite Collectif) **Arcancia** a été créé pour permettre aux entreprises d'aider leurs salariés à se constituer une épargne retraite. Il s'agit d'un plan d'épargne entreprise

avec une sortie en rente ou en capital au moment du départ à la retraite et assorti d'un abondement de l'employeur.

Ce produit complète la gamme d'épargne retraite destinée aux entreprises (Palissandre Entreprises).

Enfin, l'offre Indemnités de Carrière **Andante Multisupports** évolue grâce à une gestion financière élargie, combinant sécurité et performance.

Le meilleur de la Bourse en ligne

Pour favoriser les transactions de nos clients, l'offre de services **Passeport Bourse** a de nouveau été enrichie avec une ouverture aux places de New York, Londres et Francfort.

Passeport Bourse obtient pour la deuxième année consécutive le **Label d'Excellence des *Dossiers de l'Épargne*** pour la compétitivité de ses tarifs ainsi que la qualité de ses services.



PODIUM DE LA RELATION CLIENT

La Société Générale est pour la deuxième année consécutive lauréate du "Podium de la relation client", dont le thème était orienté sur "la politique de fidélisation par les services". Elle se positionne au troisième rang, tous secteurs confondus,

avec un indice de satisfaction de 80 % (1). Les entreprises ont été évaluées par plus de 3 000 consommateurs internautes. Ce prix récompense la performance de l'offre de "services associés", dont Internet et la téléphonie mobile.

(1) Source : TNS Sofres/BearingPoint, décembre 2004.

Banque multicanal : finalisation du déploiement du nouveau dispositif de distribution

La Société Générale a poursuivi en 2004 le programme de refonte de son réseau de distribution, dont l'objectif est d'améliorer la répartition des fonctions de vente, de contact à distance et de service après-vente.

À fin 2004, plus des deux tiers du réseau ont déjà été réorganisés avec 54 Directions d'Exploitation Commerciales (DEC) qui pilotent la relation client, 4 Centres de Relation Clientèle multimédia (CRCm) en appui des agences et 18 Pôles Services Clients (PSC) qui regroupent les activités de service après-vente.

La nouvelle organisation, optimisée par l'utilisation généralisée de "Contact" (outil de gestion de la relation client), assure une coopération plus étroite entre tous les collaborateurs sur l'ensemble des canaux et renforce efficacité commerciale, qualité de services et satisfaction client. Avec ces investissements, la Société Générale fait de la Banque multicanal un axe stratégique de la Banque de détail. Sa mise en

œuvre va de pair avec un large renouvellement des méthodes commerciales, fondé sur une meilleure détection des attentes des clients, sur une exploitation plus fine des opportunités décelées via les divers canaux et sur une coopération plus étroite entre les différents intervenants.

Banque à distance : plus d'un million d'utilisateurs sur Logitel Net

Le recours aux canaux à distance a continué à se développer en 2004. Il est désormais prépondérant pour certaines opérations, puisqu'il représente les deux tiers des transactions boursières et près de la moitié des virements occasionnels pour les particuliers.

Trois modes de contact sont particulièrement appréciés :

- Internet avec des sites dédiés à chaque marché : particuliers (accès gratuit, plus d'un million d'utilisateurs réguliers en 2004 avec une fréquentation en hausse de 45 % par rapport à 2003), professionnels (plus de 50 000 utilisateurs de Progéliance Net et 350 000 connexions mensuelles), entreprises (212 000 visites par mois) ;

• Internet mobile (Wap et I-mode™) dont le nombre des connexions identifiées a dépassé le million sur l'année, soit un quasi-doublement ;

- SMS avec le service d'alerte **Messalia** qui compte environ 640 000 abonnés, soit + 11 % sur un an.

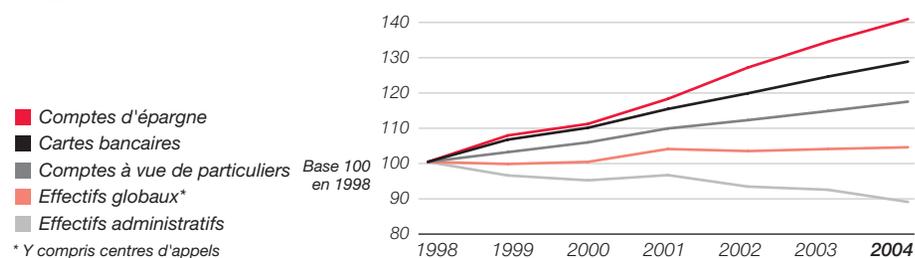
Parallèlement, la Société Générale a développé la vente en ligne d'une partie de ses produits et services, permettant à ses clients d'y souscrire sans se déplacer en agence. Le site Internet des particuliers propose ainsi la souscription d'une trentaine de produits et services.

Un nouveau site dédié aux jeunes

Les jeunes de 16 à 25 ans ont désormais leur site dédié : www.jeunes.societegenerale.fr. Ce site 100 % bancaire est axé sur la pédagogie, la proximité et l'interactivité.



CROISSANCE ET PRODUCTIVITÉ



Réseau groupe Crédit du Nord

Une offre adaptée aux besoins des clients

Le groupe Crédit du Nord a poursuivi en 2004 une politique active d'enrichissement de son offre commerciale :

- l'évolution de l'offre "Titres et Bourse" sur Internet en partenariat avec Boursorama. Ce nouveau site d'information financière,

parfaitement intégré à la structure existante des sites du Groupe, permet au client de suivre l'évolution de ses valeurs préférées, de gérer son portefeuille en temps réel, de passer des ordres de bourse, de consulter l'analyse d'une valeur ;

- le développement de l'offre d'assurance-vie, avec notamment le lancement en novembre 2004 d'Antarius Horizon Premium, contrat multisupport haut de gamme, géré par Antarius (filiale d'assurance-vie appartenant à 50 % au Crédit du Nord et à 50 % à Aviva) ;

- le lancement de deux nouveaux produits garantis : Étoile Garanti avril 2010 et Étoile Garanti décembre 2010, qui offrent au client une garantie en capital et une garantie en performance ;

- la création d'outils complémentaires d'aide à la décision : simulateurs d'épargne salariale (PEI, Perco), de crédits, d'épargne (PEL, retraite...), etc.

Un modèle reconnu

Par ses clients

En 2004, les études concurrentielles menées auprès d'établissements bancaires par CFI ⁽¹⁾ positionnent le groupe Crédit du Nord comme :

- la 1^{re} banque au niveau de la satisfaction de la clientèle des entreprises (taux de satisfaction exprimé : 71 %) ;

- au 1^{er} rang des banques au niveau de la satisfaction des professionnels (taux de satisfaction exprimé : 65 %) ;

- la 2^e banque au niveau de la satisfaction de la clientèle des particuliers (taux de satisfaction exprimé : 74 %) ;

Par les organismes extérieurs

- Reconnaissance de la qualité de l'offre du Groupe en matière d'épargne salariale :

En 2004, le groupe Crédit du Nord a remporté la 2^e place lors de la première édition des Corbeilles de l'épargne salariale

Gilbert Dupont

Filiale du groupe Crédit du Nord, la société de bourse Gilbert Dupont est spécialisée sur le marché des valeurs moyennes.

Elle développe son activité de vente et de conseil auprès d'une clientèle institutionnelle française et européenne, et accompagne également les sociétés émettrices dans toutes les étapes de leur vie boursière.

Elle assure aussi une prestation de routage des ordres de bourse pour le compte d'établissements financiers.

En 2004, la société de bourse Gilbert Dupont, est classée :

- 4^e au "Top 5" des bureaux de recherche français, selon le cabinet américain Starmine, spécialisé dans la notation des analystes ;

- 2^e au classement des meilleures recommandations sur les valeurs du Midcac, selon *AQ Publications* ;

- 3^e au classement général des meilleures recommandations boursières, pour la totalité des actions cotées à Paris, selon *AQ Publications*.

(1) Organisme d'études indépendant.

COMITÉ EXÉCUTIF CRÉDIT DU NORD

Alain Py
Président-Directeur général

Bernard Beaufiles
Directeur général délégué

Marc Batave
*Directeur général adjoint,
Direction Clients*

Jean-Pierre Bon
*Directeur général adjoint,
Direction Financière*

Patrick Renouvin
*Directeur général adjoint,
Direction des systèmes
informatiques et des projets*

Clare Brennen
Directeur de la communication

Francis Molino
Directeur des opérations bancaires

STRATÉGIE

Les banques du groupe Crédit du Nord (banques Courtois, Kolb, Laydernier, Nuger, Rhône-Alpes, Tarneaud et Crédit du Nord) fondent leur développement sur :

- **UN RELATIONNEL FORT** : au sein de leur agence, tous les clients bénéficient d'un conseiller dédié, joignable directement par messagerie électronique et par téléphone. Dans chaque région, les meilleurs experts du Groupe sont à leur disposition.

- **UNE ÉCOUTE ACTIVE** : chaque année, de nombreuses enquêtes de satisfaction sont réalisées auprès des clients et prospects, qui permettent au Groupe d'avoir une vision d'ensemble sur l'appréciation de ses clients, mais également d'identifier les domaines de progrès, les axes de vigilance et les points d'amélioration.

La satisfaction des clients, dont le Groupe suit l'évolution depuis 10 ans, reflète leur forte adhésion à ce modèle.

créées par le magazine *Mieux Vivre Votre Argent*. Cette récompense souligne la qualité de la gestion des gammes Étoile Sélection et Étoile PEI, contrats d'épargne salariale.

■ Reconnaissance de la qualité du centre d'appels :

Les banques du Groupe offrent à leurs clients l'accès à l'ensemble des canaux de banque à distance (Internet, minitel, téléphone). En 2004, le centre d'appels du groupe Crédit du Nord a été distingué pour la quatrième année consécutive, en recevant, à l'occasion du Salon européen des centres d'appels, le Casque d'Or de la "meilleure relation client téléphone B to C", et le Casque d'Or du "meilleur centre d'appels français", prix décerné par l'ECCCO (*European Confederation of Contact Center Organisations*).

■ Reconnaissance de la qualité des produits financiers :

Tout au long de l'année 2004, *Morning Star* et *Standard & Poor's* ont salué les performances des OPCVM du Groupe ; en effet, 19 fonds gérés par Étoile Gestion ont obtenu régulièrement 4 ou 5 étoiles sur une note maximale de 5 étoiles.

Un modèle performant

■ Sur le marché des particuliers, le nombre de clients continue de progresser : le Groupe compte désormais 1 250 840 clients particuliers. 67,7 % de ces clients sont équipés de trois produits ou plus. Parallèlement, l'équipement de ces clients monte en gamme : plus de 5,8 % d'entre eux sont détenteurs de la convention "Norplus premier". Enfin, 94,2 % ⁽¹⁾ des nouveaux clients du groupe Crédit du Nord se déclarent satisfaits de leur nouvelle banque.

■ La clientèle des professionnels a augmenté de 5,2 %. Le Groupe compte désormais 129 700 clients professionnels, dont 48,8 % de clients en double relation professionnelle et privée.

■ Le nombre d'entreprises clientes a progressé de 2,3 % en 2004. Plus de 26 000 entreprises et 3 000 institutionnels sont aujourd'hui clients des banques du Groupe.

Un modèle dynamique

Le Groupe a engagé au deuxième semestre 2002 une démarche majeure, dénommée "Optimum", de réexamen de ses modes de fonctionnement opérationnel et

de ses processus. Cette démarche a mobilisé plus de 200 collaborateurs dans plusieurs dizaines de groupes de travail et de chantiers. Menée parallèlement à la modernisation du poste de travail informatique, elle a débouché sur une quarantaine de projets, dont la mise en œuvre a débuté fin 2003. Les plus significatifs d'entre eux, regroupés en un "projet agence", sont entrés dans leur phase active en 2004 visant trois objectifs :

- libérer du temps administratif au profit de la relation commerciale ;
- valoriser les compétences des collaborateurs en agence ;
- dégager des gains de productivité.

Ils ont d'ores et déjà permis d'accroître nos forces de vente, de doter les équipes de nos nouvelles agences, de rationaliser et d'alléger nos procédures internes. Leur mise en œuvre sera achevée au cours du premier semestre 2005 et leur impact nourrira les performances et le développement du groupe Crédit du Nord dans les prochaines années.

(1) Source : étude de satisfaction des nouveaux clients réalisée par le groupe Crédit du Nord au second semestre 2003.

Signature d'un partenariat avec Boursorama

Le groupe Crédit du Nord innove en proposant à ses clients, depuis mai 2004, un nouveau site d'information financière conçu avec Boursorama.

Il s'agit du premier partenariat entre un établissement bancaire et le n° 1 en France de l'information boursière sur Internet.

1,4 million
de clients : + 2 %

647 agences

926 600
comptes à vue de
particuliers : + 1,8 %

8 400
collaborateurs

14,2 Md EUR
d'encours
de dépôts : + 6,1 %

16,8 Md EUR
d'encours
de crédits : + 9,1 %

Réseaux de détail à l'étranger

Le succès d'une stratégie



* Filiale en cours de cession.

RÉSEAUX DE DÉTAIL À L'ÉTRANGER

Le pôle des réseaux de détail à l'étranger poursuit depuis 1998, date de sa création, sa stratégie d'expansion, qui repose sur la diffusion à l'étranger du modèle de la Banque de détail en France. Conjuguant croissance interne et croissance externe, les Réseaux de détail à l'étranger complètent le dispositif du réseau du Groupe Société Générale, s'appuyant sur un concept de banque universelle ayant vocation à développer tous les produits et services à destination d'une large base de clientèle, à la fois d'entreprises et de particuliers.

Une bonne rentabilité

Sur la base de critères de sélection stricts, la stratégie de développement est orientée vers des marchés offrant un fort potentiel de croissance et de rentabilité et un niveau de risque maîtrisé. Ainsi, la Société Générale a renforcé son dispositif en Grèce par l'acquisition, début 2004, de General Bank of Greece, 7^e banque de Grèce, comptant 300 000 clients.

STRATÉGIE

- DÉVELOPPEMENT organique des banques de détail à l'étranger dans le respect des spécificités des marchés locaux.
- CROISSANCE externe maîtrisée en niveau et en diversification des risques.
- TRANSFERT des meilleures pratiques de la Banque de détail en France vers les implantations à l'étranger.
- DÉVELOPPEMENT des synergies intragroupe.
- CONSOLIDATION des acquisitions.

En parallèle, la stratégie de croissance interne s'est confirmée, avec la mise en œuvre de plans de développement ambitieux :

- nombre de clients particuliers : + 458 000 ⁽¹⁾ ;
- encours de crédits : + 2,1 Md EUR ⁽²⁾ ;
- encours de dépôts : + 2,2 Md EUR ⁽²⁾ ;
- nombre d'agences : + 77 ⁽¹⁾.

Dans ce contexte, les Réseaux de détail à l'étranger ont maintenu un fort niveau d'activité, avec un PNB de près de 2 Md EUR, en croissance de plus de 16 % par rapport à 2003, et ont dégagé une rentabilité sur capitaux normatifs (ROE après impôt) de 33 %.

Une stratégie commerciale issue d'un modèle robuste

La stratégie commerciale des filiales des Réseaux de détail à l'étranger repose sur l'adaptation au marché local du modèle développé avec succès par le réseau français ;

(1) À périmètre constant.

(2) À périmètre et taux de change constants.

Cette stratégie s'articule autour de trois axes principaux :

- être présent sur tous les marchés tant du particulier que de l'entreprise et tirer parti de leurs complémentarités ;
- faire jouer les synergies du Groupe pour élargir la gamme de produits et de services. Le groupe Société Générale s'attache ainsi à renforcer les coopérations avec ses différents métiers, comme la Banque de financement, la Gestion de fortune, les Services financiers spécialisés, les Gestions d'actifs..., coopération pouvant se concrétiser par la création de filiales dédiées, comme dernièrement en Russie, avec l'ouverture d'une filiale de

crédit à la consommation ;

- être une banque de proximité à l'écoute de ses clients : création d'agences dans les zones à forte croissance, utilisation d'outils modernes au travers de la banque multicanal, vérification de la qualité via le lancement d'enquêtes de satisfaction. Cela se traduit également par le déploiement des conseillers de clientèle et leur affectation à des portefeuilles clients dédiés, le renforcement des effectifs commerciaux dans les agences et le développement des formations métier. Le succès de cette stratégie se matérialise par une croissance continue du portefeuille de clients (+ 4,4 millions en 5 ans).

Lancement d'un nouveau concept d'agences à la BRD

33 nouvelles agences BRD Express ont été inaugurées simultanément en Roumanie, le 8 octobre 2004.

Par cet événement sans précédent tant au niveau national qu'international, la BRD a marqué sa volonté de figurer dans le peloton de tête des banques locales sur le marché de la Banque de détail. Ces agences BRD Express, entièrement dédiées à la clientèle privée, font partie d'un projet d'ouverture d'une centaine de points de vente d'ici fin 2005, destiné à densifier la présence de la BRD dans les grandes villes du pays, mais aussi dans des lieux publics (Chambre des députés, ministères, universités et centres commerciaux). Fin 2004, la BRD comptait 212 points de vente, dont 41 BRD Express.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DES RÉSEAUX DE DÉTAIL À L'ÉTRANGER

	2004	1998
Nombre d'agences	1 545	300
Effectifs	29 500	6 700
Nombre de clients Particuliers	5 400 000	700 000
Nombre de clients Entreprises	564 000	100 000

6 millions
de clients dans
31 implantations

27 Md EUR
de dépôts gérés

29 500
collaborateurs

1 545
agences

Standardisation des organisations et des procédures

Le travail global d'uniformisation des méthodes et procédures applicables dans les implantations se poursuit et les actions menées dans le domaine de l'informatique tendent à l'harmonisation des systèmes.

La standardisation du contrôle des risques est au cœur des priorités opérationnelles, tant dans l'organisation des processus de décision pour l'octroi des crédits, que dans l'utilisation par chaque implantation d'outils de suivi communs au Groupe.

Une stratégie géographiquement ciblée

Les Réseaux de détail à l'étranger consolident leur présence dans trois zones géographiques majeures : l'Europe centrale et de l'Est, le Bassin méditerranéen et l'Afrique.

Le désengagement de notre filiale en Argentine, **Banco Société Générale**, effectif en 2005, illustre cette volonté de ciblage géographique.

Le cap difficile de la crise économique qui a frappé l'Argentine ayant été surmonté, le processus de cession de la filiale a pu être lancé dans des conditions plus favorables.

L'Europe centrale et de l'Est au cœur du développement

Depuis 1999, la Société Générale axe son développement sur l'Europe centrale et de l'Est, et est aujourd'hui un acteur majeur dans cette région. Dans la zone de l'Union européenne et de ses pays candidats (Roumanie et Bulgarie), neuf implantations concentrent 63 % du total des clients et 56 % des encours de crédits.

L'intégration de **General Bank of Greece** (GBG), acquise par le Groupe début 2004, s'articule autour de deux axes :

- la rénovation et le développement du réseau d'agences. La mise aux normes du réseau actuel de la GBG a débuté en 2004 avec l'inauguration de deux nouvelles agences dans la région d'Athènes ;
- la modernisation des systèmes informatiques et la fiabilisation des processus de façon à assu-

rer une plus grande qualité de service et une efficacité opérationnelle accrue.

En République tchèque, le processus d'intégration de **Komerční Banka**, acquise fin 2001, est désormais achevé. Il a abouti à une réorganisation en profondeur des structures, à une relance commerciale, à une mise en place des partenariats avec les autres lignes-métiers et des principes de gestion de la Société Générale. Le modèle de développement du groupe Société Générale a été conduit avec succès et toutes les conditions sont réunies pour valoriser le fonds de commerce, qui atteint 1,1 million de clients particuliers à fin 2004 (soit + 180 000 depuis l'acquisition).

Acquise en 1999, la **Banque Roumaine pour le Développement** (BRD) constitue un modèle de croissance réussie. Cette filiale, dans laquelle le groupe Société Générale a renforcé fin 2004 sa participation (portée à 58 % du capital), affiche de très bonnes performances. Deuxième banque roumaine, riche de 1,4 million de clients (+ 9 % sur

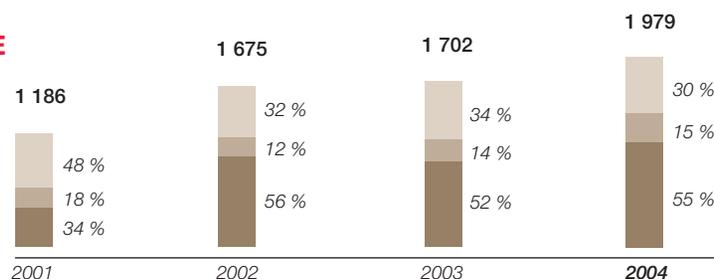
Komerční Banka, nommée "Banque de l'année 2004"

Komerční Banka (République tchèque) a été nommée "Banque de l'année 2004" lors du concours "MasterCard Bank of the Year" pour les meilleurs services financiers destinés aux clients particuliers. Elle a également obtenu les premiers prix dans quatre autres catégories. Forte d'un réseau de 338 agences et de près de 1,4 million de clients, la **Komerční Banka** est la 3^e banque tchèque par le total de bilan et la 2^e capitalisation de la Bourse de Prague. **Komerční Banka** constitue un élément essentiel du dispositif Société Générale en Europe centrale et de l'Est, où le Groupe est l'un des leaders de la Banque de détail.

ÉVOLUTION DU PNB PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE 2001-2004

- Reste du monde
- Pré-Union européenne (*)
- Union européenne

(*) Roumanie, Bulgarie.



un an), la BRD détient 17,6 % de part de marché en matière de crédits et 16,1 % en matière de dépôts. Son réseau de 212 agences continue de croître fortement, avec le lancement d'un ambitieux plan d'ouverture de points de vente.

Depuis son acquisition en 1999, la filiale bulgare **SG Expressbank** a presque doublé le nombre de ses clients (257 000 fin 2004) ; elle affiche d'excellents ratios de performance. La réorganisation de la filiale, l'élargissement de la gamme de services, l'accélération du développement du réseau d'agences (110 points de vente prévus d'ici fin 2005, dont 18 à Sofia) constituent les projets majeurs en cours.

En Serbie-Montenegro, **Société Générale Yugoslav Bank**, intégrée en 2001, a développé depuis un réseau de 26 agences et dépasse les 100 000 clients particuliers.

La Société Générale a décidé en 2003 de développer une activité de Banque de détail en **Russie**, premier marché d'Europe centrale et de l'Est (144 millions d'habitants et un PIB 2004

estimé à 569 Md USD). Un programme d'ouverture de 23 agences d'ici fin 2005 est en cours de déploiement. L'ensemble des produits d'une banque de réseau classique sera progressivement proposé à la clientèle au travers du réseau d'agences et d'un dispositif multicanal complet.

Une présence croissante dans le Bassin méditerranéen

Dans un contexte de forte concurrence, le groupe Société Générale continue son développement et conforte ses parts de marché.

Avec 180 000 clients et un réseau de 39 agences, **National Société Générale Bank** (NSGB) est aujourd'hui la deuxième banque privée d'Égypte. Basée sur le développement organique, sa croissance s'articule autour des axes suivants :

- une offre de produits très complète, sur tous les segments de clientèle, grâce à une étroite collaboration avec les différentes lignes-métiers du Groupe ;
- un large dispositif de banque à distance : distributeurs automatiques de billets (+ 35 prévus en 2005), banque Internet, banque

par téléphone, centre d'appels ;

- l'exploitation des synergies entre la clientèle privée et la clientèle commerciale ;
- le développement du réseau d'agences : ouverture de 18 nouveaux points de vente prévue en 2005.

Forte d'un réseau de près de 200 agences, la **Société Générale Marocaine de Banques** (SGMB) est la 4^e banque du Maroc. De nombreuses synergies avec les différentes lignes-métiers du Groupe lui permettent de proposer à ses 334 000 clients une très large gamme de produits.

Le développement relativement récent de **Société Générale Algérie** (SGA) se concrétise par une politique de croissance du réseau d'agences (8 agences à fin 2004) et une augmentation rapide du nombre de clients.

Le processus d'intégration de l'**Union Internationale de Banques** (UIB), filiale tunisienne acquise fin 2002, est en cours : refonte de l'ensemble des systèmes informatiques, élargissement de l'offre commerciale, consolidation de la base de clientèle, assainissement du portefeuille.

Une présence ancienne et rentable en Afrique

Malgré des environnements politiques et économiques parfois difficiles, le groupe Société Générale continue d'être le premier acteur bancaire de l'Afrique de l'Ouest. Présent dans cette zone, souvent depuis des décennies, il y dégage un bon niveau de rentabilité et offre sur ces marchés des produits innovants. Par ailleurs, il participe activement au développement de la vie économique locale en finançant des microcrédits, vecteurs essentiels de la lutte contre la pauvreté.

Dans le contexte toujours particulièrement difficile de la Côte d'Ivoire, la Société Générale maintient sa présence, tout en ayant réduit, depuis un an, son dispositif commercial pour l'adapter au niveau de l'activité économique du pays.

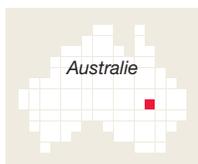
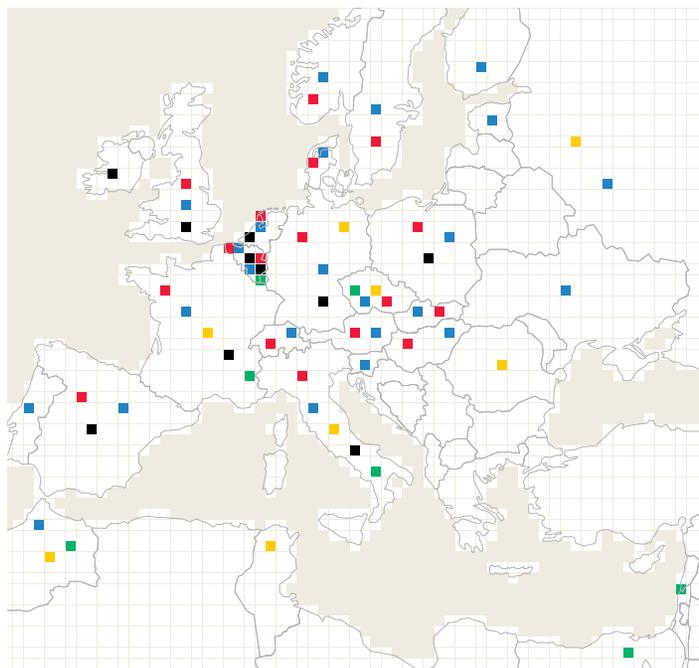
SOGÉCAP EN ÉGYPTE

Dans le droit fil de la stratégie de développement de la Banque de détail en Égypte, Sogécap a lancé en 2003 une filiale d'assurance-vie dédiée à la clientèle locale de notre filiale, **NSGB**. L'expertise de Sogécap, combinée à la capacité de distribution de NSGB auprès de ses 180 000 clients, a permis le lancement réussi d'une gamme d'épargne et de prévoyance

créée pour répondre aux attentes spécifiques de la population égyptienne, telles que la constitution d'un capital en vue du mariage des enfants. Après un an d'existence, NSGB Life Insurance se positionne déjà parmi les acteurs les plus dynamiques, avec près de 4 % du nombre de polices vendues en Égypte, et ses produits participent pleinement à l'objectif de fidélisation du fonds de commerce de la banque.

Services financiers spécialisés

Cinq expertises qui se conjuguent à l'international



FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS ET ASSURANCE : LE DYNAMISME D'UN LEADER

Une présence dans 30 pays :

- Crédit à la consommation : 8 pays
- Assurance : 7 pays
- Location longue durée et gestion de flottes de véhicules : 24 pays
- Financement des ventes et des biens d'équipement professionnel : 18 pays
- Location et gestion de parcs informatiques : 10 pays

Les Services financiers spécialisés du groupe Société Générale répondent aux besoins de financements et de services des entreprises et des particuliers en France et à l'international.

Pour sa clientèle d'entreprises, le Groupe finance et gère des flottes automobiles, des parcs informatiques et d'autres biens d'équipement professionnel. Pour sa clientèle de particuliers, il offre une large gamme de crédits à la consommation et d'assurance. En 2004, ces activités, ainsi que celle relative aux moyens de paiements, ont dégagé un résultat net part du Groupe de 385 M EUR, en augmentation de 35 %, confirmant la capacité de croissance rentable de ce pôle d'activités.

Financements et services aux entreprises

Location et gestion de parcs informatiques : un leader européen très actif

Le groupe ECS apporte des solutions innovantes et personnalisées à près de 7 000 clients en Europe. Présent dans 10 pays et

STRATÉGIE

- MOBILISATION de l'ensemble des équipes sur un projet de croissance durable et rentable à l'international.
- POURSUITE de la croissance du crédit à la consommation en Europe et hors d'Europe.
- EXTENSION de nos autres métiers au-delà de l'Europe.
- DÉVELOPPEMENT des partenariats et du partage des savoir-faire avec les autres lignes-métiers du Groupe.

fort d'un réseau de proximité de 45 agences, ECS compte en France et à l'international de grands noms dans son portefeuille de clients (EDF, Nestlé, Olivetti, Ikea, 3M...).

Dans le cadre de sa stratégie de développement en Europe, ECS a acquis en Espagne la filiale du groupe Parsys et complété ce nouvel ensemble d'une large gamme de services aux infrastructures. En 2004, le dynamisme de sa production (+ 6 %) et de son activité de services (+ 18,9 %) renforce la position de leader en Europe du groupe ECS avec 1,7 Md EUR de chiffre d'affaires.

Financement des ventes et des biens d'équipement professionnel : une nouvelle marque internationale



La Société Générale a lancé en septembre 2004 **SG Equipment Finance**, nouvelle marque qui fédère désormais l'offre du Groupe en matière de financement des ventes et des biens d'équipement professionnel.

Cette marque unique affiche la volonté de la Société Générale de développer cette activité à l'international et d'accompagner les grands constructeurs et distributeurs de biens d'équipement professionnel. SG Equipment Finance sait aussi mettre son savoir-faire au service de réseaux de distribution bancaire, en particulier en Italie et en Allemagne. En Scandinavie, la Société Générale a renforcé ses positions en Norvège, en Suède et au Danemark avec l'acquisition des activités de financement aux entreprises d'Elcon (leader norvégien dans ces activités) auprès du groupe Santander.

SG Equipment Finance a poursuivi le développement de ses relations commerciales à travers l'Europe avec la signature d'un accord de coopération avec la filiale italienne du groupe allemand Linde et en réalisant une importante opération de financement d'équipements avec Zurich Assurance.

Présent dans 18 pays, SG Equipment Finance enregistre une progression de ses encours de 14,7 %, à 15,4 Md EUR ⁽¹⁾.

Location longue durée et gestion de flottes de véhicules : la dynamique d'un grand groupe

Les opérations de croissance externe et organique réalisées ces dernières années ont permis à **ALD Automotive** de devenir le n° 2 européen de la location longue durée de véhicules. En 2004, le parc de véhicules a progressé de 9,5 %, à 558 000 véhicules, et ses encours ont atteint 6,3 Md EUR* (+ 11,4 %).

De nombreux succès commerciaux ont été remportés cette année encore, au travers d'accords paneuropéens conclus avec de grands clients (Honeywell, Merck AG...). ALD Automotive fournit également une prestation "clés en main" à Ford et Opel que ces derniers revendent à leur nom dans leur propre réseau.

L'extension à l'international s'est poursuivie avec le démarrage opérationnel de filiales implantées en Slovaquie, en Russie, en Suisse, en Ukraine et en Estonie.

* Encours gérés à fin décembre 2004.

ALD Automotive : un reporting on line international

Pour s'adapter aux besoins des clients implantés dans plusieurs pays, ALD Automotive a mis en place un reporting de suivi international. Utilisé au travers d'une ligne extranet, ce service on line leur permet de suivre dans l'ensemble des pays couverts par ALD Automotive, l'évolution quotidienne des flottes de véhicules.



5,8 millions ⁽¹⁾
de clients

30 pays ⁽¹⁾
d'implantation

9 870 ⁽¹⁾
collaborateurs

38,5 Md EUR ⁽¹⁾
d'encours*
de financement

(1) Hors métier des paiements domestiques et internationaux.

* Encours gérés à fin décembre 2004.

Financements des particuliers : développement du crédit à la consommation

Après avoir renforcé la position du Groupe sur ses marchés historiques en France et en Italie, les Services financiers spécialisés ont accéléré le développement de l'activité crédit à la consommation à l'international, en s'appuyant sur l'expertise et les outils de ses sociétés spécialisées.

En France, **Franfinance et CGI** ont enregistré un rythme de progression soutenu, avec une croissance de 6,7 % de leurs encours à 9,7 Md EUR ⁽¹⁾.

En Italie, **Fiditalia** a conclu de nouveaux accords commerciaux avec de grands réseaux financiers (Banca Reala, Assurances Aurora) et de grands distributeurs locaux (Poltrone e Sofa). Par ailleurs, Fiditalia a lancé "Tandem", une offre de crédit particu-

lièrement innovante, destinée aux familles désireuses de soutenir leurs enfants. À leur émancipation, ces derniers prennent le relais de leurs parents à des conditions financières avantageuses. Fiditalia enregistre une augmentation de sa production globale de 12,4 % à 2,1 Md EUR.

De nouvelles positions à l'international

En Russie, au mois de juin, la société spécialisée **Rusfinance** a lancé son activité commerciale avec succès. Après six mois d'activité, elle compte déjà plus de 26 000 clients dans son portefeuille.

En Allemagne, le groupe Société Générale vient d'acquérir auprès du groupe Otto (n° 1 mondial de la vente par correspondance) 75 % du capital de **Hanseatic Bank**, le 4^e établissement spécialisé dans le crédit à la consommation outre-Rhin. Cet accord prévoit la mise en place d'un partenariat exclusif de trente ans pour le financement des ventes par correspondance d'Otto et Schwab (groupe Otto).

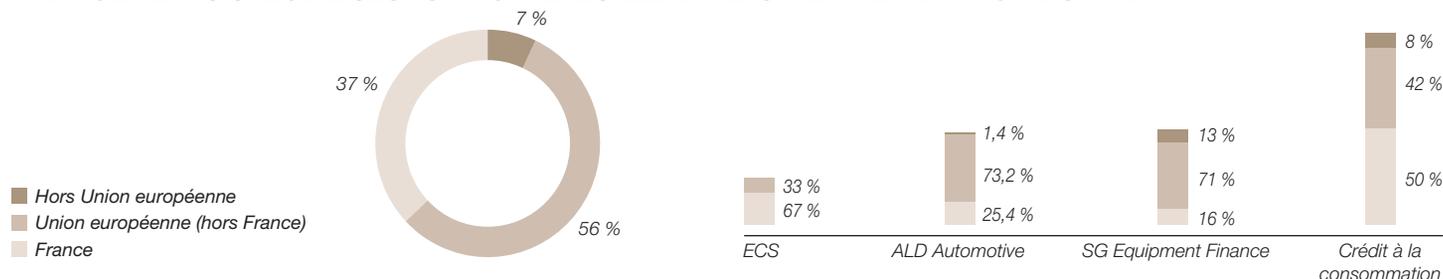
La Distribution en direct : une affaire de spécialistes

Rusfinance en Russie et Essox en République tchèque ont commercialisé en direct une offre de crédit à la consommation adaptée à l'évolution du mode de vie des ménages.



(1) Encours gérés à fin décembre 2004.

FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS : UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ – RÉPARTITION DU PNB



En **Tunisie**, une filiale a été créée fin 2004, fruit de synergies entre les Services financiers spécialisés, le réseau de Banque de détail à l'étranger et le groupe Hachicha (acteur majeur sur le marché de la distribution dans ce pays).

Assurance

Sogécap : la qualité récompensée

Sogécap a effectué une entrée remarquable sur le marché de l'épargne retraite avec son produit phare "Epicea" que la presse a considéré comme l'un des meilleurs Plans d'Épargne Retraite Populaire (PERP) du marché. La réussite de sa commercialisation le place dans le trio de tête en France en termes de chiffre d'affaires (50 M EUR collectés) et quatrième en termes de souscription (71 000 contrats souscrits depuis mai 2004). L'effort d'innovation s'est poursuivi avec le lancement du contrat de prévoyance "CertiPEA" et du contrat d'assurance-vie multigestionnaire "SG Gestion Privée Vie" pour la

banque privée en France. En octobre, la filiale **Oradea Vie** a complété cette gamme de produits en lançant "Lignage", un nouveau contrat d'assurance-vie, distribué par des prescripteurs (courtiers ou conseillers en gestion de patrimoine). Ce produit, créé dans le cadre du PERP, vise à s'adapter aux objectifs et à la sensibilité d'épargne de la clientèle. Le chiffre d'affaires de Sogécap croît de 16,6 %, à 6,6 Md EUR, soit un rythme supérieur à celui du marché de l'assurance-vie en France (+ 13 %), alors que ses provisions mathématiques ont évolué de + 13,1 %, à 42,2 Md EUR à fin 2004. Avec ces résultats, Sogécap atteint un nouveau record historique et confirme sa place de 3^e bancassesseur français.

Sogessur : une année record

Cette année encore, l'actualité de la filiale aura été marquée par une forte activité commerciale. **Sogessur** a dépassé la barre des 430 000 clients et des 530 000 contrats. Son chiffre d'affaires de 93 M EUR est en

progression de 22 % par rapport à 2003.

Récemment certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de la gestion de ses contrats d'assurance dommages, Sogessur confirme son engagement dans une démarche de qualité constante.

Sur le plan commercial, l'offre de Sogessur s'est également enrichie : sa gamme d'assurance habitation propose désormais une indemnisation sans franchise, qui place sa formule "A Neuf" parmi les meilleures du marché.

L'assurance de l'innovation

Pour la troisième année consécutive, Sogécap a été la compagnie d'assurance la plus primée lors de la cérémonie des Oscars de l'assurance avec 5 récompenses.



Sogessur, filiale d'assurance dommages de la Société Générale, a été récompensée par le prix "Tribulis - Innovation marketing" lors de la cérémonie des "Valeurs du marketing en assurance" (1).

(1) Sponsorisée par Le Nouvel Économiste, L'Argus de l'Assurance et Marketing Direct.

ALLEMAGNE : LE GROUPE SE RENFORCE DANS LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Avec plus de 82 millions d'habitants, l'Allemagne est un pays à fort potentiel pour le crédit à la consommation et plus particulièrement pour le financement automobile. Déjà présent au travers de la société spécialisée BDK, le Groupe s'est renforcé en novembre 2004 avec l'acquisition de Hanseatic Bank (1,1 Md EUR d'encours* et un réseau de 30 agences en Allemagne), positionnant le Groupe à la 4^e place du marché allemand.

* Encours gérés à fin décembre 2004.



Antoni Tàpies

Né en 1923 à Barcelone,
Espagne

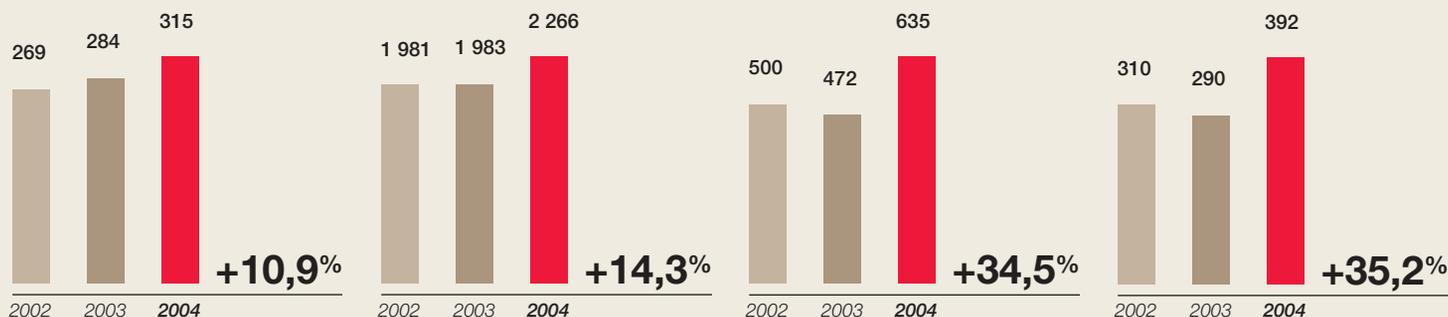
Grand T, 1982

Lithographie
54 x 43 cm

Gestions d'actifs et Services aux investisseurs

La branche "Gestions d'actifs et Services aux investisseurs" (Global Investment Management & Services - GIMS) regroupe les activités travaillant une même matière, les titres, pour un même type de clientèle, les investisseurs :

- SG Asset Management : gestion mobilière,
 - SG Private Banking : banque privée,
 - SG Global Securities Services for Investors (SG GSSI) : métier titres,
 - Boursorama : épargne financière en ligne.
-



ACTIFS GÉRÉS
(en Md EUR)

PNB
(en M EUR)

RBE
(en M EUR)

**RÉSULTAT NET,
PART DU GROUPE**
(en M EUR)

En 2004, malgré un environnement économique instable et des marchés toujours atones, la branche "Gestions d'actifs et Services aux investisseurs" s'est fortement développée ; avec un résultat brut d'exploitation en hausse de 34,5 % et un résultat net part du Groupe qui progresse de 35,2%, cette activité représente désormais 13 % du résultat net consolidé du Groupe. La branche "Gestions d'actifs et Services aux investisseurs" constitue une priorité de développement pour le Groupe.

Ses deux objectifs stratégiques principaux sont :

- de consolider les positions acquises dans chacun de ses métiers en poursuivant une politique de croissance active tant au niveau commercial (renforcement des ventes croisées par le développement de partenariats de distribution en particulier en Asie) qu'au niveau industriel, en saisissant notamment des opportunités d'acquisitions ciblées.
- d'accroître encore la rentabilité par le développement de produits et services à forte valeur ajoutée, le contrôle des coûts et la recherche de gains de productivité, notamment en matière de systèmes d'information.

COMITÉ EXÉCUTIF GIMS

Philippe Collas
Directeur général adjoint de la Société Générale, en charge des Gestions d'actifs et Services aux investisseurs

Alain Closier
Directeur du métier Titres

Alain Clot
Directeur général de SG Asset Management

Pierre Mathé
Directeur de la Gestion privée

Vincent Taupin
Président-Directeur général de Boursorama

Catherine Théry
Directeur des Fonctions Support du métier Titres

Bruno Hargous
Responsable de l'administration auprès du Directeur général adjoint

Laurent Hervé
Directeur financier de GIMS

Fabrice Lamy
Directeur des Risques de GIMS

Brigitte Louis
Directeur de la stratégie des systèmes d'information de GIMS

Christian Méli
Directeur des ressources humaines de GIMS

Jean-Marc Vallas
Directeur de la communication de GIMS

315 Md EUR
d'actifs gérés

1 115 Md EUR
d'actifs
en conservation

600 millions
de contrats traités
par Fimat
sur les marchés
dérivés

7 800
collaborateurs
dans le monde

SG Asset Management

Pour une gestion active



* Hors Royaume-Uni.

RÉPARTITION DES ACTIFS GÉRÉS : UN ACTEUR RÉELLEMENT GLOBAL

Les atouts d'un acteur global et multipolaire

En 2004, SG Asset Management a vu croître ses encours gérés de près de 12 %, à 267 Md EUR, grâce à une collecte record de 20 Md EUR qui représente 8 % des actifs en début de période. SG Asset Management a su tirer pleinement profit d'un environnement de marché globalement plus favorable qu'en 2003, en s'appuyant sur les atouts qu'elle a construits au cours des années passées : une des offres les plus complètes du marché, une compétence reconnue sur les produits à valeur ajoutée, une culture de la recherche de la qualité et du contrôle des risques très développée et enfin des performances dans les grandes classes d'actifs. SG Asset Management développe son métier, la gestion pour compte de tiers, via une organisation multipolaire : quatre pôles de gestion spécialisés au cœur des principaux bassins d'investissement mondiaux (Europe continentale, Royaume-Uni, États-Unis, Asie) lui assurent une compétence sur toutes les classes d'actifs : actions, obligations, produits monétaires, alternatifs,

STRATÉGIE

■ **CONFORTER** sa position d'acteur global en maintenant à un haut niveau la qualité de gestion de l'ensemble de ses pôles d'expertise implantés au cœur des principaux bassins d'investissement mondiaux (États-Unis, Europe continentale, Royaume-Uni, Asie).

■ **PROPOSER** à tous les types de clients (institutionnels, entreprises, distributeurs, particuliers), partout dans le monde, une offre adaptée de produits performants sur toutes les classes d'actifs.

■ **RENFORCER** sa présence sur les marchés à fort potentiel (Asie et Europe de l'Est notamment) en développant les relais de croissance des années futures.

et sur tous les grands marchés du monde.

Répartis dans chacun des pôles de gestion, une vingtaine d'économistes et stratégestes analysent en permanence les grandes tendances économiques et financières mondiales, et anticipent les évolutions des marchés. Près de 500 gérants et analystes couvrent 99 % de la capitalisation mondiale. SG Asset Management offre l'accès à plus de 200 stratégies de gestion différentes, qui combinent autonomie de gestion des gérants et processus d'investissement cohérents, dans un cadre maîtrisé de suivi et de pilotage des risques.

Depuis 2000, l'agence de notation Fitch Ratings lui attribue la note AM2+, la meilleure note accordée à une société de gestion pour son dispositif global. Cette notation est pour les investisseurs le gage du professionnalisme des équipes de SG Asset Management et de l'excellent niveau de maîtrise des risques. SG Asset Management a d'ailleurs été nommée Meilleur Asset Manager par les institutionnels français pour la deuxième année consécutive, à l'issue d'une

enquête réalisée par le cabinet Amadéis.

SG Asset Management peut ainsi apporter des réponses adaptées aux attentes de l'ensemble des investisseurs et les accompagner dans leur recherche d'"alpha" (surperformance par rapport à un *benchmark*) ou de performance absolue.

Une présence locale accrue pour développer la distribution

Disposant de compétences de gestion sur toutes les classes d'actifs et tous les principaux marchés, SG Asset Management a comme stratégie prioritaire de développer ses ventes et d'élargir les capacités de distribution de ses produits.

Le développement des ventes croisées est un axe prioritaire

Elles ont représenté, en 2004, 6,7 Md EUR, en hausse de 91 % par rapport à 2003. Elles permettent à nos clients, où qu'ils soient dans le monde, d'accéder directement à l'intégralité des capacités de gestion européenne, américaine et asiatique du

Un acteur européen majeur en gestions alternatives

Depuis 1991, SG Asset Management a développé un pôle d'expertise aujourd'hui fort de 300 spécialistes sur les techniques de gestion décorrélée des marchés financiers. Les gestions alternatives offrent de multiples solutions innovantes, susceptibles pour tout investisseur de dynamiser la performance de l'investissement ou de limiter son exposition globale aux risques.

SG Asset Management figure dans ce domaine parmi les leaders mondiaux avec près de 34 Md EUR d'actifs à fin décembre, gérés par trois plates-formes : SG AM Alternative Investments et, sur certaines stratégies spécialisées, Barep Asset Management à Paris et TCW aux États-Unis. Celles-ci développent des solutions de gestion ayant pour points communs le recours limité à l'effet de levier et l'objectif de produire de la performance avec une faible volatilité.

La gamme de produits s'articule en quatre familles, qui assurent aux clients une couverture complète, cohérente et performante de leurs besoins : produits structurés et *hedge funds*, d'une part, et *Private Equity* et produits immobiliers, d'autre part.

En 4 ans, les gestions alternatives ont vu leur poids croître de 6 %, à 13 % des actifs gérés par SG Asset Management. Ce développement s'appuie sur des équipes expérimentées et fortement spécialisées, des outils informatiques propres, une gestion des risques rigoureuse, assurée par une équipe indépendante. Cette combinaison originale et réussie de deux compétences, gestions d'actifs et marchés, et de deux cultures, innovation et maîtrise des risques, permet à SG Asset Management de proposer une offre cohérente, complète et performante d'investissements alternatifs à ses clients.

267 Md EUR
d'actifs sous gestion

20 Md EUR
de collecte nette

Note AM2+
par Fitch Ratings
pour l'ensemble
de son dispositif
international

4^e banque
gestionnaire d'actifs
de la zone euro



groupe SG Asset Management. Les équipes commerciales et marketing sont présentes dans 20 pays et promeuvent l'ensemble des gestions auprès de leurs clients ou prospects. Elles sont en relation directe avec les clients institutionnels et entreprises, et 26 personnes dans les équipes marketing sont dédiées à la réponse aux appels d'offres, mode de plus en plus fréquent de sélection des gérants. Elles entretiennent une relation privilégiée avec les réseaux de distributeurs (qui couvrent notamment la clientèle de particuliers), qu'ils soient *brokers*, plateformes de distribution, assureurs,

banques, sociétés financières ou conseillers indépendants. La vente de produits SGAM par des réseaux de distribution externes au groupe Société Générale a fortement progressé en 2004, la collecte nette ayant atteint plus de 6 Md EUR.

L'Asie a constitué en 2004 le deuxième axe de développement majeur

SG Asset Management a étoffé son dispositif dans cette région, qui présente un potentiel important du fait de sa démographie et de ses perspectives de croissance économique.

■ Implantée à Singapour depuis

1996, et au Japon depuis 1998, SG Asset Management est également présente en Chine depuis 2003 au travers d'une joint-venture, SGAM Fortune FM, qui a collecté plus de 1 Md USD depuis le lancement du premier fonds en juillet 2003.

■ En 2004, SG Asset Management a conclu un partenariat avec Resona, 5^e groupe bancaire japonais. Dans ce cadre, SG Asset Management a acquis la société de gestion Resona AM dont les activités ont été regroupées avec celles de notre filiale SG Yamaïchi AM sous le nom de SG AM Japan. Le premier produit créé pour être distribué par les

réseaux du groupe Resona, qui compte 14 millions de comptes de particuliers, a été lancé en septembre 2004.

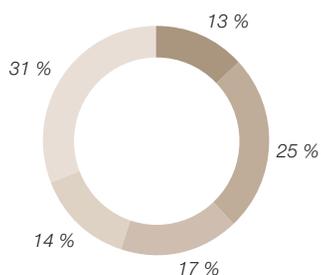
■ En Corée, l'accord signé en avril avec IBK, Industrial Bank of Korea, la 4^e banque du pays, s'est concrétisé par la création d'une joint-venture paritaire qui a reçu courant décembre l'agrément des autorités locales et qui ouvre à SG Asset Management les portes du 4^e marché de la gestion en Asie.

■ En Inde, dont le marché des OPCVM a crû de 20 % en moyenne ces 5 dernières années, SG Asset Management est entrée au capital de SBI Fund

RÉPARTITION DES ACTIFS : UN MODÈLE ROBUSTE ET ÉQUILIBRÉ

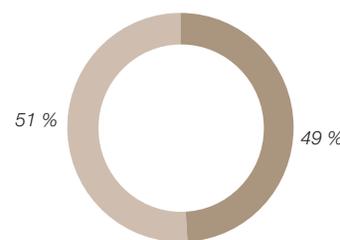
Classes d'actifs

- Alternatif
- Actions
- Diversifié
- Monétaire
- Obligations



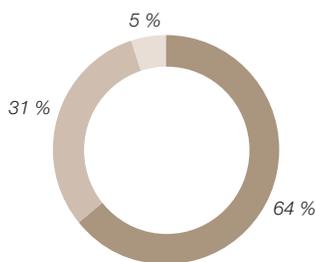
Types clients

- Particuliers
- Institutionnels et entreprises



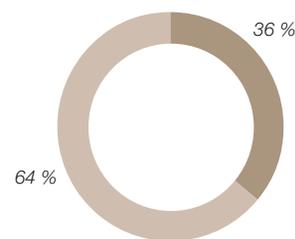
Zones géographiques

- Europe
- États-Unis
- Asie



Fonds de commerce

- Interne au Groupe
- Externe au Groupe



Management, filiale de gestion du premier groupe bancaire indien State Bank of India (SBI) qui compte 105 millions de clients et jouit d'une part de marché de 28 % sur les dépôts.

Ces quatre partenariats reposent sur la même logique ; SG Asset Management apporte ses savoir-faire en matière de recherche, d'allocation d'actifs, de conception de produits et de contrôle des risques ; ses partenaires procurent à l'ensemble des gestions du Groupe de nouvelles capacités de distribution auprès des clients de leurs réseaux. Ces partenariats donnent ainsi à SG Asset Management un accès à près de 350 millions de clients potentiels en Asie, sur un marché qui constitue l'un des relais de croissance pour les années à venir.



SGAM Fund, la synthèse de tous les savoir-faire de SG Asset Management

En 2004, Sogelux, Sicav à compartiments de droit luxembourgeois de SG Asset Management a changé de nom et est devenue SGAM Fund, donnant ainsi un nouvel élan à son développement.

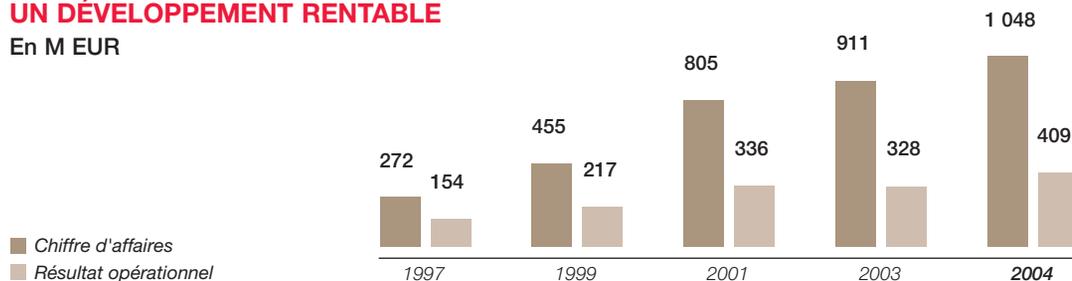
La Sicav a en effet intégré ces dernières années les principales gestions internationales que SG Asset Management a développées dans ses quatre pôles d'expertise mondiaux.

Au travers de 58 compartiments, SGAM Fund propose aux clients d'accéder aux solutions d'investissement les plus novatrices et les plus performantes sur tous les marchés financiers et sur toutes les classes d'actifs (actions, obligations, diversifiées, indicelles, monétaires). SGAM Fund offre de plus une faculté d'arbitrage sans frais d'un compartiment à l'autre et des possibilités de couvrir le risque de change sur les compartiments (parts en euros/dollars/yens).

À fin décembre, les compartiments classés dans les premier et deuxième quarts de leur catégorie pour leur performance sur 3 ans représentaient près de 92 % de l'encours de la Sicav. Fer de lance du développement commercial du Groupe, SGAM Fund est agréé dans 19 pays d'Europe, du Moyen-Orient, d'Asie et d'Amérique. Les actifs gérés atteignent à fin décembre 7 Md USD, soit 2 fois leur niveau de fin 2003.

UN DÉVELOPPEMENT RENTABLE

En M EUR



Gestion privée

Services de gestion de fortune, axés sur l'ingénierie patrimoniale et l'offre de produits d'investissement pour les clients disposant d'au moins 1 M EUR d'actifs financiers ou présentant un fort potentiel.

Développement de la gestion privée

Le développement de la gestion privée s'est traduit en 2004 par une collecte importante (4,9 Md EUR, soit 11 % des actifs gérés à fin 2003) et a été caractérisé principalement par :

- l'intégration réussie des sociétés récemment acquises (Compagnie Bancaire Genève et Banque de Maertelaere, Chase Trust Bank au Japon) et la concrétisation progressive des synergies identifiées de coûts et de revenus ;
- la reprise, après la pause observée du fait de la détérioration de l'environnement financier entre 2001 et 2003, des programmes de recrutement sélectif de conseillers sur les places offrant le meilleur potentiel de développement : les équipes de front offices ont crû de 6 % sur l'année, essentiellement en Asie. Par ailleurs, des plans de croissance organique ont été lancés en France, au Royaume-Uni, au Moyen-Orient, visant à capitaliser sur les plates-formes opérationnelles existantes ;
- une contribution soutenue de la plupart des implantations à la

conquête de nouveaux clients et la valorisation des fonds de commerce.

Croissance du fonds de commerce

Parallèlement, SG Private Banking nourrit également la croissance de son fonds de commerce par :

- la poursuite d'une politique de croissance externe opportuniste et très sélective sur les principaux marchés européens ;
- la mise en valeur de son dispositif et la promotion de son image auprès des autres lignes-métiers du Groupe, de façon à améliorer la prescription de clientèle : à titre d'exemple, un plan d'action spécifique a été mis en place avec la Banque d'investissement ; les relations avec la Banque de détail à l'étranger s'intensifient progressivement, dans le cadre du partenariat interne conclu en 2003.

Réactivité commerciale

Pour soutenir sa croissance, la réactivité commerciale de SG Private Banking constitue un atout majeur :

- la mise à disposition, avec le soutien technique de SG Asset

Développement de l'ingénierie patrimoniale

En France, chaque année, l'équipe pluridisciplinaire de 12 ingénieurs patrimoniaux rencontre près de 500 chefs d'entreprise qui projettent de vendre ou de transmettre leur entreprise. Cette expérience significative, qui s'appuie sur une offre globale, a permis de collecter près de 1 Md EUR en 2004.

STRATÉGIE

- **PROMOUVOIR** un modèle de développement compétitif, centré sur une approche globale des besoins de la clientèle et une offre en architecture ouverte de produits et services innovants.
- **FAIRE** de cette offre le support d'un développement rapide pour que SG Private Banking devienne un acteur de premier plan sur les marchés les plus porteurs, au premier rang

desquels l'Europe et l'Asie où se concentre le dispositif de SG Private Banking.

- **POURSUIVRE** l'optimisation des moyens engagés, de façon à conjuguer gains de productivité et qualité des prestations.
- **ADAPTER**, en la renforçant, l'organisation de SG Private Banking en matière de déontologie et d'audit, de façon à répondre aux nouvelles exigences réglementaires et à se prémunir des risques déontologiques propres à l'activité.

Management, d'une offre élargie de produits de gestion alternative permet désormais de proposer à la clientèle des performances adaptées à ses attentes sur ce type d'investissement, avec des risques maîtrisés ;

- la capacité de conseil très personnalisé, la sophistication et la profondeur de l'offre sont notamment à l'origine d'une audience accrue auprès des chefs d'entreprise souhaitant réaliser leurs actifs professionnels, surtout en France.

Amélioration de la rentabilité et de la qualité de service

Un des objectifs prioritaires est de doter les implantations de SG Private Banking d'organisations et d'outils informatiques plus performants, capables de renforcer encore la compétitivité commerciale du réseau :

- au Royaume-Uni, la centralisation de l'informatique et du traitement des opérations des implantations de Londres, Jersey, Guernesey et Gibraltar permet à SG Hambros d'améliorer sa productivité et de rationaliser ses

futurs investissements ;

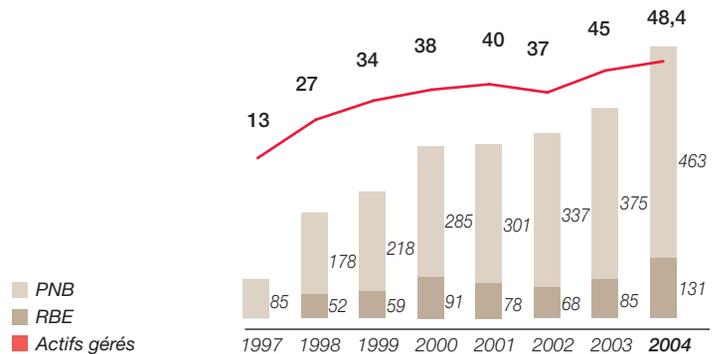
- en Asie, la mise en place d'une plate-forme opérationnelle centralisée à Singapour permet d'unifier, en l'améliorant, la qualité des prestations et répond à l'évolution des attentes de la clientèle. SG Private Banking Asie disposera en 2005 d'une infrastructure très compétitive et pourra ainsi tirer parti de la forte croissance attendue dans la région, notamment en concrétisant plus efficacement des projets ultérieurs de développement *on shore*.

Bien que la performance de la collecte ait été en partie érodée par l'effet de change négatif, la croissance des actifs sous gestion s'est élevée à 3,3 Md EUR (+ 7,4 %). Le résultat brut d'exploitation a atteint 131 M EUR (+ 54 %), sous le double effet d'une croissance rapide des revenus (+ 23 %) et de la maîtrise des coûts (coefficient d'exploitation de 72 %).

Développement des synergies produits

Les relations entre la gestion privée et les autres lignes-métiers du Groupe ont permis notamment à SG Private Banking Suisse de développer la commercialisation de fonds SGAM, de produits structurés, et de proposer des services financiers spécialisés.

ÉVOLUTION DES ACTIFS GÉRÉS



48,4 Md EUR
d'actifs gérés

1 875
collaborateurs

39
implantations
dans **21** pays

Services aux investisseurs

(Global Securities Services for Investors – SG GSSI)

Le marché des titres connaît actuellement d'importantes évolutions et se mondialise. Ainsi, l'accès à distance des opérateurs aux principales places financières est de plus en plus facilité, la séparation des infrastructures de marché entre produits titres et produits dérivés tend à s'estomper, tandis que les places européennes sont engagées dans un processus de consolidation. L'offre traditionnelle des conservateurs de titres doit donc être adaptée en profondeur pour leur permettre d'accompagner leurs clients dans le mouvement engagé.

Une offre de service innovante

En février 2004, face à ces évolutions, la Société Générale a rassemblé les compétences en matière de titres du Groupe au sein de SG GSSI. Elle peut ainsi proposer à ses clients une large gamme de services couvrant l'ensemble du circuit, sur tous les grands marchés internationaux et sur toutes les classes d'actifs. Le métier Titres de la Société Générale regroupe maintenant les expertises développées par Fimat, l'un des premiers courtiers mondiaux sur produits dérivés listés, celles

de la conservation domestique et internationale, du dépositaire d'OPCVM, de l'administration de fonds avec Euro-VL et des services titres aux entreprises.

Une organisation orientée client

SG GSSI est organisée en cinq pôles clients/produits permettant de couvrir les besoins de tout type de clients.

Le pôle Courtier, constitué autour du groupe Fimat, dispose d'une forte capacité d'exécution et de compensation sur tous les marchés, et distribue une gamme complète de services de *prime brokerage* (ensemble des fonctions de courtier, élargies à des services à valeur ajoutée tels que les financements, la gestion des collatéraux, les outils de réconciliation et de *reporting* électroniques...).

Le pôle Investisseurs (*Global Custodian*) propose un service intégré de conservation, de dépositaire et d'administration de fonds sur tous types d'OPCVM et sur toutes les classes d'actifs.

Le pôle Services aux banques d'investissement (*Investment Banking Services*) assure la sous-traitance des opérations de com-

pensation et de règlement-livraison sur les marchés actions pour le compte du groupe Société Générale et d'autres banques d'investissement et *brokers*.

Le pôle Entreprises offre l'ensemble des services titres aux émetteurs, notamment la gestion des plans d'options internationaux et des comptes nominatifs, le service financier des sociétés et la tenue des assemblées générales. La filiale Épargne Services Entreprises assure la tenue des comptes d'épargne salariale.

Le pôle Banque de détail sous-traite l'ensemble des services de conservation à destination des clients particuliers de banques à réseaux ou de *e-brokers*, en s'appuyant sur une plate-forme de traitement multiétablissement performante.

Un modèle d'intégration favorisant les synergies

La création de SG GSSI a permis d'engager un important programme de synergies visant à rationaliser les dispositifs existants et à construire une offre nouvelle de compensation multi-marché et de gestion des risques concernant l'ensemble des instruments négociés.

Euro-VL, un leader français, un développement européen

—
Euro-VL est spécialisée dans les services d'administration de fonds. Implantée en France, au Luxembourg et en Irlande, Euro-VL s'adresse à une clientèle de sociétés de gestion et d'investisseurs institutionnels, et intervient sur tous types d'OPCVM et de portefeuilles, quelle que soit leur domiciliation. Son offre couvre toutes les prestations d'administration et de valorisation, le *reporting* légal, l'assistance en matière de déontologie, la gestion de la vie sociale des sociétés de gestion, les services d'agent de transfert.

STRATÉGIE

- **ÉTENDRE** notre offre mondiale de courtage et de compensation multiproduit, titres et dérivés.
- **CONTINUER** l'expansion européenne des services de dépositaire, de conservation de titres et d'administration de fonds.
- **OFFRIR** à l'international une activité de sous-traitance de services aux banques d'investissement et aux *brokers*.
- **DÉVELOPPER** au niveau international les services aux sociétés émettrices.

Note Aa2 (MQ) par Moody's pour Trustee & Custody Paris
Note CU2 par Fitch Ratings pour Global Custody Paris
Note TR2+ par Fitch Ratings pour Trustee Paris

Un acteur de référence, une qualité de service reconnue

Le pôle Investisseurs se classe au 4^e rang européen et au 10^e rang mondial par la taille de sa conservation : le montant des actifs a fortement progressé pour atteindre 1 115 Md EUR d'actifs fin 2004. Par ailleurs, le nombre d'OPCVM administrés a considérablement augmenté pour s'établir à 2 175 fin 2004.

La qualité du service rendu par le pôle Investisseurs a été régulièrement primée au cours des dernières années. En 2004, il a été nommé "Meilleur *Global Custodian* 2004", à l'issue de

l'enquête annuelle, par le magazine *Global Custodian* et par l'enquête R&M Consultants.

Fimat se classe parmi les trois premiers courtiers de produits dérivés listés en Europe sur l'Eurex et Euronext, parmi les cinq premiers aux États-Unis sur le Chicago Mercantile Exchange et le Chicago Board of Trade, et n° 1 en Australie sur le Sydney Futures Exchange.

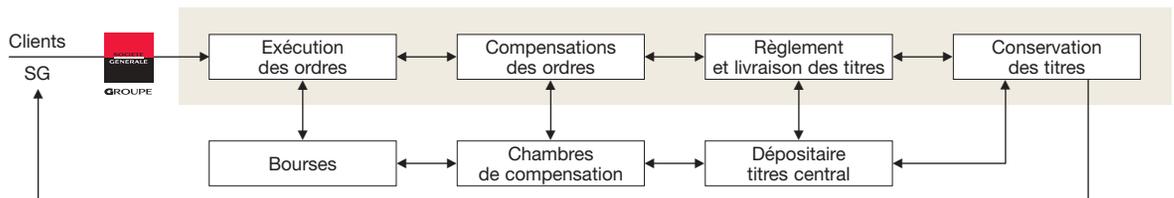
Le pôle Entreprises est n° 1 en France pour la gestion des plans d'options, avec plus de 400 000 détenteurs gérés et n° 2 en épargne salariale, avec 8 000 sociétés clientes et 1 800 000 comptes de salariés gérés.

Fimat, un des leaders mondiaux de l'industrie des dérivés listés renforce ses activités d'intermédiation OTC (1)

Fimat offre à une clientèle internationale d'investisseurs tous les services d'exécution, de compensation et de règlement sur les marchés dérivés listés à travers le monde, ainsi que sur actions et marchés OTC (matières premières, change...). Membre de 44 marchés de produits dérivés et de 13 marchés d'actions, Fimat a traité plus de 600 millions de contrats dérivés, avec une part mondiale de près de 7 % sur les principaux marchés dont le Groupe est membre. En 2004, Fimat a confirmé son positionnement de courtier mondial, avec une offre à forte valeur ajoutée qui inclut le *prime brokerage* et la mise en œuvre de solutions personnalisées adaptées aux besoins de ses clients. La qualité de l'offre Fimat a ainsi été récompensée en 2004 par le prix "*Best Execution – Futures*" (2).

(1) OTC : Over-The-Counter : de gré à gré.
 (2) Prix de la Meilleure Exécution sur les marchés dérivés listés décerné au cours des "Alternative Investment Albourne Awards".

SCHÉMA D'UN ORDRE DE BOURSE



4^e conservateur de titres en Europe, **10^e mondial** avec **1 115 Md EUR** en conservation

7 % de la compensation des produits dérivés listés sur les principaux marchés dont Fimat est membre

7^e courtier sur marchés dérivés listés aux États-Unis (*Futures Commissions Merchant*) - Décembre 2004

Présent sur 25 places financières

Boursorama

Boursorama est une filiale à 71 % de la Société Générale, cotée à Euronext Paris.

Boursorama est un acteur majeur en Europe de la distribution de produits d'épargne financière en ligne avec 228 000 comptes et 3,7 millions d'ordres exécutés en 2004. Boursorama permet aux investisseurs privés de gérer de manière autonome leur épargne en ligne, en mettant à leur disposition toute une gamme de produits financiers (actions, *warrants*, options, *futures*, OPCVM, assurance-vie, *trackers*, obligations, certificats, bons de souscriptions...) et de services (accès aux principales places financières internationales via Internet, logi-

ciel de *trading* (GTS), WAP, téléphone et Minitel).

En France, Boursorama est leader sur ces deux métiers et dispose d'une offre articulée autour de deux marques complémentaires :

- Boursorama.com, portail de référence en matière d'information financière en ligne, bénéficie d'une audience très élevée avec 2,3 millions de visiteurs uniques par mois (source : *SmartAdServer*) ;
- Boursorama Invest, n° 1 du courtage en ligne, fort de 115 000 comptes et 2,6 millions d'ordres exécutés en 2004.

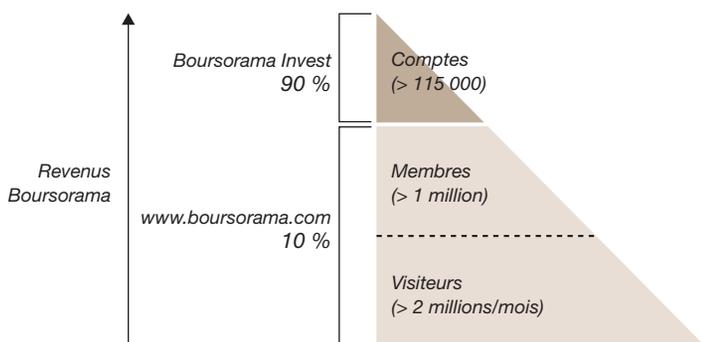
Le tassement du nombre de transactions (-6 %) lié à l'apathie des marchés français a été compensé par le développement de revenus récurrents provenant de l'activité média et au placement de produits financiers. La collecte en assurance-vie s'est accélérée au cours des derniers mois : Boursorama Vie compte aujourd'hui 3 500 contrats (dont 1 750 nouveaux clients) pour un encours total de 102 M EUR (contre 25 M EUR à mi-septembre).

Au niveau international, toutes les entités étrangères du Groupe occupent les places de 3^e ou 4^e

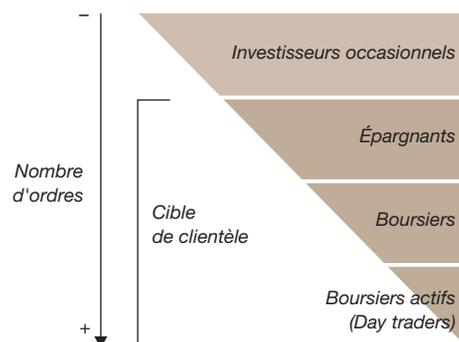
sur leur marché, permettant ainsi à Boursorama de consolider sa position européenne afin de pouvoir saisir les opportunités de développement.

L'exercice 2004 a permis à Boursorama de démontrer sa capacité bénéficiaire pérenne dans un environnement contrasté ainsi que la pertinence de sa stratégie de développement dans l'épargne. Le Groupe anticipe une croissance à 2 chiffres de son activité et une amélioration de son coefficient d'exploitation à niveau d'activité équivalent à celui de 2004.

MODÈLE MÉDIA-ÉPARGNE

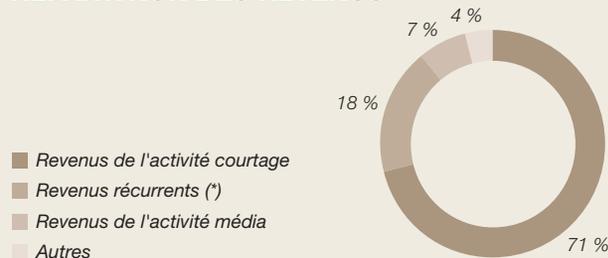


CIBLE DE CLIENTÈLE ÉPARGNE EN LIGNE

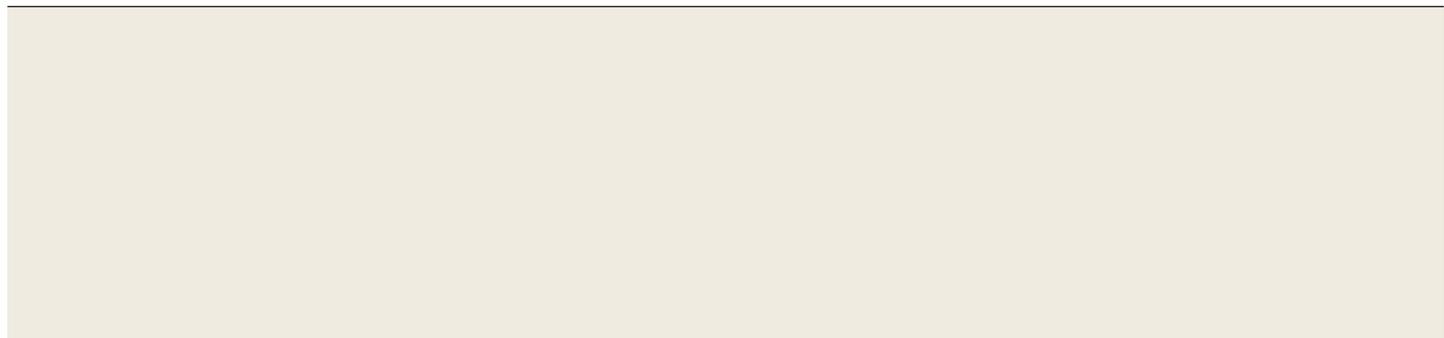


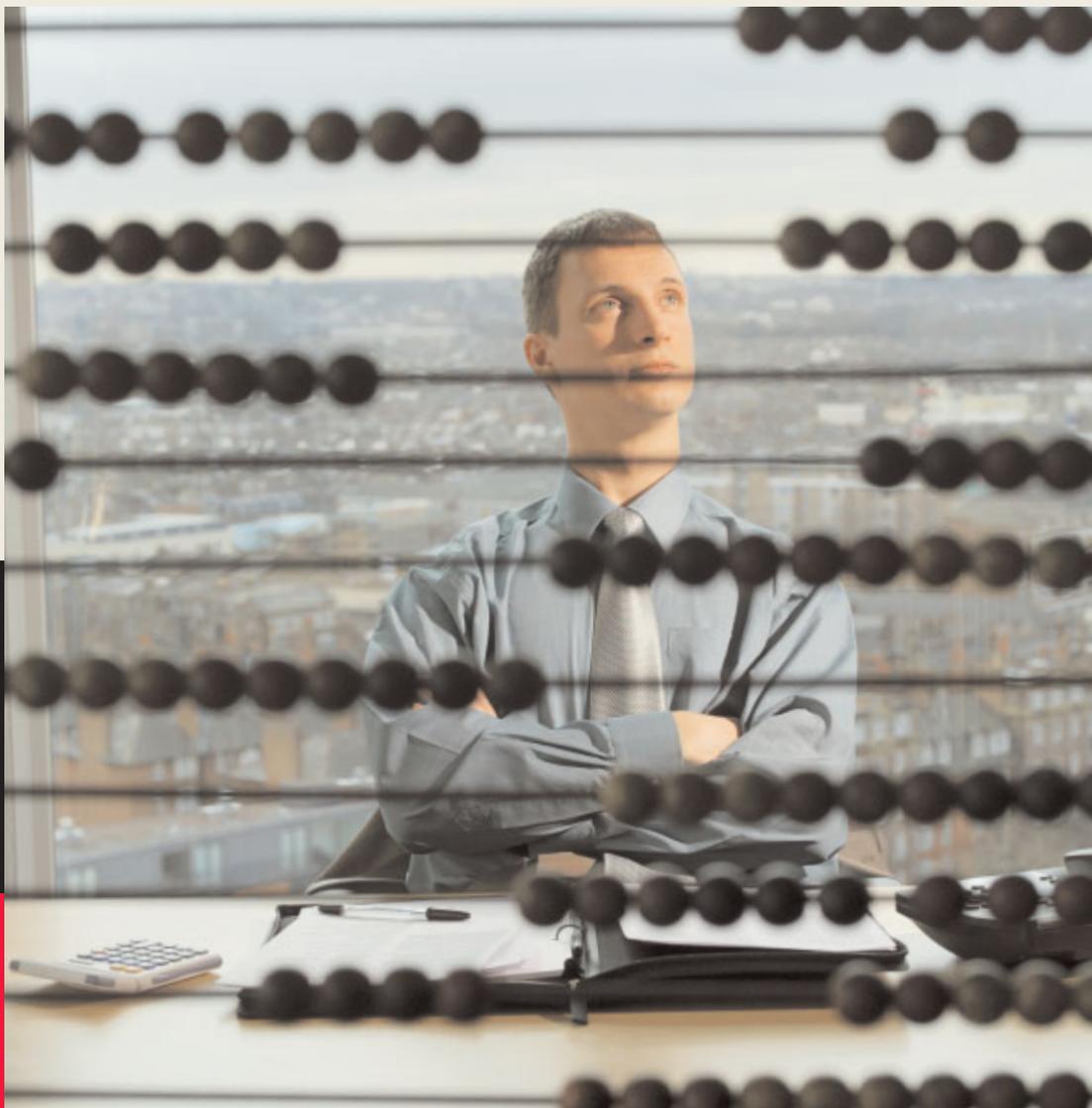
- LEADER FRANÇAIS du courtage en ligne
- DIVERSIFICATION RÉUSSIE vers l'épargne
- RENFORCEMENT EN COURS des positions à l'international
- FORTE PROGRESSION des revenus média

RÉPARTITION DES REVENUS



(*) Dont commissions d'inactivité, revenus d'intérêt et revenus d'épargne.





Stephen Dean

Né en 1968 à Paris, France

Equation (7280), 1995

Acrylique sur boulier

51 x 508 cm

Banque de financement et d'investissement*

En 2004, SG Corporate & Investment Banking (SG CIB) a poursuivi avec succès le déploiement de sa stratégie de croissance profitable.

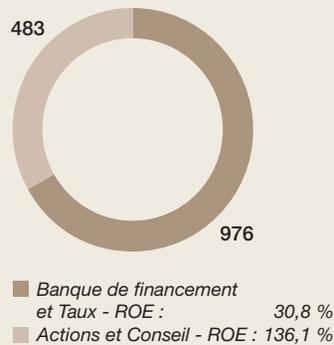
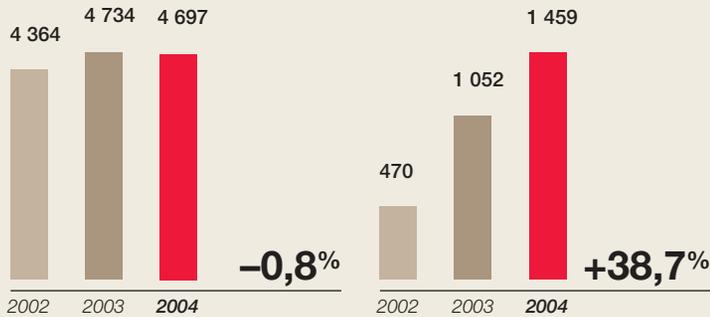
3^e banque

de financement et d'investissement
de la zone euro par le résultat courant
avant impôt

Banque de référence

dans ses 3 métiers cibles :

- les marchés de capitaux en euro
 - les produits dérivés
 - les financements structurés
-



PRODUIT NET BANCAIRE
En M EUR

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
En M EUR

CONTRIBUTION AU RÉSULTAT NET
En M EUR

SG Corporate & Investment Banking, le pôle de Banque de financement et d'investissement du groupe Société Générale, a enregistré une excellente performance en 2004 tant sur le plan financier que sur le plan commercial. Dans un contexte de risque de crédit favorable, SG CIB, avec un résultat net en croissance de 38,7 % et un ROE de 41,4 %, figure parmi les banques de financement et d'investissement les plus profitables en Europe. Dans un marché toujours très concurrentiel, SG CIB a sensiblement renforcé les positions de tout premier plan

qu'elle occupe en Europe sur les marchés de capitaux et conforté son leadership global en produits dérivés et financements structurés.

SG CIB bénéficie de la réussite de la stratégie de "croissance profitable" menée depuis deux ans. Afin de renforcer cette dynamique de croissance sur le moyen terme, SG CIB a mis en place avec succès les démarches permettant d'identifier de nouveaux projets de développement, d'intensifier l'effort en matière d'innovation et d'améliorer son organisation interne.

SG CIB
est **parmi les banques** de financement et d'investissement **les plus rentables de la zone euro**

Présente dans près de
45 pays

9 000
collaborateurs

Banque de financement et d'investissement

COMITÉ EXÉCUTIF DE SG CIB

Jean-Pierre Mustier
Directeur général adjoint,
Banque de financement
et d'investissement

Jacques Bouhet
Directeur général adjoint délégué
de la Banque de financement
et d'investissement

Patrick Soulard
Directeur général adjoint délégué
de la Banque de financement
et d'investissement,
en charge des grandes entreprises
et institutions financières

Thierry Aulagnon
Directeur de la Banque d'investissement
pour l'Europe

Marc Breillout
Directeur de la Dette et du Financement

Kim Fennebresque
Directeur général de SG Cowen

Jean-Pierre Lesage
Directeur financier de la Banque
de financement et d'investissement

Christophe Mianné
Directeur des produits Dérivés
sur Actions et Indices

Jean-Jacques Ogier
Directeur général de SG Amériques

Benoît Ottenwaelter
Directeur délégué à la Direction
des grandes entreprises
et des institutions financières, Banque
de financement et d'investissement

Yves Thieffry
Directeur des Fonctions Support,
Banque de financement
et d'investissement

La stratégie de croissance profitable de SG CIB a continué de porter ses fruits sur les quatre axes de son développement

Développement produits

S'agissant de produits, SG CIB affirme avec force son expertise et son leadership dans ses trois principaux domaines d'excellence.

Marchés de capitaux en euro : l'une des toutes meilleures banques en Europe

Sur les marchés de capitaux en euro, SG CIB progresse, confirmant l'attractivité croissante de son offre de produits de dette, actions ou hybrides vis-à-vis des émetteurs et investisseurs.

■ En Europe, SG CIB se classe parmi les cinq premières banques⁽¹⁾ sur les principaux segments de clientèle et de produits composant les marchés de capitaux de dette en euro, malgré des volumes d'émissions pour les entreprises, inférieurs à ceux enregistrés l'an dernier. SG CIB se classe :

- n° 5 sur toutes les émissions obligataires en euro ;
- n° 4 sur le segment des entreprises ;

- n° 5 pour les institutions financières ;
- n° 2 pour la titrisation ;
- n° 1 pour les CDO (*Collateralized Debt Obligations*) synthétiques gérés ;
- n° 4 pour les EMTN⁽²⁾ structurés en euros ;

• n° 8 pour les crédits syndiqués zone EMEA (*Europe and Middle East Area*).

Sur l'ensemble de ces produits, SG CIB est en net progrès par rapport à 2003 et en progression continue depuis 2001.

Sur les marchés de capitaux en actions, les volumes d'émissions d'actions ont augmenté de façon significative par rapport à 2003, avec un marché primaire stimulé par les programmes de privatisation et les introductions en Bourse de moyenne capitalisation. Dans le même temps, le nombre d'émissions d'obligations convertibles ou échangeables est resté faible. Sur l'ensemble des marchés de capitaux en actions sur la zone EMEA, SG CIB se classe à la 12^e position⁽³⁾.

■ En France, SG CIB occupe la 1^{re} position⁽⁴⁾ :

- en recherche sur actions,
- sur les marchés capitaux en actions,

- sur le marché secondaire actions,
- sur les marchés de capitaux de dette.

La Banque occupe également des positions de premier plan en fusions et acquisitions.

Produits dérivés : des positions de leader confortées

Capitalisant sur son expertise et sa forte tradition d'innovation, SG CIB s'est particulièrement distinguée en 2004 dans le domaine des produits dérivés, utilisés par les clients pour la gestion de leurs risques ou comme des produits d'investissement.

■ Leader mondial incontesté sur les dérivés actions, SG CIB a été reconnue "Meilleure banque de l'année 2004" sur cette activité par les trois publications de référence dans ce domaine⁽⁵⁾. Cette reconnaissance témoigne de la créativité des équipes de dérivés actions et des positions de premier plan que la banque occupe sur tous

(1) Source : IFR/Thomson Financial, décembre 2004 ; EMTN, décembre 2004 ; CréditFlux, septembre 2004.

(2) Euro Medium Term Notes.

(3) Source : IFR/Thomson Financial, décembre 2004.

(4) Source : Extel, juin 2004 ; Euromoney, juillet 2004. Euronext, janvier 2005.

(5) Risk Magazine, janvier 2005 ; IFR, décembre 2004 ; The Banker, septembre 2004.

STRATÉGIE

En 2004, SG CIB a poursuivi sa stratégie de croissance profitable qui s'articule autour de quatre axes :

- DÉVELOPPEMENT produits
- DÉPLOIEMENT géographique ciblé
- APPROCHE commerciale renforcée
- RECHERCHE systématique de synergies de revenus entre activités

les segments de produits ⁽¹⁾. En 2004, SG CIB a continué à développer sa gamme de produits structurés sur actions, indices, paniers d'actions et parts de fonds (Palladium, River Fund Next Level, Trigger, Jet...). Lyxor Asset Management, la filiale de SG CIB spécialisée dans la gestion de fonds structurés, a vu ses encours augmenter de 58,6 % en 2004 par rapport à 2003, pour s'élever à 43,3 Md EUR.

■ SG CIB est l'une des cinq premières banques mondiales sur les produits dérivés de taux, de crédit et de change, comme en témoignent les positions de premier plan qu'elle occupe dans plus de 20 catégories de produits ⁽¹⁾. Sur le change, la récente réorganisation des centres de Paris, Londres, Zurich, New York, Montréal, Toronto, Sao Paulo, Sydney et Tokyo renforce encore nos positions sur le *trading spot* (comptant) et *trading d'options* de change, ainsi que sur la vente de produits de change aux entreprises et aux institutionnels.

■ "Meilleure banque sur les produits dérivés sur le pétrole" ⁽²⁾, SG CIB se classe d'une façon générale parmi les trois premières banques sur plusieurs types de dérivés de matières premières ⁽³⁾.

Financements structurés : consolidation de nos positions mondiales

Dans un contexte de croissance lente dans la zone euro, l'investissement des entreprises est resté faible en 2004, en dépit d'une légère amélioration en fin d'année. Toutefois, malgré ce contexte peu favorable, SG CIB a consolidé ses positions dans l'ensemble de ses métiers de financements structurés :

- sur les financements export, SG CIB a été reconnue leader mondial pour la troisième année consécutive. SG CIB a également été distinguée avec huit "Best Deal of the Year" ⁽⁴⁾ ;
- sur les financements structurés de matières premières, SG CIB est "Meilleur arrangeur" ⁽⁴⁾ pour la seconde année consécutive. Parmi les transactions réalisées par SG CIB dans ce domaine, neuf ont reçu le titre de "Best Deal of the Year" ⁽⁴⁾ ;
- en financements de projets, SG CIB se classe à la 3^e position en Europe ⁽⁵⁾ ;
- sur les financements d'acquisition ou à effet de levier, SG CIB se classe à la 5^e position en Europe ⁽⁵⁾, en net progrès par rapport à 2003.

Déploiement géographique ciblé

Europe

Banque de référence sur le marché français, SG CIB a continué à se développer ailleurs en Europe, en particulier en Allemagne, Espagne, Italie et Royaume-Uni. SG CIB a poursuivi ses investissements et réussi des opérations marquantes.

■ En Espagne, SG CIB conserve les positions de premier plan qu'elle occupait en 2003. Éluée "Best Debt House" ⁽⁶⁾ sur ce marché, SG CIB se classe à la 1^{re} place pour les émissions obligataires en euro et à la 5^e pour les crédits syndiqués ⁽⁷⁾. SG CIB s'est illustrée dans de nombreuses transactions notamment un financement de matériel roulant de plus de 300 M EUR pour une nouvelle ligne de métro de Barcelone, pour lequel SG CIB était la seule banque étrangère mandatée comme arrangeur aux côtés d'établissements financiers espagnols ⁽⁸⁾.

En matière de **produits dérivés**, SG CIB a confirmé pour la septième année consécutive son leadership sur le marché des warrants en Espagne avec 43 %

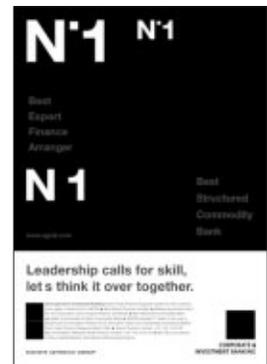
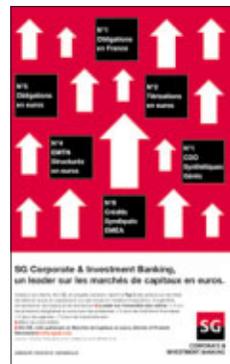
de part de marché en terme de volume.

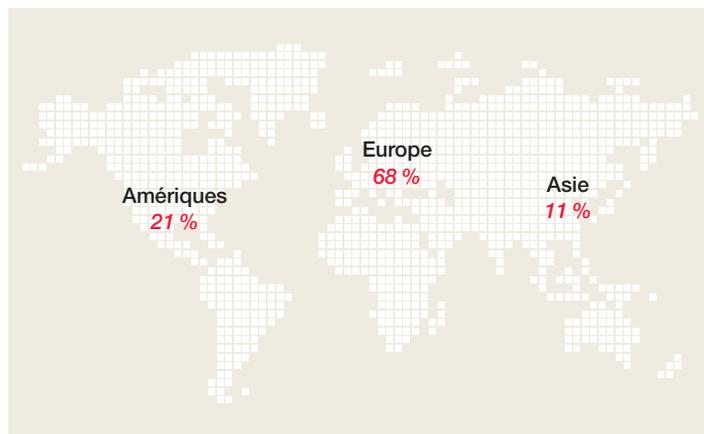
■ En Allemagne, SG CIB se classe à la 3^e place sur les émissions obligataires en euro pour les entreprises, à la 5^e place pour les institutions financières et à la 11^e place pour les crédits syndiqués ⁽⁹⁾. La Banque occupe également de solides positions sur les marchés de capitaux en actions, ce dont témoigne l'émission d'obligations convertibles dirigée par SG CIB pour Linde AG pour un montant de 550 M EUR.

■ En Italie, SG CIB occupe la 12^e place pour les émissions obligataires en euro sur les institutions financières et la 1^{re} position sur les *warrants*, les options sur indice italien et EUROSTOXX 50, les convertibles et *reverse convertibles* ⁽¹⁰⁾. Avec l'obtention du statut

(1) Risk Magazine, septembre 2004.
 (2) Energy Risk Magazine, mars 2004.
 (3) Risk Magazine, septembre 2004 : gasoline (Europe), fuel oil (Singapore), crude (Dubai), Electricity (French Options).
 (4) Trade Finance Magazine, juin 2004.
 (5) IFR/Thomson Financial, janvier 2005.
 (6) Euromoney, juillet 2004.
 (7) IFR/Thomson Financial, janvier 2005.
 (8) Madrid Stock Exchange, décembre 2004.
 (9) IFR/Thomson Financial, janvier 2005.
 (10) Risk Magazine, septembre 2004.

SG CIB : une banque de référence sur les marchés de capitaux en euro, les produits dérivés, les financements structurés.





RÉPARTITION PAR GRANDE ZONE GÉOGRAPHIQUE DU PNB LIÉ AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES EN 2004

de Spécialiste en Valeurs du Trésor (SVT), SG CIB renforce également ses positions sur les émissions d'obligations d'État.

■ Au Royaume-Uni, SG CIB a renforcé sa présence auprès de ses clients. SG CIB a notamment participé au programme de titrisation pour Tubelines, société privée en charge, dans le cadre d'un partenariat public-privé de 28 ans, de la remise à niveau et de la maintenance de plusieurs lignes du métro londonien.

Amériques

Sur un marché très compétitif, SG CIB a poursuivi son développement sur les secteurs d'activité où elle tire profit de son expertise reconnue dans certains domaines (hôtellerie et loisirs, sport et aéronautique) et a renforcé de façon ciblée ses relations avec les grandes entreprises multinationales. De nombreuses transactions illustrent le succès de cette stratégie, dont l'arrangement d'un financement de 5,8 Md USD pour Cemex, l'un des trois premiers groupes de ciment dans le monde, et l'émission de 2,7 Md USD d'ABS (*Asset-Backed Securities* – titres adossés à des créances titrisées) pour

GMAC. En fusions et acquisitions, SG CIB a été conseil de Koch Industries dans le cadre du rachat d'Invista.

En 2004, SG Cowen s'est classée première par le nombre d'émissions d'actions réalisées sur ses secteurs d'activité cible (aérospatiale, défense, santé, media et communication, technologie, etc.).*

Asie-Pacifique

SG CIB a tiré profit de la forte croissance de la zone Asie en 2004 et réalisé de nombreuses opérations marquantes pour sa clientèle locale et internationale, qui témoignent du leadership qu'elle exerce dans cette région sur les produits dérivés et les financements structurés.

En financements structurés, SG CIB a arrangé un crédit de 414 M USD pour Eastern Media Company. La transaction a été nommée "Meilleur financement de l'année en Asie" (1). SG CIB a également financé un projet d'autoroute du consortium australien ConnectEast pour 2,1 Md AUD, transaction élue à la fois "Meilleur

* Source : Equidesk, 31/12/2004.

(1) Asiamoney, décembre 2004.

L'INNOVATION AU SERVICE DES CLIENTS

- **Marchés de capitaux en euro** ■ **MIX & MATCH** : structure innovante mise en place dans le cadre de l'OPA mixte lancée par France Télécom sur Wanadoo et comprenant une introduction en Bourse postérieure de Pages Jaunes
- **DEBT ADVISORY SERVICES** : approche originale de type conseil, appliquée aux problématiques de financement et de structure de bilan des clients de SG CIB
- **TENDANCES** : revue haut de gamme des équipes de recherche actions, crédit, change et taux, économie et matières premières, prix 2004 de l'Union des journalistes et journaux d'entreprises en France.

financement de projet de l'année en Australie" et "Transaction la plus innovante" ⁽¹⁾ de l'année 2004. SG CIB a également été mandatée comme arrangeur d'un crédit de 397 M USD destiné à financer un projet hôtelier à Macao. Cette transaction a été reconnue "Meilleur crédit syndiqué" ⁽²⁾ de l'année.

Sur les dérivés actions, SG CIB a poursuivi son développement en Asie, avec un effort particulier en direction de l'Inde et de la Chine. Sur ce marché, SG CIB a été la première institution financière étrangère à structurer un fonds 100 % capital garanti, lancé par une banque chinoise (Harvest Pu-An Capital Guaranteed Fund).

Approche commerciale renforcée

Créée en 2002, la Direction des entreprises et des institutions financières a continué avec succès de renforcer et coordonner la politique commerciale de SG CIB. Depuis 2003, la part des revenus provenant des clients de SG CIB s'élève de façon récurrente à environ deux tiers du produit net bancaire total et est désormais équilibrée entre les

clientèles entreprises et institutions financières. En deux ans, les revenus commerciaux ont ainsi augmenté de 13 %*, en ligne avec l'objectif à trois ans fixé en 2003.

Recherche systématique de synergies de revenus entre activités

Depuis 2003, des objectifs de synergies de revenus sont fixés annuellement à chaque activité de SG CIB. En 2004, SG CIB a activement poursuivi la recherche de revenus supplémentaires issus de la mise en œuvre de synergies au sein du groupe Société Générale.

De nombreuses transactions et initiatives témoignent du renforcement des coopérations entre activités. À titre d'exemple, la qualité et la proximité de la relation de la Banque de détail avec ses clients, conjuguées à l'expertise technique de SG CIB en matière de financements d'actifs, ont permis à Sitram ⁽³⁾ de bénéficier d'un financement

* À taux de change courant.
 (1) Finance Asia, décembre 2004.
 (2) The Asset, décembre 2004.
 (3) Syndicat Intercommunal des Transports de l'Agglomération Mulhousienne.

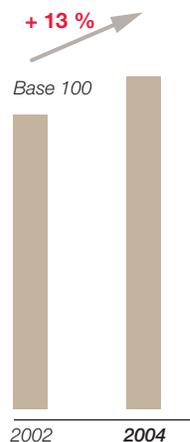
compétitif, innovant, flexible et rapidement mis en place de son matériel roulant.

Dans un autre domaine, SG CIB et la Banque de détail ont renforcé leur structure commune, destinée à fournir à une clientèle de PME des produits de couverture de change et de taux d'intérêt adaptés à leurs besoins.

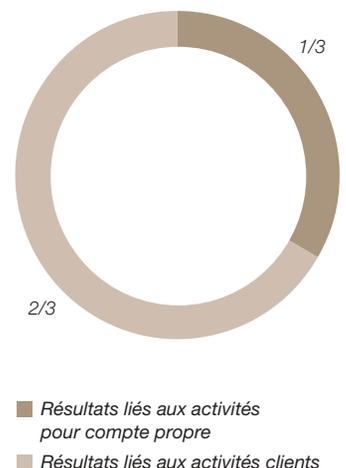
Des risques de crédit et de marché maîtrisés

L'environnement de crédit est resté très favorable sur l'ensemble 2004, permettant à SG CIB d'enregistrer un coût du risque historiquement faible. Dans le même temps, SG CIB a poursuivi la gestion dynamique de son portefeuille de crédit.

PROGRESSION DES REVENUS PROVENANT DES CLIENTS ENTRE 2002 ET 2004



RÉPARTITION DU PNB DES ACTIVITÉS (CLIENTS / COMPTE PROPRE) EN 2004



■ Produits dérivés ■ **ALTERNOVA** : 1^{er} Fonds Commun de Placement destiné aux investisseurs particuliers qui réplique la composition du MSCI Hedge Invest Index ■ **HARVEST PU-AN CAPITAL GUARANTEED FUND** : 1^{er} fonds à capital garanti à 100 % par une banque chinoise, structuré par une banque étrangère ■ **EURO MTS GLOBAL MASTER UNIT** : 1^{er} ETF ⁽¹⁾ répliquant la performance des obligations d'État dans la zone euro.

(1) Equity tracker fund.

■ Financements structurés ■ **SINOSURE** : ZTE Corporation, 1^{er} financement par une banque non-chinoise d'un crédit acheteur garanti par Sinosure, l'agence chinoise de crédit export ■ **PARTENARIATS PUBLICS PRIVÉS** : SG CIB, conseil de l'État français sur l'une des premières applications de ce type de contrat en France ■ **INFRASTRUCTURE INVESTORS** : parmi les premiers fonds européens d'investissement secondaire dans les projets de partenariats public-privé.

S'agissant des risques de marché, le niveau de VaR⁽¹⁾ de SG CIB est resté peu élevé sur l'ensemble de l'exercice et globalement stable par rapport à 2003.

Des démarches originales pour renforcer la dynamique de croissance de SG CIB

Dès 2003, la stratégie de croissance profitable de SG CIB lui a permis de contribuer de façon significative aux résultats du Groupe et d'asseoir son positionnement parmi les principaux acteurs européens de Banque de financement et d'investissement. Pour accélérer et amplifier le déploiement de cette stratégie, SG CIB a entrepris plusieurs démarches participatives qui font appel à l'esprit d'initiative de ses équipes.

Nouvelle série de projets de développement

Pour renforcer son potentiel de croissance, SG CIB s'appuie depuis 2004 sur une nouvelle série de projets de dévelop-

pement destinés à contribuer à sa performance sur le moyen terme.

Dans ce cadre, SG CIB a notamment annoncé sa décision de déployer en Europe son activité de financement à haut rendement, complétant ainsi son offre en matière de produits de dette. Toujours en Europe, le plan de développement de l'activité de financements immobiliers est un autre exemple. En Italie, SG CIB a pour objectif d'adopter l'approche de développement qui a fait ses preuves en Espagne ou en Allemagne. Sur l'axe client, SG CIB intensifie le développement de ses relations avec les institutions financières, améliorant la couverture commerciale de ce segment par des recrutements de haut niveau en Europe et en Asie. Le projet Chine 2008 a également été lancé, avec pour objectif de développer les activités de marché de capitaux et dérivés dans ce pays en pleine expansion.

L'innovation au cœur du développement de SG CIB

L'innovation produits a permis à SG CIB d'occuper des positions de premier plan dans de nom-

breux domaines et demeure un trait distinctif de l'offre et des valeurs internes de la Banque. S'inscrivant dans un programme lancé à l'échelle du Groupe, SG CIB a mis en place une démarche visant à encourager la recherche et la mise en œuvre d'innovations, qu'il s'agisse de nouvelles activités, de produits et services originaux ou de modes d'organisation novateurs.

Amélioration permanente de l'organisation interne

Tout en maintenant une discipline rigoureuse en matière de gestion des coûts, SG CIB a mis en place une démarche originale, destinée à l'amélioration permanente de son organisation interne. Baptisée "Boost", cette démarche s'appuie sur l'optimisation des processus internes et a déjà été appliquée en 2004 à de nombreuses d'activités clés pour le fonctionnement de la banque, telles que la gestion des risques, le recrutement, la gestion des dépenses ou le circuit d'approbation des opérations. L'objectif est de gagner en qualité et rapidité d'exécution, et de libérer des ressources pour les consacrer au développement de l'activité.

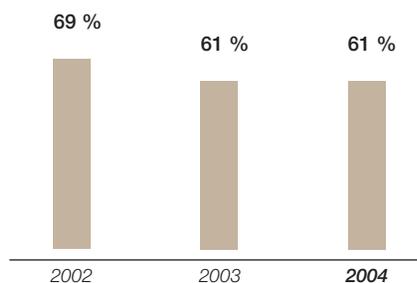
Ces optimisations internes devraient ainsi permettre de faciliter et soutenir l'augmentation du volume d'affaires liée aux objectifs de croissance de SG CIB, tout en maintenant un niveau de coefficient d'exploitation compétitif.

Succès de la stratégie de croissance profitable

La stratégie de croissance profitable mise en place par SG CIB il y a deux ans a continué de porter ses fruits en 2004. Elle a permis à la branche d'associer avec succès performance financière et conquête de parts de marché en Europe, mais aussi aux États-Unis et en Asie. Renforcée en 2004 par de nombreuses initiatives, cette stratégie permet à SG CIB d'assurer un service reconnu par les clients pour son excellence, de garantir une réputation d'employeur de choix pour tous ses collaborateurs et une rentabilité importante pour le Groupe et ses actionnaires.

(1) Value at Risk.

ÉVOLUTION DU COEFFICIENT D'EXPLOITATION (hors coûts de restructuration)







Illustrations

P. 92 : Fondation Antoni Tapies, Barcelone

Pp. 97 et 107 : Harrison & Wolf

Photos

Adagp, Paris 2005 - Jean-Marie Cras - Getty Images - Dieter Kik -
Edouard Legros - Mark Lyon - Patrick Messina - Alistair Overbruck -
Pascal Quennehen - Benoît Roland - Thomas Ruff - Société Générale -
Véronique Védrenne - Philippe Zamora - Yi Zhou - DR.

Création et réalisation

L'Agence Synelog - Paris - 01 53 00 74 29

Impression

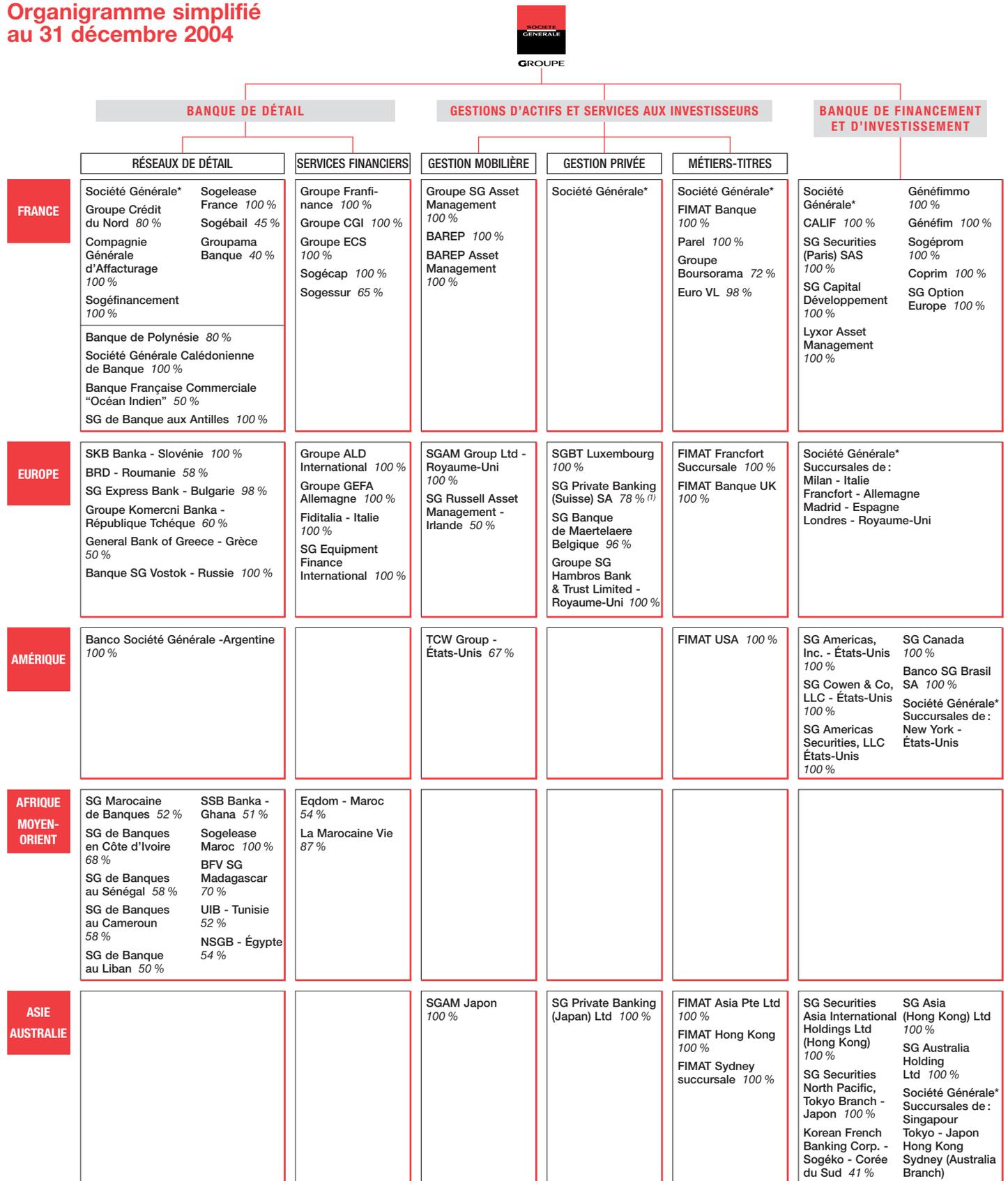
Fot - Lyon

Éléments financiers 2004

Organigramme du Groupe	114
Comptes consolidés	115
Rapport de gestion du Groupe	115
Gestion des risques	133
Ratios réglementaires	150
Rapport du Président sur le contrôle interne et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	153
États financiers consolidés	164
Notes annexes	168
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	209
Comptes sociaux	210
États financiers de la Société Générale	210
Résultats financiers des cinq derniers exercices	215
Tableau des filiales et participations	216
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	224
Informations sur le capital	225
Principaux mouvements du portefeuille titres	233
Activité des principales filiales et affiliées	234
Annexe sur les états financiers consolidés 2004 en référentiel IFRS	241
Rapport particulier d'audit des Commissaires aux comptes	272
ÉLÉMENTS JURIDIQUES 2004	273
Table de concordance	311

Présentation des principales activités du groupe Société Générale

Organigramme simplifié
au 31 décembre 2004



(1) Filiale de SGBT Luxembourg.
* Société-mère.

Remarques :
- Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du Groupe.
- Les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité.

Rapport de gestion du Groupe

Activité et résultats du Groupe

L'environnement de l'année 2004 a été caractérisé par une forte croissance de l'économie mondiale, mais une conjoncture économique incertaine en Europe, des marchés actions sans tendance marquée, une baisse des taux d'intérêt et du dollar. Le volume des opérations financières des entreprises européennes est resté limité, notamment pour les opérations de haut de bilan. En revanche, l'environnement de risque de crédit a été très favorable.

Dans ce contexte, le Groupe réalise de très bonnes performances, avec un résultat brut d'exploitation de 5 449 M EUR sur l'année, en forte hausse de 12,7 % ^{(1)*} par rapport à 2003, et un résultat net part du Groupe de 3 125 M EUR, en progression de 25,4 %.

Le retour sur fonds propres après impôt du Groupe est de 18,9 % en 2004 contre 16,2 % en 2003.

Analyse du compte de résultat consolidé

En M EUR	2004	2003	Variation
Produit net bancaire	16 416	15 637	+ 5 %
Frais de gestion	(10 967)	(10 568)	+ 4 %
Résultat brut d'exploitation	5 449	5 069	+ 7 %
Dotation nette aux provisions	(541)	(1 226)	- 56 %
Résultat d'exploitation	4 908	3 843	+ 28 %
Résultat sur actifs immobilisés	119	397	- 70 %
Résultat des sociétés mises en équivalence	42	43	- 2 %
Éléments exceptionnels	(20)	(150)	- 87 %
Amortissements des survaleurs	(186)	(217)	- 14 %
Charge fiscale	(1 398)	(1 161)	+ 20 %
Résultat net	3 465	2 755	+ 26 %
Intérêts minoritaires	(340)	(263)	+ 29 %
Résultat net part du Groupe	3 125	2 492	+ 25 %
ROE après impôt	18,9 %	16,2 %	

Au cours de l'année, le Groupe a intégré les sociétés suivantes :

- concernant le Réseau de détail à l'étranger : General Bank of Greece (GBG) suite à une prise de participation majoritaire (50,01 %), ainsi que Sogelease Egypt détenue à 61,73 % ;
- concernant les Services financiers : intégration de l'ensemble des activités Equipment Finance et Factoring du groupe norvégien Elcon, ainsi que de Sagem Lease et de Rusfinance.

Le produit net bancaire s'établit à 16 416 M EUR en 2004. Par rapport à 2003, il s'inscrit en hausse de 6 % ^{(1)*} (5 % en données courantes). Les revenus de la Banque de financement et d'investissement sont stables par rapport à 2003, qui constituait une référence élevée ; les revenus progressent dans tous les autres métiers, notamment dans les relais de croissance du Groupe – Réseaux de détail à l'étranger, Services financiers, Global Investment Management & Services (Gestions d'actifs et Services aux investisseurs).

(1) En excluant la plus-value immobilière exceptionnelle de 187 M EUR enregistrée en produit net bancaire au 1^{er} trimestre 2003.

* À périmètre et change constants.

Les frais généraux progressent de 2,9 %* par rapport à 2003, cette évolution reflétant la poursuite d'une politique d'investissement couplée à un strict contrôle des frais de fonctionnement. En données courantes, cette progression s'établit à 3,8 %. Elle intègre notamment l'effet de la croissance externe.

Le coefficient d'exploitation du Groupe s'inscrit en baisse en 2004, à 66,8 % contre 68,4 % ⁽¹⁾ sur 2003.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe progresse de 12,7 % ⁽¹⁾* (7,5 % en données courantes) par rapport à 2003, à 5 449 M EUR.

Sur l'ensemble de l'année, la charge du risque s'inscrit à un très faible niveau, résultant à la fois d'un environnement de crédit favorable et de facteurs propres au Groupe : politique de diversification systématique du portefeuille d'activité, amélioration des techniques de gestion du risque et couverture prudente des expositions à risque. Le coût du risque des Réseaux de détail en France s'établit à 32 points de base des encours en 2004, confirmant l'amélioration structurelle du profil de risque. La Banque de financement et d'investissement enregistre une reprise nette de 60 M EUR sur l'ensemble de l'année, uniquement par reprise de provisions spécifiques sur créances remboursées ou cédées, sans diminution des provisions générales pour risques de crédits.

Au total, le Groupe réalise un très bon résultat d'exploitation de 4 908 M EUR, en hausse de 36,2 % ⁽¹⁾* par rapport à 2003 (27,7 % en données courantes).

Dans un environnement boursier sans tendance marquée ni opération majeure, le résultat sur actifs immobilisés du Groupe s'établit à 119 M EUR sur l'année.

Après amortissement des survaleurs, charge fiscale (taux annuel effectif d'impôt du Groupe : 28 %) et intérêts minoritaires, le résultat net part du Groupe ressort à 3 125 M EUR, en hausse de 25,4 % sur celui de 2003.

Le retour sur fonds propres après impôt du Groupe (ROE) progresse à 18,9 % sur la période, à comparer à 16,2 % l'année dernière.

Le bénéfice net par action est de 7,65 EUR en 2004, en hausse de 26 % par rapport à 2003.

⁽¹⁾ En excluant la plus-value immobilière exceptionnelle de 187 M EUR enregistrée en produit net bancaire au 1^{er} trimestre 2003.

* À périmètre et change constants.

Activité et résultats des métiers

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité sont établis selon les principes du Groupe, afin de :

- déterminer les résultats de chacun des pôles d'activité comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les pôles d'activité retenus correspondent aux trois métiers stratégiques du Groupe :

- les Réseaux de détail et Services financiers ;
- les Gestions d'actifs et Services aux investisseurs ;
- la Banque de financement et d'investissement.

En février 2004, le Groupe a créé une nouvelle direction en charge du métier titres dénommée SG GSSI, couvrant l'ensemble des services sur titres et produits dérivés listés. SG GSSI est rattachée à la branche GIMS – Global Investment Management Services (Gestions d'actifs et Services aux investisseurs). Les comptes sont présentés conformément à la nouvelle structure et les historiques ont été retraités en conséquence.

Les pôles d'activité se caractérisent comme suit :

■ **Les Réseaux de détail et Services financiers**, qui regroupent les réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord, les Réseaux de détail à l'étranger ainsi que les filiales de financements spécialisés aux entreprises (financement des ventes, location d'ordinateurs, location longue durée et gestion de flottes automobiles), les financements aux particuliers et les activités d'assurance-vie et dommages.

■ **Les Gestions d'actifs et Services aux investisseurs**, qui comprennent la gestion mobilière, la gestion privée et Boursorama, ainsi que le métier titres nouvellement créé. Cette dernière direction regroupe donc les activités exercées par Fimat, *broker* du Groupe spécialisé sur les marchés dérivés listés ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale.

■ **La Banque de financement et d'investissement**, qui regroupe deux types d'activités :

- la Banque de financement et Taux dont :
 - la plate-forme *Debt Finance*, qui regroupe des activités de financements structurés (commerce extérieur, financement de projets, financement d'acquisitions, financements immobiliers, ingénierie financière) et les activités de taux, change et trésorerie ;
 - les activités de financement et de trading sur matières premières ;

- la banque commerciale (financements courants des entreprises en particulier) ;
- les activités Actions et Conseil, qui regroupent :
 - les activités actions (marché primaire, courtage, dérivés, *trading*) ;
 - le conseil (fusions-acquisitions) ;
 - le *private equity*.

À ces trois pôles opérationnels s'ajoute le pôle Gestion propre, qui représente notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des branches. À ce titre, lui sont rattachés le coût de portage des titres des filiales et les dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe et l'amortissement des écarts d'acquisition. Par ailleurs, sont attachés à ce pôle les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires et des actifs immobiliers patrimoniaux du Groupe), ainsi que les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles (activités en développement : par exemple Groupama Banque).

Les principales conventions retenues pour la détermination des résultats et des rentabilités par pôle d'activité sont décrites ci-après.

Allocation des fonds propres

■ Le principe général retenu est une allocation des fonds propres correspondant aux exigences moyennes requises par les normes réglementaires durant la période, augmentée de la marge prudentielle correspondant à l'objectif que s'est fixé le Groupe eu égard à l'appréciation du risque afférent à son portefeuille d'activités (soit des fonds propres équivalents à 6 % des engagements pondérés).

■ Les fonds propres sont ainsi alloués :

- pour la **Banque de détail**, en fonction des risques pondérés ; s'y ajoute, pour l'assurance-vie, la prise en compte des exigences réglementaires propres à cette activité ;
- pour l'activité de **Gestions d'actifs et Services aux investisseurs**, les fonds propres alloués correspondent au montant le plus élevé entre, d'une part, l'exigence de fonds propres résultant des risques pondérés et, d'autre part, un montant de trois mois de frais de gestion qui constitue la référence réglementaire dans cette activité ;
- pour la **Banque de financement et d'investissement**, en fonction des risques pondérés et de la valeur en risque des activités de marché. Le calcul des risques de marché est effectué sur la base d'un modèle interne validé par la Commission bancaire pour l'essentiel des opérations ;
- les fonds propres alloués au pôle **Gestion propre** correspondent à l'addition, d'une part, de l'exigence réglementaire relative aux actifs affectés à ce pôle (portefeuille de participations et immobilier principa-

lement) et, d'autre part, de l'excédent (ou de l'insuffisance) des fonds propres disponibles au niveau du Groupe (écart entre la somme des fonds propres normatifs tels que définis ci-avant et la moyenne des fonds propres comptables part du Groupe, après distribution).

Produit net bancaire

Le produit net bancaire de chacun des pôles comprend :

- les revenus générés par l'activité du pôle ;
- la rémunération des fonds propres normatifs qui sont alloués au pôle, qui est définie chaque année par référence au taux estimé du placement des fonds propres du Groupe au cours de l'exercice. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du pôle est réaffectée au pôle Gestion propre.

Frais de gestion

Les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, les frais de structure du pôle, ainsi qu'une quote-part des frais de structure de Groupe, ceux-ci étant par principe intégralement réaffectés aux pôles.

Ne restent inscrits dans la Gestion propre que les frais liés aux activités de ce pôle et quelques ajustements techniques.

Provisions

Les provisions sont imputées aux différents pôles, de façon à refléter pour chacun d'entre eux la charge du risque inhérente à leur activité, au cours de chaque exercice.

Les provisions concernant l'ensemble du Groupe et les provisions pour risques pays sont inscrites en Gestion propre.

Résultat sur actifs immobilisés

Le résultat sur actifs immobilisés enregistre principalement les plus-values dégagées par les pôles sur des cessions de titres, ainsi que les résultats liés à la gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires du Groupe.

Amortissement des survaleurs

L'amortissement des écarts d'acquisition est enregistré dans le pôle Gestion propre.

Charge fiscale

La position fiscale du Groupe fait l'objet d'une gestion centralisée visant à optimiser la charge fiscale de l'ensemble.

La charge fiscale est affectée à chacun des pôles d'activité en fonction d'un taux d'impôt normatif qui tient compte du taux d'imposition des pays dans lesquels sont exercées les activités, ainsi que de la nature des revenus de chacun des pôles.

Synthèse des résultats et de la rentabilité par métier

L'année 2004 s'est caractérisée par une très bonne activité commerciale des réseaux France, par la progression marquée des relais de croissance du Groupe, ainsi que par d'excellents résultats de la Banque de financement et d'investissement.

Compte de résultat par métier

En M EUR	Réseaux de détail		Gestions d'actifs et Services aux investisseurs		Banque de financement et d'investissement		Gestion propre et autres		Groupe	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Produit net bancaire	9 685	8 980	2 266	1 983	4 697	4 734	(232)	(60)	16 416	15 637
Frais de gestion	(6 346)	(5 983)	(1 631)	(1 511)	(2 887)	(2 913)	(103)	(161)	(10 967)	(10 568)
Résultat brut d'exploitation	3 339	2 997	635	472	1 810	1 821	(335)	(221)	5 449	5 069
Dotation nette aux provisions	(589)	(647)	(8)	(13)	60	(510)	(4)	(56)	(541)	(1 226)
Résultat d'exploitation	2 750	2 350	627	459	1 870	1 311	(339)	(277)	4 908	3 843
Résultat sur actifs immobilisés	33	6	2	(10)	16	27	68	374	119	397
Résultat des sociétés mises en équivalence	5	13	0	0	28	17	9	13	42	43
Éléments exceptionnels	0	0	0	0	0	0	(20)	(150)	(20)	(150)
Amortissement des survaleurs	0	0	0	0	0	0	(186)	(217)	(186)	(217)
Charge fiscale	(955)	(805)	(193)	(138)	(449)	(295)	199	77	(1 398)	(1 161)
Résultat net	1 833	1 564	436	311	1 465	1 060	(269)	(180)	3 465	2 755
Intérêts minoritaires	(218)	(187)	(44)	(21)	(6)	(8)	(72)	(47)	(340)	(263)
Résultat net part du Groupe	1 615	1 377	392	290	1 459	1 052	(341)	(227)	3 125	2 492
Fonds propres normatifs	8 022	7 238	721	603	3 523	3 498	4 278	4 020	16 544	15 359
ROE après impôt	20,1 %	19,0 %	54,4 %	48,1 %	41,4 %	30,1 %	-8,0 %	-5,6 %	18,9 %	16,2 %

Rappel : les résultats de Gestion d'actifs et Services aux investisseurs sont présentés conformément à la nouvelle structure de management liée à la création du métier titres (SG GSSI - Global Securities Services for Investors) et intègrent les services titres, Fimat et Boursorama. Les historiques ont été retraités en conséquence.

Réseaux de détail et Services financiers

En M EUR	2004	2003	Variation
Produit net bancaire	9 685	8 980	+ 8 %
Frais de gestion	(6 346)	(5 983)	+ 6 %
Résultat brut d'exploitation	3 339	2 997	+ 11 %
Dotation nette aux provisions	(589)	(647)	- 9 %
Résultat d'exploitation	2 750	2 350	+ 17 %
Résultat sur actifs immobilisés	33	6	x 5,5
Résultat des sociétés mises en équivalence	5	13	- 62 %
Charge fiscale	(955)	(805)	+ 19 %
Résultat net	1 833	1 564	+ 17 %
Intérêts minoritaires	(218)	(187)	+ 17 %
Résultat net part du Groupe	1 615	1 377	+ 17 %
dont :			
<i>Réseau Société Générale</i>	805	738	+ 9 %
<i>Réseau Crédit du Nord</i>	160	140	+ 14 %
<i>Services financiers spécialisés</i>	385	285	+ 35 %
<i>Banque de détail à l'étranger</i>	265	214	+ 24 %
Coefficient d'exploitation (%)	65,5 %	66,6 %	
Fonds propres moyens part du Groupe	8 022	7 238	+ 11 %
ROE après impôt	20,1 %	19,0 %	

Les Réseaux de détail et Services financiers affichent un résultat net en progression de 17 % et une rentabilité sur fonds propres après impôt de 20,1 % contre 19 % en 2003. Ces résultats reflètent les excellentes performances commerciales et financières réalisées en 2004 par l'ensemble des activités.

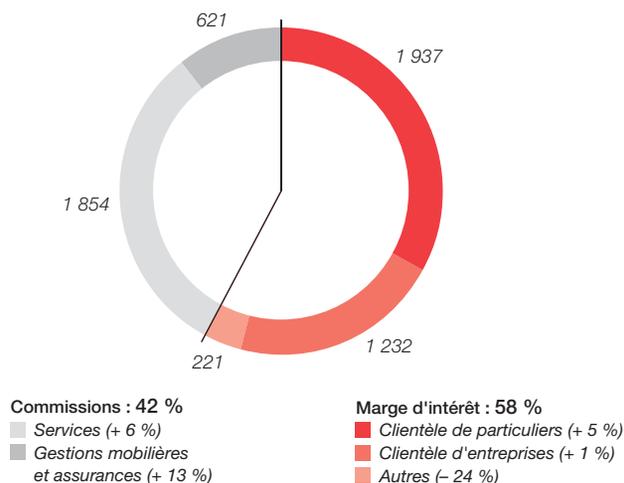
Réseaux France : progression des revenus et rentabilité récurrente

L'environnement du métier de Banque de détail domestique est demeuré peu propice en 2004. Une économie peu vigoureuse et une concurrence rude, alimentée par neuf enseignes nationales, bureaux postaux non compris, n'ont pas favorisé l'activité commerciale. L'étiage historique des taux d'intérêt de marché atteint en fin d'année a continué à peser sur la marge d'intérêt.

Malgré ce contexte, les réseaux Société Générale et Crédit du Nord ont réussi simultanément à poursuivre le développement de leurs fonds de commerce respectifs et à maintenir la croissance de leurs revenus.

En clientèle de particuliers, le nombre de comptes à vue a augmenté de 124 000 sur l'année, soit + 2,2 %, dans un pays bancarisé à près de 100 %.

DÉCOMPOSITION DU PNB 2004 DES RÉSEAUX FRANCE PAR NATURE DE REVENUS



216 millions de contacts ont été enregistrés en 2004, soit une progression de 20 % par rapport à 2003, dont 95 millions via Internet (+ 45 %). L'utilisation des canaux à distance demeure plus marquée dans les réseaux Société Générale et Crédit du Nord que chez les grandes enseignes concurrentes (1).

Les priorités en matière d'épargne et de placements sont allées à l'assurance-vie, qui a enregistré une collecte de 7,3 Md EUR, soit + 17,5 %, à comparer à une tendance globale de marché de + 13 %. 75 000 PERP ont été souscrits dans l'année, avec une qualité de production élevée (montant unitaire moyen de 700 EUR). La production de prêts à l'habitat a atteint 12,8 Md EUR : ce niveau représente une hausse de + 8 % par rapport à la référence historique de 2003, et plus du double du niveau de 2000. L'intensité de la concurrence a exigé un arbitrage attentif entre volume et marge. Entre début 2000 et la fin du deuxième trimestre 2004 (dernière référence publiée par la Banque de France), les encours cumulés des deux marques du Groupe ont progressé à un rythme annuel de 10,4 %, supérieur à celui du marché (+ 8,4 %).

Ce constat vaut également pour les crédits de trésorerie aux particuliers : en 2004, leur encours a augmenté de 7,2 % annuellement, contre 5 % pour le marché.

Un dynamisme comparable a été observé à l'égard des clientèles commerciales. Les deux réseaux ont été attentifs à maintenir leur part de marché en crédits, laquelle a largement progressé depuis janvier 2000. Les encours de crédit progressent de 2,4 % par rapport à 2003, dans un contexte de faible demande de crédits d'investissement et de moindre utilisation des lignes à court terme, du fait de l'aisance de la situation de trésorerie de la plupart des contreparties.

Sur le plan financier, le PNB consolidé des deux réseaux croît de 3,9 % par rapport à 2003.

La hausse de la marge d'intérêt est restée modeste sur l'année (+ 1 % par rapport à 2003). L'impact positif de l'excellente tenue des encours de dépôts à vue (+ 7,1 %) a été compensé, trimestre après trimestre, par l'érosion du taux de marge de leur remplacement provoquée par la poursuite de la baisse des taux d'intérêt de marché à long terme.

Le produit des commissions s'est accru de + 8,1 % sur l'année, avec une solide progression des commissions financières (+ 13,1 %). L'augmentation des commissions de service (+ 6,5 %), plus modeste, incorpore un effet-prix réduit, inférieur à l'inflation. En effet, les deux enseignes ont veillé à conserver le positionnement tarifaire très compétitif mis en valeur par les différents comparatifs publics.

L'adaptation des réseaux se poursuit. L'ouverture de 49 agences Société Générale et de 19 agences Crédit du Nord vise à optimiser la couverture géographique des réseaux des deux enseignes. En parallèle, dans le cadre de la rationalisation de ses dispositifs, le réseau Société Générale poursuit la centralisation de ses back offices : le nombre de dispositifs locaux est ainsi passé de 136 à 111 entre 2000 et 2004.

La hausse des frais généraux est restée maîtrisée (+ 3,2 % sur l'année), en dépit de la poursuite – en ligne avec les objectifs – des investissements de productivité.

Le coefficient d'exploitation est en diminution, à 68,9 % sur 2004, contre 69,4 % en 2003.

Le résultat brut d'exploitation annuel s'élève à 1 823 M EUR, en progression de 5,4 % par rapport à 2003.

Le coût du risque diminue et atteint en base annuelle un niveau de 32 points de base rapporté aux encours contre 37 points de base en 2003.

(1) Source : Operbac 2004.

Le résultat net part du Groupe s'inscrit à 965 M EUR pour l'exercice 2004, en augmentation de 9,9 % sur 2003, et le ROE après impôt atteint 20,3 % en 2004, contre 19,7 % un an plus tôt.

Réseaux de détail à l'étranger : confirmation d'un potentiel de croissance rentable

Les Réseaux de détail à l'étranger constituent l'un des relais de croissance majeurs du Groupe.

Leur développement repose sur quatre principes :

- des investissements ou/et des acquisitions sur des marchés à fort potentiel ;
- des dispositifs de distribution adaptés à chacun des environnements locaux et recherchant la fidélisation à long terme des clients ;
- une stricte maîtrise des risques ;
- un équilibre géographique permettant la répartition des risques.

En 2004, le centre de gravité du pôle a poursuivi son déplacement vers l'Europe : 70 % des revenus générés par le pôle sur l'année proviennent de filiales implantées dans des États membres de l'Union européenne ou candidats à l'entrée dans cette dernière.

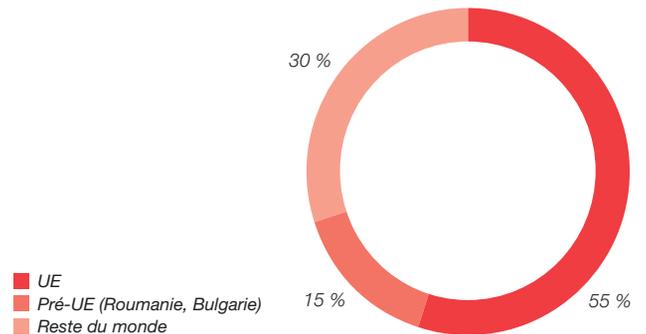
La croissance externe a continué en 2004, avec notamment l'acquisition de 50,01 % de General Bank of Greece et l'augmentation de la participation au capital de la Banque Roumaine de Développement (portée à 58,3 %). À l'inverse, la cession de l'activité de détail en Argentine – marché non stratégique pour le Groupe – a été engagée.

Parallèlement, la croissance organique s'est poursuivie avec un accent particulier dans les filiales européennes (République tchèque, Roumanie, Bulgarie), mais aussi en Russie et en Égypte.

Le fonds de commerce a continué à croître à un rythme soutenu : le Groupe compte désormais 5,4 millions de clients particuliers, dont 4 millions dans les pays européens. L'accroissement net en 2004 s'est élevé à + 458 000 à périmètre constant (+ 10 % par rapport à fin 2003), dont + 292 000 en Europe. Les encours de dépôts et de crédits progressent rapidement, respectivement de 9,1 %* et 13,4 %*, l'augmentation étant très marquée en clientèle de particuliers.

Cette vive dynamique commerciale s'accompagne du souci de la qualité de service : Komerční Banka a ainsi remporté le prix de "Banque de l'année" en République tchèque, attribué lors du concours *MasterCard Bank of the Year*.

DÉCOMPOSITION DU PNB 2004 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Les revenus augmentent fortement de 7,3 %* entre 2003 et 2004 (16,3 % en données courantes). Au total, à 1 979 M EUR, le PNB annuel du pôle représente 12 % de celui du Groupe, contre 6 % en 2000.

L'évolution des frais généraux est restée contenue (+ 3,1 %* par rapport à 2003), alors même que des investissements de croissance et de productivité significatifs ont été engagés (création de nouveaux guichets, mutualisation des infrastructures informatiques et monétiques).

Le coefficient d'exploitation, pénalisé momentanément par l'intégration de la nouvelle filiale grecque, demeure stable à 61,3 % sur l'année.

La charge du risque, à 161 M EUR en 2004, s'inscrit à nouveau à un niveau bas.

En résultante, le résultat d'exploitation progresse de 20,5 % sur l'année.

Le résultat net part du Groupe croît de 23,8 % par rapport à 2003 et le ROE après impôt atteint 33 % en 2004 contre 32,1 % en 2003.

* À périmètre et change constants.

Services financiers : une contribution en croissance

Le pôle des services financiers comprend principalement deux lignes-métiers : **Financements spécialisés** et **Assurance-vie**.

Financements spécialisés

Comme les Réseaux de détail à l'étranger, les Financements spécialisés constituent un axe de développement majeur du Groupe.

Fruit d'une succession d'acquisitions et d'investissements en croissance organique poursuivie en 2004, la ligne-métier est devenue un grand acteur européen diversifié, et en expansion constante. Plus de 60 % des revenus sont générés hors de France. Les trois métiers de Financements spécialisés aux entreprises se positionnent dans les tout premiers rangs européens.

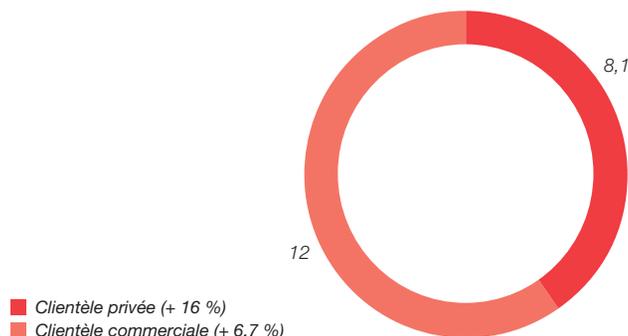
L'activité de crédit à la consommation du Groupe a atteint une taille significative. Le rythme de croissance annuel moyen des revenus a dépassé 26 % depuis l'année 2000. En dépit d'un marché français hésitant, la production en crédit à la consommation a crû de 10 % par rapport à 2003, avec notamment de bonnes performances de Franfinance et de Fidelity. Le contexte de taux d'intérêt bas a favorisé la bonne tenue des marges sur les nouveaux crédits. Les encours ont progressé de 16 % en rythme annuel. Deux développements ont particulièrement marqué l'exercice : le lancement de l'activité en Russie et un accord de principe pour l'acquisition de 75 % de Hanseatic Bank, filiale bancaire de la société de vente par correspondance Otto. L'intégration de Hanseatic Bank, quatrième acteur du crédit à la consommation en Allemagne, doublera les encours de crédit à la consommation du Groupe outre-Rhin.

S'agissant du **financement des ventes et des biens d'équipement professionnels**, SG Equipment Finance a vu sa production en Europe augmenter légèrement en 2004, la bonne tenue des marchés d'Europe de l'Est compensant la faiblesse de la demande dans l'Europe de l'Ouest. L'évolution du coût du risque est restée bien orientée. SG Equipment Finance a poursuivi sa stratégie de croissance au cours de l'année, avec l'acquisition des activités Equipment Finance et Factoring d'Elcon Finans, leader en Norvège.

En **location longue durée de véhicules automobiles**, ALD Automotive a poursuivi en 2004 l'extension de son réseau international, avec la création d'implantations en Suisse, Ukraine, Russie, Roumanie, Slovaquie et dans les pays baltes. Au dernier trimestre, ALD a par ailleurs acquis Fleet Partner Nordic, société suédoise gérant un

ENCOURS DE CRÉDIT 2004 – Variation en % sur 2003

En Md EUR



parc de 2 300 véhicules. Au total, la taille du parc de véhicules gérés, qui atteint 558 000 véhicules à fin 2004 (+9,5 % par rapport à fin 2003), place ALD International au troisième rang européen (n° 2 en termes d'encours).

La production d'ECS, n° 1 européen de la **location et gestion de parcs informatiques**, est en progression de 6 % par rapport à 2003, tirée par l'activité à l'international, notamment en Espagne où a été acquise la filiale locale du groupe Parsys.

Au total, les revenus de la ligne-métier Financements spécialisés augmentent de 7 %* par rapport à 2003 ; le ROE après impôt atteint 18,7 % sur l'année.

Assurance-vie

En Assurance-vie, Sogécap a enregistré sur l'année une collecte en progression de 17 % par rapport à celle, déjà élevée, de 2003, à un rythme supérieur à celui de la moyenne du marché français des filiales bancaires (+ 14 %). En conséquence, sa part du marché des bancassureurs atteint 14,3 % en termes de chiffre d'affaires. Le produit net bancaire annuel de l'assurance-vie progresse de 26 %* par rapport à 2003.

Dans son ensemble, le pôle des Services financiers a dégagé en 2004 un résultat d'exploitation en hausse de 36,5 %, avec un ROE après impôt de 15,6 %, en progression sur celui enregistré en 2003 de 13,4 %.

* À périmètre et change constants.

Gestions d'actifs et Services aux investisseurs : forte hausse de l'activité et des résultats sur l'année

En M EUR	2004	2003	Variation
Produit net bancaire	2 266	1 983	+ 14 %
Frais de gestion	(1 631)	(1 511)	+ 8 %
Résultat brut d'exploitation	635	472	+ 35 %
Dotation nette aux provisions	(8)	(13)	- 38 %
Résultat d'exploitation	627	459	+ 37 %
Résultat sur actifs immobilisés	2	(10)	n/s
Charge fiscale	(193)	(138)	+ 40 %
Résultat net	436	311	+ 40 %
Intérêts minoritaires	(44)	(21)	x 2,1
Résultat net part du Groupe	392	290	+ 35 %
<i>dont :</i>			
<i>Gestion mobilière</i>	234	188	+ 24 %
<i>Gestion privée</i>	92	67	+ 37 %
<i>GSSI + Boursorama</i>	66	35	+ 89 %

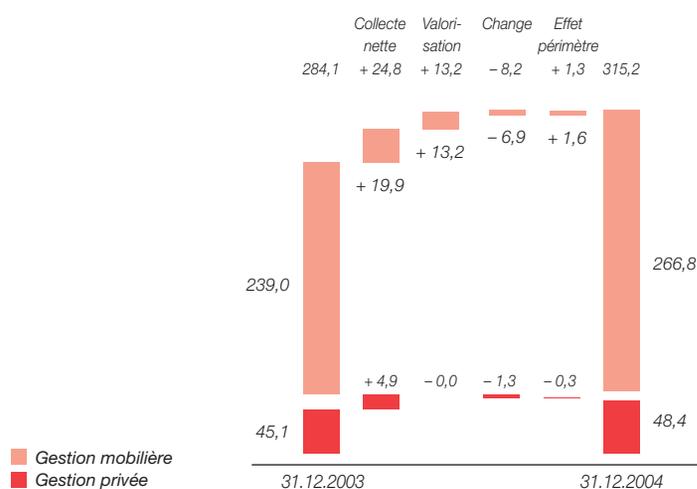
Le pôle Global Investment Management & Services (GIMS) regroupe les activités de gestion mobilière (SG Asset Management), de banque privée (SG Private Banking), ainsi que le métier titres (SG GSSI) et le courtage en ligne (Boursorama).

La dynamique de développement du pôle est forte : la collecte nette atteint le niveau record de 24,8 Md EUR sur l'année, soit un montant plus de deux fois supérieur à celui de l'année dernière. Au 31 décembre 2004, l'encours d'actifs sous gestion atteint 315 Md EUR ; cet encours n'inclut pas les actifs gérés par Lyxor Asset Management (43,3 Md EUR au 31 décembre 2004), dont les résultats sont consolidés dans la ligne-métier Actions et Conseil, ni les avoirs des clients gérés directement par les Réseaux de détail en France (environ 70 Md EUR pour un seuil supérieur à 150 000 EUR). Les actifs en conservation du métier titres progressent quant à eux de 9 % en un an et atteignent 1 115 Md EUR au 31 décembre 2004. Le nombre de lots traités par Fimat en 2004 croît fortement (+ 23 % par rapport à 2003) et s'élève à 600 millions.

Les résultats financiers du pôle sont également en forte croissance en 2004 : le résultat d'exploitation est en hausse de 36,6 % par rapport à 2003, le coefficient d'exploitation s'inscrit en forte baisse de plus de 4 points à 72 % et le résultat net part du Groupe atteint 392 M EUR, en progression de 35,2 %.

ACTIFS GÉRÉS

En Md EUR





Gestion mobilière

Acteur global, SG Asset Management dispose de positions fortes sur les quatre grands bassins d'investissement mondiaux.

En 2004, SG Asset Management a poursuivi sa stratégie de croissance fondée sur le développement d'une offre innovante (gestion alternative et produit à fort alpha notamment) et sur le développement de partenariats structurants : en Asie, SG Asset Management a ainsi renforcé son dispositif grâce à l'acquisition de Resona AM, filiale de gestion d'actifs du cinquième groupe bancaire japonais, aux accords de joint-venture avec le groupe coréen IBK et avec State Bank of India, premier groupe bancaire d'Inde ; au total, avec sa présence en Chine, SG Asset Management a ainsi l'accès direct à 350 millions de nouveaux clients particuliers en Asie.

La compétence de SG Asset Management est reconnue : en France, SG Asset Management a été nommée meilleur *Asset Manager* par les institutionnels pour la deuxième année consécutive⁽¹⁾.

La collecte nette sur 2004, triplée par rapport à celle enregistrée en 2003, s'établit à 19,9 Md EUR, dont 6,7 Md EUR en fonds actions et diversifiés et 3,2 Md EUR sur des supports de gestion alternative ; la contribution de TCW a été particulièrement forte (9,4 Md EUR). Le *cross-selling* entre les différentes plates-formes représente 6,7 Md EUR.

Au total, les actifs gérés par SG Asset Management s'établissent à près de 267 Md EUR à fin 2004, contre 239 Md EUR à fin 2003, malgré un effet change négatif de 6,9 Md EUR.

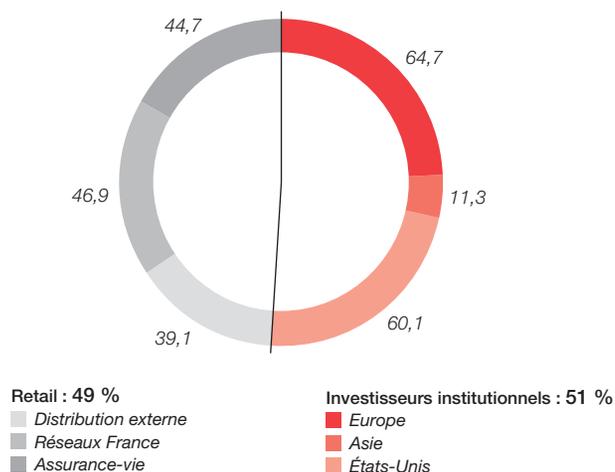
La répartition des actifs entre investisseurs institutionnels et clientèle privée reste équilibrée. Les actifs gérés pour le compte des investisseurs institutionnels s'élèvent à 136,1 Md EUR, soit 51 % des encours. Par ailleurs, la diversification géographique des encours gérés, gage de bonnes résistances aux crises éventuelles des marchés locaux, se poursuit.

La part actions, diversifiés et gestion alternative progresse à 55 % (contre 54 % en 2003). Les encours gérés en gestion alternative représentent 13 % des actifs gérés à fin 2004 contre 12 % en 2003.

Le produit net bancaire affiche une croissance significative de 18,8 %* (15 % en données courantes) par rapport à 2003.

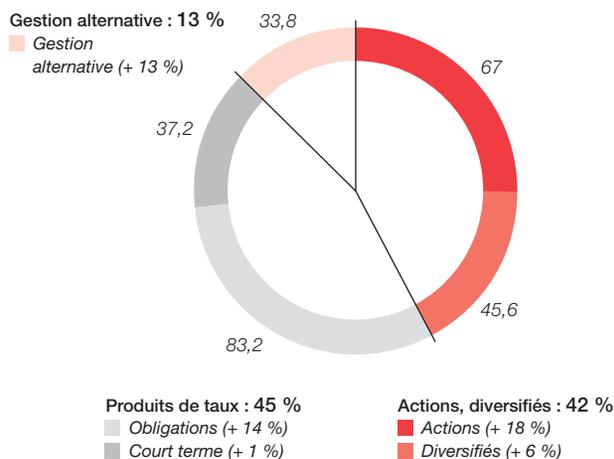
DÉCOMPOSITION DES ACTIFS GÉRÉS PAR TYPE DE CLIENTÈLE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En Md EUR



DÉCOMPOSITION DES ACTIFS GÉRÉS PAR PRODUIT

En Md EUR



(1) Source : Amadéis, février 2005.

* À périmètre et change constants.

La hausse des frais de gestion (+ 13,9 %* par rapport à 2003) reste très inférieure à la croissance des revenus et intègre notamment l'évolution des rémunérations variables liée à la forte augmentation de l'activité.

Le résultat d'exploitation annuel est en hausse de 28,2 %* (25,5 % en données courantes) par rapport à 2003.

Gestion privée

Le développement commercial est resté très soutenu, avec un rythme élevé de collecte nette : + 4,9 Md EUR sur 2004 (correspondant à un rythme de progression de 11 % des actifs gérés).

Au total, les actifs gérés s'établissent à 48,4 Md EUR ⁽¹⁾ à fin 2004, contre 45,1 Md EUR à fin 2003, malgré un effet change négatif de 1,3 Md EUR. On note un fort accroissement des actifs gérés en produits structurés.

Le produit net bancaire de la ligne-métier progresse sensiblement sur l'année (+ 15,8 %* par rapport à 2003, + 23,5 % en données courantes) et, malgré le coût des renforcements commerciaux et des projets informatiques en Suisse et en Asie, la hausse des frais de gestion en 2004 reste limitée (+ 8,7 %* par rapport à 2003, + 14,5 % en données courantes).

Le résultat d'exploitation s'inscrit donc en forte hausse de 30,1 %* (+ 44,7 % en données courantes) par rapport à 2003.

SG GSSI et Boursorama

SG GSSI et Boursorama constituent, aux côtés de SG Asset Management et SG Private Banking, la troisième ligne-métier de la branche Global Investment Management & Services.

Malgré un environnement contrasté, l'activité commerciale est demeurée soutenue. Le pôle Brokers de SG GSSI confirme son excellent positionnement (5,1 % de part de marché mondiale en exécution et compensation sur produits dérivés listés au quatrième trimestre). Le nombre de fonds administrés par le pôle Investisseurs de SG GSSI progresse de 13 % en un an. La stratégie de diversification de Boursorama vers la collecte d'épargne, notamment en OPCVM, est un succès.

Le produit net bancaire de cette ligne-métier progresse sur l'année de 11,5 %* (+ 14,3 % en données courantes) par rapport à 2003.

Les frais de gestion augmentent à un rythme inférieur à celui des revenus (6,5 %* par rapport à 2003, soit 7,9 % en données courantes) alors qu'ils intègrent des dépenses exceptionnelles liées à la mise en œuvre de rationalisations.

Le résultat d'exploitation est multiplié par deux* par rapport à 2003 (+ 36,6 % en données courantes).

(1) Non inclus les avoirs des clients gérés directement par les Réseaux de détail en France (environ 70 Md EUR pour un seuil supérieur à 150 000 EUR).

* À périmètre et change constants.

Banque de financement et d'investissement : une excellente année

En M EUR	2004	2003	Variation
Produit net bancaire	4 697	4 734	- 1 %
Frais de gestion	(2 887)	(2 913)	- 1 %
Résultat brut d'exploitation	1 810	1 821	- 1 %
Dotation nette aux provisions	60	(510)	n/s
Résultat d'exploitation	1 870	1 311	+ 43 %
Résultat sur actifs immobilisés	16	27	- 41 %
Résultat des sociétés mises en équivalence	28	17	+ 65 %
Charge fiscale	(449)	(295)	+ 52 %
Résultat net	1 465	1 060	+ 38 %
Intérêts minoritaires	(6)	(8)	- 25 %
Résultat net part du Groupe	1 459	1 052	+ 39 %
Fonds propres moyens part du Groupe	3 523	3 498	+ 1 %
ROE après impôt	41,4 %	30,1 %	

La contribution de la Banque de financement et d'investissement au résultat net part du Groupe est en forte hausse sur l'année, à 1 459 M EUR (+ 38,7 % par rapport à 2003).

Le ROE après impôt s'élève en 2004 à 41,4 %, contre 30,1 % en 2003.

Cette performance provient d'abord de la politique d'augmentation et de diversification des revenus. C'est dans ce cadre que la Banque de financement et d'investissement a mis en place un plan regroupant plusieurs initiatives de croissance sur des segments porteurs, s'appuyant sur une politique sélective d'embauches.

Cette performance reflète également l'excellence du pôle, à la fois :

- **sur le plan mondial**, trois distinctions majeures ont été attribuées pour 2004 à l'activité des dérivés sur actions par les revues *The Banker*, *IFR* et *Risk Magazine*, et le titre de meilleur arrangeur mondial en financements export et en financements structurés de matières premières a été à nouveau décerné par le magazine *Trade Finance* ;
- **et en Europe**, avec un leadership renforcé sur ses métiers cibles (n° 5 sur le marché de capitaux de dette en euros et n° 1 en Espagne, troisième arrangeur de financements de projets en Europe), comme en France où SG CIB est la première banque sur les marchés de capitaux de dettes et d'actions et n° 1 sur la recherche actions (Extel).

Les frais généraux de la Banque de financement et d'investissement sont en légère baisse par rapport à 2003 : cette évolution reflète le plein effet des plans d'économies achevés en 2003 et la politique de maîtrise des coûts, alors que le pôle poursuit ses investissements ciblés conformément à sa stratégie.

Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à un niveau bas de 61,5 % sur 2004, identique à celui atteint en 2003. Le résultat brut d'exploitation affiche une hausse de 2,1 %* par rapport à 2003 (- 1 % en données courantes).

Dans un contexte de risque de crédit très favorable, la Banque de financement et d'investissement enregistre une reprise nette de provisions de 60 M EUR sur l'année. Très peu de nouveaux dossiers ont fait l'objet de provisionnement ; des reprises de provisions spécifiques ont été effectuées, soit du fait de l'évolution favorable de la situation des contreparties, soit parce que les créances ont été soldées ou cédées dans le cadre de la gestion active du portefeuille de crédits. Il n'a pas été opéré de reprise sur le stock de provisions générales pour risques de crédit constituées aux États-Unis et en Europe.

Les risques de marché sont encadrés : la VaR moyenne annuelle reste à un niveau modéré, à 24,5 M EUR sur l'année (23,7 M EUR en 2003).

* À périmètre et change constants.

Banque de financement et Taux

En M EUR	2004	2003	Variation
Produit net bancaire	2 698	2 870	- 6 %
Frais de gestion	(1 571)	(1 584)	- 1 %
Résultat brut d'exploitation	1 127	1 286	- 12 %
Dotations nettes aux provisions	106	(473)	n/s
Résultat d'exploitation	1 233	813	+ 52 %
Résultat sur actifs immobilisés	18	29	- 38 %
Résultat des sociétés mises en équivalence	27	17	+ 59 %
Charge fiscale	(296)	(173)	+ 71 %
Résultat net	982	686	+ 43 %
Intérêts minoritaires	(6)	(8)	- 25 %
Résultat net part du Groupe	976	678	+ 44 %
Fonds propres moyens part du Groupe	3 168	3 104	+ 2 %
ROE après impôt	30,8 %	21,8 %	

Dans un environnement de marché plus difficile qu'en 2003, les revenus de la **Banque de financement et Taux** sont en léger retrait de -3,1 %* (-6 % en données courantes) par rapport à l'année dernière, qui marquait une référence très élevée. L'activité, tant des

financements structurés que des marchés de capitaux de dette, et les activités commerciales de taux ont été bonnes ; elles ont permis de compenser en partie le recul prévu des revenus de trésorerie, qui restent cependant à un niveau satisfaisant.

Actions et Conseil

En M EUR	2004	2003	Variation
Produit net bancaire	1 999	1 864	+ 7 %
Frais de gestion	(1 316)	(1 329)	- 1 %
Résultat brut d'exploitation	683	535	+ 28 %
Dotations nettes aux provisions	(46)	(37)	+ 24 %
Résultat d'exploitation	637	498	+ 28 %
Résultat sur actifs immobilisés	(2)	(2)	n/s
Résultat des sociétés mises en équivalence	1	0	n/s
Charge fiscale	(153)	(122)	+ 25 %
Résultat net part du Groupe	483	374	+ 29 %
Fonds propres moyens part du Groupe	355	394	- 10 %
ROE après impôt	136,1 %	94,9 %	

* À périmètre et change constants.

Le pôle **Actions et Conseil** progresse significativement en 2004 (+ 8,8 %* par rapport aux revenus de 2003, + 7,2 % en données courantes). La performance des Dérivés sur actions a été remarquable, en progression sur 2003, tant pour l'activité pour la clientèle que pour l'activité pour compte propre. Les métiers de Cash Actions et Conseil ont connu un niveau d'activité satisfaisant sur le marché primaire et une reprise des volumes moyens en secondaire en 2004, mais ont subi la faiblesse du marché des convertibles en France et en Europe par rapport à 2003. Les revenus du quatrième trimestre incluent l'impact positif de la cession du portefeuille de Private Equity Europe.

Gestion propre

En M EUR	2004	2003
Produit net bancaire	(232)	(60) ⁽¹⁾
Frais de gestion	(103)	(161)
Résultat brut d'exploitation	(335)	(221)
Dotations nettes aux provisions	(4)	(56)
Résultat d'exploitation	(339)	(277)
Résultat sur actifs immobilisés	68	374
Résultat des sociétés mises en équivalence	9	13
Éléments exceptionnels	(20)	(150)
Amortissement des survaleurs	(186)	(217)
Charge fiscale	199	77
Résultat net	(269)	(180)
Intérêts minoritaires	(72)	(47)
Résultat net part du Groupe	(341)	(227)

Sur l'année, la Gestion propre enregistre, après amortissement des survaleurs pour 186 M EUR, un résultat net part du Groupe négatif de 341 M EUR.

La politique de réduction engagée sur le portefeuille de participations industrielles a été poursuivie en 2004. Au 31 décembre 2004, la valeur nette comptable du portefeuille s'établit à 1,6 Md EUR (contre 2,6 Md EUR au 31 décembre 2003), faisant ressortir une plus-value latente de 0,3 Md EUR.

Politique financière

L'objectif de la politique du Groupe en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratio Tier one) cohérent avec le statut boursier du titre et la cible de rating nécessaire pour les activités de marché.

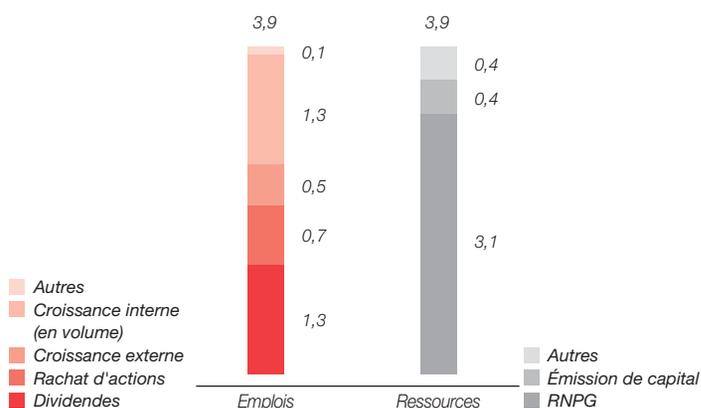
Le niveau des fonds propres "durs" (ratio Tier one) se situe à fin 2004 à 8,5 % et résulte des évolutions respectives des ressources et des emplois de fonds propres sur l'exercice.

■ En ressources :

- le résultat net part du groupe à 3,1 Md EUR ;
- le produit des émissions de capital réservées aux salariés pour 0,4 Md EUR ;
- divers éléments, dont l'amortissement des *goodwills* et la variation des réserves, pour 0,4 Md EUR hors impact des variations du dollar américain.

■ En emplois :

- le financement de la croissance interne : 1,3 Md EUR en 2004, hors effet change reflétant la croissance de l'ensemble des métiers du Groupe ;
- le financement de la croissance externe : 0,5 Md EUR en 2004 ;
- le dividende servi au titre de l'exercice 2004, en augmentation de 32 % par rapport à 2003 (taux de distribution de dividendes de 43 % en 2004) ;
- le montant des rachats d'actions, destinés notamment à compenser l'effet dilutif des émissions de capital réservées aux salariés pour 10,4 millions d'actions rachetées en 2004, soit 0,7 Md EUR.



(1) Le PNB de 2003 intégrait une plus-value immobilière exceptionnelle de 187 M EUR.

* À périmètre et taux de change constants.

Évolutions récentes et perspectives

Dans la continuité des années précédentes, le Groupe aura en 2005 quatre priorités : le maintien de l'équilibre de son portefeuille d'activités et de ses risques, l'élargissement de son fonds de commerce en Europe, la recherche de croissance à long terme et l'amélioration de son efficacité opérationnelle.

Pour parvenir à ces objectifs, le Groupe dispose de perspectives de croissance satisfaisantes dans tous ses métiers, qui lui permettront de continuer à marier rentabilité élevée et préservation d'un profil de risques diversifié et équilibré :

Les réseaux France conforteront leurs positions solides, tout en procédant à des ouvertures d'agences et en bénéficiant de la banque multicanal, mise en place au sein du réseau Société Générale, et de la réussite du modèle de banque régionale de proximité, retenu par le Crédit du Nord.

La Banque de financement et d'investissement mettra à profit son leadership sur les produits dérivés (actions, matières premières, devises et taux), sur les financements structurés et sur les marchés de capitaux en euro pour poursuivre sa croissance dans les pays européens clés et demeurer un des acteurs les plus innovants du marché. Pour ce faire, elle a mis au point un ensemble d'initiatives ciblées (*Turbo Growth Venture 2008*) témoignant de son dynamisme.

Les relais de croissance que sont les Services financiers spécialisés, la Banque de détail à l'étranger et les Gestions d'actifs et Services aux investisseurs continueront à apporter une contribution significative à la croissance des résultats du Groupe. L'accompagnement de leur croissance organique comme la réalisation du maximum de synergies (informatique des implantations de Banque de détail à l'étranger, coordination de l'offre commerciale des Services financiers spécialisés, ventes croisées entre les différentes plates-formes et entités de Gestions d'actifs, etc.) seront poursuivis.

En complément de ces initiatives organiques, les opportunités d'acquisitions et de partenariats continueront à être examinées avec un intérêt tout particulier et en restant très vigilants dans nos critères d'appréciation en matière de risques, de rentabilité et d'intégration.

Dans le même temps, l'efficacité opérationnelle sera régulièrement améliorée grâce à la rationalisation constante et nécessaire des dispositifs et des processus, en front office comme en back office, dans les métiers comme dans les directions fonctionnelles.

Évènements postérieurs à la clôture

Acquisition de 75 % du capital de Hanseatic Bank

La Société Générale a acquis 75 % du capital de Hanseatic Bank, filiale du groupe Otto, pour un montant de 190 M EUR.

Hanseatic Bank sera intégrée dans les comptes du groupe Société Générale début 2005.

Cette transaction s'inscrit dans la stratégie de développement du Groupe dans les Services financiers spécialisés. Suite à cette acquisition, la Société Générale sera parmi les premiers prestataires de crédit à la consommation en Allemagne, avec un encours total de crédit d'environ 2,6 Md EUR.

Cession de la filiale argentine Banco Société Générale Argentine (BSGA)

Le groupe Société Générale a annoncé en novembre 2004 la cession de la BSGA au groupe bancaire argentin Banco Banex SA. Soumise aux approbations réglementaires usuelles, l'opération sera conclue au cours du 1^{er} trimestre 2005.

Analyse du bilan consolidé

En Md EUR au 31 décembre	2004	2003	Variation
ACTIF			
Emplois de trésorerie et interbancaires	26,1	26,0	+ 0,1 %
Crédits à la clientèle	198,9	177,1	+ 12,3 %
Opérations sur titres ⁽¹⁾	245,4	226,0	+ 8,6 %
<i>dont titres reçus en pension livrée</i>	76,8	75,4	+ 2,0 %
Placements nets des compagnies d'assurances	49,0	42,9	+ 14,2 %
Autres comptes financiers	70,5	56,6	+ 24,5 %
<i>dont primes sur instruments conditionnels</i>	32,6	21,4	+ 52,3 %
Valeurs immobilisées	11,2	10,8	+ 3,7 %
Total actif	601,1	539,4	+ 11,4 %
PASSIF			
Ressources de trésorerie et interbancaires ⁽²⁾	162,9	147,1	+ 10,7 %
Dépôts de la clientèle	174,5	160,2	+ 8,9 %
Dettes obligataires et subordonnées ⁽³⁾	18,5	17,3	+ 6,9 %
Opérations sur titres	98,5	92,9	+ 6,0 %
<i>dont titres donnés en pension livrée</i>	61,1	51,7	+ 18,1 %
Autres comptes financiers et provisions	76,9	59,4	+ 29,5 %
<i>dont primes sur instruments conditionnels</i>	34,9	23,7	+ 47,3 %
Provisions techniques compagnies d'assurances	46,8	41,2	+ 13,6 %
Fonds propres et FRBG :	23,0	21,3	+ 8,0 %
<i>Fonds pour Risques Bancaires Généraux</i>	0,3	0,3	-
<i>Intérêts minoritaires</i>	2,1	2,0	+ 5,0 %
<i>Actions de préférence</i>	2,0	2,1	- 4,8 %
<i>Capitaux propres part du Groupe</i>	18,6	16,9	+ 10,1 %
Total passif	601,1	539,4	+ 11,4 %

(1) Y compris les titres reçus en pension livrée, antérieurement classés en emplois interbancaires.

(2) Y compris les TCN émis antérieurement, classés en dettes représentées par un titre.

(3) Y compris les TSDI.

Au 31 décembre 2004, le total du bilan consolidé s'élève à 601,1 Md EUR, en hausse de 11,4 % par rapport au 31 décembre 2003. L'impact de la dépréciation du dollar représente une baisse de 9,2 Md EUR (- 1,7 % du total bilan).

Les principaux changements de périmètre intervenus entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 sont constitués par l'acquisition de 50,01 % de General Bank of Greece et d'Elcon. Ces acquisitions contribuent, à hauteur de + 4,2 Md EUR, à l'évolution du bilan consolidé du Groupe.

Principales évolutions du bilan consolidé

Les crédits à la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2004 à 198,9 Md EUR, en progression de 12,3 % par rapport au 31 décembre 2003 et en hausse de 9,5 % à périmètre constant. Cette évolution traduit notamment :

- la croissance des crédits aux particuliers, tirée par les prêts immobiliers (+ 13,2 %) ;
- la hausse des crédits de trésorerie (+ 19,2 %), aux entreprises (+ 18,2 %) et aux particuliers (+ 8,1 %).

L'encours des dépôts de la clientèle s'élève à 174,5 Md EUR au 31 décembre 2004. Il progresse de 8,9 % par rapport au 31 décembre 2003 et de 7,5 % à périmètre constant. Cette évolution reflète notamment la croissance des dépôts et des comptes d'épargne à régime spécial à vue de la clientèle de particuliers, ainsi que des autres dépôts de la clientèle financière.

Le portefeuille titres s'élève à 245,4 Md EUR au 31 décembre 2004, en hausse de 8,6 % par rapport au 31 décembre 2003 ; l'effet de la dépréciation du dollar est de -6,2 Md EUR. Cette évolution est liée à la hausse du portefeuille d'effets publics (+ 34,3 %) et du portefeuille obligataire (+ 10,3 %).

Les autres comptes financiers, à l'actif comme au passif, progressent sensiblement entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004. Cette progression est due principalement à la hausse des primes sur instruments conditionnels achetés (+ 52,3 %) et vendus (+ 47,3 %).

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 18,6 Md EUR au 31 décembre 2004 contre 16,9 Md EUR au 31 décembre 2003. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- le résultat réalisé sur l'exercice 2004 : + 3,1 Md EUR ;
- l'augmentation de capital réservée au personnel : + 0,4 Md EUR ;
- la distribution du dividende relatif à l'exercice 2003 : - 1 Md EUR ;
- la variation de l'autocontrôle : - 0,7 Md EUR.

Après la prise en compte du fonds pour risques bancaires généraux, qui s'élève au 31 décembre 2004 à 284 M EUR (contre 312 M EUR au 31 décembre 2003), des intérêts minoritaires (2,1 Md EUR) et des actions de préférence (2 Md EUR), les fonds propres globaux du Groupe s'élèvent à 23 Md EUR au 31 décembre 2004.

Ils contribuent à un ratio international de solvabilité de 11,86 % au 31 décembre 2004. La part des fonds propres "durs" (Tier one) représente 8,54 % sur un total de 215 Md EUR d'engagements pondérés, qui reflète la solidité financière du Groupe.

Situation d'endettement du Groupe

La politique d'endettement du groupe Société Générale répond aux besoins de refinancement des activités, tout en assurant deux objectifs principaux. D'une part, le Groupe poursuit une politique active de diversification de ses sources de refinancement, qui en assure ainsi la stabilité : au 31 décembre 2004, la part des ressources clientèle et des ressources issues des activités d'assurance dans le refinancement du Groupe se monte à 221,3 Md EUR (soit 36,8 % du passif du Groupe) ; la part des ressources interbancaires et des ressources issues du refinancement de nos portefeuilles titres se monte à

261,4 Md EUR (soit 43,5 % du passif du Groupe), le reste du refinancement étant constitué des fonds propres, des dettes obligataires et subordonnées et des autres comptes financiers et provisions. D'autre part, la structure du refinancement du Groupe par maturités et par devises permet de maîtriser sa politique de transformation et de réduire son exposition aux risques de variation de change.

Passage aux normes IAS (*International Accounting Standards*)

Principales différences identifiées entre les normes actuellement appliquées par le groupe Société Générale et les normes IFRS (*International Financial and Reporting Standards*) adoptées par le Comité de la Réglementation Comptable Européen (ARC)

L'ensemble des principes comptables appliqués par le Groupe, en conformité avec les règlements 1999-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable est présenté de façon détaillée en Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces principes diffèrent dans certains de leurs aspects de ceux qui devront être appliqués par les sociétés cotées à compter du 1^{er} janvier 2005, conformément au règlement européen publié par la Commission européenne le 19 Juillet 2002. L'Europe a choisi comme référentiel comptable européen les normes IFRS, sous réserve que celles-ci soient validées par le Comité de la Réglementation Comptable Européen.

En conséquence, les différences identifiées à ce stade ne tiennent pas compte des normes IFRS non adoptées par l'ARC, ni des révisions non encore approuvées par l'ARC des normes adoptées, ni des projets encore sous forme d'exposés sondages qui seront publiés par l'IASB (*International Accounting Standards Board*).

Les principales différences identifiées à ce jour entre les normes IFRS validées par l'ARC et les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés du groupe Société Générale, relatifs à l'exercice 2004, sont exposés dans une annexe au rapport annuel, et qui contient :

- les Notes 1 et 2 qui décrivent les options comptables ayant servi de base à l'élaboration de comptes 2004, retraités selon les normes IFRS applicables en 2004 ;
- une note spécifique dédiée aux normes IAS applicables en 2005, avec un exposé des principales différences concernant le traitement des instruments financiers et les opérations relatives aux activités d'assurance.

Organisation du programme d'adaptation du Groupe aux normes IFRS

Le groupe Société Générale a initié début 2002 ses premiers travaux d'analyse des impacts de la mise en place des normes IFRS en Europe. Dès la publication en juillet 2002 du règlement européen confirmant le planning de mise en œuvre, la création de structures projet a été engagée. Un programme de niveau Groupe a été organisé début 2003, afin d'assurer la coordination des différents projets et d'en assurer le suivi au niveau de la Direction générale. Un Comité de pilotage se réunit trimestriellement à cet effet. Le Directeur du programme est rattaché hiérarchiquement au Directeur financier du Groupe.

Le programme prend en charge pour le compte du Groupe l'analyse des normes IAS, leur interprétation, et leur traduction en principes comptables pour le Groupe. Il assure la coordination fonctionnelle (vérification de conformité aux normes IFRS du Groupe) des adaptations de systèmes et de processus, et vérifie la qualité des informations produites par des tests et un processus de certification. Un chantier de conduite du changement a été initié afin de coordonner les actions de formation, de communication et d'adaptation des pratiques.

Le programme regroupe un ensemble de projets, chaque projet étant doté d'une direction de projet et de moyens spécifiques. Des projets ont été créés au niveau de chaque métier, et pour chacune des directions fonctionnelles concernées.

État d'avancement des travaux de mise en place des nouvelles normes

À fin 2003, la plupart des normes IFRS applicables en 2005 avaient donné lieu à une première analyse et à une étude d'impact. Les impacts les plus significatifs sur les systèmes ont ensuite fait l'objet de spécifications, et ont été développés et mis en service en 2004. Les adaptations ont porté à la fois sur les systèmes opérationnels (calcul des données nécessaires à la comptabilisation selon les nouvelles normes), mais aussi sur les systèmes comptables des entités, et de consolidation et de *reporting* du Groupe : le *reporting* est désormais basé sur un nouveau plan de comptes Groupe tenant compte de l'ensemble des normes IFRS (y compris 32 et 39).

L'année 2004 a permis la production, à chaque arrêté trimestriel, de comptes selon le périmètre des normes validées par le Comité de la Réglementation Comptable Européen, et pour lesquelles l'IASB a formulé une exigence de production de comptes comparatifs. Ces comptes sont présentés dans la brochure IAS qui est annexée au rapport annuel.

Les actions de formation générale aux normes IAS engagées en 2003 ont été poursuivies en 2004, et complétées de formations à caractère plus opérationnel. Des formations complémentaires sur les normes 32 et 39 ont aussi été organisées.

Les processus opérationnels ont fait l'objet de tests en grandeur réelle, afin de vérifier le correct fonctionnement des systèmes et le niveau de préparation des équipes.

Le Groupe est désormais en situation de produire ses comptes consolidés 2005 selon les normes IFRS validées par l'Europe.

Une demi-journée de communication spécifiquement dédiée aux IAS a été organisée le 27 septembre 2004, conformément aux recommandations du CESR (*Committee of European Securities Regulators*) et de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), qui préconisent une communication progressive sur les changements induits par les normes IAS.

Gestion des risques

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires sont les suivants :

- **le risque de crédit** (incluant le risque pays) : risque de perte dû à l'incapacité des clients, souverains et autres contreparties de la banque de faire face à leurs obligations financières.
- **le risque de marché** : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité.
- **le risque structurel** : risque de perte lié à l'impossibilité de refinancer le bilan de la banque à des taux raisonnables pour les échéances appropriées.
- **le risque opérationnel** (incluant, entre autres, les risques juridiques et environnementaux) : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou d'événements extérieurs.

La Société Générale cherche en permanence avec des moyens importants, à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités. Ces aménagements ont été opérés dans le respect de deux principes fondamentaux de la gestion des risques bancaires, formalisés par les règlements 1997-02, 2001-01 et 2004-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière :

- une stricte indépendance de la filière risques par rapport aux hiérarchies opérationnelles,
- une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

La Direction des risques, qui dépend directement de la Direction Générale, a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques en place est solide et efficace. Regroupant et intégrant des équipes de modélisation des risques, de maîtrise d'ouvrage informatique, d'ingénieurs-conseils et d'économistes, cette Direction :

- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques de crédit, risques-pays, risques de marché et risques opérationnels ;
- participe à la définition des stratégies commerciales dont la dimension risques est significative et s'attache à améliorer constamment la capacité d'anticipation et de pilotage des risques transversaux ;
- contribue à l'appréciation indépendante des risques de crédit en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux ;
- assure le recensement de l'ensemble des risques du Groupe ainsi que l'adéquation et la cohérence des systèmes d'information risques.

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de la banque est organisée à l'occasion d'un Comité des risques mensuel (Corisq) réunissant les membres du Comité exécutif et les responsables de la Direction des risques.

Ce Comité se prononce en tant que de besoin sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologies de mesure, moyens matériels et humains, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration crédit (par produit, pays, secteur, région, etc.), gestion de crise.

Il est de la responsabilité de chaque Direction (client ou métier) de soumettre toute activité nouvelle, tout produit inédit ou en cours de développement, au Comité nouveau produit de la branche concernée. Ce Comité nouveau produit a pour mission de s'assurer, qu'avant tout lancement, l'ensemble des risques attachés à cette activité ou à ce produit soient dûment compris, mesurés, approuvés et soumis à des procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

Les risques de crédit

L'approbation des risques

L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et de ses sources de remboursement. Elle suppose de recevoir une rémunération qui couvre correctement le risque de perte en cas de défaut.

La prise d'engagement est organisée sur la base de quatre grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse de risque débiteur, de risque de règlement-livraison ou de risque émetteur ;
- la centralisation, sur une direction commerciale unique, des demandes d'autorisations relatives à un client ou groupe-client déterminé ; la désignation au cas par cas de cette direction pilote est destinée à garantir la cohérence de l'approche du risque et la maîtrise permanente du niveau d'exposition susceptible d'être atteint à l'échelle du Groupe sur les clients les plus importants ;
- la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du risque, au sein des lignes commerciales d'une part et de la filière risques de crédit d'autre part ;
- l'indépendance des services d'analyse de risques à tous les échelons de la filière.

À l'égard des institutions financières, la Direction des risques dispose d'un département spécialisé, dont l'objectif est de renforcer l'expertise du Groupe sur ce segment de clientèle en concentrant sur deux pôles, Paris et New York, les fonctions d'analyse de la qualité des contreparties et de validation des limites d'exposition allouées à l'ensemble des implantations et lignes-métiers.

Le Comité des risques procède régulièrement à une évaluation transversale des concentrations existantes ou potentielles dans le portefeuille du groupe Société Générale. La gestion des risques de concentration du Groupe s'appuie sur un ensemble de procédures incluant un système d'encadrement des grandes expositions par grande catégorie de risque, des études de corrélation et des modèles de *stress test* visant à évaluer les pertes potentielles sur un segment de portefeuille en cas de crise.

La Direction des risques propose au Comité des risques les limites de concentration par pays, zone géographique, secteur, produit, type de client, etc. qu'elle juge nécessaires, à un moment donné, pour encadrer les risques transversaux présentant de fortes corrélations.

La fixation des limites pays vise à allouer une capacité d'engagements sur chaque pays émergent compatible avec le risque qu'il recèle et la rentabilité attendue des opérations. Soumise in fine à la décision de la Direction générale, elle repose sur un processus qui fait intervenir les lignes-métiers utilisatrices des lignes et la Direction des risques.

Le Groupe dispose, par ailleurs, de procédures spécifiques pour piloter les situations de crise de crédit qui pourraient intervenir sur une contrepartie, une industrie, un pays ou une région.

Le suivi et l'audit des risques

Chaque entité commerciale du Groupe (incluant les salles de marché) dispose des outils d'information lui permettant de vérifier au quotidien le respect des limites allouées à chacune de ses contreparties.

À ce suivi permanent s'ajoute un contrôle de second niveau exercé à l'échelon des directions commerciales du siège, qui s'appuient à cet effet sur le système d'information communautaire "risques" développé dans la banque au cours des dernières années. Ce système permet aujourd'hui la centralisation en une base de données unique de la quasi-totalité des engagements portés par les entités opérationnelles du Groupe, la consolidation des expositions par contrepartie ainsi que leur rapprochement avec les autorisations ; il constitue par

ailleurs le socle des analyses de portefeuille (par pays, secteur d'activité, type de contreparties...) indispensables à un pilotage actif des risques.

L'évolution de la qualité des encours d'engagements donne lieu à un examen régulier, au moins trimestriel, dans le cadre des procédures d'inscription en "noms sous surveillance" et d'arrêtés des provisions, fondées sur un échange contradictoire entre les directions commerciales et la filière risques. La Direction des risques procède également à des audits d'engagements sur la base de contrôles sur pièces ou dans les différentes entités opérationnelles du Groupe. Ces contrôles sont eux-mêmes régulièrement complétés par les missions de vérification de l'Inspection générale pour le compte de la Direction générale.

Le Comité des comptes du Conseil d'administration de la banque est tenu périodiquement informé des principales évolutions relatives aux méthodes et procédures de gestion des risques ainsi qu'aux besoins de provisionnement. Il examine le rapport relatif aux risques établi au titre de l'article 43 modifié du règlement 1997-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière avant sa communication au Conseil d'administration.

La mesure des risques

Après avoir réalisé à la fin des années 1980 une quantification du risque de contrepartie propre aux opérations de marché, la Société Générale a engagé durant la seconde moitié des années 1990, un important chantier de quantification de l'ensemble de ses risques de crédit dans le cadre d'une approche de la rentabilité de type RAROC (*Risk Adjusted Return On Capital*, Rentabilité du capital ajustée du risque). L'un des buts majeurs recherchés est d'estimer ex-ante les pertes attendues au cours du cycle d'activité sur les opérations de crédit, au moyen de méthodes quantitatives.

Notation interne

En réponse à ce besoin, le Groupe a adopté une échelle de notation interne comparable à celles des agences externes. Elle comprend 22 classes de risques dont trois concernant les contreparties sensibles/défaillantes (correspondant aux encours comptables classés en douteux et douteux compromis).

Le dispositif de notation du Groupe est constitué d'un ensemble de méthodes et d'outils, chacun étant adapté aux spécificités des clients (taille, nationalité, secteur d'activité, ...) et aux caractéristiques des transactions (sûretés, garanties, échéance, type d'opération). Il permet de fournir une estimation de la perte moyenne et du capital par client et par opération.

Les modèles de notation mis en place au sein du Groupe ont été construits à travers un processus de collaboration très étroite entre les experts bancaires (filiales commerciale et risque) et les équipes de modélisation. Ils font par ailleurs l'objet d'une maintenance méthodologique.

Les notations risques sont déterminées à l'origine d'une relation ou d'une opération, puis régulièrement revues et/ou modifiées dès qu'un événement le justifie.

La notation permet de comparer les degrés de risque de différentes opérations de crédit, de déterminer le niveau de délégation applicable et d'analyser les caractéristiques globales du portefeuille.

Elle constitue le fondement de l'analyse RAROC (tarification des crédits, rentabilité de la transaction et de la relation, allocation de capital économique).

Les outils mettant en œuvre les méthodes de notation et de mesure du risque et de la performance ajustée du risque sont aujourd'hui largement diffusés au sein du groupe Société Générale.

Ils sont régulièrement utilisés par les chargés de clientèle et les responsables de risques afin de cerner l'ensemble des déterminants du risque, fixer des limites d'exposition et calculer une rentabilité ajustée du risque.

L'approche notation fait ainsi partie intégrante des processus de décisions et d'encadrement du risque de crédit.

Au niveau portefeuille, une méthodologie intégrant des corrélations entre zones géographiques, industries et notation des contreparties, a été développée en vue d'estimer les pertes potentielles sur la base d'un intervalle de confiance prédéterminé. Ces techniques permettent d'évaluer les pertes exceptionnelles en cas de dégradation importante des conditions économiques.

À l'échelle du Groupe, les outils contribuent à l'analyse de rentabilité du client et à une gestion active du portefeuille d'engagements.

Ils constituent un support pour l'allocation de capital mise en œuvre par la Direction financière.

L'ensemble de ces outils, en cours d'adaptation pour satisfaire aux exigences des futures normes relatives aux fonds propres réglementaires (Bâle II), serviront de base au calcul du nouveau ratio réglementaire.

Analyse du portefeuille de crédit

Encours sur la clientèle de particuliers et d'entreprises

Au 31 décembre 2004, les crédits (bilan + hors bilan, bruts des provisions affectées) accordés par le groupe Société Générale à sa clientèle non bancaire représentent 304 Md EUR (dont 205 Md EUR d'encours au bilan). Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties industrielles représentent 6 % de ce portefeuille.

VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS COMMERCIAUX DU GROUPE AU 31.12.2004

(hors particuliers)

Opérateurs Télécom	4 %	Bâtiment et Travaux Publics	3 %
Administration publique et Éducation	7 %	Bois - Imprimerie - Édition	2 %
Santé - Action sociale	2 %	Industrie textile	1 %
Industrie des biens d'équipement	4 %	Commerce de gros	7 %
Production électricité, gaz, eau	4 %	Commerce de détail	6 %
Construction de moyens de transport	5 %	Restauration - Hôtellerie	2 %
Agro-alimentaire	4 %	Activités financières	15 %
Chimie - Pharmacie	4 %	Services aux entreprises	6 %
Métallurgie - Minéraux	3 %	Activités immobilières	8 %
Production de combustibles et carburants	3 %	Activités associatives et récréatives	3 %
		Services de transports	5 %
		Divers	2 %

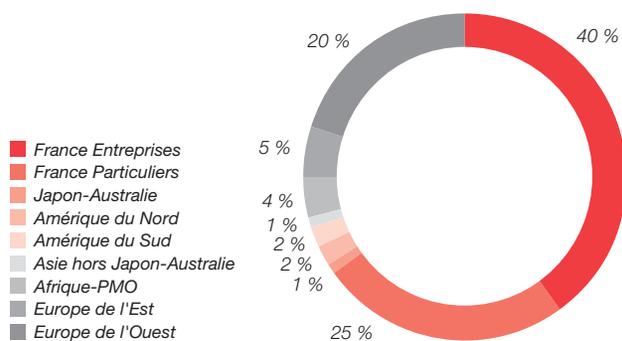
Total engagements bilan + hors bilan : 241 Md EUR

Le portefeuille présente une bonne diversification sectorielle, globalement en ligne avec la structure du PIB mondial. Un seul secteur représente plus de 10 % du total des encours du Groupe (entités financières hors banques) ; il se caractérise par un coût du risque modéré.

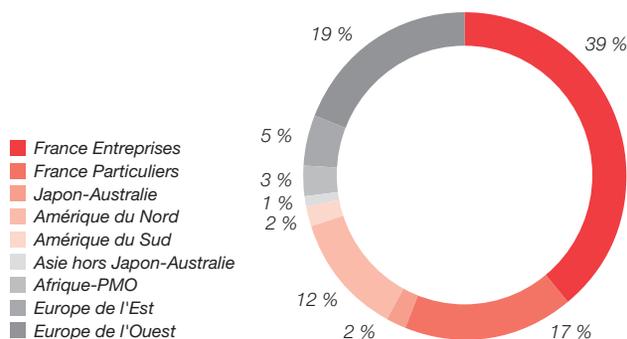


VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS SUR LA CLIENTÈLE NON BANCAIRE DU GROUPE AU 31.12.2004 (y compris particuliers)

■ Engagements bilan (205 Md EUR) :



■ Engagements bilan + hors bilan (304 Md EUR) :



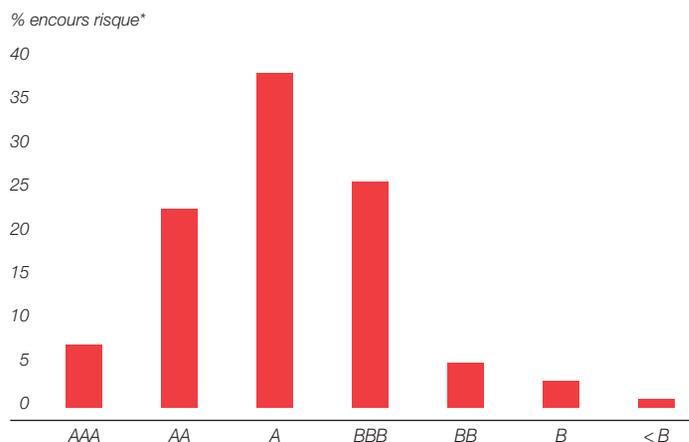
Au 31 décembre 2004, 89 % des encours du Groupe (bilan + hors bilan) sont concentrés sur les grands pays industrialisés. Plus de la moitié des concours sont portés par une clientèle française (39 % sur les entreprises et 17 % sur les particuliers).

Engagements sur les contreparties bancaires

Les autorisations sur les contreparties bancaires et assimilées sont définies à partir d'une cotation interne des établissements et à l'intérieur d'une grille de limites maximales (déclinées par *ratings* et par classes de durée) approuvée par la Direction Générale.

Au 31 décembre 2004, les engagements bancaires bilan (hors titres reçus en pension) + hors bilan s'élevaient à 27 Md EUR (hors risque de livraison et de remplacement).

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DES RISQUES* SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE AU 31.12.2004



Équivalent S & P du *rating* interne

* Risque débiteur (y compris risques émetteur) et risque de remplacement hors encours douteux.

Les risques sur la clientèle bancaire se concentrent très largement (à 91 %) sur des établissements classés par les agences de *rating* en catégorie *Investment Grade*. L'exposition sur les établissements *non Investment Grade* concerne principalement des réserves auprès de banques centrales de pays où la Société Générale est implantée pour son activité de détail. Pour le reste, l'exposition est très divisée et exclusivement à court terme. De fait, le coût du risque de la Société Générale sur ses contreparties bancaires demeure structurellement très faible.

Encours sur pays émergents

Les encours du Groupe sur pays émergents sur clientèle de particuliers et d'entreprises sont encadrés par des limites validées une fois par an par la Direction générale. Excluant désormais les pays ayant rejoint l'Union européenne au 1^{er} mai 2004, ils représentent moins de 7 % du portefeuille de crédits.

Au 31 décembre 2004, près de 60 % (7,4 Md EUR) des encours non couverts concernent la Banque de détail – caractérisée par une importante division des risques – le reste correspond aux activités de la Banque de financement et d'investissement.

■ Banque de détail

Au titre de la Banque de détail, la part des encours nets du Groupe, hors pays ayant rejoint l'UE, s'élèvent à 7,4 Md EUR au 31 décembre 2004, contre 6,3 Md EUR en 2003. Ce montant inclut les engagements par signature et tient compte de l'intégration en 2004 de Société Générale Yugoslav Bank A.D. (impact : 0,2 Md EUR). Par ailleurs, un encours de 1,1 Md EUR est couvert par des provisions spécifiques. Le portefeuille se répartit entre quinze pays, situés dans quatre zones géographiques (Europe de l'Est, Bassin méditerranéen, Afrique francophone, Amérique latine). Les engagements correspondants sont en majorité exprimés en monnaie locale et refinancés localement.

ÉVOLUTION DES ENCOURS NON BANCAIRES SUR PAYS ÉMERGENTS*

(y compris nouvelles acquisitions) - Banque de détail

En Md EUR	31.12.2003	31.12.2004
Particuliers	1,7	2,1
Entreprises	4,6	5,3
Total	6,3	7,4

* Bilan + hors bilan, net des provisions spécifiques.

De plus, les engagements sur les pays adhérents à l'Union Européenne depuis le 1^{er} mai 2004, non repris ci-dessus, représentent 9,4 Md EUR à fin 2004 (contre 8,1 M EUR en 2003).

■ Banque de financement et d'investissement

Au titre de la Banque de financement et d'investissement, la part des encours du Groupe, non couverte par des provisions spécifiques ou par des couvertures (OPACE, gage espèces) représente 5,3 Md EUR au 31 décembre 2004 (dont près de 50 % sur des pays classés *Investment Grade*) hors pays ayant rejoint l'UE au 1^{er} mai 2004, en hausse par rapport au 31 décembre 2003 (4,8 Md EUR).

ÉVOLUTION DES ENCOURS NON BANCAIRES SUR PAYS ÉMERGENTS*

Banque de financement et d'investissement

En Md EUR	31.12.2003	31.12.2004
Risque pays atténué**	2,2	2,1
Risque pays standard	2,6	3,2
Total	4,8	5,3

* Bilan + hors bilan, net des provisions spécifiques et des couvertures (OPACE, gage espèces)

** Opérations pour lesquelles la structure de la transaction atténue le risque pays sans le supprimer (préfinancement export avec paiement off shore, assurance du risque politique, participation à des financements par des Institutions Financières Internationales).

Par ailleurs, les encours couverts par des provisions spécifiques s'élèvent à 0,3 Md EUR.

Les engagements net de provisions sur les pays ayant rejoint l'UE, non repris ci-dessus, représentent 0,3 Md EUR au 31 décembre 2004 et 0,4 Md EUR au 31 décembre 2003.

Couverture des risques de crédit et provisions

Gestion du portefeuille de crédits

■ Organisation

Au sein de la Banque de financement et d'investissement, un département de gestion du portefeuille de crédit a été mis en place depuis cinq ans. Il a pour mission, en collaboration étroite avec la Direction des risques et les métiers, de réduire les concentrations excessives figurant dans le portefeuille et d'apporter une réponse rapide aux détériorations de qualité de crédit qui peuvent affecter le portefeuille. Les concentrations sont mesurées à l'aide du modèle interne de la banque et, pour les expositions les plus importantes, des limites individuelles de concentration sont établies. Les dépassements de limites sont gérés dans le temps via une conjonction de réductions organiques des expositions et de couverture sur le marché secondaire et/ou cessions d'actifs.

■ Utilisation des dérivés de crédits

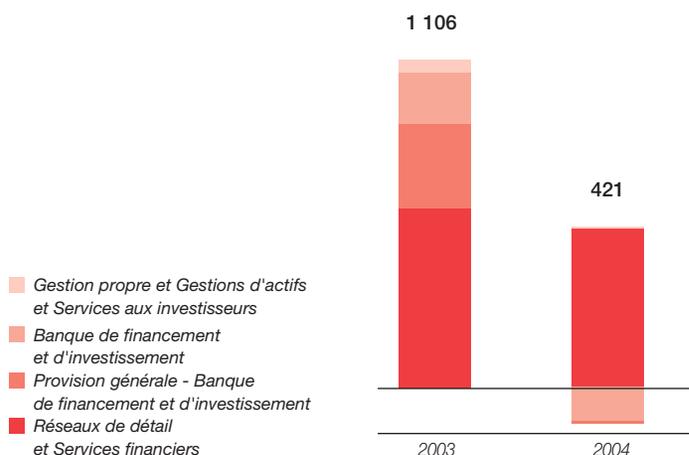
Le Groupe utilise les dérivés de crédits dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits (*portfolio management*) où ils permettent principalement une gestion de la concentration de nos encours de crédits corporate. Cette activité permet de réduire les expositions sur certaines contreparties.

Les montants notionnels des dérivés de crédit achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés au niveau du hors bilan parmi les engagements de garanties reçus. Les positions sont à ce jour quasi exclusivement acheteuses de protections. En position nominale, le montant des *Credit Default Swaps* (CDS) acquis à fin décembre 2004 s'élève à 6,5 Md EUR avec une maturité résiduelle moyenne de 2,9 ans (positions acheteuses de protection).

Provisions pour risques de crédit au 31 décembre 2004

La charge nette du risque commercial (hors litiges) du groupe Société Générale au titre de l'exercice 2004 s'élève à 421 M EUR, contre 1 106 M EUR au 31 décembre 2003 soit une baisse de 62 %.

ÉVOLUTION DU PROVISIONNEMENT DU GROUPE EN 2004 (hors litiges)



Le coût du risque (hors litiges) du Groupe en 2004 s'inscrit par conséquent en baisse, à 20 points de base, contre 59 points de base en 2003.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse de la charge sur risques avérés sur la banque de financement : peu de nouveaux dossiers provisionnés et des reprises de provisions spécifiques sur créances remboursées ou cédées.

Il n'y a pas eu en 2004 de mouvement significatif affectant le niveau des provisions générales.

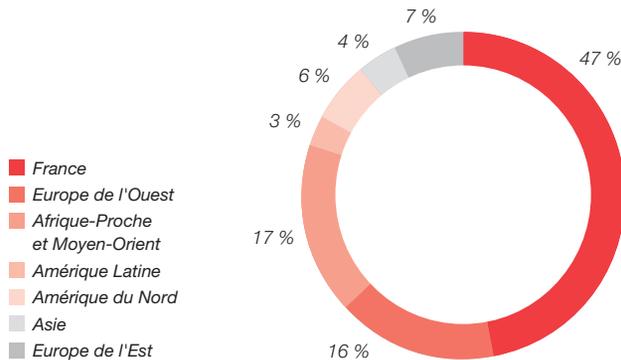
■ Provisions sur risques de crédit

Le provisionnement de nos risques de crédit s'applique principalement à des créances douteuses et litigieuses. Le montant de ces créances s'élève à 10,3 Md EUR au 31 décembre 2004.

Ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 7 Md EUR au 31 décembre 2004.

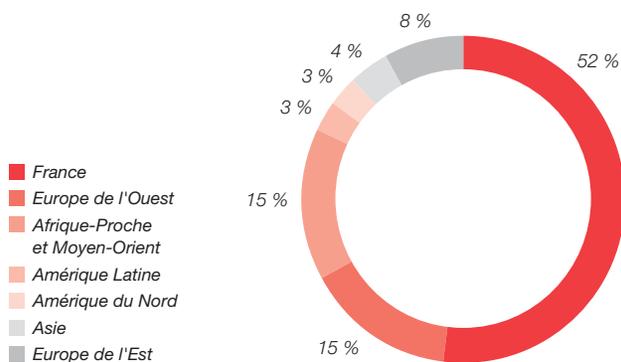
En tenant compte du stock de provisions spécifiques, du stock de provisions risques-pays et de provisions générales (8,0 Md EUR au total), les créances douteuses et litigieuses du Groupe sont couvertes à 77 %.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES AU 31.12.2004



Total créances douteuses et litigieuses : 10,3 Md EUR

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU STOCK DE PROVISIONS SPÉCIFIQUES AU 31.12.2004



Total stock de provisions spécifiques : 7,0 Md EUR

Provisions générales sectorielles et risque-pays

Le montant des provisions générales sectorielles (hors provisions risques-pays) pour l'ensemble du Groupe s'élève à 572 M EUR au 31 décembre 2004 contre un stock de 558 M EUR à fin 2003.

Au-delà du provisionnement habituel des risques de crédit, la banque dispose d'une provision générale risques-pays destinée à couvrir son exposition sur pays émergents. Au 31 décembre 2004, cette provision s'établit globalement à 432 M EUR.

Hedge funds

La croissance des actifs gérés par les *hedge funds* a été particulièrement vive au cours des deux dernières années. Dans ce contexte, la Société Générale a accru ses relations avec les *hedge funds*. Ceux-ci sont en effet devenus des intervenants majeurs de marché et sont donc des clients importants de nos lignes-métiers transactionnelles, en même temps que supports à des produits de gestion vendus à notre clientèle d'investisseurs.

Cette clientèle génère des risques spécifiques en raison de l'absence de réglementation entourant leur activité, et de la corrélation forte entre risques de crédit et risques de marché. Afin de maîtriser ces risques, la Société Générale a adopté un dispositif spécifique de contrôle reposant sur trois éléments :

- Une méthodologie de stress test pour calculer les risques de marchés et de financement garantis par des parts de *hedge funds*.
- Un processus de *due diligence* et de suivi des performances des fonds réalisés par des équipes de différents secteurs de la Banque bénéficiant de contacts à des niveaux variés chez les *hedge funds*, mais opérant selon des procédures et modalités validées par la Direction des risques.
- Une centralisation par la Direction des risques des expositions prises avec chaque *hedge fund* et un suivi quotidien des risques de contrepartie et de marché.

Les activités réalisées par l'ensemble des entités du Groupe sur le secteur des *hedge funds* sont encadrées par deux limites globales fixées par la Présidence :

- Une limite exprimée en crédit VaR encadrant le risque de remplacement.
- Une limite en *stress test* encadrant les risques de marché et de financements à des *hedge funds*, garantis par des parts de fonds.

Les risques de marché

Organisation

L'organisation du contrôle des risques de marché fait l'objet d'aménagements continus visant à harmoniser les dispositifs de suivi au sein du Groupe et à garantir l'indépendance du contrôle par rapport aux hiérarchies opérationnelles.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de front office, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante : le Département risques de marché de la Direction des risques, en charge notamment :

- du suivi quotidien, indépendamment du front office, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- du développement des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les centres opératoires, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du *reporting* des risques de marché du Groupe.

Sur proposition de ce Département, le Comité des risques du Groupe fixe les limites d'intervention par nature d'activité et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants des front offices, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec les front offices ;

- la vérification quotidienne des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

S'agissant des principales salles de marché en France ou à l'étranger, ces agents, contrôleurs des risques de marché spécialisés, sont placés sous l'autorité hiérarchique directe de la Direction des risques.

Les méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché

L'évaluation des risques de marché à la Société Générale repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 %, conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- les limites complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...), qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les limites opérationnelles utilisées au front office. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress test*.

La Valeur en Risque à 99 % (VaR)

Cette mesure a été développée à compter de fin 1996. Elle fait l'objet d'amélioration continue, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre suivi en VaR. La quasi-totalité des risques de marché pris par le Groupe sont suivis en VaR et, en particulier, ceux afférents aux activités et aux produits les plus complexes. Seules quelques entités n'ont pas été intégrées dans le processus VaR, et les risques de marché qui s'y trouvent sont des risques résiduels.

Les risques de taux ou de change résultant des activités de Banque de détail ou de Banque commerciale sont inclus dans ce périmètre de suivi en VaR dans les cas où ces risques sont transférés aux départements en charge des activités de marché.

La méthode retenue est celle de la "simulation historique", qui présente notamment la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés et les phénomènes de distributions non normales des variations des paramètres de marché. Elle repose en effet sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risque représentatifs du risque des positions de la Société Générale (taux d'intérêt, cours des

actions, de change et de matières premières, volatilités, *spread* de crédits, etc.). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de près de 10 000 facteurs de risque ;

- détermination de 250 scénarios correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour, sur la base d'une réévaluation prenant en compte la non-linéarité des positions.

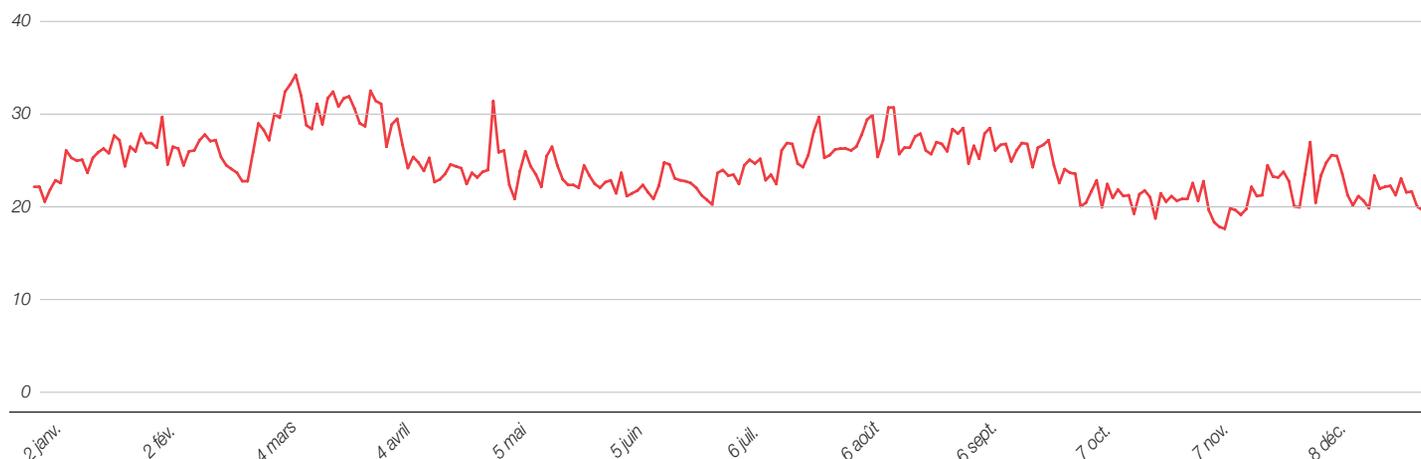
La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 250 scénarios, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

La VaR est principalement destinée à suivre les activités de marché logées dans les portefeuilles de *trading* de la Banque. En 2004, la limite en VaR pour l'ensemble des activités de *trading* était fixée à 60 M EUR.

L'évolution de la Valeur en Risque des activités de trading de la banque, sur l'ensemble du périmètre de suivi, se présente de la manière suivante au cours de l'exercice 2004 :

ÉVOLUTION DE LA VaR DE TRADING (PORTEFEUILLES DE TRADING DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ) AU COURS DE L'ANNÉE 2004 (1 JOUR, 99 %)

En M EUR

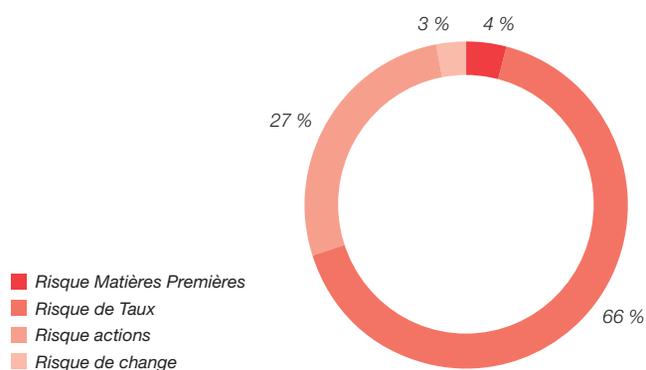


VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR EN RISQUE TRADING (VaR) - ÉVOLUTION 2003-2004

En M EUR 1 jour, 99 %	Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Risque de taux	- 22	- 23	- 30	- 22	- 19	- 17	- 38	- 30
Risque actions	- 14	- 15	- 12	- 14	- 6	- 8	- 21	- 24
Risque de change	- 1	- 1	- 1	- 1	0	- 1	- 3	- 3
Risque matières premières	- 2	- 3	- 2	- 3	- 1	- 2	- 4	- 5
Effet de compensation	16	18	21	17	NS*	NS*	NS*	NS*
Total	- 22	- 24	- 25	- 24	- 18	- 17	- 34	- 34

(*) Compensation non significative, les pertes potentielles min/max par type de risque n'intervenant pas aux mêmes dates.

VENTILATION DE LA VaR MOYENNE DE TRADING PAR TYPE DE RISQUE



La VaR moyenne est restée stable, passant de 24 à 25 M EUR entre 2003 et 2004. Cette stabilité résulte du fait que la plus forte exposition au risque de taux, qui passe de 22 à 30 M EUR, a été atténuée par un léger recul du risque actions et surtout par un effet accru de la compensation entre les différents risques, passant de 17 à 21 M EUR. Il convient ainsi de noter que le niveau élevé de cette compensation traduit une bonne diversification des risques de la banque.

Limites méthodologiques de la mesure en VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Les principales limites méthodologiques qui en résultent sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs "1-jour" suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;

- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché, et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra-day* ne sont pas pris en compte.

Le Groupe encadre ce risque méthodologique en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un *back-testing* (contrôle de cohérence a posteriori) qui vérifie que le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 %, ce qui est le cas depuis que le système de VaR est en place. Ce *back-testing* est conduit sur chacun des périmètres pour lesquels une VaR est calculée, ce qui permet de valider le processus aussi bien au niveau global qu'à celui de chacune des sous activités. Le graphique ci-après représente le *back-testing* de la VaR sur le périmètre réglementaire. En 2004, le résultat quotidien n'a jamais excédé le montant de la VaR. Statistiquement, 2 à 3 dépassements par an resteraient compatibles avec l'intervalle de confiance de 99 % retenu.
- complétant le système de VaR par des mesures de *stress test*.

La mesure du risque en *stress test*

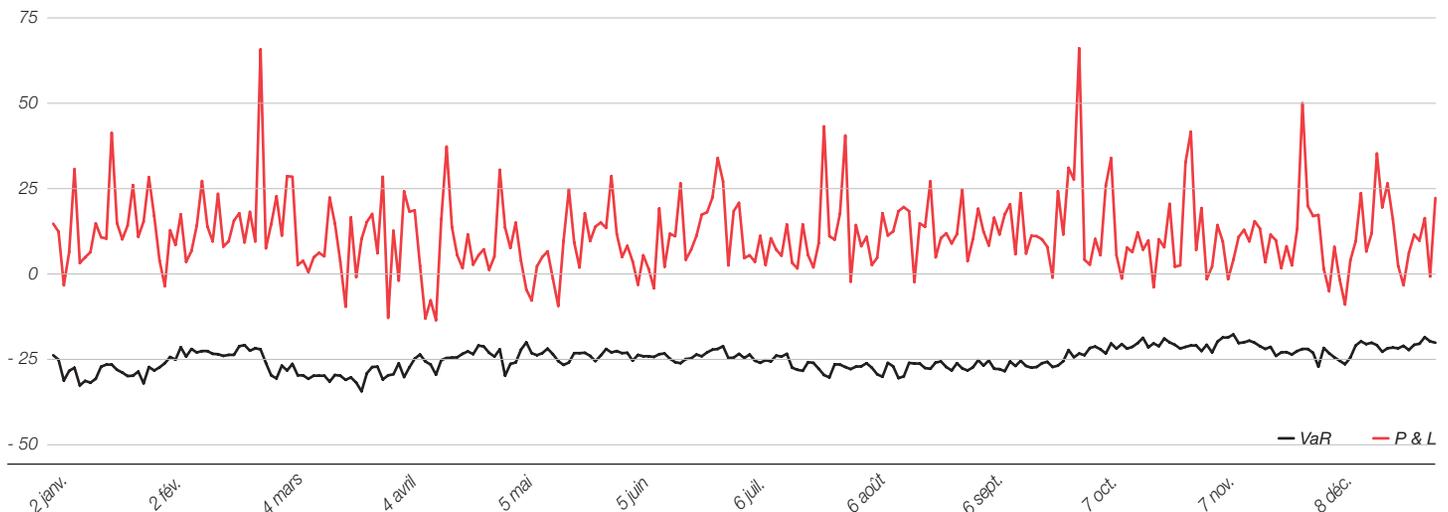
Parallèlement au modèle interne de VaR, la Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Cette mesure en *stress test* a fait l'objet d'améliorations significatives au plan méthodologique en 2004 suite à l'introduction fin janvier 2004 de 18 scénarios historiques et 7 théoriques venant compléter le scénario théorique Société Générale utilisé depuis le début des années 1990. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs de notre dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 18 scénarios historiques et des 8 scénarios théoriques ;
- des limites en *stress test* sont établies pour l'activité globale Société Générale, puis sont déclinées sur les différentes lignes - métier de la banque. Elles encadrent en premier lieu le résultat le plus défavorable issu des 25 nouveaux scénarios historiques et théoriques, en second lieu le résultat du scénario théorique Société Générale ;
- Les différents scénarios de *stress test* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

BACK TESTING DE LA VaR SUR LE PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE EN 2004 (1 JOUR, 99 %)

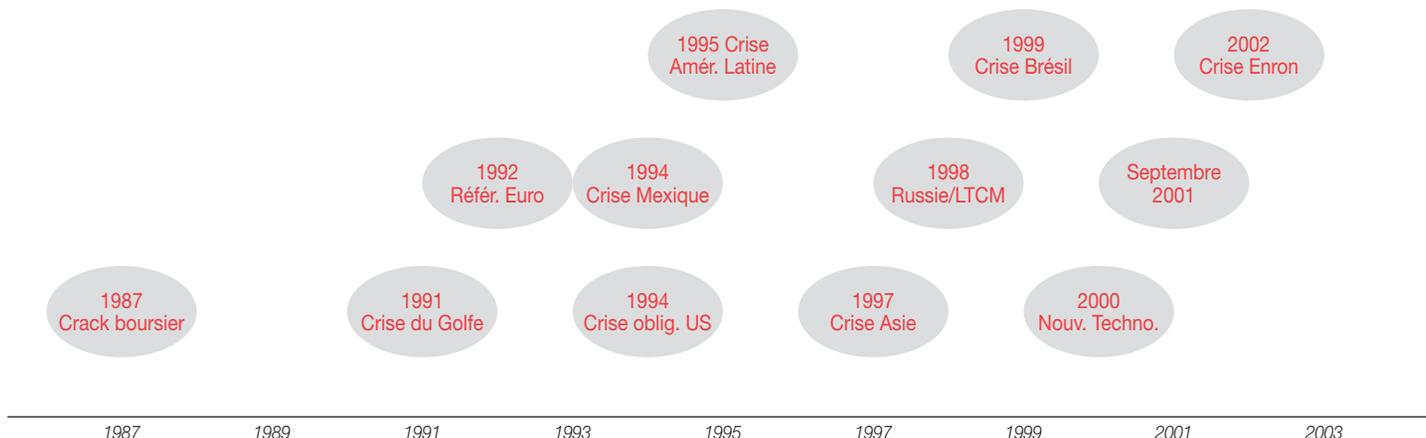
En M EUR





Les stress tests historiques

La méthode consiste à étudier sur les vingt dernières années les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers :



L'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spread* de crédit...) durant chacune de ces crises permet de déterminer des scénarios de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués à la position de *trading* de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 18 scénarios historiques.

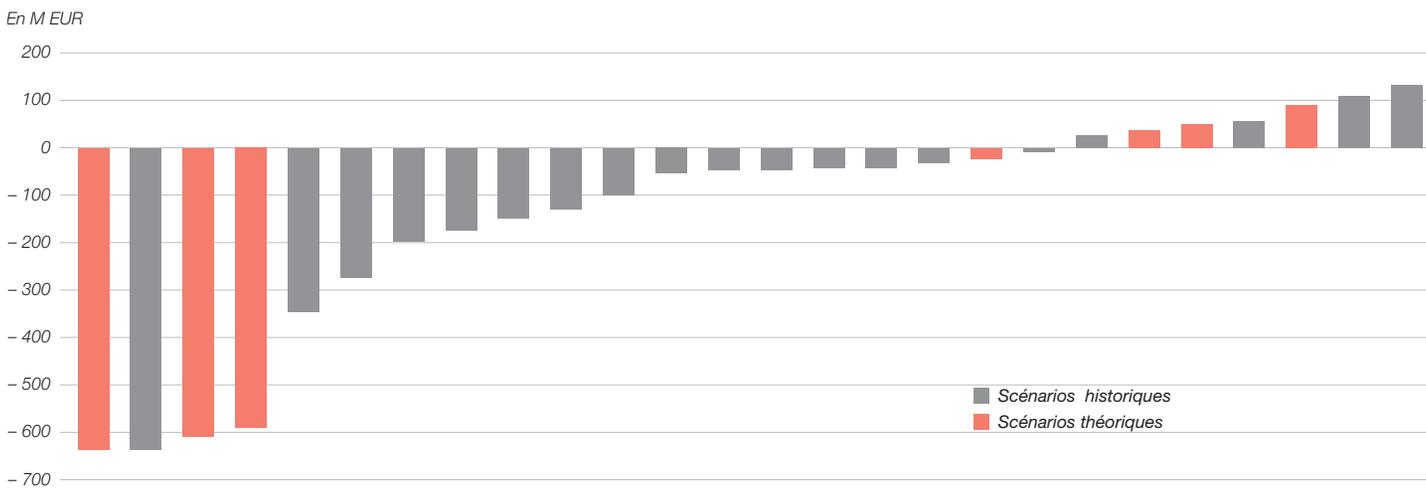
Les stress tests théoriques

Les scénarios théoriques sont définis par les économistes de la banque et visent à identifier des séquences d'évènements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers...). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs

tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 8 scénarios théoriques

Résultats au 31 décembre 2004

L'ensemble des scénarios appliqués aux positions de la banque au 31 décembre 2004 aboutit aux résultats du graphique ci-dessous. Les scénarios qui aboutissent aux pertes potentielles les plus élevées (autour de 600 M Eur) correspondent à des chocs très sévères voire extrêmes sur le prix de chacun des actifs détenus (par exemple variation à la baisse entre 15 et 30 % des indices boursiers mondiaux...). De plus, la conjonction sur quelques jours de ces chocs sur le prix de l'ensemble des différents actifs, diminue d'autant plus la probabilité d'occurrence de tels scénarios de stress. On peut l'estimer être de l'ordre de 1 fois tous les 40 ans.



Les risques structurels

La mise en œuvre du Comité de réglementation bancaire et financière 1997-02 et 2001-01 sur le contrôle interne a constitué pour la Société Générale l'occasion de formaliser les principes de suivi des risques pris par la banque en matière de taux, de change et de liquidité en vigueur depuis plusieurs années.

Le principe général est de concentrer ces risques au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-dessus, en couvrant de la manière la plus fine possible, au cas par cas ou de manière globale (centrale financière), les risques attachés aux opérations commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements, les émissions obligataires).

Les risques dits "structurels" ne résultent donc que des positions résiduelles – après couverture – attachées à ces opérations.

Organisation

La maîtrise des risques structurels incombe au premier chef aux Directeurs des différentes entités opérationnelles du Groupe, chacun d'entre eux bénéficiant à travers sa direction financière de l'assistance d'un "responsable des risques structurels" chargé de l'analyse et de l'établissement des *reportings* (contrôle de premier niveau). Les entités utilisent un système communautaire pour effectuer leur *reporting* en terme de risques structurels.

Le Département de la gestion du bilan au sein de la Direction financière et du développement est en charge du suivi direct de l'activité domestique ainsi que de la consolidation des positions des entités du Groupe. Il a également un rôle d'assistance et de validation des modèles utilisés par les entités (contrôle de second niveau).

Il s'appuie sur les directions financières de branches qui sont garantes de la qualité des informations remontées trimestriellement par l'ensemble des entités du Groupe. Ces remontées trimestrielles en terme de risques structurels sont de qualité comptable.

Enfin, le Comité financier, organe de Direction générale, valide les méthodes d'analyse et de mesure des risques, fixe les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe. Le Comité financier examine périodiquement les analyses en terme de risques de taux, de risques de change et de risques de liquidité établies par le Département de la gestion du bilan. Enfin le Comité financier examine les principaux sujets relatifs à la maîtrise des risques structurels.

Risques structurels de taux

Les risques structurels de taux proviennent des excédents ou déficits résiduels - après couvertures - d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

L'analyse des risques structurels de taux repose sur l'évaluation, à partir du stock des opérations, de l'évolution des encours et du mode de rémunération/facturation soit à taux fixe soit à taux variable.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours intègrent le résultat de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

Les positions optionnelles sont traduites en équivalent delta afin d'être homogènes et agrégables aux positions sous-jacentes. La détermination des impasses permet de calculer la sensibilité de la position à la variation des taux.

Le *stress test* utilisé est, à ce jour, une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de 1 %. L'impact de ce scénario sur la valeur actuelle nette du portefeuille constitué de l'ensemble des actifs et des passifs représente l'indicateur à comparer aux limites.

Les dépôts générés par l'activité de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent les emplois de même nature. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* receveurs de taux fixe, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. Globalement, la sensibilité de la banque de détail en France ressort à moins de 100 M EUR.

Les opérations avec les grandes entreprises sont adossées et ne génèrent donc pas de risque de taux.

De ce fait, l'essentiel de la position résiduelle est lié d'une part à la part des fonds propres replacée sur des instruments de taux, et d'autre part, aux dépôts en devises dans des filiales ou succursales dans des pays à devises faibles qui ne sont pas replacés sur des durées aussi longues que souhaitées, souvent pour des raisons d'absence de remplois longs à taux fixe ou de produits de couverture tels que des *swaps*.

La sensibilité globale de la Société Générale est demeurée à un niveau faible par rapport au niveau global de fonds propres de la banque, inférieure à la limite globale fixée par la Direction générale de 2,5 % des fonds propres.

Risques structurels de change

Les risques structurels de change sont dus pour l'essentiel :

- aux dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat des devises,
- aux réserves dans les implantations étrangères,
- au réemploi pour des raisons réglementaires locales, par certaines implantations étrangères, de leurs fonds propres dans une devise différente de celle des apports.

Ces positions sont volontairement prises par la Société Générale dont la politique est, dans le cadre de ses investissements à très long terme, d'acheter pour partie les dotations lorsqu'elles sont faites en devises réputées fortes (USD, CZK, GBP, JPY).

Le résultat de ces positions est comptabilisé au travers des écarts de conversion qui figurent dans la situation nette et contribue donc à la couverture des ratios de solvabilité contre les fluctuations de change, le Groupe ayant pour objectif d'insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations de change.

Risque de liquidité

Dans le cadre de son activité de détail, la Société Générale dispose d'une importante base de dépôts largement diversifiée et constituant une ressource à caractère permanent, disponible pour financer l'activité domestique et générant même un excédent de liquidité. Le financement des opérations de crédit à la clientèle internationale repose sur le marché extrêmement liquide et important des certificats de dépôts aux États-Unis et sur le marché interbancaire. Les activités titres portent en majorité sur des titres liquides, financés par le biais de mises en pension.

Étant donné la stabilité de ses ressources, la Société Générale recourt depuis plusieurs années aux émissions obligataires essentiellement via les emprunts subordonnés ou des émissions structurées répondant à des besoins commerciaux spécifiques. Symétriquement, le recours à l'endettement au jour le jour est contenu à l'intérieur de limites volontairement réduites afin de prémunir la banque contre tout risque à très court terme.

Les risques opérationnels

Description générale

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...). Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire et le risque environnemental. On lui associe le risque stratégique et le risque d'image.

Le risque opérationnel est inhérent à chacun des métiers et activités du Groupe. Sa gestion repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente, des polices d'assurance, auxquelles s'ajoutent des missions d'audit et de l'Inspection générale.

Approche choisie par le groupe Société Générale

Au cours des dernières années, le Groupe a développé une approche cohérente et globalisée ayant pour principal objectif de renforcer la maîtrise et le pilotage actif des risques opérationnels dans l'ensemble du Groupe.

Le dispositif-cible s'appuie sur un ensemble unifié de procédures, d'outils de mesure, de pilotage et de *reporting*. Il correspond aux "bonnes pratiques pour la gestion et la supervision des risques opérationnels" publiées par le Comité de Bâle en 2003 et s'inscrit dans les nouvelles exigences réglementaires concernant le ratio de solvabilité à mettre en place fin 2007. Le Groupe a opté pour le calcul du capital selon la méthode avancée (AMA).

La conception de ces outils et la mise en œuvre globale du projet sont sous la responsabilité du département des risques opérationnels au sein de la Direction de programme Bâle II. Sa mise en œuvre pratique incombe aux Directions commerciales et fonctionnelles et s'effectue conformément au plan pluriannuel validé par la Direction générale.

Les équipes d'audit et d'Inspection générale revoient l'intégrité et la solidité du dispositif et peuvent en utiliser les éléments dans la préparation et la conduite de leurs missions.

Gestion des risques opérationnels

Des correspondants risques opérationnels ont été désignés dans les Directions commerciales et fonctionnelles.

Depuis 2003, le Groupe dispose d'un historique des pertes internes couvrant l'ensemble des entités, en France comme à l'étranger. Cette base de données communautaire permet d'analyser les pertes (par catégorie d'évènement, par cause, par activité...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions correctrices proposés. L'industrialisation de la collecte des pertes est en cours au sein des entités du Groupe au travers du déploiement d'un outil informatique approprié. Un *reporting* trimestriel des pertes internes est adressé à la Direction générale.

Une méthodologie d'évaluation de l'environnement de contrôle a été formalisée. L'objectif de ce processus est d'alerter le plus tôt possible les Directions sur leur vulnérabilité à certains risques afin qu'elles puissent réagir et réduire l'occurrence de pertes. Il consiste à établir une cartographie des risques intrinsèques caractéristiques de chaque activité, puis à noter périodiquement la qualité et l'efficacité du dispositif de contrôle relatif à ces risques. Après avoir testé l'efficacité de la méthodologie développée sur un panel significatif d'entités, le Groupe entreprend de la déployer dans l'ensemble de ses Directions à partir du deuxième semestre 2005.

Mesure des risques opérationnels

Afin de calculer les fonds propres économiques et réglementaires au titre du risque opérationnel, le Groupe poursuit le développement d'un modèle interne basé sur une approche LDA (*Loss Distribution Approach*) et intégrant les pertes internes, des analyses de scénarii de pertes potentielles, les effets de diversification des activités du Groupe et les couvertures d'assurance.

Les risques juridiques

Situation de dépendance

La Société Générale n'est dépendante à l'égard d'aucun brevet ou licence et d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial et financier.

Risques et litiges

■ La situation des risques découlant des litiges significatifs engagés contre le Groupe donne lieu à un examen trimestriel. À cette fin, les responsables des filiales et succursales, en France et à l'étranger, établissent tous les trimestres, après recensement, un rapport décrivant ces actions et évaluant la probabilité de perte. Ces rapports sont transmis au Siège où ils sont examinés par un comité présidé par le Secrétaire général et composé de représentants de la Direction financière, de la Direction des risques et de la Direction juridique, qui donne un avis motivé sur la base duquel la Direction générale arrête le montant de la provision ou de la reprise.

■ Comme beaucoup d'institutions financières, la Société Générale fait l'objet de nombreux litiges, y compris des "*class actions*" aux États-Unis en matière de valeurs mobilières, et à des enquêtes de la part des autorités de régulation. Les conséquences, estimées au 31 décembre 2004, de ceux qui sont susceptibles d'avoir ou qui ont eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière du Groupe, son activité ou son résultat, ont été intégrées dans les comptes du Groupe. Sous réserve des précisions ci-après concernant les affaires les plus importantes, les autres procédures n'ont pas d'incidence significative sur la situation financière de la Société ou ne sont pas assez avancées pour déterminer si elles sont de nature à avoir une telle incidence.

■ Le 19 janvier 2000, the *High Risk Opportunities Hub Fund Ltd.* (HRO), un fonds à risque (*hedge fund*) actuellement en liquidation et représenté par ses liquidateurs, a intenté une action en justice contre la Société Générale (ainsi que contre une autre banque) devant la *Supreme Court* de l'État de New York et présenté deux demandes fondées sur l'inexécution d'un contrat relatif à des opérations de change à terme USD/RUB sans livraison.

En avril 2003, la Société Générale et HRO ont conclu une transaction qui, depuis lors, a été approuvée par la cour d'appel des îles Cayman après avoir été rejetée en première instance. La transaction est maintenant définitive et a été exécutée en 2004. Ses conséquences financières pour le Groupe ont été imputées à la provision précédemment constituée.

■ En janvier 2002, la Société Générale a appris que Frank Gruttadauria ("Gruttadauria"), ancien salarié de l'activité "retail brokerage" de SG Cowen, vendue en octobre 2000, avait trompé et détourné des actifs de nombreux clients de ses employeurs successifs dont SG Cowen. Il a été condamné pour ces faits à 7 ans de prison par un tribunal fédéral de l'Ohio. De nombreux anciens clients de SG Cowen ont engagé ou menacé d'engager des procès ou des procédures d'arbitrage à l'encontre de la Société Générale et de SG Cowen en raison des fraudes commises par Gruttadauria. La Société Générale et SG Cowen s'efforcent de les indemniser à l'amiable des pertes subies par la faute de ce dernier. Bien que de nombreux accords aient déjà été conclus dans ce sens, il reste encore à traiter des réclamations et à suivre des procès et des procédures d'arbitrage. SG Cowen a remboursé les anciens clients des pertes directes nettes qu'ils avaient subies du fait des agissements de Gruttadauria.

En août 2003, SG Cowen a accepté les décisions prises à son égard par le *New York Stock Exchange* (NYSE) et par la *U.S. Securities and Exchange Commission* (SEC) qui lui reprochaient un contrôle insuffisant de Gruttadauria pendant les 27 mois où il avait été l'employé de SG Cowen et une violation du droit fédéral des valeurs mobilières due à un manque de fiabilité de la documentation relative à l'activité de cette société pendant la même période. SG Cowen a accepté, en particulier : un blâme de la SEC, le paiement d'amendes au NYSE et à la SEC pour 5 M USD, la révision de certaines instructions et procédures de supervision, le recours à un arbitrage simplifié pour indemniser d'anciens clients, victimes des fraudes de Gruttadauria, qui choisiraient de recourir à cette procédure.

Le 16 décembre 2003, SG Cowen a conclu un accord avec le procureur du comté de Cuyahoga (Ohio) aux termes duquel ce dernier a renoncé à toute action civile, pénale ou administrative à l'encontre de SG Cowen résultant des fraudes de Gruttadauria lorsqu'il était son employé de juillet 1998 au 13 octobre 2002. SG Cowen a accepté, de son côté, de verser une somme de 4,5 M USD au comté de Cuyahoga et à l'État de l'Ohio. Cette somme représente la confiscation de certains honoraires générés par l'activité de Gruttadauria et les frais d'enquête du procureur.

La Société Générale a constitué une provision pour couvrir les conséquences financières du comportement frauduleux de Gruttadauria pouvant raisonnablement être anticipées.

■ SG Cowen fait partie des personnes citées en justice à la suite de la fraude comptable qui a provoqué la faillite d'un de ses anciens clients, Lernout & Hauspie Speech Products, N.V. (L&H).

Dans un procès en cours devant un tribunal fédéral de Boston, les anciens propriétaires de *Dragon Systems* prétendent que SG Cowen, conseiller financier de L&H lors de son acquisition de *Dragon Systems*, avait enfreint le droit des valeurs mobilières, étatique

comme fédéral, en faisant une présentation fallacieuse de L&H aux demandeurs et en diffusant des analyses trompeuses sur cette société. La *discovery* s'est récemment terminée. SG Cowen et les demandeurs ont chacun introduit une demande ("*motion for summary judgment*") tendant à ce que le contentieux soit jugé rapidement. Chacune des parties soutient que les faits révélés durant la *discovery* sont autant d'éléments en sa faveur au regard du droit. Si la cour devait accepter la "*motion for summary judgment*" de SG Cowen, l'action adverse serait rejetée.

Dans un autre procès, engagé devant le même tribunal, le représentant de *Dictaphone Litigation Trust* soutenait des arguments similaires à l'encontre de SG Cowen, cette fois-ci en sa qualité de conseiller financier de L&H à l'occasion de son acquisition de *Dictaphone*. La cour a jugé bien fondée la "*motion to dismiss*" présentée par SG Cowen. Le demandeur aurait, cependant, l'intention de relever appel de cette décision, mais ne l'a pas fait pour le moment, dans la mesure où la décision de rejet n'est pas définitive, des actions étant toujours en cours à l'encontre des autres défendeurs.

Dans une dernière action intentée devant un tribunal fédéral du New Jersey, des vendeurs à découvert d'actions de L&H reprochent à SG Cowen d'avoir participé à un montage tendant à surévaluer le prix du titre en publiant des analyses fausses et trompeuses sur la société, et ce en violation du droit fédéral des valeurs mobilières et des lois de l'État. SG Cowen a déposé une *motion to dismiss*, laquelle n'a pas encore été jugée.

Des provisions ont été constituées pour ces affaires.

■ Après une enquête de l'État belge sur des fraudes fiscales qui auraient été commises, depuis 1997, en Belgique, par des acheteurs de certaines catégories de sociétés, cet État et le liquidateur de quelques-unes de ces sociétés ont mis en cause les divers participants à ces acquisitions pour tenter de récupérer le montant de l'impôt élué, ou d'obtenir des dommages-intérêts. La Société Générale et l'une de ses filiales ont ainsi été mises en cause en 2004, à raison de l'intervention, comme conseil des acheteurs, d'un salarié de la Société Générale, depuis décédé, qui avait dissimulé la poursuite de son activité de conseil pour ce type de société malgré l'interdiction qui lui en avait été faite, il y a plusieurs années, par son supérieur hiérarchique, après que les risques liés à ces opérations avaient été identifiés. La Société Générale a coopéré sans réserve à l'enquête de l'État belge.

Cette enquête ayant donné lieu à l'ouverture d'une procédure pénale, la Société Générale et sa filiale se sont également constituées plaignantes afin que toute la lumière soit faite sur les circonstances de cette affaire.

Une provision a été constituée.

■ En juillet 2004, la Commission européenne a notifié une “communication de griefs” à neuf banques françaises, dont la Société Générale, et au Groupement des cartes bancaires “CB”. La Commission reproche aux banques d’avoir conclu, en collusion avec le Groupement des cartes bancaires, un accord secret et anticoncurrentiel tendant à empêcher l’entrée de nouveaux concurrents sur le marché français des cartes bancaires et réduisant la concurrence entre elles. Selon la Commission, ce prétendu accord limiterait fortement la baisse du prix des cartes et l’innovation technologique. La Société Générale a répondu aux griefs de la Commission qu’elle estime injustifiés, et entend démontrer que la réforme tarifaire adoptée fin 2002 et suspendue, à la suite de l’enquête de la Commission, quelques semaines avant la communication des griefs, est conforme au droit et bien fondée.

Risques environnementaux

Voir page 63.

Assurances des risques opérationnels

Description des assurances souscrites

Politique générale

La Société Générale déploie une politique d’assurance mondiale consistant à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques auxquels est exposé le Groupe. En complément, des assurances peuvent être souscrites localement soit pour des garanties de premier niveau inférieures aux seuils de garanties mondiales, soit pour des garanties particulières bénéficiant à des activités spécifiques.

Comme pour toutes les grandes entreprises, la contraction du marché de l’assurance constatée depuis 2001 continue à se faire sentir sur les principaux programmes d’assurance.

Pour les garanties de type classique, il a été possible cette année encore de reconduire la majorité des protections achetées sur le marché. Malgré les difficultés rencontrées par les assureurs, la Société Générale a conservé et même quelquefois amélioré les niveaux de garanties existant précédemment et plus particulièrement pour les garanties des risques liés aux activités financières.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur certains contrats pour réduire le niveau des franchises parfois élevé imposé par les assureurs.

Ainsi, malgré la contraction du marché de l’assurance sur ces risques, il a été possible de mettre en place des programmes de garanties substantiellement supérieurs aux niveaux de pertes constatés.

Description des niveaux de couverture

■ Risques généraux

1. Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant à leur valeur de remplacement. En France, le budget correspondant est de 3,7 M EUR.
2. Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux, automobile...) sont couvertes partout dans le monde par des assurances. Les montants assurés sont variables selon les pays, mais correspondent aux besoins de l’exploitation. Le budget en France est de 1,9 M EUR.

■ Risques propres à l’activité

L’assurance ne constitue qu’un des moyens de prévenir les conséquences des risques propres à l’activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

1. Prêts immobiliers

90 % des prêts immobiliers accordés par la banque sont assurés contre les risques de décès, invalidité ou incapacité de l’emprunteur.

2. Vol/Fraude

Ces risques sont inclus dans une police “globale de banque” assurant l’ensemble des activités banque dans le monde entier.

3. Responsabilité civile professionnelle

Les conséquences d’éventuelles mises en cause sont assurées dans le cadre d’un plan mondial. Le niveau de couverture correspond aux meilleures offres du marché.

4. Pertes d’exploitation

Les conséquences d’un arrêt accidentel de l’exploitation sont assurées dans le cadre d’un plan mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité de l’exploitation. Les montants assurés sont de nature à permettre de couvrir les pertes encourues entre la survenance de l’évènement et la mise en place des mécanismes de secours.

Autres risques

Aucun risque, à la connaissance du Groupe, n’est à mentionner à ce titre.

Ratios réglementaires

La réforme du ratio international de solvabilité (réforme "Bâle II")

Le Comité de Bâle a publié, le 26 juin 2004, un texte définissant les modalités de la réforme du ratio international de solvabilité qui prendra effet à compter de 2008.

En matière de risque de crédit, outre une approche "standard", ce texte autorise les établissements de crédit à calculer leurs exigences réglementaires de fonds propres à partir de leurs modèles internes, avec deux niveaux de complexité : une méthode "fondation" (dite *Internal Rating Based - Foundation* ou *IRBF*) et une méthode "avancée" (dite *Internal Rating Based - Advanced* ou *IRBA*).

Le groupe Société Générale utilisera la méthode de notation interne avancée IRBA pour le pilotage et la gestion de ses risques de crédit sur la majorité de ses portefeuilles. Pour cela, le Groupe devra obtenir une validation du Secrétariat général de la Commission bancaire qui vérifiera, notamment, que les méthodes de notations internes font partie de la culture risque de la Société Générale et qu'elles répondent aux exigences de la réforme. En 2008, une partie des engagements du Groupe (certaines transactions, certaines filiales à l'étranger...) sera cependant traitée en méthode "standard" ou "fondation" (IRBF), l'objectif étant par la suite d'étendre la méthode IRBA à tous les types de transactions.

La Société Générale a lancé depuis 2003 un projet "Bâle II" d'envergure, impliquant tous les métiers du Groupe, la Direction des risques et la Direction financière. Ce programme, suivi par la Direction générale, doit notamment mener à bien les chantiers suivants :

- adapter le système de notations internes existant aux dispositions prévues par le texte bâlois, en développant, entre autres, des modèles de notation des contreparties basés sur l'estimation de probabilités de défaut à un an et des modèles de notation des transactions basés sur des estimations de perte en cas de défaut ;
- systématiser l'utilisation de ces notations internes pour la majorité des portefeuilles et des entités du Groupe, en particulier leur prise en compte dans le processus d'octroi de crédit ;

- compléter et systématiser la collecte des informations relatives aux défauts et aux pertes constatés, afin de contrôler de façon régulière la validité et la pertinence des modèles de notation interne utilisés ("*back testing*") ;
- définir et mettre en place des procédures et des systèmes en ligne avec les nouvelles exigences réglementaires, s'agissant notamment de la notation des contreparties et des transactions, de la prise en compte des garanties et des collatéraux et de la collecte des défauts et pertes ;
- développer un système d'information permettant d'automatiser le calcul des exigences de fonds propres et du ratio de solvabilité selon les règles définies par le texte du Comité de Bâle ;
- justifier la qualité des données sur la base desquelles est calculé le ratio, en démontrant leur cohérence avec la comptabilité.

Début 2005, le groupe Société Générale est entré dans la période de trois ans (2005-2007) au cours de laquelle les établissements de crédit doivent être en mesure de justifier d'une culture de notation interne pour l'ensemble des portefeuilles où les méthodes de notation avancées seront utilisées.

La prochaine échéance est la période de "fonctionnement en parallèle" qui s'étendra de début 2006 à fin 2007, période pendant laquelle les établissements devront communiquer au Secrétariat général de la Commission bancaire, en plus du ratio Cooke, un calcul du ratio de solvabilité sur la base des nouveaux textes bâlois.

Ratio international de solvabilité

(anciennement dénommé ratio Cooke)

Le ratio international de solvabilité requiert, pour les établissements exerçant un volume notable d'activités de caractère international, le maintien permanent d'un niveau de fonds propres permettant de faire face tant aux risques de crédit qu'aux risques de marché.

Jusqu'au 31 décembre 1997, il couvrait essentiellement les risques de contrepartie ; il a été étendu aux risques de marché (risque de taux, risque de change, risque sur actions, risque sur matières premières) dès le début de 1998.

Le dispositif de suivi des risques de marché autorise les établissements bancaires à calculer leurs exigences réglementaires de fonds propres à partir de leurs modèles internes, sous réserve qu'ils

remplissent un ensemble de conditions, qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une gestion des risques adaptés et que le modèle ait été validé par les autorités de tutelle. La Société Générale a reçu l'accord de la Commission bancaire pour utiliser son modèle interne de mesure de la VaR (voir "Les méthodes d'évaluation des risques de marché", page 140).

Depuis le 31 décembre 1998, le calcul des risques de marché est effectué pour l'essentiel des opérations en utilisant ce modèle interne, la méthode standard étant utilisée pour le reliquat.

Le ratio de solvabilité international s'établit à 11,86 % au 31 décembre 2004, sans recours à des fonds propres "surcomplémentaires" (Tier 3), à comparer aux ratios de 11,68 % en décembre 2003 et 11,13 % en décembre 2002.

FONDS PROPRES PRUDENTIELS, ENCOURS PONDÉRÉS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ

En M EUR au 31 décembre

	2004	2003	2002
Fonds propres prudentiels			
Capitaux propres part du Groupe	18 576	16 877	15 734
Dividendes	(1 339)	(1 201)	(853)
Fonds pour risques bancaires généraux	284	312	207
Intérêts minoritaires après distribution	1 920	1 847	1 768
Actions de préférence	2 049	2 120	1 668
Déduction prudentielle ⁽¹⁾	(3 129)	(3 194)	(3 265)
Total fonds propres durs	18 361	16 941	15 259
Total fonds propres complémentaires	9 983	9 066	9 219
Autres déductions⁽²⁾	(2 858)	(3 164)	(3 621)
Total de fonds propres prudentiels	25 486	22 843	20 857
Risques pondérés	214 976	195 593	187 384
Ratio international de solvabilité (ratio Cooke)	11,86 %	11,68 %	11,13 %
Tier one ratio	8,54 %	8,66 %	8,14 %

(1) Principalement formée par les survaleurs et les immobilisations incorporelles.

(2) Participations dans des sociétés financières non consolidées ou mises en équivalence.

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2004 à 18,6 Md EUR (à comparer à 16,9 Md EUR en 2003). Après prise en compte des intérêts minoritaires des actions de préférence, du FRBG et des déductions prudentielles, les fonds propres pruden- tiels de base s'élèvent à 18,4 Md EUR, soit un Tier one ratio de 8,54 % au 31 décembre 2004 (8,66 % au 31 décembre 2003).

Par type d'activité, les risques pondérés s'analysent comme suit :

- l'augmentation des risques pondérés sur l'exercice 2004 (19,4 Md EUR) résulte de la hausse des risques de contrepartie. Ces derniers représentent 95,5 % des encours pondérés au 31 décembre 2004, soit 205,2 Md EUR (contre 95 % au 31 décembre 2003) ;
- la part des encours relatifs aux risques de marché s'élève à 4,5 %, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (5 %).

L'essentiel du risque de crédit sur produits dérivés porte sur des instruments de maturité inférieure à 5 ans (une analyse détaillée est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés, note 21, page 192).

VENTILATION DES ENGAGEMENTS PONDÉRÉS PAR NATURE DE RISQUE au 31.12.2004

Total des risques de contrepartie :
205,2 Md EUR (95,5 %)

Bilan et hors bilan classique :
197,3 Md EUR (91,8 %)

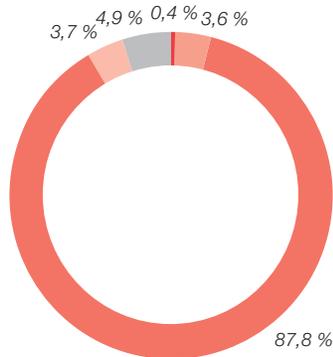
- Divers
- Établissement de crédit de l'OCDE
- Clientèle

Produits dérivés (IFAT) :
7,9 Md EUR (3,7 %)

- Produits dérivés

Total des risques de marché :
9,8 Md EUR (4,5 %)

- Risques de marché



Le ratio d'adéquation des fonds propres (dit ratio AFP)

Entré en vigueur en 1998, ce ratio s'est substitué au ratio européen de solvabilité. Il définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de contrepartie et de marché.

Au 31 décembre 2004, ces exigences étaient couvertes à hauteur de 156,8 % (à comparer à 156,7 % au 31 décembre 2003) par les fonds propres du Groupe sans recours à des fonds propres "surcomplémentaires" (Tier 3).

Comme pour le ratio international, l'exigence de fonds propres du Groupe provient principalement de l'activité bancaire classique.

Le ratio de contrôle des grands risques

Il est calculé chaque trimestre.

Le groupe Société Générale le respecte en permanence :

- le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres nets du Groupe,
- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires, dont les risques dépassent, pour chacun d'entre eux, 10 % des fonds propres nets consolidés, n'excède pas l'octuplie de ces fonds propres consolidés.

Le ratio de liquidité

Pour la surveillance de la liquidité à court terme, le coefficient réglementaire de liquidité à un mois s'établissait pour la Société Générale à 113,7 % en moyenne sur l'exercice 2004. À chaque fin de mois de l'année 2004, il s'est situé au-dessus du minimum réglementaire de 100 %.

Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (dit ratio prudentiel)

Pour le long terme, le ratio prudentiel mesure la couverture des emplois à plus de 5 ans par des ressources de durée résiduelle supérieure à 5 ans. Au 31 décembre 2004, ce coefficient s'établissait pour la Société Générale à 87,8 %, toujours au-dessus de la norme réglementaire de 80 %

Rapport du Président sur le contrôle interne

Le présent rapport est présenté en application des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003. Il présente de manière synthétique les procédures de contrôle interne du Groupe consolidé. Il ne saurait prétendre décrire de manière détaillée la situation de l'ensemble des activités et filiales du Groupe, ni la mise en œuvre pratique des procédures. Le Président de chaque société anonyme filiale française du Groupe est par ailleurs appelé à rédiger un rapport spécifique.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques inhérents à leurs activités, le contrôle interne des établissements bancaires constitue un instrument essentiel pour leur pilotage et la maîtrise de leurs risques, et contribue ainsi fortement à la pérennité de leurs activités. Ce contrôle s'inscrit dans un cadre réglementaire très strict au plan national et fait l'objet de nombreux travaux au plan international (Comité de Bâle). Il concerne l'ensemble des acteurs du Groupe : il est d'abord du ressort des opérationnels, mais il implique également un certain nombre de directions fonctionnelles et, au premier chef, la Direction des risques, l'Audit interne et l'Inspection générale, ainsi que l'ensemble des directions financières du Groupe.

Ces entités ont toutes participé à l'élaboration du rapport pour les parties qui les concernent.

Le contrôle interne s'inscrit dans le cadre réglementaire strict imposé aux établissements bancaires et implique l'ensemble des acteurs du Groupe

Un cadre réglementaire strict

Les conditions d'exercice du contrôle interne des établissements bancaires découlent du règlement n° 97/02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière. Ce texte, qui régit les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, définit la notion de contrôle interne et spécifie un certain nombre d'obligations relatives à la mesure et à l'encadrement des différents risques des activités des entreprises concernées, ainsi que les procédures par lesquelles l'organe délibérant doit évaluer les conditions d'exercice du contrôle interne.

En juin 2004, le Comité de Bâle a défini les quatre principes – indépendance, universalité, impartialité, adéquation des moyens aux missions – qui doivent prévaloir dans l'exercice du contrôle interne des établissements de crédit.

Au sein du groupe Société Générale, ces principes sont mis en œuvre principalement dans cinq directives, l'une constituant la Charte d'audit du Groupe, les autres relatives aux missions de la Direction des risques, à la gestion des risques de crédit, à la gestion des risques sur activités de marché, et à la gestion des risques de taux, de change et de liquidité structurelle.

Le contrôle interne est défini dans la Charte d'audit comme l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et

Le rôle du Comité des comptes du Conseil d'administration

Au-delà de ses responsabilités relatives au travail des Commissaires aux comptes (conduire la procédure de sélection, s'assurer de leur indépendance et examiner leur programme de travail), le Comité des comptes joue un rôle essentiel dans l'évaluation par le Conseil d'administration de la qualité du contrôle interne du Groupe.

Ainsi, il a pour missions :

- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglemen-

tation bancaire, et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;

- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

À cette fin, le Comité des comptes peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes, ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique (voir le chapitre "Gouvernement d'entreprise", p. 21).

réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, aux règles internes et aux orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise. Le contrôle interne vise notamment à :

- déceler et mesurer les risques encourus, à exercer sur eux un contrôle suffisant ;
- garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières et de gestion ;
- vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication.

Les acteurs du contrôle interne

Le premier niveau de responsabilité du contrôle interne est le cadre opérationnel.

Parallèlement, plusieurs directions fonctionnelles indépendantes des directions opérationnelles concourent au contrôle des opérations du Groupe. Le rôle de chacune d'entre elles est repris plus en détail dans la suite du rapport :

- **la Direction des risques**, responsable du recensement et du suivi des risques du Groupe ;
- **la Direction financière du Groupe**, qui, au-delà de ses responsabilités stratégiques et de gestion financière, se voit conférer de larges missions de contrôle comptable et financier ;

- **les Directions financières des branches**, rattachées hiérarchiquement aux responsables de branches et fonctionnellement à la Direction financière du Groupe, qui veillent au bon déroulement des arrêtés locaux ainsi qu'à la qualité de l'information contenue dans les *reportings* de consolidation transmis au Groupe ;
- **la Direction de la déontologie du Groupe**, qui veille au respect des lois, règlements et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement ;
- **la Direction juridique du Groupe**, qui veille à la sécurité juridique des activités du Groupe, en liaison avec les services juridiques des filiales ;
- **la Direction fiscale du Groupe**, qui veille au respect des lois fiscales ;
- **les Départements d'audit interne**, rattachés hiérarchiquement aux responsables de branches et fonctionnellement à l'Inspection générale, qui assurent la fonction de contrôle périodique ;
- **l'Inspection générale**.

À l'exception des Directions financières des branches et des Départements d'audit interne, l'ensemble de ces directions fonctionnelles rapportent directement à la Direction générale du Groupe ou au Secrétaire Général. Elles adressent au Comité exécutif du Groupe toutes les informations nécessaires dans sa responsabilité consistant à assurer, sous l'autorité du Président-Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe.

Un processus d'acquisition formalisé

Compte tenu des risques inhérents aux acquisitions de nouvelles entités, le Groupe a mis en place un corpus de règles claires et régulièrement mises à jour.

L'évaluation des projets d'acquisition se fonde sur leur potentiel de création de valeur pour le Groupe. Dans ce cadre, doivent être examinés et approfondis, conformément aux règles internes du Groupe :

- les différents risques inhérents au projet ;
- la fiabilité des données comptables et de gestion ;
- les procédures de contrôle interne ;
- la fiabilité de la situation financière ;
- le réalisme des perspectives de développement, tant en termes de synergies de coût que de croissance du résultat ;
- les conditions d'intégration et de suivi de cette intégration.

Cette évaluation préalable est conduite par les métiers et implique l'ensemble des spécialistes nécessaires (représentants des lignes-métiers, de la Direction des risques, de l'Inspection générale,

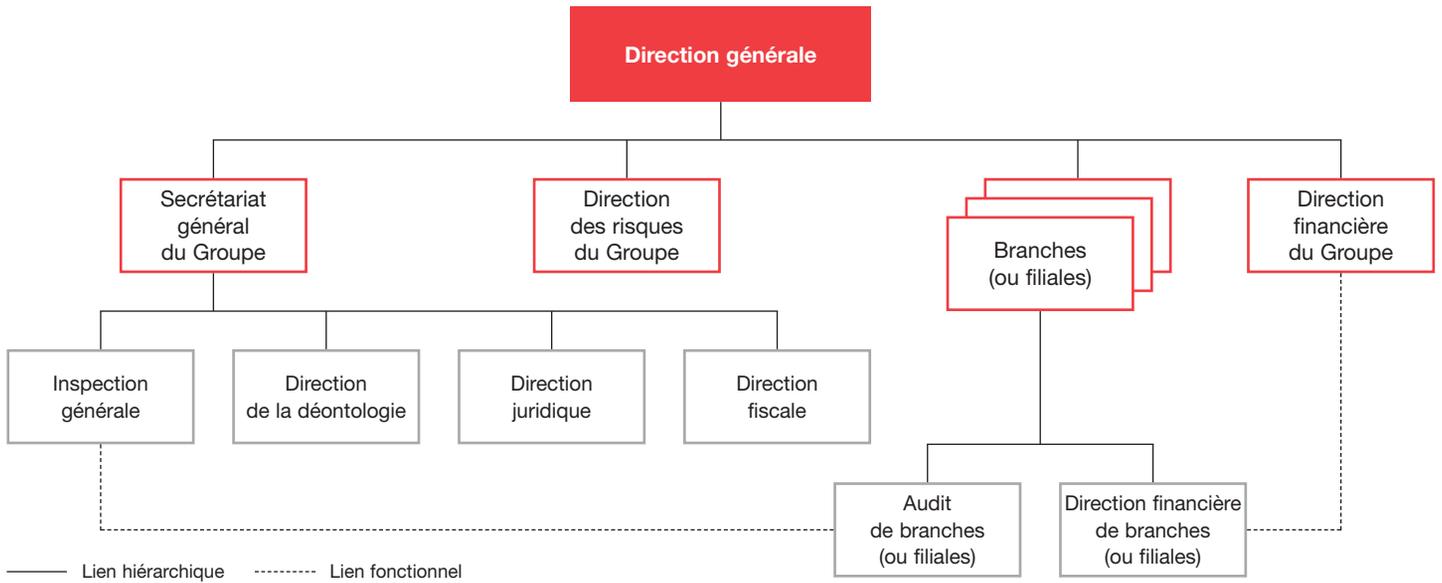
de la Direction comptable, de la Direction juridique, etc.).

Sur la base de cette analyse, un document est transmis par la Direction financière du Groupe pour décision au Comité exécutif du Groupe.

Une fois acquise, l'entité est intégrée à la branche du Groupe concernée, selon des modalités précises qui font l'objet d'une évaluation semestrielle par l'échelon hiérarchique approprié en fonction de son importance (Directeur financier, Direction générale, Comité exécutif). Un diagnostic est fait de l'état du contrôle interne, en particulier en matière de risques, d'information comptable et financière et, en fonction du type d'activité de l'entité, des procédures déontologiques. Des mesures sont ensuite prises afin d'amener l'entité acquise le plus rapidement possible aux normes du Groupe.

En outre, une procédure de suivi des acquisitions stratégiques par le Comité des comptes du Groupe et le Conseil d'administration est en place. Après l'élaboration d'un plan de développement au moment de l'acquisition, un bilan de ce plan leur est présenté environ deux ans plus tard. Ainsi, GEFA/ALD et TCW ont été passées en revue en 2003 et Komerčni Banka en 2004.

ORGANIGRAMME PRÉSENTANT LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE



L'évaluation, la maîtrise et le contrôle permanent des risques

L'activité bancaire est soumise à des risques variés

Compte tenu de la diversité et de l'évolution permanente de ses activités, le Groupe est soumis à des risques multiples, généralement classés en quatre catégories :

- **le risque de crédit** (incluant le risque-pays) : risque de perte dû à l'incapacité des clients, souverains et autres contreparties de la banque de faire face à leurs obligations financières ;
- **le risque de marché** : risque de perte dû au changement dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité ;
- **le risque structurel** : risque de perte lié à l'impossibilité de refinancer le bilan de la banque à des taux raisonnables pour les échéances appropriées ;
- **le risque opérationnel** (incluant, entre autres, les risques de non-conformité, y compris juridiques et déontologiques, les risques comptables, environnementaux ou de réputation) : risque de perte ou de fraude, d'informations comptables ou financières erronées, et résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou d'événements extérieurs.

L'organisation et les procédures de maîtrise des risques sont définies au plus haut niveau

À l'occasion du Comité des risques, de fréquence mensuelle, le Comité exécutif du Groupe est amené à définir les systèmes d'encadrement, à revoir les évolutions des caractéristiques et risques du portefeuille du Groupe et à décider des infléchissements éventuels des stratégies. Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité "grands risques" se consacre à la revue des expositions importantes (dossiers individuels ou segments de portefeuille).

En outre, chaque direction doit soumettre toute activité nouvelle, tout produit inédit au Comité Nouveau Produit spécifique à chaque branche. Cette procédure d'approbation a pour objectif de s'assurer que les risques attachés à cette activité ou ce produit sont correctement analysés, mesurés et maîtrisés avant leur lancement.

Enfin, le Conseil d'administration, et plus particulièrement son Comité des comptes, procèdent régulièrement à une revue approfondie du dispositif de gestion, de prévention et d'évaluation des risques.

Une Direction des risques indépendante, chargée de la mise en place d'un dispositif de contrôle des risques et d'un suivi homogène et consolidé de ceux-ci au niveau du Groupe

La Direction des risques du Groupe, comprenant près de 500 personnes, indépendante des entités commerciales, est rattachée directement à la Direction générale. Elle a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de contrôle des risques en place est solide et efficace, et en surveillant les opérations menées au sein du Groupe.

Dans ce cadre, la Direction des risques est responsable du recensement de l'ensemble des risques du Groupe, de la définition ou de la validation des méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques, de l'adéquation des systèmes d'information risques, du pilotage des portefeuilles de risques et du suivi des risques transversaux, ainsi que de la gestion prévisionnelle du coût du risque du Groupe. Elle contribue en outre à l'appréciation des risques en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux.

Procédures et organisation

Pour chaque type de risque, et en application du système d'encadrement défini au Comité des risques, les procédures décrites ci-dessous sont en place.

■ En matière de **risque de contrepartie**,

- la Direction des risques propose au Comité des risques les limites de concentration par pays, zone géographique, secteur, produit, type de client, etc. qu'elle juge pertinentes, à un moment donné ;
- les demandes d'autorisation des lignes-métiers relatives à un client ou un groupe de clients sont centralisées sur une direction commerciale unique, disposant de la connaissance approfondie du client ;
- l'analyse et l'approbation des dossiers d'engagement, tant au sein des lignes commerciales qu'à la Direction des risques, sont déléguées au niveau de compétence le plus adapté au risque pris.

■ En matière de **risque de marché**,

- la définition par le Comité des risques du Groupe de limites par nature d'activité, sur la base d'une proposition de la Direction des risques, les principales limites étant soumises au Conseil d'administration ;
- la réalisation par des middle offices indépendants de *reportings* quotidiens des risques et des résultats ;

- la présence dans les salles de marché de contrôleurs des risques chargés du suivi permanent des positions et des résultats, de la vérification quotidienne des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats, du calcul quotidien des risques de marché ;
- la définition précise de méthodes de mesure du risque et la validation par la Direction des risques des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, ainsi que du montant des réserves.

Ces procédures et cette organisation sont adaptées progressivement pour tenir compte de l'évolution des réglementations et de la croissance rapide de l'activité dans des métiers de plus en plus sophistiqués. Le renforcement des contrôles peut prendre la forme de plans d'actions spécifiques.

■ **Le risque structurel** est géré dans chaque entité au sein de la Direction financière chargée de son analyse et de l'établissement des *reportings* nécessaires. Le Département de la gestion du bilan de la Direction financière du Groupe est en charge du suivi direct du risque structurel sur une base consolidée et joue un rôle d'assistance et de validation des modèles et méthodes utilisés par les entités.

Enfin, le Comité financier, organe de Direction générale, valide les méthodes d'analyse et de mesure des risques, fixe les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe.

■ Compte tenu de leur importance dans l'univers bancaire, et en conformité avec les recommandations du Comité de Bâle de la supervision bancaire, la Direction générale a décidé d'adopter une approche rigoureuse et cohérente ayant pour but de renforcer la maîtrise des **risques opérationnels** du Groupe. Cette démarche se décline en plusieurs volets : cartographie des risques opérationnels selon une typologie précise et constitution de bases de données de pertes opérationnelles internes et externes, mise en place de procédures de suivi et de contrôle spécifique des différents types de risques opérationnels. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un ensemble unifié de procédures, d'outils et de méthodologies, dont la définition et le développement sont de la responsabilité de la Direction de Programme Bâle II, mais dont la mise en œuvre pratique est à la charge des Directions commerciales et fonctionnelles.

Par ailleurs, les procédures de gestion de crise sont régulièrement testées dans le cadre de la gestion des dispositifs de continuité d'activité supervisés par un département spécialisé mis en place cette année au sein du Groupe.

Méthodologie et systèmes d'information

La Société Générale consacre des ressources très importantes à l'adaptation des moyens de gestion et de suivi des risques du Groupe. En particulier, les systèmes d'information sont continuellement adaptés aux évolutions des produits traités et des techniques de gestion du risque associées.

En matière de risque de contrepartie sur produits de marché, les méthodes actuelles de mesure d'exposition sont complétées par des mesures fondées sur des scénarios de risque maximal, de manière à renforcer encore la sélectivité des opérations.

S'agissant des risques de marché, le dispositif mis en place a permis d'obtenir la validation par la Commission bancaire du modèle interne de mesure des risques sur la quasi-totalité des opérations concernées.

En matière de risque de crédit, les procédures d'approbation et de suivi des risques ont été renforcées par l'introduction, au cours des dernières années, d'indicateurs de capital économique, de rentabilité ajustée du risque (Raroc) et de valeur ajoutée économique (EVA), ce qui a nécessité la mobilisation de ressources importantes afin de modéliser toutes les activités et d'adapter les systèmes d'information.

Plus globalement, les systèmes d'information risques sont continuellement rationalisés afin de privilégier une remontée directe des informations et éviter des ressaisies parfois génératrices d'erreur. Les anomalies font l'objet d'une analyse et d'un suivi par les équipes qualité de la Direction des risques ou des Directions informatiques du Groupe. Des plans d'action sont le cas échéant mis en œuvre pour remédier aux faiblesses identifiées.

Consciente de l'exposition croissante de ses systèmes d'information aux risques extérieurs due à la multiplication des canaux commerciaux, dont Internet, la Société Générale a adopté différentes mesures d'organisation et de communication, notamment la mise en place d'un dispositif de sécurité coordonné par un responsable de la sécurité des systèmes d'information du Groupe avec des relais au niveau des branches, la création d'une cellule de veille sécuritaire et de gestion des alertes, la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux mesures, différenciées selon les acteurs, à adopter pour faire face aux risques liés aux systèmes d'information.

Le contrôle de la conformité

La conformité des opérations est supervisée par :

- **la Direction de la déontologie**, qui veille au respect des lois et règlements et des principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe, et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents ;
- **les Directions juridique et fiscale**, qui veillent respectivement à la sécurité juridique et à la sécurité fiscale de l'ensemble des activités du Groupe.

Ces directions centrales, rattachées au Secrétariat général du Groupe, sont relayées au sein même des entités opérationnelles par des correspondants locaux et, dans certaines filiales, par des services ayant des attributions de même nature. Les équipes centrales assurent des fonctions de surveillance, de formation et de dissémination de l'information dans l'ensemble du Groupe.

La surveillance permanente de leur activité par les opérationnels constitue la pierre angulaire du contrôle interne permanent

La surveillance permanente se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir, au niveau opérationnel, la conformité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Le premier niveau de responsabilité du contrôle interne est le cadre opérationnel.

En effet, la surveillance permanente comporte deux volets :

- **la sécurité au quotidien** concerne l'ensemble des agents et repose sur le respect permanent par chacun d'entre eux, pour toutes les opérations qu'il traite, des règles et procédures en vigueur ;
- **la supervision formalisée** constitue l'obligation pour la hiérarchie de vérifier, régulièrement et au travers de procédures écrites, le respect par les agents des règles et procédures de traitement et l'efficacité de la sécurité au quotidien.

Elle implique que les modes opératoires soient formalisés et mis à disposition des collaborateurs. Le contenu de la surveillance permanente est repris pour chaque entité du Groupe dans un dossier qui définit, à partir d'une analyse de l'activité, les procédures à respecter.

Des Services d'audit interne couvrent l'ensemble des entités du Groupe

L'Audit interne est un dispositif permanent ayant pour mission principale d'évaluer périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité à laquelle il est rattaché. Il couvre l'ensemble des activités et des entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction. Pour remplir ses objectifs, il est doté de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif.

Le dispositif se structure au sein du groupe Société Générale à deux niveaux : les Services d'audit interne et l'Inspection générale

Chaque branche d'activité du Groupe est dotée d'un Service d'audit interne, dirigé par le contrôleur général, lui-même placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de la branche. Le contrôleur général a autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur l'ensemble des auditeurs des différentes activités de la branche concernée. Le dispositif comprend aussi un Service d'audit des Directions fonctionnelles, rattaché au Secrétariat général du Groupe.

Sans modifier les effectifs ni les procédures de contrôle, la création de la branche GIMS a entraîné un regroupement similaire du dispositif de contrôle interne correspondant aux activités de la branche.

Chaque Service d'audit interne identifie méthodiquement sur une base régulière les zones de risques de la branche. Sur cette base, il définit un plan d'audit annuel, permettant une couverture régulière de l'ensemble du périmètre. Ainsi, les groupes du réseau de distribution de la Société Générale sont audités en moyenne tous les 15,8 mois. Dans la Banque de financement et d'investissement, les entités les plus sensibles donnent lieu à une mission d'audit dans un laps de temps de l'ordre d'un an.

Dans ce cadre, les auditeurs conduisent des contrôles de sécurité, de conformité et d'efficacité, et évaluent la qualité de la surveillance permanente des services audités. Sur la base de leurs constats, ils formulent des recommandations et en contrôlent la mise en œuvre. Au total, plus de 4 000 missions (d'une durée comprise entre quelques jours et plusieurs mois) sont conduites chaque année par les auditeurs dans les différentes entités du Groupe. Les dysfonctionnements relevés et les améliorations préconisées sont intégrés à un dispositif de suivi des préconisations géré par les audits et l'Inspection générale.

Ce dispositif est complété par des audits spécialisés dans certains domaines nécessitant des compétences spécifiques : audit comptable, audit juridique, audit des risques de contrepartie, audit de sécurité informatique. Ils sont sous la responsabilité hiérarchique du responsable de la direction fonctionnelle concernée et permettent à celle-ci d'exercer un contrôle direct sur le respect des principes et procédures du Groupe, en renforçant leur ancrage opérationnel et leur accès aux informations de terrain. Ils interviennent en assistance des audits de branches, sur des points spécifiques.

L'Inspection générale conduit une centaine de missions par an et s'assure de la qualité du système de contrôle interne

L'Inspection générale mène des missions de vérification portant sur tous les aspects des activités et du fonctionnement des entités du Groupe. Elle rend compte de ses observations, conclusions et recommandations à la Direction générale. Elle intervient dans l'ensemble du Groupe, sans exception. Dans le cadre de ses missions, elle émet un certain nombre de préconisations, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité exécutif du Groupe. Elle intervient dans le cadre d'un plan d'audit validé annuellement par la Direction générale.

En outre, l'Inspection générale est chargée de veiller à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne à la Société Générale et dans l'ensemble de ses filiales.

Quelques chiffres

Au total, les Services d'audit interne du Groupe comprennent près de 1 100 personnes.

Les effectifs d'audit des branches et d'audits spécialisés comprennent plus de 900 personnes, dont 80 % en Banque de détail, 12 % en

Banque de financement et d'investissement, 5 % en Gestions d'actifs et Services aux investisseurs, et le reste dans les audits spécialisés (comptable, juridique, informatique...).

L'Inspection générale comporte 190 personnes, dont 154 inspecteurs et contrôleurs.

Pour ce faire,

- elle conduit des missions dans les différentes directions fonctionnelles impliquées dans le contrôle interne ;
- elle évalue plus spécifiquement la qualité des prestations effectuées par les Services d'audit. À cette fin, elle reçoit l'ensemble des rapports des auditeurs et se prononce sur leur qualité ; lors de chacune de ses missions, elle évalue la qualité des prestations réalisées par l'audit dans l'entité qu'elle vérifie et elle conduit des missions spécifiques de vérification des Services d'audit du Groupe (trois en 2004) ;
- elle valide les plans d'audit des Services d'audit ;
- l'Inspecteur général dispose d'une autorité fonctionnelle sur les contrôleurs généraux et les responsables des audits spécialisés. Il a en charge l'animation de l'ensemble de la filière audit (cohérence des recommandations et des méthodes, mise en place d'outils mutualisés). L'Inspecteur général conduit notamment des Comités d'audit au sein de chacune des branches d'activité du Groupe.

Du fait de sa mission, l'Inspecteur général est auditionné régulièrement par le Comité des comptes du Conseil d'administration. Il lui présente notamment le rapport annuel sur le contrôle interne prévu par l'article 42 du règlement 97/02 modifié. Le Comité des comptes examine le plan d'audit interne du Groupe et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne.

L'Inspecteur général entretient en outre des contacts étroits avec les Commissaires aux comptes et les représentants des autorités de tutelle. L'Inspection générale est enfin chargée d'assurer, en relation avec les Services d'audits, le suivi des recommandations émises par les autorités de tutelle.

Le contrôle de la production et de la publication des données financières et de gestion

Les acteurs

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- le middle office, spécifique à l'activité de Banque de financement et d'investissement, est en charge de la validation des évaluations des instruments financiers négociés. Il réalise également le rapprochement des résultats économiques (front office) et comptables (back office) ;
- le back office est en charge d'effectuer toutes les fonctions support liées aux opérations réalisées par les membres des front offices. Il vérifie notamment le bien-fondé économique des opérations, effectue l'enregistrement comptable des transactions et est en charge des moyens de paiement ;
- les Directions financières de filiales et de branches assurent le contrôle de second niveau des informations comptables et des enregistrements comptables effectués par les back offices et les informations de gestion remontant des front offices. Elles établissent les états financiers et les informations réglementaires requis au plan local ainsi que les reportings (comptable, contrôle de gestion, réglementaire...) à l'attention de la Direction financière du Groupe ;
- la Direction financière du Groupe collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les filiales et les branches via une série de *reportings* normalisés. Elle assure également la consolidation et le contrôle de ces données pour permettre leur utilisation dans le cadre du pilotage du Groupe et de la communication à l'égard des tiers (organes de contrôle, investisseurs...).

Au-delà de son rôle de consolidation de l'information comptable et financière décrit ci-dessus, la Direction financière du Groupe se voit conférer de larges missions de contrôle : elle suit au plan financier les opérations en capital du Groupe et son organigramme financier ; elle assure la gestion du bilan et, de ce fait, définit, gère et contrôle les équilibres bilantiels et les risques structurels du Groupe ; elle veille au respect des ratios réglementaires ; elle définit les normes, référentiels, principes et procédures comptables applicables au Groupe et en vérifie le respect ; enfin, elle assure la fiabilité des informations comptables et financières diffusées à l'extérieur du Groupe.

Les Comités d'audit

Lieu d'échange privilégié entre l'audit de chaque branche et ses tutelles hiérarchique et fonctionnelle, le Comité d'audit est un rouage majeur du dispositif de contrôle interne. Il permet, au moins une fois

par an, l'examen de ses conditions d'exercice et de son activité. Selon un ordre du jour fixé par l'Inspecteur général, il traite de la surveillance permanente, des missions effectuées, du plan d'audit à venir, du suivi par l'audit des préconisations de l'Inspection générale et, le cas échéant, des autorités de tutelle et des auditeurs externes.

Les normes comptables

Les normes applicables sont les normes locales pour l'établissement des comptes locaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés. Ces dernières reposent sur les textes légaux français à caractère général ou spécifiquement bancaire émis par le Comité de la réglementation comptable. Le Département des normes de la Direction financière du Groupe assure la veille réglementaire et édicte de nouvelles normes internes en fonction de l'évolution de la réglementation. Le Groupe a complété son dispositif normatif afin de pouvoir produire des états financiers et de reporting en conformité avec les normes IFRS, applicables à compter de 2005 pour les comptes consolidés.

Les modalités de production des données financières et comptables

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable et de gestion sur base mensuelle. La consolidation de ces données s'effectue également mensuellement et fait l'objet d'une communication financière externe sur base trimestrielle. Cette remontée s'accompagne de notes d'analyse (revues analytiques) et de notes de validation comptable, émises par les Directions financières de branches à l'attention de la Direction financière du Groupe. Cette dernière présente les états financiers (comptables, de gestion, réglementaires...) consolidés à la Direction générale du Groupe et aux tiers intéressés.

En pratique, les procédures sont adaptées à la complexité croissante des produits et des réglementations. Un plan d'action spécifique d'adaptation est mis en œuvre si nécessaire. Ainsi, pour faire face à la forte croissance du volume des opérations de dérivés actions et au caractère de plus en plus complexe des produits mis en place, une refonte du système de traitement de ces opérations a été lancée avec des investissements importants, dont la mise en œuvre s'étalera jusqu'en 2010.

Les procédures de contrôle interne de la production financière et comptable

■ Des producteurs des données comptables indépendants des front offices

La qualité et l'objectivité des données comptables et de gestion sont assurées par l'indépendance des back offices et des middle offices vis-à-vis des équipes commerciales. Le contrôle effectué par ces derniers en matière de données financières et comptables repose sur une série de contrôles définis par les procédures du Groupe :

- vérification quotidienne de la réalité économique de l'ensemble des informations reportées ;
- réconciliation dans les délais impartis entre les données comptables et les données de gestion selon des procédures spécifiques ;
- rapport trimestriel d'analyse formalisée de la supervision exercée et transmis à la Direction de l'entité, de la branche et à la Direction financière du Groupe.

Compte tenu de la complexité croissante des activités financières et des organisations, la formation des personnels et les outils informatiques sont en permanence remis à niveau pour garantir l'efficacité et la fiabilité des tâches de production et de contrôle des données comptables et de gestion.

■ La portée du contrôle

D'un point de vue pratique, et pour l'ensemble des métiers du Groupe, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes, y compris de hors bilan, conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- veiller à la prise en compte de l'ensemble des entités qui doivent être consolidées en application des règles du Groupe ;
- vérifier que les risques opératoires liés à la production et à la remontée des informations comptables dans les chaînes informatiques sont correctement maîtrisés, que les régularisations néces-

saires sont correctement effectuées, que les rapprochements des données comptables et de gestion sont effectués de manière satisfaisante, que les flux de règlement espèces et matières générés par les transactions sont effectués de manière exhaustive et adéquate.

■ **Un contrôle de second niveau effectué par les Directions financières de branches**

Le traitement des remontées comptables et financières et le contrôle de second niveau, effectués par les Directions financières, mobilisent plus de 500 personnes au niveau du Groupe. Cette remontée de l'information financière s'effectue via l'utilisation de systèmes comptables informatiques retraçant l'ensemble des événements générant une incidence comptable (notion de piste d'audit).

La Direction financière locale, responsable des comptes locaux et des *reportings*, effectue les retraitements d'harmonisation aux normes du Groupe, si besoin est. Elle s'assure de la fiabilité et de la cohérence des comptes établis selon différents référentiels.

Au niveau de la branche, la Direction financière effectue un contrôle de cohérence des données produites par les entités et tranche d'éventuelles difficultés d'interprétation comptable, réglementaire ou de gestion, en liaison avec la Direction financière du Groupe.

■ **Une supervision par la Direction financière du Groupe**

Les comptes des entités, retraités aux normes du Groupe, alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation.

Le service en charge de la consolidation valide la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues au travers des liasses de consolidation : validation de la correcte agrégation des données collectées, vérification du passage correct des écritures de consolidation récurrentes et non récurrentes, traitement exhaustif des points critiques du processus de consolidation, traitement des écarts résiduels sur comptes réciproques/intercompagnies. In fine, ce département s'assure que le processus de consolidation

s'est déroulé normalement au travers d'un contrôle des données de synthèse sous forme de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers. Ces vérifications sont complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres, des provisions et des impôts différés consolidés sur l'exercice en cours.

Un dispositif d'audit comptable qui s'inscrit dans les trois niveaux de contrôle repris dans la Charte d'audit du Groupe

■ **Un contrôle par l'ensemble des opérationnels impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion**

Il s'effectue au travers d'un processus de surveillance permanente, sous la responsabilité des directions impliquées. Il permet de vérifier de manière récurrente la qualité des contrôles relatifs au correct recensement des opérations comptables et à la qualité des traitements comptables qui y sont associés.

■ **Un contrôle de second niveau par les audits de branches et l'équipe d'audit de contrôle comptable et réglementaire rattachée hiérarchiquement à la Direction des comptes du Groupe, au sein de la Direction financière du Groupe**

Les audits de branches conduisent systématiquement dans le cadre des missions qu'ils effectuent des travaux visant à évaluer la qualité des informations comptables et de gestion des entités auditées. Ces travaux visent à vérifier un certain nombre de comptes, à évaluer la qualité des travaux de rapprochement entre les données de gestion et les données comptables, à évaluer la qualité de la surveillance permanente de la production et du contrôle des données comptables, à identifier les lacunes des outils informatiques pouvant impliquer des traitements manuels dont la rigueur est expertisée. Sur la base de ces missions, des préconisations sont adressées aux acteurs impliqués dans la chaîne de production et de contrôle des informations comptables, financières et de gestion, afin de compléter ce dispositif par des actions plus spécifiques portant sur une entité ou une activité.

Rôle du contrôle interne dans l'accompagnement du passage aux normes IAS

En 2004, une partie de l'activité de l'audit de contrôle comptable et réglementaire a porté sur l'accompagnement de la mise en place des IFRS. Cela s'est traduit, entre autres, par la délivrance de formations et la participation aux Comités techniques fixant les positions

techniques du Groupe. Ce corps d'audit a aussi participé en 2004 à la conception et à l'instruction de deux questionnaires d'auto-évaluation de l'application des nouvelles normes du Groupe définies en conformité avec le référentiel IFRS, qui ont permis de mesurer le niveau de préparation des différentes entités du Groupe à la mise en place des nouvelles normes.

Les missions de l'audit de contrôle comptable et réglementaire sont les suivantes :

- surveillance permanente de la bonne application des normes comptables et réglementaires au travers de questionnaires visant à valider la conformité des comptes transmis au siège avec les normes en vigueur dans le Groupe ;
- réalisation de missions d'audit spécifiques, à la demande de la Direction financière ou lors de la publication d'un nouveau texte comptable ou réglementaire dont les modalités d'application entraînent des modifications significatives dans le traitement comptable et/ou réglementaire des opérations ;
- apport d'expertise technique et méthodologique auprès des audits généralistes des branches ou de l'Inspection générale, notamment au travers de missions conjointes ;
- intervention préventive sur les entités susceptibles d'intégrer le Groupe dans un avenir proche, afin d'évaluer l'incidence comptable de leur mise en conformité aux normes du Groupe ;
- liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe et suivi des recommandations des corps de contrôle externes.

Ce corps de contrôle spécifique, composé de professionnels expérimentés issus notamment de cabinets d'audit, contribue ainsi à sécuriser les aspects de contrôle interne propre à la production de l'information comptable/réglementaire consolidée.

■ Un contrôle de troisième niveau par l'Inspection générale

Au troisième niveau, l'Inspection générale du Groupe conduit généralement dans le cadre de ses missions des travaux d'audit comptable et vérifie, dans le cadre de missions spécifiques, la qualité du contrôle effectué par l'ensemble des acteurs impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion. À titre d'exemple, l'Inspection générale a ainsi conduit en 2004 une mission spécifique sur la gestion du contentieux et du provisionnement de la branche Banque de détail en France et une mission relative à l'enregistrement comptable des frais et factures effectué au sein de la branche de Banque de financement et d'investissement du Groupe.

Les évolutions en cours

Dans le cadre du projet Bâle II, le dispositif de pilotage des risques connaît de nouvelles adaptations avec un renforcement des procédures, la poursuite de la fiabilisation des modèles de risques, la rationalisation et l'interconnexion du système d'information risques.

Le travail d'accompagnement du passage aux normes IAS se poursuit par l'Audit de contrôle comptable et réglementaire, mais aussi, à partir de 2005, par la conduite de missions d'Inspection sur les activités les plus sensibles.

Par ailleurs, l'organisation de la filière risques est progressivement étoffée par une meilleure intégration d'équipes dédiées à différentes entités opérationnelles. En matière de contrôle du respect des règles applicables aux activités de marché, la décision a été prise en 2004 de systématiser la présence de *compliance officers* (collaborateurs chargés de la déontologie) rattachés à la Direction de la déontologie dans les salles de marché et de renforcer le dispositif en vigueur à Paris (voir description plus détaillée dans le chapitre "Déontologie et blanchiment", p. 49).

Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Générale, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société Générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société Générale et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences

destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 10 mars 2005.

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG Audit



Christian Mouillon

États financiers du Groupe

Bilan consolidé au 31 décembre 2004

Actif

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	5 206	6 755	5 090
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	66 114	60 282	54 354
Opérations avec la clientèle (Note 4)	209 839	193 547	184 769*
Opérations de crédit-bail et de location assimilées (Note 5)	20 636	17 886*	17 351
Effets publics et valeurs assimilées (Note 6)	41 082	30 610	28 010
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 6)	74 839	67 772	65 295
Actions et autres titres à revenu variable (Note 6)	47 845	46 864	34 852
Actions propres (portefeuille de placement) (Note 6)	113	163	167
Placements nets des entreprises d'assurance (Note 7)	48 954	42 884	37 257
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme (Note 8)	4 660	5 274	6 267
Participations dans les entreprises mises en équivalence	343	554	591
Immobilisations corporelles et incorporelles (Note 9)	8 709	8 098*	5 740
Écarts d'acquisition actif (Note 10)	2 106	2 150	2 154
Autres actifs et comptes de régularisation (Note 11)	70 643	56 548	59 495
Total	601 089	539 387	501 392

Hors-bilan

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Engagements de financement donnés (Note 19)	104 201	99 276*	91 122*
Engagements de garantie donnés (Note 19)	50 309	46 336	44 590*
Engagements donnés sur titres	14 531	12 474	7 206
Opérations en devises (Note 20)	407 096	318 862	349 409
Engagements sur instruments financiers à terme (Note 21)	6 855 946	5 546 999	5 187 753
Engagements donnés de l'activité d'assurance	338	354	342

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2003.

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des comptes consolidés.)

Passif

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Banques centrales, comptes courants postaux	1 505	2 827	1 478
Dettes envers les établissements de crédit (Note 12)	92 361	83 608	69 239
Opérations avec la clientèle (Note 13)	213 433	196 090	196 085
Dettes représentées par un titre (Note 14)	97 730	82 917	77 877
Provisions techniques des entreprises d'assurance (Note 15)	46 828	41 164	35 760
Autres passifs et comptes de régularisation (Note 16)	111 246	97 726	87 767
Écarts d'acquisition passif	–	1	–
Provisions pour risques et charges (Note 17)	3 042	2 849	2 474*
Dettes subordonnées (Note 18)	11 930	10 945	11 199
Fonds pour risques bancaires généraux	284	312	207
Actions de préférence	2 049	2 120	1 668
Intérêts minoritaires	2 105	1 951	1 904
Capitaux propres			
Capital souscrit	556	548	538
Prime d'émission	4 550	4 200	3 819
Actions d'autocontrôle	(1 878)	(1 139)	(924)
Réserves consolidées	12 223	10 776	10 904
Résultat de l'exercice	3 125	2 492	1 397
Sous-total	18 576	16 877	15 734
Total	601 089	539 387	501 392

Hors-bilan

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Engagements de financement reçus	3 726	6 346*	6 317*
Engagements de garantie reçus	41 661	34 898	33 723
Engagements reçus sur titres	15 552	10 438	7 185
Opérations en devises (Note 20)	408 846	321 435	351 801
Engagements reçus de l'activité d'assurance	232	177	140

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2003.

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des comptes consolidés.)

Compte de résultat consolidé

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Produits nets d'intérêts relatifs aux :			
Opérations avec les établissements de crédit (Note 24)	(784)	(1 316)*	(1 224)
Opérations avec la clientèle (Note 25)	4 437	4 374	4 224
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 127	1 064*	1 291
Autres intérêts et produits assimilés	(291)	295	102
Produits nets des opérations de crédit-bail et de location (Note 26)	1 672	1 488	1 374
Sous-total	6 161	5 905	5 767
Revenus des titres à revenu variable (Note 27)	396	582	291
Rémunération versée sur actions de préférence (Note 1)	(144)	(120)	(131)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	6 413	6 367	5 927
Produits nets des commissions (Note 28)	5 269	5 084	4 993*
Résultat net des opérations financières (Note 29)	4 217	3 710*	3 263
Autres produits nets d'exploitation	517	476	390
dont marge brute des activités d'assurance (Note 30)	103	45	51
dont produits nets des autres activités (Note 31)	102	284	99
Produit net bancaire	16 416	15 637	14 573
Frais de personnel (Note 32)	(6 603)	(6 323)	(6 179)*
Autres frais administratifs	(3 702)	(3 580)	(3 669)
Dotations aux amortissements et provisions	(662)	(665)	(678)
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(10 967)	(10 568)	(10 526)
Résultat brut d'exploitation	5 449	5 069	4 047
Coût du risque (Note 33)	(541)	(1 226)	(1 301)
Résultat d'exploitation	4 908	3 843	2 746
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Note 34)	42	43	48
Gains et pertes sur actifs immobilisés (Note 35)	119	397	(299)
Résultat courant avant impôt	5 069	4 283	2 495
Résultat exceptionnel (Note 36)	(48)	(46)	(170)
Impôts sur les bénéfices (Note 37)	(1 398)	(1 161)	(649)
Amortissement des écarts d'acquisition	(186)	(217)	(184)
Dotations/reprise au fonds pour risques bancaires généraux	28	(104)	159
Résultat net	3 465	2 755	1 651
Intérêts minoritaires	(340)	(263)	(254)
Résultat net, part du Groupe	3 125	2 492	1 397
Résultat net, part du Groupe, par action en euros ⁽¹⁾	7,65	6,07	3,41
Résultat net, part du Groupe, dilué par action en euros ⁽¹⁾	7,59	6,02	3,41

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2003.

(1) Le bénéfice net par action est calculé sur le nombre moyen sur l'exercice d'actions en circulation, après déduction du nombre d'actions propres portées en minoration des capitaux propres. Le bénéfice net dilué par action tient compte en outre de l'existence d'options de souscription non encore exercées.

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des comptes consolidés.)

Évolution des capitaux propres et intérêts minoritaires

En M EUR	Capital et primes d'émission ⁽¹⁾	Auto-contrôle et assimilé ⁽²⁾	Réserves	Réserves de réévaluation et réestimation	Capitaux propres
Bilan au 31 décembre 2002	4 356	(924)	11 920	382	15 734
Augmentation de capital ⁽¹⁾	321				321
Bénéfice de la période			2 492		2 492
Distribution de dividendes			(864)		(864)
Réserves de réévaluation et de réestimation				(104)	(104)
Autocontrôle ⁽²⁾		(215)	18		(197)
Écart de conversion et autres ⁽³⁾	71		(576)		(505)
Bilan au 31 décembre 2003	4 748	(1 139)	12 990	278	16 877
Augmentation de capital ⁽¹⁾	358				358
Bénéfice de la période			3 125		3 125
Distribution de dividendes			(1 031)		(1 031)
Réserves de réévaluation et de réestimation				(15)	(15)
Autocontrôle ⁽²⁾		(739)	30		(709)
Écart de conversion et autres ⁽³⁾			(29)		(29)
Bilan au 31 décembre 2004	5 106	(1 878)	15 085	263	18 576
En M EUR	Capitaux propres	Fonds pour risques bancaires généraux ⁽⁴⁾	Intérêts minoritaires	Actions de préférence ⁽⁵⁾	Fonds propres
Bilan au 31 décembre 2002	15 734	207	1 904	1 668	19 513
Augmentation de capital ⁽¹⁾	321				321
Bénéfice de la période	2 492		263		2 755
Distribution de dividendes	(864)		(127)		(991)
Réserves de réévaluation et de réestimation	(104)				(104)
Autocontrôle ⁽²⁾	(197)				(197)
Écart de conversion et autres ⁽³⁾	(505)	105	(89)	452	(37)
Bilan au 31 décembre 2003	16 877	312	1 951	2 120	21 260
Augmentation de capital ⁽¹⁾	358				358
Bénéfice de la période	3 125		340		3 465
Distribution de dividendes	(1 031)		(190)		(1 221)
Réserves de réévaluation et de réestimation	(15)				(15)
Autocontrôle ⁽²⁾	(709)				(709)
Écart de conversion et autres ⁽³⁾	(29)	(28)	4	(71)	(124)
Bilan au 31 décembre 2004	18 576	284	2 105	2 049	23 014

(1) Au 31 décembre 2004, le capital de la Société Générale entièrement libéré s'élève à 556 441 449 EUR et se compose de 445 153 159 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR. En 2004, la Société Générale a procédé à des augmentations de capital de 8,4 M EUR, assorties de primes d'émission de 349,2 M EUR :

- 6,5 M EUR souscrits par les salariés adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise avec une prime d'émission de 296,4 M EUR ;

- 1,9 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assorties d'une prime d'émission de 52,8 M EUR.

Les survaleurs relatives aux acquisitions financées par conversion en actions des obligations convertibles émises en mai 1993 ont été imputées en 1998 sur la prime d'émission dégagée par cette augmentation de capital, selon un prorata égal au rapport entre le montant de l'augmentation de capital et le prix total d'acquisition. Si ces survaleurs n'avaient pas été imputées sur les capitaux propres, elles auraient fait l'objet d'une dotation aux amortissements de 10,5 M EUR au titre de l'année 2004.

Elles figureraient à l'actif du bilan consolidé au 31 décembre 2004 pour un montant net de 46,5 M EUR.

(2) Au 31 décembre 2004, les 36 990 431 actions détenues par les sociétés du Groupe, à des fins d'autocontrôle ou de gestion active des fonds propres pour un montant de 1 878 M EUR, représentent 8,31 % du capital de la Société Générale.

En 2004, la Société Générale a procédé à des achats nets de cessions pour un montant de 739 M EUR.

Les plus-values nettes d'impôts sur les cessions des titres d'autocontrôle réalisées en 2004 ont été imputées sur les fonds propres à hauteur de 7,4 M EUR.

Le produit des dividendes attachés à ces titres, d'un montant de 22,4 M EUR a été éliminé des résultats consolidés.

(3) Au 31 décembre 2004, les écarts de conversion relatifs aux succursales étrangères des banques du Groupe ainsi qu'aux sociétés consolidées incluses dans la zone euro s'élèvent à (4) M EUR.

La variation sur l'exercice 2004 de l'écart de conversion en part du Groupe s'élève à (24) M EUR. Cette variation est principalement liée à la dévaluation par rapport à l'euro du dollar US pour (140) M EUR, à l'appréciation de la couronne tchèque pour + 57 M EUR.

L'impact de la cession d'Asia Credit Limited (reporting en BAHT Thaïlandais) est de + 38 M EUR.

L'impact de la liquidation de la BSGI (reporting en roupie indonésienne) est de + 53 M EUR.

(4) Le FRBG a été repris à hauteur de 45,6 M EUR en 2003 et de 28 M EUR en 2004.

Par ailleurs, le FRBG avait fait l'objet d'une dotation pour un montant de 150 M EUR en 2003 (cf. Note 1).

(5) En 1997, la Société Générale a réalisé aux États-Unis, par l'intermédiaire de sa filiale SocGen Real Estate Company LLC, une émission de 800 M USD d'actions de préférence.

En 2000, la Société Générale a renouvelé l'opération en réalisant, par l'intermédiaire de sa filiale SG Capital Trust, une émission de 500 M EUR, et en 2001 avec SG Americas pour un montant de 425 M USD.

En 2003, une nouvelle émission de 650 M EUR d'actions de préférence a été réalisée aux États-Unis par l'intermédiaire de SG Capital Trust III.

Ces actions de préférence sont incluses dans le Tier one des fonds propres prudentiels.

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Société Générale relatifs à l'exercice 2004 ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF).

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-04 du Comité de la réglementation comptable relatif aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du CRBF.

Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Société Générale.

Principes et modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Société Générale et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion immobilière, location-vente de matériel informatique, location de véhicules, négoce de pétrole).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. En l'absence de tels contrats ou clauses statutaires, l'influence dominante sur un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement est également présumée dès lors que le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'autres actionnaires ou ensemble d'actionnaires détenant un pourcentage de droits de vote supérieur au sien.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 0,02 % de celui du Groupe, ou dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0,10 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette filiale.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les sociétés pour lesquelles la part du Groupe dans la situation nette est supérieure à 0,10 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

Cas particulier des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires ("entités ad hoc") sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, notamment en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de lien en capital.

Le règlement n° 99-07 modifié du Comité de la Réglementation Comptable définit trois critères à prendre en considération pour déterminer l'existence de ce contrôle, étant précisé que la prise en compte d'un seul de ces critères ne suffit pas à caractériser celui-ci. Ces critères sont les suivants :

- pouvoirs de décision, assortis ou non des pouvoirs de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent, même si ces pouvoirs ne sont pas effectivement exercés ;
- capacité à bénéficier de la majorité des avantages économiques de l'entité ;
- exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité.

L'existence d'un mécanisme d'autopilotage ne préjuge pas du contrôle effectif.

L'appréciation en substance du critère relatif aux pouvoirs de décision est déterminante pour décider de la consolidation des entités ad hoc issues d'opérations de cession de créances pour compte propre, notamment les fonds communs de créances créés en conformité avec les dispositions du Code monétaire et financier français et les organismes étrangers similaires soumis à un cadre juridique présentant des garanties équivalentes à celles existant en France.

Suite à la publication à la fin de l'année 2002, par la Commission des Opérations de Bourse et par la Commission bancaire, de recommandations relatives à l'interprétation de ces dispositions réglementaires, deux entités ad hoc réalisant des opérations d'arbitrage ont été consolidées à compter du quatrième trimestre 2002, bien que ne satisfaisant qu'à un seul des trois critères mentionnés par le règlement n° 99-07. L'une de ces entités a cessé ses activités au quatrième trimestre 2004 et est alors sortie du périmètre de consolidation.

Méthode de conversion des comptes en devises étrangères

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, le bilan et le hors-bilan des sociétés consolidées sont convertis sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen de l'exercice. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est porté dans une rubrique des réserves consolidées intitulée "Écart de conversion". Le résultat des opérations de couverture des investissements en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises, ainsi que les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des réserves consolidées dans cette même rubrique.

Conformément à l'avis n° 98-01 du Conseil national de la comptabilité, les écarts de conversion relatifs aux filiales et succursales de la zone euro sont maintenus dans les capitaux propres.

L'application des normes IFRS aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005 entraînera une remise à zéro des écarts de conversion dans le bilan d'ouverture IAS 2004 par contrepartie des réserves consolidées. Ainsi, les écarts de conversion figurant au bilan au 31 décembre 2004 ne pourront plus être inscrits au compte de résultat en cas de cession des entités concernées.

Pour les sociétés situées dans des pays à forte inflation, les états financiers sont localement l'objet d'une correction monétaire de manière à être exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la date de clôture. Le gain ou la perte sur la situation monétaire nette de ces sociétés participe à la formation du résultat, tandis que l'effet de la correction monétaire sur leurs actifs et passifs non monétaires est porté dans les réserves consolidées. Les postes du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat de ces sociétés ainsi retraités sont convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en priorité à des éléments identifiés du bilan et du hors-bilan. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Ces écarts sont enregistrés dans la devise de référence de la filiale acquise et convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. Les écarts d'acquisition actif sont amortis et les écarts d'acquisition passif sont rapportés au résultat selon un plan préalablement défini sur une durée déterminée en fonction de l'activité de la société acquise, de la stabilité de son fonds de commerce et de ses équipes, des hypothèses retenues et des objectifs fixés lors de chaque acquisition. Cette durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises ; les paramètres utilisés pour les valorisations tels que *cash flow* futurs estimés, multiples de résultats, valeurs comparables sur des transactions récentes, parts de marché ou encore montant des actifs sous gestion, sont fonction des métiers concernés. À l'issue de cette revue et en cas de changements défavorables significatifs intervenus dans les éléments qui ont servi à déterminer le plan d'amortissement, il est procédé à l'enregistrement d'un amortissement exceptionnel.

Les écarts d'acquisition dégagés sur les opérations de croissance externe réalisées avant le 1^{er} janvier 2000 et financées par augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission selon un prorata égal au rapport entre le montant de l'augmentation de capital et le prix total d'acquisition. Le règlement 99-07 ne permet plus d'appliquer ce traitement aux opérations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2000, mais n'impose pas un retraitement rétroactif des opérations antérieures.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués jusqu'à la date de cession si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

Les profits d'impôts réalisés au titre de l'amortissement de ces écarts d'acquisition sont également imputés sur les capitaux propres, dès lors que ces amortissements sont fiscalement déductibles.

Réserves de réévaluation

Cette rubrique regroupe les écarts dégagés à l'occasion :

- d'une part, des réévaluations réglementaires de 1977 ou 1978 ;
- d'autre part, des opérations de restructuration et de cession d'éléments d'actifs à l'intérieur du Groupe, effectuées jusqu'au 31 décembre 1991.

L'écart de réévaluation constaté à l'occasion de cessions d'immobilisations amortissables entre sociétés du Groupe est repris dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissements pratiqué dans la nouvelle société détentrice.

De même, en cas de cession hors du Groupe des actifs ayant fait l'objet préalablement d'une cession ou d'un apport interne, l'écart de réévaluation est repris en résultat à due concurrence, la plus ou moins-value étant ainsi déterminée par référence au prix de revient historique de ces actifs (déduction faite des amortissements et des provisions eux-mêmes déterminés par rapport au coût historique).

Réserves de réestimation

En 1992, l'essentiel des immeubles qui avaient alors le caractère d'exploitation a fait l'objet d'un reclassement interne ; ces actifs, antérieurement détenus par la Société Générale et certaines filiales immobilières, avaient été apportés à des sociétés du Groupe détenues à 100 % et intégrées fiscalement.

Les plus-values enregistrées dans les comptes individuels des sociétés apporteurs ont été neutralisées pour la détermination du résultat consolidé de la période. Leur montant figure, sous déduction de la charge fiscale latente, dans la rubrique "Réserves de réestimation", conformément aux dispositions de l'instruction 91-06 de la Commission bancaire.

Le traitement comptable de cette réserve de réestimation est identique à celui de la réserve de réévaluation décrit ci-avant. En particulier, les provisions pour dépréciation constatées par référence aux valeurs de marché du portefeuille immobilier patrimonial ont été prélevées en priorité sur la réserve de réestimation, ce traitement comptable étant symétrique à celui retenu en 1992. En outre, la fiscalité latente attachée à la réserve de réestimation résiduelle a été actualisée.

Impôts différés

Les calculs d'impôts différés résultant des retraitements de consolidation sont effectués au niveau de chaque entité fiscale, en tenant compte de la position fiscale des sociétés concernées.

Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions du règlement n° 2000-05 du Comité de la réglementation comptable, relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Le décret 2002-970 du 4 juillet 2002 a introduit des modifications dans le Code des assurances pour apporter des précisions sur un certain nombre de règles relatives à l'utilisation des instruments financiers à terme par les compagnies d'assurances françaises. Ce décret a été accompagné par la publication, le 12 décembre 2002, du règlement n° 2002-09 du Comité de la réglementation comptable, définissant les règles de comptabilisation à retenir par les compagnies d'assurances à compter du 1^{er} janvier 2003. Les conséquences de ces nouveaux textes ont été traitées comme un changement de méthode comptable générant une minoration de la situation nette d'ouverture 2003 de 8 M EUR.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

■ Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent les placements représentatifs des contrats en unités de compte, des contrats d'assurance dits contrats en "euros" et des autres contrats d'assurance. Les placements réalisés sous forme de titres émis par des sociétés consolidées du Groupe sont éliminés.

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte sont évalués à leur valeur de réalisation ; la valeur globale de ces titres correspond au montant des engagements envers les assurés.

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition hors frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition. Si la valeur de remboursement diffère de la valeur d'achat, l'écart, pour chaque ligne de titres, est rapporté au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres selon une méthode actuarielle. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-remboursement du principal ou de non-paiement des intérêts par les débiteurs.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Les provisions pour risque d'exigibilité, constituées dans les comptes individuels des entreprises d'assurance, sont destinées à faire face à une insuffisante liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Elles permettent de couvrir le risque de réalisation de moins-values sur les titres relevant de l'article R. 332-20 du Code des assurances (principalement actions, titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières et immeubles) lorsque ces risques ne sont pas couverts par d'autres provisions. Suite à l'analyse de ces provisions, effectuée en application des dispositions de l'avis n° 2004-B du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité publié le 21 janvier 2004, leur reprise a été effectuée sur l'exercice 2003. En conséquence, les dispositions du règlement n° 2004-10 du Comité de la réglementation comptable, indiquant que la provision pour risque d'exigibilité doit désormais être éliminée dans les comptes consolidés, n'ont eu aucune incidence sur les comptes de l'exercice 2004.

■ Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de support à ces contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

■ Marge brute des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique "Marge brute des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe : les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions, et les produits nets des placements alloués.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme, réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation, entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché, à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme (cf. infra). Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (*reserve policy*) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – Engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière publié le 12 décembre 2002, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2003. Ce nouveau règlement vient préciser le classement des créances douteuses au bilan et le traitement des créances restructurées à des conditions hors marché.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par le Groupe de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses ou pour risques à hauteur des pertes probables. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement provisionnés. Les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exception des dotations nettes aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses, présentées, comme ces derniers, dans le "Produit net bancaire".

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Si la restructuration a été conclue à des conditions hors marché, la décote entre les nouvelles conditions et le plus bas du taux de marché, ou des conditions d'origine est enregistrée en "Coût du risque" lors de la restructuration, puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance. Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la échéance du terme ou à la résiliation du contrat, et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Les provisions constituées sur les crédits aux professionnels de l'immobilier (ainsi qu'à l'ensemble des actifs immobiliers) sont évaluées en tenant compte de la nature des programmes sous-jacents selon les modalités suivantes :

Opérations de promotion et de rénovation lourde

Les provisions constituées résultent de la réestimation des pertes à terminaison, qui sont déterminées en fonction des prix de sortie et des délais de construction et/ou de commercialisation observés sur le marché.

Immeubles achevés

Les actifs sont évalués sur la base des rendements locatifs ou de leur valeur de marché déterminée le cas échéant à partir d'expertises.

Opérations de crédit-bail et de location

Cette rubrique regroupe les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat ou assimilée. Les opérations de location assimilée au crédit-bail sont les opérations ayant pour finalité le financement d'un bien dont le bailleur n'a pas vocation à conserver la propriété à l'issue du bail.

Les immobilisations de location simple sont présentées avec les immobilisations hors exploitation dans la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat ou assimilées sont portées au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière, c'est-à-dire pour le montant total des loyers à recevoir, déduction faite des intérêts compris dans ces loyers. Ces encours sont substitués à ceux qui sont déterminés d'après les règles fiscales, et la réserve latente est inscrite dans les réserves consolidées pour un montant net d'imposition différée.

Les intérêts courus compris dans les loyers à échoir sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Le mode de provisionnement des opérations de crédit-bail et assimilées est identique à celui des créances sur les établissements de crédit et la clientèle.

Le coût d'acquisition des biens loués au titre des opérations de location longue durée est amorti linéairement sur la durée des contrats ; de même, l'ensemble des remises accordées par les fournisseurs sur le prix d'achat des biens loués (primes de volume) est enregistré en produits constatés d'avance et étalé sur la durée des contrats. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues. L'homogénéisation au sein du Groupe des modèles utilisés pour le calcul des produits à reporter au titre de ce traitement s'est traduit par un changement d'estimation, dont l'effet a été enregistré au premier trimestre de l'exercice 2004 en "Charge exceptionnelle" pour un montant brut de 20 M EUR, le produit d'impôt différé afférent à cette charge étant quant à lui enregistré en "Impôts sur les bénéfices", pour un montant de 7 M EUR.

Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de six mois. Sont également concernés les titres liquides détenus durant une période supérieure à six mois dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou lorsque leur détention est liée à une opération de couverture ou d'arbitrage. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Résultat net des opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe".

Titres de placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

■ Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

■ Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition, et, concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique "Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique "Résultat net des opérations financières" du compte de résultat.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant :

- soit de se protéger de façon permanente contre une dépréciation des titres due aux variations de taux d'intérêt au moyen d'une couverture par des instruments financiers à terme de taux d'intérêt ;
- soit de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles, globalement adossées et affectées au financement de ces titres.

Lorsque l'adossement en taux ou en liquidité ne répond plus aux règles fixées par la Commission bancaire les titres sont reclassés parmi les titres de placement.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Titres de l'activité de portefeuille

Il s'agit d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. La rentabilité de ces investissements provient principalement des plus-values de cession réalisées. Cette activité est exercée de manière significative et permanente dans le cadre de filiales ou structures dédiées. Entrent notamment dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre des activités de capital-risque.

Ces titres sont inscrits au bilan à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention (pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse des trois derniers mois est considérée comme représentative de la valeur d'utilité). Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des Offres Publiques d'Échange, sont comptabilisées dans la rubrique "Résultat net sur opérations financières".

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit, d'une part, des titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la société détentrice, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe, contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle du Groupe.

Il s'agit, d'autre part, des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés sous forme de titres par le Groupe dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition, ou, dans le cas de titres ayant fait l'objet d'une réévaluation décrite ci-dessus à la rubrique "Réserves de réévaluation", à leur valeur réévaluée. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité, représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir, compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères, tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois ; concernant les participations industrielles, le critère prépondérant est le cours de bourse moyen des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des Offres Publiques d'Échange, sont comptabilisées dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés".

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou, dans le cas où elles ont fait l'objet d'une réévaluation décrite ci-dessus à la rubrique "Réserves de réévaluation", à leur valeur réévaluée.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériels et services, et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

D'une manière générale, les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire ou dégressive :

Immeubles	20 à 35 ans
Agencements	10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	10 ans
Matériel, outillage, véhicules	4 ou 5 ans
Logiciels	3 à 5 ans

Cette rubrique inclut les immobilisations données en location simple.

Le règlement n° 2002-10 du Comité de la réglementation comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ne sera applicable qu'aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005. Toutefois, à compter du 1^{er} janvier 2003, conformément aux mesures transitoires définies à l'article 15 du règlement, complétées par les dispositions de l'avis n° 2003-F du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité (CNC), les dépenses pour gros entretien des actifs immobilisés sont constatées sous forme de provisions pour risques et charges, dotées linéairement sur la durée séparant les opérations successives d'entretien. Ces dépenses, qui doivent faire l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ayant pour seul objet d'apporter aux actifs immobilisés concernés un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement, sont limitées, au sein du Groupe, aux dépenses de ravalement des immeubles. L'incidence de ce changement de méthode sur la situation nette consolidée au 1^{er} janvier 2003 a été enregistrée en capitaux propres pour un montant de 3 M EUR, net des effets fiscaux.

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique "Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie des emprunts correspondants. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique "Produits nets d'intérêts relatifs aux autres intérêts et produits assimilés" du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions pour risques pays, dont le caractère est forfaitaire et qui sont déterminées en date d'arrêté sur la base de l'appréciation par la Société Générale des risques portés par le Groupe sur les pays concernés ou relatifs aux débiteurs situés dans ces pays en fonction de différents critères, tels que l'évaluation de la situation économique, financière et socio-politique du pays, ou encore les taux de décote appliqués sur le marché secondaire ;
- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Un descriptif des risques et litiges en cours est fourni dans le rapport sur la gestion des risques.

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une provision pour coûts relatifs à l'introduction de la monnaie fiduciaire "euros" début 2002 avait été constituée au 31 décembre 1999, puis réajustée au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001. Elle correspondait, conformément à l'avis du CNC, aux surcoûts qui avaient une nature de charge et ont été engagés, au titre de ce projet, sur la période 2001 à 2002. Au 31 décembre 2002, cette provision a été intégralement reprise.

Le règlement 99-06 du Comité de la Réglementation Bancaire a défini les ressources du fonds de garantie des dépôts. Elles sont constituées de certificats d'association souscrits par chaque établissement et de cotisations annuelles. Le règlement 99-08 du Comité de la Réglementation Bancaire a fixé le montant global des cotisations, dont le versement a été appelé auprès de la place au cours de la période 1999 à 2002 afin de constituer le fonds de garantie. La moitié de ces cotisations a été versée sous la forme d'un dépôt de garantie. Les certificats d'association et les dépôts de garantie sont classés au bilan parmi les débiteurs divers. L'ensemble des cotisations déterminées pour la constitution initiale du fonds de garantie et dont le versement par les sociétés du Groupe est intervenu au cours des exercices 2000 à 2002 avait fait l'objet d'une provision pour risques et charges, dotée à fin 1999 en résultat exceptionnel. Les cotisations versées ultérieurement sont enregistrées en "Autres frais administratifs".

Les options de souscription ou d'attribution d'actions consenties aux salariés font l'objet d'une provision pour risques et charges en date d'arrêt, déterminée en fonction de la valorisation des titres sous-jacents, et dotée dans la rubrique "Frais de personnel".

La Société Générale a signé un accord CATS ("Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés"), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002 et qui sera applicable jusqu'au 31 mars 2006. Une provision a été constituée sur la base du coût des départs acceptés par l'entreprise.

Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Conformément aux règlements 90-02 et 92-05 du Comité de la Réglementation bancaire, afin de couvrir des risques non spécifiques, il a été constitué en 1993 un Fonds pour Risques Bancaires Généraux, par reclassement, après déduction de la fiscalité latente, des provisions pour risques pays ayant un caractère général. Ce fonds a fait l'objet de dotations complémentaires en 1996 et en 2003.

Au cours des exercices 2002, 2003 et 2004 SG Cowen a enregistré des charges et des provisions exceptionnelles se rapportant aux incidences de toutes natures consécutives à une fraude commise pendant environ dix ans, dont a été victime l'ancienne activité de courtage pour particuliers de la Société. Cette activité acquise avec Cowen & Company en 1998 a été cédée en 2000. Dans la mesure où cette fraude ne se rapporte pas à la gestion courante d'une activité exercée par le Groupe, mais à une activité cédée et, pour une large part, à une période antérieure à l'acquisition de celle-ci, ces charges ont été enregistrées en résultat exceptionnel. En contrepartie et compte tenu de la nature de ces charges, le FRBG a été repris à due concurrence en 2002, en 2003 et en 2004.

Actions de préférence

Au cours du second semestre 1997, 800 M USD d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale. Ces actions, dénuées de droit de vote, sont assorties d'une rémunération non cumulative de 7,64 % de leur nominal, payable semestriellement sur décision du Conseil d'administration de la filiale.

Au cours du premier semestre 2000, 500 M EUR d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale (rémunération non cumulative de 7,875 % payable annuellement) avec clause de *step up* au bout de dix ans.

Au cours du quatrième trimestre 2001, 425 M USD d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale, avec clause de *step up* au bout de dix ans. Ces actions sont assorties d'une rémunération non cumulative payable trimestriellement (335 M USD rémunérés au taux fixe de 6,302 % et 90 M USD rémunérés au taux variable de Libor + 0,92).

Au cours du quatrième trimestre 2003, 650 M EUR d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par le groupe Société Générale (rémunération non cumulative de 5,419 % payable annuellement) avec clause de *step up* au bout de dix ans.

Les rémunérations des actions de préférence sont enregistrées en charges d'intérêts sous la rubrique "Rémunérations versées sur actions de préférence". Les actions de préférence sont classées dans les fonds propres de première catégorie pour la détermination des ratios prudentiels du Groupe.

Actions Société Générale détenues par le Groupe

Conformément aux dispositions de l'avis n° 2000-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation des actions propres détenues par une entreprise relevant du CRBF, les actions Société Générale acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en titres de placement (actions propres) à l'actif du bilan.

Les actions Société Générale détenues dans le cadre d'un soutien de cours ou d'opérations d'arbitrage sur indice CAC 40 sont présentées parmi les titres de transaction.

Les autres actions Société Générale, et en particulier celles qui sont détenues par certaines sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle ou à des fins d'annulation, sont portées en minoration du capital et des réserves pour la détermination des capitaux propres

Opérations en devises

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire, les opérations de change à terme dites "sèches" ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes au sens de l'article 9 du règlement précité, sont parallèlement rapportés au compte de résultat de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 88-01 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en "Résultat net des opérations financières", dans la rubrique "Résultat sur instruments financiers à terme".

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en "Résultat net des opérations financières" dans la rubrique "Résultat sur instruments financiers à terme".

Opérations de marché

Les opérations de marché incluent, d'une part, des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et, d'autre part, certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote (*reserve policy*) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés, et intégrant :

- une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché ;
- une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise ;
- une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt, négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion à venir.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en "Résultat net des opérations financières".

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques, dont la contrepartie est enregistrée en "Résultat net des opérations financières".

Frais de personnel

La rubrique "Frais de personnel" comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

L'application de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites en France a entraîné un changement d'estimation pour le provisionnement des indemnités de fin de carrière versées par les sociétés françaises du Groupe. Le différentiel en résultant est comptabilisé dans la rubrique "Frais de personnel" à compter de la date de changement de régime selon un mode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés bénéficiaires.

Coût du risque

Le contenu de la rubrique "Coût net du risque" se limite aux dotations nettes aux provisions pour risques de contrepartie, risques-pays, et litiges. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Gains et pertes sur actifs immobilisés

La rubrique "Gains et pertes sur actifs immobilisés" regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux provisions sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du "Produit net bancaire".

Charge fiscale

Impôts courants

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; toutefois, jusqu'au 31 décembre 2004, les plus-values à long terme sur titres de participation sont imposées à 19 %. Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises, sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une contribution égale à 3 %, instaurée en 1995 et qui sera progressivement ramenée à zéro d'ici l'exercice 2006. S'y ajoute une Contribution sociale de solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés. La loi de finances rectificative pour 2004, publiée le 30 décembre 2004, a prévu de réduire progressivement le taux d'imposition des plus-values de cession des titres de participation pour le ramener à 15 % ou à 0 % selon la nature fiscale des titres concernés. En contrepartie de cette réduction, la loi de finances a institué une taxe exceptionnelle sur la réserve spéciale des plus-values à long terme, constituée par les sociétés françaises dans leurs comptes annuels individuels lors des exercices antérieurs par affectation de la quote-part de résultat correspondant chaque année aux plus-values à long terme réalisées sur les cessions de titres de participation. Au 31 décembre 2004, les entités françaises assujetties ont enregistré dans le compte de résultat en "Impôts sur les bénéfices" la charge représentative de la taxe exceptionnelle à payer, pour un montant consolidé de 18 M EUR.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Charge fiscale" du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable, selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2004 et au-delà, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,93 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu varie de 1,71 % à 15,72 % selon la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation, dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

Résultat exceptionnel

La rubrique "Résultat exceptionnel" comprend les produits et charges encourus par le Groupe dont la survenance revêt un caractère exceptionnel, soit par leur nature, soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité du Groupe.

Traitement des engagements pour retraites, indemnités de départ en retraite et primes pour l'attribution des médailles du travail

■ En France

En 1993, les établissements de crédit français du Groupe ont adhéré avec l'ensemble de la profession bancaire aux organismes de retraites nationaux Agirc et Arrco, dont les régimes fonctionnent par répartition. Dorénavant, seul reste assuré par les Caisses de retraites des salariés de ces établissements un régime de retraite désormais fermé et ne comportant que des droits acquis au titre du passé. Les

engagements des Caisses de retraites des salariés de ces établissements au titre de ces droits ont fait l'objet d'estimations actuarielles, en fonction des conditions connues à ce jour. Les simulations effectuées montrent que les réserves financières des Caisses de retraites des salariés ou les provisions constituées sont suffisantes pour faire face aux engagements de retraites.

Par ailleurs, un certain nombre de sociétés versent des indemnités de départ en retraite en fonction de l'ancienneté des salariés, des primes pour l'attribution des médailles du travail ainsi que certaines pensions surcomplémentaires.

Les engagements au titre de ces différents régimes s'élèvent à 1 081 M EUR au 31 décembre 2004 et sont intégralement couverts par des actifs ou des provisions.

■ À l'étranger

Les engagements relatifs aux différents régimes (retraites, indemnités de fin de carrière, médailles du travail) font l'objet de couvertures par des actifs ou des provisions. L'essentiel de ces engagements porte sur des prestations de retraites pour les salariés en activité ou ayant quitté l'entreprise.

Au 31 décembre 2004, les engagements relatifs aux entités étrangères du Groupe sont estimés à 1 036 M EUR et sont couverts par des actifs ou des provisions à hauteur de 79 %. Le solde résiduel de 21 % représentant le déficit actuariel est, conformément aux pratiques du Groupe, provisionné sur la durée moyenne d'activité restant à courir des salariés concernés.

Les principes comptables applicables aux comptes consolidés du groupe Société Générale, décrits dans cette note, feront l'objet de modifications lors de l'élaboration des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2005 et des données comparatives qui seront présentées au titre de l'exercice 2004, suite à la mise en application des normes

IFRS adoptées par règlements de la Commission européenne. Les principes comptables qui s'appliqueront ainsi aux données comparatives retraitées de l'exercice 2004 sont présentés dans le document spécifique IAS du rapport annuel.

Note 2

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 683 sociétés au 31 décembre 2004 :

- 616 sociétés intégrées globalement ;
- 53 sociétés intégrées proportionnellement ;
- 14 sociétés mises en équivalence.

Au regard des règles de consolidation fixées par le règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, aucune des entités ad hoc constituées dans le cadre des activités de titrisation pour compte de la clientèle de la Société Générale n'est contrôlée par le Groupe.

Les éventuels engagements conclus avec ces entités, notamment sous la forme de lignes de liquidités ou de lettres de garantie, sont enregistrés et évalués conformément aux principes comptables généraux applicables à ces instruments.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2004, par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2003, sont les suivantes :

Au cours du premier semestre 2004

- La participation dans TCW a été portée à 66,54 %, soit une augmentation de 5,64 % par rapport au 31 décembre 2003. Pour mémoire, des accords prévoient des options d'achat et de vente décalées portant sur 9,5 % du capital de TCW, par tranches annuelles de 4,75 % sur la période 2005-2006, à des prix d'exercice dépendant des performances ultérieures. Enfin, le solde des actions détenues par les salariés fait l'objet d'options d'achat et de vente décalées à partir de 2008, à des prix d'exercice dépendant des performances ultérieures.
- Sogelease Egypt, détenue à 61,73 %, a été consolidée par intégration globale.
- Sagem Lease, détenue à 100 % par le Groupe, a été consolidée par intégration globale.
- SG Serbie Bank, déconsolidée au 31 décembre 2000, a été réintégrée dans le périmètre de consolidation.
- Le Groupe a renforcé son contrôle dans Sogéprom, passant de 70 % au 31 décembre 2003 à 100 % au 30 juin 2004.
- La Société Générale est devenue actionnaire à 50,01 % de General Bank of Greece (GBG), qui est consolidée par intégration globale.
- Suite à la cession de Sophia, 31 sociétés précédemment consolidées par mise en équivalence sont sorties du périmètre.

Au cours du second semestre 2004

- SG Equipment Finance Schweiz AG, détenue à 100 % par le Groupe, est consolidée par intégration globale.
- La Société Générale a repris l'ensemble des activités Equipment Finance et Factoring du groupe norvégien Elcon, qui sont consolidées par intégration globale.
- Le fonds commun de créances French Supermarkets 1, détenu à 100 %, est consolidé par intégration globale.
- Le fonds Lyxor Strategium 1, détenu à 100 % par la Société Générale, est consolidé par intégration globale.
- OOO Rusfinance, détenue à 51,01 % par le Groupe, est consolidée par intégration globale.
- La Société Générale a acquis 100 % du capital de Parsys Espana, qui est consolidée par intégration globale.

Note 3

Créances sur les établissements de crédit

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Comptes et prêts à vue			
Comptes ordinaires	9 002	7 590	8 583
Prêts et comptes au jour le jour	413	702	267
Valeurs reçues en pension au jour le jour	8	53	385
Comptes et prêts à terme			
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	10 438	9 635	12 928
Prêts subordonnés et participatifs	713	688	539
Valeurs reçues en pension à terme	100	45	187
Créances rattachées	189	208	270
Total brut	20 863	18 921	23 159
Provisions pour dépréciation	(77)	(94)	(114)
Total net	20 786	18 827	23 045
Titres reçus en pension	45 328	41 455	31 309
Total	66 114	60 282	54 354

(1) Au 31.12.2004, le montant des créances douteuses s'élève à 127 M EUR (dont 113 M EUR de créances douteuses compromises) contre 143 M EUR au 31 décembre 2003 et 117 M EUR au 31 décembre 2002.

Note 4

Opérations avec la clientèle (actif)

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Créances commerciales	8 085	7 729	7 903
Autres concours à la clientèle ^{(1) (2)} :			
– Crédits de trésorerie	46 509	39 021	43 610
– Crédits à l'exportation	3 388	3 610	4 649
– Crédits d'équipement	35 486	33 214	27 506
– Crédits à l'habitat	46 127	40 743	35 233
Autres crédits à la clientèle	31 411	27 690	31 105*
Sous-total	162 921	144 278	142 103
Comptes ordinaires débiteurs	11 981	12 238	12 361
Créances rattachées	1 568	1 461	1 386*
Total brut	184 555	165 706	163 753
Provisions pour dépréciation	(6 275)	(6 497)	(6 894)*
Total net ⁽³⁾	178 280	159 209	156 859
Valeurs reçues en pension	64	443	227
Titres reçus en pension	31 495	33 895	27 683
Total	209 839	193 547	184 769

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2002.

(1) Autres concours à la clientèle par catégorie de clientèle :

Clientèle non financière			
– Entreprises	73 489	68 286	70 724
– Particuliers	59 833	52 568	45 926
– Collectivités locales	8 327	6 265	6 762
– Professions libérales	7 117	6 870	6 455
– Gouvernements et administrations centrales	1 778	1 959	2 116
– Autres	2 949	2 440	1 755
Clientèle financière	9 428	5 890	8 365
Total	162 921	144 278	142 103

(2) Au 31 décembre 2004, le montant des créances douteuses s'élève à 9 797 M EUR (dont 5 492 M EUR de créances douteuses compromises) contre 10 115 M EUR au 31 décembre 2003 et 10 064 M EUR au 31 décembre 2002.

(3) Les entités acquises depuis le 31 décembre 2003 ont une incidence de 2 929 M EUR sur le montant net des créances à la clientèle.

Note 5**Opérations de crédit-bail et de location assimilées**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Crédit-bail immobilier	5 824	5 650	5 452
Crédit-bail mobilier	10 400	9 176*	8 848*
Location avec option d'achat et assimilée	4 503	3 104*	3 045*
Créances rattachées	153	206	188
Total brut ⁽¹⁾	20 880	18 136	17 533
Provisions pour dépréciation	(244)	(250)	(182)
Total net ⁽²⁾	20 636	17 886	17 351

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2003.

(1) Au 31 décembre 2004, le montant des créances douteuses s'élève à 394 M EUR (dont 133 M EUR de créances douteuses compromises) contre 418 M EUR au 31 décembre 2003 et 284 M EUR au 31 décembre 2002.

(2) Les entités acquises depuis le 31 décembre 2003 ont une incidence de 1 976 M EUR sur le montant net des opérations de crédit-bail et de location assimilées.

Note 6**Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions, autres titres à revenu variable et actions propres**

En M EUR au 31 décembre	2004				2003				2002
	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Total
Portefeuille de transaction	30 452	39 771	43 323	113 546	21 792	39 125	31 706	92 623	76 637
Portefeuille de placement :									
– Montant brut	5 517	8 313	11 932	25 762	4 281	8 071	15 150	27 502	24 533
– Provisions	(26)	(195)	(67)	(288)	(24)	(225)	(215)	(464)	(530)
– Montant net	5 491	8 118 ⁽¹⁾	11 865	25 474	4 257	7 846 ⁽¹⁾	14 935	27 038	24 003
Portefeuille d'investissement :									
– Montant brut	4 941	–	19 287 ⁽²⁾	24 228	4 391	–	20 705	25 096	26 906
– Provisions	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	–
– Montant net	4 941	–	19 287	24 228	4 391	–	20 704	25 095	26 906
Créances rattachées	198	69	364	631	170	56	427	653	778
Total	41 082	47 958	74 839	163 879	30 610	47 027	67 772	145 409	128 324

(1) Dont actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés : 112,6 M EUR (contre 162,9 M EUR au 31 décembre 2003 et 167,3 M EUR au 31 décembre 2002).

	2004	2003
Nombre d'actions	2 334 060	3 377 145
Valeur nominale par action en EUR	1,25	1,25
Valeur de marché par action en EUR	74,5	70,0
Prix de revient par action en EUR	48,22	48,22

(2) Dont titres portés par les véhicules ad hoc nouvellement consolidés : 3,7 Md EUR de municipal bonds destinés à être portés jusqu'à échéance.

Note 6 (suite)**Informations complémentaires sur les titres**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Valeur estimée des titres de placement :			
– Plus-values latentes ⁽¹⁾	270	70	178
Résultat latent du portefeuille d'investissement ⁽²⁾	76	(2)	(64)
Montants des primes et décotes afférentes aux titres de placement et d'investissement	62	(86)	(15)
Titres ayant fait l'objet d'un changement de catégorie au cours de l'exercice :			
– Titres de transaction reclassés en titres de placement	131	695	525
– Titres reclassés en titres d'investissement	–	–	195
– Titres d'investissement reclassés en portefeuille de placement	48	624	778
Titres d'investissement cédés avant l'échéance	353	69	542
Parts d'OPCVM détenues :			
– OPCVM français	15 353	12 810	8 747
– OPCVM étrangers	5 741	3 369	2 751
<i>dont OPCVM de capitalisation</i>	638	688	675
Montants des titres cotés	130 087	117 427	112 641
Montants des titres subordonnés	686	727	357
Montants des titres prêtés	6 972	3 656	4 027

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés, le cas échéant, en couverture des titres de placement.

(2) Y compris le résultat latent affecté en couverture des portefeuilles d'investissement.

Note 7**Placements nets des entreprises d'assurance**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Placements immobiliers	344	265	223
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 516	25 728	21 222
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	15 052	14 031	13 384
Autres placements	1 126	1 117	867
Actions et autres titres à revenu variable	2 916	1 743	1 561
Total	48 954	42 884	37 257

Note 8**Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Principales entreprises (1) :			
0 à 5 %	3 376	4 381	5 213
Accor, Adecco, Alcatel, Altadis, Arcelor, Aviva, Carrefour, Dexia, France Télécom, ONA, Pernod Ricard, Peugeot SA, Sanofi, SCH, Sodexho Alliance, TF1, Total, Veolia Environnement, Vivendi Universal			
5 à 10 %	398	629	605
Cologne Re Managers, Hornby Lane			
10 à 20 %	351	339*	255*
Crédit Logement, Sopra, Sommer SA, Sicovam Holding			
+ 20 %	255	82*	112*
G Finance Luxembourg, Lysus, SCI Secovalde			
Sous-total	4 380	5 431	6 185
Autres	1 160	1 191*	1 400*
Montant brut (2)	5 540	6 622	7 585
Provisions pour dépréciation	(883)	(1 352)	(1 332)
Créances rattachées aux participations	3	4	14
Montant net (3)	4 660	5 274	6 267

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2003.

(1) Seules sont mentionnées parmi les participations détenues au 31 décembre 2004 celles dont le montant est supérieur à 30 M EUR.

(2) Mouvements sur titres de participations et filiales non consolidées sur l'année 2004 = (1 082) M EUR, dont acquisitions = 554 M EUR, cessions = (1 573) M EUR, périmètre et autres mouvements = (63) M EUR.

(3) Dont pour les sociétés cotées : valeur nette comptable = 3 062 M EUR ; valeur boursière = 3 440 M EUR.

Note 9**Immobilisations corporelles et incorporelles**

En M EUR au 31 décembre	Valeur brute 2003	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre et reclassements	2004		
					Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
Immobilisations d'exploitation							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	19	4	-	3	26	(18)	8
Logiciels, frais d'études informatiques	1 532	93	(11)	101	1 715	(1 228)	487
Autres	456	194	(1)	(154)	495	(88)	407
Sous-total	2 007	291	(12)	(50)	2 236	(1 334)	902
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	2 859	20	(39)	93	2 933	(842)	2 091
Autres	3 587	393	(105)	(19)	3 856	(2 651)	1 205
Sous-total	6 446	413	(144)	74	6 789	(3 493)	3 296
Immobilisations hors exploitation (1)							
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	150	2	(4)	(35)	113	(38)	75
Locations simples et autres	5 577*	2 277	(1 679)	(14)	6 161	(1 725)	4 436
Sous-total	5 727	2 279	(1 683)	(49)	6 274	(1 763)	4 511
Total immobilisations	14 180	2 983	(1 839)	(25)	15 299	(6 590)	8 709

* Montant retraité par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2003.

(1) N'incluent pas le portefeuille immobilier patrimonial détenu par les sociétés de financement spécialisé.

Note 10**Écarts d'acquisition** ⁽¹⁾

	2004			2003			2002
	Montant brut	Amortissements	Montant net	Montant brut	Amortissements	Montant net	Montant net
<i>En M EUR au 31 décembre</i>							
Banque de détail	1 739	(383)	1 356	1 581	(266)	1 315	1 344
Réseau détail France	114	(66)	48	115	(62)	53	56
Réseau détail étranger ⁽²⁾	1 141	(217)	924	1 033	(135)	898	961*
Filiales spécialisées et autres ⁽³⁾	484	(100)	384	433	(69)	364	327*
Banque de financement et d'investissement	170	(160)	10	180	(161)	19	71
Banque de financement	45	(40)	5	45*	(34)*	11*	19*
Banque d'investissement	125	(120)	5	135*	(127)*	8*	52*
Gestions d'actifs et Services aux investisseurs	965	(231)	734	994	(178)	816	738
Gestion mobilière	590	(130)	460	595	(97)	498	609
Gestion privée	321	(85)	236	323	(65)	258	124
Boursorama ⁽⁴⁾	49	(11)	38	67*	(7)*	60*	5*
Métier Titres	5	(5)	–	9*	(9)*	–	–
Gestion propre et autres	7	(1)	6	3	(3)	–	1
Total	2 881	(775)	2 106	2 758	(608)	2 150	2 154

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2003.

(1) Par convention, les amortissements courants et exceptionnels sont affectés au pôle Gestion propre.

(2) L'évolution sur l'exercice 2004 du montant brut des écarts d'acquisition du Réseau de détail étranger s'explique essentiellement par :

– l'acquisition de la General Bank of Greece (GBG) au deuxième trimestre 2004 ;

– l'impact des effets de change sur les écarts d'acquisition comptabilisés en devises ;

– l'acquisition complémentaire de 7,32 % du capital de la Banque Roumaine pour le Développement au quatrième trimestre 2004.

(3) L'évolution sur l'exercice 2004 du montant brut des écarts d'acquisition des filiales spécialisées s'explique principalement par :

– l'acquisition de SG Finans AS Norway, anciennement Elcon, au troisième trimestre 2004 ;

– la consolidation de Rusfinance au quatrième trimestre 2004.

(4) La survaleur de Selftrade, fusionnée avec Boursorama en 2003, a été revue au quatrième trimestre 2004.

Note 11**Autres actifs et comptes de régularisation**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Autres actifs			
Débiteurs divers	17 786	14 106*	12 607
Primes sur instruments conditionnels achetés	32 555	21 441	21 481
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	1 903	3 934	2 192
Autres emplois divers	1 021	759	1 148
Autres actifs d'assurance	390	323	212
Sous-total	53 655	40 563	37 640
Comptes de régularisation			
Charges payées ou comptabilisées d'avance	546	524	400
Produits à recevoir	1 890	2 572*	2 724
Impôts différés ⁽¹⁾	192	90	-
Autres comptes de régularisation ⁽²⁾	14 527	13 013	18 952
Sous-total	17 155	16 199	22 076
Total brut	70 810	56 762	59 716
Provisions pour dépréciation	(167)	(214)	(221)
Total net	70 643	56 548	59 495

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2003.

(1) Ventilation des impôts différés par catégorie

En M EUR au 31 décembre 2004

	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
Différences temporaires :		
dont réserve latente sur opérations de crédit-bail		722
dont résultats des sociétés transparentes fiscalement		187
dont réserve de réestimation (Note 1)		17
Autres (principalement sur déductibilité des provisions)	1 118	
Total	1 118	926

(2) Les autres comptes de régularisation enregistrent principalement les comptes d'ajustement devises débiteurs, les primes d'émission et de remboursement de titres à revenu fixe, ainsi que les produits de réévaluation des instruments financiers à terme.

Note 12**Dettes envers les établissements de crédit**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Dettes à vue			
Dépôts et comptes ordinaires	19 018	17 582	12 311
Valeurs données en pension au jour le jour	-	-	43
Sous-total	19 018	17 582	12 354
Dettes à terme			
Emprunts et comptes à terme	49 045	46 309	37 508
Valeurs données en pension à terme	144	312	245
Sous-total	49 189	46 621	37 753
Dettes rattachées	345	324	395
Titres donnés en pension	23 809	19 081	18 737
Total	92 361	83 608	69 239

Note 13**Opérations avec la clientèle (passif)**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Comptes d'épargne à régime spécial			
À vue	25 188	21 587	18 287
À terme	21 471	21 874	21 775
Sous-total	46 659	43 461	40 062
Autres dépôts clientèle à vue			
Sociétés et entrepreneurs individuels	31 898	29 650	24 866
Particuliers	26 077	23 745	21 594
Clientèle financière	9 570	10 705	5 753
Autres	7 071	4 184	5 303
Sous-total	74 616	68 284	57 516
Autres dépôts clientèle à terme			
Sociétés et entrepreneurs individuels	19 156	25 783	25 051
Particuliers	11 797	10 213	10 988
Clientèle financière	17 458	5 797	12 309
Autres	3 847	5 717	5 902
Sous-total	52 258	47 510	54 250
Dettes rattachées	1 007	951	949
Total dépôts clientèle ⁽¹⁾	174 540	160 206	152 777
Valeurs données en pension à la clientèle	1 626	3 229	2 210
Titres donnés en pension à la clientèle	37 267	32 655	41 098
Total	213 433	196 090	196 085

(1) Les entités acquises en 2004 ont une incidence de 2 315 M EUR sur le montant des dépôts clientèle.

Note 14**Dettes représentées par un titre**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Bons de caisse	772	841	881
Emprunts obligataires	5 111	4 607	5 253
Dettes rattachées	31	84	185
Sous-total	5 914	5 532	6 319
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	91 376	77 052	71 104
Dettes rattachées	440	333	454
Total	97 730	82 917	77 877

Note 15**Provisions techniques des entreprises d'assurance**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Provisions techniques des contrats en unités de compte	14 797	14 149	13 400
Provisions techniques vie	31 890	26 882	22 262
Provisions techniques non vie	141	133	98
Total	46 828	41 164	35 760

Note 16**Autres passifs et comptes de régularisation**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Opérations sur titres			
Dettes sur titres empruntés	8 523	8 611	6 640
Autres dettes sur titres	28 880	32 575	24 272
Sous-total	37 403	41 186	30 912
Autres passifs			
Créditeurs divers	15 665	13 927	12 627
Primes sur instruments conditionnels vendus	34 853	23 699	21 700
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	1 826	3 901	2 975
Autres opérations sur titres	121	70	51
Dettes rattachées	148	227	180
Autres passifs d'assurance	78	73	84
Sous-total	52 691	41 897	37 617
Comptes de régularisation			
Charges à payer	3 893	3 858	4 148
Provision pour impôts différés	-	-	89
Produits constatés d'avance	1 884	2 014	2 358
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	15 375	8 771	12 643
Sous-total	21 152	14 643	19 238
Total	111 246	97 726	87 767

(1) Ce poste comprend principalement les comptes d'ajustement devises créditeurs et la contrepartie des charges de réévaluation des instruments financiers à terme.

Note 17

Analyse par nature du stock de provisions

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Provisions inscrites en déduction des éléments d'actifs suivants			
Établissements de crédit	77	94	114
Crédits à la clientèle	6 275	6 497	6 894*
Crédit-bail	244	250	182
Autres	245	302	263
Sous-total	6 841	7 143	7 453
Provisions inscrites au passif			
Provision générale à caractère prudentiel – risques pays (Note 1)	432	453	465
Engagements hors bilan avec les établissements de crédit	6	6	4
Engagements hors bilan avec la clientèle	221	273	327*
Provisions sectorielles et autres ⁽¹⁾	572	558	277*
Provisions pour autres risques et charges	1 811	1 559	1 401*
Sous-total	3 042	2 849	2 474
Stock de provisions (hors titres) ⁽²⁾	9 883	9 992	9 927
Provisions sur titres	1 171	1 816	1 862
Provisions sur placements des sociétés d'assurance	8	2	10
Stock global de provisions ⁽³⁾	11 062	11 810	11 799

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2002.

(1) À compter du 1^{er} janvier 2003, l'ensemble des provisions à caractère sectoriel et non affectables à des dossiers individuels a été regroupé dans une rubrique spécifique. Les comptes au 31 décembre 2002 ont été retraités de manière similaire à des fins de comparabilité. Ces provisions venaient en déduction d'éléments de l'actif à hauteur de 176 M EUR ou étaient inscrites au passif à hauteur de 101 M EUR (71 M EUR en provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle et 30 M EUR en provisions pour risques et charges).

(2) La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

En M EUR au 31 décembre	2003	Dotations nettes	Autres soldes du compte de résultat ⁽⁵⁾	Provisions utilisées	Change et variations de périmètre	2004
Provision générale à caractère prudentiel - risques pays	453	6	–	–	(27)	432
Provisions pour risques de contrepartie	7 980	328	32	(839)	139	7 640
Provisions pour risques et charges ⁽⁴⁾	1 559	101	187	(135)	99	1 811
Total	9 992	435	219	(974)	211	9 883

(3) Une analyse de la couverture des risques est présentée dans le rapport de gestion et les principes de constitution des provisions sont fournis dans la partie "Gestion des risques" du rapport financier annuel.

Le stock de provisions techniques des entreprises d'assurance est présenté en Note 15.

(4) Analyse des provisions pour risques et charges :

En M EUR au 31 décembre	2003	Dotations nettes	Autres soldes du compte de résultat ⁽⁵⁾	Provisions utilisées	Change et variations de périmètre	2004
Provisions pour engagements de retraites et assimilées	302	–	16	–	23	341
Provisions pour restructurations et litiges frais généraux	179	–	26	(3)	1	203
Provisions pour impôts	304	–	71	(11)	(1)	363
Provisions sur instruments financiers à terme	107	–	70	(4)	(36)	137
Autres provisions pour risques et litiges	667	101	4	(117)	112	767
Total	1 559	101	187	(135)	99	1 811

(5) Les dotations nettes aux provisions pour intérêts impayés sont enregistrées en diminution du PNB et les provisions pour charges sont incluses par nature dans les soldes du compte de résultat.

Note 18

Dettes subordonnées

En M EUR au 31 décembre

Devises d'émission	En cours	2005	2006	2007	2008	2009	Au-delà de 2009	Indéterminé
Titres subordonnés								
EUR	8 421	566	274	547	122	314	6 281	317
USD	1 824	261	588	-	-	-	272	703
GBP	993	-	-	-	-	-	851	142
Autres devises	336	21	45	-	54	-	-	216
Sous-total	11 574	848	907	547	176	314	7 404	1 378
Dettes subordonnées								
EUR	29	-	-	-	-	-	9	20
USD	56	-	-	-	-	-	30	26
Autres devises	2	-	-	2	-	-	-	-
Sous-total	87	-	-	2	-	-	39	46
Dettes rattachées	269	-	-	-	-	-	-	269
Total	11 930	848	907	549	176	314	7 443	1 693

Note 19

Engagements donnés

En M EUR au 31 décembre

	2004	2003	2002
Engagements de financement			
en faveur d'établissements de crédit	6 067	5 988*	10 578*
en faveur de la clientèle ⁽¹⁾	98 134	93 288*	80 544*
Total	104 201	99 276	91 122
Engagements de garantie			
d'ordre d'établissements de crédit	1 739	2 340	4 999*
d'ordre de la clientèle ^{(1) (2)}	48 570	43 996	39 591*
Total	50 309	46 336	44 590

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2003.

(1) Au 31 décembre 2004, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation et autres sociétés ad hoc s'élèvent respectivement à 21,4 Md EUR et à 0,7 Md EUR.

(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

Opérations de titrisation

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs, et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation. Ces véhicules ne sont pas consolidés, conformément à la réglementation comptable en vigueur.

Au 31 décembre 2004, il existe six véhicules non consolidés (Barton, Antalis, Asset One, Homes, ACE, PACE), structurés par le Groupe pour le compte de la clientèle ou des investisseurs. Le montant des

actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 15 053 M EUR.

Le risque de défaillance sur ces actifs est supporté en premier lieu par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de rehaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 692 M EUR. Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 21 369 M EUR à cette même date.

Utilisation des dérivés de crédit

■ Engagements de garantie donnés

L'activité de vente de protections sous forme de dérivés de crédit est marginale.

■ Engagements de garantie reçus

Le Groupe utilise les dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits (*Portfolio Management*), où ils permettent principalement une gestion de la concentration de nos encours de crédit corporate. Cette activité permet de réduire les expositions sur certaines contreparties.

Les montants notionnels des dérivés de crédit achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés au niveau du hors-bilan parmi les engagements de garantie reçus. Les positions sont à ce jour quasi-exclusivement acheteuses de protection. En position nominale, le montant des *Credit Default Swaps (CDS)* acquis à fin décembre 2004 s'élève à 6,5 Md EUR, avec une maturité résiduelle moyenne de 2,9 ans (positions acheteuses de protection).

■ Trading

Les dérivés de crédit sont également utilisés dans le cadre des activités de trading (positions à la fois acheteuses et vendeuses). Dans ces portefeuilles, les positions nominales ne permettent pas d'apprécier le niveau de risque : ces activités sont suivies en VaR.

Note 20

Opérations en devises

En M EUR au 31 décembre	2004				2003				2002			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	373 481	358 666	79 122	101 956	330 871	326 459	59 950	72 928	302 842*	288 050*	60 921	86 421
USD	136 550	158 138	187 736	161 378	126 962	140 756	146 595	129 541	124 273*	143 038*	166 817	143 769
GBP	16 181	18 026	31 268	31 948	18 563	19 484	29 389	28 369	16 147	16 295	28 503	26 865
JPY	15 114	10 699	38 528	41 726	14 817	8 493	22 378	28 988	12 894	8 285	23 719	28 070
Autres devises	59 763	55 560	70 442	71 838	48 174	44 195	60 550	61 609	45 236*	45 724*	69 449	66 676
Total	601 089	601 089	407 096	408 846	539 387	539 387	318 862	321 435	501 392	501 392	349 409	351 801

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2002.

Note 21

Engagements sur instruments financiers

En M EUR au 31 décembre	Juste valeur au 31 décembre 2004		Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Engagements notionnels		
	Actif	Passif			2004	2003	2002
OPÉRATIONS FERMES							
Marchés organisés							
– Contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	578 752	2 351	581 103	423 121	416 207
– Contrats à terme de change	5 218	5 181	15 896	3 197	19 093	3 225	3 166
– Autres contrats à terme	5 447	4 666	247 313	66	247 379	136 210	71 456
Gré à gré							
– Swaps de taux d'intérêt	68 731	69 427	3 297 215	88 695	3 385 910	2 750 728	2 831 911
– Swaps financiers de devises	54	38	131 470	2 698	134 168	116 083	101 782
– FRA	248	216	394 951	570	395 521	340 796	303 146
– Autres	1 016	1 241	12 990	26 169	39 159	47 808	41 725
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES							
– Options de taux d'intérêt	8 474	8 597	1 398 912	54 500	1 453 412	1 217 546	1 021 073
– Options de change	3 002	2 393	179 122	402	179 524	102 087	94 424
– Options sur actions et indices	19 035	22 130	326 426	11 900	338 326	363 016	255 386
– Autres options	3 047	3 480	82 312	39	82 351	46 379	47 477
Total	114 272	117 369	6 665 359	190 587	6 855 946	5 546 999	5 187 753

Équivalent risque de crédit

L'équivalent risque de crédit de ces opérations, déterminé conformément aux méthodes préconisées par le Comité de Bâle pour le calcul du ratio de solvabilité international, s'élève par contrepartie à :

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Gouvernements et banques centrales OCDE	758	717	369
Établissements de crédit et administrations locales OCDE	15 786	14 282	16 414
Clientèle	8 825	7 938	8 535
Établissements de crédit et banques centrales hors OCDE	590	447	420
Total (après prise en compte des accords de netting)	25 959	23 384	25 738

Les accords de compensation ont réduit l'équivalent risque de crédit de 71 687 M EUR au 31 décembre 2004 contre 59 994 M EUR au 31 décembre 2003 et 66 701 M EUR au 31 décembre 2002.

Durées restant à courir des engagements notionnels

En M EUR au 31 décembre 2004	0 à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Swaps de taux d'intérêt	2 160 419	731 975	493 516	3 385 910
Swaps financiers de devises	58 314	66 607	9 247	134 168
Contrats à terme de taux d'intérêt	898 469	77 810	345	976 624
Contrats à terme de change	18 949	144	–	19 093
Autres instruments fermes	159 080	117 597	9 861	286 538
Options de taux d'intérêt	480 072	931 538	41 802	1 453 412
Options de change	162 957	14 897	1 670	179 524
Autres options	351 944	61 771	6 962	420 677
Total	4 290 204	2 002 339	563 403	6 855 946

Note 22

Échéances des emplois et des ressources par durée restant à courir

En M EUR au 31 décembre 2004	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Éliminations des comptes réciproques	Total
EMPLOIS						
Opérations bancaires et assimilées						
Créances sur les établissements de crédit	213 879	31 787	41 467	36 311	(257 330)	66 114
Opérations avec la clientèle						
Créances sur la clientèle	99 906	26 366	72 715	49 414	(38 562)	209 839
Opérations de crédit-bail et assimilées	1 869	3 152	10 745	4 870	–	20 636
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Titres de transaction	18 045	46 875	876	264	(22 737)	43 323
Titres de placement	1 715	6 360	12 962	4 812	(13 797)	12 052
Titres d'investissement	549	2 270	6 237	11 369	(961)	19 464
RESSOURCES						
Opérations interbancaires et assimilées						
Dettes envers les établissements de crédit	241 626	33 912	49 561	40 145	(272 883)	92 361
Dépôts de la clientèle						
Opérations avec la clientèle	180 911	8 497	23 986	19 189	(19 150)	213 433
Dettes représentées par un titre	57 556	24 514	28 236	23 395	(35 971)	97 730

Note 23**Tableau de financement consolidé au 31 décembre 2004**

<i>En M EUR</i>	Emplois	Ressources
Capacité d'autofinancement		3 993
Distribution de dividendes	1 199	
Autofinancement (a)		2 794
Augmentation de capital		358
Augmentation/diminution autocontrôle	896	163
Augmentation/diminution des dettes subordonnées	471	1 352
Opérations en capital (b)		506
(I) – Ressources durables (a) + (b)		3 300
Coût d'investissement dans les entreprises liées	312	
Acquisitions/cessions de titres de participation	279	1 769
Acquisitions/cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 755	471
(II) – Investissements	106	
(I) – (II) Variation du fonds de roulement		3 194
Opérations interbancaires et de trésorerie		15 886
Crédits à la clientèle	20 861	
Dépôts de la clientèle		14 208
Opérations sur titres	14 130	
Emprunts obligataires		451
Opérations sur IFAT		1 319
Opérations de crédit-bail	1 268	
(III) – Activités bancaires	4 395	
Emplois d'assurance	6 132	
Dépôts d'assurance		5 656
(IV) – Activités non bancaires	476	
(V) – Autres postes		1 677
(III) + (IV) – (V) Variation d'exploitation	3 194	

Le tableau de financement recense les flux financiers provenant des opérations réalisées par le Groupe et qui ont une incidence sur sa liquidité. Les flux non financiers ne figurent donc pas dans ce tableau, en particulier les abandons de créances d'exploitation.

Les emplois liés aux investissements correspondent au prix d'acquisition.

Les ressources issues des cessions d'immobilisations figurent pour leur prix de cession (plus ou moins-values incluses).

Les écarts de conversion sur les opérations en capital ont été affectés à la rubrique "Autres postes" ; en revanche, les écarts de conversion sur les activités bancaires et non bancaires ont été maintenus dans les rubriques y afférentes.

Note 24**Produits et charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	1 578	1 461*	2 090
Reports/dépôts (montant net)	78	75	77
Total produits	1 656	1 536	2 167
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	(2 356)	(2 592)	(3 382)
Total charges	(2 356)	(2 592)	(3 382)
Titres et valeurs reçus en pension	2 409	1 744	2 112
Titres et valeurs donnés en pension	(2 493)	(2 004)	(2 121)
Produits nets d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	(784)	(1 316)	(1 224)

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2003.

Note 25**Produits et charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Créances commerciales	690	660	693
Autres concours à la clientèle :			
– Crédits de trésorerie	2 237	2 173	2 583
– Crédits à l'exportation	211	242	524
– Crédits d'équipement	1 621	1 552	1 489
– Crédits à l'habitat	2 187	2 040	1 918
– Autres crédits à la clientèle	1 055	1 010	1 079
Sous-total	7 311	7 017	7 593
Comptes ordinaires débiteurs	626	684	779
Reports/dépôts (montant net)	(27)	(9)	(22)
Total produits	8 600	8 352	9 043
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 224)	(1 276)	(1 298)
Autres dettes envers la clientèle	(2 076)	(1 806)	(2 510)
Total charges	(3 300)	(3 082)	(3 808)
Titres et valeurs reçus en pension	1 544	1 698	1 593
Titres et valeurs donnés en pension	(2 407)	(2 594)	(2 604)
Produits nets d'intérêts sur opérations avec la clientèle	4 437	4 374	4 224

Note 26**Produits nets sur opérations de crédit-bail et de location**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Crédit-bail immobilier	267	311	305
Crédit-bail mobilier	531	565	421
Location avec option d'achat et assimilée	874	612	648
Total net	1 672	1 488	1 374

Note 27**Revenus des titres à revenu variable**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	217	393	92
Dividendes sur titres de participation et de filiales non consolidées et autres titres à long terme	179	189	199
Total ⁽¹⁾	396	582	291

(1) Les dividendes perçus sur le portefeuille de trading sont classés en résultat sur opérations financières.

Note 28**Produits nets des commissions**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Produits de commissions sur :			
Opérations avec les établissements de crédit	145	123	93
Opérations avec la clientèle	1 658	1 575	1 353
Opérations sur titres	2 542	2 170	2 513
Opérations sur marchés primaires	224	222	171
Opérations de change et sur instruments financiers	509	428	520
Engagements de financement et de garantie	459	482	454
Prestations de services et autres	1 601	1 507	1 374
Sous-total	7 138	6 507	6 478
Charges de commissions sur :			
Opérations avec les établissements de crédit	(164)	(154)	(153)
Opérations sur titres	(381)	(293)	(368)*
Opérations de change et sur instruments financiers	(382)	(347)	(411)
Engagements de financement et de garantie	(340)	(123)	(125)
Autres	(602)	(506)	(428)
Sous-total	(1 869)	(1 423)	(1 485)
Total net ⁽¹⁾	5 269	5 084	4 993
<i>(1) Par nature, le produit net de commissions se décompose comme suit :</i>			
– Services bancaires et conseil	2 413	2 342	2 078
– Engagements par signature	118	358	330
– Émissions	224	222	171
– Gestion d'actifs et assurance-vie	1 920	1 655	1 770
– Courtage et divers	594	507	644*

* À compter du 1^{er} janvier 2003, les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires, dont le statut est assimilable à celui d'un salarié, qui étaient comptabilisées précédemment en charges de commissions au niveau du produit net bancaire sont désormais classées en frais de personnel. Le montant des commissions a été retraité à hauteur de 119 M EUR au 31 décembre 2002.

Note 29**Résultat net sur opérations financières**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Résultat net sur portefeuille de négociation			
Résultat net des opérations sur titres de transaction	3 854	4 615	(4 959)
Résultat sur instruments financiers à terme	(601)	(2 536)*	7 528
Résultat net des opérations de change	826	1 514	769
Sous-total ⁽¹⁾	4 079	3 593	3 338
Résultat net sur titres de placement			
Plus-values de cession	338	172	145
Moins-values de cession	(417)	(98)	(128)
Reprises nettes de provisions	177	23	26
Sous-total	98	97	43
Résultat net sur titres d'activité de portefeuille			
Plus-values de cession sur titres d'activité de portefeuille	12	(20)	(31)
Dotations nettes de provisions sur titres d'activité de portefeuille	28	40	(87)
Sous-total	40	20	(118)
Total net	4 217	3 710	3 263

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2003.

(1) Les opérations étant enregistrées par nature et non par destination, leurs résultats doivent être appréhendés globalement.

Il convient de noter que ces résultats n'intègrent pas le coût du refinancement des opérations financières, ni les coupons de trading. En revanche, ils incluent la marge commerciale dégagée, soit sur les produits structurés intégrant des instruments financiers à terme, soit sur la distribution de produits complexes.

Note 30**Marge brute des activités d'assurance**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Primes aux cotisations acquises	7 448	6 524	5 398
Charges de prestations (y compris variation de provision)	(7 210)	(6 236)	(5 150)
Produits nets des placements	338	151	172
Autres produits (charges) nets techniques	(348)	(302)	(287)
Transfert de frais généraux	(125)	(92)	(82)
Total	103	45	51

La marge brute des compagnies d'assurances correspond au résultat technique réalisé sur les contrats d'assurance-vie et non vie. Elle n'inclut pas, en particulier, les commissions prélevées à la souscription, les commissions de gestion prélevées sur les encours des contrats, les commissions versées aux réseaux de distribution, ainsi que le résultat financier dégagé sur le placement des fonds propres, qui sont ventilés dans les autres rubriques du Produit Net Bancaire.

La contribution des compagnies d'assurances au Produit Net Bancaire consolidé est la suivante :

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Contribution au PNB avant élimination des opérations internes	593	465	449
Élimination des opérations internes ⁽¹⁾	222	159	165
Contribution au PNB après élimination des opérations internes	371	306	284

(1) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurances aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

Note 31**Produits nets des autres activités**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Résultat des opérations de promotions immobilières	40	30	45
Résultat des investissements immobiliers ⁽¹⁾	39	227	38
Produits nets des autres activités	23	27	16
Total	102	284	99

(1) Le résultat des investissements immobiliers de l'exercice 2003 comprend une plus-value de 189 M EUR, relative à la cession de l'immeuble Paris Trocadéro.

Note 32**Frais de personnel**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Rémunérations du personnel ⁽¹⁾	4 626	4 431	4 428*
Autres charges sociales et fiscales sur rémunérations ⁽¹⁾	1 772	1 657	1 537
Participation, intéressement et abondement ⁽³⁾	205	235	214
Total	6 603	6 323	6 179
Effectif moyen ⁽²⁾	93 359	90 040	88 278
France	51 753	51 349	50 689
Étranger	41 606	38 691	37 589

* À compter du 1^{er} janvier 2003, les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires, dont le statut est assimilable à celui d'un salarié, qui étaient comptabilisées précédemment en charges de commissions au niveau du Produit Net Bancaire sont désormais classées en frais de personnel.

Le montant des frais de personnel a été retraité à hauteur de 119 M EUR au 31 décembre 2002.

(1) Dont 1 628 M EUR au 31 décembre 2004 au titre de la rémunération variable (1 560 M EUR au 31 décembre 2003, 1 310 M EUR au 31 décembre 2002).

(2) Y compris personnel intérimaire. L'effectif moyen des filiales nouvellement acquises n'est pas proraté sur la période de détention.

Les acquisitions réalisées en 2004 contribuent à hauteur de 2 707 personnes.

(3) Décomposition de la charge sur les cinq derniers exercices :

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002	2001	2000
Société Générale ⁽⁴⁾					
Participation	–	15 ⁽⁵⁾	(1)	1	52
Intéressement	50	49	62	50	55
Abondement	72	72	74	67	62
Sous-total	122	136	135	118	169
Filiales	83	99	79	66	70
Total	205	235	214	184	239

(4) Intégrant Sogenal en 2001.

(5) Provision pour participation.

Rémunération du Conseil d'administration et des organes de direction

Le montant des jetons de présence versés en février 2005 aux administrateurs de la Société au titre de l'exercice 2004 est de 0,65 M EUR. Les rémunérations versées en 2004 aux organes de direction (Président-directeur général et Directeur général délégué) s'élèvent à 4,35 M EUR (dont 2,77 M EUR de rémunération variable au titre de l'exercice 2003).

Note 33**Coût du risque**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Dotations nettes aux provisions sur risques identifiés			
Provision pour risques de contrepartie	(328)	(948)	(1 243)
Provision pour risques et litiges	(101)	(83)	(18)
Pertes non couvertes par provisions et récupérations sur créances amorties	(106)	(144)	(101)
Sous-total	(535)	(1 175)	(1 362)
Dotation nette aux provisions générales – risques pays	(6)	(51)	61
Dotations nettes aux provisions sur créances et hors-bilan	(541)	(1 226)	(1 301)

Note 34**Sociétés mises en équivalence**

En M EUR au 31 décembre	% contrôle	Activité	Contribution aux capitaux propres du Groupe*	Contribution aux résultats consolidés du Groupe		
				2004	2003	2002
Sociétés non financières						
Chesapeake Holding (CHC)	36,35	Financements structurés	(68)	9	9	12
SIFA ⁽¹⁾	–	Société de portefeuille	–	–	–	4
Geodis ⁽²⁾	16,63	Société industrielle et commerciale	(8)	9	5	(13)
Sociétés Immobilières du groupe Sogéprom		Sociétés immobilières	28	14	7	7
Autres ⁽⁴⁾			(3)	–	–	–
Sous-total			(51)	32	21	10
Sociétés financières						
Sophia ⁽³⁾	–	Société immobilière	–	–	9	24
United Arab Bank	20,00	Banque	10	4	4	4
Sociétés du groupe SG Investment UK ⁽⁵⁾	–	Sociétés industrielles et commerciales	4	4	–	–
Autres ⁽⁴⁾			15	2	9	10
Sous-total			29	10	22	38
Total			(22)	42	43	48

* Y compris le résultat 2004 du Groupe.

(1) Opération d'échange, intervenue au second semestre 2002, de l'intégralité de la participation contre 100 % du capital de la société Fontanor II, désormais consolidée par intégration globale.

(2) Au cours du second semestre 2004, le Groupe a cédé 10,54 % de sa participation dans Geodis.

(3) Société cédée en février 2004 dans le cadre de l'offre publique de GE Real Estate Investissement France, filiale de General Electric.

(4) Comprend notamment les filiales sous-consolidées par Komerčni Banka (MPSS) et par Crédit du Nord.

(5) Contient les sociétés détenues par le fonds Infrastructure Principale Finance Fund.

Note 35**Gains et pertes sur actifs immobilisés**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Titres d'investissement			
Plus ou moins-values nettes de cession	2	4	47
Dotations nettes aux provisions	1	–	–
Sous-total	3	4	47
Titres de participation et de filiales non consolidées			
Plus-values de cession ⁽¹⁾	275	466	744*
Moins-values de cession ⁽¹⁾	(79)	(48)	(268)*
Dotations nettes aux provisions	(95)	(47)	(827)*
Sous-total	101	371	(351)
Immobilisations d'exploitation			
Plus-values de cession	25	37	33
Moins-values de cession	(10)	(15)	(28)
Sous-total	15	22	5
Total net	119	397	(299)

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2002.

(1) Les plus ou moins-values de cession sont calculées sur la base de la valeur nette comptable des titres cédés, incluant le cas échéant les reprises des provisions existant à la clôture de l'exercice précédent.

Note 36**Résultat exceptionnel**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Produits exceptionnels	2	2	13
Charges exceptionnelles	(50)	(48)	(183)
Total net	(48)	(46)	(170)

Résultat exceptionnel par nature

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Charge avérée ou provisionnée sur fraude subie dans l'ancienne activité de courtage pour particuliers de Cowen ⁽¹⁾	(28)	(46)	(159)
Changement d'estimation des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple ⁽²⁾	(20)	–	–
Provisionnement des coûts liés au passage à la monnaie unique européenne et coûts afférents au passage à l'an 2000	–	–	(9)
Contribution au fonds d'indemnisation et à la Fondation de la mémoire de la Shoah	–	–	(2)

(1) Cf. note 1. Une reprise du Fonds pour risques bancaires généraux d'un montant équivalent a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004.

(2) Le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues. L'homogénéisation au sein du Groupe des modèles utilisés pour le calcul des produits à reporter au titre de ce traitement s'est traduit par un changement d'estimation dont l'effet a été enregistré au premier semestre de l'exercice 2004 en charge exceptionnelle pour un montant brut de 20 M EUR, le produit d'impôt différé afférent à cette charge étant quant à lui enregistré en impôts sur les bénéfices pour un montant de 7 M EUR.

Note 37**Impôts sur les bénéfices**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Charge fiscale courante	(1 341)	(1 194)	(767)
Charge fiscale différée	(57)	33	118
Total ⁽¹⁾	(1 398)	(1 161)	(649)

(1) La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence	5 007	4 240	2 447
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant les contributions de 3 % et 3,3 %)	35,4 %	35,4 %	35,4 %
Différences permanentes	–0,5 %	–2,5 %	–5,7 %*
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	–1,1 %	–0,7 %	2,7 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	–3,3 %	–3,4 %	–5,2 %
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	–2,6 %	–1,4 %	–0,6 %*
Taux effectif Groupe	27,9 %	27,4 %	26,6 %

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2002.

Note 38**Décomposition du résultat net bancaire par métier**

En M EUR au 31 décembre	Banque de détail			Gestions d'actifs et Services aux investisseurs			Banque de financement et d'investissement			Gestion propre			Groupe		
	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002
Produit Net Bancaire	9 685	8 980	8 447	2 266	1 983	1 982	4 697	4 734	4 365	(232)	(60)	(221)	16 416	15 637	14 573
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(6 346)	(5 983)	(5 694)	(1 631)	(1 511)	(1 480)	(2 887)	(2 913)	(3 139)	(103)	(161)	(213)	(10 967)	(10 568)	(10 526)
Résultat brut d'exploitation	3 339	2 997	2 753	635	472	502	1 810	1 821	1 226	(335)	(221)	(434)	5 449	5 069	4 047
Coût du risque	(589)	(647)	(650)	(8)	(13)	(14)	60	(510)	(720)	(4)	(56)	83	(541)	(1 226)	(1 301)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5	13	14	-	-	-	28	17	18	9	13	16	42	43	48
Gains et pertes sur actifs immobilisés	33	6	21	2	(10)	(9)	16	27	24	68	374	(335)	119	397	(299)
Résultat courant avant impôt	2 788	2 369	2 138	629	449	479	1 914	1 355	548	(262)	110	(670)	5 069	4 283	2 495
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(48)	(46)	(170)	(48)	(46)	(170)
Impôt sur les bénéfices	(955)	(805)	(723)	(193)	(138)	(153)	(449)	(295)	(57)	199	77	284	(1 398)	(1 161)	(649)
Amortissement des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(186)	(217)	(184)	(186)	(217)	(184)
Reprises nettes aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28	(104)	159	28	(104)	159
Résultat net	1 833	1 564	1 415	436	311	326	1 465	1 060	491	(269)	(180)	(581)	3 465	2 755	1 651
Intérêts minoritaires	(218)	(187)	(172)	(44)	(21)	(16)	(6)	(8)	(21)	(72)	(47)	(45)	(340)	(263)	(254)
Résultat net, part du Groupe	1 615	1 377	1 243	392	290	310	1 459	1 052	470	(341)	(227)	(626)	3 125	2 492	1 397

Les principes et méthodologie de détermination des résultats par pôle d'activité sont détaillés dans le rapport de gestion du rapport annuel de l'exercice 2004.

Les résultats par activités 2002 et 2003 ont été retraités, notamment en raison de transferts internes d'activité.

Note 39**Décomposition du Produit Net Bancaire par zone géographique***

En M EUR au 31 décembre 2004	France	Europe	Amériques	Asie	Afrique	Océanie	Total
Produits nets d'intérêts et assimilés (1)	2 050	2 357	1 496	65	346	99	6 413
Produits nets de commissions	3 085	839	998	153	168	26	5 269
Résultat net sur opérations financières	3 558	314	(34)	350	33	(4)	4 217
Autres produits nets d'exploitation	258	233	5	4	18	(1)	517
Produit Net Bancaire	8 951	3 743	2 465	572	565	120	16 416

* Définie en fonction de la localisation des entités dans lesquelles sont comptabilisés les résultats.

(1) Incluant les revenus des titres à revenu variable ainsi que les produits nets des opérations de crédit-bail et de location.

Note 40**Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation**

Au 31 décembre	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2004	2003	2004	2003
France						
Banques						
Banque de Polynésie	France	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
Barep	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BFCOI	France	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
Calif	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit du Nord ⁽¹⁾	France	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
Génébanque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Groupama Banques	France	IP	40,00	40,00	40,00	40,00
SG Calédonienne de Banque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG de Banque aux Antilles	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés financières						
Barep Gestion	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Euro VL ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IEC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lyxor Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lyxor International Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lyxor Strategium N° 1 ⁽²⁾	France	IG	100,00	0	100,00	0
Nofirec ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Pargesfonds	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Primafair SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM AI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM Finance ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM HDG Investment ⁽³⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
SGOP ⁽⁴⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
Financements spécialisés						
Airbail	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ipersoc SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bull Finance	France	IG	51,35	51,35	51,35	51,35
Cafirec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Cofranteg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Compagnie Générale de Location d'Équipements ⁽¹⁾	France	IG	99,73	99,73	99,73	99,73
Dalarec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Diebold Computer Leasing	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Evalparts ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
Fenwick Lease	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fontanor ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Franfinance ⁽¹⁾	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
Franfinance Location	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
French Supermarkets 1 ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
Génécal	France	IG	89,08	75,01	89,08	75,01
Génécomi	France	IG	56,52	72,43	56,52	72,43
Haoroa SAS ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
Linden SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Locaplan SA ⁽⁶⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
Orpavimob SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Promopart	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence.

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 décembre	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2004	2003	2004	2003
Rusfinance SAS ⁽²⁾	France	IG	51,01	–	51,01	–
Sagem Lease ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
SCP Clémence	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Cygne	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP de la Prose	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Muscade	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Philibert	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Salomé	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Services	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Athena Investissements	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Cofininvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Distinvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Finovadis	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Fininva	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Paris Strasbourg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Financières Valmy Investissements	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Sirius ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
Sofinabail	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS IPF	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofom	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofrafi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfimur	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfinancement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfinerg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéga PME	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogelease France	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Solocvi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Temsys ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Valmyfin	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Varoner 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de portefeuille						
Aurelec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ezépart	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Finareg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Finecorp	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fonvalor2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geforpat	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Géné Act 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfinance	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Financial Services Holding ⁽¹⁰⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généinvestissement ⁽⁷⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
Généplus ⁽⁷⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
Généval	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geninfo	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Libécap	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Megaval	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Salvépar ⁽¹⁾	France	IG	51,42	51,42	51,42	51,42
SCI Foncière Défense	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SG Capital Développement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence.

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 décembre	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2004	2003	2004	2003
SGOP Holding ⁽⁴⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
SHTV Holding	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sivalparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfim	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogénéral Participations	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéparticipations (ex-Sogénéral) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéplus ⁽⁷⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Soginnove	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sté Rue Edouard-VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
Valminco ⁽⁴⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
Vouric	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de courtage						
Fimat Banque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat SNC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Boursorama ^{(1) (5)}	France	IG	71,03	71,01	71,03	71,01
SG Énergie ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gaselys	France	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
Clickoptions	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Euro CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Options Europe	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities Paris	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés foncières et de financement immobilier						
Coprim ⁽⁶⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
Galybet	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfim ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfimmo ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Patriges Grace Church ⁽⁴⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
SFCC ⁽⁴⁾	France	IG	–	99,99	–	99,99
Sogébaïl	France	IG	45,33	44,26	47,11	46,79
Sogéprom ⁽¹⁾	France	IG	100,00	77,56	100,00	69,99
Sophia ^{(1) (8)}	France	ME	–	25,20	–	25,20
Sophia-bail	France	IG	51,00	63,35	51,00	51,00
Sociétés de service						
CGA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ECS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Parel	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Socogéfi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Immobilier d'exploitation						
CFM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eléaparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génégis 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génégis 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génévalmy	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC Alicante 2000	France	IG	71,52	71,52	100,00	100,00
SC Chassagne 2000	France	IG	71,52	71,52	100,00	100,00
SCI Opéra 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SI 29 Haussmann	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Immobilière de Strasbourg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence.

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 décembre	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2004	2003	2004	2003
Sogé Colline Sud	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval 3	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval 4	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfontenay	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Soginfo ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
STIP	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
Valminvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurance						
Génécar	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogécap	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogessur	France	IG	65,00	65,00	65,00	65,00
Europe						
Banques						
Banca Romana Pentru Devzvoltare ⁽¹⁾	Roumanie	IG	58,32	51,00	58,32	51,00
General Bank of Greece ^{(1) (2)}	Grèce	IG	50,01	–	50,01	–
Komerčni Banka ⁽¹⁾	République tchèque	IG	60,35	60,35	60,35	60,35
SG Bank Nederland NV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Express Bank	Bulgarie	IG	97,95	97,95	97,95	97,95
SG Hambros Bank Limited ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Private Banking (Suisse) ⁽¹⁾	Suisse	IG	77,62	77,62	77,62	77,62
SG Serbie Bank ⁽²⁾	Serbie	IG	100,00	–	100,00	–
SG Vostok ⁽¹⁾	Russie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT Luxembourg ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT Monaco	Monaco	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SKB Banka ⁽¹⁾	Slovénie	IG	99,58	99,58	99,58	99,58
Société Générale Cyprus Ltd	Chypre	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Sogéparticipations Belgique ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés financières						
Euro-VL Luxembourg	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Wertpapierhandelsgesellschaft Mbh ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Horizon Equity Sarl ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Intersoge ⁽⁹⁾	Suisse	IG	–	100,00	–	100,00
Lightning Finance Company Ltd	Irlande	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Lyxor Master Funds	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Acceptance	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asset Management Group Ltd ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM Iberia	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Effekten	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Finance Ireland	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Financial Product Cyprus ⁽⁴⁾	Chypre	IG	–	100,00	–	100,00
SG Investment UK Ltd ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Russel Asset Management	Irlande	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SG Securities London	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Financements spécialisés						
Axus Belgium ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Axus Danmark A/S	Danemark	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence.

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 décembre	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2004	2003	2004	2003
Axus Finland Oy	Finlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Axus Italiana SRL	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Axus Nederland BV	Pays Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Axus Norge AS	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Axus Sverige AB	Suède	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Axus UK Limited ⁽⁶⁾	Grande-Bretagne	IG	–	100,00	–	100,00
Hertz Lease de Espana SA ⁽⁶⁾	Espagne	IG	–	100,00	–	100,00
Montalis Investment BV ⁽²⁾	Pays-Bas	IG	100,00	–	100,00	–
Promopart SNC	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogega Pme SNC	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Adria Leasing Spa (groupe GEFA-ALD)	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Autoleasing GmbH (groupe GEFA-ALD) ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	92,59	100,00	92,59
ALD Automotive Group PLC (groupe GEFA-ALD) ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD International GmbH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD International SA	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Portugal	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Amber	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	43,80	100,00
ALD Automotive SA (Spain) ⁽¹⁾	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Factoring Spa	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Franfinance Leasing Italia Spa (groupe GEFA-ALD)	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGEF SA & CO KG	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FRANFINANCE Czech Republic s.r.o.	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Franfinance Polska Sp zoo (groupe GEFA-ALD)	Pologne	IG	99,01	99,01	99,01	99,01
Fiditalia Spa	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fraer Leasing Spa (groupe GEFA-ALD)	Italie	IG	67,75	67,75	67,75	67,75
Gefa Gesellschaft Abstattfinanzierung (groupe GEFA-ALD)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gefa Leasing GmbH (groupe GEFA-ALD)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Czech Republic	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Locat Rent S.P.A	Italie	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
OOO Rusfinance ⁽²⁾	Russie	IG	51,01	–	100,00	–
SGEF International GmbH ⁽²⁾	Allemagne	IG	100,00	–	100,00	–
SGEF Schweiz AG ⁽²⁾	Suisse	IG	100,00	–	100,00	–
SG Finans AS Norway ⁽²⁾	Norvège	IG	100,00	–	100,00	–
SG Holding de Valores y Participaciones	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogelease BV Nederland	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de courtage						
Fimat Switzerland AG ⁽⁹⁾	Suisse	IG	–	100,00	–	100,00
Succursale Fimat Londres	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Francfort	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Madrid	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurances						
Généras	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Inora Life	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Komerční Pojistovna	République tchèque	IG	60,35	60,35	100,00	60,35
Meteo Transformer ⁽⁹⁾	Jersey	IP	–	50,00	–	50,00
Sogelife	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence.

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 décembre	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2004	2003	2004	2003
Afrique et Moyen-Orient						
Banques						
BFV-SG (Madagascar)	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
National SG Bank SAE	Égypte	IG	54,33	54,33	54,33	54,33
SG Banque au Liban ⁽¹⁾	Liban	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
SG Banque en Guinée	Guinée	IG	52,94	52,94	52,94	52,94
SG Banques au Sénégal	Sénégal	IG	57,73	57,73	57,73	57,73
SG Banques en Côte-d'Ivoire ⁽¹⁾	Côte-d'Ivoire	IG	68,20	56,63	68,20	56,63
SG Marocaine de Banques ⁽¹⁾	Maroc	IG	51,91	51,91	51,91	51,91
SGB Cameroun	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
SSB Bank Ghana	Ghana	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
United Arab Bank	Émirats arabes unis	ME	20,00	20,00	20,00	20,00
Union International de Banque	Tunisie	IG	52,32	52,00	52,32	52,00
Financements spécialisés						
Sogelease Egypt ⁽²⁾	Égypte	IG	61,73	–	80,00	–
ALD Automotive Maroc ⁽³⁾	Maroc	IG	42,79	–	50,00	–
Sogelease Maroc	Maroc	IG	71,15	71,15	100,00	100,00
Eqdom	Maroc	IG	44,64	44,64	53,61	53,61
Assurances						
La Marocaine Vie	Maroc	IG	73,44	70,15	87,07	82,83
Amérique						
Banques						
Banco Société Générale SA	Argentine	IG	99,53	99,53	99,45	99,54
Banco Société Générale Brazil SA ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Canada ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés financières						
SG Americas Inc. ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Capital Trust ⁽¹⁾	États-Unis	IG	–	–	100,00	100,00
SG Cowen Asset Management	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Warrants Limited	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SocGen Real Estate Company LLC	États-Unis	IG	50,31	50,31	100,00	100,00
TCW Group ⁽¹⁾	États-Unis	IG	66,54	60,90	86,83	60,90
Turquoise	Iles Caïmans	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de courtage						
Fimat Canada Inc.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat USA Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de service						
Fimat Facilities Management	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Financements spécialisés						
Cousto Investments LP	États-Unis	IG	100,00	100,00	55,00	55,00
Makatea JV Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	60,00	60,00
Mehetia Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
Rexus LLC ⁽²⁾	États-Unis	IG	100,00	–	70,83	–
SG Ariki Inc. ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Astro Finance LP	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence.

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 décembre	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2004	2003	2004	2003
SG Astro Finance Trust	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Constellation Canada Ltd ⁽²⁾	Canada	IG	100,00	–	100,00	–
SG Equity Finance LLC ⁽²⁾	États-Unis	IG	100,00	–	100,00	–
SG Finance Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Preferred Capital III LLC ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sorbier Investment Corp	États-Unis	IG	100,00	100,00	60,00	60,00
Surzur Overseas Ltd	Iles Caïmans	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de portefeuille						
Sofital	Argentine	IG	99,90	99,90	99,90	100,00
Asie et Océanie						
Banques						
Bank SG Indonesia ⁽⁹⁾	Indonésie	IG	–	100,00	–	100,00
SG Australia Holdings ⁽¹⁾	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Private Banking (Japan) Ltd	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés financières						
Asia Credit Ltd ^{(1) (8)}	Thaïlande	ME	–	36,05	–	36,05
SG Asia (Singapore) Ltd ⁽⁴⁾	Singapour	IG	–	100,00	–	100,00
SG Asset Management Singapore Ltd	Singapour	IG	100,00	95,75	100,00	100,00
SGAM Japan	Japon	IG	100,00	95,00	100,00	95,00
Société Générale Asia Ltd (Hong Kong)	Hong Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogeko	Corée du Sud	IP	41,35	41,35	42,15	42,15
Onyx Trust	Corée du Sud	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Financements spécialisés						
Sogelease Malaysia ⁽¹⁾	Malaisie	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
Sociétés de portefeuille						
SG Asset Management North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de courtage						
Fimat Asia Pte Limited	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat Futures Hong Kong	Hong Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities Asia Int. Holdings ⁽¹⁾	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Sydney	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Société effectuant une sous-consolidation.

(2) Société entrée dans le périmètre de consolidation en 2004.

(3) Entités antérieurement sous-consolidées, effectuant dorénavant un reporting individuel.

(4) Entités déconsolidées en 2004.

(5) Fusion de Fimatex SA, Finance Net, Fimatex SG et Selftrade.

(6) Entités effectuant antérieurement un reporting individuel et dorénavant sous-consolidées.

(7) Dissolution de Généplus et Généinvestissement par confusion de patrimoine avec Sogéplus.

(8) Entités cédées sur 2004.

(9) Entités liquidées en 2004.

(10) Changement de nom, anciennement Généfitec.

Véhicules ad hoc

TOBP	Véhicule d'arbitrage	États-Unis	IG
------	----------------------	------------	----

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Générale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer ces risques et déterminer le montant des provisions nécessaires.

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. A ce titre, nous avons revu le dispositif de contrôle des modèles de détermination des paramètres utilisés et de prise en compte des risques associés à ces instruments.

- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le Groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment, sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la recouvrabilité des impôts différés actifs et l'évaluation des écarts d'acquisition et des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 10 mars 2005.

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG Audit



Christian Mouillon

États financiers de la Société Générale

Analyse du bilan de la Société Générale

En Md EUR au 31 décembre	2004	2003	Variation
ACTIF			
Emplois de trésorerie et interbancaires	69,0	65,8	3,2
Crédits à la clientèle	142,5	127,5	15,0
Opérations sur titres	220,5	190,0	30,5
<i>dont titres reçus en pension livrée</i>	<i>54,2</i>	<i>50,7</i>	<i>3,5</i>
Autres comptes financiers	80,4	55,7	24,7
<i>dont primes sur instruments conditionnels</i>	<i>51,7</i>	<i>34,7</i>	<i>17,0</i>
Valeurs immobilisées	1,2	1,2	0,0
Total actif	513,6	440,2	73,4
PASSIF			
Ressources de trésorerie et interbancaires ⁽¹⁾	192,2	161,9	30,3
Dépôts de la clientèle	124,3	118,8	5,5
Dettes obligataires et subordonnées ⁽²⁾	14,2	14,1	0,1
Opérations sur titres	83,4	73,3	10,1
<i>dont titres donnés en pension livrée</i>	<i>44,4</i>	<i>37,4</i>	<i>7,0</i>
Autres comptes financiers et provisions	82,4	56,6	25,8
<i>dont primes sur instruments conditionnels</i>	<i>53,2</i>	<i>34,7</i>	<i>18,5</i>
Fonds propres et FRBG	17,1	15,5	1,6
<i>dont Fonds pour Risques Bancaires Généraux</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,0</i>
<i>dont Capitaux propres</i>	<i>16,8</i>	<i>15,2</i>	<i>1,6</i>
Total passif	513,6	440,2	73,4

(1) Y compris les titres de créances négociables. - (2) Y compris les TSDI.

Le total de bilan de la Société Générale Personne Morale ressort à 513,6 Md EUR au 31 décembre 2004, en progression de 16,7 % par rapport au 31 décembre 2003. L'évolution de ses activités se reflète dans celle des chiffres clés du bilan.

■ La progression de l'encours des crédits à la clientèle (+ 11,8 %), qui s'élève à 142,5 Md EUR au 31 décembre 2004, provient pour l'essentiel de l'augmentation des crédits de trésorerie (+ 6,4 Md EUR), des prêts octroyés à la clientèle financière (+ 4,3 Md EUR) et des crédits à l'habitat (+ 3,6 Md EUR). À noter que les encours sur les particuliers enregistrent une croissance de 12,9 %, résultant surtout des prêts au logement.

■ Le portefeuille titres de l'actif, hors titres reçus en pension livrée, s'élève à 166,3 Md EUR au 31 décembre 2004. Il est en augmentation de 19,4 % par rapport au 31 décembre 2003. Cette hausse est due essentiellement à l'évolution du portefeuille de transaction (+ 26,2 Md EUR).

■ Les primes sur instruments conditionnels achetés ressortent en augmentation de 17 Md EUR par rapport au 31 décembre 2003, suite à l'accroissement des volumes. La même tendance est constatée pour les primes sur instruments conditionnels vendus.

■ L'encours des dépôts de la clientèle, qui s'élève à 124,3 Md EUR au 31 décembre 2004, est en progression de 5,5 Md EUR (+ 4,6 %) par rapport au 31 décembre 2003. Cette évolution résulte particulièrement de l'augmentation des dépôts à terme de la clientèle financière (+ 9,1 Md EUR), des comptes d'épargne à régime spécial (+ 1,8 Md EUR) et de la baisse des dépôts à terme des sociétés (- 5,3 Md EUR).

■ L'accroissement du portefeuille titres du passif, hors titres donnés en pension livrée (+ 8,6 %), qui s'établit à 39 Md EUR au 31 décembre 2004, provient des opérations sur titres vendus à découvert (+ 3 Md EUR).

■ La stratégie d'endettement de la Société Générale traduit le besoin de financement d'un bilan en croissance (+ 16,7 % depuis décembre 2003). Cette stratégie est construite selon deux orientations, celle d'une diversification des sources de refinancement d'une part, celle de l'adéquation des ressources collectées aux besoins identifiés en terme de devises et de maturités, afin de maîtriser les risques de change et de transformation d'autre part.

Dans cette perspective, le refinancement SGPM s'articule autour de 3 types de ressources :

- les ressources stables composées des Fonds propres et emprunts subordonnés, du FRBG et des autres comptes financiers et provisions : ils prennent part pour 22 % aux ressources de la Société Générale ;
- les ressources clientèle, collectées sous forme de dépôts (124,3 Md EUR) mais aussi sous forme de refinancement des portefeuilles de titres (25,2 Md EUR) représentent 150 Md EUR, soit près de 30 % du refinancement du bilan ;
- enfin, les ressources collectées auprès des marchés financiers, sous forme de titres de créances négociables (62,9 Md EUR), de dépôts interbancaires (129 Md EUR) ou d'opérations sur titres auprès de contreparties bancaires (58,2 Md EUR) contribuent à hauteur 48 % au financement du bilan soit 250 Md EUR.

La Société Générale entend maintenir ce cap afin d'accompagner l'évolution de son bilan de manière équilibrée.

Analyse du résultat de la Société Générale

En M EUR au 31 décembre	2004						2003		
	France	04/03 (%)	Étranger	04/03 (%)	Société Générale	04/03 (%)	France	Étranger	Société Générale
Produit Net Bancaire	6 235	3,9	1 669	-2,2	7 904	2,6	5 998	1 707	7 705
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(4 947)	2,8	(929)	1,6	(5 876)	2,6	(4 811)	(914)	(5 725)
Résultat brut d'exploitation	1 288	8,5	740	-6,7	2 028	2,4	1 187	793	1 980
Coût du risque	(6)	-99,0	55	-150,9	49	-106,8	(613)	(109)	(722)
Résultat d'exploitation	1 282	123,4	795	16,2	2 077	65,1	574	684	1 258
Résultat net sur immobilisations financières	182	159,1	1	-95,4	183	103,7	70	20	90
Résultat courant avant impôt	1 464	127,3	796	13,1	2 260	67,6	644	704	1 348
Résultat exceptionnel	-	-100,0	-	-	-	-100,0	43	-	43
Impôt sur les bénéfices	154	-27,4	(140)	22,1	14	-86,0	212	(115)	97
Dotations nettes au Fonds pour Risques Bancaires Généraux et provisions réglementées	29	-127,9	-	-	29	-127,9	(104)	-	(104)
Résultat net	1 647	107,1	656	11,3	2 303	66,4	795	589	1 384

Le résultat de la Société Générale Personne Morale s'élève à 2 303 M EUR pour l'exercice 2004, en hausse de 66,4 % par rapport à l'exercice 2003. L'analyse des résultats de la Société Générale en France et à l'étranger est détaillée dans le tableau ci-dessus.

Globalement, ses différentes composantes ont évolué comme suit :

■ Le résultat brut d'exploitation s'établit à 2 028 M EUR, en hausse de 2,4 % par rapport à 2003 :

• Le produit net bancaire ressort à 7 904 M EUR, en progression de 2,6 % par rapport à l'exercice 2003 et reflète des évolutions contrastées :

- le Réseau de détail en France affiche à nouveau d'excellentes performances commerciales, marquées par :

- l'augmentation du volume moyen de l'Épargne gérée sous l'influence de la croissance du stock de comptes à vue (+ 2,3 %) ainsi que la progression d'encours de dépôts des particuliers (+ 5,1 %),
- la collecte exceptionnelle des encours d'assurance-vie (+ 15,1 %) et le lancement réussi de l'épargne retraite (71 000 PERP ouverts),
- une progression régulière des encours de crédits (avec notamment + 14 % sur les encours de crédits à l'habitat),
- une progression significative des commissions de services (+ 6,1 %) ;

- les revenus de la Banque de financement et d'investissement bénéficient notamment d'une excellente performance des dérivés actions en matière d'activités tant clientèle que compte propre ; dans un environnement de taux moins favorable, l'activité Trésorerie maintient un bon niveau de revenus, bien qu'en retrait par rapport à une référence 2003 très haute.

• Les frais de gestion s'élèvent à 5 876 M EUR, en hausse de 2,6 % par rapport à 2003 :

- la progression des frais de gestion du Réseau de détail en France est essentiellement liée à la croissance de l'activité et à la poursuite des investissements, notamment du dispositif multicanal ;
- la Banque de financement et d'investissement enregistre quant à elle une progression de ses frais généraux légèrement inférieure à celle du PNB.

■ Concernant la charge du risque, une reprise nette de 49 M EUR est constatée sur 2004 (contre une charge de 722 M EUR sur 2003). Cette reprise s'explique par un contexte de risque de crédit très favorable et des facteurs propres à la société : politique de diversification systématique du portefeuille d'activité, amélioration des techniques de gestion du risque et couverture prudente des expositions à risque.

■ Le résultat net sur immobilisations financières s'élève en 2004 à 183 M EUR ; il s'explique notamment par des reprises de provisions sur divers titres de participation et par des plus-values de cession sur les titres de participation.

■ Le produit d'impôt dégagé sur l'exercice 2004 s'établit à 14 M EUR contre un produit d'impôt de 97 M EUR au titre de l'exercice 2003.

■ Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux a fait l'objet d'une reprise pour couvrir les charges et provisions se rapportant à une fraude dont a été victime l'ancienne activité de courtage pour particuliers de Cowen, filiale de SG Americas. Pour mémoire, cette activité qui avait été acquise avec Cowen & Company en 1998, a été cédée en 2000.

Bilan social

Actif

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Caisse, banques centrales, Comptes Courants Postaux	1 810	2 468	1 546
Créances sur les établissements de crédit	99 080	88 619	70 842
Opérations avec la clientèle	164 475	152 784	143 883
Opérations de crédit-bail et de location assimilées	278	135	110
Effets publics et valeurs assimilées	30 921	23 532	22 592
Obligations et autres titres à revenu fixe	65 121	51 490	48 192
Actions et autres titres à revenu variable	43 870	39 401	23 968
Participations et autres titres détenus à long terme	941	775	875
Parts dans les entreprises liées	23 651	22 954	19 821
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 173	1 193	1 258
Actions propres	1 831	1 141	783
Autres actifs et comptes de régularisation	80 451	55 714	52 862
Total	513 602	440 206	386 732

Passif

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Banques centrales, Comptes Courants Postaux	388	424	698
Dettes envers les établissements de crédit	147 485	124 352	92 665
Opérations avec la clientèle	150 682	143 720	149 218
Dettes représentées par un titre	63 844	51 734	40 963
Autres passifs et comptes de régularisation	116 028	88 565	74 174
Provisions pour risques et charges	5 320	3 955	2 908
Dettes subordonnées	12 785	11 979	11 575
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	284	312	207
Capitaux propres			
Capital	556	548	538
Primes d'émission	6 048	5 698	5 388
Réserves et report à nouveau	7 879	7 535	6 530
Résultat de l'exercice	2 303	1 384	1 868
Sous-total	16 786	15 165	14 324
Total	513 602	440 206	386 732

Hors-bilan

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	3 819	5 810 ⁽¹⁾	4 074 ⁽¹⁾
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	33 826	28 178	29 419
Engagements reçus sur titres	13 553	7 663	2 717
Opérations en devises	350 968	284 774	313 651
Engagements donnés			
Engagements de financement donnés	94 517	90 140 ⁽¹⁾	85 840 ⁽¹⁾
Engagements de garantie donnés	116 884	98 967	84 361
Engagements donnés sur titres	11 450	9 195	3 594
Opérations en devises	349 240	283 485	311 134
Engagements sur instruments financiers à terme	7 023 884	5 713 518	5 291 600

(1) Montants retraités par rapport à la présentation adoptée en 2002 et 2003.

Compte de résultat social

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Produits nets d'intérêts relatifs aux :			
Opérations avec les établissements de crédit	(1 055)	(571)	(448)
Opérations avec la clientèle	2 532	2 349	2 216
Obligations et autres titres à revenu fixe	112	304	551
Autres intérêts et produits assimilés	(224)	257	21
Produits nets des opérations de crédit-bail et de location	14	6	8
Sous-total	1 379	2 345	2 348
Revenus des titres à revenu variable	1 157	1 050	1 292
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	2 536	3 395	3 640
Produits nets des commissions	2 014	2 188	2 029
Résultat net des opérations financières	3 213	2 067	2 112
Autres produits nets d'exploitation	141	55	123
Produit net bancaire	7 904	7 705	7 904
Frais de personnel	(3 679)	(3 587)	(3 305)
Autres frais administratifs	(1 898)	(1 839)	(1 834)
Dotations aux amortissements	(299)	(299)	(306)
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(5 876)	(5 725)	(5 445)
Résultat brut d'exploitation	2 028	1 980	2 459
Coût du risque	49	(722)	(788)
Résultat d'exploitation	2 077	1 258	1 671
Résultat net sur immobilisations financières	183	90	(301)
Résultat courant avant impôt	2 260	1 348	1 370
Résultat exceptionnel	-	43	(11)
Impôt sur les bénéfices	14	97	350
Dotation nette aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux et provisions réglementées	29	(104)	159
Résultat net	2 303	1 384	1 868

Évolution des capitaux propres

<i>En M EUR</i>	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves, report à nouveau et résultat	Capitaux propres	Fonds pour Risques Bancaires Généraux	Fonds propres
Bilan au 31 décembre 2002	538	5 388	8 398	14 324	207	14 531
Augmentation de capital	10	310	–	320	–	320
Bénéfice de la période	–	–	1 384	1 384	–	1 384
Distribution de dividendes ⁽¹⁾	–	–	(864)	(864)	–	(864)
Autres mouvements ⁽²⁾	–	–	1	1	105	106
Bilan au 31 décembre 2003	548	5 698	8 919	15 165	312	15 477
Augmentation de capital	8	350	–	358	–	358
Bénéfice de la période	–	–	2 303	2 303	–	2 303
Distribution de dividendes ⁽³⁾	–	–	(1 031)	(1 031)	–	(1 031)
Autres mouvements ⁽²⁾	–	–	(9)	(9)	(28)	(37)
Bilan au 31 décembre 2004	556	6 048	10 182	16 786	284	17 070

(1) Après neutralisation des dividendes sur actions propres : 39,4 M EUR.

(2) Le FRBG a été repris à hauteur de 45,6 M EUR en 2003 et de 28 M EUR en 2004 pour couvrir les charges et provisions enregistrées sur ces exercices se rapportant à une fraude subie dans l'ancienne activité de courtage pour particuliers de Cowen.

Par ailleurs, une dotation du Fonds pour Risques Bancaires Généraux d'un montant de 150 M EUR a été comptabilisée en 2003.

(3) Après neutralisation des dividendes sur actions propres : 65 M EUR.

Résultats financiers de la Société Générale (au cours des cinq derniers exercices)

	2004	2003	2002	2001	2000
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en M EUR) ⁽¹⁾	556	548	538	539	529
Nombre d'actions émises ⁽²⁾	445 153 159	438 434 749	430 170 265	431 538 522	423 248 418
Résultats globaux des opérations effectuées (en M EUR)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽³⁾	22 403	18 943	21 261	23 251	23 874
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions, participation et FRBG	3 296	2 667	3 298	3 210	2 485
Participation des salariés attribuée au cours de l'exercice	–	15	(1)	1	52
Impôt sur les bénéfices	(14)	(97)	(350)	(119)	253
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	2 303	1 384	1 868	2 007	2 266
Montant des bénéfices distribués	1 469	1 096	903	891*	889
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en EUR)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	7,44	6,27	8,48	7,71	5,15**
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	5,17	3,16	4,34	4,65	5,35**
Dividende versé à chaque action	3,30	2,50	2,10	2,10	2,10**
Personnel					
Nombre de salariés	39 648	39 102	39 713	38 989	37 323
Montant de la masse salariale (en M EUR)	2 476	2 436	2 270	2 266	2 289
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en M EUR)	1 123	1 055	970	931	928

* Après prise en compte de l'annulation de 7 200 000 titres décidée par le Conseil d'administration du 20 février 2002.

** Suite à la division du nominal, le nombre d'actions a été multiplié par quatre.

(1) La Société Générale a procédé en 2004 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 8,4 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 349,2 M EUR :

• 6,5 M EUR par souscription par les salariés adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise, assorties d'une prime d'émission de 296,4 M EUR.

• 1,9 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assorties d'une prime d'émission de 52,8 M EUR.

(2) Au 31 décembre 2004, le capital se compose de 445 153 159 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

(3) Le chiffre d'affaires est formé des produits d'intérêts, des revenus des titres à revenu variable, des commissions reçues, du résultat net des opérations financières et des autres produits d'exploitation.

Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros ou d'unités locales

Sociétés/siège social		Capital	Capitaux	Quote-part	Valeur comptable	
		(devise locale)	propres autres que le capital (devise locale)	du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)
I - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société Générale						
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la Société Générale)						
Généval						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	538 630	1 447 820	100,00	1 910 368	1 910 368
SG Americas Inc.						
1221 avenue of the Americas - New York 10020 - USA	USD		3 200 511	100,00	2 484 080	1 880 184
Généfinance						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	1 600 000	251 470	100,00	1 736 024	1 736 024
Ipersoc						
12, rue de la Mare-à-Guillaume - 94210 Fontenay-sous-Bois	EUR	65	2 182 706	100,00	1 593 610	1 593 610
SG Asset Management						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux	EUR	294 337	1 253 658	100,00	1 549 182	1 549 182
SG Financial Services Holding (ex-Généfitec)						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	844 083	106 804	100,00	1 333 563	1 333 563
Linden						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux	EUR	100	1 001 696	100,00	1 001 040	1 001 040
Ald International SA						
15, allée de l'Europe - 92110 Clichy-sur-Seine	EUR	550 038	50	100,00	804 000	804 000
Généfimmo						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	392 340	41 047	100,00	651 732	651 732
SG Hambros Ltd						
Exchange House - Primrose St. - Londres EC2A 2HT Grande-Bretagne	GBP	282 185	23 878	100,00	409 458	409 458
Soginfo						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	232 303	33 576	100,00	265 797	265 797
SG Arika Inc.						
Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington New Castel - Delaware - USA	USD	344 158	16 091	100,00	253 071	253 071
Valminvest						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	248 877	(33 034)	100,00	249 426	249 426
Fiditalia Spa						
Via G. Ciardi, 9 - 20148 - Milan - Italie	EUR	63 278	132 621	100,00	224 318	224 318
Nofirec						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux	EUR	202 929	20 634	100,00	223 227	223 227
SG Securities North Pacific						
Ark Mori Building - 13-32 Akasaka 1 - Chome, Minato+Ku 107-6015 Tokyo - Japon	JPY	14 203 000	5 756 000	100,00	215 445	215 445
Génégis I						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	192 900	3 699	100,00	196 055	196 055
Société Générale Canada						
Montréal Québec H3B 3A7 - Canada	CAD	250 772	40 289	100,00	172 403	172 403
Fimat Banque SA						
50, boulevard Haussman - 75009 Paris	EUR	100 604	28 292	100,00	111 189	111 189

Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montant des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale)	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
-	-	57 504	83 998	-	
-	-	1 155 398	(49 867)	-	Capital = 1 USD 1 EUR = 1,3621 USD
4 195 760	-	348 286	189 197	101 000	
-	-	90 190	87 203	-	
-	-	617 560	189 649	117 925	
2 222 450	-	472 382	492 006	-	
-	-	55 456	48 644	24 909	
-	-	N/S	336	-	
60 000	-	24 853	55 122	22 640	
-	-	128 838	12 471	-	1 EUR = 0,70505 GBP
-	2 000	25 088	10 565	-	
-	-	58 647	13 900	-	1 EUR = 1,3621 USD
-	-	6 631	1 432	-	
-	-	325 002	29 544	256	
-	-	4	8 553	5 682	Dont 5 682 : acompte sur dividendes 2004
-	398 059	4 923 000	2 857 000	-	1 EUR = 139,65 JPY
-	14 134	160 155	1 251	-	
-	-	215 702	31 471	-	1 EUR = 1,6416 CAD
-	22 025	57 213	25 752	22 100	

Tableau des filiales et participations



En milliers d'euros ou d'unités locales

Sociétés/siège social		Capital (devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (devise locale)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute (EUR)	Nette (EUR)
Orpavimob SA						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	104 700	6 309	100,00	104 700	104 700
SG Securities Asia Intl Hold Ltd						
41/F Edinburgh Tower - 15 Queen's Road Central, Hong Kong	USD	96 990	(36 256)	100,00	95 356	95 356
Société Immobilière 29 Haussmann						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	90 030	1 112	100,00	89 992	89 992
Compagnie Foncière de la Méditerranée						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	76 627	2 121	100,00	155 837	79 692
Société Générale Finance (Ireland) Ltd						
31/32 Morisson Chambers, Nassau street - Dublin 2 - Irlande	EUR	77 454	9 491	100,00	78 302	78 302
Fontanor						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux	EUR	40	72 114	100,00	73 582	73 582
Ezepart						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux	EUR	45 040	7 273	100,00	45 057	45 057
Eléaparts						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	42 040	(6 166)	100,00	48 070	37 836
SG Asia Ltd						
42/F Edinburgh Tower, 15 Queen's Road Central - Hong Kong	HKD	400 000	348 970	100,00	37 656	37 656
Banco SG Brazil						
Rua Verbo Divino 1207, Châcara Santo Antonio - São Paulo CEP 04719-002 - Brésil	BRL	166 155	(54 724)	100,00	70 920	34 510
SG Wertpapierhandelsgesellschaft Mbh						
Mainze Landstrasse 36 - D60325 Frankfurt am Main - Allemagne	EUR	55	(46 498)	100,00	31 590	31 590
SG Algérie						
75, chemin Cheikh Bachir Ibrahim, El-Biar - 16010 Alger - Algérie	DZD	1 597 840	-	100,00	25 196	25 196
Société Générale Australia Holding Ltd						
350, George Street - Sydney NSW 3000 - Australie	AUD	21 500	147 467	100,00	22 789	22 789
Géninfo						
Les Miroirs, Bt. C, 18, avenue d'Alsace - 92400 Courbevoie	EUR	18 524	31 177	100,00	20 477	20 477
SG Yugoslav Bank AD						
STR Vladimira Popovica 3 Belgrade - Yougoslavie	CSD	1 396 951	80 530	100,00	20 131	20 131
SNC Sirius						
40-42, quai du Point-du-Jour - 92100 Boulogne-Billancourt	EUR	30	(4)	100,00	19 030	19 030
Inora Life Ltd (ex-Lyxor Life Ltd)						
6, Exchange Place, International Financial Services Center, Dublin 1 - Irlande	EUR	15 000	(2 899)	100,00	15 000	15 000
SG Énergie						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux	EUR	13 000	1 916	100,00	14 785	14 785
Sogé Colline Sud						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	14 250	798	100,00	14 483	14 483
Société Générale Bank Nederland NV						
Museumplein 17 1071 DJ - Amsterdam - Pays-Bas	EUR	7 714	-	100,00	8 042	8 042
Soge Périval IV						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	6 405	953	100,00	6 704	6 704

Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montant des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale)	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
-	-	4 621	4 572	-	
-	-	17 279	54 346	97 136	1 EUR = 1,3621 USD
-	-	7 643	2 043	1 050	
-	-	4 719	1 989	897	
-	-	7 681	5 887	5 700	
-	-	-	19 106	-	
-	-	783	1 001	479	
-	-	2 073	2 151	-	
-	-	284 332	112 953	-	1 EUR = 10,5881 HKD
-	-	188 086	(7 543)	-	1 EUR = 3,617738 BRL
-	-	204 487	19 223	-	
-	20 000	96 290	27 840	-	1 EUR = 98,173358 DZD
-	-	-	14 291	59 851	1 EUR = 1,7459 AUD
-	-	621	560	1 690	
-	17 020	1 777 257	337 400	-	1 EUR = 77,303 CSD
-	-	111 011	(17)	-	
-	-	190 622	(350)	-	
-	-	138	3 903	7 258	
-	-	1 709	(441)	-	
-	9 792	77 059	1 696	1 445	
3 231	-	1 644	368	-	

Tableau des filiales et participations



En milliers d'euros ou d'unités locales

Sociétés/siège social		Capital (devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (devise locale)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute (EUR)	Nette (EUR)
Société de la rue Edouard-VII						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	11 396	737	99,87	59 612	12 293
SG Financial Inc.						
Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington New Castel - Delaware - USA	USD	2 030 000	6 548	99,70	1 485 941	1 485 941
Sogéfontenay						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux	EUR	4 200	397	99,00	9 055	9 055
Société Générale Investments (UK) Ltd						
SG House, 41 Tower Hill, EC3N 4SG - Londres - Grande-Bretagne	GBP	157 883	25 713	98,96	225 938	225 938
SG Expressbank						
92, Bld VI Varnentchik - 9000 Varna - Bulgarie	BGN	28 530	59 089	97,95	34 256	34 256
SKB Banka						
Adjovscina,4 - 1513 Ljubljana - Slovénie	SIT	12 649 200	46 026 469	97,43	219 593	219 593
SG Vostok						
5, Nikitsky Pereulok - 103009 Moscou - République de Russie	RUB	478 000	1 173 757	95,35	43 470	43 470
Soge Périval I						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	7 701	1 027	94,98	7 313	7 313
Soge Périval III						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	7 473	1 136	94,83	7 095	7 095
Soge Périval II						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	7 816	1 091	94,75	7 402	7 402
Banque de Polynésie						
Bd Pomare, BP 530 - Papeete - Tahiti - Polynésie française	XPF	1 380 000	4 333 085	80,00	12 560	12 560
Crédit du Nord						
28, place Rihour - 59800 Lille	EUR	740 263	293 124	79,99	584 255	584 255
Boursorama						
11, rue de Prony - 75848 Paris	EUR	27 311	115 854	71,03	300 705	254 088
BFV - SG						
14, Lalana Jeneralny Rabehevitra, BP 196, Antananarivo 101 Madagascar	MGF	70 000 000	24 300 294	70,00	7 614	7 614
Société Générale de Banques en Côte-d'Ivoire						
5 & 7, avenue J. Anoma, 01 BP 1355 - Abidjan 01 - Côte-d'Ivoire	XAF	15 555 555	41 201 997	66,79	26 454	26 454
Sogessur						
2, rue Jacques-Daguerre - 92565 Rueil-Malmaison	EUR	25 500	(4 771)	65,00	72 730	9 315
Komerčni Banka						
Centrala Na Prokope 33 - Postovni Prihradka 839 114 07 Praha 1 - République tchèque	CZK	19 004 926	6 808 703	60,35	1 218 767	1 218 767
Makatéa Inc.						
1221, avenue of the Americas - New York, NY 10020 - USA	USD	1 502 000	2 813	60,00	734 160	734 160
AIG Sorbier						
50, Danbury Road - Wiltom - USA	USD	1 500 000	2 622	60,00	588 063	588 063
Sogéparts						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	17 600	4 689	60,00	11 253	11 253

Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montant des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale)	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
-	-	394	234	112	Écart = 16 509
-	2 037 552	626 456	12 213	77 532	1 EUR = 1,3621 USD
9 791	-	1 813	(120)	-	
-	715 602	20 431	(28 900)	-	1 EUR = 0,70505 GBP
-	-	76 808	22 681	4 208	1 EUR = 1,9559 BGN
-	-	50 419 875	2 963 418	-	1 EUR = 239,76 SIT
-	187 209	780 722	(295 364)	-	1 EUR = 37,757412 RUB
3 322	-	1 816	407	-	
3 299	-	1 781	416	-	
3 298	-	1 803	417	-	
-	70 669	8 896 163	1 556 376	8 160	Écart = 45 1 EUR = 119,33174 XPF
-	3 852 051	2 288 297	233 855	88 825	
-	-	101 106	10 494	-	
-	9 080	188 818 471	54 092 992	1 329	1 EUR = 12 714,1 MGF
-	91 763	47 717 021	9 893 148	2 423	Écart = 5 166 1 EUR = 655,957 XAF
5 126	-	87 295	(8 443)	-	
-	250 616	30 466 074	8 727 623	145 731	1 EUR = 30,464 CZK
-	-	91 631	59 561	46 318	1 EUR = 1,3621 USD dont 46 318 : acompte sur dividendes 2004
-	-	74 810	48 620	37 401	1 EUR = 1,3621 USD dont 37 401 : acompte sur dividendes 2004
-	-	2 343	1 434	2 759	

Tableau des filiales et participations



En milliers d'euros ou d'unités locales

Sociétés/siège social		Capital (devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (devise locale)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute (EUR)	Nette (EUR)
Banque Roumaine de Développement						
A, Doamnei street - 70016 Bucarest 3, Roumanie	ROL	4 181 408 000	9 430 903 000	58,32	213 226	213 226
Société Générale de Banques au Cameroun						
Rue Joss - Douala - Cameroun	XAF	6 250 000	20 287 996	58,08	16 940	16 940
Société Générale de Banques au Sénégal						
19, avenue Léopold Sédar Senghor - Dakar - Sénégal	XAF	4 527 600	22 025 923	57,72	5 855	5 855
Généfim						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	72 779	132 108	57,62	89 846	89 846
National Société Générale Bank						
5, rue Champollion - Le Caire - Égypte	EGP	550 000	279 467	54,33	14 997	14 997
Union Internationale de Banques						
65, avenue Habib Bourguiba - 1000A Tunis - Tunisie	TND	106 000	59 409	52,33	87 282	87 282
Société Générale Marocaine de Banques						
55, boulevard Abdelmoumen - Casablanca - Maroc	MAD	1 170 000	1 223 988	51,91	71 866	71 866
Méhétia Inc.						
1105, North Market Street Wilmington - De 19 890, Delaware - USA	USD	2 559 917	5 461	51,00	1 101 360	1 101 360
Général Bank of Greece						
109, Messogion Avenue - 11510 Athènes - Grèce	EUR	240 642	(14 387)	50,01	125 143	125 143
Socgen Real Estate Company						
1221, avenue of the Americas - New York, NY 10020 - USA	USD	800 000	5 020	50,31	594 686	594 686
B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société Générale)						
Société Générale Calédonienne de Banque						
56, rue de la Victoire - Nouméa - Nouvelle-Calédonie	XPF	1 068 375	6 483 790	30,50	18 220	18 220
Banca SAI						
Corso Galilei, 12 - 10126 Turin - Italie	EUR	36 890	1 000	30,00	12 683	12 683
United Arab Bank						
Po Box 3562 Abu Dhabi - Émirats arabes unis	AED	338 912	147 970	20,00	13 390	13 390
Crédit Logement						
50, boulevard Sébastopol, 75003 Paris	EUR	1 253 974	63 717	13,50	171 036	171 036
Bank Muscat (SAOG)						
Po Box 134, Ruwi, Poste Code 112 - OMAN	OMR	59 815	160 239	10,08	24 935	24 935
II - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations						
A) Filiales non reprises au paragraphe 1 :						
1) Filiales françaises					22 874	20 920
2) Filiales étrangères					392 211	243 124
B) Participations non reprises au paragraphe 1 :						
1) Dans les sociétés françaises					25 617	5 569
2) Dans les sociétés étrangères					79 617	13 670

Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montant des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale)	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
-	-	25 078 858 000	2 856 542 000	10 866	1 EUR = 39 390 ROL
-	40 883	31 893 338	7 510 537	3 010	Écart = 1 675 1 EUR = 655,957 XAF
-	31 037	38 510 773	6 940 055	3 585	Écart = 1 447 1 EUR = 655,957 XAF
-	6 041	5 246	22 170	7 680	
-	54 888	1 121 256	357 116	9 242	1 EUR = 8,267947 EGP
-	-	113 972	(3 899)	-	1 EUR = 1,633976 TND
-	-	2 061 156	211 570	7 436	Écart = 1 142 1 EUR = 11,199868 MAD
-	-	144 193	93 576	72 244	1 EUR = 1,3621 USD dont 72 244 : acompte sur dividendes 2004
-	-	374 026	(1 651)	-	
-	-	61 780	1 124		1 EUR = 1,3621 USD
	54 777	8 401 315	2 675 670	4 375	1 EUR = 119,33174 XPF
-	-	6 047	(9 301)	-	
-	-	209 869	88 362	2 647	Écart = 81 1 EUR = 5,00272 AED
584 415	-	178 403	81 424	6 306	
-	-	98 314	34 105	3 685	1 EUR = 0,5105 OMR
5 478 258	75 046			81 099	Écart = 2 158
16 792	67 989			1 432	Écart = 88
743	0			289	Écart = 0
0	707			397	Écart = 0

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer ces risques et déterminer le montant des provisions nécessaires.

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. A ce titre, nous avons revu le dispositif de contrôle des modèles de détermination des paramètres utilisés et de prise en compte des risques associés à ces instruments.

- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation, la recouvrabilité des impôts différés actifs et l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Courbevois, le 10 mars 2005.

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG Audit



Christian Mouillon

Informations sur le capital

Répartition du capital et des droits de vote ⁽¹⁾ sur 3 ans

	Situation au 31.12.2004		Situation au 31.12.2003		Situation au 31.12.2002	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Salariés et anciens salariés via le Plan d'actionnariat mondial Groupe	7,42 %	13,57 %	8,46 %	14,21 %	7,83 %	13,11 %
Groupama	2,97 %	2,92 %	3,02 %	2,89 %	3,08 %	2,82 %
Meiji Yasuda Life Insurance Cy	2,49 %	4,73 %	2,52 %	4,68 %	2,97 %	5,28 %
CDC Section générale	1,87 %	3,10 %	1,97 %	3,14 %	1,88 %	2,94 %
Fondazione CRT	1,66 %	1,63 %	1,68 %	1,61 %	(2)	(2)
Dexia	1,44 %	1,42 %	1,31 %	1,26 %	1,40 %	1,28 %
Aviva	1,39 %	1,37 %	1,37 %	1,33 %	4,14 %	4,51 %
PSA	(2)	(2)	0,80 %	1,38 %	1,66 %	3,00 %
Pernod Ricard	(2)	(2)	(2)	(2)	0,69 %	1,26 %
Public	71,92 %	71,26 %	72,01 %	69,50 %	70,80 %	65,80 %
Autodétention	6,82 %	0,00 %	4,81 %	0,00 %	3,46 %	0,00 %
Autocontrôle	2,02 %	0,00 %	2,05 %	0,00 %	2,09 %	0,00 %
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Base de référence	445 153 159	452 307 138	438 434 749	457 086 131	430 170 265	469 480 478

À la connaissance de la Société Générale, aucun autre actionnaire, hors OPCVM, ne détient plus de 1 % du capital ou des droits de vote.

(1) Y compris droit de vote double (article 14 des statuts de la Société Générale).

(2) Actionnaires détenant moins de 1 % du capital ou des droits de vote

Au 30 juin 2004, sur la base d'une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI), la Société Générale comptait environ 320 000 actionnaires individuels (7,1 % du capital), hors plan d'actionnariat salarial.

Aucun actionnaire inscrit au nominatif pur possédant 0,10 % du capital ou plus n'a d'actions Société Générale nanties.

Montant du capital

Au 31 décembre 2004, le capital de la Société Générale, entièrement libéré, s'élevait à 556 441 448,75 EUR et se composait de 445 153 159 actions de 1,25 EUR nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2004.

Dans l'hypothèse où toutes les options de souscription seraient exercées, le nombre de titres émis serait de 3 315 068, soit une dilution

potentielle de 0,74 % du capital existant. Le capital social serait alors porté à 560 585 283,75 EUR, divisé en 448 468 227 actions.

Dans le cadre des activités de marchés, des opérations indicelles ou avec des sous-jacents sur le titre Société Générale peuvent être utilisées.

Ces opérations n'ont pas d'incidence sur le montant du capital à venir.

Tableau d'évolution du capital

Opérations	Date (de réalisation ou de constatation)	Variation	Nombre d'actions	Capital social	Variation du capital liée à l'opération (en %)
(nominal : 5 EUR)					
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2000 Jusqu'au 10.05.2000	10.05.2000	33 590	104 364 211	521 821 055,00	0,03
(nominal : 1,25 EUR)					
Division du nominal par 4	17.05.2000		417 456 844	521 821 055,00	0,03
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2000 Jusqu'au 30.06.2000	20.07.2000	152 860	417 609 704	522 012 130,00	0,04
Augmentation de capital Plan d'Epargne 2000	02.08.2000	5 389 594	422 999 298	528 749 122,50	1,29
Options exercées au 2 ^e semestre 2000	16.01.2001	249 120	423 248 418	529 060 522,50	0,06
Augmentation de capital APA Sogenal	04.05.2001	2 685 156	425 933 574	532 416 967,50	0,63
Augmentation de capital Plan d'Epargne 2001	16.05.2001	4 747 048	430 680 622	538 350 777,50	1,11
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2001	16.07.2001	286 060	430 966 682	538 708 352,50	0,07
Options exercées au 2 ^e semestre 2001	11.01.2002	571 840	431 538 522	539 423 152,50	0,13
Annulation d'actions	20.02.2002	7.200.000	424 338 522	530 423 152,50	1,67
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2002	01.08.2002	566.080	429 791 220	537 239 025,00	1,28
Augmentation de capital Plan d'Epargne 2002		4 886 618			
Options exercées au 2 ^e semestre 2002	28.01.2003	379 045	430 170.265	537 712 831,25	0,09
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2003		152 130			
Augmentation de capital Plan d'Epargne 2003	16.07.2003	7 346 674	437 669 069	547 086 336,25	1,71
Options exercées au 2 ^e semestre 2003	26.01.2004	765 680	438 434 749	548 043 436,25	0,17
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2004		836 443			
Augmentation de capital Plan d'Epargne 2003	16.07.2004	5 222 573	444 493 765	555 617 206,25	1,38
Options exercées au 2 ^e semestre 2004	13.01.2005	659 394	445 153 159	556 441 448,75	0,15
Annulation d'actions	09.02.2005	11 000 000	434 153 159	542 691 448,75	2,47

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 13 mai 1997, le Conseil d'administration dans ses séances des 25 juin 1997, 24 juin 1998 et 12 janvier 2001 a consenti des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles au bénéfice de certains membres du personnel et mandataires sociaux ; en outre, les 8 septembre 1999, 2 août 2000 et 16 janvier 2002, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a consenti des options d'achat d'actions.

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2002, le Conseil d'administration dans ses séances des 22 avril 2003 et 14 janvier 2004 a consenti des options d'achat d'actions.

Au 31 décembre 2004, il restait 3 315 068 options de souscription non levées pouvant donner lieu à la création de 3 315 068 actions supplémentaires, soit 4,14 M EUR de capital nominal (cf. les plans d'options, p. 36).

L'Assemblée générale mixte du 23 avril 2002 a autorisé le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital réservées pour un montant nominal maximum de 100 M EUR valable pour une durée de cinq ans :

- aux salariés et anciens salariés retraités ou pré-retraités de la Société Générale, adhérents du Plan d'épargne d'entreprise ;
- aux salariés et anciens salariés retraités ou pré-retraités de la Société Générale et de tout ou partie des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de la réglementation en vigueur, adhérents des Plans d'épargne d'entreprise ou de Groupe prévoyant la possibilité de participer aux augmentations de capital de la Société Générale réservées aux salariés selon les dispositions des articles L.225-129 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 443-1 et suivants du Code du travail, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions.

Cette autorisation a pour but de permettre au bénéficiaires de souscrire, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fonds communs de placement, des actions nouvelles dont le prix de souscription est fixé dans les conditions légales définies à l'article L. 443-5 du Code du travail.

Dans le cadre de cette autorisation, une première opération a été réalisée en 2003 pour un montant nominal de 9,2 M EUR et une seconde opération s'est déroulée en 2004 pour un montant nominal de 6,5 M EUR.

Autorisation donnée à la Société d'opérer sur ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 29 avril 2004 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions en vue, de les annuler, de permettre la réalisation d'une gestion active des fonds propres, la mise en place d'un programme de motivation du personnel et des dirigeants à la réalisation des objectifs du Groupe, la réalisation d'acquisitions de toute nature, la régularisation des cours de l'action en bourse en intervenant systématiquement en contre-tendance ou des achats et ventes en fonction des situations de marché, dans les conditions et limites définies par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et, en outre, suivant les modalités ci-après :

- prix d'achat maximum : 103 EUR ;
- prix de vente minimum : 41 EUR ;
- nombre maximum d'actions : 10 % du nombre total d'actions représentant le capital.

Durée de l'autorisation

18 mois. Une nouvelle autorisation sera sollicitée lors de la prochaine Assemblée des actionnaires dans les conditions fixées par la huitième résolution (page 278).

Titres au porteur identifiables (article 6 des statuts)

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

Information sur la part du capital détenue par les salariés en application des Plans d'épargne d'entreprise ou de Groupe

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué qu'au 31 décembre 2004, le personnel de la Société Générale, du Crédit du Nord, de leurs filiales et succursales détenaient dans le cadre des plans d'épargne d'entreprise et des Plans d'épargne de Groupe, un total de 33 024 897 actions de la Société Générale représentant près de 7,5 % du capital social.

Accords existant entre la Société Générale et ses actionnaires

La Société Générale a conclu le 24 juillet 2000 avec Santander Central Hispano une convention concernant la gestion de leurs participations réciproques. Aux termes de cet accord, la Société Générale et Santander Central Hispano se reconnaissent mutuellement un droit de préemption sur les actions détenues, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale, par chacune des parties dans le capital de l'autre, ce droit ne s'appliquant pas en cas d'offre publique émise par un tiers visant les actions de l'une ou de l'autre des parties.

La convention est conclue pour une période initiale de trois ans à compter de sa signature et est reconductible par période de deux ans.

Cette clause de préemption a été publiée par le Conseil des Marchés Financiers dans une décision n° 201C1417 en date du 30 novembre 2001. Cet accord est toujours en vigueur au 31 décembre 2004. Toutefois, à cette date, Santander Central Hispano ne détenait plus aucune participation au capital de la Société Générale.

Tableau récapitulatif pour l'exercice 2004 des délégations d'augmentations de capital en cours de validité et de leur utilisation

L'article L. 225-100 al. 4 du Code de commerce prévoit qu'est joint au rapport annuel : "un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration ou au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2. Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice."

Type d'augmentation de capital	Objet de la délégation	Validité de la délégation	Plafond nominal	Utilisation au cours de l'exercice 2004
Augmentation de capital de droit commun	Délégation globale d'augmentation de capital par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital	Accordée par : Assemblée Générale du 23/04/2002, 12 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échue par anticipation : 28/04/2004	600 M EUR 4 Md EUR pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital	Néant
	Délégation globale d'augmentation de capital par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital	Accordée par : Assemblée Générale du 29/04/2004, 12 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 29/06/2006	900 M EUR 6 Md EUR pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital	Néant
	Délégation d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital	Accordée par : Assemblée Générale du 23/04/2002, 13 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échue par anticipation : 28/04/2004	600 M EUR 4 Md EUR pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la délégation globale accordée par la 12^e résolution de l'Assemblée Générale du 23/04/2002</i>	Néant
	Délégation d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital	Accordée par : Assemblée Générale du 29/04/2004, 13 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 29/06/2006	300 M EUR 6 Md EUR pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la délégation globale accordée par la 12^e résolution de l'Assemblée Générale du 29/04/2004</i>	Néant
	Délégation globale d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	Accordée par : Assemblée Générale du 23/04/2002, 12 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échue par anticipation : 28/04/2004	1,2 Md EUR	Néant
	Délégation globale d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	Accordée par : Assemblée Générale du 29/04/2004, 12 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 29/06/2006	1,2 Md EUR	Néant

Type d'augmentation de capital	Objet de la délégation	Validité de la délégation	Plafond nominal	Utilisation au cours de l'exercice 2004
Augmentation de capital réservée aux salariés	Délégation d'augmentation de capital par émission d'actions ou autre titres donnant accès au capital, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société Générale	Accordée par : Assemblée Générale du 23/04/2002, 15 ^e résolution Pour une durée de : 5 ans Échue par anticipation le 28/04/2004 sauf pour la réalisation de l'augmentation de capital 2004 dont le principe avait été arrêté par le Conseil d'administration du 11/02/2004	100 M EUR	6.528.216,25 EUR
	Délégation d'augmentation de capital par émission d'actions ou autres titres donnant accès au capital, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société Générale	Accordée par : Assemblée Générale du 29/04/2004, 15 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 29/06/2006	25 M EUR	Néant
Augmentation de capital liée à l'attribution de stock options	Délégation d'augmentation de capital par attribution d'options de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : Assemblée Générale du 23/04/2002, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échue par anticipation : 22/06/2004	10 % du capital (y inclus les options d'achat)	Néant (attribution d'options d'achat)
	Délégation d'augmentation de capital par attribution d'options de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : Assemblée Générale du 29/04/2004, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 28/06/2006	5 % du capital (y inclus les options d'achat)	Néant

Augmentation de capital réservée aux salariés

Rapport complémentaire du Conseil d'administration

(Article 155-2 du décret du 23 mars 1967)

I - Décision d'augmentation de capital réservée aux salariés

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 23 avril 2002, le Conseil d'administration du 11 février 2004 a décidé :

- de procéder à une nouvelle augmentation de capital par émission d'actions à souscrire en numéraire, réservée aux adhérents éligibles des Plans d'épargne d'entreprise de la Société Générale, du Crédit du Nord et de chacune des filiales du Crédit du Nord, du Plan d'épargne groupe Société Générale et du Plan d'épargne groupe International Société Générale ;
- que les actions souscrites, créées jouissance du 1^{er} janvier 2004, devront être intégralement libérées lors de la souscription ;
- que la date d'ouverture de la période de souscription et le prix de souscription seront arrêtés à une date ultérieure.

Le 22 avril 2004, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n° 04-313 sur la note d'opération.

Le 29 avril 2004, le Conseil d'administration a fixé la période de souscription (du lundi 10 mai 2004 au mercredi 26 mai 2004 inclus) et les prix de souscription.

II - Montant de l'augmentation de capital

Le Conseil d'administration du 11 février 2004 a fixé le montant maximum de l'augmentation de capital à 15 M EUR nominal (12 millions d'actions au nominal de 1,25 EUR). L'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence des actions souscrites.

Le Conseil d'administration a également décidé que cette augmentation de capital comporterait quatre tranches distinctes :

Première tranche

Le montant maximal est fixé à 8,75 M EUR nominal correspondant à l'émission de 7 000 000 d'actions nouvelles réservée aux adhérents éligibles du Plan d'épargne d'entreprise de la Société Générale qui souscrivent par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'entreprise.

Deuxième tranche

Le montant maximal est fixé à 1,25 M EUR nominal correspondant à l'émission de 1 000 000 d'actions nouvelles réservée aux adhérents éligibles des Plans d'épargne d'entreprise respectifs du Crédit du Nord et de ses filiales qui souscrivent par l'intermédiaire d'un Fonds Communs de Placement d'entreprise.

Troisième tranche

Le montant maximal est fixé à 1,25 M EUR nominal correspondant à l'émission de 1 000 000 d'actions nouvelles réservée aux adhérents éligibles du Plan d'épargne groupe (dont sont adhérentes les sociétés du groupe Société Générale dont le siège social est situé soit en France métropolitaine soit dans les départements d'Outre-Mer) qui souscrivent par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'entreprise.

Quatrième tranche

Le montant maximal est fixé à 3,75 M EUR nominal correspondant à l'émission de 3 000 000 d'actions nouvelles réservée aux adhérents éligibles du Plan d'épargne groupe international (dont sont adhérentes (i) les sociétés du groupe Société Générale dont le siège social est situé soit hors de France, soit dans les collectivités d'outre-mer, et (ii) les succursales du groupe Société Générale qui sont établies soit hors de France, soit dans les collectivités d'outre-mer) qui souscrivent directement.

III - Prix de souscription

Le Conseil d'administration du 11 février 2004 a décidé, dans les limites fixées à l'article L. 443-5 du Code du travail et par l'Assemblée générale mixte du 23 avril 2002 :

- que le prix de référence pour la souscription des actions Société Générale ne pourra être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Société Générale constatés au Premier Marché d'Euronext Paris SA lors des 20 (vingt) séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la période de souscription.
- que le prix de souscription sera égal au prix de référence affecté dans les cas prévus ci-dessous d'une décote,
 - pour les première et troisième tranches citées en II ci-dessus :
 - pour la part des versements individuels inférieurs ou égaux à 20 000 EUR, le prix de souscription par action Société Générale est égal au prix de référence affecté d'une décote de 20 %,
 - pour la part des versements individuels compris entre 20 001 et 40 000 EUR, il n'y a pas de décote ;
 - pour les deuxième et quatrième tranches citées en II ci-dessus, la décote est de 20 %.

■ qu'en ce qui concerne les bénéficiaires adhérant au Plan d'épargne groupe international, la méthode de calcul du prix de référence des actions Société Générale et le montant de la décote pourront exceptionnellement être adaptés par le Président du Conseil d'administration dans le respect des lois et règlements français en fonction de certaines exigences légales et/ou réglementaires locales.

Le Conseil d'administration du 29 avril 2004, a arrêté les prix de souscription par action, vu la moyenne des premiers cours cotés de l'action Société Générale constatés au Premier Marché d'Euronext Paris SA lors des vingt (20) séances de Bourse précédant la date de la décision par le Conseil d'administration du 29 avril 2004, soit 72,44 EUR (ci-après le "prix de référence") :

- dans le cadre des première et troisième tranches
 - (i) pour la part des versements individuels inférieurs ou égaux à 20 000 EUR, à 57,96 EUR, soit le prix de référence diminué de la décote de 20 %,
 - (ii) pour la part des versements individuels compris entre 20 001 et 40 000 EUR, à 72,44 EUR, soit le prix de référence ;
- dans le cadre de la deuxième tranche à 57,96 EUR, soit le prix de référence diminué de la décote de 20 % ;
- dans le cadre de la quatrième tranche, à 57,96 EUR, soit le prix de référence diminué de la décote de 20 %, sauf pour les salariés résidents de l'État de Californie pour lesquels le prix de souscription est égal à 61,58 EUR, soit le prix de référence diminué d'une décote de 15 %.

IV - Incidence de l'augmentation de capital

Incidence théorique sur la quote-part de capitaux propres

La quote-part actuelle dans les capitaux propres de la Société Générale, sur la base des comptes au 31 décembre 2003 après affectation des résultats de l'exercice, est de 32,21 EUR par action.

Si le plafond réservé à cette émission, fixé à 15 M EUR nominal était atteint (soit 12 millions d'actions nouvelles) et si la totalité de la souscription avait lieu au prix de souscription décoté de 57,96 EUR par action, l'apport supplémentaire serait de 695,52 M EUR. La quote-part de capitaux propres par action passerait alors à 32,90 EUR.

Incidence théorique sur la valeur boursière

Elle dépend de l'évolution du cours de l'action par rapport à son cours actuel et du succès de l'émission.

Si le plafond de l'émission était atteint, si le cours de Bourse demeurait égal à la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances précédant le 29 avril 2004, et si la totalité de la souscription avait lieu au prix de souscription décoté de 57,96 EUR par action, la capitalisation boursière serait portée à 32 455,73 M EUR pour un nouveau nombre total d'actions de 450 434 749. L'incidence théorique de l'émission serait alors de -0,53 %, ramenant le cours théorique à 99,47 % de sa valeur avant l'émission.

On notera que ces appréciations, faites sur la base d'une dilution théorique, pourront être modifiées en fonction de la rentabilité des capitaux recueillis.

Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société Générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 6 mars 2002 sur l'émission d'actions réservée, autorisée par votre Assemblée générale mixte du 23 avril 2002.

Nous vous rappelons que cette augmentation de capital est, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, réservée aux salariés de la Société Générale et des sociétés qui lui sont liées adhérents à un plan d'épargne d'entreprise mis en place ou à mettre en place.

Cette assemblée avait délégué à votre Conseil d'administration le soin de la réaliser et d'en fixer les conditions définitives.

Faisant usage de cette autorisation, votre Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 11 février 2004 de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions à souscrire en numéraire, d'un montant maximal de 15 M EUR, répartie en quatre tranches :

- la première tranche est réservée à hauteur de 8,75 M EUR aux adhérents éligibles du Plan d'épargne d'entreprise de la Société Générale, qui souscrivent par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ;
- la deuxième tranche est réservée à hauteur de 1,25 M EUR aux adhérents éligibles des plans d'épargne d'entreprise respectifs du Crédit du Nord et de ses filiales, qui souscrivent par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ;
- la troisième tranche est réservée à hauteur de 1,25 M EUR aux adhérents éligibles du Plan d'épargne Groupe, auquel adhèrent les sociétés du groupe Société Générale dont le siège social est situé en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer, qui souscrivent par l'intermédiaire de fonds commun de placement d'entreprise ;
- la quatrième tranche est réservée à hauteur de 3,75 M EUR aux adhérents éligibles du Plan d'épargne Groupe international, dont sont

adhérentes, d'une part, les sociétés du Groupe dont le siège est situé hors de France ou dans les collectivités d'outre-mer, d'autre part, les succursales du groupe Société Générale qui sont établies hors de France ou dans les collectivités d'outre-mer, qui souscrivent directement.

Votre Conseil d'administration, au cours de sa séance du 29 avril 2004, a arrêté les prix et fixé la période de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations chiffrées extraites des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2002 et des indications fournies à celle-ci,
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif,
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Neuilly-sur-Seine et Courbevois, le 6 mai 2004.

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG Audit



Christian Mouillon

Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2004

Au cours de l'année 2004, la Société Générale a notamment effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

À l'étranger

Création : SG Vestia Systems Inc. – Lyxor SGR Spa.

Prise de participation : General Bank of Greece – Secfinex Ltd.

Renforcement de participation : Banco Société Générale Argentina – SG Algérie – Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire par fusion-absorption de Sogéfinance – BRD.

Souscription aux augmentations de capital : Banco SG Brazil SA – United Arab Bank* – SG Algérie – Bank Muscat* – Union Internationale de Banques – SG Yugoslav Bank AD.

Cession totale : Bank SG Indonesia – Sogéfinance suite à la fusion-absorption par Société Générale de Banques en Côte-d'Ivoire – SG Finance NV Curaçao – Coredeal MTS Ltd – Intersoge – Meteo Transformer Ltd – SG Property Ltd – Oversight Partners I. LLC – LTCM Capital – Dongfeng Citroën Automobiles – SG Hungaria Bank.

Allègement de la participation : SG Asia Singapour – Hôtel du Bois Rouge Corp.

En France

Création : SAS STET.

Prise de participation : SNC Sirius.

Acquisition : ALD International SA.

Renforcement de participation : Fimat International Banque – Boursorama – CRH (Crédit de Refinancement de l'Habitat) – SG FGAS – Sofaris – SG Asset Management.

Souscription aux augmentations de capital : Crédit Logement – Sogessur – Ipersoc SAS – BMS Exploitation – Genefitec devenue SG Financial Services Holding – SIFA (Société d'Investissement France Active).

Cession totale : Sophia – Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco – SCI Palmetta – Patriges Gracechurch – SCI La Fauconnière – SCI de la Roue – Banque Franco Roumaine – SCI Soge Évry – Scope-Oct – SCI Victoria – Vertical Trade.

Allègement de la participation : SI 29 bd Haussmann.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233.6 du Code du commerce, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2004 par le portefeuille titres de la Société Générale.

Franchissement en hausse

Seuil	Sociétés	% du capital	
		31.12.2004	Antérieur
5 %			
10 %	SAS STET	16,67 %	–
	SG FGAS	11,63 %	9,09 %
20 %			
33 %	Secfinex Ltd	37,50 %	–
50 %	Ipersoc SAS	100,00 %	–
	SNC Sirius	100,00 %	–
	ALD International SA	100,00 %	–
	Lyxor SGR Spa	100,00 %	–
	SG Vestia Systems Inc.	65,00 %	–
	General Bank of Greece	50,01 %	–

Franchissement en baisse

Seuil	Sociétés	% du capital	
		31.12.2004	Antérieur
5 %	SCI Palmetta	–	10,00 %
	Vertical Trade	–	8,00 %
	Banque Franco Roumaine	–	6,15 %
10 %	SCI Soge Evry	–	20,00 %
	Sogéfinance	–	18,00 %
	SCI Victoria	–	15,00 %
20 %			
33 %	Meteo Transformer Ltd	–	50,00 %
50 %	SG Hungaria Bank	–	100,00 %
	Intersoge	–	100,00 %
	SG Finance NV Curaçao	–	100,00 %
	Patriges Gracechurch	–	100,00 %
	Bank SG Indonesia	–	100,00 %
	SG Property Ltd	–	100,00 %

* Paiement de dividendes en actions.

Activité des principales filiales et sociétés affiliées

Comptes individuels des filiales ou des sous-groupes, en normes comptables locales et avant retraitements de consolidation

En M EUR au 31 décembre

Dénomination de la filiale et pays d'implantation	Nature des activités	Date d'arrêté	% de détention	Total du bilan
RÉSEAUX DE DÉTAIL et sociétés affiliées				
France				
Groupe Crédit du Nord	Banque de détail	31/12/2003	80,0 %	26 869,9
France	France métropolitaine	31/12/2004	80,0 %	28 478,8
Banque de Polynésie (BDP)	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	80,0 %	937,8
Polynésie		31/12/2004	80,0 %	954,5
Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB)	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	100,0 %	775,0
Nouvelle-Calédonie		31/12/2004	100,0 %	846,0
Banque Française Commerciale "Océan Indien" (BFCOI)	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	50,0 %	749,0
Réunion		31/12/2004	50,0 %	794,0
Société Générale de Banque aux Antilles (SGBA)	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	100,0 %	295,3
Antilles		31/12/2004	100,0 %	289,7
Europe centrale et orientale				
Groupe Komerčni Banka (KB)	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	60,4 %	13 811,6
République tchèque		31/12/2004	60,4 %	14 715,2
Banque Roumaine de Développement (BRD)	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	51,0 %	1 974,5
Roumanie		31/12/2004	58,3 %	2 935,3
General Bank of Greece (GBG)*	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	0,0 %	3 436,0
Grèce		31/12/2004	50,0 %	3 893,0
SKB Banka	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	99,6 %	1 654,8
Slovénie		31/12/2004	99,6 %	1 615,6
SG Express Bank	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	98,0 %	340,0
Bulgarie		31/12/2004	98,0 %	392,7
Afrique et Moyen-Orient				
Société Générale Marocaine de Banques (SGMB)	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	52,0 %	2 439,0
Maroc		31/12/2004	52,0 %	2 488,0
Société Générale de Banques au Liban (SGBL)	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	50,0 %	1 976,8
Liban		31/12/2004	50,0 %	1 845,3
National Société Générale Bank (NSGB) – SAE Le Caire	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	54,3 %	1 549,0
Égypte		31/12/2004	54,3 %	1 509,0
Union Internationale de Banques (UIB)	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	52,0 %	1 085,1
Tunisie		31/12/2004	52,0 %	986,6
Société Générale de Banques en Côte-d'Ivoire (SGBCI)	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	56,6 %	653,1
Côte-d'Ivoire		31/12/2004	68,2 %	633,6
Société Générale de Banques au Sénégal (SGBS)	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	57,7 %	524,8
Sénégal		31/12/2004	57,7 %	574,0
Société Générale de Banques au Cameroun (SGBC)	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	58,1 %	460,2
Cameroun		31/12/2004	58,1 %	571,0
SSB Bank Ltd	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	51,0 %	188,1
Ghana		31/12/2004	51,0 %	203,3
Amérique				
Banco SG SA	Banque de détail à l'étranger	31/12/2003	99,5 %	312,0
Argentine		31/12/2004	99,5 %	369,0

* Société acquise en 2004.

Fonds propres ⁽¹⁾	Dépôts de la clientèle	Concours à la clientèle	Provisions mathématiques techniques ⁽²⁾	Chiffre d'affaires ⁽³⁾	Produit Net Bancaire	Résultat net	Effectifs
1 274,4	14 292,6	17 291,8	-	-	1 234,4	190,4	7 904
1 366,6	14 990,7	18 216,2	-	-	1 308,8	233,2	7 759
59,7	787,5	754,2	-	-	57,5	11,5	290
61,6	728,7	756,4	-	-	57,6	13,2	307
77,0	614,0	599,0	-	-	50,0	18,0	284
87,0	652,0	659,0	-	-	55,0	25,0	273
51,8	577,0	512,6	-	-	47,9	6,4	406
55,3	571,2	616,5	-	-	45,4	5,4	372
11,3	152,1	217,8	-	-	15,1	(1,7)	141
10,4	154,4	232,1	-	-	14,2	(6,4)	143
1 246,7	10 785,5	4 043,9	-	-	674,1	285,8	8 258
1 434,7	11 882,4	5 049,0	-	-	745,7	305,3	7 309
289,7	1 508,7	1 188,9	-	-	195,4	57,3	4 265
366,8	2 153,8	1 658,5	-	-	271,5	90,8	4 433
221,0	2 641,0	2 332,2	-	-	190,0	7,3	2 294
152,1	2 815,0	2 199,0	-	-	143,0	(161,4)	2 277
120,9	1 114,3	800,2	-	-	78,7	0,4	1 024
121,1	1 043,9	904,6	-	-	75,1	0,7	972
49,6	266,9	211,7	-	-	28,1	9,6	848
56,2	306,3	271,5	-	-	33,2	11,6	914
237,0	1 661,0	1 416,0	-	-	152,0	35,0	2 062
233,0	1 843,0	1 418,0	-	-	154,0	19,0	2 097
35,0	1 605,1	645,3	-	-	59,3	2,0	1 010
33,1	1 458,2	593,9	-	-	62,2	1,0	1 010
129,0	1 331,0	827,0	-	-	81,0	30,0	886
130,0	1 297,0	818,0	-	-	86,0	32,0	1 009
86,8	802,4	796,5	-	-	37,5	1,2	1 459
98,6	790,7	776,7	-	-	39,7	(2,5)	1 435
93,1	479,2	392,7	-	-	62,0	5,9	767
102,3	457,7	391,7	-	-	56,0	15,2	746
47,3	398,9	364,0	-	-	41,4	11,1	604
51,1	413,4	391,0	-	-	46,5	10,6	610
46,6	389,2	273,1	-	-	34,4	10,7	545
51,9	407,1	274,5	-	-	37,8	11,5	556
32,8	113,8	67,2	-	-	32,1	7,1	689
36,0	131,7	73,4	-	-	34,0	8,8	707
38,0	223,0	137,0	-	-	15,0	(22,0)	957
34,0	281,0	151,0	-	-	23,0	(10,0)	963

Activité des principales filiales et sociétés affiliées



Comptes individuels des filiales ou des sous-groupes, en normes comptables locales et avant retraitements de consolidation

En M EUR au 31 décembre

Dénomination de la filiale et pays d'implantation	Nature des activités	Date d'arrêté	% de détention	Total du bilan
Sociétés affiliées				
Sogébaïl	Crédit-bail immobilier	31/12/2003	44,3 %	1 575,0
France		31/12/2004	45,3 %	1 437,7
Sogéfimur	Crédit-bail immobilier	31/12/2003	100,0 %	988,7
France		31/12/2004	100,0 %	1 010,3
Sogelease France	Crédit-bail mobilier	31/12/2003	100,0 %	1 752,8
France		31/12/2004	100,0 %	1 895,9
Compagnie Générale d'Affacturage (CGA)	Affacturage	31/12/2003	100,0 %	1 859,4
France		31/12/2004	100,0 %	1 836,6
SERVICES FINANCIERS				
GEFA GmbH	Financement d'équipements	31/12/2003	100,0 %	5 005,7
Allemagne		31/12/2004	100,0 %	5 009,9
GEFA Leasing GmbH	Financement d'équipements	31/12/2003	100,0 %	1 682,4
Allemagne		31/12/2004	100,0 %	1 712,0
Groupe Franfinance	Financements spécialisés	31/12/2003	100,0 %	4 540,5
France		31/12/2004	100,0 %	4 577,0
Fiditalia Spa	Crédit à la consommation	31/12/2003	100,0 %	3 011,1
Italie		31/12/2004	100,0 %	3 610,8
ALD Autoleasing GmbH	Location et financement automobile	31/12/2003	100,0 %	1 551,0
Allemagne		31/12/2004	100,0 %	1 823,6
Compagnie Générale de Location d'Équipements (CGL-CGI) – France	Financements automobile	31/12/2003	99,7 %	2 555,0
		31/12/2004	99,7 %	2 758,6
Eqdom	Crédit à la consommation	31/12/2003	53,6 %	440,5
Maroc		31/12/2004	53,6 %	430,3
Sogécap	Assurance-vie	31/12/2003	100,0 %	41 034,1
France		31/12/2004	100,0 %	46 735,5
Sogessur	Assurance dommages	31/12/2003	65,0 %	98,3
France		31/12/2004	65,0 %	122,0
Europe Computer Systèmes (groupe ECS)	Location et gestion de parcs informatiques	31/12/2003	100,0 %	655,1
France		31/12/2004	100,0 %	676,6
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT				
Société Générale Canada	Banque de financement et d'investissement	31/12/2003	100,0 %	4 048,6
Canada		31/12/2004	100,0 %	4 129,1
Banco Société Générale Brasil SA	Banque de financement et d'investissement	31/12/2003	100,0 %	103,6
Brésil		31/12/2004	100,0 %	154,4
Korean French Banking Corporation-Sogéko	Banque de financement et d'investissement	31/12/2003	41,4 %	164,7
Corée du Sud		31/12/2004	41,4 %	167,4
Genefim	Crédit-bail immobilier	31/12/2003	100,0 %	1 184,8
France		31/12/2004	100,0 %	1 225,4
Cowen & Company	Banque d'investissement	31/12/2003	100,0 %	17 354,5
États-Unis		31/12/2004	100,0 %	572,0
SG Americas Securities*	Banque d'investissement	31/12/2003	0,0 %	–
États-Unis		31/12/2004	100,0 %	21 061,2

* Société créée en 2004.

Fonds propres ⁽¹⁾	Dépôts de la clientèle	Concours à la clientèle	Provisions mathématiques techniques ⁽²⁾	Chiffre d'affaires ⁽³⁾	Produit Net Bancaire	Résultat net	Effectifs
201,7	-	1 404,7	-	-	25,7	12,8	-
195,4	-	1 305,0	-	-	22,4	11,5	-
67,1	-	855,9	-	-	10,0	4,0	-
66,3	-	911,2	-	-	10,5	4,1	-
251,4	-	1 519,4	-	-	17,3	3,7	-
269,2	-	1 676,6	-	-	31,7	17,8	-
26,7	-	1 806,1	-	67,8	41,7	8,1	187
36,9	-	1 790,6	-	72,5	46,9	10,2	186
498,1	34,6	4 934,9	-	-	223,3	100,9	740
531,7	167,6	4 791,7	-	-	208,2	134,5	736
51,1	58,9	1 542,3	-	-	14,4	-	-
51,1	46,4	1 611,7	-	-	52,1	-	-
320,9	-	4 411,9	-	-	242,1	59,4	1 234
336,2	-	4 419,1	-	-	241,1	61,0	1 299
195,9	-	2 627,9	-	-	167,2	15,8	640
225,4	-	3 213,0	-	-	195,9	29,5	673
171,3	989,0	682,0	-	391,2	94,1	10,7	601
179,8	15,1	595,3	-	170,7	97,0	10,8	615
156,0	39,0	1 606,0	-	-	129,0	27,0	533
191,9	35,0	1 710,0	-	-	144,0	33,2	552
89,6	-	479,5	-	-	43,0	10,8	199
92,9	-	491,5	-	-	45,0	11,8	310
935,4	-	-	37 292,0	5 667,2	226,6	102,9	377
1 020,3	-	-	42 178,2	6 607,9	232,8	100,7	398
10,0	-	-	34,2	52,6	10,6	(9,8)	210
12,3	-	-	72,6	87,3	12,6	(8,4)	226
105,8	-	-	-	1 826,8	150,4	27,5	972
110,2	-	-	-	1 729,4	156,3	19,7	1 082
178,7	1 052,1	2 651,4	-	-	40,7	5,4	122
196,5	1 647,3	2 309,2	-	-	43,6	17,8	112
20,6	38,4	4,2	-	-	5,2	(9,0)	76
30,9	27,9	42,2	-	-	4,4	(1,9)	75
22,2	37,2	98,5	-	-	3,9	(3,6)	73
52,9	20,0	86,9	-	-	7,7	21,3	59
153,1	-	1 117,0	-	-	29,0	14,9	42
165,0	-	1 159,1	-	-	38,9	23,7	41
411,7	29,8	35,9	-	-	470,2	(174,8)	637
215,7	-	-	-	-	293,1	17,8	514
-	-	-	-	-	-	-	-
293,1	14,8	17,7	-	-	175,2	57,7	339

Activité des principales filiales et sociétés affiliées



Comptes individuels des filiales ou des sous-groupes, en normes comptables locales et avant retraitements de consolidation

En M EUR au 31 décembre

Dénomination de la filiale et pays d'implantation	Nature des activités	Date d'arrêté	% de détention	Total du bilan
Société Générale Asia Limited Hong-Kong	Banque d'investissement	31/12/2003 31/12/2004	100,0 % 100,0 %	243,7 220,1
Société Générale Securities Paris France	Courtage de valeurs mobilières	31/12/2003 31/12/2004	100,0 % 100,0 %	101,2 103,9
Société Générale Securities (North Pacific) Ltd, Tokyo Branch – Japon	Courtage de valeurs mobilières	31/12/2003 31/12/2004	100,0 % 100,0 %	1 856,1 4 793,0
SG Securities Asia International Holdings Ltd Hong-Kong	Courtage de valeurs mobilières	31/12/2003 31/12/2004	100,0 % 100,0 %	341,4 277,5
GESTIONS D'ACTIFS ET SERVICES AUX INVESTISSEURS				
Groupe SG Asset Management (SGAM) France	Gestion mobilière	31/12/2003 31/12/2004	100,0 % 100,0 %	1 973,5 1 701,3
Banque de Réesc compte et de Placement (BAREP) France	Banque spécialisée en gestion alternative	31/12/2003 31/12/2004	100,0 % 100,0 %	4 985,9 2 563,7
Groupe Trust Company of the West (TCW) États-Unis	Gestion mobilière	31/12/2003 31/12/2004	60,9 % 66,5 %	321,7 401,3
Société Générale Bank & Trust (SGBT) Luxembourg	Gestion privée	31/12/2003 31/12/2004	100,0 % 100,0 %	16 737,8 20 739,1
Groupe Société Générale Hambros Bank & Trust Ltd (SGHBT) – Royaume-Uni	Gestion privée	31/12/2003 31/12/2004	100,0 % 100,0 %	3 357,9 3 735,7
SG Banque De Maertelaere (SGBDM) Belgique	Gestion privée	31/12/2003 31/12/2004	95,5 % 95,5 %	389,0 515,3
MÉTIERIS TITRES				
Groupe Fimat France	Courtage de produits dérivés	31/12/2003 31/12/2004	100,0 % 100,0 %	12 723,0 12 876,0
Parel France	Compensateur valeurs mobilières	31/12/2003 31/12/2004	100,0 % 100,0 %	932,8 522,7
BOURSORAMA				
Boursorama France	Courtage en ligne	31/12/2003 31/12/2004	71,1 % 71,7 %	791,5 767,7

(1) Fonds propres, y compris résultat de l'exercice.

(2) Pour les sociétés d'assurance.

(3) Pour les sociétés de bourse, d'assurance ou de services, pour lesquelles cette notion est applicable.

Les filiales pour lesquelles aucun effectif n'a été mentionné n'ont pas de personnel dédié.

■ General Bank of Greece (Grèce)

Cette société a été acquise par la Société Générale en mars 2004 (les données 2003 sont fournies à titre indicatif).

La perte exceptionnelle enregistrée en 2004 traduit essentiellement les compléments de provision passés sur des dossiers de crédit et les engagements sociaux. L'insuffisance de provisionnement constatée lors du processus d'acquisition avait été anticipée dans la situation nette d'ouverture de la General Bank of Greece intégrée dans les comptes du groupe Société Générale.

■ Gefa Leasing

Compte tenu de l'existence d'un accord de transfert de résultat de Gefa Leasing vers Gefa GmbH, les données présentées pour Gefa Leasing ne sont pas représentatives de son activité (une partie de son Produit Net Bancaire et de son résultat net sont transférés directement chez Gefa GmbH).

Fonds propres ⁽¹⁾	Dépôts de la clientèle	Concours à la clientèle	Provisions mathématiques techniques ⁽²⁾	Chiffre d'affaires ⁽³⁾	Produit net bancaire	Résultat net après impôts sur les bénéfices	Effectifs
76,4	–	16,5	–	–	25,6	7,7	64
80,5	–	18,1	–	–	31,8	9,8	71
22,4	–	–	–	63,7	37,4	3,9	118
20,7	–	–	–	72,1	47,3	2,8	119
146,5	5,3	784,0	–	–	170,7	30,8	244
161,0	1,2	3 145,5	–	–	134,6	19,0	227
138,7	–	–	–	94,8	97,2	54,6	95
158,3	–	–	–	121,5	126,0	124,6	123
1 690,1	–	–	–	499,2	–	146,6	736
1 679,9	–	–	–	485,6	–	133,4	727
49,3	1 421,2	848,7	–	–	29,1	9,9	83
43,1	811,4	1 107,2	–	–	9,4	3,7	64
184,1	–	–	–	280,6	–	21,1	587
231,2	–	–	–	385,8	–	43,9	583
1 147,8	6 169,6	6 301,1	–	–	370,6	166,8	909
1 749,6	7 232,2	7 182,1	–	–	339,0	145,9	922
431,8	2 794,8	463,3	–	–	77,3	(4,1)	434
451,5	3 164,2	571,5	–	–	78,5	20,1	441
38,1	311,8	11,3	–	–	28,5	5,9	174
44,9	441,2	35,0	–	–	37,0	9,3	187
205,5	9 581,0	191,3	–	–	402,0	64,3	1 175
205,4	11 643,0	254,1	–	–	411,6	43,1	1 249
21,5	–	–	–	14,8	15,8	2,6	56
21,6	–	–	–	14,7	15,6	2,7	53
101,7	384,7	18,9	–	88,9	66,9	(6,8)	378
102,6	426,6	27,0	–	101,0	78,0	10,5	352

■ **SG Americas Securities**

Cette société a été créée en 2004 afin de reprendre les activités de produits dérivés de SG Cowen aux États-Unis.

■ **Société Générale Bank & Trust**

SG Private Banking (Suisse) SA, issue de la fusion en novembre 2003 de la Compagnie Bancaire de Genève et de SG Ruegg Bank, est dorénavant sous-consolidée au sein de SGBT Luxembourg.

Annexe sur
les états financiers
consolidés 2004
en référentiel IFRS

Bilan consolidé au 31 décembre 2004 et au 1^{er} janvier 2004 en normes IFRS (hors IAS 32/39 et IFRS4)

<i>En M EUR</i>	31.12.2004	01.01.2004
ACTIF		
Caisse et Banques centrales	5 206	6 755
Portefeuille titres	217 285	193 357
Prêts et créances sur les établissements de crédit	66 117	60 283
Prêts et créances sur la clientèle	208 184	191 929
Opérations de location financement et assimilées	20 589	17 812
Actifs d'impôts	1 374	1 514
Autres actifs	70 809	56 800
Participations dans les entreprises mises en équivalence	348	562
Immobilisations corporelles et incorporelles	9 110	8 445
Écarts d'acquisition	2 333	2 187
Total	601 355	539 644
PASSIF		
Banques centrales	1 505	2 827
Dettes envers les établissements de crédit	92 380	83 620
Dettes envers la clientèle	213 433	196 090
Dettes représentées par un titre	97 730	82 917
Passifs d'impôts	2 411	2 499
Autres passifs	109 563	96 295
Provisions techniques des entreprises d'assurance	46 833	41 144
Provisions pour risques et charges	2 854	2 509
Dettes subordonnées	11 930	10 945
Actions de préférence	2 049	2 120
Total dettes	580 688	520 966
Capitaux propres		
Capitaux propres part du Groupe		
• Capital souscrit	556	548
• Instruments de capitaux propres et réserves liées	2 672	3 061
• Réserves consolidées	12 055	13 134
• Résultat de l'exercice	3 293	
• Sous-total capitaux propres part du Groupe	18 576	16 743
Intérêts minoritaires	2 091	1 935
Total capitaux propres	20 667	18 678
Total	601 355	539 644

Compte de résultat consolidé 2004 en normes IFRS (hors IAS 32/39 et IFRS4)

<i>En M EUR</i>	Exercice 2004
Produits nets d'intérêts	6 147 ⁽¹⁾
Dividendes sur titres à revenu variable	396
Rémunérations versées sur actions de préférence	(144)
Commissions (produits)	7 106
Commissions (charges)	(1 831)
Résultat sur les opérations financières	4 222
Produits nets des autres activités	510 ⁽²⁾
Produit Net Bancaire	16 406
Frais de personnel	(6 743)
Autres frais administratifs	(3 651)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(668)
Résultat brut d'exploitation	5 344
Coût du risque	(568)
Résultat d'exploitation	4 776
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	40
Gains ou pertes nets sur autres actifs	195
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	4
Résultat avant impôt	5 015
Impôts sur les bénéfices	(1 380)
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 635
Intérêts minoritaires	(342)
Résultat net part du Groupe	3 293
Résultat net part du Groupe, par action en euros	8,06
Résultat net part du Groupe, dilué par action en euros	7,99

(1) Dont intérêts et produits assimilés 21 835 M EUR et intérêts et charges assimilées (15 688) M EUR.

(2) Dont produits des autres activités 14 499 M EUR et charges des autres activités (13 989) M EUR (au titre essentiellement des activités immobilières, d'assurance et de crédit-bail).

Évolution des capitaux propres et intérêts minoritaires en normes IFRS au cours de l'exercice 2004 (hors IAS 32 & 39 et IFRS 4)

	Capital et réserves liées				Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Capitaux propres total
	Capital	Réserves liées au capital	Élimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées				
<i>En M EUR</i>								
Capitaux propres IAS au 1^{er} janvier 2004	548	4 200	(1 139)	13 134		16 743	1 935	18 678
Augmentation de capital	8	350				358		358
Élimination des titres auto-détenus			(739)	30		(709)		(709)
Distribution 2004				(1 031)		(1 031)	(190)	(1 221)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	556	4 550	(1 878)	12 133		15 361	1 745	17 106
Résultat 2004					3 293	3 293	342	3 635
Sous-total	556	4 550	(1 878)	12 133	3 293	18 654	2 087	20 741
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽¹⁾							(14)	(14)
Écarts de conversion et autres variations ⁽²⁾				(78)		(78)	18	(60)
Capitaux propres IAS au 31 décembre 2004	556	4 550	(1 878)	12 055	3 293	18 576	2 091	20 667

(1) L'effet des variations de périmètre sur les intérêts minoritaires (- 14 M EUR) s'explique principalement par des rachats de parts aux actionnaires hors groupe des entités BRD, SG Côte-d'Ivoire et Sogeprom, à des remboursements de capital aux actionnaires minoritaires de Génécral et Sogébaïl et à l'acquisition de nouvelles entités (essentiellement General Bank of Greece).

(2) Le détail de la rubrique "Écarts de conversion et autres variations" est le suivant :

<i>En M EUR</i>	Part Groupe	Part Hors Groupe	Total
Variation de l'écart de conversion au cours de l'exercice 2004	(114)	17	(97)
Retraitements sur paiement en actions ^(a)	41	1	42
Autres	(5)		(5)
Total	(78)	18	(60)

(a) L'impact en capitaux propres des retraitements sur paiements en actions peut être réconcilié comme suit avec le tableau de passage du résultat de l'exercice 2004 :

- Résultat 2004 sur paiements en actions en normes françaises
- Retraitements IFRS 2004

+ 8 M EUR
- 50 M EUR
- 42 M EUR

Tableau de passage du bilan consolidé au 1^{er} janvier 2004 en normes françaises au bilan consolidé en normes IFRS (hors IAS 32/39 et IFRS 4)

<i>En M EUR</i>	Bilan au 1 ^{er} janvier 2004 en normes françaises	Total des retraitements	Reclassements	Bilan au 1 ^{er} janvier 2004 en normes IFRS
ACTIF				
Caisse et Banques centrales	6 755	0	0	6 755
Portefeuille titres * (1)	193 567	51	(261)	193 357
Prêts et créances sur les établissements de crédit (2)	60 282	1	0	60 283
Prêts et créances sur la clientèle (3)	193 547	33	(1 651)	191 929
Opérations de location financement et assimilées (4)	17 886	(20)	(54)	17 812
Actifs d'impôts (5)	0	166	1 348	1 514
Autres actifs (6)	56 548	141	111	56 800
Participations dans les entreprises mises en équivalence (7)	554	8	0	562
Immobilisations corporelles et incorporelles (8)	8 098	28	319	8 445
Écarts d'acquisition (9)	2 150	37	0	2 187
Total	539 387	445	(188)	539 644
PASSIF				
Banques centrales	2 827	0	0	2 827
Dettes envers les établissements de crédit (10)	83 608	12	0	83 620
Dettes envers la clientèle	196 090	0	0	196 090
Dettes représentées par un titre	82 917	0	0	82 917
Passifs d'impôts (11)	0	209	2 290	2 499
Autres passifs (12)	97 727	193	(1 625)	96 295
Provisions techniques des entreprises d'assurance (13)	41 164	(20)	0	41 144
Provisions pour risques et charges (14)	2 849	513	(853)	2 509
Dettes subordonnées	10 945	0	0	10 945
Actions de préférence	2 120	0	0	2 120
FRBG (15)	312	(312)	0	0
Total	520 559	595	(188)	520 966
Capitaux propres				
Capitaux propres part du Groupe				
• Capital souscrit	548	0	0	548
• Instruments de capitaux propres et réserves liées	3 061	0	0	3 061
• Réserves consolidées et résultat de l'exercice	13 268	(134)	0	13 134
Sous-total capitaux propres part du Groupe (16)	16 877	(134)	0	16 743
Intérêts minoritaires (17)	1 951	(16)	0	1 935
Total capitaux propres (18)	18 828	(150)	0	18 678
Total	539 387	445	(188)	539 644

* Cette ligne comprend les effets publics, les obligations, les actions, les participations et les titres liés aux placements nets des companies d'assurance.

Commentaires sur les retraitements du bilan consolidé au 1^{er} janvier 2004 :
impacts par thèmes de retraitements

	IAS 19 AVP	Immobi- lisations (a)	Com- missions	Provisions de passif	FRBG	Impôts réserve capita- lisation Sogécap	Crédit- bail	Écart de péri- mètre (b)	Autres	Total
<i>En M EUR</i>										
ACTIF										
Portefeuille titres								51		51 ⁽¹⁾
Prêts et créances sur les établissements de crédit								1		1 ⁽²⁾
Prêts et créances sur la clientèle			28					4	1	33 ⁽³⁾
Opérations de location financement et assimilées			4				(24)			(20) ⁽⁴⁾
Actifs d'impôts	119	36	8					3		166 ⁽⁵⁾
Autres actifs	155	(4)	(38)				26	1	1	141 ⁽⁶⁾
Participations dans les entreprises mises en équivalence								8		8 ⁽⁷⁾
Immobilisations corporelles et incorporelles		4						27	(3)	28 ⁽⁸⁾
Écarts d'acquisition								34	3	37 ⁽⁹⁾
PASSIF										
Dettes envers les établissements de crédit								12		12 ⁽¹⁰⁾
Passifs d'impôts	2	139	(13)	6		73	1		1	209 ⁽¹⁰⁾
Autres passifs			60					146	(13)	193 ⁽¹²⁾
Provisions techniques des entreprises d'assurance								(20)		(20) ⁽¹³⁾
Provisions pour risques et charges FRBG	551			(42)		(312)		3	1	513 ⁽¹⁴⁾
										(312) ⁽¹⁵⁾
ACTIF – PASSIF	(279)	(103)	(45)	36	312	(73)	1	(12)	13	(150)

(a) L'impact des retraitements sur immobilisations (- 103 M EUR) est principalement dû :

- aux impôts différés passifs constatés sur les réserves de réestimation des immeubles réévalués en 1991 et 1992 (- 85 M EUR),
- aux impôts différés passifs relatifs à la réévaluation des immeubles de la BRD dans le cadre des traitements d'hyperinflation (- 14 M EUR).

Les valeurs brutes des immeubles réévalués en 1991 et 1992 et au titre de l'hyperinflation ont été maintenues à leurs valeurs en normes françaises.

(b) Les écarts de périmètre sont dus à la consolidation en normes IFRS de 36 OPCVM détenus dans le cadre des activités d'assurance et de 4 sociétés détenues dans le cadre d'activités de capital développement (voir note n° 2).

L'impact de ces ajustements sur les capitaux propres comptables est de :

	(16) Part Groupe	(17) Part hors Groupe	(18) Total
<i>En M EUR</i>			
IAS 19 AVP	(265)	(14)	(279)
Immobilisations	(103)		(103)
Commissions	(37)	(8)	(45)
Provisions de passif	35	1	36
Reprise de FRBG	312		312
Impôts réserve de capitalisation Sogécap	(73)		(73)
Autres retraitements	(3)	5	2
Capitaux propres	(134)	(16)	(150)

Commentaires sur les reclassements du bilan consolidé au 1^{er} janvier 2004

	Immeubles de placement des compagnies d'assurance	Immo-bilisations tempo-rairement non louées	Provisions sectorielles et pour risques pays ^(a)	Actifs distincts	Créances douteuses sur opérations de location simple	Reclas-sement des AVP	Reclas-sement des impôts différés ^(b)	Reclas-sement des actifs/passifs d'impôt exigibles ⁽²⁾	Total
<i>En M EUR</i>									
ACTIF									
Portefeuille titres	(265)			4					(261) ⁽²⁾
Prêts et créances sur la clientèle			(1 012)		(639)				(1 651) ⁽³⁾
Opérations de location financement et assimilées		(54)							(54) ⁽⁴⁾
Actifs d'impôts							914	434	1 348 ⁽⁵⁾
Autres actifs				(4)	639		(90)	(434)	111 ⁽⁶⁾
Immobilisations corporelles et incorporelles	265	54							319 ⁽⁸⁾
Total	0	0	(1 012)	0	0	0	824		(188)
PASSIF									
Passifs d'impôts							824	1 466	2 290 ⁽¹¹⁾
Autres passifs						(159)		(1 466)	(1 625) ⁽¹²⁾
Provisions pour risques et charges			(1 012)			159			(853) ⁽¹⁴⁾
Total	0	0	(1 012)	0	0	0	824		(188)

Le Groupe n'applique pas les normes IAS 32 et 39 en 2004. Cependant, il a été procédé au reclassement de certains postes du bilan, en anticipation des normes IFRS 2005, dans un souci de comparabilité.

(a) Les provisions sectorielles et les provisions pour risques pays ont été reclassées du passif à l'actif en diminution du poste "Prêts et créances à la clientèle" (application par anticipation de la présentation IFRS 2005).

(b) En normes IFRS, les impôts différés actifs et passifs sont compensés par groupe fiscal.

Les impôts différés actifs ainsi que les actifs d'impôt exigibles ont été reclassés d'autres actifs à actifs d'impôts.

Les impôts différés passifs, comptabilisés en moins des autres actifs sont désormais classés en passifs d'impôts.

Les passifs d'impôt exigibles ont été reclassés d'autres passifs à passifs d'impôts.

Tableau de passage du bilan consolidé au 31 décembre 2004 en normes françaises au bilan consolidé en normes IFRS (hors IAS 32/39 et IFRS 4)

En M EUR	Bilan au 31 décembre 2004 en normes françaises	Total des retraitements	Reclassements	Bilan au 31 décembre 2004 en normes IFRS
ACTIF				
Caisse et Banques centrales	5 206	0	0	5 206
Portefeuille titres * (1)	217 493	132	(340)	217 285
Prêts et créances sur les établissements de crédit (2)	66 114	3	0	66 117
Prêts et créances sur la clientèle (3)	209 839	24	(1 679)	208 184
Opérations de location financement et assimilées (4)	20 636	(11)	(36)	20 589
Actifs d'impôts (5)	0	178	1 196	1 374
Autres actifs (6)	70 643	128	38	70 809
Participations dans les entreprises mises en équivalence (7)	343	5	0	348
Immobilisations corporelles et incorporelles (8)	8 709	21	380	9 110
Écarts d'acquisition (9)	2 106	227	0	2 333
Total	601 089	707	(441)	601 355
PASSIF				
Banques centrales	1 505	0	0	1 505
Dettes envers les établissements de crédit (10)	92 361	19	0	92 380
Dettes envers la clientèle	213 433	0	0	213 433
Dettes représentées par un titre	97 730	0	0	97 730
Passifs d'impôts (11)	0	208	2 203	2 411
Autres passifs (12)	111 246	175	(1 858)	109 563
Provisions techniques des entreprises d'assurance (13)	46 828	5	0	46 833
Provisions pour risques et charges (14)	3 042	598	(786)	2 854
Dettes subordonnées	11 930	0	0	11 930
Actions de préférence	2 049	0	0	2 049
FRBG (15)	284	(284)	0	0
Total	580 408	721	(441)	580 688
Capitaux propres				
Capitaux propres part du Groupe				
• Capital souscrit	556	0	0	556
• Instruments de capitaux propres et réserves liées	2 672	0	0	2 672
• Réserves consolidées	12 223	(168)	0	12 055
Résultat de l'exercice	3 125	168	0	3 293
Sous-total capitaux propres part du Groupe (16)	18 576	0	0	18 576
Intérêts minoritaires (17)	2 105	(14)	0	2 091
Total capitaux propres (18)	20 681	(14)	0	20 667
Total	601 089	707	(441)	601 355

* Cette ligne comprend les effets publics, les obligations, les actions, les participations et les titres liés aux placements nets des compagnies d'assurance.

Commentaires sur les retraitements du bilan consolidé au 31 décembre 2004 : impacts par thèmes de retraitements

	IAS 19 AVP	Immobi- lisations	Com- missions	Provi- sions de passif	FRBG	Impôts réserve capita- lisation Sogécap	Crédit- bail	Écart de péri- mètre	Goodwill	Autres	Total
<i>En M EUR</i>											
ACTIF											
Portefeuille titres								132			132 ⁽¹⁾
Prêts et créances sur les établissements de crédit								3			3 ⁽²⁾
Prêts et créances sur la clientèle			19					4		1	24 ⁽³⁾
Opérations de location financement et assimilées			8				(21)			2	(11) ⁽⁴⁾
Actifs d'impôts	119	40	15				4	3		(3)	178 ⁽⁵⁾
Autres actifs	154	(5)	(46)				26	1		(2)	128 ⁽⁶⁾
Participations dans les entreprises mises en équivalence								5			5 ⁽⁷⁾
Immobilisations corporelles et incorporelles		8						23	(10)	0	21 ⁽⁸⁾
Écarts d'acquisition								32	198	(3)	227 ⁽⁹⁾
PASSIF											
Dettes envers les établissements de crédit								19			19 ⁽¹⁰⁾
Passifs d'impôts	5	134	(12)	5		76	5	1		(6)	208 ⁽¹¹⁾
Autres passifs	3		64					189		(81)	175 ⁽¹²⁾
Provisions techniques des entreprises d'assurance								5		0	5 ⁽¹³⁾
Provisions pour risques et charges	543			(29)				3		81	598 ⁽¹⁴⁾
FRBG					(284)						(284) ⁽¹⁵⁾
ACTIF – PASSIF	(278)	(91)	(56)	24	284	(76)	4	(14)	188	1	(14)

L'impact de ces ajustements sur les capitaux propres comptables est de :

	⁽¹⁶⁾ Part Groupe	⁽¹⁷⁾ Hors Groupe	⁽¹⁸⁾ Total
<i>En M EUR</i>			
IAS 19 AVP	(264)	(14)	(278)
Immobilisations	(95)	4	(91)
Commissions	(41)	(15)	(56)
Crédit-bail	3	1	4
Provisions de passif	24		24
Goodwill	186	2	188
Reprise de FRBG	284		284
Impôts réserve de capitalisation SOGÉCAP	(76)		(76)
Autres retraitements	(21)	8	(13)
Capitaux propres	0	(14)	(14)

La variation de l'impact des retraitements sur les capitaux propres entre le 1^{er} janvier 2004 (- 150 M EUR) et le 31 décembre 2004 (- 14 M EUR) s'élève à + 136 M EUR.

Cette variation est due :

- aux retraitements du résultat 2004 + 170 M EUR
- aux retraitements IFRS 2 (paiements en action) + 42 M EUR
- à l'extourne de la variation des réserves de réestimation + 15 M EUR
- aux variations des écarts de conversion (contrepartie de l'annulation des reprises d'écarts de conversion en compte de résultat) - 90 M EUR
- autres retraitements - 1 M EUR

Commentaires sur les reclassements du bilan consolidé au 31 décembre 2004

	Immeubles de placement des compagnies d'assurance	Immo-bilisations tempo-rairement non louées	Provisions sectorielles et pour risques pays ^(a)	Actifs distincts	Créances douteuses sur opérations de location simple	Reclas-sement des AVP	Reclas-sement des impôts différés ^(b)	Reclas-sement des actifs/passifs d'impôt exigibles ^(b)	Total
<i>En M EUR</i>									
ACTIF									
Portefeuille titres	(344)			4					(340) ⁽¹⁾
Prêts et créances sur la clientèle			(1 004)		(675)				(1 679) ⁽³⁾
Opérations de location financement et assimilées		(36)							(36) ⁽⁴⁾
Actifs d'impôts						1	747	448	1 196 ⁽⁵⁾
Autres actifs				(4)	675	7	(192)	(448)	38 ⁽⁶⁾
Immobilisations corporelles et incorporelles	344	36							380 ⁽⁸⁾
Total	0	0	(1 004)	0	0	8	555		(441)
PASSIF									
Passifs d'impôts						5	555	1 643	2 203 ⁽¹¹⁾
Autres passifs						(215)		(1 643)	(1 858) ⁽¹²⁾
Provisions pour risques et charges			(1 004)			218			(786) ⁽¹⁴⁾
Total	0	0	(1 004)	0	0	8	555		(441)

Le Groupe n'applique pas les normes IAS 32 et 39 en 2004. Cependant, il a été procédé au reclassement de certains postes du bilan, en anticipation des normes IFRS 2005, dans un souci de comparabilité.

(a) Les provisions sectorielles et les provisions pour risques-pays ont été reclassées du passif à l'actif en diminution du poste "Prêts et créances à la clientèle" (application par anticipation de la présentation IFRS 2005).

(b) En normes IFRS, les impôts différés actifs et passifs ont été compensés par groupe fiscal.

Les impôts différés actifs ainsi que les actifs d'impôt exigibles ont été reclassés d'autres actifs à actifs d'impôts.

Les impôts différés passifs, comptabilisés en moins des autres actifs sont désormais classés en passifs d'impôts.

Les passifs d'impôt exigibles ont été reclassés d'autres passifs à passifs d'impôts.

Tableau de passage du résultat consolidé de l'exercice 2004 en normes françaises au résultat consolidé en normes IFRS (hors IAS 32/39 et IFRS4)

	Résultat 2004 en normes françaises	Goodwill (1)	Écarts de conversion (2)	Paiement en actions (3)	FRBG (4)
Produits nets d'intérêts	6 161	0	0	0	
Dividendes sur titres à revenu variable	396	0	0	0	
Rémunérations versées sur actions de préférence	(144)				
Commissions (produits)	7 139	0	0	0	
Commissions (charges)	(1 870)	0	0	0	
Résultat sur les opérations financières	4 217	0	0	0	
Produits nets des autres activités	517	0	0	0	
Produit Net Bancaire	16 416	0	0	0	0
Frais de personnel	(6 603)	0	0	(56)	
Autres frais administratifs	(3 702)	0	0	0	
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(662)	0	0	0	
Résultat brut d'exploitation	5 449	0	0	(56)	0
Coût du risque	(541)	0	0	0	
Résultat d'exploitation	4 908	0	0	(56)	0
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	42	0	0	0	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	119	0	90	0	
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	(186)	190	0	0	
Résultat avant impôt	4 883	190	90	(56)	0
Résultat exceptionnel	(48)	0	0	0	
Impôts sur les bénéfices	(1 398)	0	0	6	
Dotations reprises au FRBG	28	0	0	0	(28)
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 465	190	90	(50)	(28)
Intérêts minoritaires	(340)	(2)	0	4	
Résultat net part du Groupe	3 125	188	90	(46)	(28)
Résultat net part du Groupe, par action en euros*	7,65				
Résultat net part du Groupe, dilué par action en euros*	7,59				

* Le bénéfice net par action est calculé sur le nombre moyen sur l'exercice d'actions en circulation, après déduction du nombre d'actions propres portées en minoration des capitaux propres. Le bénéfice net dilué par action tient compte en outre de l'existence d'options de souscription non encore exercées.

Commentaires sur les retraitements et reclassements

- (1) L'annulation des dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions comptabilisés en normes françaises a un impact de + 190 M EUR.
- (2) Les reprises d'écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier 2004, constatés en normes françaises dans les résultats de cession et de liquidation de filiales consolidées, sont annulés en normes IFRS.

(3) Le retraitement sur les paiements en actions de - 46 M EUR sur le résultat net part du groupe se décompose en - 41 M EUR relatifs à l'application de la norme IFRS 2 et en - 5 M EUR de requalification du plan de stock options.

(4) La reprise de FRBG de 28 M EUR réalisée en normes françaises est annulée en normes IFRS en raison du reclassement du FRBG en réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004.

Retraitements					Total des retraits	Reclassements ⁽⁹⁾	Résultats 2004 en normes IFRS
Provisions ⁽⁵⁾	Immobilisations ⁽⁶⁾	Commissions de service ⁽⁷⁾	Avantages au personnel ⁽⁸⁾	Autres retraits			
(14)	(3)	(25)	7	3	(32)	18	6 147
			0	0	0		396
					0		(144)
		(33)	0	0	(33)	0	7 106
		39	0	0	39	0	(1 831)
			0	5	5	0	4 222
		(1)	0	32	31	(38)	510
(14)	(3)	(20)	7	40	10	(20)	16 406
1		10	(73)	(22)	(140)	0	(6 743)
	(2)	2	60	(9)	51	0	(3 651)
	(5)		0	(1)	(6)	0	(668)
(13)	(10)	(8)	(6)	8	(85)	(20)	5 344
1			0	0	1	(28)	(568)
(12)	(10)	(8)	(6)	8	(84)	(48)	4 776
			0	(2)	(2)	0	40
	(13)		0	(1)	76	0	195
			0	0	190	0	4
(12)	(23)	(8)	(6)	5	180	(48)	5 015
			0	0	0	48	0
1	19	2	2	(12)	18	0	(1 380)
			0	0	(28)	0	0
(11)	(4)	(6)	(4)	(7)	170	0	3 635
	(3)	1	1	(3)	(2)	0	(342)
(11)	(7)	(5)	(3)	(10)	168	0	3 293
							8,06
							7,99

(5) L'actualisation des provisions passives se traduit par une charge de 11 M EUR en résultat net part du groupe.

(6) L'application de l'approche par composants sur les immobilisations du Groupe et l'annulation de la reprise de réserve de réestimation, constatée lors de cessions d'immobilisations en normes françaises, a pour conséquence une charge de 7 M EUR en résultat net part du groupe.

(7) L'étalement des commissions entraîne la constatation d'un retraitement de -5 M EUR sur le résultat net part du groupe.

(8) L'application de la norme IAS 19 sur les avantages au personnel conduit à constater une charge de -3 M EUR sur le résultat net part du groupe.

(9) Le résultat exceptionnel constaté en normes françaises est reclassé en fonction de son affectation en normes IFRS.

Le changement d'estimation des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de locations simples (-20 M EUR) est reclassé en produit net bancaire. La charge avérée ou provisionnée sur fraude subie dans l'ancienne activité de courtage pour particuliers de Cowen (-28 M EUR) est reclassée en coût du risque.

Les produits et charges d'intérêts des activités de crédit-bail sont reclassés en produits nets des autres activités.

Compte de résultat consolidé 2004 en normes IFRS

Décomposition par pôle

	Réseaux de détail et Services financiers			Global Investment Management & Services			Banque de financement et d'investissement			Gestion propre			Groupe		
	2004 IFRS	2004 FR	Varia- tion	2004 IFRS	2004 FR	Varia- tion	2004 IFRS	2004 FR	Varia- tion	2004 IFRS	2004 FR	Varia- tion	2004 IFRS	2004 FR	Varia- tion
<i>En M EUR</i>															
Produit net bancaire	9 675	9 685	(10)	2 265	2 266	(1)	4 727	4 697	30	(261)	(232)	(29)	16 406	16 416	(10)
Frais de gestion	(6 374)	(6 346)	(28)	(1 649)	(1 631)	(18)	(2 924)	(2 887)	(37)	(115)	(103)	(12)	(11 062)	(10 967)	(95)
Résultat brut d'exploitation	3 301	3 339	(38)	616	635	(19)	1 803	1 810	(7)	(376)	(335)	(41)	5 344	5 449	(105)
Coût du risque	(589)	(589)	0	(7)	(8)	1	61	60	1	(33)	(4)	(29)	(568)	(541)	(27)
Résultat d'exploitation	2 712	2 750	(38)	609	627	(18)	1 864	1 870	(6)	(409)	(339)	(70)	4 776	4 908	(132)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5	5	0	0	0	0	26	28	(2)	9	9	0	40	42	(2)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	19	33	(14)	2	2	0	16	16	0	158	68	90	195	119	76
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	(186)	190	4	(186)	190
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(48)	48	0	(48)	48
FRBG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	(28)	0	28	(28)
Charge fiscale	(937)	(955)	18	(187)	(193)	6	(447)	(449)	2	191	199	(8)	(1 380)	(1 398)	18
Résultat net	1 799	1 833	(34)	424	436	(12)	1 459	1 465	(6)	(47)	(269)	222	3 635	3 465	170
Intérêts minoritaires	(218)	(218)	0	(43)	(44)	1	(6)	(6)	0	(75)	(72)	(3)	(342)	(340)	(2)
Résultat net part du Groupe	1 581	1 615	(34)	381	392	(11)	1 453	1 459	(6)	(122)	(341)	219	3 293	3 125	168

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 - Première application des normes IFRS ⁽¹⁾

Contexte de la publication

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Société Générale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales IAS /IFRS applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/FRS seront ceux de l'exercice 2005 présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel, à l'exception des normes IAS 32/IAS 39 et IFRS 4 appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe Société Générale a préparé des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'incidence chiffrée attendue du passage aux IFRS sur :

- le bilan au 1^{er} janvier 2004, date à laquelle les incidences définitives de la transition seront enregistrées en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005 (l'incidence de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 et IFRS 4 sera enregistrée dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005) ;
- la situation financière au 31 décembre 2004 et le résultat de l'exercice 2004.

Ces informations financières 2004 sur l'incidence chiffrée attendue du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que la Société Générale se propose de retenir pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2005. La base de préparation de ces informations financières 2004 résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005 telles qu'elles sont connues à ce jour ;
- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le Groupe retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2005.

Pour toutes ces raisons, il est possible que le bilan d'ouverture présenté ne soit pas le bilan d'ouverture à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 seront effectivement établis.

Normes appliquées

Les informations financières présentées ont été préparées à partir des normes et interprétations publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne à fin février 2005. Les principales règles comptables ainsi appliquées pour l'évaluation et la présentation des données comparatives de l'exercice 2004 sont décrites dans la note 2.

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, le groupe Société Générale a décidé de reporter la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 au 1^{er} janvier 2005. Les différences de principes comptables liés à l'application de ces trois normes sont présentées dans la note 3.

Modalités de première application au 1^{er} janvier 2004.

La première application des normes comptables internationales aux comptes consolidés du groupe Société Générale au 1^{er} janvier 2004 a été réalisée en conformité avec les dispositions de la norme IFRS 1. Cette dernière prévoit une application rétrospective des normes et une inscription dans les capitaux propres du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 de l'incidence des changements de principes comptables par rapport aux normes françaises appliquées jusqu'au 31 décembre 2003.

La norme IFRS 1 offre sur certains sujets des options spécifiques de première application. Dans ce cadre, le groupe Société Générale a retenu les traitements suivants :

- **Regroupement d'entreprise (IFRS 3) :** le groupe Société Générale a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. En particulier, les écarts d'acquisition dégagés sur les opérations de croissance externe réalisées avant le 1^{er} janvier 2000 et financées par augmentation de capital qui ont été imputés sur la prime d'émission selon un prorata égal au rapport entre le montant de l'augmentation de capital et le prix total d'acquisition, conformément aux normes françaises applicables, n'ont pas été retraités dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

(1) IFRS : ce terme recouvre les normes comptables internationales telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne.

■ Évaluation des actifs corporels à la juste valeur (IAS 16 et 40) : le groupe Société Générale a choisi de maintenir les immobilisations corporelles à leur coût d'acquisition, qui correspond, pour les immobilisations ayant fait l'objet, d'une part des réévaluations réglementaires de 1977 ou 1978 et, d'autre part, des opérations de restructuration et de cession d'éléments d'actifs à l'intérieur du Groupe effectuées jusqu'au 31 décembre 1991, à la valeur réévaluée de l'époque.

■ Avantages du personnel (IAS 19) : le groupe Société Générale a décidé d'adopter l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à comptabiliser, dans les capitaux propres à la date de transition, le solde des écarts actuariels non encore constatés.

■ Écarts de conversion cumulés (IAS 21) : le Groupe a transféré en "réserves consolidées" les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004 pour un montant total de 1 351 M EUR. Cet ajustement est sans incidence sur le total des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004. En cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier 2004 mais comprendra, en revanche, les écarts de conversion constatés postérieurement au 1^{er} janvier 2004.

■ Paiement en actions : pour les plans dénoués en actions, le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2004. Pour les plans dénoués en trésorerie, le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 aux plans non encore réglés au 1^{er} janvier 2004.

Modalités de présentation des données comparatives 2004

Les normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers n'ayant pas été appliquées pour la préparation des données comparatives relatives à l'exercice 2004, les modalités de présentation et d'évaluation des instruments financiers différeront entre 2004 et 2005.

Le format des états de synthèse dans lesquels sont présentés ces données comparatives 2004 a été adapté afin d'être comparable, dans sa structure, avec le format des états de synthèse proposés par la recommandation du Conseil national de la comptabilité n° 2004 R 03 du 27 octobre 2004 relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières (CCLRF) sous référentiel comptable international.

Note 2 - Principales règles d'évaluation et de présentation des données comparatives IFRS relatives aux comptes consolidés 2004

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 1 relative aux modalités de première adoption des normes comptables internationales, les dispositions des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers et IFRS 4 sur les contrats d'assurance ne seront appliquées aux comptes consolidés du Groupe qu'à compter de l'exercice 2005.

Pour les instruments et opérations entrant dans le champ d'application de ces normes, les données comparatives IAS relatives à l'exercice 2004 ont été préparées en conservant les principes comptables français, tels qu'ils sont décrits dans l'annexe 1 des comptes consolidés 2004 français.

Depuis plusieurs années, les normes comptables françaises font l'objet d'évolutions conduisant à une convergence progressive vers les normes internationales. En conséquence, certains des traitements comptables appliqués dans les comptes consolidés du Groupe, publiés pour l'exercice 2004, ne diffèrent pas de manière significative de l'application de ces normes internationales.

Sur le périmètre des instruments et opérations ne relevant pas des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4, les paragraphes ci-dessous décrivent les principales différences existant encore avec les principes comptables français mentionnés dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2004.

Principes et modalités de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Société Générale, de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci et des entreprises associées. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois.

Les principales différences pouvant affecter le périmètre et les méthodes de consolidation concernent l'appréciation du contrôle sur une filiale, les critères de consolidation des entités ad hoc, le traitement des entités acquises avec un objectif de cession totale ou partielle, et le traitement des écarts d'acquisition.

Appréciation du contrôle (IAS 27 et 28)

Les entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidées en appliquant la méthode de l'intégration globale.

Selon les normes internationales, par rapport aux normes françaises, le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale, ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Pour les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, il a été opté pour le maintien de la consolidation par intégration proportionnelle, selon les mêmes modalités que celles utilisées en application des normes françaises.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence selon les mêmes modalités que celles utilisées en application des normes françaises.

Les normes internationales étendent le périmètre des droits de vote qui sont pris en considération pour déterminer l'existence d'un contrôle en y intégrant l'existence et l'effet de droits de vote potentiels, dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à tout moment. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché, ou de la conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles.

Consolidation des entités ad hoc (SIC 12)

Les structures juridiques distinctes ("entités ad hoc") que le Groupe contrôle en substance, même en l'absence de lien en capital, sont consolidées. Les exceptions qui existaient dans les normes françaises relatives à la consolidation des entités ad hoc ne sont plus applicables.

Les principaux critères d'appréciation utilisés pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité ad hoc diffèrent, dans leur rédaction, de ceux édictés par les normes françaises, et peuvent se décrire comme suit :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Filiales acquises et détenues dans le but d'être cédées (IAS 27 et IFRS 5)

À la différence des normes françaises, les filiales contrôlées de manière exclusive doivent être maintenues dans le périmètre de consolidation même si le Groupe a l'intention, dès leur acquisition, de les céder. Cette disposition peut notamment affecter le périmètre des filiales liées aux activités de capital investissement. Pour les filiales qui constituent des actifs non courants destinés à être cédés dans le délai maximum de douze mois, et pour lesquelles le Groupe a initié la recherche active d'un acquéreur, le total de leurs actifs et le total de leurs passifs sont présentés de manière distincte sur deux lignes spécifiques du bilan consolidé.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation IFRS comprend 723 sociétés au 31 décembre 2004 :

- 642 sociétés intégrées globalement ;
- 65 sociétés intégrées proportionnellement ;
- 16 sociétés mises en équivalence.

Les écarts de périmètre entre les comptes consolidés français et les comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales sont dus à :

- la consolidation de 36 organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) détenus dans le cadre des activités d'assurance – 24 par intégration globale et 12 par intégration proportionnelle. Ces entités n'étaient pas consolidées en normes françaises en application d'une exception réglementaire ;
- la consolidation de 4 sociétés détenues dans le cadre d'activités de capital investissement – 2 par intégration globale et 2 par mise en équivalence. Ces entités n'étaient pas consolidées en normes françaises au regard du critère de détention provisoire.

Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition (IFRS 3)

En normes françaises, les actifs, passifs et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises étaient évalués à leur valeur de marché ou à leur valeur probable de réalisation s'ils n'étaient pas destinés à l'exploitation, tandis que les actifs, passifs et éléments de hors-bilan destinés à l'exploitation étaient évalués à leur valeur d'utilité, déterminée de manière globale pour les éléments relevant d'une activité d'intermédiation.

La norme IFRS requiert une évaluation individuelle de tous les actifs, passifs et éléments de hors-bilan à leur juste valeur en date d'acquisition quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai désormais limité à douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans le poste "Écarts d'acquisition" ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. À la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés. Lorsque la valeur recouvrable de l'(des) unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne "Pertes de valeur des écarts d'acquisition".

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Opérations de location (IAS 17)

Les opérations de location sont qualifiées de location-financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. À défaut, elles sont qualifiées de location opérationnelle.

Les créances de location-financement figurent au poste "Encours de location-financement et assimilés" et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en "Produits nets d'intérêts" au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net.

Les normes internationales imposent une révision systématique des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location-financement. En cas de baisse de ces valeurs, une charge est enregistrée pour corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les immobilisations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations dans la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles", et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont classés en "Immeubles de placement". Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique "Autres produits nets d'exploitation" du compte de résultat.

Immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

À la différence des règles françaises applicables jusqu'en 2004, l'amortissement comptable des immobilisations, au regard des normes internationales, prend en compte les éventuelles valeurs résiduelles et utilise une approche par composants :

- dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par le Groupe, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, selon un mode linéaire ou dégressif quand ce dernier correspond à l'amortissement économique. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable ;
- lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

- Matériel et outillage 5 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Mobilier 10 à 20 ans
- Matériel de bureau 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Logiciels créés ou acquis 3 à 5 ans
- Concessions, brevets, licences, etc. 5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêté. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unités génératrices de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne "Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles", elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi, de manière prospective, le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en "Gains ou pertes nets sur autres actifs", tandis que les résultats sur immobilisations de placement sont classés au sein du "Produit net bancaire".

Actifs non courants destinés à la vente (IFRS 5)

Dès lors que le Groupe a engagé un processus actif de vente et que celle-ci a de fortes chances d'aboutir dans un délai de douze mois, les actifs concernés et les passifs qui leur sont directement liés sont classés dans les postes "Actifs non courants destinés à être cédés" et "Passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés du bilan".

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à la vente cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Provisions pour risques et charges – hors risque de crédit et avantages du personnel (IAS 37)

Les provisions pour risques et charges, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

À la différence des règles françaises, le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Ces provisions comprennent les provisions pour risques divers et litiges, ainsi que les provisions pour restructuration.

Fonds pour Risques Bancaires Généraux (IAS 30 et 37)

Les normes internationales ne permettent pas la constitution par dotation ou reprise en résultat de provisions ou Fonds pour Risques Bancaires Généraux.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) qui figurait au passif du bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2003 a été reclassé en capitaux propres dans le bilan d'ouverture IFRS 2004.

Opérations en devises (IAS 21)

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les normes internationales prévoient un traitement particulier pour les actifs non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction. Le montant en devises de ces actifs est converti dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en utilisant le cours de change historique du jour de leur acquisition. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur provisionnement.

Toutefois, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant à la date de clôture.

Avantages du personnel (IAS 19)

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Certains de leurs retraités bénéficient d'autres prestations postérieures à l'emploi telle que la couverture médicale.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

La norme IAS 19 prévoit des modalités plus précises d'évaluation et de comptabilisation des avantages du personnel que celles prévalant en normes françaises, et conduit à une extension du périmètre des engagements à prendre en considération.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Société s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en "Provisions pour risques et charges" pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en "Frais de personnel" au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Paiement sur base d'actions Société Générale ou actions émises par des entités consolidées (IFRS 2)

Les paiements en actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- et les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Par rapport aux normes françaises, les paiements sur base d'actions donnent lieu, en normes IFRS, à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel selon les modalités décrites ci-après.

Plans d'options

Le Groupe attribue à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer, via ce modèle, le comportement des bénéficiaires des options d'un plan, ou, à défaut, le modèle *Black & Scholes*. Cette évaluation est réalisée par un actuinaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres, la juste valeur de ces options, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la "Prime d'émission" en capitaux propres. À chaque date d'arrêté, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces, la juste valeur de ces options est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement.

Le plan mondial d'actionnariat salarié

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans.

L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites.

Produits nets des commissions sur prestations de services (IAS 18)

L'enregistrement en résultat des produits et charges de commissions sur prestations de services est fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôts, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiements, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

Dans le cadre des opérations de syndication, les commissions de prise ferme et de participation relatives à la fraction de financement placée sont prises en résultats, à la fin de la période de syndication, dès lors que le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est comparable à celui revenant aux autres participants. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération.

Charge fiscale (IAS 12)

Le traitement des impôts différés au regard des normes françaises diffère de celui des normes IFRS sur les aspects suivants :

- les normes internationales ne permettent pas l'actualisation des actifs et passifs d'impôts différés, alors que les règles françaises l'autorisaient sous réserve qu'un échéancier précis de reversement ait pu être établi ;
- des impôts différés doivent être calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts ;
- les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera.

Note 3 – Présentation des normes applicables en 2005

Les normes qui seraient appliquées en 2005 regroupent celles décrites dans la note 2 et les dispositions applicables aux instruments financiers et aux opérations relevant des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 telles que décrites dans la présente note.

Pour les données comparatives 2004, comme précisé dans la Note 2, les instruments financiers et opérations relevant des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 sont comptabilisés selon les principes comptables français appliqués par le Groupe en conformité avec les règlements 1999-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable, et présentés de façon détaillée en Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2004.

Pour ces instruments et opérations, ces principes diffèrent, dans certains de leurs aspects, de ceux qui seront utilisés pour préparer les données 2005 et suivantes par application des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers et de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne. Les différences principales ainsi identifiées sont les suivantes :

Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Classement et évaluation des titres en portefeuille

La classification des titres détenus par le Groupe est modifiée par la norme IAS 39. Les titres précédemment enregistrés dans les portefeuilles de transaction, de placement, d'investissement, et parmi les titres de l'activité de portefeuille, titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, devront être classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat. Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction, ils seront évalués à leur juste valeur, et les écarts de réévaluation seront enregistrés dans le résultat de la période.
- Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenu et maturité fixes, que le Groupe à l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. À la différence des règles françaises, ces titres ne peuvent faire l'objet de couverture contre les risques de taux d'intérêt. Ils sont valorisés au coût amorti intégrant les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition.

■ Les actifs financiers disponibles à la vente. Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne peuvent être classés dans l'une des deux catégories précédentes. Ces actifs seront valorisés à leur juste valeur au bilan, les revenus courus ou acquis étant enregistrés en résultat tandis que les écarts de réévaluation hors revenus seront présentés sur une ligne spécifique des capitaux propres. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable que ces écarts de réévaluation seront constatés en résultat. Toute dépréciation d'un titre de capitaux propres est irréversible.

■ Aux titres détenus à des fins de transaction s'ajouteront les instruments financiers que le Groupe aura désignés pour être évalués en juste valeur par application de l'option ouverte dans la norme IAS 39. L'utilisation de cette option a fait l'objet d'une limitation aux seuls actifs financiers lors de l'adoption de la norme IAS 39 par l'Union européenne. Cette limitation doit être revue dans le cadre du processus déjà avancé d'amendement de la norme IAS 39 par l'IASB, qui viendra préciser les conditions d'application de cette option aux actifs et aux passifs financiers.

Prêts et créances

Par rapport aux normes françaises, les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont comptabilisés initialement à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition. Ils sont par la suite valorisés au coût amorti sur la base du taux effectif d'intérêt qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument.

Instruments dérivés et opérations de couverture

La norme IAS 39 requiert la comptabilisation au bilan de tous les instruments financiers dérivés à leur juste valeur. Ces instruments seront considérés comme des instruments de transaction réévalués par contrepartie du compte de résultat, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement d'instruments de couverture sous réserve de la documentation de l'efficacité attendue puis vérifiée, a posteriori, des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts.

Les dérivés conclus dans le cadre d'une couverture de juste valeur seront réévalués par contrepartie du compte de résultat symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré.

Les dérivés conclus dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie seront réévalués par contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres. L'éventuelle inefficacité de ces opérations de couverture sera enregistrée immédiatement en compte de résultat.

Le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne a homologué la norme IAS 39, à l'exception de certaines dispositions permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe du Groupe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme.

La Société Générale a décidé, en conséquence, de faire usage de ces dispositions.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Contrairement aux normes françaises, si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte, dès lors que ses caractéristiques économiques et ses risques associés ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé.

Juste valeur

La juste valeur à retenir pour valoriser les instruments financiers est en premier lieu la valeur de marché lorsque l'instrument est coté sur un marché actif ; à défaut, elle doit être déterminée à l'aide de modèles de valorisation alimentés par des paramètres de marché observables. En l'absence de documentation du caractère effectivement observable de ces éléments, les résultats antérieurement enregistrés en normes françaises, dès la commercialisation de certains instruments financiers, seront différés dans le temps.

La Société Générale a décidé de retenir l'option d'appliquer ces dispositions aux opérations initiées postérieurement au 25 octobre 2002.

Provisions pour risque de crédit

Les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels sont similaires à ceux retenus par la réglementation française pour considérer un encours comme douteux.

En revanche, le montant des provisions pour dépréciation est désormais déterminé sur la base des sommes estimées recouvrables actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en "Coût du risque", tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées enregistrée en "Produits d'intérêts".

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène, d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers, donne lieu à l'enregistrement d'une provision sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Une partie des provisions pour risques pays, telles que documentées dans les comptes français, devra être revue en conformité avec les normes internationales.

Engagements sur l'épargne-logement

Dès lors que pour une génération donnée de contrats d'épargne-logement, les engagements spécifiques liés à ces produits français réglementés auront des conséquences défavorables pour le Groupe, ces dernières feront l'objet d'une provision au passif du bilan. Aucune provision n'était jusqu'alors enregistrée en application des normes françaises.

Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie au détenteur des titres.

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance de ces instruments, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe seraient qualifiés de dettes ; les actions de préférence seraient quant à elles qualifiées de capitaux propres et les rémunérations versées aux porteurs de ces dernières seraient traitées comme des distributions de résultat.

Actions propres

Les actions Société Générale détenues par le Groupe seront portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention, et les résultats afférents seront éliminés du compte de résultats consolidés ; alors qu'en application des règles françaises, les actions propres détenues dans le cadre des activités de transaction ou rachetées en vue de leur attribution aux salariés étaient maintenues à l'actif du bilan consolidé.

Contrats d'assurance (IFRS 4)

Classement et évaluation des contrats

Les dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment seront désormais appliquées pour l'évaluation des contrats qualifiés d'instruments financiers dès lors qu'ils ne remplissent pas les critères pour entrer dans le champ d'application de la norme IFRS 4.

Provisions techniques

Les règles de valorisation des provisions techniques fixées par la réglementation comptable française sont maintenues. La provision pour participation aux bénéfices différés sera ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leurs participations aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur en application de la norme IAS 39. Un contrôle sera par ailleurs effectué pour vérifier que le montant total des provisions techniques est suffisant au regard des exigences de la norme (test d'adéquation des passifs).

Note IAS 4 - Avantages au personnel

(En M EUR au 31 décembre)

A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux Agirc et Arrco.

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

B1. Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

	2004			
	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes		
Rappel des passifs bruts au bilan	2 026	153	338	2 517
Rappel des actifs du bilan	(1 537)	0	(47)	(1 584)
Solde net du bilan	489	153	291	933
Ventilation du solde net du bilan				
Valeur actualisée des engagements financés	1 854	0	72	1 926
Juste valeur des actifs de financement	(1 757)	0	(47)	(1 804)
Solde des régimes financés	A 97	0	25	122
Valeur actualisée des engagements non financés	B 242	156	266	664
Autres montants comptabilisés au bilan	C			
Éléments non encore reconnus				
Coûts des services passés non comptabilisés	40	0	0	40
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	30	3	0	33
Actifs distincts	(5)	0	0	(5)
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(215)	-	-	(215)
Total des éléments non encore reconnus	D (150)	3	-	(147)
Solde	A+B+C-D	489	153	933

Notes

1. Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte en IAS 19.

Il est à noter que pour le Bilan d'ouverture 2004, la totalité des écarts actuariels a été comptabilisée en contrepartie des "capitaux propres" en application de l'option ouverte en IFRS 1.

2. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

Dans le Groupe, il y a 89 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 31 pays. 86 % des passifs bruts de ces régimes sont concentrés sur 10 régimes qui se situent en France, Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis et Suisse.

Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont des couvertures santé. Il y a 10 régimes localisés sur 7 pays, sachant que 90 % des passifs bruts de ces régimes concernent des régimes situés en France.

Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail, les comptes épargne temps. Il y a 84 régimes répartis sur 24 pays. 60 % du passif brut de ces régimes concernent des régimes situés en France.

3. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés et indépendants.

4. Information sur les actifs de financement

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 43 % en obligations, 42 % en actions, 9 % en monétaire et 6 % autres.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 245 M EUR dont un montant de 216 M EUR non reconnus.

Les actifs distincts (3 régimes concernés) sont des contrats avec des sociétés du Groupe couvrant les avantages postérieurs à l'emploi.

B2. Réconciliation des charges du compte de résultat

	2004			Total des régimes
	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	
	Régimes de retraite	Autres régimes		
Coût des services de l'année y compris charges sociales	51	3	77	131
Cotisations salariales	(2)	0	0	(2)
Coût financier	94	7	6	107
Rendement attendu des actifs des régimes	(80)	0	(3)	(83)
Rendement attendu des actifs distincts	(0)	0	0	0
Coût des services passés comptabilisés	3	0	0	3
Effet des liquidations/réductions de services futurs	0	0	0	(0)
Transfert d'actifs non reconnus	0	0	0	0
Pertes ou (gains) nets actuariels comptabilisés	0	0	4	4
Total net des charges du régime	66	10	84	160

Rendement réel des actifs de régime et des actifs distincts (en M EUR) :

	2004			Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	
Actifs des régimes	112	0	4	116
Actifs distincts	0	0	0	0

B3. Variations des passifs nets des régimes comptabilisés au bilan

	2004			Total des régimes
	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	
	Régimes de retraite	Autres régimes		
Valeur au 01.01	456	151	236	843
Conversion en devises	(3)	(0)	(4)	(7)
Charges inscrites au compte de résultat	65	10	85	160
Cotisations patronales aux actifs de financement	(40)	-	(4)	(44)
Paievements de prestations non financées	(18)	(8)	(22)	(48)
Modifications du périmètre de consolidation	29	-	-	29
Transferts et autres	-	-	-	-
Valeur au 31.12	489	153	291	933

B4. Principales hypothèses actuarielles

	2004
Taux d'escompte	
Europe	2,25 % - 5,43 %
Amériques	2,55 % - 6,07 %
Asie-Océanie	0,78 % - 5,40 %
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement	
Europe	2,84 % - 7,40 %
Amériques	6,50 % - 6,50 %
Asie-Océanie	1,25 % - 1,25 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales	
Europe	0,5 % - 3,46 %
Amériques	2 % - 2 %
Asie-Océanie	1 % - 4 %
Taux de croissance des dépenses médicales	
Europe	4,55 % - 10 %
Amériques	NA
Asie-Océanie	0,8 % - 2,3 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)	
Europe	2,6 - 21,6
Amériques	9,6 - 21,5
Asie-Océanie	5,2 - 19,7

Notes

1. L'amplitude des taux d'escompte est expliquée par l'amplitude des durées des régimes à laquelle s'ajoute des niveaux de taux différents à l'intérieur d'une même zone géographique comme l'Europe et l'Asie.
2. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.
3. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

B5. Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

En pourcentage de l'élément mesuré	Régimes de retraite	Régimes de santé	Autres régimes
Variation de + 1 % du taux d'escompte			
Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	- 11 %	- 15 %	- 3 %
Impact sur le total net des charges des régimes	- 6 %	- 8 %	- 37 %
Variation de + 1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement			
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre	1 %	1 %	1 %
Impact sur le total net des charges des régimes	- 11 %	NA	0 %
Variation de + 1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales			
Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	6 %	NA	2 %
Impact sur le total net des charges des régimes	14 %	NA	39 %
Variation de + 1 % du taux de croissance des dépenses médicales			
Impact sur la VA des engagements au 31 décembre		13 %	
Impact sur le total net des charges des régimes		16 %	

Note IAS 5 - Plan d'avantages en actions

(En M EUR au 31 décembre)

1. Montant de la charge enregistrée en résultat

En M EUR	2004		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions		7,3	7,3
Charges nettes provenant des plans d'options	- 7,0	35,4	28,4

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans de *stock options* en capitaux propres à compter du 7 novembre 2002.

2. Description des plans d'options - Société Générale

2.1 Les plans d'options d'achat offerts à certains salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2004 sont brièvement décrits ci-dessous.

Émetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	2002	2003	2004
Type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat
Autorisation des actionnaires	13.05.97	23.04.02	23.04.02
Décision du Conseil d'Administration	16.01.02	22.04.03	14.01.04
Nombre d'options attribuées	3 543 977	3 891 579	3 788 300
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	Actions Société Générale	Actions Société Générale	Actions Société Générale
Période d'acquisition des droits	16.01.02 - 16.01.05	22.04.03 - 22.04.06	14.01.04 - 14.01.07
Conditions de performance	Non	Non	Non
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Prix d'attribution (euros)	62,50	52,00	70,10
Cours du titre à l'attribution (euros) (moyenne des 20 dernières cotations)	62,50	52,00	70,00
Options non attribuées	0	0	0
Options exercées	180	0	0
Options perdues	273 127	80 396	20 000
Options restantes au 31.12.2004	3 270 670	3 811 183	3 768 300
Nombre d'actions réservées au 31.12.2004	3 270 670	3 811 183	3 768 300
Cours des actions réservées	64,11	52	51,17
Valeur des actions réservées	210	198	193
Première date de cession	16.01.06	22.04.07	14.01.08
Période d'interdiction de cession	1 an	1 an	1 an
Juste valeur (% du prix à l'attribution)	28 %	25 %	21 %

Méthode de valorisation utilisée binomiale binomiale binomiale

2.2. Statistiques sur les plans d'options Société Générale

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2004 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options plan 2002	Nombre d'options plan 2003	Nombre d'options plan 2004	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice	Fourchette des prix d'exercice
Options existantes au 1.1.2004	3 341 558	3 882 735	0				
Options attribuées durant la période	0	0	3 788 300				
Options perdues durant la période	70 708	71 552	20 000				
Options exercées durant la période	180	0	0	61 mois		74,55	62,5
Options échues durant la période	0	0	0				
Options existantes au 31.12.2004	3 270 670	3 811 183	3 768 300	0	15,05		
Options exerçables au 31.12.2004	0	1 500	0	0			

Notes

1. Le modèle binomial permet de modéliser plus finement le comportement d'exercice anticipé des détenteurs d'options et les éventuelles conditions de performances des options liées au cours des actions sous-jacentes. Il incorpore des hypothèses basées sur l'observation du comportement des bénéficiaires et la réalisation des conditions de performance.

2. Les principales hypothèses utilisées pour chacun des plans d'options SG sont les suivantes :

	2002	2003	2004
Taux d'intérêt sans risque	4,8 %	3,5 %	3,8 %
Volatilité implicite de l'action	28 %	34 %	25 %
Taux de perte de droits	0 %	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes	4,0 %	4,7 %	4,0 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans

La volatilité implicite utilisée est la volatilité implicite d'options à 5 ans sur le titre Société Générale négociées en OTC.

Le taux de distribution des dividendes indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.

3. Description des plans d'options - TCW

3.1 Les plans d'options d'achat offerts à certains salariés du Groupe TCW au cours de la période se terminant le 31 décembre 2004 sont brièvement décrits ci-dessous.

Émetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	2001	2002	2003
Type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat
Autorisation des actionnaires	07.07.01	07.07.01	7.07.01
Décision du Conseil d'administration	07.07.01	01.01.02-16.07.02	19.02.03-31.03.03-27.06.03
Nombre d'options attribuées	1343	1418	1269
Durée de validité des options	10 ans	10 ans	10 ans
Modalités de règlement	Actions Société Générale	Actions Société Générale	Actions Société Générale
Période d'acquisition des droits	07.07.2001 - 07.07.2003	01.01.2003 - 15.07.2008	18.02.2005 - 26.06.2009
Conditions de performance	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	Non	Non	Non
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	perte	perte	perte
Cas de décès		Maintien partiel avec <i>vesting accéléré</i>	
Prix du titre à l'attribution (EUR)	22 225,01	18 138,39	15 503,90
Décote	3 292,48	2 686,94	2 296,56
Prix d'attribution (EUR)	18 932,53	15 451,45	13 207,34
Options non attribuées			
Options exercées	0	0	0
Options perdues	0	0	224
Options restantes au 31.12.2004	1343	1418	1045
Nombre d'actions réservées au 31.12.2004			
Cours des actions réservées	0,00	0,00	
Valeur des actions réservées			
Première date de cession	07.08.03	01.02.03	18.03.05
Période d'interdiction de cession	néant	néant	néant
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	42 %	56 %	51 %
Méthode de valorisation utilisée	<i>black & scholes</i>	<i>black & scholes</i>	<i>black & scholes</i>

3.2 Statistiques sur les plans d'options TCW

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe TCW au cours de la période se terminant le 31 décembre 2004 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options plan 2001	Nombre d'options plan 2002	Nombre d'options plan 2003	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice	Fourchette des prix d'exercice
Options existantes au 1.1.2004	1 343	1 418	1 045				
Options attribuées durant la période	0	0	0				
Options perdues durant la période	0	0	0			NA	NA
Options exercées durant la période	0	0	0				
Options échues durant la période	0	0	0				
Options existantes au 31.12.2004	1 343	1 418	1 045	60 mois	6 145		
Options exerçables au 31.12.2004	1 254	328	0				

Notes

1. Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options de TCW sont les suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	4 %
Volatilité future de l'action	39 %
Taux de perte de droits	0 %
Taux de distribution des dividendes	0 %
Exercice anticipé	0 %

2. La volatilité future a été estimée par la volatilité historique d'entreprises américaines cotées appartenant au même secteur d'activité et à diverses maturités. La juste valeur reflète les performances futures de la société.

4. Statistiques sur les autres plans

Les autres plans offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2004 ont les caractéristiques suivantes :

4.1 Attributions d'actions Société Générale avec décote

La Société Générale a émis en 2004 des actions à un cours décoté de 20 % maximum à ses salariés au titre de la politique d'actionariat salarié du Groupe.

(NB : Dans certains pays, et notamment aux États-Unis, cette décote est inférieure à 20 %).

Le nombre d'actions attribuées a été de 5 522 573, représentant une charge de 7,3 M EUR pour le Groupe après prise en compte de la durée d'incessibilité de 5 ans des titres. Conformément à la publication du Conseil National de la Comptabilité sur les Plans d'épargne entreprise du 21 décembre 2004, le coût d'indisponibilité des titres souscrits est évalué par le coût d'une stratégie consistant à vendre à terme les titres souscrits et à acheter au comptant, grâce à un prêt, un nombre équivalent d'actions Société Générale sur le marché.

4.2 Plans d'options sur sociétés non cotées

Différentes sociétés du Groupe ont par ailleurs attribué des options sur actions à leur personnel et leurs mandataires sociaux.

Ces plans sont réglés en espèces et l'incidence de leur règlement 2004 est un produit de 7 M EUR résultant de l'écart entre les prix d'exercice et les valeurs des actions à livrer de 14,5 M EUR. La durée de vie des options consenties est en général de six ans et la dernière option sera exercée au plus tard en 2008.

Les actions cédées sont reprises en général par une autre société du Groupe dans le cadre de la politique de contrôle des filiales.

Chacun de ces plans a été valorisé selon une méthode de valeur intrinsèque propre à chaque société.

4.3 Plans d'options du groupe Boursorama

Ce Groupe a mis en place en juin 2004 un plan de *stock options* pour des collaborateurs de son périmètre. Le règlement des options s'opérera en actions Boursorama. 1 419 354 options ont été attribuées, d'une durée de vie de dix ans. La période d'acquisition des droits est de trois ans, suivie d'une année de blocage des cessions. Le plan, d'un coût total de 3,5 M EUR, génère une charge 2004 de 582 000 EUR.

Ce coût a été évalué avec une méthode *black & scholes*.

5. Modifications de plans existants : aucun plan n'a été modifié durant l'exercice.

Rapport particulier d'audit des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés retraités IFRS de l'exercice 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société Générale,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société Générale, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la Société Générale, retraités selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 (les "comptes consolidés retraités"), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés retraités ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration, dans le cadre du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, à partir des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 préparés en conformité avec les règles et principes comptables français (les "comptes consolidés"), qui ont fait l'objet de notre part d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Notre audit nous a conduit à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les comptes consolidés retraités.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés retraités ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'établissement des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

À notre avis, les comptes consolidés retraités ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes annexes, lesquelles précisent comment la norme IFRS 1 et les autres normes comptables internationales adoptées dans l'Union européenne ont été appliquées et indiquent les normes, interprétations, règles et méthodes comptables qui, selon la direction, devraient être applicables pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 "Première application des normes IFRS" qui explique que les comptes consolidés retraités ont été établis sur la base des normes et interprétations existantes au 1^{er} janvier 2005 et qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative présentée dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourrait être différente des comptes consolidés retraités, joints au présent rapport.

Par ailleurs, nous rappelons que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes consolidés retraités de l'exercice 2004 n'incluent pas l'information comparative relative à l'exercice 2003, ni toutes les notes annexes exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, qui seraient nécessaires pour donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Neully-sur-Seine et Courbevois, le 10 mars 2005.

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG Audit



Christian Mouillon

Éléments juridiques 2004

Rapports et résolutions soumis à l'Assemblée	274
Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions	274
Résolutions	277
Rapports des Commissaires aux comptes	282
Gouvernement d'entreprise	284
Statuts	284
Règlement intérieur du Conseil d'administration	291
Charte de l'Administrateur	295
Responsabilité sociale et environnementale	297
Table de correspondance des référentiels	297
Annexe NRE	298
Avis externe sur les informations relatives à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)	303
Informations complémentaires	304
Renseignements de caractère général	304
Renseignements concernant l'activité de la Société Générale	307
Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	308
Avis des Commissaires aux comptes sur le document de référence	309
Table de concordance	311

Rapports et résolutions soumis à l'Assemblée

Rapport du Conseil sur les résolutions soumises à l'Assemblée

Nous vous avons convoqués ce jour en Assemblée générale afin de soumettre à votre approbation treize résolutions dont l'objet est précisé et commenté ci-après.

Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions relevant de la compétence d'une Assemblée ordinaire

I - Comptes de l'exercice 2004, dividende et conventions réglementées

Les première et deuxième résolutions concernent l'approbation des comptes sociaux de l'exercice 2004 et la répartition du bénéfice. Les commentaires détaillés sur les comptes sociaux figurent dans le rapport annuel.

Le dividende par action est fixé à 3,30 EUR. Ce dividende sera détaché le 30 mai 2005 et mis en paiement à partir de cette date. Il bénéficiera de l'abattement de 50 % applicable aux personnes physiques résidentes en France pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

La deuxième résolution répond également à l'obligation fiscale, issue de la loi de finance rectificative pour 2004, de virer, avant le 31 décembre 2005, la réserve spéciale de plus-values à long terme existante au bilan de clôture au 31 décembre 2004, dans la limite de 200 M EUR, aux réserves libres. Ce virement rendra disponible en franchise d'impôt le montant provenant de la réserve spéciale de plus-values à long terme, sous réserve du paiement d'une taxe exceptionnelle de 2,5 %.

La troisième résolution approuve les comptes consolidés. Les commentaires sur les comptes consolidés figurent dans le rapport annuel.

La quatrième résolution est relative aux conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce. Le rapport de vos Commissaires aux comptes constate l'absence de conclusion de convention réglementée au cours de l'exercice 2004.

II - Conseil d'administration renouvellements d'administrateurs

Par les cinquième à septième résolutions, il vous est proposé de renouveler les mandats de M. Jean Azéma, M^{me} Elisabeth Lulin et M. Patrick Ricard pour une durée de quatre ans.

M. Jean Azéma, Directeur général de Groupama, est administrateur indépendant depuis 2003.

M^{me} Elisabeth Lulin, fondatrice et gérante de Paradigmes et Caetera, est administratrice indépendante depuis 2003. Elle est membre du Comité des comptes depuis le 20 avril 2004.

M. Patrick Ricard, Président-Directeur général de Pernod Ricard, est administrateur indépendant depuis 1994. Il est membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations.

Après ces nominations, le Conseil d'administration sera composé de seize membres, dont trois salariés et huit administrateurs indépendants.

III - Autorisation de rachat d'actions Société Générale

La huitième résolution est destinée à renouveler l'autorisation de rachat d'actions qui avait été conférée au Conseil d'administration par votre Assemblée du 29 avril 2004.

Cette résolution prévoit que la Société pourrait acquérir ses actions dans la limite légale de 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats et que le nombre maximum d'actions détenues après ces achats ne pourrait excéder 10 % du montant de ce capital. Elle serait valable dix-huit mois.

Elle reprend, dans les nouvelles limites réglementaires, les finalités sur lesquelles vous vous êtes prononcés favorablement les années passées.

Ces achats pourraient permettre de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options sur actions ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe, d'honorer des obligations liées à des titres de créances convertibles en titres de propriété, de conserver et de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement des titres dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ainsi que la poursuite du contrat de liquidité mis en place en 2004.

Ils pourraient aussi permettre, dans le cadre de la dix-septième résolution votée par votre Assemblée en 2004, une annulation des titres afin d'améliorer la rentabilité des fonds propres et le résultat par action.

L'achat de ces actions ainsi que leur vente ou transfert pourraient être réalisés à tout moment, ou, si le Conseil le décide, pendant des périodes déterminées, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, dans le respect des limites et modalités fixées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ces opérations pourraient être effectuées, le cas échéant, de gré à gré, par cessions de blocs, ou par mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 113 EUR, soit environ 2,5 fois l'actif net par action, et le prix minimum de vente à 46 EUR par action, soit environ l'actif net par action au 31 décembre 2004.

Une note d'information visée par l'AMF a été établie préalablement à votre Assemblée.

Conformément à la loi, il vous est rendu compte de l'exécution des précédents programmes de rachat.

Durant l'exercice 2004, en vertu de vos précédentes autorisations, hors contrat de liquidité, 13 080 945 actions ont été achetées à un prix moyen de 68,49 EUR et 2 706 017 actions ont été vendues à un prix moyen de 71,78 EUR.

Par ailleurs, 1 116 161 actions ont été cédées dans le cadre de levées d'options d'achat d'actions au prix d'exercice moyen de 48,67 EUR. Ces opérations ont été effectuées en vue d'une gestion active des fonds propres, du paiement en titres de 6,4 % du capital de TCW, de l'attribution d'options d'achat d'actions et de la régularisation du cours de l'action. Le montant, toutes taxes comprises, des frais de négociation s'est élevé à 1 296 698,20 EUR.

Enfin, le 9 novembre 2004, la Société Générale a conclu un contrat de liquidité d'un montant de 75 M EUR (dont 25 M EUR effectivement tirés) avec SG Securities. Dans ce cadre, 879 670 actions ont été achetées à un prix moyen de 73,83 EUR et 866 242 actions ont été vendues à un prix moyen de 73,88 EUR.

Au 31 décembre 2004, la Société détenait 30 350 903 de ses propres actions (soit 6,82 % du capital), d'une valeur nominale de 1,25 EUR, pour une valeur, évaluée au cours d'achat, de 1 830 928 298 EUR.

Compte tenu des opérations effectuées depuis la clôture de l'exercice et de la décision du Conseil d'administration du 9 février 2005 d'annuler 11 000 000 d'actions, la société détenait, au 9 février 2005 après annulation, 19 074 505 actions.

Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions relevant de la compétence d'une Assemblée extraordinaire

IV - Modifications statutaires

Réduction du nombre des administrateurs

Par la **neuvième résolution**, il vous est proposé une réduction de la taille maximum du Conseil d'administration de votre Société de dix-huit à quinze membres pour se rapprocher de la moyenne de celle du CAC 40, qui est de quatorze membres.

Ainsi, le nombre statutaire d'administrateurs nommés par l'Assemblée serait de treize au maximum (contre quinze aujourd'hui) et celui des administrateurs élus par le personnel salarié de deux (contre trois aujourd'hui).

Le mode d'élection des administrateurs salariés resterait inchangé pour l'élection, prévue en 2006, d'un représentant des cadres et d'un représentant des autres salariés, le recours au vote électronique étant toutefois rendu possible, après consultation des organisations syndicales représentatives. Les modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés seront reconsidérées lorsque le cadre juridique de la représentation des salariés aura été clarifié et que le nombre des actionnaires salariés des filiales étrangères sera plus significatif.

Relèvement du premier seuil de détention pour les déclarations de franchissement de seuils

Par la **dixième résolution**, il vous est proposé, pour les franchissements de seuils statutaires, de relever le premier seuil de détention déclenchant une obligation de déclaration de 0,5 % à 1,5 % du capital ou des droits de vote. Au-delà de 1,5 %, l'obligation de déclaration, comme aujourd'hui, porterait sur le franchissement, à la hausse ou à la baisse, de chaque seuil de 0,5 % du capital ou des droits de vote.

Cette mesure permettrait d'alléger les obligations déclaratives des actionnaires, tout en permettant à votre Société d'avoir une clause bien adaptée à sa structure actionnariale.

V - Autorisation de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes

Par la **onzième résolution**, il vous est proposé d'accorder à votre Conseil la faculté de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes de la Société Générale, dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à des membres du personnel et aux mandataires sociaux de la Société Générale et des sociétés ou GIE qui lui sont liés.

Ce nouveau mécanisme juridique et fiscal a été introduit en France par la loi de finance pour 2005, afin de permettre aux émetteurs français de disposer d'un régime similaire aux plans de *restricted shares* ou *performance shares* octroyés en Grande-Bretagne ou aux États-Unis.

Ce régime permet une attribution gratuite mais conditionnelle d'actions, assortie d'un régime fiscal et social de faveur tant pour la Société que pour le bénéficiaire. La décision d'attribution prise par le Conseil d'administration ouvre une période d'au moins deux ans au terme de laquelle, si les conditions fixées par le Conseil d'administration sont remplies, l'attributaire devient actionnaire. À compter de ce jour, une nouvelle période de deux ans minimum de portage s'ouvre, pendant laquelle le bénéficiaire ne peut céder ses titres.

Le recours à ce dispositif permettrait de compléter très utilement les dispositifs de rémunération et de fidélisation existants, par un mécanisme qui jouit d'un régime fiscal et social favorable pour l'entreprise et le bénéficiaire, qui a un effet dilutif sensiblement moindre que les options, pour une charge identique pour l'entreprise en application de la nouvelle norme comptable IFRS 2. Grâce à sa durée et aux conditions d'attribution, il permet de fidéliser les attributaires et de lier plus étroitement leurs intérêts à ceux des actionnaires.

Il vous est proposé de limiter à 1 % maximum du capital le nombre total d'actions qui pourrait ainsi être attribué et de fixer à quatorze mois la durée de l'autorisation. Il sera rendu compte à l'Assemblée de 2006 de l'utilisation faite de cette autorisation.

À ce stade, votre Conseil envisage d'utiliser cette autorisation de manière sélective et diversifiée pour différentes catégories de cadres salariés et les mandataires sociaux, en complément ou en substitution des options et des rémunérations variables en espèces. Il envisage de proposer à l'Assemblée générale de 2006 des autorisations d'augmentation de capital réservée aux salariés, de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions, dont le volume annuel total, sauf situation exceptionnelle, ne dépasserait pas 3 % du capital de votre Société, contre 4,75 % aujourd'hui.

VI - Autorisation d'augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature de titres

Par la **douzième résolution**, il vous est proposé, conformément à la nouvelle possibilité offerte par l'ordonnance portant réforme des valeurs mobilières, le cas échéant, d'augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors contexte d'une OPE.

Cette autorisation n'aurait pas d'incidence sur le montant global des augmentations de capital que votre Conseil peut réaliser sans droit préférentiel de souscription, dans la mesure où l'enveloppe fixée par votre Assemblée s'imputerait sur le plafond nominal autorisé par votre Assemblée en 2004.

VII - Pouvoirs

Cette **treizième résolution**, classique, attribue des pouvoirs généraux pour les formalités.

Résolutions proposées à l'Assemblée générale

Partie ordinaire

1^{re} résolution

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2004 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée générale arrête le bénéfice net après impôts de l'exercice 2004 à 2 303 226 958,31 EUR.

2^e résolution

Affectation des résultats et fixation du dividende Réaffectation de sommes portées aux comptes "Réserve spéciale des plus-values à long terme"

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de prélever sur le bénéfice net de l'exercice 2004, qui ressort à 2 303 226 958,31 EUR, un montant de 839 801,24 EUR pour affectation à la réserve légale.

Après cette affectation, le solde net disponible s'établit à 2 302 387 157,07 EUR. Ce montant, ajouté au report à nouveau de l'exercice précédent, qui s'élevait à 3 803 901 724,00 EUR, forme un total distribuable de 6 106 288 881,07 EUR que l'Assemblée décide de répartir comme suit :

- affectation d'une somme de 833 381 732,37 EUR au compte "Report à nouveau",
- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 1 469 005 424,70 EUR. Le dividende par action au nominal de 1,25 EUR s'élève à 3,30 EUR.

Ce dividende sera détaché de l'action le 30 mai 2005 et payable à partir de cette date. Il est éligible à l'abattement de 50 % prévu à l'article 158.3 du Code général des impôts.

Après ces affectations :

- les réserves, qui s'élevaient après affectation du résultat 2003 à 9 761 180 538,34 EUR, se trouvent portées à 10 111 265 559,65 EUR, compte tenu des primes d'émission dégagées sur les augmentations de capital et des bonis de fusions de l'exercice 2004 ;
- le report à nouveau, qui s'élevait après affectation du résultat 2003 à 3 803 901 724,00 EUR, s'établit désormais à 4 637 283 456,37 EUR. Il pourra être majoré de la fraction du dividende correspondant aux actions éventuellement détenues par la Société au moment de la mise en paiement du dividende de l'exercice 2004.

L'Assemblée générale rappelle, conformément à la loi, que le dividende attribué au cours des trois exercices précédents à chacune des actions a été le suivant :

	2001	2002	2003
EUR net ⁽¹⁾	2,10	2,10	2,50

(1) Pour certains contribuables, le dividende ouvrait droit à un avoir fiscal égal à 50 % du dividende.

Par ailleurs, l'Assemblée générale décide, en application de l'article 39-IV de la loi de finance rectificative pour 2004, de virer une somme de 200 M EUR des comptes "Réserve spéciale de plus-values à long terme" mentionnés à l'article 209 quater 1 du Code général des impôts au compte "Autres réserves".

Cette somme sera prélevée sur les comptes "Réserve spéciale des plus-values" taxées :

- à 10 %, à hauteur de 7 710 576,23 EUR ;
- à 15 %, à hauteur de 155 842 337,22 EUR ;
- à 18 %, à hauteur de 36 447 086,55 EUR.

La somme virée, sous déduction d'un abattement de 500 000 EUR, est passible d'une taxe exceptionnelle de 2,5 %, qui sera prélevée sur le compte "Autres réserves", pour moitié le 15 mars 2006 et pour le solde le 15 mars 2007.

3^e résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2004 tels qu'ils ont été présentés.

4^e résolution

Approbation du rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et prend acte qu'il n'y a pas de convention à soumettre à approbation.

5^e résolution

Renouvellement de M. Jean Azéma en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean Azéma.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

6^e résolution

Renouvellement de M^{me} Elisabeth Lulin en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M^{me} Elisabeth Lulin.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

7^e résolution

Renouvellement de M. Patrick Ricard en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Patrick Ricard.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

8^e résolution

Autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 :

1. autorise le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pouvant excéder 10 % du montant de ce capital ;

2. décide que les actions de la Société pourront être achetées sur décision du Conseil d'administration en vue :

- d'annuler les actions rachetées, conformément aux termes de l'autorisation de l'Assemblée du 29 avril 2004 dans sa dix-septième résolution,
- de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux du Groupe, notamment :
 - en proposant aux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, dans les conditions des articles L. 225-180 ou L. 233-16 du Code de commerce, d'acquérir des actions, directement ou par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise, dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail,
 - en consentant des options d'achat d'actions et en attribuant gratuitement des actions aux salariés ou mandataires sociaux autorisés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, dans les conditions respectivement des articles L. 225-180 et L. 225-197-2 du Code de commerce,
- de mettre en place ou d'honorer des obligations liées à des titres de créances convertibles en titres de propriété, notamment de livrer des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société,
- de conserver et de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,

- de donner mandat à un prestataire de services d'investissement pour intervenir sur les actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

3. décide que lesdits rachats, ainsi que les cessions ou transferts, pourront être effectués à tout moment ou, si le Conseil le décide, pendant des périodes déterminées, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, dans les limites et selon les modalités définies par l'Autorité des Marchés Financiers. Ces opérations pourront être effectuées, le cas échéant, de gré à gré, par cessions de blocs, ou par mécanismes optionnels ou instruments dérivés ;

4. fixe, par action, à 113 EUR le prix maximal d'achat et à 46 EUR le prix minimal de vente, sous réserve des éventuelles attributions gratuites d'actions autorisées, notamment en application des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ainsi que L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.
Sur ces bases, au 9 février 2005, et sans tenir compte des actions déjà détenues, un nombre théorique maximal de 43 415 315 actions serait susceptible d'être acquis, correspondant à un montant théorique maximal de 4 905 930 595 EUR ;

5. confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour réaliser ces opérations, effectuer toutes formalités et déclarations, procéder le cas échéant aux ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;

6. fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de cette autorisation qui annule pour la période non écoulée et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2004 dans sa 10^e résolution.

Partie extraordinaire

9^e résolution

Modification statutaire : réduction du nombre des administrateurs

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. décide de réduire, d'une part, de quinze à treize le nombre maximum d'administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et, d'autre part, de trois à deux le nombre des administrateurs élus par le personnel salarié, et de permettre le recours au vote électronique pour l'élection des administrateurs salariés ;

2. modifie, en conséquence, l'article 7 des statuts comme suit, avec effet, pour les administrateurs nommés par l'Assemblée, à l'issue de l'Assemblée et, pour les administrateurs représentant les salariés, lors des opérations de remplacement des administrateurs dont les mandats expirent en 2006 :

« Article 7

I - Administrateurs

La Société est administrée par un Conseil d'administration comportant deux catégories d'administrateurs :

1. Des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

“Leur nombre est de neuf au moins et de treize au plus.”

(Le reste du I-1. sans changement.)

2. Des administrateurs élus par le personnel salarié.

Le deuxième alinéa est complété comme suit :

“À compter de l'échéance de leurs mandats en 2006, leur nombre sera de deux, dont un représentant les cadres et un représentant les autres salariés.”

(Le reste du I-2. sans changement.)

II - Modalités d'élection des administrateurs élus par le personnel salarié

Au quatrième alinéa, les mots “à trois” sont remplacés par “au nombre statutaire”.

Au dernier alinéa, est ajoutée la phrase suivante : *“Ces modalités pourront prévoir le recours au vote électronique, dont la mise en œuvre pourra déroger, en tant que de besoin, aux modalités d'organisation matérielle et de déroulement du scrutin décrites dans les présents statuts.”* »

3. donne tous pouvoirs au Conseil pour supprimer en 2006 les mentions de l'article 7-I-2 des statuts devenues caduques.

10^e résolution

Modification statutaire : relèvement du premier seuil de détention pour les déclarations de franchissement de seuils statutaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. décide de porter de 0,5 % à 1,5 % le premier seuil de détention d'actions Société Générale déclenchant une obligation de déclaration de franchissement de seuil ;

2. modifie, en conséquence, l'article 6 des statuts comme suit :

Le deuxième alinéa est remplacé par l'alinéa suivant :

"Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, 1,5 % au moins du capital social ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans un délai de quinze jours à compter du franchissement *de ce seuil* et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès au capital. Les sociétés de gestion de Fonds Communs de Placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. *Au-delà de 1,5 %, chaque franchissement d'un seuil supplémentaire de 0,5 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société, dans les conditions fixées ci-dessus.*"

11^e résolution

Autorisation donnée au Conseil de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des cadres salariés ou assimilés, ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi que des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1 du code de commerce, tant de la Société Générale que des sociétés ou GIE qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société Générale ;

2. décide que le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;

3. décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 1 % du capital de la Société Générale à ce jour ;

4. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires sera de deux ans, le Conseil d'administration ayant tout pouvoir pour fixer des durées supérieures pour la période d'acquisition et l'obligation de conservation, dans la limite de quatre ans chacune ;

5. autorise le Conseil à procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société Générale ;

6. fixe à quatorze mois à compter de la présente Assemblée générale la durée de l'autorisation.

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

12^e résolution**Autorisation donnée au Conseil d'augmenter le capital social, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors contexte d'une OPE**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration la compétence de décider, sur le rapport du Commissaire aux apports, une ou plusieurs augmentations du capital social, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 ne sont pas applicables ;
2. fixe à 10 % du capital social le plafond de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'émission, lequel plafond s'impute sur le plafond nominal de 300 millions des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription autorisées par l'Assemblée du 29 avril 2004 dans sa 12^e résolution ;
3. fixe à quatorze mois à compter de la présente Assemblée générale la durée de l'autorisation.

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins d'approuver l'évaluation des apports, de décider et constater la réalisation de l'augmentation de capital rémunérant l'opération d'apport, d'imputer sur la prime d'apport, le cas échéant, l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport, s'il le juge utile, les sommes nécessaires pour la dotation de la réserve légale, de procéder aux modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, de faire tout ce qui sera nécessaire.

13^e résolution**Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour faire tous dépôts et publications relatifs aux résolutions qui précèdent.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société Générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 10 mars 2005.

DELOITTE & ASSOCIES



José-Luis Garcia

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit



Christian Mouillon

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société Générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes, au profit des cadres salariés ou assimilés ou de certaines catégories d'entre eux ainsi que des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, tant de la Société Générale que des sociétés ou GIE qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer au titre de la onzième résolution.

Votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires afin de vérifier que les modalités envisagées s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoise, le 10 mars 2005.

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG Audit



Christian Mouillon

Gouvernement d'entreprise

Statuts

(si adoption des résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire de mai 2005)

Forme - Dénomination - Siège - Objet

Article premier

La Société, dénommée Société Générale, est une société anonyme fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 et agréée en qualité de banque.

La durée de la Société Générale, antérieurement fixée à cinquante années à compter du 1^{er} janvier 1899, a été ensuite prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 1^{er} janvier 1949.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Article 2

Le siège de la Société Générale est établi à Paris (9^e), 29, boulevard Haussmann.

Il peut être transféré en tout autre lieu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3

La Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

La Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, la Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Capital - Actions

Article 4

Le capital est de 542 691 448,75 EUR. Il est divisé en 434 153 159 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR et entièrement libérées.

Le capital peut être augmenté, réduit ou divisé en actions d'un nominal différent par décision de la ou des Assemblées compétentes.

Article 5

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital, devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement correspondant à la quantité requise d'actions.

Article 6

Les actions sont, au gré de l'ayant droit, nominatives ou au porteur, et sont librement négociables, sauf dispositions légales contrares.

“Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, 1,5 % au moins du capital social ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès au capital. Les sociétés de gestion de Fonds Communs de Placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5 %, chaque franchissement de seuil supplémentaire de 0,5 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société, dans les conditions fixées ci-dessus.”⁽¹⁾

Le non-respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société, dans le délai de quinze jours, lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au deuxième alinéa du présent article.

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

Les droits des titulaires d'actions sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

⁽¹⁾ Modifications soumises à l'Assemblée de mai 2005.

Conseil d'administration

Article 7

I - Administrateurs

La Société est administrée par un Conseil d'administration comportant deux catégories d'administrateurs :

1. Des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

“Leur nombre est de neuf au moins et de treize⁽¹⁾ au plus.”

La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire est de quatre ans, à compter de l'adoption de la présente clause statutaire, sans modification de la durée des mandats en cours à la date de cette adoption.

Toutefois, l'Assemblée générale ordinaire pourra fixer à une durée comprise entre deux et quatre ans la durée des fonctions des administrateurs qu'elle aura à désigner à l'échéance des mandats en cours, afin qu'un nombre suffisant de mandats d'administrateurs de cette catégorie ait à être ensuite renouvelé chaque année pour permettre le renouvellement total de ces mandats en quatre ans.

Lorsque, en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

2. Des administrateurs élus par le personnel salarié

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

“À compter de l'échéance de leurs mandats en 2006, leur nombre sera de deux, dont un représentant les cadres et un représentant les autres salariés.”⁽¹⁾

En tout état de cause, leur nombre ne peut excéder le tiers des administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La durée de leurs fonctions est de trois ans.

Quel que soit son mode de désignation, les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Chaque administrateur doit être propriétaire de 200 actions au moins.

II - Modalités d'élection des administrateurs élus par le personnel salarié

Pour chaque siège à pourvoir, le mode de scrutin est celui prévu par les dispositions légales.

Les premiers administrateurs élus par le personnel salarié entreront en fonction lors de la réunion du Conseil d'administration tenue après proclamation du résultat complet des premières élections.

Les administrateurs suivants entreront en fonction à l'expiration du mandat des administrateurs sortants.

Dans toutes les hypothèses où, pour quelque raison que ce soit, le nombre effectivement pourvu de sièges d'administrateurs élus devient inférieur *au nombre statutaire*⁽¹⁾ avant le terme normal du mandat de ces administrateurs, les sièges non pourvus demeurent vacants jusqu'à ce terme et le Conseil continue, jusque-là, à se réunir et délibérer valablement.

Les élections sont organisées tous les trois ans, de telle manière qu'un deuxième tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant le terme normal du mandat des administrateurs sortants.

Tant pour le premier que pour le deuxième tour de scrutin, les délais à respecter pour chaque opération électorale sont les suivants :

- l'affichage de la date de l'élection est effectué au moins huit semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes des électeurs, au moins six semaines avant la date du scrutin ;
- le dépôt des candidatures, au moins cinq semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes de candidats, au moins quatre semaines avant la date du scrutin ;
- l'envoi des documents nécessaires aux votes par correspondance, au moins trois semaines avant la date du scrutin.

Les candidatures ou listes de candidats autres que ceux présentés par une organisation syndicale représentative doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures des cent salariés présentant les candidats.

Le scrutin se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail. Toutefois, peuvent voter par correspondance :

- les agents absents le jour du scrutin ;
- les salariés travaillant à l'étranger ;
- les agents d'un service, d'un bureau ou détachés dans une filiale en France, ne disposant pas d'un bureau de vote ou ne pouvant voter dans un autre bureau.

Chaque bureau de vote est composé de trois membres électeurs, la présidence étant assurée par le plus âgé d'entre eux. Le bon déroulement des opérations de vote est placé sous sa responsabilité.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote et immédiatement après la clôture du scrutin ; le procès-verbal est établi dès la fin des opérations de dépouillement.

Les procès-verbaux sont immédiatement transmis au siège de la Société Générale, où il sera constitué un bureau centralisateur des résultats en vue d'établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats.

Les modalités de scrutin non précisées par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce ou les présents statuts sont arrêtés par la Direction générale après consultation des organisations syndicales représentatives.

"Ces modalités pourront prévoir le recours au vote électronique, dont la mise en œuvre pourra changer, en tant que besoin, aux modalités d'organisation matérielle et de déroulement du scrutin et écrites dans les présents statuts."⁽¹⁾

III - Censeurs

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions, de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci.

Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil d'administration.

(1) Modifications soumises à l'Assemblée de mai 2005.

Article 8

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Article 9

Le Conseil d'administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques, détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de soixante-dix ans ou plus. Si le Président en fonction atteint l'âge de soixante-dix ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Article 10

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président, au siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Il examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il se réunit également lorsque le tiers au moins de ses membres ou le Directeur général en fait la demande au Président sur un ordre du jour déterminé.

En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'administration peut être convoqué, soit par le tiers au moins de ses membres, soit, s'il est administrateur, par le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Sauf disposition statutaire spécifique, les administrateurs sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen. En tout état de cause, le Conseil peut toujours valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés.

Article 11

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet en début de séance.

Chaque administrateur peut donner à l'un de ses collègues pouvoir de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues, et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est, dans tous les cas, nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Directeur général participe aux séances du Conseil.

Un ou plusieurs délégués du Comité central d'entreprise assistent aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

À l'initiative du Président du Conseil d'administration, des membres de la Direction, les Commissaires aux comptes ou d'autres personnes extérieures à la Société ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent assister à tout ou partie d'une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un membre de la Direction désigné par le Président.

Les procès-verbaux sont dressés, et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 12

Les membres du Conseil peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération, dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti par le Conseil entre les bénéficiaires dans les proportions qu'il juge convenables.

Direction générale

Article 13

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration, qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins quinze jours avant la réunion du Conseil ;
- les deux tiers au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions en vigueur.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions qui suivent, relatives au Directeur général, lui sont applicables.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société vis-à-vis des tiers.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général, laquelle ne peut excéder ni celle de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général, ni, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur général s'il est âgé de soixante-dix ans ou plus. Si le Directeur général en fonction atteint l'âge de soixante-dix ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à cinq personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration détermine leur rémunération. À l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Assemblée des actionnaires

Article 14

L'Assemblée générale est composée de tous les actionnaires de la Société Générale.

Elle est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La retransmission publique de l'Assemblée par télétransmission est autorisée sur décision du Conseil d'administration figurant dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Elle est réunie au siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou par représentation, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée ;
- et, le cas échéant, de fourniture à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, de tous éléments permettant son identification.

Ces formalités doivent être accomplies deux jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

La révocation expresse de l'inscription ou de l'indisponibilité ne pourra intervenir que conformément aux dispositions impératives en vigueur.

Les actionnaires peuvent participer aux Assemblées générales par visioconférence ou tout moyen de télécommunication, autorisé par les dispositions en vigueur, dans les conditions fixées par celles-ci et lorsque la convocation le prévoit.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993, ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion.

Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée, soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédant.

Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Assemblées spéciales

Article 15

Lorsqu'il existe des actions de différentes catégories, les Assemblées spéciales des titulaires d'actions de ces catégories sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions en vigueur.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées comme les Assemblées générales et le droit de vote y est exercé dans les mêmes conditions.

Commissaires aux comptes

Article 16

Les Commissaires aux comptes sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Comptes annuels

Article 17

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Le Conseil d'administration établit des comptes annuels dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

Il est en outre établi tous autres documents prévus par les lois et règlements en vigueur.

Article 18

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées successivement les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférent aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Dissolution

Article 19

En cas de dissolution de la Société Générale, à moins que la loi n'en dispose autrement, l'Assemblée générale détermine le mode de liquidation, nomme les liquidateurs sur proposition du Conseil d'administration et continue d'exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

Règlement intérieur* du Conseil d'administration (dans la rédaction en vigueur au 13 janvier 2005)

Les modifications apparaissent en caractères gras italiques

Préambule :

Le Conseil d'administration de la Société Générale fonctionne selon les principes du gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation des rapports conjoints de l'AFEP et du MEDEF de 1995, 1999 et 2002. Ses modalités d'organisation et de fonctionnement sont définies dans le présent règlement intérieur.

Celui-ci est annexé au rapport annuel.

Article premier – Compétences

Le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

En outre, le Conseil :

a) approuve les orientations stratégiques du Groupe et les examine dans leur ensemble au moins une fois par an ;

b) approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques ;

Sauf urgence justifiée, cette procédure d'approbation préalable concerne les opérations :

- de croissance organique d'un montant unitaire supérieur à 250 M EUR et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique ;
- de croissance externe d'un montant supérieur à 400 M EUR ou supérieur à 250 M EUR et n'entrant pas dans les priorités de développement approuvées dans le plan stratégique ;
- de cession d'un montant supérieur à 250 M EUR ;
- de partenariat comportant une soulte d'un montant supérieur à 250 M EUR ;
- dégradant substantiellement le profil des risques du Groupe.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Président fait, lors de chaque Conseil, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil.

Le Conseil reçoit les communiqués de presse relatifs à des opérations d'acquisition ou de cession préalablement à leur transmission à la presse, sauf urgence justifiée ;

c) délibère préalablement sur les modifications des structures de direction du Groupe et est informé des principales modifications de son organisation ;

d) délibère de la situation des risques de toute nature, au moins une fois par an ;

e) approuve le compte rendu d'activité du Conseil et des Comités à insérer dans le rapport annuel ;

f) approuve, sur proposition du Comité de sélection, la présentation des administrateurs à insérer dans le rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants en indiquant les critères retenus ;

g) fixe la rémunération des mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations ;

h) approuve le rapport de gestion ainsi que les chapitres du rapport annuel traitant du gouvernement d'entreprise et présentant la politique suivie en matière de rémunération et d'options de souscription ou d'achats d'actions.

Article 2 – Réunions

Le Conseil tient au moins cinq réunions par an. Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence dont la nature et les conditions d'applications sont déterminées par décret en Conseil d'État.

Cette disposition n'est pas applicable pour les décisions suivantes :

- établissement et arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés et du rapport de gestion ;
- élection ou révocation du Président du Conseil d'administration ;
- nomination ou révocation du Directeur général ;
- nomination ou révocation des Directeurs généraux délégués.

Les convocations, qui peuvent être transmises par le secrétaire du Conseil ou le Secrétaire général, sont faites par lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou verbalement.

* Ce document ne fait pas partie des statuts de la Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de la Société Générale ou des mandataires sociaux.

Article 3 – Information du Conseil d'administration

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi, en temps utile, d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Article 4 – Formation des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la société et sont à la charge de celle-ci.

Article 5 – Les Comités du Conseil

Les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives et après en avoir informé le Président, entendre les cadres de direction du Groupe et demander la réalisation d'études techniques externes, aux frais de la société. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Les Comités permanents sont au nombre de trois :

- le Comité des comptes ;
- le Comité des rémunérations ;
- le Comité de sélection.

Le Conseil peut créer un ou plusieurs Comités ad hoc.

La présidence des Comités est assurée par un administrateur désigné par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de sélection.

Le secrétariat de chaque Comité est assuré par une personne désignée par le Président du Comité.

Article 6 – Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations :

a) propose au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application, en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;

b) prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux et réunit les administrateurs extérieurs au Groupe pour en délibérer ;

c) propose au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;

d) prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;

e) est informé de la politique de rémunération du Groupe, en particulier pour les principaux dirigeants ;

f) donne un avis au Conseil d'administration sur la partie du rapport annuel traitant de ces questions ;

g) fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Il est composé de trois administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail, ni membre du Comité des comptes. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens des règles de gouvernement de l'entreprise.

Le Directeur général ou le Directeur général délégué peuvent être présents aux réunions traitant des questions ne concernant ni l'un ni l'autre.

Article 7 – Le Comité de sélection

Ce Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible.

Il prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration qui est réalisée au moins une fois tous les trois ans.

Il propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants.

Il fait toutes propositions au Conseil sur la composition de celui-ci, après avoir, en tant que de besoin, diligemment les enquêtes utiles.

Il fait un rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Le Comité de sélection est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

Il comprend les membres du Comité des rémunérations et le Président du Conseil. Son Président est le Président du Comité des rémunérations.

Article 8 – Le Comité des comptes

Ce Comité a pour mission :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliquées ;
- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes ;
- d'examiner le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le

strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;

- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

À cette fin, il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Le Comité des comptes est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail, ni membre du Comité des rémunérations. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

Article 9 – Conflits d'intérêt

Tout administrateur en situation de conflit d'intérêt, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

Article 10 – Jeton de présence

Le tiers du jeton de présence global est réparti par parts égales entre les Administrateurs, les membres du Comité des comptes recevant toutefois chacun une part triple. Pour les Administra-

teurs dont le mandat ne couvre pas la totalité de l'exercice, la part est calculée au prorata de la durée de leur mandat au cours de l'exercice.

Le solde du jeton de présence global est réparti, en fin d'année, en proportion du nombre de séances du Conseil ou de chacun des Comités auquel chaque administrateur aura participé.

Pour leur participation aux séances du Conseil, la rémunération des censeurs est égale au montant du jeton de présence versé aux administrateurs non membres de Comités selon les modalités définies ci-dessus.

Cet article prend effet pour la répartition des jetons dus au titre de l'exercice 2005.

Article 11 – Secret

Chaque administrateur ou censeur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ou de censeur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

Charte de l'Administrateur⁽¹⁾

(dans la rédaction en vigueur au 13 janvier 2005)

Les modifications apparaissent en caractères gras italiques

Article premier – Représentation

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit dans l'intérêt social. Chaque administrateur, quel que soit son mode de désignation, représente l'ensemble des actionnaires.

Article 2 – Mission

Chaque administrateur veille en permanence à améliorer sa connaissance de la Société et de son secteur d'activité. Il s'astreint à un devoir de vigilance, d'alerte et de confidentialité.

L'administrateur veille à maintenir en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

Article 3 – Connaissance des droits et obligations

Lors de l'entrée en fonction d'un nouvel administrateur ou censeur, le Secrétaire général lui remet un dossier comportant les statuts, les dispositions prises par le Conseil pour son fonctionnement, ainsi qu'un exposé des principes juridiques relatifs à la responsabilité des administrateurs.

À tout moment, chaque administrateur ou censeur peut consulter le Secrétaire général sur la portée de ces textes et sur ses droits et obligations en tant qu'administrateur ou censeur.

Article 4 – Actions possédées à titre personnel

Il est souhaitable que chaque administrateur nommé par l'Assemblée générale (qu'il soit en nom ou représentant permanent d'une personne morale) détienne, directement ou par l'intermédiaire du fonds E pour ceux qui y ont droit, l'équivalent d'au moins 600 actions.

Article 5 – Déontologie des opérations de bourse

Chaque administrateur ou censeur s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

Article 6 – Intervention sur le titre Société Générale et les titres qui lui sont assimilés⁽²⁾ ("les titres")

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'intervenir sur le marché des titres pendant les trente jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de la Société Générale.

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins 2 mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives. Il en est ainsi notamment des opérations sur options, sauf lorsqu'elles correspondent à des opérations de couverture.

Les mêmes règles valent pour les opérations réalisées sur les titres d'une société cotée française ou étrangère, contrôlée directement ou indirectement par la Société Générale au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les administrateurs et censeurs portent à la connaissance du Secrétaire général toute difficulté d'application qu'ils pourraient rencontrer.

(1) Ce document ne fait pas partie des statuts de la Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de la Société Générale.

(2) Par titres assimilés, il faut entendre, d'une part, les titres donnant droit à l'acquéreur, quel que soit le mode d'exercice de ce droit, d'acquiescer ou de céder des actions Société Générale ou de percevoir une somme calculée par référence au cours de l'action lors de l'exercice de ce droit et, d'autre part, les actifs majoritairement composés d'actions Société Générale ou de titres assimilés (parts de fonds E par exemple).

Article 7 – Transparence

Les administrateurs de la Société Générale mettent au nominatif tout nouveau titre Société Générale acquis à compter du 1^{er} juin 2002 ; il leur est recommandé de mettre au nominatif les titres Société Générale détenus antérieurement.

En application des articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 222-14 et 222-15 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et conformément au communiqué de l'AMF du 27 décembre 2004, les administrateurs doivent déclarer, sans retard, chaque opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange, portant sur (i) des actions Société Générale, (ii) des bons de souscription ou des titres convertibles en actions Société Générale, (iii) des instruments financiers à terme ayant pour sous-jacent l'action Société Générale, (iv) ou des parts de fonds communs investis majoritairement en titres Société Générale. Les acquisitions ou cessions par donation, donations-partages et successions ne sont pas à déclarer.

Les administrateurs déclarent les opérations réalisées par eux-mêmes, par leurs enfants à charge résidant chez eux et par leurs conjoints non séparés de corps, ainsi que par l'intermédiaire d'un mandataire (sauf s'il s'agit d'un service de gestion de portefeuille pour compte de tiers, à la condition que le mandant n'intervienne pas dans la gestion du mandat) ou par une société ou entité interposée qu'ils contrôlent.

Chaque opération donne lieu à une déclaration auprès du Secrétaire du Conseil. Ces déclarations sont conservées par le Secrétariat général.

Chaque opération déclarée est rendue publique par voie de communiqué sur les sites de l'AMF et de la Société Générale dans les cinq jours de bourse de la réception de la déclaration.

Article 8 – Conflit d'intérêts

L'administrateur ou censeur informe le Conseil de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué. Il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

Article 9 – Assiduité

L'administrateur ou censeur consacre à ses fonctions le temps nécessaire. Dans l'hypothèse où un administrateur ou censeur accepte un nouveau mandat ou change de responsabilités professionnelles, il le porte à la connaissance du Président du Comité de sélection.

Le rapport annuel rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités.

L'administrateur veille à assister aux Assemblées générales des actionnaires.

Développement durable

Table de correspondance des référentiels Développement durable

Domaines/ Référentiels GRI	GRI	Global Compact	Unep-Fi	Loi/décret NRE	Pages du présent rapport
Vision & stratégie					
Vision et stratégie de l'organisation quant à sa contribution aux enjeux Développement Durable	1.1				pp. 40-45
Mot introductif d'un membre du Comité exécutif	1.2				pp. 2-3, 40
Profil de l'organisation					
Caractéristiques économiques et organisationnels clés	2.1 à 2.8				pp. 1, 8-9, 44-45, 114
Description qualifiée des parties prenantes	2.9				p. 44
Périmètre du rapport	2.10 à 2.22				p. 41
Gouvernance & systèmes de management					
Structures de gouvernance	3.1 à 3.7 / LA 11	N° 6			pp. 22-37, 282-293
Engagements (y compris à l'égard des parties prenantes)	3.8 à 3.12		3.3		pp. 43-44, 47
Principe de précaution	3.13	N° 7	2.1		pp. 40, 50-53, 56, 132-149
Procédures & systèmes de management	3.14 à 3.20		2.3		p. 45
Impacts économiques directs & indirects					
Clients	EC1/EC2/AM3		3.2		pp. 41, 44, 47, 54-58
Collectivité	EC10 / SCO2 / SCO2.2				pp. 41, 44, 47, 60-62
Employés	EC5				pp. 44, 47, 65-71, annexe NRE
Fournisseurs de produits et services	EC3		3.2		pp. 44, 47, 59
Fournisseurs de capitaux	EC6 / EC7				pp. 17-19, 44, 47
Secteur public	EC8 / EC13				pp. 41, 44, 47, 60-61
Environnement					
Politique environnementale	CSR1	N° 8	2.4	Art. 2 - 6° & 9°	pp. 47, 63-64, annexe NRE
Prise en compte de critères environnementaux dans les décisions de financement et de placement	AM1 / IB1		2.2		pp. 44, 47, 56-57
Certifications / Evaluations	SO4		2.3 & 2.6	Art. 2 - 3°	pp. 44, 46-47, 55, 63-64, 301, annexe NRE
Biodiversité	EN6 / EN7	N° 8		Art. 2 - 2°	annexe NRE
Eau	EN5	N° 8	2.4	Art. 2 - 1°	p. 63, annexe NRE
Emissions, effluents et déchets	EN11 / EN31	N° 8	2.4	Art. 2 - 1°	pp. 47, 63, annexe NRE
Energie	EN3 / EN 17	N° 8	2.4		pp. 47, 59, 63, annexe NRE
Fournisseurs	EN33	N° 9	2.4		pp. 44, 47, 59
Matières premières	EN1 / EN2	N° 8			pp. 63-64, annexe NRE
Produits et services	EN14	N° 9	2.7		pp. 41, 44, 47, 56-58, 63-64
Respect des accords et règlements nationaux et internationaux	EN16	N° 8	2.2	Art. 2 - 4°	pp. 40-44, 47-49, 67, annexe NRE
Transports	EN34	N° 8			pp. 47, 57, 60, 63, annexe NRE
Dépenses globales / Provisions affectées à la protection de l'environnement	EN35			Art. 2 - 5° / 7° & 8°	annexe NRE
Droits Humains					
Politique Droits Humains	HR1	N° 1 / N° 2			pp. 42-44, 56
Prise en compte de critères Droits Humains dans les décisions de financement et de placement	HR2	N° 1 / N° 2			pp. 44, 47, 56-57
Droit des populations indigènes / minorités	HR12 / HR13 / HR14	N° 1			pp. 42-43, 47, 67
Formation des collaborateurs	HR8				pp. 44, 67-70
Fournisseurs	HR2/HR3	N° 1 / N° 2			pp. 44, 47, 59
Liberté d'association et droit à la négociation collective	HR5	N° 1 / N° 3			pp. 70-71
Formation des personnels de sécurité	HR11				pp. 51, 71
Mesures disciplinaires	HR9 / HR10				pp. 52-53
Respect des accords et règlements nationaux et internationaux	HR1 / SO2 / CSR5	N° 2			pp. 42-44, 47, 59, 67-68
Travail des enfants	HR6	N° 5			pp. 42-43, 59
Travail forcé	HR7	N° 4			pp. 42-43, 59
Emploi & conditions de travail décentes					
Politique sociale	INT1				pp. 67-69
Prise en compte de critères sociaux dans les décisions de financement et de placement	AM3 / IB3				pp. 44, 47, 56
Conditions de vie décentes dans les pays qui n'offrent pas le minimum vital (logement, santé...)	SO1 / LA12	N° 1			pp. 68, 70-71
Diversité et égalité des chances	LA10 / LA11 / INT4 / INT6	N° 6			pp. 43, 67-68, 70, annexe NRE
Emploi (dont travailleurs handicapés)	LA1 / LA2			Art. 1 - 1°-a / 7°	pp. 65-68
Sous-traitance	LA1			Art. 1 - 9° & Al. 4	annexe NRE
Sauvegarde de l'emploi, reclassement, mesures d'accompagnement	LA2 / LA16			Art. 1 - 1°-b	pp. 67-70
Temps de travail				Art. 1 - 2°	annexe NRE
Formation	LA9 / LA17			Art. 1 - 6°	pp. 44, 69-70
Non discrimination	LA 10 / LA11	N° 1 / N° 6		Art. 1 - 3°	pp. 42-43, 67
Œuvres sociales	LA12			Art. 1 - 8°	pp. 70-71
Relations sociales	LA3 / LA4 / LA13			Art. 1 - 4°	pp. 70-71
Santé, hygiène & sécurité	LA5 / LA6 / LA7 / LA7 / LA15	N° 1		Art. 1 - 5°	p. 71, annexe NRE
Responsabilité Produits					
Produits & services	PR2 / PR8 / INS3				pp. 57-58
Publicité	PR9				p. 55
Respect de la vie privée	PR3				pp. 54-55
Santé & sécurité des consommateurs	PR6				pp. 44, 54-55
Société civile					
Collectivité	SO1 / RB3	N° 1		Art. 1 - Al. 2, 3 & 5	pp. 60-62
Concurrence & politique tarifaire	SO7 ?				p. 55
Fraude / corruption	SO2 / SO3 / SO5				pp. 43, 47-49

GRI (Global Reporting Initiative) : Principes directeurs et indicateurs 2002, supplément du secteur financier 2002 ; Global Compact : référence aux 10 principes énoncés p. 64 ; Unep-Fi : Déclaration des Institutions Financières pour l'environnement et le développement durable du Programme des Nations Unies pour l'Environnement ; Loi/décret NRE : articles 1et 2 du décret 2002-221 du 20 février 2002 pour l'application de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce. N.C : non connu.

Annexe NRE 2004

Périmètre SGPM (Société Générale Personne Morale) sauf indications spécifiques

Partie sociale

Article 1^{er} du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

1° a) Effectif total de l'entreprise	Effectif Groupe au 30 septembre 2004 : 92 000 (dont 2 745 CDD) Effectif Société Générale (SGPM) : au 30 septembre 2004 : 36 331, au 31 décembre 2004 : 36 361
1° a) Embauches CDD	2 274 (donnée Groupe)
1° a) Embauches CDI	5 473 (donnée Groupe)
1° a) Difficultés éventuelles de recrutement	La bonne attractivité de la Société Générale lui permet de recruter les profils souhaités. cf. Ressources humaines/ Avancer ensemble au service d'une stratégie partagée/ Des recrutements importants et en progression
1° a) Nombre de licenciements	Nombre de licenciements au 30 septembre 2004, total Groupe : 850
1° a) Motifs de licenciements	Licenciements économiques : 352 Autres causes : insuffisance professionnelle, rupture de période d'essai, licenciement pour faute (France et étranger)
1° a) Heures supplémentaires	Au 30 septembre 2004 (9 premiers mois de l'exercice), pour SGPM : 41 059 heures supplémentaires (pour le personnel à temps plein) et 3 680 heures complémentaires (pour le personnel à temps partiel).
1° a) Main d'œuvre extérieure à la société	Le recours à la main d'œuvre extérieure demeure limité et concerne principalement, pour la sous-traitance, des activités spécialisées telles que l'informatique, la sécurité, le transport de fonds, la restauration collective, l'entretien de locaux. Données SGPM : Nombre moyen mensuel de prestataires sur les 9 premiers mois de l'exercice 2004 : 4 915 Nombre moyen mensuel d'intérimaires sur les 9 premiers mois de l'exercice 2004 : 424 (en équivalent temps plein)
1° b) Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement	cf. Ressources humaines/ Avancer ensemble au service d'une stratégie partagée/ Un groupe dynamique Au-delà de ses obligations légales, le groupe Société Générale veille au sein de ses différentes implantations, à accompagner le départ de ses collaborateurs par des mesures complémentaires (reclassement, recours à des cabinets d'out-placement, etc.).
2° Organisation du temps de travail	Pour SGPM, un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été conclu en octobre 2000 et mis en application à partir de 2001. Il prévoit 2 modes d'organisation du temps de travail : <ul style="list-style-type: none"> • un horaire hebdomadaire de 39 heures avec attribution de 56 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire, • Un horaire hebdomadaire de 37 heures 22, sur 4,5 jours, avec attribution de 47 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire. Les salariés peuvent bénéficier de formules d'aménagement du temps de travail à 80, 60, 50 ou même 40 %. Plusieurs filiales françaises du Groupe ont conclu des accords spécifiques, de même que de nombreuses entités étrangères. Plus de 5 000 salariés travaillent à temps partiel (soit 5,75 % de l'effectif) au sein de l'ensemble du Groupe (dont 3400 chez SGPM).
2° Durée du temps de travail pour les salariés à temps plein	En France, pour SGPM, 39 heures hebdomadaires (cf. ci dessus)
2° Durée de temps de travail pour les salariés à temps partiel	En France, pour SGPM, au prorata du temps partiel choisi (par exemple 31,2 heures hebdomadaires pour un salarié travaillant à 80 %).
2° Absentéisme et ses motifs	Taux d'absentéisme (nombre de journées d'absence/ nombre total de journées payées, en pourcentage) observé sur SGPM sur les 11 premiers mois de l'exercice : 4,4 %. Principaux motifs : maladie (taux de 2,6 %) et maternité (taux de 1,4 %). L'absentéisme fait l'objet d'un suivi dans l'ensemble des entités du Groupe. Taux d'absentéisme Groupe : 5 % (maladie : 2,35 %, maternité : 1,63 %)

3°	Rémunérations et leur évolution	Donnée SGPM : Rémunération fixe annuelle moyenne en 2004 : 35 083 EUR, contre 34 547 EUR en 2003 (cf. bilan social 2003).
3°	Charges sociales	L'ensemble des entités du groupe Société Générale respecte ses obligations en matière de paiement de charges sociales sur les salaires et avantages du personnel. Cf. Note 32 page ...
3°	Application des dispositions du titre IV du livre IV du code du travail (intéressement et participation)	Cf. Ressources humaines/ Un intérêt partagé : la cohésion et le développement individuel/ Associer chacun à la performance et aux résultats du Groupe.
3°	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Les femmes représentent 51,4 % de l'effectif total et 54 % des recrutements du Groupe. Elles accèdent progressivement à des postes importants dans les différentes entités du Groupe, tant en France qu'à l'étranger. Sur le périmètre SGPM, l'écart de rémunération entre hommes et femmes, analysé par catégorie (techniciens et cadres), est faible : la rémunération fixe d'une salariée ressort ainsi en moyenne à 97 % de celle d'un salarié.
4°	Relations professionnelles	Cf. Ressources humaines/ Prendre en compte l'évolution des attentes de nos collaborateurs.../ Un dialogue social nourri.
4°	Bilan des accords collectifs	Cf. Ressources humaines/ Prendre en compte l'évolution des attentes de nos collaborateurs.../ Un dialogue social nourri.
5°	Les conditions d'hygiène et de sécurité	Cf. Ressources humaines/ Prendre en compte l'évolution des attentes de nos collaborateurs.../ Assurer la protection de l'ensemble des salariés La Société Générale a développé depuis longtemps une politique d'hygiène et sécurité qui englobe de nombreux domaines de ses activités. On peut citer à titre d'exemples : <ul style="list-style-type: none"> • l'accompagnement psychologique et médical post-traumatique des victimes ou témoins d'agressions ; • la surveillance de l'hygiène dans la restauration d'entreprise ; • La gestion du capital santé du personnel (visite médicale annuelle, service médical permanent au siège, suivi spécifique du personnel expatrié...); • L'information et le dépistage sur des programmes de santé publique (tabac, troubles du sommeil, etc.) Elle assure parallèlement une veille permanente sur les risques susceptibles d'affecter la santé de son personnel partout dans le monde (exemple récent : SRAS).
6°	La formation	Cf. Ressources humaines/ Un intérêt partagé : la cohésion et le développement individuel/ Développement individuel/ Développer les compétences des collaborateurs.
7°	L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés	Cf. Point de repère : l'insertion des personnes handicapées.
8°	Les œuvres sociales	Voir bilans sociaux.
9°	L'importance de la sous-traitance	Cf. 1a : main d'œuvre extérieure à la société.
	La manière dont la société prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional	Voir chapitres "ressources humaines" et "société civile" du rapport.
	Les relations entretenues avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignements, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	Voir chapitres "ressources humaines" et "société civile" du rapport.

Importance de la sous-traitance et la manière dont la société promeut auprès de ses sous traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions de conventions de l'OIT	Les acheteurs intègrent dans tous les appels d'offre et dans tout nouveau contrat la référence aux engagements développement durable de la Société Générale (Déclaration des institutions financières pour l'environnement et le développement durable du programme des Nations Unies pour l'environnement, adhésion au Global Compact), ainsi qu'aux textes fondateurs que sont la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Les fournisseurs s'engagent à respecter ces textes.
La manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales	Voir chapitres "ressources humaines" et "société civile" du rapport.

Pour disposer de l'ensemble des chiffres SGPM à fin décembre 2004, nous vous invitons à vous reporter au bilan social 2004 à paraître en juin 2005.

Partie environnementale

Article 2 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

1° Consommation de ressources en eau	Eau : 467 955 m3 sur le périmètre SGPM (recensement limité à 30 732 occupants du fait de l'impossibilité matérielle d'individualiser les consommations dans de nombreux sites, notamment en cas de copropriété). Sur un périmètre élargi aux principales filiales en France et 7 filiales importantes à l'étranger, la consommation ressort à 628 315 m3 pour 39 285 occupants.
1° Consommation de matières premières	Ce poste concerne principalement l'utilisation du papier : <ul style="list-style-type: none"> • en 2004 la politique d'économie du papier a été poursuivie : utilisation d'enveloppes totalement recyclables, y compris le cristal de la fenêtre, pour l'envoi des relevés clientèle (120 millions/an), installation d'un système d'enveloppes en bobines, supprimant les cartons d'emballage contenant les enveloppes ; suppression d'un jeu de duplicata de microfiches des journaux électroniques (1,1 million ex/an) ; • la consommation de papier est de 3 407 tonnes pour le périmètre des immeubles centraux Paris et province.
1° Consommation d'énergie	Électricité 211 993 MWh sur le périmètre SGPM 41 501 occupants; 302 989 MWh pour 61 669 occupants (inventaire sur SGPM, les principales filiales en France et 14 filiales importantes à l'étranger) Gaz : 37 667 MWh sur le périmètre SGPM et 82 924 MWh sur le périmètre élargi aux principales filiales en France et à l'étranger. Fuel et vapeur : 24 536 MWh sur le périmètre SGPM ; 28 922 MWh sur le périmètre élargi. Énergies renouvelables : voir ci-dessous. 76,7 % de la surface est climatisée (74 % de la surface des agences et 91 % de la surface des immeubles centraux).
1° Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Des systèmes d'autorégulation (notamment thermique) existent pour tous les immeubles centraux nationaux et les locaux du réseau d'agences en France. <p>Au siège, depuis 1995 : modulation limitée de température, fermeture automatisée des stores, extinction de l'éclairage à différents horaires, etc. Le même système a été installé dans les locaux à Hong Kong en 2004. Toutes les agences sont dotées d'un système de mise en veille de l'éclairage et des postes de travail en dehors des heures d'utilisation. L'éclairage des composants de façades (enseignes, totems...) est également muni de programmeurs permettant de ne laisser en fonctionnement qu'un minimum d'équipements après une heure définie en fonction de l'environnement (en général 22h). Lors des travaux de rénovation d'agences, les systèmes de "climatisation réversible" visant à économiser l'énergie sont prioritairement installés.</p> <p>Des systèmes de récupération de la chaleur émise par certaines de nos installations de production frigorifique ont été installés. Ainsi l'utilisation de la chaleur récupérée a permis de couvrir 95 % des besoins énergétiques de chauffage de la Tour Société Générale à la Défense en 2004. En outre, le centre informatique que le Groupe possède en région parisienne est équipé depuis 1995 d'un système de récupération de la chaleur émanant des ordinateurs. Ce système permet de satisfaire 95 % des besoins de chauffage du centre et les gains annuels sont estimés à environ 200 000 EUR.</p> <p>Les premiers résultats du bilan Carbone® des immeubles centraux sont réalisés et permettent d'établir les axes stratégiques d'action d'améliorations de l'efficacité énergétique (cf. p. 63).</p>

1°	Recours aux énergies renouvelables	Le contrat "Equilibre" signé avec EDF en novembre 2003 pour la fourniture d'énergie renouvelable pour la Tour Société Générale à La Défense, a été revu à la hausse en 2004, de 15 % à 21 %. L'équivalent de 11 GWh est ainsi certifié fourni chaque année sur les quelque 54 GWh consommés annuellement.
1°	Conditions d'utilisation des sols	Non significatif dans l'activité exercée.
1°	Rejets dans l'air, l'eau et le sol	Bilan Carbone® réalisé en 2004 pour les immeubles centraux (7 835 t/Equivalent carbone pour 8 695 occupants).
1°	Nuisances sonores et olfactives	Non significatif dans l'activité exercée.
1°	Traitement des déchets	La production de déchets a été d'environ 3 756 tonnes en 2004 pour le périmètre des immeubles centraux Paris et province. Les déchets sont répartis en 16 catégories qui subissent des traitements appropriés. Des accords avec les prestataires ont été mis en place pour la collecte, le recyclage et le tri de 100 % des déchets. Des directives sur le recyclage systématique des tubes fluorescents sont parues en 2004.
2°	Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Amiante : la Société Générale a procédé par l'intermédiaire d'un organisme agréé aux contrôles de présence d'amiante dans les immeubles conformément au décret 96-97 du 7/02/96 et au décret N° 97-855 du 12/09/97 relatif à "la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis". Ces contrôles ont été effectués sur les immeubles concernés entre 1997 et 1998, ils ont été suivis de mesures de dépollution et de protection lorsque celles-ci étaient nécessaires. Les IGH - Immeuble de Grande Hauteur - et ERP - Établissement Recevant du Public - dans le champ d'application du décret de 2000 ont été vérifiés par le Bureau de contrôle Véritas. Ils ne nécessitent pas de travaux spécifiques. • La quasi-totalité des installations de climatisation sont des systèmes secs (99,3 % des agences du réseau Société Générale). • Transports : le choix de localisation du siège a été notamment déterminé en fonction de la proximité d'un nœud de transports en commun (La Défense / Val de Fontenay). Ainsi 90 % des voyages domicile-travail sont effectués en transports en commun. Les systèmes d'audio et de vidéo-conférences sont encouragés pour limiter les déplacements professionnels.
3°	Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	Certification par les Commissaires aux comptes du rapport annuel 2004 en termes de processus et d'organisation (document ci-après). Le chantier sur le <i>reporting</i> d'impact environnemental est en cours, les résultats sont attendus pour fin 2005.
4°	Mesures prises, le cas échéant, pour prévenir les conséquences de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière	Les services en charge de la gestion des immeubles du Groupe (cf. n° 6) sont responsables de l'application dans leur périmètre de responsabilité, des dispositions légales et réglementaires.
5°	Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement	Dépenses non individualisées dans le budget de fonctionnement des entités.
6°	Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement	La Société Générale dispose en la matière d'une organisation décentralisée. Il existe un département en charge de la gestion des immeubles centraux et des services dédiés dans chacune des branches et filiales françaises ou étrangères. La gestion de l'environnement est intégrée à leurs missions. L'institution en 2003 d'un comité immobilier Groupe contribue à mieux fédérer les initiatives.
6°	La formation et l'information des salariés	Une nouvelle brochure de sensibilisation "Protégeons notre planète" a été diffusée à 40 000 exemplaires lors de la 2 ^e semaine du développement durable en juin 2004. Un affichage régulier portant sur les bonnes pratiques en matière d'éco-comportement est organisé à l'intérieur de nos locaux. Un site intranet à la disposition des utilisateurs du siège reprend l'ensemble des règles d'exploitation des immeubles (y compris les bonnes pratiques environnementales). Des conférences sur les sujets du développement durable sont organisées pour le personnel.

6°	Les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société	La nature de nos activités n'engendre pas intrinsèquement de sources de pollution particulière. Bien entendu, nous appliquons les règles habituelles d'hygiène et de sécurité particulièrement développées dans les immeubles de grande hauteur.
7°	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Néant.
8°	Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci	Néant.
9°	Tous les éléments sur les objectifs que la société assigne à ses filiales à l'étranger sur les points 1° à 6° ci-dessus	La politique environnementale s'applique dans toutes les entités du Groupe.

Évolution du reporting des principales consommations ⁽¹⁾

	2002	2003	2004		2002	2003	2004
Eau en m ³	488 608	547 710	628 315	Électricité en MWh	207 200	282 651	302 989
Eau/personne en m ³	18,4	18,6	16,0	Gaz en MWh	32 360	89 240	82 924
Périmètre en nombre de personnes	26 502	29 416	39 285	Fuel + vapeur en MWh	24 639	30 545	28 923
				Energie/personne en MWh	6,5	7,2	6,7
				Périmètre en nombre de personnes	40 582	55 727	61 669
				Energie/m ² en KWh	263	225	226

(1) Les données ne sont pas comparables d'une année sur l'autre, les périmètres d'inventaire ayant varié.

Avis externe sur les informations relatives à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)

A la demande de la Société Générale, nous avons mis en œuvre les procédures convenues avec vous portant sur la partie responsabilité sociale et environnementale du rapport annuel du Groupe afin de vérifier la cohérence des informations présentées par rapport à ce que nous avons constaté lors de nos travaux.

Les informations figurant dans ce rapport annuel ont été préparées sous la responsabilité de la direction de la Société Générale. Il nous appartient, sur la base des travaux convenus ensemble et décrits ci-dessous, de vous faire part de nos constats.

Nature et étendue des travaux

Comme convenu, nous avons effectué les travaux suivants :

- revue du contenu du rapport afin d'identifier les principales affirmations relatives aux réalisations du Groupe dans la mise en œuvre de la démarche RSE et en matière de performance RSE ;
- Entretiens menés :
 - avec les responsables du déploiement de la démarche RSE,
 - avec les personnes concernées par la mise en œuvre de la démarche dans les fonctions transverses notamment déontologie, risques, ressources humaines, achats (11 entretiens),
 - avec les personnes concernées par la mise en œuvre de la démarche dans les activités de financement et d'investissement, de gestions d'actifs ou de services bancaires aux particuliers et aux entreprises (14 entretiens) ;
- recherche, sur la base de tests, de pièces justificatives telles que compte-rendus de comité RSE ou de réunions, de présentations internes ou externes, des rapports de l'inspection du Groupe, des études ou résultats d'enquête permettant d'étayer les affirmations préalablement identifiées.

Conformément aux Normes Internationales d'Audit, des travaux de cette nature ne comprennent pas tous les contrôles propres à un audit conduisant à une assurance modérée ou élevée, mais nous permettent de formuler des constats.

Constats

- Sur la base de nos travaux, le contenu de la partie responsabilité sociale et environnementale du rapport annuel est cohérent avec ce que nous avons constaté.
- La sensibilisation et la prise en compte progressive des enjeux de responsabilité sociale et environnementale dans l'exercice des métiers de la banque ont été poursuivies.
- Les indicateurs en matière de responsabilité sociale et environnementale ont été précisés afin de suivre l'évolution des performances de la banque dans ces domaines.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 11 mars 2005

Christian Mouillon
Ernst & Young Audit



Eric Duvaud
Environnement et Développement Durable



Informations complémentaires

Renseignements de caractère général

Dénomination

Société Générale

Siège social

29, boulevard Haussmann, 75009 Paris

Siège administratif

17, Cours Valmy, 92972 Paris-La Défense

Forme juridique

La Société Générale est une société anonyme de nationalité française dotée du statut de banque.

Législation

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

La Société Générale est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, elle peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, la Société Générale est soumise à la réglementation qui leur est applicable. Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de la Commission bancaire. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. La Société Générale est également courtier d'assurance.

Date de constitution et durée

La Société Générale fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 expirera le 31 décembre 2047, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Objet social

(article 3 des statuts)

La Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toute personne physique ou morale, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visées aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

La Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurance.

D'une façon générale, la Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Identification

552 120 222 RCS PARIS

Code ISIN : FR 0000130809

Code APE : 651C

Documents sociaux

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes peuvent être consultés à la Tour Société Générale, 17, cours Valmy, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Les statuts de la Société Générale sont déposés à l'Office notarial "Thibierge, Pône, Fremeaux, Palud, Sarazin, Sagaut et Chaput" notaires associés à Paris.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices (article 18 des statuts)

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau. Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférents aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Convocation, admission et organisation des assemblées (extrait de l'article 14 des statuts)

L'Assemblée générale est composée de tous les actionnaires de la Société Générale.

Elle est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La retransmission publique de l'Assemblée par télétransmission est autorisée sur décision du Conseil d'administration figurant dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Elle est réunie au siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un Administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou par représentation, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée, et,
- le cas échéant, de fourniture à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, de tous éléments permettant son identification.

Ces formalités doivent être accomplies deux jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

La révocation expresse de l'inscription ou de l'indisponibilité ne pourra intervenir que conformément aux dispositions impératives en vigueur.

Les actionnaires peuvent participer aux Assemblées générales par visioconférence ou tout moyen de télécommunication autorisé par les dispositions en vigueur, dans les conditions fixées par celles-ci et lorsque la convocation le prévoit.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Droit de vote double

(extrait de l'article 14 des statuts)

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

(dispositions légales)

Il est précisé que le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action faisant l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition de deux ans.

Limitation des droits de vote

(extrait de l'article 14 des statuts)

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion. Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée, soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent. Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

Déclaration de franchissement de seuils statutaire

(article 6 des statuts)

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 %* au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès au capital. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné, conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de 15 jours, lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au deuxième alinéa du présent article.

* Si la 10^e résolution présentée à l'Assemblée annuelle des actionnaires de 2005 est adoptée, le premier seuil statutaire de détention déclenchant une obligation de déclaration sera relevé de 0,5 % à 1,5 %.

Renseignements concernant l'activité de la Société Générale

Historique

La Société Générale a été créée en 1864 par appel public à l'épargne. Elle a rapidement développé une activité de financement des investissements industriels et des infrastructures, par le crédit, les prises de participations et l'émission d'emprunts.

Elle a constitué progressivement, pendant la période de la III^e République, un réseau de guichets qui assure le maillage de l'ensemble du territoire national (1 500 guichets en 1940, contre 32 en 1870) et qui demeure aujourd'hui encore le socle de son activité.

Après la guerre de 1870, les agences d'Alsace-Moselle ont été apportées à une filiale de droit allemand, la Société Générale Alsacienne de Banque (Sogénal).

Installé à Londres dès 1871, le Groupe a développé rapidement son dispositif international grâce à l'extension du réseau de la Sogénal à des pays du centre de l'Europe (Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg), à son implantation en Afrique du Nord (1909-1911) et, plus tard, aux Etats-Unis (1940).

Nationalisée en 1945, la Société Générale a joué un rôle actif dans le financement de la reconstruction et des besoins nés de l'expansion économique des Trente Glorieuses. Elle a contribué à la diffusion de nouvelles techniques de financement (crédit moyen terme mobilisables, engagements par signature, crédit-bail).

La libéralisation du système bancaire introduite par la réforme de 1966 lui a permis de diversifier ses interventions et d'étendre son influence auprès de nouvelles catégories de clients : elle a notamment rééquilibré son activité en direction de la clientèle de particuliers.

Détenue à 100 % par l'Etat après la nationalisation de 1982, la Société Générale est redevenue un groupe bancaire privé à la faveur de sa privatisation intervenue en juillet 1987.

En 1997, l'acquisition du Crédit du Nord témoigne de la volonté de la Société Générale de tirer parti de la restructuration et du regroupement du système bancaire français.

Depuis 1997, la Société Générale a accru sa taille, notamment à l'international, grâce à des acquisitions dans ses différents métiers.

En matière de banque de détail, la Société Générale a notamment développé son réseau en Roumanie, en République Tchèque, en Tunisie et en Grèce. Dans le secteur des services financiers, plusieurs acquisitions importantes sont à noter telles que GEFA-ALD. Dans le domaine de la Gestion privée, la Société Générale a acquis Hambros en Grande Bretagne et Compagnie Bancaire Genève. Dans les Gestions d'actifs, les principaux développements ont concerné le Royaume-Uni, l'Asie (Yamaichi) et les Etats-Unis (TCW).

Enfin, dans le secteur de la Banque d'investissement, la Société Générale a acquis SG Cowen aux Etats-Unis.

Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

M. Daniel Bouton,
Président du Conseil d'administration de la Société Générale.

Attestation du responsable du document de référence

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.



Le Président
Daniel Bouton

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Nom : Cabinet Ernst & Young Audit
représenté par M. Christian Mouillon
Adresse : 11, allée de l'Arche - 92400 Courbevoie
Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2000
Durée du mandat en cours : 6 exercices
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Nom : Société Deloitte et Associés
représentée par M. José-Luis Garcia
Adresse : 185, avenue Charles-de-Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2003
Durée du mandat en cours : 6 exercices
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Suppléants

Gabriel Galet
Alain Pons

Avis des Commissaires aux comptes sur le document de référence

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société Générale et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Les données prospectives présentées correspondent à des objectifs des dirigeants, et non à des données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par Ernst & Young Audit et Barbier Frinault & Autres, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 2004, arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes

professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec, dans nos rapports sur les comptes sociaux et les comptes consolidés établis au titre de 2003, une observation portant sur la note 1 qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit et du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les comptes consolidés de l'exercice 2004 retraités selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Dans notre rapport sur ces comptes, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur leur établissement, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes qui les accompagnent, en attirant l'attention du lecteur sur :

- la note 1 "Première application des normes IFRS" qui explique que les comptes consolidés retraités ont été établis sur la base des normes et interprétations existantes au 1^{er} janvier 2005 et qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative présentée dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourrait être différente des comptes consolidés retraités, joints à notre rapport,
- le fait que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes consolidés retraités de l'exercice 2004 n'incluent pas l'information comparative relative à l'exercice 2003, ni toutes les notes annexes exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, qui seraient nécessaires pour donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 21 mars 2005.

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG Audit



Christian Mouillon

Informations complémentaires

Le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des commissaires aux comptes, comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, sont inclus dans le présent document de référence en pages 224 et 209, respectivement.

Le rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la Société Générale décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, est inclus dans le présent document de référence en page 163.

Table de concordance du document de référence

	Pages		Pages
Attestations des responsables		Patrimoine, situation financière et résultats	
Attestation du responsable du document de référence	308	Comptes consolidés et annexe*	164 à 208
Attestation des contrôleurs légaux des comptes	309	Engagements hors-bilan	164 et 165
Politique d'information	308 et 3 ^e de couverture	Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	27
Renseignements de caractère général		Ratio prudentiels réglementaires	150 à 152
■ Capital		Comptes sociaux et annexe	210 à 223
Particularités	306	Gouvernement d'entreprise et contrôle interne	
Capital autorisé non émis	16, 228 et 229	Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	22 à 26 et 28 à 31
Capital potentiel	16, 228 et 229	Composition et fonctionnement des comités	23 à 25
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	226	Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise	22 à 25
■ Marchés des titres		Rapport du président sur le contrôle interne	152 à 162
Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	15	Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne (information financière et comptable)	163
Dividendes	14	Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées)	34 à 37
Capital et droits de vote		Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	37
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	16 et 225	Conventions réglementées	282
Evolution de l'actionariat	16	Évolution récente et perspectives	
Pactes d'actionnaires	227	129	
Activité du Groupe			
Organisation du Groupe	114		
Chiffres clés du Groupe	8 et 9		
Informations chiffrées sectorielles	10 à 13, 72 à 110, 115 à 128		
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	72 à 110		
Politique d'investissements	4 et 181		
Indicateurs de performance	8 et 9		
Analyse des risques du Groupe			
■ Facteurs de risques		133 à 149	
Risques de marché	140		
Risques particuliers liés à l'activité	146 et 147		
Risques juridiques	147		
Risques industriels et liés à l'environnement	63 et 149		
■ Assurances et couverture des risques		149	

* Voir également Annexe IFRS en pages 240 à 271.

Site internet : www.socgen.com

Relations investisseurs

Didier Valet

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 01 97

Pascale Massoud-Ayoub

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 36 93

Relations presse

Jérôme Fourré

E-mail : jerome.fourre@socgen.com

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 25 00

Hélène Agabriel

E-mail : helene.agabriel@socgen.com

Téléphone : 33 (0) 1 41 45 97 13

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 49 48

Télécopie : 33 (0) 1 42 14 28 98

Direction de la Communication

Tour Société Générale

92972 Paris - La Défense Cedex

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 20 00

Société anonyme fondée en 1864

Capital : 542 691 448, 75 EUR

552 120 222 RCS Paris

Création et réalisation

L'Agence Synelog - Paris - 01 53 00 74 29

Impression

Fot - Lyon

Illustrations

P. 92 : Fondation Antoni Tapies, Barcelone

Pp. 97 et 107 : Harrison & Wolf

Photos

Adagp, Paris 2005 - Jean-Marie Cras - Getty Images - Dieter Kik -
Edouard Legros - Mark Lyon - Patrick Messina - Alistair Overbruck -
Pascal Quennehen - Benoît Roland - Thomas Ruff - Société Générale -
Véronique Védrenne - Philippe Zamora - Yi Zhou - DR.



Ref. 170184



GROUPE

RÉSEAUX DE DÉTAIL & SERVICES FINANCIERS ■ GESTIONS D'ACTIFS & SERVICES AUX INVESTISSEURS ■ BANQUE DE FINANCEMENT & D'INVESTISSEMENT